HAL
open science

Les relations franco-kényanes dans les courses de fond (1960-2021) : un processus postcolonial particulier

Cyril Thomas

To cite this version:

Cyril Thomas. Les relations franco-kényanes dans les courses de fond (1960-2021) : un processus postcolonial particulier. Sociologie. Université de Lyon, 2021. Français. NNT : 2021LYSE1259 . tel-03686046

HAL Id: tel-03686046

https://theses.hal.science/tel-03686046

Submitted on 2 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N°d'ordre NNT :
2021LYSE1259

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE LYON

opérée au sein de

l'Université Claude Bernard Lyon 1

École Doctorale EPIC n°485

Éducation, Psychologie, Information et Communication

Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
Discipline : Histoire et Sociologie

Soutenue publiquement : le 23/11/2021, par :

Cyril THOMAS

Les relations franco-kényanes dans les courses de fond (1960-2021) : Un processus postcolonial particulier

---

Devant le jury composé de :

Bancel, Nicolas — Rapporteur
Professeur des Universités, Université de Lausanne

Schotté, Manuel — Rapporteur
Professeur des Universités, Université de Lille

Erard, Carine — Examinatrice
Maîtresse de Conférence, Université de Bourgogne

Guillet-Descas, Emma — Examinatrice
Maîtresse de Conférence - HDR, Université Lyon 1

Soulé, Bastien — Directeur de thèse
Professeur des Universités, Université Lyon 1

Charroin, Pascal — Co-directeur de thèse
Maître de Conférence - HDR, Université de Saint-Etienne

Université Claude Bernard – LYON 1

Président de l'Université	M. Frédéric FLEURY
Président du Conseil Académique	M. Hamda BEN HADID
Vice-Président du Conseil d'Administration	M. Didier REVEL
Vice-Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire	M. Philippe CHEVALLIER
Vice-Président de la Commission de Recherche	M. Petru MIRONESCU
Directeur Général des Services	M. Pierre ROLLAND

COMPOSANTES SANTE

Département de Formation et Centre de Recherche en Biologie Humaine	Directrice : Mme Anne-Marie SCHOTT
Faculté d'Odontologie	Doyenne : Mme Dominique SEUX
Faculté de Médecine et Maïeutique Lyon Sud – Charles Mérieux	Doyenne : Mme Carole BURILLON
Faculté de Médecine Lyon-Est	Doyen : M. Gilles RODE
Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation (ISTR)	Directeur : M. Xavier PERROT
Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISBP)	Directrice : Mme Christine VINCIGUERRA

COMPOSANTES & DEPARTEMENTS DE SCIENCES & TECHNOLOGIE

Département Génie Electrique et des Procédés (GEP)	Directrice : Mme Rosaria FERRIGNO
Département Informatique	Directeur : M. Behzad SHARIAT
Département Mécanique	Directeur M. Marc BUFFAT
Ecole Supérieure de Chimie, Physique, Electronique (CPE Lyon)	Directeur : Gérard PIGNAULT
Institut de Science Financière et d'Assurances (ISFA)	Directeur : M. Nicolas LEBOISNE
Institut National du Professorat et de l'Education	Administrateur Provisoire : M. Pierre CHAREYRON
Institut Universitaire de Technologie de Lyon 1	Directeur : M. Christophe VITON
Observatoire de Lyon	Directrice : Mme Isabelle DANIEL
Polytechnique Lyon	Directeur : Emmanuel PERRIN
UFR Biosciences	Administratrice provisoire : Mme Kathrin GIESELER
UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	Directeur : M. Yannick VANPOULLE
UFR Faculté des Sciences	Directeur : M. Bruno ANDRIOLETTI

A Charline et Louise,

Sommaire

Remerciements 11

Liste des sigles 13

INTRODUCTION GENERALE 15

1. La nécessité d'un cadrage épistémologique 19
   1.1. *La littérature indigène à la recherche du secret de la domination kényane* 19
   1.2. *Une approche complémentaire entre sciences humaines et sociales et sciences du vivant* 22
2. Les postcolonial studies comme cadre d'analyse 29
   2.1. *Une approche singulière* 29
   2.2. *Mettre en avant un processus postcolonial* 31
3. Une approche socio-historique 35
   3.1. La consultation d'archives 35
   3.2. Une approche sociologique qualitative 39

PREMIERE PARTIE - D'une rencontre post-coloniale à une rencontre postcoloniale (1960-1994) : un trait d'union entre deux approches 49

Introduction 50

Chapitre 1: La rencontre post-coloniale, une spéculation sur un potentiel athlétique (1960-1968) 59

1. Les relations franco-africaines en mal d'indépendance 59
2. Les promesses de l'athlétisme est-africain 64
3. Une rencontre institutionnelle 69

Chapitre 2 : De Mexico à Munich, vers une domination réciproque 77

1. Le coup d'éclat mexicain 77
2. Le mal de l'altitude 84
3. Vers un équilibre dans les relations institutionnelles 88

Chapitre 3 : La rencontre postcoloniale, de nouvelles formes de dépendances (1972-1994) 97

1. Une domination sportive incontestable 97
2. La racialisation de la domination sportive des athlètes kényan·e·s 102
3. Influences extérieures et professionnalisation 112
4. Les athlètes kényan·e·s sur le marché athlétique français 122

Conclusion de la première partie 131

DEUXIEME PARTIE - Une double vulnérabilité : entre mise à distance institutionnelle et interdépendances individuelles (1994-2005) 133

Introduction 134

Chapitre 1 : Deux niveaux d'ambivalence, la mise à distance des athlètes kényan·e·s par les instances internationales 139

1. La rançon du succès, un premier niveau d'ambivalence 139
2. Le vieux continent se renferme sur lui-même 144
3. Un processus de mise à l'écart progressif révélant un second niveau d'ambivalence 153

Chapitre 2 : Les courses sur route européennes, la ruée vers l'or 161

1. Un marché athlétique spécifique 161
2. Les organisateurs de courses : des promoteurs en quête d'équilibre 169
3. Une porte d'entrée vers une vie meilleure 183

Chapitre 3 : D'un continent à l'autre 193

1. Le développement de structures managériales 193
2. Les agents sportifs français face à la concurrence internationale 200
3. Des intermédiaires indispensables 206
4. La pression du résultat : interdépendance et divergences 216

Conclusion de la deuxième partie 225

TROISIEME PARTIE - Nouvelles formes de vulnérabilités et reconfiguration institutionnelle (2006-2020) 227

Introduction 228

Chapitre 1 : Un marché athlétique à la dérive 231

1. Un marché plus précaire, une vulnérabilité plus prégnante 231
2. L'athlétisme au Kenya dans la tourmente du dopage 240
3. Un terreau fertile au développement des pratiques dopantes 248

Chapitre 2 : La FFA, gardienne du temple 257

1. La régulation fédérale de l'activité d'agent sportif 258
2. Des relations privilégiées avec l'athlétisme africain francophone 266
3. Des relations franco-kényanes en dehors du cadre fédéral 272

Chapitre 3 : Vers de nouvelles formes d'institutionnalisation 285
1. Les changements de nationalité 285
2. La légion étrangère : képi blanc et maillot bleu 297
3. De l'initiative individuelle au réseau 303

Conclusion de la troisième partie 315

CONCLUSION GENERALE 317

Bibliographie 325
Bibliographie alphabétique 325
Bibliographie thématique 347
Histoire générale 347
Sociologie et anthropologie générale 348
Postcolonialisme 348
Méthodologie en sociologie 350
Analyse du discours de presse 350
Histoire du sport et des pratiques sportives 351
Sociologie du sport et des organisations sportives 352
Activités physiques et sport en contextes colonial et postcolonial 354
Athlétisme et course à pied 356
Athlétisme africain et sciences humaines et sociales 357
Athlétisme et performance sportive en sciences du vivant 361
Déterminismes raciaux et environnementaux 362
Migrations, nationalité et représentation nationale 363
Vulnérabilité et résilience 365
Dopage et conduites dopantes 366
Littérature indigène et biographies de coureurs 367

Tables 369
Table des figures 369
Table des graphiques 369
Table des tableaux 370

Résumé 372
Abstract 372

Remerciements

J'adresse naturellement mes premiers remerciements à Bastien Soulé et Pascal Charroin. Merci à eux de m'avoir accordé leur confiance en acceptant d'encadrer ce travail lorsque je les ai sollicités à la fin de l'année 2015. Leur disponibilité, leur bienveillance et leurs regards complémentaires ont rendu cette expérience doctorale aussi agréable que passionnante. Au-delà de leurs retours et de nos échanges stimulants autour de ce travail de thèse, leurs conseils m'ont permis de progresser dans la construction du projet de reconversion au métier d'enseignant chercheur auquel j'aspire.

Je suis reconnaissant envers Nicolas Bancel, Manuel Schotté, Carine Erard et Emma Guillet-Descas pour la disponibilité dont elles/ils font preuve en acceptant d'expertiser et d'évaluer ce travail malgré leurs contraintes multiples.

Ce processus de thèse, particulièrement mon année d'ATER à l'Université Lyon 1 qui m'a permis d'être davantage présent au laboratoire, m'a amené à côtoyer différent·e·s membres du L-VIS qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à enrichir cette expérience. Je remercie particulièrement Anne Roger, Aurélie Epron, Kilian Mousset, Guillaume Jomand et Christophe Gobbé pour leurs conseils et/ou les ressources partagées. Merci également à l'équipe des doctorant·e·s pour leur enthousiasme et leur dynamisme, tant pendant les phases de travail que lors des parties de football qui ont animé la pause méridienne du vendredi.

Ma profonde gratitude va également à toutes les personnes ayant participé à alimenter mes réflexions pendant ces cinq années de recherche. Un grand merci aux différentes personnes interrogées, à Doudou Sall Gaye, archiviste à la Fédération internationale d'athlétisme, au personnel des *Archives nationales du monde du travail* ainsi qu'aux membres de la *Commission de la documentation et de l'histoire* (CDH) de la *Fédération française d'athlétisme*, pour leur disponibilité et leur gentillesse. Je suis infiniment reconnaissant envers Gilbert Rosillo et Gérard Dupuy, bénévoles passionnés membres de la CDH de m'avoir ouvert leurs archives personnelles. Une pensée également à mes ami·e·s coureur·se·s pour leur soutien, notamment à Éloïse, dont les compétences linguistiques ont constitué un sérieux appui lors de la conduite d'entretiens en Anglais.

Je n'oublie pas Charline qui, tout en m'ayant permis de devenir un mari et un père pendant ce périple, m'a soutenu et a fait preuve de patience et de compréhension.

Liste des sigles

AASA : Arab and African Sport Association

AAU : Amateur Athletic Union

ACNOA : Association des Comités Nationaux Olympiques Africains

ADAK : Anti-Doping Agency of Kenya

AEA : Association Européenne d'Athlétisme

AEFA : Association Européenne des Fédérations d'athlétisme

AFFA : Association des Fédérations Francophones d'Athlétisme

AIU : Athletics Integrity Unit

AK : Athletics Kenya

AMA : Agence Mondiale Antidopage

AOF : Afrique Occidentale Française

ASO : Amaury Sport Organisation

CAAA : Confédération Amateur Africaine d'Athlétisme

CAA : Confédération Africaine d'Athlétisme

CIO : Comité International Olympique

CNCR : Commission Nationale des Courses sur Route

CONFEJES : Conférence des ministres de la jeunesse et des sports ayant le Français en partage jusqu'en 1973 puis Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française

CSM : Church of Scotland Mission

CSSA : Conseil Supérieur du Sport en Afrique

DTN : Directeur Technique National

EPO : Erythropoïétine

FFA : Fédération Française d'Athlétisme

FFB : Fédération Française de Boxe

FIFA : Fédération Internationale de Football Association

FLN : Front de Libération Nationale

FSGT : Fédération Sportive et Gymnique du Travail

GTZ : Gesellschaft für Technische Zusammensarbeit

IAAF : International Amateur Athletics Federation jusqu'en 2001, puis International Association of Athletics Federations

IAF : International Athletics Foundation

ICCU : International Cross-Country Union

ICEARS : International Centre for East African Running Science

INS : Institut National des Sports

INSEP : Institut National du Sport de l'Expertise et de la Performance

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

KAAA : Kenyan Amateur Athletics Association

KADA : Kenya Anti-Doping Agency

KNSC : Kenya National Sports Council

NCAA : National Collegiate Athletic Association

NOCK : National Olympic Committee of Kenya

ONU : Organisation des Nations Unies

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

RFA : République Fédérale d'Allemagne

RUSADA : Russian Anti-Doping Agency

SI d'EPS : Service Inter armée d'Éducation Physique et Sportive

UMA : Union Méditerranéenne d'Athlétisme

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

YMCA : Young Men's Christian Association

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« En gros, je crois que les sciences sociales, qu'elles en soient conscientes ou non, qu'elles le veuillent ou non, répondent à des questions extrêmement importantes ; en tout cas, elles les soulèvent, et ont le devoir de les soulever mieux qu'elles ne le sont dans le monde social ordinaire. Par exemple, mieux qu'elles ne le sont dans le milieu journalistique, mieux qu'elles ne le sont chez les essayistes […] ».

Pierre Bourdieu et Roger Chartier. 2015. *The Sociologist and the Historian*, Polity, p. 7

Le champ sportif regorge d'exemples d'aires géographiques particulièrement performantes dans certaines disciplines dans lesquelles se forgent leur réputation de spécialiste. Le sous-continent indien en cricket, le Canada en hockey sur glace, les pays scandinaves en ski nordique ou plusieurs nations d'Océanie en rugby en constituent une liste non exhaustive. Pratiquant la course à pied en compétition depuis le début des années 2000, la domination des athlètes est-africain·e·s dans les courses de demi-fond et de fond[1] éveille particulièrement mon intérêt. Témoin de cette hégémonie dans les grandes compétitions internationales que je suis assidument ou dans des courses plus locales auxquelles je participe régulièrement, je suis rapidement fasciné par ces athlètes qui font quasi-systématiquement la course en tête. La fascination éprouvée laisse toutefois progressivement place à une volonté de comprendre et d'expliquer la domination des représentant·e·s de ces quelques nations[2], puis dans un second temps leur présence relativement soutenue sur certaines épreuves françaises. Au sein d'une pluralité de discours hétérogènes, difficile alors de ne pas se laisser séduire par des explications mobilisées par divers observateurs de la course à pied, journalistes ou acteurs de terrain, privilégiant les sciences du vivant en reléguant les aspects socio-culturels et socio-économiques au second plan. Difficile également de faire la part des choses entre des athlètes d'un club de la banlieue lyonnaise affichant sur les podiums un large sourire en remerciant celui que l'on devine être leur manager et des propos médisants de certains dirigeants sur ce même manager que l'on accuse d'exploitation. Difficile enfin d'évaluer le niveau de considération porté à des athlètes sur des épreuves françaises où elles/ils sont tout autant glorifié·e·s sur les podiums, qu'elles/ils ne sont réprouvé·e·s en dehors, se voyant régulièrement infliger le statut dépréciatif de « *mercenaires* » (Schotté, 2008 : 114). Cette thèse se présente ainsi comme un prolongement de cette expérience sportive, en tant que pratiquant et spectateur, visant moins à interroger les facteurs de la domination des athlètes est-africain·e·s, en particulier kényan·e·s, qu'à comprendre les mécanismes sous-tendant cette domination, notamment sur le territoire français. Une telle démarche implique indubitablement de prendre de la distance par rapport à un objet d'analyse ayant germé dans le cadre d'une passion et de laisser de côté certaines idées reçues (Wacquant, 2002 : 8). Il implique avant toute chose d'évaluer la portée réelle de cette domination.

[1] Les courses de demi-fond désignent les épreuves se disputant sur des distances de 800m à 3000m (incluant le 3000m steeple). Les courses de fond concernent les épreuves à partir de 5000m jusqu'au marathon.
[2] La plupart des coureur·se·s de demi-fond/fond est-africain·e·s performant·e·s proviennent du Kenya et de l'Éthiopie, puis dans une moindre mesure d'Ouganda, de Tanzanie, d'Erythrée, du Burundi ou de Djibouti.

Apportant une nouvelle manifestation de la spécialisation territorialisée à l'échelle mondiale précédemment évoquée, l'Afrique de l'Est s'illustre en athlétisme sur les courses de fond et de demi-fond depuis les années 1960. Les courses supérieures à 400m à travers le monde sont régulièrement remportées par des athlètes est-africain·e·s, au premier rang desquel·le·s les Kényan·e·s et les Ethiopiennes qui détiennent une large part des meilleures performances de tous les temps, *a fortiori* dans les bilans masculins (cf. Tableau 1). Fort de ses succès lui permettant de concurrencer dans une discipline olympique phare les nations « *occidentales* » dominant traditionnellement l'espace sportif mondial (Gupta, 2009), le Kenya s'affirme comme un leader de l'athlétisme est-africain. Outre les compétitions internationales sur piste et les championnats du monde de cross-country, les athlètes de ce pays dominent de façon remarquable les plus prestigieuses courses sur route de la planète. Entre 2006 et 2018, sur les 73 épreuves du championnat *World Marathon Major*, regroupant les 6 marathons les plus reconnus au monde[3], 65,8% et 43,8% sont respectivement remportées par des Kényans et des Kényanes. Au-delà de leur palmarès hors du commun, on note la densité très élevée de coureur·se·s performant·e·s issu·e·s de ce pays dans les épreuves allant du 10 kilomètres au marathon (cf. Tableau 2). Cette domination est particulièrement marquée dans les courses masculines, où un écart de plus en plus important se creuse entre les performances kényanes et européennes, notamment. Ainsi, si fin 2018 le record de France du marathon[4] constitue la troisième performance européenne de la discipline, 81 Kényans ont déjà couru sous cette marque[5], à de nombreuses reprises pour la plupart. Comme nombre d'épreuves à travers le monde, les courses sur route organisées en France sont régulièrement remportées par des athlètes kényan·e·s, ces derniers figurant dans le haut du classement de la quasi-totalité des courses ayant le label international[6], et de la plupart des courses à label national placées sous l'égide de la Fédération française d'athlétisme (FFA).

[3] Il s'agit des marathons de New York, Boston, Chicago, Berlin, Londres et Tokyo (depuis 2013 pour ce dernier).
[4] 2 h 06'36 par Benoît Zwierzchlewski le 6 avril 2003 à Paris.
[5] Au 27 novembre 2018.
[6] Le label international est le plus haut niveau décerné par la FFA pour les courses sur route devant le label national puis le label régional. L'obtention d'un niveau de label est soumise à un critère quantitatif et à la réalisation d'un certain niveau de performance par les coureur·se·s de tête.

	Dans les 3 premiers		Dans les 10 premiers		Dans les 100 premiers	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
800m	1[(2)]	1	5	1[(3)]	42	4[(3)]
1500m	1[(2)]	1	4	1	43	9
5000m	3	3	10	6	71	53
10000m	3	2	7	6	82	41
3000m st	2[(2)]	0	8	4	50	27
Marathon	3	2	10	6	94	57

Tableau 1 : Nombre d'athlètes d'Afrique de l'Est (1) dans les meilleures performances mondiales de tous les temps de 6 disciplines olympiques (source : iaaf.org au 13 mai 2016)

(1) Les pays représentés sont principalement le Kenya et l'Éthiopie, et dans une moindre mesure la Tanzanie, l'Ouganda, le Soudan, Djibouti, le Burundi et la Somalie.
(2) Les ressortissants d'Afrique de l'Est naturalisés ne sont pas comptabilisées. C'est le cas de Wilson Kipketer (800m), Bernard Lagat (1500m) et Saeef Saïd Shaheen (record du monde du 3000m steeple), tous dans les trois premiers de leur discipline, d'origine kényane et respectivement naturalisés danois, américain et qatari.
(3) Maria Mutola, 8ème et Tina Paulino, 52ème, ressortissantes du Mozambique, n'ont pas été comptabilisées, car le Mozambique fait partie de l'Afrique du Sud-Est, qui n'est pas dans la zone d'étude concernée, plus au Nord.

	Dans les 3 meilleures performances mondiales		**Dans les 10 meilleures performances mondiales**		**Dans les 100 meilleures performances mondiales**	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
10 km route	2	2	9	4	69	51
Semi-marathon	1	3	7	9	70	48
Marathon	2	1	6	4	58	30

Tableau 2 : Nombre d'athlètes kényan·e·s répertorié·e·s dans les classements des meilleures performances chronométriques de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) sur trois disciplines sur route au 17 juillet 2018 (Source : iaaf.org)

Mise en avant par les médias et offrant une visibilité accrue en se déroulant dans l'espace public, en ce qui concerne les courses sur route (Vigarello, 1998), l'hégémonie est-africaine dans les courses prolongées véhicule diverses représentations, s'appuyant fréquemment sur des fondements biologiques. Malgré l'absence de résultats probants, de nombreux observateurs·trices, qu'elles/ils soient journalistes, coureur·se·s ou scientifiques, continuent ainsi à interroger les performances kényanes sous l'angle du don naturel, à travers la physiologie et la génétique. Malgré le manque de résultats significatifs, l'acharnement à chercher dans de tels champs scientifiques les raisons de la domination de ces athlètes dans les courses de fond révèle le regard racialiste qui leur est imposé, les autres formes de territorialisation de la performance sportive précédemment soulignées ne faisant pas l'objet de telles investigations (Gaudin et Wolde, 2017 : XI). Devant la pluralité des approches et des

auteurs, il est indispensable de faire la part des choses entre une littérature indigène souvent subjective, tout en présentant des approches immersives intéressantes, œuvre de journalistes, d'athlètes ou de passionnés, et une littérature scientifique plus rigoureuse offrant différents regards sur la domination est-africaine, gommant certains préjugés tout en laissant des questions en suspens.

1. La nécessité d'un cadrage épistémologique

1.1. La littérature indigène à la recherche du secret de la domination kényane

A l'image de la *Une* de la revue *VO2 magazine* de juillet 1992, les productions indigènes ont souvent l'ambition de comprendre la domination des athlètes est-africain·e·s, prioritairement des Kényan·e·s, à travers la dialectique du « *secret* »[7]. Loin de ne constituer qu'un titre accrocheur, percer « *le secret des coureurs kényans* » suppose d'établir une différence entre les Kényan·e·s et les Européen·ne·s, ou plus généralement les « occidentaux », se fondant selon les auteurs sur des critères essentiellement biologiques ou socio-culturels.

Interroger une éventuelle explication génétique de la domination kényane est une constante dans de nombreux ouvrages appartenant à la littérature indigène. Journalistes et/ou coureurs passionnés ayant passé un certain temps au Kenya, les auteurs en question ont tous en commun de mobiliser des facteurs socio-culturels tout en accordant une place plus ou moins importante aux facteurs génétiques. S'il ne traite pas à proprement parler de l'athlétisme est-africain, l'ouvrage du journaliste américain Jon Entine, *Taboo : Why black athletes dominate sport and why we're afraid to talk about it*, fait du lien entre génétique et couleur de peau sa question centrale. Défendant la thèse de l'existence d'aptitudes génétiques des sportif·ve·s noir·e·s, qu'il relie à un contexte politique américain auquel il reproche un tabou concernant les questions « *raciales* », il consacre un chapitre à l'athlétisme kényan qu'il intitule explicitement « *L'expérience de la nature : Le "miracle kenyan"* ». Sans nier complètement l'existence de facteurs socio-culturels, il met essentiellement en avant des avantages liés à la génétique et à l'environnement dans lequel évoluent les athlètes pour expliquer une domination qu'il juge

[7] Cela transparaît notamment dans les titres ou sous-titres de plusieurs ouvrages : *Out of Kenya : Kenyan running secret* (Gikuyu et Kimani, 1999) ; *Run to win. The training secret of the Kenyan* runners (Wirz, 2006) ; *Courir avec les Kényans. Les secrets des hommes les plus rapides du monde* (Finn, 2012) ; *Running. Les secrets de l'entraînement kényan* (Sordello et Tahri, 2017).

« *naturelle* »[8]. Déjà apportée par la forme de l'ouvrage, auquel les notes de bas de page, les citations fréquentes ou les références scientifiques confèrent une certaine respectabilité (Martin-Breteau, 2010 : 29), l'ambiguïté installée par l'auteur est d'autant plus prégnante qu'elle se substitue à l'apport de véritables preuves. L'auteur distille ainsi une forme de scepticisme avec des tournures syntaxiques telles que « *il y a certainement* » ou « *il est presque universellement reconnu que* ». Cette approche est également partagée par les journalistes Jürg Wirz[9] et Randall Mayes[10] ou par le coureur américain Toby Tanser, qui après avoir réfuté l'influence de la génétique dans son premier ouvrage[11], lui donne une place plus importante une décennie plus tard[12].

Bien que s'appuyant sur les mêmes études scientifiques que celles mobilisées par les auteurs précédents, notamment les travaux des physiologistes Bengt Saltin et Yannis Pitsiladis, sur lesquels nous reviendrons, d'autres journalistes, coureurs ou passionnés parviennent à une interprétation différente dans leur ouvrage[13]. Ils se positionnent ainsi contre l'existence d'une explication génétique, arguant qu'elle n'est pas scientifiquement adossée à l'heure actuelle, tout en laissant en suspens la possibilité qu'une telle administration de la preuve émerge avec les progrès de la science. Bien que cette perspective soit parfaitement heuristique, l'insistance dont elle fait régulièrement l'objet et sa focalisation sur l'aspect génétique au-devant des autres facteurs sont révélatrices de la force d'une conviction qui dépasse la démarche hypothético-déductive.

La mise au ban de l'hypothèse génétique par certains auteurs mérite toutefois d'être relativisée. S'ils affirment le manque de légitimité scientifique d'une telle explication, certains ouvrages créent toutefois une confusion entre génétique et physiologie, laissant planer un doute sur le caractère inné ou acquis de certains traits physiologiques jugés avantageux. La façon dont ce sujet est abordé par les auteurs laisse ainsi transparaître l'idée que *« les athlètes kényan·e·s bénéficient d'un corps façonné pour la course, plutôt que par la course* » (Gaudin 2014 : 6). Certains scientifiques pris comme références envisagent pourtant les variations physiologiques

[8] Voir : Jon Entine, *Taboo : Why black athletes dominate sport and why we're afraid to talk about it*, PublicAffairs, 2000, p. 43-90.
[9] Jürg Wirz, *Run to win. The training secret of the Kenyan* runners, Meyer & Meyer, 2006.
[10] Randall E. Mayes, *The Cybenetic of Kenyan Running. Hurry Hurry has no blessing*, Carolina Academic, 2005.
[11] Toby Tanser, *Train hard, win easy. The Kenyan way, Tafnews Press, 1997, p. 98-100.*
[12] Toby Tanser, *More fire. How to run the Kenyan way*, Westholme Publishing, 2009, p. 12.
[13] C'est notamment le cas dans les ouvrages *Running. Les secrets de l'entraînement kényan*, *Courir avec les Kényans. Les secrets des hommes les plus rapides du monde* ou *Le pays des coureurs. Dans la foulée des Kényans*.

observées comme la résultante d'un mode de vie associé à l'entraînement dans un environnement donné (Saltin, 1995a ; 1995b). Comme d'autres auteurs, le journaliste suisse Richard Etienne entretient cette confusion :

« les considérations physiologiques ont eu plus de suites. Les évidences sautent aux yeux : les coureurs est-africains ont tendance à être fins, maigres et petits. […] Les athlètes kényans ont un indice de masse corporelle plus faible et un corps plus fin que leurs collègues caucasiens [note de Saltin, Larsen, Henrik, (1995)]. Proportionnellement au reste du corps, les jambes kalenjines, minces et sveltes, sont 5% plus longues que la moyenne humaine [note J. Wirz (2005)]. Leurs muscles ont moins à porter, ce qui leur permet de courir vite et longtemps. Bengt Saltin, physiologiste suédois basé au Danemark, avance que les coureurs kalenjins sont rapides parce que, aérodynamiques, il sont capables de courir 10% de distance en plus que les autres athlètes pour la même absorption d'oxygène »[14].

La confusion est d'autant plus prégnante, que l'auteur mobilise sous la même forme et en y accordant la même valeur des références issues de revues scientifiques (Saltin) et d'autres provenant de la littérature indigène (Wirz). Cet écueil illustre d'une part la difficulté à évaluer la légitimité des sources de connaissances invoquées pour le lecteur et d'autre part la capacité de propagation de discours non fondés scientifiquement parmi la littérature indigène[15].

Outre les divergences de points de vue concernant la génétique, tous les ouvrages précédents s'intéressent également aux potentiels facteurs environnementaux ou psycho-sociaux de la réussite kényane. Ils confèrent ainsi plus ou moins d'importance à l'alimentation des athlètes, leur socialisation, les traditions culturelles ethniques ou l'influence de différents acteurs impliqués dans l'athlétisme kényan, autant de paramètres dont se saisit également la littérature scientifique. De nombreux ouvrages s'intéressent également de près à la préparation des athlètes kényan·e·s, proposant divers plans d'entraînement réalisés par des athlètes de haut niveau. Au même titre que la génétique, l'influence sur la réussite des athlètes de l'altitude à laquelle ils vivent et s'entraînent fait également débat. Si Toby Tanser s'appuie ainsi sur la théorie du « *living high, training low* »[16] pour minimiser les effets bénéfiques de l'altitude, Jérôme Sordello et Bouabdellah Tahri affirment au contraire que c'est « *l'exposition chronique*

[14] Richard Etienne, *Le pays des coureurs. Dans la foulée des Kényans*, Georg, 2009, p. 89.
[15] On retrouve une telle confusion dans l'ouvrage de Randall Mayes qui défend l'argument d'une prédisposition génétique des athlètes kényan·e·s en s'appuyant sur l'ouvrage de Jon Entine, ce dernier s'appuyant lui-même sur d'autres journalistes. Comme l'ouvrage d'Entine, celui de Mayes dispose d'un habillage lui conférant une crédibilité scientifique malgré ce type de confusion.
[16] Toby Tanser, *More Fire. How to Run the Kenyan Way*, Westholme Publishing, 2009, p. 5-6.

à l'altitude et donc la vie et l'entraînement en altitude (le fameux live high train high) qui représente un des facteurs clés de la performance des athlètes kényans [note référence à Wilber et Pitsiladis, 2012] »[17]. Tandis que le premier se réfère à une théorie jugeant l'entraînement en haute altitude des athlètes kényan·e·s peu opportun en raison des limitations physiologiques induites par le manque d'oxygène au-dessus de 1800 mètres, les seconds s'inscrivent dans l'idée de leur évolution dans une « *zone magique* »[18]. Utilisée par Jon Entine, cette expression ascientifique envisage l'altitude à laquelle vivent et s'entrainent les athlètes (au-delà de 2000m) comme idéale, bien qu'elle soit discutée dans le milieu scientifique concernant ses effets délétères sur l'intensité de l'entraînement et la récupération (Böning, 1997).

Au sein de cette diversité d'ouvrages qui mobilisent des approches différentes, il n'est pas aisé pour le lecteur peu initié de faire la part des choses et de discerner une explication rationnelle de la domination kényane en course de fond. Si les écrits scientifiques font preuve de plus de rigueur dans leur approche de cette domination, elle n'en demeure pas moins une question ouverte.

1.2. Une approche complémentaire entre sciences humaines et sociales et sciences du vivant

Si la question de la domination des athlètes kényan·e·s fait autant débat au sein de l'opinion publique et conduit à des interprétations différentes dans la littérature indigène, c'est en partie parce que la littérature scientifique n'abonde pas sur le sujet ; certaines questions étant par conséquent laissées en suspens. Il faut ainsi attendre les années 1990 pour voir apparaître, d'abord dans la littérature anglo-saxonne, les premières études ambitieuses interrogeant la domination des athlètes est-africain·e·s, tant du point de vue biologique que socio-historique.

Ayant pour origine des conceptions racialistes[19] de la performance sportive, dans la lignée d'études menées depuis la fin du 19ème siècle pour interroger l'existence de caractéristiques

[17] Jérôme Sordello et Bouabdellah Tahri*, Running. Les secrets de l'entraînement kényan,* Amphora, p. 42.
18 *Taboo*, *op. cit*, p. 47.
[19] Le terme « racialiste » est ici préféré à celui de « raciste » pour caractériser les discours évoquant l'idéologie du don car il s'agit davantage de stéréotypes reflétant l'idéologie d'une époque que de propos destinés à nuire. Selon Tzvetan Todorov, la doctrine racialiste tient en cinq acceptations non exhaustives : l'existence de races humaines dont les membres ont des caractéristiques physiques communes, une continuité entre les caractéristiques physiques et morales des individus, l'action sur l'individu du groupe ethnique auquel il appartient, une hiérarchisation des valeurs partagées par les différents groupes ethniques et une forme de prosélytisme politique visant à convaincre le monde de cette doctrine (Todorov, 1989 : 133-140).

spécifiques en fonction de la couleur de peau (Wiggins, 1989), les hypothèses sur la supériorité naturelle des athlètes kényan·e·s sont mises à l'épreuve par Bengt Saltin, professeur de physiologie du sport à l'Université de Copenhague, dès le début des années 1990. Le physiologiste suédois fait en effet figure de pionnier en installant un laboratoire de recherche au Kenya, d'une part pour observer la morphologie des athlètes d'élite kényan·e·s, la composition de leurs muscles ou leurs variations cardio-respiratoires (Saltin, 1995a), et d'autre part pour éprouver l'influence de l'altitude (Saltin, 1995b) en les comparant à des athlètes d'élite scandinaves. Bien que montrant quelques différences pouvant être à l'avantage des coureur·se·s kényan·e·s (vascularisation des muscles plus élevée, dégradation des graisses plus efficace, meilleure économie de course) ou scandinaves (meilleure capacité à éliminer les déchets musculaires), ces études aboutissent à la conclusion qu'aucune variable d'ordre biologique ne permet d'expliquer les succès kényans en course de fond. Menant à des conclusions similaires, d'autres études comparatives de ce type sont réalisées par la suite (Prommer et al., 2010 ; Tam et al., 2012), ouvrant la voie aux sciences humaines et sociales pour livrer leurs explications d'un phénomène qui semble dépasser la sphère biologique.

Professeur de géographie appliquée au sport à l'Université de Keele, John Bale porte un regard socio-historique et géographique sur l'athlétisme au Kenya au début des années 1990, soutenant l'idée que les succès des athlètes ne peuvent être entièrement expliqués en se limitant à l'observation des événements et de l'environnement du pays (Bale, 1999 : 73). Il évoque notamment les migrations des athlètes kényans dans les universités américaines à partir des années 1960 (Bale, 1991), phénomène qu'il insère par la suite dans un système sportif « *global* » en s'intéressant plus spécifiquement à l'athlétisme au Kenya, en lien avec un contexte sportif international mondialisé (Bale et Sang, 1994). Il co-écrit en 1996 avec Joe Sang un ouvrage de référence, *Kenyan Running. Movement Culture, Geography and Global Change*, retraçant avec précision le développement de l'athlétisme au Kenya pendant la période coloniale puis post-coloniale. Après avoir balayé les premiers succès des athlètes kényans, aux *Jeux de l'Empire britannique et du Commonwealth* puis aux Jeux olympiques, les auteurs s'efforcent de définir et de quantifier la réussite du Kenya dans les courses de demi-fond et ses répercussions sur la société kényane et l'image du pays. Les chapitres suivants relatent le passage progressif de pratiques physiques traditionnelles à l'athlétisme moderne. Le troisième est ainsi consacré aux pratiques existant avant la colonisation, dont les auteurs constatent

certaines analogies avec la pratique moderne de l'athlétisme, tout en réfutant l'idée d'une continuité. Le quatrième aborde le développement de l'athlétisme pendant la période coloniale, sa bureaucratisation puis son institutionnalisation par les Britanniques. Reprenant ensuite leurs travaux précédents, liant le développement de l'athlétisme au Kenya à la mondialisation du sport, John Bale et Joe Sang élargissent le spectre des influences étrangères au-delà de la Grande Bretagne et des États-Unis, le phénomène de migration s'amplifiant d'autant plus avec la professionnalisation de l'athlétisme. Le sixième chapitre aborde les débats autour de l'antagonisme nature/culture qui alimentent les médias concernant les explications des succès kényans autour de facteurs liées à l'environnement ou la génétique, dont les auteurs limitent la portée à partir d'hypothèses mobilisant des aspects culturels. L'ouvrage se clôture sur un bilan de ce qu'apporte l'athlétisme mondialisé au Kenya, contribuant à sa visibilité internationale et à un développement socio-économique dans certaines régions, tout en nuisant aux cultures traditionnelles et en le plaçant dans une situation interdépendante où les instances nationales sont concurrencées par des influences étrangères.

Journaliste américain passionné d'athlétisme et enseignant au Kenya à la fin des années 1960[20], John Manners s'intéresse plus spécifiquement à l'ethnie kalenjin d'où sont originaires la plupart des champion·ne·s kényan·e·s, dans un article publié par la revue scientifique *The Sports Historian* (Manners, 1997). S'appuyant sur le nombre de médailles remportées aux Jeux olympiques et aux championnats du monde et sur les bilans chronométriques mondiaux, l'auteur fournit un état des lieux quantitatif de la prééminence de ce groupe ethnique représentant environ 10% de la population du Kenya, avant de tenter de l'expliquer. Si cette étude met en avant la légitimité, voire la pertinence, de s'intéresser de près à ce groupe ethnique pour comprendre les succès kényans, les explications apportées, privilégiant l'ethnicité[21] – sans toutefois écarter l'explication génétique racialisante – demeurent insuffisantes et relèvent plus d'hypothèses que d'une preuve tangible[22]. Bien que les Kalenjins y aient fortement contribué,

[20] John Manners fait notamment partie des *Peace Corps* américains, des volontaires envoyés au Kenya dès les années 1950 pour aider au développement du pays dans plusieurs secteurs, parmi lesquels le sport, notamment grâce à l'envoi d'entraîneurs et d'enseignants. Il enseigne ainsi dans les écoles de la vallée du Rift de 1968 à 1971 (Bale, 1999 : 80).

[21] Selon Ashcroft et al. (2013), l'ethnicité est un terme qui, depuis les années 1960, se substitue à celui de « race » pour décrite les variations humaines, privilégiant des explications en termes de culture, de tradition ou de langage : « *L'ethnicité désigne la fusion de nombreux traits qui appartiennent à la nature de tout groupe ethnique : un ensemble de valeurs, de croyances, de normes, de goûts, de comportements, d'expériences, de conscience du genre, de souvenirs et de loyautés partagés* » (Aschcroft et al., 2013 : 98).

[22] John Manners met notamment en avant des rituels ethniques tels que la circoncision ou le pillage de bétail qui prédisposeraient les Kalenjins à la course à pied, leur permettant notamment de mieux gérer la pression, de résister davantage à la douleur ou de développer des qualités d'endurance.

les succès kényans ne doivent en outre pas être réduits à ce groupe ethnique, de nombreux·ses coureur·se·s de niveau international ou de second rang provenant d'autres régions du pays.

En 2004, le physiologiste britannique Yannis Pitsiladis regroupe ces différentes approches au sein d'un projet d'étude basé à l'Université de Glasgow qu'il dirige sous le nom d'*International Centre for East African Running Science* (ICEARS). Ce projet rassemble des scientifiques et observateurs du monde entier issus de différents champs d'étude des sciences du vivant comme des sciences humaines. Cette collaboration donne finalement lieu en 2007 à la parution de l'ouvrage *East African Running. Toward a cross-disciplinary perspective* (Pitsiladis et al., 2007). Visant à comprendre la domination est-africaine, et notamment les raisons pour lesquelles la Grande-Bretagne ne parvient plus à lutter contre ces nations dans les courses de fond (Sharp et Bale, 2007 : 2), l'ouvrage est divisé en 14 chapitres répartis en 3 parties correspondant chacune à une approche particulière : « *perspectives socio-économiques et culturelles* », « *perspectives physiologiques* » et « *perspectives athléticogénomique* ». Bien qu'ayant une ambition pluridisciplinaire, l'ouvrage n'en demeure pas moins déséquilibré, ne laissant que quatre chapitres aux sciences humaines et sociales dans la première partie, tandis que les dix suivants s'inscrivent dans les sciences du vivant (physiologie, génétique), l'athléticogénomique étudiant l'influence de la génétique sur les capacités physiques. Confirmés par des travaux ultérieurs (Wilber et Pitsiladis, 2012 : 92-102), les conclusions des trois chapitres de cette dernière partie postulent qu'un quelconque avantage génétique des athlètes est-africain·e·s n'est pas prouvé scientifiquement au moment de leur parution, même si la porte reste ouverte à d'éventuelles découvertes à venir (Macarthur et North, 2007). Comprenant le plus grand nombre de chapitres, la seconde partie s'intéresse à des aspects variés de la performance sportive allant de l'alimentation aux effets de l'altitude en passant par la composition musculaire et les variations cardio-respiratoires, parfois en intégrant une dimension racialiste (Harley et Noakes, 2007). La première partie mobilise quant à elle deux études déjà évoquées : l'approche historique de John Bale sur le développement de l'athlétisme au Kenya pendant la période coloniale et le regard anthropologique de John Manners concernant les Kalenjins. Elle propose également un regard sociologique sur les migrations des athlètes africain·e·s (Jarvie, 2007) et autour du portrait du champion éthiopien Haile Gebrselassie, analysant les stéréotypes qui lui sont associés (Denison, 2007). Bien que la majorité des auteurs soient rattachés à des universités européennes, l'ouvrage ouvre la collaboration à des chercheurs est-africains, parmi lesquels l'ancien médaillé olympique Mike Boit, illustrant le dynamisme croissant de la recherche sur l'athlétisme au Kenya et en Éthiopie

depuis le début des années 2000. Les études de chercheurs tels que Bezabih Wolde à l'Université d'Addis Abeba, de Vincent Onywera (membre fondateur du ICEARS) ou Wycliffe Njororai Simiyu au sein de l'Université Jomo Kenyatta de Nairobi, alimentent ainsi les connaissances sur ce thème.

En France, les travaux de Benoît Gaudin portent à partir de la fin des années 2000 un regard socio-historique sur l'athlétisme éthiopien (Gaudin, 2008 ; Gaudin et al., 2016) et la domination des nations est-africaines dans les courses de fond (Gaudin, 2017). Maître de conférences à l'Université de Versailles, il coordonne en 2017 avec Bezabih Wolde, un ouvrage collectif soutenu par l'*Institut français de recherche pour le développement* et le *Centre français des étude éthiopiennes*, intégrant divers travaux en sciences sociales. Intitulé *Kenyan and Ethiopian athletics. Towards an Alternative Scientific Approach,* cet ouvrage propose 21 contributions émanant de chercheurs et de doctorants de divers pays, notamment du Kenya et d'Éthiopie. Réparties à travers 8 parties, ces contributions interrogent les aspects historique, sociologique, psycho-sociologique, économique, anthropologique, institutionnel et politique du succès des nations est-africaines dans les courses de fond, mais aussi les problématiques du handicap, du genre et du sport comme stratégie pour le développement et pour la paix. Au-delà de ces trois dernières thématiques jusqu'alors peu explorées, l'ouvrage apporte un regard approfondi sur l'engagement des athlètes dans une carrière de coureur·se, leur socialisation dans les camps d'entraînement kényans ou le centre national d'entraînement éthiopien, ainsi que les difficultés et les défis auxquel·le·s elles/ils sont confronté·e·s pendant et après leur carrière. Il aborde aussi les répercussions économiques des revenus générés par les athlètes au niveau local ainsi que la dimension culturelle que prend la course à pied, notamment au Kenya, qu'il est intéressant de mettre en relation avec des observations menées dans d'autres pays africains (Koné, 2011). Ces différents apports permettent à cet ouvrage d'atteindre l'ambition annoncée de déconstruire la prévalence d'explications biologiques manquant souvent de légitimité scientifique sur la domination est-africaine dans les courses de fond. S'il est admis en introduction que les controverses d'ordre biologique sont « *un objet d'étude sociologique original* » et que le « *très lucratif marché international* » est évoqué en conclusion, les différentes collaborations se contentent toutefois d'évoquer leurs retentissements au niveau local, sans soulever leurs répercussions sur l'organisation de l'athlétisme à l'échelle mondiale.

Bien que ne traitant pas directement de l'athlétisme est-africain, les travaux de Manuel Schotté, notamment son ouvrage *La construction du talent. Sociologie de la domination des*

coureurs marocains, soulèvent les questions précédemment évoquées à propos des discours évoquant l'« *idéologie du don naturel* ». L'auteur entend déconstruire cette interprétation en appréhendant la réussite des athlètes marocain·e·s comme la résultante d'un processus socio-historique. L'ouvrage paru en 2012 aborde la « *sociogénèse* » de l'athlétisme marocain sous le protectorat français avant d'envisager l'espace des compétitions internationales d'athlétisme comme un marché issu de la libéralisation de l'athlétisme, conséquente à sa professionnalisation. Pris dans son sens économique, le terme de marché est d'abord utilisé pour désigner le circuit international des meetings professionnels qui se met en place dans les années 1980, amenant une demande de travail, essentiellement située sur le continent européen, dont la rémunération est indexée au niveau de performance et alimentée par l'offre de travail que constituent les athlètes professionnel·le·s. Caractérisé par son incertitude, ce marché stratifié, au sein duquel les athlètes africain·e·s remplacent progressivement les athlètes européen·ne·s rebuté·e·s par sa « *précarité structurelle* », est dans la démarche de l'auteur une prérogative indispensable pour comprendre la domination des athlètes africain·e·s dans les courses de fond. C'est à partir de cette définition du marché athlétique qu'il développe par la suite la manière dont les athlètes marocain·e·s se socialisent progressivement au métier de coureur·se·s puis les stratégies qu'elles/ils mettent en place pour investir les courses françaises. Nous reprendrons au cours de cette étude l'approche proposée par Manuel Schotté, la notion de marché athlétique présentant l'intérêt d'établir le lien entre la dimension « globale » envisagée par John Bale et Joe Sang et la perspective plus locale proposée dans l'ouvrage coordonné par Benoît Gaudin et Bezabih Wolde, permettant d'appréhender la domination est-africaine à différentes échelles.

A l'image de la littérature indigène, la littérature scientifique est désireuse de comprendre et d'expliquer la domination des athlètes est-africain·e·s dans les courses de fond. Tandis que les sciences du vivant s'emploient à isoler un (ou plusieurs) paramètre(s) justifiant potentiellement une domination naturelle, les sciences humaines et sociales contestent âprement le primat accordé à cette approche biologique. Les différentes études présentées illustrent autant la complexité que renferme la question de la domination kényane que les multiples hypothèses qu'elle engendre. Les futurs progrès scientifiques ou la confrontation des chercheurs à une pluralité d'acteurs impliqués plus ou moins directement à différentes échelles dans le succès des athlètes est-africain·e·s ouvrent ainsi des perspectives pour les sciences du vivant comme pour les sciences humaines et sociales. Complémentaires, ces perspectives doivent toutefois veiller à apporter des réponses – y compris en l'absence de certitudes – tangibles, en admettant

explicitement leurs limites tout en restant ouvertes à d'autres champs de recherche. Si les sciences du vivant ne peuvent, à l'heure actuelle, apporter une réponse à la domination des athlètes est-africain·e·s, leurs représentant·e·s, et c'est le cas de la plupart d'entre elles/eux, doivent l'admettre. Cela ne signifie pas pour autant leur mise au ban par les chercheurs en sciences sociales, ne serait-ce que parce que les croyances en l'idéologie du don demeurent prégnantes et que physiologistes et généticiens jouent un rôle majeur dans leur déconstruction. La physiologie est d'autant plus nécessaire, que même envisagé comme une construction sociale, le « *talent* » dans la course de fond passe par des évolutions physiologiques apportées par l'entraînement et l'environnement dans lequel il se déroule[23]. Ces approches complémentaires révèlent cependant au moins deux écueils qu'il convient d'éviter pour permettre à tout un chacun d'avoir un regard critique sur le phénomène de la course est-africaine. Elles mettent d'une part en avant la porosité qui peut exister entre la littérature indigène et la littérature scientifique, cette dernière laissant parfois le champ libre à des journalistes manquant parfois de rigueur dans leur façon d'appréhender des sujets controversés (Manners, 1997, 2007 ; Burfoot, 1999). Prenant facilement les traits d'ouvrages scientifiques, comme en témoigne le livre de Jon Entine qui ne manque d'ailleurs pas de s'appuyer sur les journalistes cités précédemment, la littérature indigène, jouissant d'un certain succès, fait parfois de l'ombre aux explications scientifiques, essentiellement en ce qui concerne les sciences humaines et sociales, qui éprouvent des difficultés à s'affirmer au sein de discours stéréotypés qui contribuent à construire la vision d'un sens commun. Plusieurs écrits issus de la revue de littérature qui précède, qu'il s'agisse d'ouvrages indigènes ou scientifiques, essentiellement en ce qui concerne les sciences du vivant, maintiennent d'autre part la focale sur une différence entre l'athlète africain et l'athlète européen, réduisant parfois explicitement cette différence à la couleur de peau. Une telle approche, dont nous reviendrons sur l'origine et les répercussions dans les chapitres qui suivent, résulte d'une difficulté à se séparer de discours puisant leur origine dans la colonisation, nous amenant à interroger la domination est-africaine dans les courses de fond sous l'angle des études postcoloniales.

[23] Au-delà des débats existants quant aux modalités et aux bénéfices de l'entraînement en altitude, il ne fait aucun doute que des adaptations physiologiques, qu'elles soient avantageuses ou délétères, se produisent à une certaine altitude (Böning, 1997).

2. Les postcolonial studies comme cadre d'analyse

2.1. Une approche singulière

Prenant leur origine dans les années 1970 au sein des départements de littérature des universités américaines et britanniques, les *Postcolonial studies* favorisent aujourd'hui une approche multidisciplinaire pour analyser les répercussions de la colonisation sur les sociétés actuelles des anciennes colonies, comme sur celles des ex- métropoles (Bancel, 2019 : 44-49). Peu reconnues en France, les études postcoloniales ne connaissent pas le même succès dans les universités française que sur les campus anglo-saxons et peinent à s'y implanter comme un champ de recherche légitime, confrontées à un contexte politique et médiatique peu propice au développement d'une étude critique de la colonisation et de ses conséquences (Smouts, 2007 : 59-60). Outre les débats entourant la mémoire de la colonisation, les controverses françaises sont représentatives d'une « *fracture coloniale* » portant notamment sur la question migratoire et l'« *intégration* » des immigrés issus des anciennes colonies (Bancel et al., 2005 : 14-28). Cette fracture se manifeste également dans le champ sportif, en témoigne l'impossible dialogue entre des supporters français d'origine algérienne sifflant *La Marseillaise* lors du match France-Algérie au stade de France en 2001 et des responsables politiques condamnant cet acte de manière quasiment unanime (Liotard, 2005 : 232-233). L'actualité récente confirme la difficulté du regard postcolonial à s'imposer dans le contexte français, les sphères médiatique, politique et universitaire étant le théâtre, début 2021, d'une polémique issue de propos de ministres français·e·s évoquant la notion sémantiquement floue d'« *islamo-gauchisme* » et remettant notamment en cause la légitimité des études postcoloniales à l'Université. S'extraire du « *binarisme* » conduisant à une séparation systématique entre partisans et détracteurs de la colonisation ou une vision opérant une scission entre colonisés et colonisateurs est dès lors un prérequis indispensable à l'appréhension d'un phénomène sous la coupe du postcolonialisme (Bancel et al., 2010).

Offrant *« un laboratoire d'expérimentation exceptionnel aux perspectives postcoloniales* », les activités physiques, notamment le sport, représentent des pratiques culturelles dont la diffusion, l'implantation et les adaptations locales dans les anciens territoires colonisés révèlent les mécanismes de la colonisation et la poursuite de ses effets (Frenkiel et al., 2015). Nous le verrons, l'athlétisme au Kenya est un phénomène postcolonial, d'une part parce qu'il incarne une forme d'acculturation pendant la période coloniale, mais aussi parce qu'il joue un rôle tant

symbolique que politique dans la période suivant l'indépendance jusqu'à la période actuelle[24] (Josse-Durand, 2015). Il perdure enfin en influençant l'organisation de l'athlétisme européen dont les acteurs et les institutions lui imposent également des transformations. Tandis que les études postcoloniales, y compris dans le champ sportif, s'intéressent essentiellement aux États porteurs de liens coloniaux préalables (Lacoste, 2006), l'étude qui suit se singularise en traitant de relations entre des pays qui en sont dépourvus, le Kenya étant une ancienne colonie britannique. Suivant la première acceptation du terme post-colonial - à écrire avec un trait d'union - perçu comme la période suivant les indépendances, il est indiscutable que la France et le Kenya sont des États postcoloniaux, eu égard à leurs anciens statuts respectifs de métropole et de colonie (Lazarus, 2004 : 2). Appliquer ce qualificatif à leur relation semble à première vue moins évident, obligeant à dépasser la dimension chronologique en rompant les frontières entre les périodes pré-coloniale, coloniale et post-coloniale pour la saisir dans sa complexité (Smouts, 2007 : 32). Il semble ainsi légitime, en premier lieu, d'interroger les représentations déterministes précédemment évoquées qui entourent les athlètes kényan·e·s en France malgré leur manque de légitimité scientifique. Ces discours persistants révèlent le puissant imaginaire « *orientaliste* » qui sévit dans la littérature, la presse, comme dans les propos de certain·e·s observateurs·trices. Considéré par nombre d'auteurs du postcolonialisme comme le précurseur des *postcolonial studies*, Edward Saïd utilise la notion d' « *orientalisme* » pour caractériser la façon dont les nations européennes créent l'« *Orient* », qui désigne le reste du monde sur lequel elles portent un regard dominant et s'imposent comme une autorité légitime (Saïd, et al., 2005 : 17-18). Parce que ces représentations ne se limitent pas au discours mais produisent des effets concrets (Lazarus, 2004 : 10-11), ici sur l'organisation de l'athlétisme au Kenya comme en France, il convient également de se poser des questions d'ordre structurel : comment expliquer qu'autant d'épreuves françaises de niveau local à international aient recours aux athlètes kényan·e·s ? Si la présence massive d'athlètes d'élite kényan·e·s sur certaines épreuves françaises peut à première vue être associée à la mondialisation de l'athlétisme (Bale, 1999 : 74), la défection précédemment évoquée des athlètes européen·e·s sur ce marché précaire interroge quant à la potentialité d'une persistance du modèle colonial de division internationale

[24] Selon l'auteure, les athlètes qui permettent de mettre le Kenya sur le devant de la scène athlétique internationale dans les années 1960 sont parfois instrumentalisés par le gouvernement en tant que héros nationaux quarante ans plus tard. Après les sanglants affrontements ethniques qui agitent le pays en 2007-2008, le gouvernement kényan cherche à rassembler la population autour de symboles, de héros, dont font partie les athlètes, afin de créer une unité politique et sociale en vue d'apaiser les tensions dans une société où l'appartenance ethnique prime parfois sur l'identité nationale.

du travail[25] (Spivak, 2005 : 53-54) et son application au champ sportif. Comment expliquer également que plusieurs athlètes kényan·e·s soient licencié·e·s dans des clubs français et qu'une minorité d'entre elles/eux représentent l'équipe de France d'athlétisme ? La présence soutenue de Kényan·e·s sur les courses françaises, combinée à la formalisation de leurs liens avec l'institution athlétique française, fait écho à une situation déjà observée, dans des proportions supérieures, à propos des coureur·se·s marocain·e·s. Pour autant, les deux phénomènes ne semblent pas s'expliquer de la même manière ; plus courante, l'intégration d'athlètes marocain·e·s puise son origine dans les relations existantes entre l'athlétisme français et l'athlétisme marocain depuis la période coloniale, le Maroc étant un ancien territoire sous protectorat français (Schotté, 2012 : 21-47). En allant plus loin, qu'il s'agisse des athlètes kényan·e·s ou marocain·e·s, la fédération française d'athlétisme a-t-elle eu le projet de s'inscrire dans une politique de naturalisation pour renforcer ses équipes de France à l'image de ce qui est observé massivement dans certains pays du Moyen-Orient ? Alors même que la France semble géographiquement et culturellement éloignée du Kenya et qu'aucun·e athlète kényan·e n'ait intégré l'équipe britannique, rompant avec le recours aux sportif·ve·s issu·e·s des anciennes colonies privilégié en France, ces interrogations prennent d'autant plus d'épaisseur.

2.2. Mettre en avant un processus postcolonial

L'objet de cette étude est ainsi de mettre en évidence le processus postcolonial particulier autour duquel se sont construites les relations entre l'athlétisme kényan et l'athlétisme français dans la période post-coloniale. Développée par Pascal Blanchard et Nicolas Bancel, la notion de processus postcolonial vise à expliquer la genèse, la construction puis les transformations de phénomènes actuels prenant leur origine dans la période coloniale :

« Il s'agit donc de comprendre comment ces processus s'enracinent généalogiquement dans la période coloniale, et comment notre contemporanéité hérite de ces processus incompréhensibles en dehors de la perspective de longue durée qu'implique l'articulation coloniale/post-coloniale ; comment enfin certaines caractéristiques de ces processus (se métissant, se transformant) se prolongent jusqu'à nous. Il serait, par exemple, difficile

[25] Pour Gayatri Chakravorty Spivak, la division internationale du travail contemporaine reprend le fonctionnement de la logique impérialiste en visant « *à préserver la fourniture d'une main d'œuvre bon marché* » issue de pays du tiers monde.

aujourd'hui de contester la généalogie coloniale de la politique africaine de la France après les indépendances » (Blanchard et Bancel, 2006 : 14).

Bien que le Kenya et la France n'aient jamais eu de relations coloniales, les liens que ces deux pays entretiennent depuis les années 1960 en matière d'athlétisme s'inscrivent dans une forme d'héritage de la période de l'empire colonial français. C'est cette particularité, qui va au-delà de la dimension chronologique, que nous avons choisi d'investiguer afin de mettre en exergue ses ressorts. L'originalité ne tient pas à la dimension sportive, mais au fait qu'elle renverse partiellement les rapports de domination et qu'elle suscite des situations de vulnérabilité et des réponses innovantes, facteurs de résilience côté français comme kényan. A travers la notion de processus postcolonial, il s'agit donc de comprendre la manière dont deux pays n'ayant pratiquement aucune relation athlétique avant les années 1960 formalisent des liens aux niveaux institutionnel et individuel menant à la situation décrite précédemment. Il ne suffit toutefois pas de dresser un simple parallèle entre les situations coloniales et post-coloniales en se contentant de souligner les analogies entre les deux périodes. Si de tels rapprochement seront parfois pertinents pour illustrer la persistance d'un imaginaire, de modes de pensée ou d'organisation, ce travail à l'ambition de dépasser l'analogie, privilégiant la mise en avant des transformations qu'induit l'idée de processus.

Outre l'absence de liens coloniaux qui la singularise, cette transformation est notamment amorcée par un renversement du rapport de domination propre à la période coloniale, mais aussi par l'évolution du champ sportif, l'athlétisme se mondialisant et se professionnalisant progressivement dans la période qui suit l'indépendance du Kenya. Tandis que la période coloniale se caractérise par un rapport de domination à sens unique, la relation franco-kényane apparaît plus réciproque, l'hégémonie sportive du Kenya favorisant un équilibrage de la relation. En position subalterne au niveau international sur les plans géopolitique et économique, le Kenya est dans la période actuelle une nation majeure en matière d'athlétisme comme souligné précédemment. Organisateurs de meetings ou de courses sur route, voire institutions sportives, ne peuvent se passer d'athlètes qui culminent au sommet des bilans chronométriques mondiaux ou, à une échelle plus locale, concurrencent les meilleur·e·s français·e·s. Les primes remportées sur les différentes épreuves ou la perspective d'une installation dans un pays développé offrant la perspective de conditions d'existence jugées plus favorables pour nombre d'athlètes kényan·e·s, ces dernier·e·s se tournent vers des marchés européen ou américain particulièrement attractifs. Dès lors, c'est une configuration interdépendante qui caractérise la relation entre les athlètes kényan·e·s et les acteurs

occidentaux, notamment français. Le processus postcolonial que nous observerons doit ainsi nous conduire à comprendre la genèse de cette interdépendance puis ses conséquences, et notamment les situations de vulnérabilité qu'elle engendre. Menaçant les institutions, kényanes comme européennes, mais aussi les organisateurs de courses et les agents sportifs, ces situations de vulnérabilité génèrent à leur tour des décisions résilientes, visant à limiter une menace potentielle. Influençant l'organisation de l'athlétisme au Kenya, ces décisions impactent également l'organisation de l'athlétisme en France, et plus généralement en Europe, reprenant la métaphore, malgré l'absence de liens coloniaux entre les deux pays, d'une France, « *elle aussi, "colonisée par son empire"* » (Blanchard et Bancel, 2006 : 11).

La période étudiée débute en 1960, au moment où l'athlétisme est-africain commence à s'illustrer sur la scène internationale, et s'achève dans l'époque contemporaine. Si le Kenya n'a pas été mis en lumière aux Jeux olympiques de Rome, où il n'obtient que des places d'honneur, le triomphe de l'Ethiopien Abebe Bikila lors du marathon de 1960 signe l'entrée de l'athlétisme est-africain au plus haut niveau international, ouvrant la voie à la domination que l'on connaît, tout en s'apparentant à un symbole de « résistance ». Le choix a été fait d'aborder le processus postcolonial envisagé via un plan chrono-thématique, offrant l'avantage de mettre en avant les transformations évoquées.

S'étendant jusqu'en 1994, la première partie précise le cadre théorique en expliquant, autour de la notion de « *rencontre postcoloniale* » empruntée à Eric Savarese (2014), les raisons et la manière dont les fédérations kényane et française formalisent une relation dépassant progressivement la seule appréhension chronologique du postcolonialisme. Cette partie commence ainsi par apporter un prérequis morphosémantique qui nous guidera tout au long de notre étude, en distinguant la dimension post-coloniale chronologique – s'écrivant avec un trait d'union – de la dimension postcoloniale épistémologique se référant aux *postcolonial studies*, sans trait d'union. D'abord à l'initiative de la FFA et empreinte d'une certaine verticalité, la relation franco-kényane s'équilibre au fur et à mesure des succès kényans. Devenant implacable, l'hégémonie sportive du Kenya suscite des discours d'abord initiés par la presse avant d'être relayés par des dirigeants fédéraux, opposant les athlètes kényans perçus comme naturels à leurs adversaires européens. Ne se limitant pas au discours, ce mode de pensée pousse ces derniers à désinvestir un marché européen en pleine professionnalisation face à une concurrence qu'ils jugent déloyale. Parallèlement à cette situation, les relations postcoloniales qu'entretient la FFA avec les anciennes colonies françaises en Afrique interrogent quant aux

velléités de la fédération face au potentiel que représentent les athlètes kényan·e·s, alors même que le demi-fond français balbutie.

La démobilisation des athlètes européen·ne·s ainsi que l'interdépendance qui s'établit entre les athlètes kényan·e·s, les organisateurs de course et les agents sportifs est développée dans une seconde partie laissant place à une individualisation des relations entre 1995 et 2005. Amplifiée par un marché des courses sur route qui se développe en marge des structures fédérales, conduisant à une professionnalisation plus précoce, cette interdépendance génère des situations de vulnérabilité, menaçant les acteurs européens comme kényans, tant au niveau individuel qu'institutionnel. Les situations de vulnérabilité constatées amènent les acteurs français et européens à prendre des décisions résilientes, s'appuyant notamment sur les explications racialistes évoquées précédemment ; en témoigne, par exemple, l'organisation de compétitions nouvelles ou de grilles de récompenses dont l'Afrique est exclue. Écorchant parfois les valeurs des acteurs soucieux de défendre leurs intérêts sur un marché très concurrentiel et incertain, ces décisions traduisent la persistance d'une ambivalence autrefois caractéristique du rapport colon/colonisé.

Débutant en 2006, la dernière partie traite, jusqu'à la période actuelle, de nouvelles formes de vulnérabilités consécutives à une précarisation du marché des courses sur route, due notamment à une baisse des rétributions, et des nouvelles configurations institutionnelles qui lui sont associées. Moins favorable pour les athlètes kényan·e·s comme pour leurs agents, le marché des courses sur route toujours très libéral amène à certaines dérives, parmi lesquelles le dopage, avec lequel doivent composer les institutions kényane et française. Tant par conviction que pour s'aligner sur les évolutions législatives, la FFA s'efforce de réguler ce marché en contrôlant les agents et les organisateurs. Peu concernée par les relations avec les athlètes kényan·e·s, bien qu'ils évoluent en nombre dans l'hexagone et que le marathon français soit en difficulté, la fédération française continue à se préoccuper essentiellement de l'athlétisme africain francophone. Des relations s'instituent néanmoins au niveau individuel à travers des athlètes français·e·s désireux·ses de s'inspirer de leurs homologues kényan·e·s ou à travers une reconfiguration institutionnelle faisant écho aux canaux utilisés par des athlètes, notamment marocain·e·s, ayant une proximité culturelle plus importante avec la France.

3. Une approche socio-historique

Les *postcolonial studies* ayant pour ambition de dépasser le cloisonnement entre les disciplines pour favoriser une approche pluridisciplinaire (Smouts, 2007 : 34), le choix a été fait de traiter ce processus postcolonial selon une approche socio-historique. Au-delà de l'influence de la colonisation sur les représentations, une telle approche permet de prendre en compte des facteurs plus concrets (Bancel, 2019 : 48-49), telles qu'une conjoncture évolutive, intégrant la mondialisation et la professionnalisation de l'athlétisme, ainsi que les situations de vulnérabilité aux niveaux institutionnel et individuel. Nous mobiliserons ainsi la socio-histoire à travers ses différentes dimensions : l'étude des relations de domination sociale et de solidarité sociale, et dans une moindre mesure des éléments discursifs qui font du langage un instrument symbolique de domination (Noiriel, 2008 : 5-6). Sans pour autant souscrire à une analyse prosopographique, nous ambitionnons d'emprunter les méthodes de l'histoire et de la sociologie, permettant de saisir les relations franco-kényanes par la double dynamique du « *dedans* » (au niveau des acteurs) et du « *dehors* » (aux niveaux institutionnel et sociétal) (Érard et Bancel, 2006 : 70). L'analyse d'archives de presse et de comptes rendus institutionnels ainsi que l'utilisation d'une méthodologie sociologique qualitative doit nous permettre de répondre à l'exigence de la preuve inhérente à ces deux disciplines, permettant de rompre avec la dérive « *doxosophiste* »[26] tout en prenant en compte les retentissements de ces dérives sur le monde social (Bourdieu et Chartier, 2015 : 24). La démarche utilisée dans cette étude se fonde ainsi sur la triangulation de données issus de trois méthodes utilisées avec des degrés d'approfondissement différents. Principale source de données, l'analyse d'archives est ainsi soutenue par la conduite de 20 entretiens semi-directifs ; ces deux méthodes étant elles-mêmes complétées par une enquête ethnographique menée au Kenya. La méthodologie détaillée ci-dessous nous permet finalement d'obtenir des données complémentaires fournissant une solide base empirique.

3.1. La consultation d'archives

Pour mener cette étude, nous avons commencé par investiguer trois revues françaises spécialisées dans l'athlétisme paraissant dans les années 1960, au moment où le Kenya se révèle

[26] Par ce terme, Pierre Bourdieu désigne des « *savants du paraître* » qui produisent « *un semblant de monde social dont tout le monde sait qu'il est faux au fond, mais qui a une force extraordinaire, parce qu'il permet d'occulter certaines vérités sur le monde social* ».

au plus haut niveau international : *L'Athlétisme*, *Le Miroir de l'athlétisme* et *l'Équipe athlétisme magazine*[27]. Rompant avec le traitement factuel de l'information en vigueur dans la presse sportive quotidienne, la mise en récit propre au format magazine permet de saisir les représentations des acteurs ainsi que leurs transformations (Attali, 2018 : 179-180). Le choix des revues s'est porté d'une part sur leur réputation de références concernant l'athlétisme dans les années 1960[28], ainsi que sur l'hétérogénéité de leurs textes (Krieg 2000) en lien avec l'éclectisme de leurs lignes éditoriales. Créée en 1921, la revue *l'Athlétisme,* devenue *Athlétisme* à partir de 1978*,* est ainsi l'organe de presse officiel de la *Fédération française d'athlétisme*. Essentiellement tournée vers l'athlétisme français, on y trouve des articles, des résultats ainsi que des comptes rendus des instances dirigeantes de la FFA. La deuxième revue, *Le Miroir de l'athlétisme*, publiée de 1962 à 1974 sous la direction de Yann le Floch*,* est un mensuel spécialisé décliné du journal *Miroir sprint* dirigé par Maurice Vidal de 1946 à 1971. Défini comme « *un hebdomadaire sportif d'obédience communiste* » (Bazoge et Jamain-Samson, 2013 : 233), ce journal édite dans les années 1960 plusieurs autres revues spécialisées dans différents sports[29]. Éditée de 1968 à 1975 par le journal *l'Équipe,* alors dirigé par Gaston Meyer, *L'Équipe athlétisme magazine*, comme le *Miroir de l'athlétisme*, est une revue spécialisée davantage tournée vers l'athlétisme international. La proximité avec la revue précédente s'arrête néanmoins là, puisque *l'Équipe* et *Miroir sprint* sont plutôt opposés idéologiquement, le premier nommé défendant son apolitisme devant les critiques de son concurrent (Seidler, 1964 : 179). L'implication de Gaston Meyer dans la revue fédérale dans les années 1930 ainsi que la participation de certains journalistes à la rédaction de *l'Équipe athlétisme magazine* et de *l'Athlétisme* témoignent de leur proximité[30]. La revue *l'Athlétisme* consacre une place importante aux officiels fédéraux dans ses colonnes, tandis que *le Miroir de l'athlétisme* fait intervenir régulièrement des entraineurs, athlètes ou observateurs de l'athlétisme étrangers ou des journalistes de *Miroir sprint* dont l'athlétisme n'est pas la spécialité. Cette variété de rédacteurs est autant représentative du « *rapport intime avec l'objet traité* » qu'entretiennent les journalistes sportifs, que de leur capacité à « *couvrir*

[27] Disponible sur la plateforme de la Bibliothèque Nationale de France, *Gallica*, l'intégralité des numéros de la revue *Athlétisme* parus entre 1960 et 2000 ont été consultés. La plupart des exemplaires des deux autres revues ont pu être consultés aux *Archives nationales du monde du travail* de Roubaix et grâce au concourt de collectionneurs membres de la *Commission de la Documentation et de l'Histoire* de la *Fédération Française d'Athlétisme*.
[28] D'après plusieurs membres de la *Commission de la Documentation et de l'Histoire* de la *Fédération Française d'Athlétisme* présidée par Luc Vollard.
[29] Voir notamment Le *Miroir du football*, Le *Miroir du cyclisme*, *Le Miroir du rugby*.
[30] Cette proximité s'illustre également à travers la mission FFA/l'Auto, menée en 1937 en Afrique Occidentale Française pour trouver des talents susceptibles de renforcer les rangs de l'athlétisme français, dans le cadre d'un partenariat entre le journal *l'Auto* (devenu *l'Équipe*) et la FFA (Frenkiel et Kemo Keimbou, 2010 : 33-50).

indifféremment différents sports » (Souanef, 2019 : 191-192). Afin de compléter le corpus disponible sur sa période la plus récente, nous avons ensuite consulté la revue *VO² magazine*, de façon systématique jusqu'en 2001, puis de manière plus épisodique grâce à des numéros issus d'une collection personnelle. Créée en 1989 par Odile Baudrier et Gilles Bertrand, deux journalistes passionnés d'athlétisme, notamment d'épreuves « hors stade »[31], cette revue présente moins de proximité avec la ligne fédérale mais demeure une revue de référence s'inscrivant davantage dans le mouvement de la course sur route qui gagne la France dans les années 1970, sur lequel nous reviendrons. Outre un regard affirmé sur les courses sur route et les courses nature françaises dont elle participe régulièrement à la promotion, la revue propose des reportages sur l'athlétisme international, notamment en Afrique avec un intérêt marqué pour le Kenya[32].

Le choix a été fait, au départ, de constituer un corpus rassemblant tout ce qui traite de l'athlétisme est-africain dans chacune des revues, que ce soit des articles, des résultats ou des comptes rendus de réunions fédérales afin de conserver une certaine « *disponibilité* » (Farge, 1989 : 88) permettant de recueillir l'ensemble des éléments éclairant notre sujet. Numérisés sur la plateforme *Gallica* de la *Bibliothèque nationale de France*, l'ensemble des numéros de la revue fédérale ont été consultés en faisant d'abord l'objet d'une recherche par mots clés[33], avant que certains aspects mis en avant par cette première consultation ne soient approfondis grâce à un feuilletage complet des numéros sur des périodes données[34]. La plupart des numéros des autres revues a pu être accessible grâce à des fonds privés disponibles aux *Archives nationales du monde du travail* à Roubaix[35] et grâce au concourt de collectionneurs privés membres de la *Commission de la documentation et de l'histoire* de la FFA. Une lecture analogique des articles

[31] Gilles Bertrand est marcheur athlétique et coureur sur route au moment où il lance avec son épouse Odile Baudrier la publication du *Carnet du Bipède* au début des années 1980, un calendrier annuel recensant la plupart des courses sur route françaises. Le journaliste participe également à la rédaction d'articles pour la revue suisse *Spiridon* assurant la promotion de la course hors stade. Le couple crée ensuite les revues spécialisées *VO² magazine* puis *Endurance* et plus récemment le site internet *Spe15.fr*, couvrant l'actualité du dopage dans l'athlétisme. Odile Baudrier et Gilles Bertrand sont également organisateurs d'épreuves, notamment du *Festival des Templier* qui compte parmi les principaux événements de *trail* en France et dans le monde.

[32] Gilles Bertrand publie en 1999 l'ouvrage *Kenya, les coureurs du siècle* dans lequel il raconte l'histoire des hauts lieux et de certaines figures de la course à pied au Kenya en mêlant le récit à la photographie en noir et blanc. Certaines photographies de l'ouvrage sont occasionnellement publiées dans *VO² magazine*.

[33] « Kenya », « Kényan », « Kényen », « Ethiopie », « Ethiopien », « Afrique » et « Africain ». La présence ou non d'un accent ne modifie pas la recherche. Les recherches sur l'Éthiopie s'expliquent par le fait que cette revue est la première source consultée, à un moment où la focalisation de la recherche sur le cas du Kenya n'est pas encore définie.

[34] C'est notamment le cas concernant la professionnalisation de l'athlétisme et l'influence des agents sportifs, la prise en charge par la FFA des courses sur route ou la création des championnats d'Europe de cross-country.

[35] *VO² magazine* : fonds 200200211, 200200212, 200200213 ; *Le Miroir de l'athlétisme* : fonds 200200244, 200200245 ; *L'Équipe athlétisme magazine* : fonds 2009032069, 2009032070.

et des rubriques traitant de l'athlétisme kényan a pu être exercée après avoir retenu de manière synoptique tous les textes concernant l'athlétisme africain classés par ordre chronologique. L'analyse des textes retenus porte sur le discours dans son ensemble, intégrant le contenu et les stratégies énonciatives, permettant d'en saisir la fonction culturelle reliant les revues à leur lectorat (Provenzano, 2018 : 89-90).

Amorcée à travers la consultation de la revue *L'Athlétisme* qui propose des comptes rendus des comités directeurs et des différentes commissions de la FFA, de manière développée jusqu'en 1980 puis de manière plus synthétique par la suite, l'analyse de données institutionnelles a ensuite été complétée. Nous avons ainsi analysé les procès-verbaux des différentes instances de la FFA de 2000 à 2020[36], disponibles sur le site internet de la FFA[37] ainsi que les rapports des congrès de la fédération internationale d'athlétisme[38] (IAAF) et des commissions déléguées de 1954 à 2017, transmis par Doudou Sall Gaye, archiviste de *World Athletics*[39] à Monaco. Les rapports des conseils de l'*Association européenne d'athlétisme* (AEA) de 1991 à 1996, transmis par Dominique Koch, archiviste d'*European Athletics*[40] à Lausanne, ont enfin permis d'obtenir des informations complémentaires sur la période entourant spécifiquement la création des championnats d'Europe de cross-country en 1994. Bien que les archives de la FFA auraient pu faire l'objet d'une recherche par mots clés, le choix a été fait, comme pour les documents de l'IAAF et de l'AEA, de faire une lecture systématique en retenant les données disponibles sur différents thèmes identifiés pendant la phase d'analyse d'archives de presse. Les sites internet de ces différentes instances ont en outre permis d'obtenir des données quantitatives utilisées sporadiquement dans les pages qui suivent.

[36] Cela représente 410 documents pour environ 4000 pages : 98 rapports de comités directeurs (environ 12 à 15 pages par rapport), 218 rapports de bureaux fédéraux (environ 10 pages par raport), 49 rapports de commission hors-stade (environ 5 pages par rapport), 13 rapports de la commission agents sportifs (2 à 3 pages par rapport), 6 rapports de la commission athlètes (5 pages par rapport), 26 rapports de la commission prévention dopage (7 à 10 pages par rapport) ;
[37] Site athle.fr, onglet « Fédération » puis « partie officielle ».
[38] Cela représente 31 rapports de congrès incluant les rapports des différentes commissions en annexes, soit un total d'environ 4950 pages (à noter que les rapports des années 1960 font une cinquantaine de pages quand les rapports plus actuels atteignent parfois 400 pages).
[39] Nom de la fédération internationale d'athlétisme à partir 2019.
[40] Nom de la fédération européenne d'athlétisme à partir de 2004.

3.2. Une approche sociologique qualitative

Afin d'éprouver certaines hypothèses ayant émergé suite à la phase de consultation et d'analyse d'archives de presse, une approche qualitative a été privilégiée pour faire le lien entre les pratiques des acteurs et leurs représentations sur ces pratiques (Garfinkel, 2008). Suite à la première approche méthodologique présentée, deux démarches complémentaires sont alors mobilisées : l'enquête ethnographique et l'entretien semi-directif (Beaud et Weber, 2010 : 123-124).

L'enquête ethnographique :

Si au début de cette recherche, le marché athlétique français, voire européen, ne m'était pas inconnu, mon activité de coureur à pied m'amenant à participer régulièrement à des épreuves dans lesquelles s'élancent des coureur·se·s professionnel·le·s, la connaissance du versant de l'offre athlétique, concernant la formation des athlètes kényan·e·s, se limitait en revanche à des reportages ou des lectures. Découvrir les lieux de leur préparation et la manière dont se créent des interactions avec des acteurs européen·ne·s apparaît dès lors comme une nécessité pour appréhender la relation étudiée dans toute sa complexité. Cela permet d'observer les structures dont bénéficient les athlètes et de dévoiler, partiellement, les conditions de leur insertion sur le marché européen.

S'étalant sur trois semaines au mois d'août 2018, cette enquête est conduite dans le village d'Iten dans l'Ouest du Kenya, à 350km de la capitale, Nairobi et à 35km d'Eldoret, cinquième ville du Kenya en termes de population (cf. figure 1). Parmi différents villages connus pour être des lieux de préparation de champions kényans, le choix d'Iten intervient à la suite de différentes lectures hissant la petite ville de 42000 habitants au rang de haut lieu de la course à pied au Kenya. Cette réputation, nous y reviendrons, développe une forme de tourisme offrant une relative facilité pour réserver un hébergement depuis la France sans bénéficier d'un contact préalable ou d'une connaissance approfondie des lieux, si bien que plusieurs coureur·se·s français·e·s ont été rencontré·e·s pendant ce séjour. Pour ma part, c'est un coureur français ayant effectué plusieurs stages à Iten qui me permet d'obtenir le contact de Paul Chepkuto et de réserver grâce à lui un hébergement dans une maison de location. Coureur en quête d'un visa pour une course étrangère, Paul est également pasteur et gère la location de la maison où je logeais, dont le propriétaire vit aux États-Unis. Après m'être présenté à lui, comme auprès des différentes personnes rencontrées sur place, comme un doctorant français réalisant une étude

sur l'athlétisme kényan, Paul est rapidement devenu un informateur privilégié, nos rencontres quasi-quotidiennes étant l'occasion d'échanger sur mes recherches, sur la vie à Iten, la course à pied ou la carrière de coureur. Il me présente ainsi pendant mon séjour plusieurs athlètes appartenant à son réseau social avec lesquel·le·s je réalise des entretiens. Bien qu'il soit parfois préconisé de ne pas interviewer un informateur, la proximité établie pouvant influencer la relation pendant l'entretien (Beaud et Weber, 2010 : 160), Paul m'a accordé un entretien au-delà de nos nombreux échanges informels.

Figure 1 : Situation d'Iten au Kenya, *Google Map*

Sur le terrain, l'enquête a consisté en une alternance de phases de participations observantes et d'observations participantes. Si la différenciation opérée entre ces deux appellations n'est pas toujours claire dans la littérature scientifique, elle repose le plus souvent sur le degré d'intensité de l'engagement sur le terrain, la participation observante suggérant une participation supérieure, prenant parfois le pas sur l'observation (Soulé, 2007 ; Bujon, 2009). Certaines phases d'observation complète, notamment pendant une séance sur piste menée par un groupe d'élite ou au cours de visites de différents lieux ont ainsi succédé à des phases de participations plus ou moins intensives à des entraînements. Au gré d'opportunités obtenues grâce à Paul ou au fil de rencontres au cours du séjour, ces différentes phases ont permis de saisir les conditions d'entraînement des athlètes selon différentes perspectives. Laissant une

disponibilité plus importante pour l'observation, l'observation pure ou les footings peu intenses sont l'occasion d'être attentif à des détails, de photographier, voire de prendre simultanément des notes sur un journal de terrain ou d'échanger avec les participants (cf. encadré 1). Concernant un lieu assez central de la préparation des athlètes puisqu'il s'agit de la principale piste d'athlétisme aux alentours d'Iten, fréquemment utilisée par des athlètes de niveau international, la description opérée dans l'encadré 1 met en avant des éléments amenant à relativiser l'idéalisation dont fait parfois l'objet l'environnement dans lequel s'entraînent les athlètes. Outre le caractère rudimentaire de la piste, la description ci-dessous met en avant des conditions climatiques peu propices à la pratique de la course à pied pendant la journée, obligeant les athlètes à s'entraîner tôt, ainsi que la mobilité dont ils doivent faire preuve pour accéder à des installations situées à plusieurs kilomètres d'Iten.

Encadré 1 : Extrait du journal de terrain du mardi 14 août 2018

Arrivée à Tambach (à 7km d'Iten, 1800m d'altitude), lieu d'entraînement privilégié par les athlètes pour les séances sur piste. A partir de la grande route, on arrive vers une grosse école avec une belle cour et un bâtiment moderne, Amos nous explique que c'est l'école de formation des enseignants où il étudie. Une petite route bordée d'habitations descend jusqu'à la piste. C'est une piste en terre assez dure et irrégulière avec quelques petits trous et surtout des pierres qui dépassent au premier couloir dans le virage après l'arrivée. Il y a une petite tribune couverte assez récente le long de la ligne droite d'arrivée et des toilettes dans des cabanes au niveau du départ du 200m et du 300m. Il y a un bâtiment plus grand à côté de la piste avec sûrement des vestiaires mais il est fermé. Du côté de la ligne opposée, belle vue qui surplombe la vallée du Rift. Au-dessus, il y a l'école d'enseignants qui surplombe la piste. Au milieu il y a un terrain de foot avec de l'herbe sèche où des enfants jouent et une cage de lancers de fabrication artisanale (poteaux en bois pas très droits, filet pas tendu). Nous faisons un petit match avec les jeunes, pas facile avec la chaleur, vite essoufflé. Il est 11h30 et il n'y a aucun athlète qui s'entraîne. Un jeune nous dit qu'ils viennent plus tôt (6h) car il fait trop chaud.

La participation à des séances plus intenses, nécessitant de fournir un effort important pour rester au contact d'un groupe, perturbe en revanche la qualité de l'observation tout en offrant la possibilité d'explorer des sensations, des émotions et des relations (souvent non verbales) au cours de l'entraînement (cf. encadré 2), On perçoit alors toute l'*in*-corporation de l'objet d'étude. Dans ce dernier cas, la présence sur le terrain vise autant à décrypter le système social qui organise les entraînements qu'à comprendre « *ce que c'est qu'est être acteur de ce terrain* »

(Soulé, 2007 : 134). Inscrites dans un journal de terrain environ deux heures après la fin de l'entraînement, les observations relatées dans l'encadré 2 traduisent ainsi, au-delà de l'organisation, la difficulté de l'effort vécue pendant la séance, autant révélatrice de la dimension ascétique du métier d'athlète que du délicat maintien de la fonction observante que je me suis initialement assignée. Alors que ses effets sont vécus au moment de la séance, me poussant dans mes retranchements en favorisant le maintien de l'effort malgré la fatigue, l'émulation apportée par le groupe n'est prise en compte dans mon analyse qu'*a posteriori*, témoignant du tiraillement entre la position de chercheur et l'attrait d'un terrain offrant toutefois « *une mémoire plus riche et plus vive que celle recueillie et consignée sur bande magnétique* » (Blondeau, 2002 : 5). Iten se situant à environ 2400 mètres au-dessus de la mer, envisager d'effectuer de telles séances passe par un travail préalable d'adaptation à l'altitude au cours duquel il est opportun de privilégier des phases d'observation moins engageantes. La première semaine de cette enquête a donc rempli sa fonction exploratoire (Combessie, 2007 : 14), consacrée à des phases d'observation complète ou d'observation participante, la réalisation d'entretiens nécessitant également de patienter afin de connaître suffisamment le terrain pour identifier les personnes ressources avant de s'en rapprocher.

Encadré 2 : Extrait du journal de terrain du jeudi 16 août 2018

Jeudi, jour de fartleck avec soit des répétitions de 1', soit de 2', soit de 3' en fonction des semaines, pendant environ 50' à 1h. Le départ du fartleck se fait à 9h en bas du village à une intersection avec un chemin sur la route qui descend après l'hôpital, pour une boucle très vallonnée (à la montre 12,6km avec 165m D+ et 70m D-). Nous nous échauffons environ 15 minutes en allant au départ. Sur place, énormément de monde qui attend le long de la route. Un homme monte sur un rocher donne les consignes de la séance (17 x 2' avec 1' de récupération), une prière rapide est donnée. Ensuite environ deux cents personnes s'élancent en petit footing puis un coup de klaxon moto annonce le départ du fartleck. Je suis surpris et me retrouve au milieu de la foule avec tout le monde qui accélère d'un coup, un peu stressant. Ca part très vite, je suis très essoufflé dès la première répétition. A la récupération, ça ne ralentit pas beaucoup et les athlètes autour de moi continuent d'accélérer pour rattraper ceux de devant. Au bout de trois ou quatre répétitions, j'ai l'impression d'être dans un effort continu, dans une compétition. Après quelques répétitions je suis dans un groupe avec quelques Kényans et des étrangers (avec le compagnon d'Elodie Clouvel, pentathlète en stage). Nous avons croisé des Français, des Anglais, des Asiatiques. L'altitude, le terrain assez accidenté (nombreux cailloux au sol, sol irrégulier) rendent l'effort difficile, je ventile beaucoup et ça ne redescend pas beaucoup

pendant la récupération toujours un peu rapide. J'ai beaucoup de mal dans les côtes (peut-être pas assez acclimaté). Autour de moi, il y a des coureurs bien équipés et d'autres avec des chaussures abîmées, des habits de sport mais pas d'athlétisme. Je finis les 17 répétitions dans le village, les premiers sont arrivés au point de départ (environ 500m plus loin).

Bien que cette enquête ethnographique permette de préciser l'organisation de l'athlétisme au Kenya et de pouvoir apprécier les conditions dans lesquelles se préparent les athlètes de niveau international comme de niveau intermédiaire[41], il convient aussi d'en pointer certaines limites. Les trois semaines passées au Kenya, bien qu'elles aient été riches en permettant d'observer une diversité de situations et de rencontrer une pluralité d'acteurs, constituent une durée relativement courte pour une enquête ethnographique. Au regard de ma situation personnelle, exerçant notamment mes recherches parallèlement à un emploi à plein temps, il m'était cependant difficile de rester davantage, *a fortiori* parce que cette enquête ne constitue pas le seul outil méthodologique de cette étude. S'il a été possible d'observer les lieux de vie et de préparation des athlètes ainsi que les structures auxquelles elles/ils ont accès, les temps de vie quotidienne (notamment les repas et les temps de repos) demeurent inexplorés. L'observation de ces moments, dont certains athlètes m'ont confirmé l'importance dans le processus de réussite en course de fond, nécessite de vivre chez un athlète ou au sein d'un camp d'entraînement, une démarche envisageable à l'avenir mais compliquée au cours d'une première approche sans bénéficier initialement des contacts nécessaires. Dans cette perspective, l'approche de Benoît Gaudin, chercheur à *l'Institut de recherche pour le développement* (IRD) en accueil à l'Université d'Addis Abeba de 2014 à 2017, est particulièrement intéressante pour s'inscrire dans une immersion longue et avoir accès à davantage d'informations sur le terrain.

Les entretiens semi-directifs :

L'enquête ethnographique précédemment décrite nécessite d'être approfondie par des informations sur l'expérience des acteurs afin de comprendre leurs représentations de leur activité et de leurs interactions avec les autres acteurs. Instrument épistémologique de la sociologie, « *l'enquête par entretien est ainsi particulièrement pertinente lorsque l'on veut analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, aux événements dont ils ont pu être*

[41] Nous utiliserons ce terme pour désigner les athlètes de second rang en fonction de leur niveau sportif au regard du contexte kényan en opposition aux athlètes de niveau international. Les athlètes de second rang participent ainsi aux courses françaises, ayant parfois le niveau sportif des meilleur·e·s français·e·s, tout en étant relégué·e·s au-delà du dixième rang kényan de leur discipline, ne leur laissant que très peu de chance d'obtenir une sélection en équipe nationale.

les témoins actifs ; lorsque l'on veut mettre en évidence les systèmes de valeurs et les repères normatifs à partir desquels ils s'orientent et se déterminent » (Blanchet et Gotman, 1992). Vingt entretiens semi-directifs ont ainsi été menés dans le cadre de cette étude avec différents acteurs de l'athlétisme au Kenya et en France (cf. tableau 3). Intervenant *a posteriori* de l'analyse d'archives de presse et, pour la plupart, pendant ou à l'issue de l'enquête ethnographique, ces entretiens se fondent non seulement sur une première base empirique, mais aussi sur un cadre théorique préalablement défini autour de la notion de processus postcolonial évoquée *supra*. La démarche utilisée peut alors être qualifiée de délibérative, où le cadre théorique est utilisé pour guider le processus d'analyse (Savoie-Zajc, 2004 ; Mukamurera et al., 2006 : 114). Ayant également fonction de grilles d'analyses, les grilles d'entretiens[42] utilisées sont ainsi construites selon des indicateurs observés à travers l'analyse d'archives et/ou au cours de l'enquête ethnographique.

Si les entretiens avec certaines catégories d'acteurs ont immédiatement résonné comme une évidence après le travail d'analyse d'archives de presse, d'autres sont apparus à mesure de la progression de l'enquête par entretien. C'est notamment le cas des acteurs évoluant dans les clubs français accueillant des athlètes kényan·e·s ou de ceux impliqués dans la légion étrangère française. Certains acteurs sont ainsi ciblés spécifiquement au regard de leur influence individuelle, réelle ou potentielle, sur les relations franco-kényanes, à l'image de Bernard Amsalem, Jean-François Pontier, Simon Munyutu, Jean-Claude Moulins, Gwenaël Vigot, Yannick Perroteau, Colm O'Connell, Odile Baudrier ou Yves Pinaud. Ces acteurs occupent ainsi souvent une place substantielle dans la relation (gouvernance institutionnelle, intermédiation, activité pionnière), leur confiant un caractère incontournable. Sans qu'elles/ils ne soient ciblé·e·s spécifiquement, d'autres acteurs ont été sélectionnés au regard de leur fonction, parfois par opportunisme au gré des rencontres et de leur adhésion à ma proposition d'entretien. S'il était prévu dès le début de réaliser des entretiens avec des athlètes lors de l'enquête de terrain menée à Iten, les acteurs interrogés ont été rencontrés essentiellement grâce à Paul Chepkuto, qui au fil de nos discussions m'a présenté des athlètes aux profils variés appartenant à son réseau social. De la même façon, Pierre Maury, lui-même identifié grâce à Jean-François Pontier, m'a permis de cibler Joël Le Nagard comme l'un des premiers agents français travaillant avec des athlètes kényan·e·s. C'est également Jean-François Pontier qui m'a indirectement mis en contact avec Pascal Jannot. Athlète kényan évoluant au *Stade rennais*

[42] Au même titre que les retranscriptions des entretiens, les grilles d'entretiens utilisées sont disponibles en annexes.

athlétisme, Jackson Onami a quant à lui été rencontré lors des championnats de France interclubs dans lesquels nous étions engagés avec nos clubs respectifs[43], avant d'accepter d'être interrogé quelques mois plus tard.

[43] Il s'agit de la finale des championnats de France interclubs de N1A à Reims en 2018 où Jackson Onami courait le 3000m, auquel j'ai assisté après avoir participé au 3000m steeple sous les couleurs du *Coquelicot 42* de Saint-Etienne. Nous avons ensuite échangé à l'issue de sa course puis je l'ai recontacté quelques mois plus tard.

Prénom Nom	Date	Durée	Lieu	Fonction dans l'athlétisme
Colm O'Connell	24 août 2018	1h18	Domicile de C. O'Connell, Iten (Kenya)	Entraîneur d'athlètes kényans, ancien missionnaire installé au Kenya
Paul Chepkuto	20 août 2018	1h14'	Maison de location à Iten	Athlète de niveau intermédiaire en quête de visa pour l'Europe
F. Kiptoo*	21 août 2018	1h02'	Domicile de F. Kiptoo, Iten.	Athlète d'élite (pas en équipe nationale)
Isaiah Kosgeï	22 août 2018	1h10	Domicile d'I. Kosgeï et de P. Arusei, Iten.	Athlète de niveau intermédiaire au sein de la police dans les années 1990-2000
Penninah Aruseï	23 août 2018	40'		Athlète d'élite en équipe nationale kényane
Josephat Kiprono Rotich	23 août 2018	1h14	Maison de location à Iten	Athlète de niveau intermédiaire dans les années 1990-2000
Jackson Onami	31 octobre 2018	45'	Domicile de J. Onami, Pacé	Athlète kényan de niveau intermédiaire vivant en France
Simon Munyutu	6 décembre 2019	40'	Par téléphone	Ancien international français d'origine kényane
Jean-Claude Moulins	2 août 2018	48'	Local de l'association Marvejols-Mende à Mende	Co-créateur et organisateur du semi-marathon Marvjols-Mende
François le Disses	12 août 2019	1h03	*Grand café de la Terrasse*, Morlaix	Organisateur du semi-marathon Saint-Pol - Morlaix
Gwenaël Vigot	12 août 2019	48'	Café *La brioche dorée*, Brest	Agent sportif agréé par les fédérations kényane et française, ancien organisateur du 10km de Brest
Yannick Perroteau	23 septembre 2019	1h39	Par téléphone	Agent sportif agréé par les fédérations kényane et française
Pierre Maury	11 janvier 2020	1h04	Domicile de P. Maury, Thiers	Ancien agent sportif agréé par la fédération kényane
Joël Le Nagard	4 avril 2020	56'	Par téléphone	Ancien agent sportif agréé par la fédération kényane
Jean-François Pontier	19 septembre 2019	1h13	Domicile de J-F Pontier, Aubière	Référent national fond et *Running* à la FFA, entraîneur d'athlètes kényan·e·s au club de *Clermont athlétisme*
Bernard Amsalem	28 novembre 2019	48'	Par téléphone	Président de la FFA de 2001 à 2016
Pascal Jannot	7 novembre 2019	1h14	Par téléphone	Entraîneur d'athlètes kényan·e·s au sein de la légion étrangère française
Yves Pinaud	17 septembre 2020	1h41	Domicile d'Y. Pinaud, Moulins sur Allier.	Journaliste spécialiste de l'athlétisme africain entre les années 1960 et 2000
Odile Baudrier	9 décembre 2020	1h28	Par *Skype*	Journaliste spécialisée dans l'athlétisme
Christophe Catoni	31 mars 2020	30'	Pat téléphone	Président de l'*AC Miramas* (club accueillant des athlètes kényan·e·s)

Tableau 3 : Liste des entretiens classés selon la fonction occupée par les acteurs dans l'athlétisme

*Le nom a été modifié, l'athlète ne souhaitant pas que son identité ne soit divulguée.

Comme évoqué précédemment, les entretiens ont tous été conduits à partir de grilles d'entretiens, présentant des questions assez précises autour de thèmes spécifiques rédigées plus pour leur caractère rassurant (en vue de ne pas oublier d'aborder certains points) que pour réellement guider l'entretien. Bien que certains acteurs se livrent moins que d'autres, la conversation a été privilégiée autant que possible au jeu de questions/réponses, quitte à s'éloigner parfois raisonnablement du cadre prévu (Kaufman, 2016 : 44-47). Les grilles ont été réalisées en fonction des catégories d'acteurs concernant les organisateurs, les agents sportifs et les athlètes, non sans évoluer au fur et à mesure de l'avancée du travail d'enquête. Des grilles plus personnalisées ont été établies pour les autres acteurs. Les entretiens réalisés ont ensuite fait l'objet de retranscriptions quasi-complètes, faisant seulement l'économie de rares passages s'éloignant particulièrement du sujet, avant que certains segments pertinents au regard des indicateurs choisis dans les grilles d'entretiens ne soient surlignés et annotés pour être mis en relation avec les autres sources de données. Les segments sélectionnés ont ensuite été rattachés aux catégories prédéterminées dans les grilles d'entretiens théoriquement ancrées et analysés de manière interprétative à partir du cadre théorique. Cette démarche permet de mettre en avant des configurations, au sens de réseaux d'interdépendances (Elias et Scotson, 1997 : 253 ; Heinich, 2010 : 93), entre les différents acteurs. La quantité raisonnable d'entretiens ainsi que la concordance des différentes sources a permis de se dispenser du recours aux logiciels de traitement de données pour procéder « *de manière artisanale ou quasi-artisanale* » (Mukamurera et al., 2006 : 121). A l'image des agents sportifs, la saturation des données semble atteinte pour certaines catégories d'acteurs puisque l'analyse révèle une relative homogénéité entre les entretiens. D'autres catégories méritent en revanche d'être approfondies par des entretiens ultérieurs afin de saisir la complexité d'un phénomène révélant une diversité de situations[44].

Le travail qui suit s'attache finalement à analyser les cohérences/incohérences ainsi que les convergences/divergences que sous-tend l'articulation des trois sources de données présentées. La triangulation opérée offre l'avantage d'apporter un regard complémentaire entre des archives institutionnelles formelles et des sources issues de la presse, d'entretiens ou d'observations de terrain permettant d'appréhender des pratiques non officielles, d'autant plus nécessaires pour mettre en avant des rapports de domination (Merle, 1999). Ces différentes données seront plus ou moins mobilisées en fonction des trois parties qui suivent, la première

[44] C'est notamment le cas des athlètes kényan·e·s évoluant en France ou des président·e·s de clubs français les accueillant.

privilégiant les archives au sein d'une temporalité plus lointaine tandis qu'un équilibre avec l'analyse qualitative s'établit dans les suivantes. Guidant ce travail, le cadre théorique des *postcolonial studies* permettant l'interprétation des données mérite maintenant d'être précisé au sein d'une première partie révélant la rencontre postcoloniale entre deux systèmes athlétiques.

PREMIERE PARTIE

D'une rencontre post-coloniale à une rencontre postcoloniale (1960-1994) : un trait d'union entre deux approches

« *Mais on peut dire ceci d'emblée : au dix-neuvième et au vingtième siècle, en Occident, on est parti de l'hypothèse que l'Orient avec tout ce qu'il contient, s'il n'était pas évidemment inférieur à l'Occident, avait néanmoins besoin d'être étudié et rectifié par lui. L'Orientalisme est donc une science de l'Orient qui place les choses de l'Orient dans une classe, un tribunal, une prison, un manuel, pour les analyser, les étudier, les juger, les surveiller ou les gouverner* ».

Edward Saïd. 2005. *L'Orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, p. 5

Introduction

Ne semblant tenir qu'à l'usage fluctuant d'un trait d'union, l'écriture des adjectifs post-colonial et postcolonial nécessite une précision sémantique indispensable à une étude rigoureuse au sein du champ des *postcolonial studies*. Paré d'un trait d'union, l'adjectif post-colonial incarne une dimension uniquement chronologique, renvoyant à la période qui suit les indépendances, tandis que le terme postcolonial dépourvu de trait d'union fait référence au courant de recherche qui s'intéresse aux effets de la colonisation sur les sociétés actuelles (Savarese, 2014 : 32). A l'image du courant des études postcoloniales défini dans l'introduction de cette thèse, l'absence de trait d'union transcende les périodes pour interroger des phénomènes pré-coloniaux, coloniaux et post-coloniaux qui influencent les sociétés des anciennes colonies comme celles des ex-métropoles. C'est ce double processus qu'Éric Savarese a appréhendé à travers la notion de rencontre postcoloniale. Ce cadre théorique est conçu sur mesure pour rendre compte de la politisation des enjeux mémoriels concernant certains groupes d'individus issus de la colonisation française au sein de la société de l'ex-métropole.

Associée étroitement au cas franco-algérien, même si l'auteur évoque aussi, dans une moindre mesure, la situation de la Nouvelle-Calédonie, la dimension politique et mémorielle de la rencontre postcoloniale telle que la définit Éric Savarese est relativement éloignée du cas franco-kényan qui nous préoccupe. Le Kenya n'ayant jamais été sous domination française, l'étude des questions mémorielles ne serait, en effet, pas aussi pertinente que celle qui se rapporte aux enjeux identitaires auxquels sont soumis les harkis, les pieds-noirs et les rapatriés dans la société française post-coloniale (Savarese, 2013 : 62-63). Nous ne nous appuierons donc pas rigoureusement sur cette définition de la rencontre postcoloniale, mais nous en retiendrons les mécanismes, notamment celui d'une « *configuration instable* », au sens d'« *un tissu de relations, par définitions mouvantes, entre des individus interdépendants* », emprunté à Norbert Elias (Savarese, 2013 : 35). Ce choix terminologique permet en effet de rendre compte des interactions qui s'établissent entre les fédérations françaises et kényane, voire avec la fédération internationale, mais aussi entre les athlètes kényan·e·s, les organisateurs de courses, agents sportifs ou acteurs isolés chargés d'encadrer ou d'organiser leur venue en France. Les influences exercées réciproquement sous forme d'interdépendance entre ces acteurs kényans et français ont contribué à modifier les deux systèmes athlétiques, et au-delà, l'athlétisme

international, notamment en altérant les règlements et les fonctionnements jusqu'alors pérennes de la fédération internationale d'athlétisme. Si nous nous intéresserons aux enjeux sportifs plutôt qu'aux enjeux mémoriels, nous n'occulterons donc pas pour autant la dimension politique de la rencontre postcoloniale, largement influencée par la pérennisation de stéréotypes (Savarese, 2013 : 101), notamment à travers les répercussions institutionnelles de la montée en puissance de l'athlétisme kényan. Enfin, malgré l'absence de problématique mémorielle, la question de l'identité, comme dans le cas franco-algérien, est une composante des relations franco-kényanes. Bien qu'il n'y ait pas de liens coloniaux sous-jacents, ces relations mobilisent « *des luttes pour la redéfinition des identités des ex-coloniaux et colonisés* » au sein de l'athlétisme mondial. Le modèle de domination coloniale tend ainsi à être remis en cause lorsque la domination sportive d'une nation perçue à l'origine comme subalterne entrave le développement de l'athlétisme d'une ancienne puissance coloniale ayant une position privilégiée dans le champ sportif. Cette dernière perturbant à son tour, par le truchement de ses acteurs, la politique de la fédération kényane.

Il s'agit donc d'analyser, dans cette première partie, la mise en place de relations entre deux pays qui n'en ont pas établi pendant la période coloniale ; d'abord à travers la rencontre post-coloniale appréhendée sous l'angle de la temporalité ; puis à travers des interdépendances qui complexifient cette relation, devenue rencontre postcoloniale. Il convient toutefois, avant de développer cette évolution, de revenir sur les prémices de l'athlétisme au Kenya. Cette discipline a été amorcée par les Britanniques dès la fin du XIXème siècle, et s'intéresser à sa genèse permet de comprendre son organisation actuelle et sa perméabilité aux influences extérieures.

Développé en Angleterre dès la fin du XIXème siècle, le sport moderne est largement diffusé dans le monde à travers les empires coloniaux, au premier rang desquels le système colonial anglo-saxon (Darbon, 2008 : 6-7). Par sport moderne, nous entendons les activités physiques qui se différencient des jeux traditionnels. Les sept critères retenus par Allen Guttmann, à savoir le sécularisme, l'égalité des opportunités et des conditions de l'affrontement, la spécialisation des rôles, la rationalisation, la bureaucratisation de l'organisation, la quantification et la quête des records, semblent à première vue bien encadrer cette distinction (Guttmann 2006 : 38-87). Si ces critères sont pertinents dans notre cas car ils constituent des repères qui jalonnent la construction progressive de l'athlétisme au Kenya, la position d'une rupture radicale entre jeux traditionnels et sport moderne défendue par

Guttmann, bien que faisant référence, demeure trop figée et ne permet pas de prendre en compte le contexte dans lequel s'opère cette transition (Loudcher, 2008 : 46). Dans le cas de la colonie britannique kényane support de cette transition, le passage d'activités ritualisées de courses à l'athlétisme dans sa configuration moderne s'apparente davantage à un processus qu'à une rupture radicale. L'existence pendant plusieurs décennies de formes de pratiques hybrides, sur lesquelles nous reviendrons, témoigne d'une tension inhérente à la diffusion des sports entre l'universalisation de pratiques au sein de sociétés très différentes et leur réappropriation par ces mêmes sociétés (Darbon, 2014 : 13). Prolongeant l'approche d'Allen Guttmann, Sébastien Darbon retient cinq catégories différenciant les « *jeux athlétiques* » de ce qu'il nomme le *« système sportif* ». Si les quatre premières[45] s'inscrivent en proximité avec les critères énoncés par Guttmann, la cinquième catégorie s'en distingue en portant un regard accru sur le cadre spatio-temporel de la pratique. Déjà mise en avant par Roger Chartier et Georges Vigarello (Chartier et Vigarello, 1982 : 4-5), cette dernière catégorie s'avère particulièrement intéressante pour notre étude, supposant notamment la mise en place d'un calendrier spécifique de compétitions dont la plupart sont organisés sur le continent européen en ce qui concerne l'athlétisme. Une telle configuration favorise des mouvements d'athlètes au sein d'une discipline qui compte parmi les sports les plus mondialisés[46] (Gay, 2006 : 2). Se voulant moins rigide que celle d'Allen Guttmann, l'approche de Sébastien Darbon nous permet donc de prendre en compte le contexte de mondialisation puis de professionnalisation de l'athlétisme pour expliquer son développement parmi certaines tranches de la population kényane, tout en intégrant « *une cohabitation plus ou moins conflictuelle entre formes traditionnelles et formes sportivisées* » (Darbon, 2014 : 223). Outre la transition entre les jeux traditionnels et l'athlétisme, le point de vue de Sébastien Darbon semble opérant pour appréhender l'émergence du marché des courses sur route au sein duquel évoluent de nombreux·ses athlètes kényan·e·s. Aujourd'hui relativement bien administré par la fédération internationale d'athlétisme et ses représentantes au niveau local, ce marché reste longtemps en marge d'une véritable institutionnalisation et remet régulièrement en cause le principe d'égalité, comme nous le verrons en deuxième partie.

Comme de nombreux autres pays africains, le Kenya ne laisse pas apparaître de traces, avant

[45] Les règles du jeu de plus en plus complexes, la création d'institutions, la rationalisation en lien avec la quantification et la recherche d'égalité.
[46] 214 fédérations nationales sont affiliés à l'IAAF en 2021 et plus de soixante d'entre elles parviennent à placer un athlète en finale des championnats du monde de l'IAAF ou des Jeux olympiques entre 1996 et 2006 (Gay, 2006 : 2).

l'arrivée des colons britanniques en 1888, d'une forme moderne de sport. Certes, des pratiques physiques y sont observées, sous forme de danses, de rites de passage ou de pratiques utilitaires, telles que la chasse, mais elles ne rassemblent pas les caractéristiques propres aux pratiques sportives modernes énoncées précédemment[47] (Bale et Sang, 1996 : 48). Bien que ces pratiques puissent parfois mettre en avant une forme de compétition, elles ne sont pas standardisées ni administrées. Les sauts, les lancers mais aussi la course à pied sont alors pratiqué·e·s essentiellement de manière utilitaire ou festive par certaines ethnies, comme les Masaïs, dont les dispositions pour l'endurance retiennent l'attention des colonisateurs dès la fin du XIXème siècle (Bale, 2007 : 13). A l'image de nombreuses études ethnologiques soulignant l'utilisation de la course à pied à des fins utilitaires ou rituelles[48], les dispositions relevées par les observateurs méritent d'être relativisées, ces derniers idéalisant parfois les peuples observés pour lesquels ils éprouvent une forme d'affection (Segalen, 2017 : 49).

Ce sont donc les Britanniques qui importent leur culture sportive au Kenya et favorisent sa diffusion à travers différentes institutions parmi lesquelles les missions chrétiennes, porteuses de l'idéologie du « *Christianisme musculaire* ». Ce terme inventé en Grande-Bretagne au milieu du XIXème siècle fait référence à une forme de Protestantisme prônant « *l'importance de l'exercice physique, des jeux organisés et d'une discipline rigoureuse dans la formation morale des jeunes garçons comme moyen de renforcer la "virilité", le patriotisme et le christianisme à l'époque de l'empire et de l'industrialisation* » (Cunningham 2019 : 2-3). Les missions chrétiennes qui véhiculent cette idéologie sont influencées par le mouvement de jeunesse de la *Young Men's Christian Association* (YMCA). Henry Edwin Scott, un dirigeant de la *Church of Scotland Mission* (CSM), qui favorise la pratique sportive dans les provinces centrales du Kenya (notamment parmi l'ethnie Kikuyu), crée ainsi une branche de la YMCA à Nairobi en 1909 (Cunningham 2019 : 24). En vue d'accomplir une « *mission civilisatrice* », certains missionnaires contribuent ainsi à diffuser, à travers les écoles dans lesquelles ils enseignent, des pratiques sportives afin de développer la forme physique des indigènes, mais également de promouvoir des valeurs morales telles que l'hygiène, l'obéissance ou la ponctualité (Cunningham, 2016 : 271). L'administration coloniale britannique recrute ainsi au sein des établissements scolaires de jeunes missionnaires issus des universités britanniques, où ils

[47] Les auteurs reprennent quant à eux les travaux d'Henning Eichberg (*Olympic Sport- Neo colonization and alternatives*, 1984) qui a identifié sept caractéristiques du sport moderne en lien avec la société capitaliste : la compétition, la production et l'amélioration des résultats, la quantification des résultats, la production d'élite et de hierarchies, la spécialisation de l'espace sportif, la fragmentation du temps et la discrimination sexuée.
[48] Voir à ce sujet *Les enfants d'Achille et de Nike, éloge de la course à pied ordinaire* (Segalen, 2017 : 45 à 84).

façonnent leurs compétences sportives, en vue de mener ce projet éducatif. Parmi ces missionnaires, Edward Carrey Francis, professeur de mathématiques formé au lycée William Ellis puis à l'université de Cambridge, où il se perfectionne dans différents sports tels que le cricket, le tennis et le football, développe le sport et plus particulièrement l'athlétisme au sein de l'*Alliance High School*, qu'il dirige de 1940 à 1962 (Anderson, 2017 : 19). Parmi les deux seules écoles secondaires du Kenya à offrir en 1945 un cycle complet favorisant un accès aux études supérieures, souvent aux États-Unis ou en Inde, cette institution contribue à former les élites kényanes qui jouent un rôle dans l'élan d'émancipation du pays[49] (Charton, 2017 : 141-148). Dans le cadre de l'administration indirecte, les colonies africaines britanniques bénéficient généralement de plus d'autonomie que les colonies françaises (Crowder, 1964) ; le sport ne fait par conséquent pas l'objet d'une réelle politique émanant de l'État colonial, comme c'est le cas en Afrique occidentale française (AOF) (Deville-Danthu 1997 : 263). Si certaines provinces du Kenya sont soumises à un contrôle renforcé des autorités coloniales, notamment après l'insurrection des Mau-Mau[50] dans les provinces centrales (Berman 1990 : 359), cela ne suffit pas à pallier l'instabilité et le manque de cohérence de l'administration coloniale (Connan, 2014 : 136). Au cœur de la révolte des Mau-Mau, l'ethnie Kikuyu fait alors l'objet d'une politique de contrôle social renforcé, dont le sport est un instrument, contrairement à l'ethnie Kalenjin d'où provient pourtant la grande majorité des champion·ne·s kényan·e·s[51] (Manners, 2007 : 45). Davantage développé au niveau local que national, au sein de certaines institutions comme l'armée, la police ou certaines écoles (à l'image de l'*Alliance Hign School*), l'athlétisme kényan doit donc surtout son institutionnalisation à des initiatives individuelles émanant d'« *hommes de terrain* » (qu'il s'agisse d'administrateurs coloniaux provinciaux, d'éducateurs ou d'entrepreneurs) qu'à des impulsions structurelles (Anderson, 2017). Utilisées comme instruments de socialisation, de préparation physique ou comme loisirs pour distraire les élèves

[49] Nous y reviendrons, l'acculturation des élites kényanes aux valeurs et aux pratiques britanniques, notamment concernant le sport et le rapport positif à la modernité qui lui est attribué, expliquent les difficultés de ces élites à s'en séparer lorsqu'elles arrivent au pouvoir après l'indépendance.

[50] La révolte des Mau-Mau est un mouvement insurrectionnel nationaliste mené par l'ethnie Kikuyu dans les années 1950. Les Kikuyus, vivant de l'agriculture dans les provinces centrales du Kenya, se sont insurgés à partir de 1949 contre les colonisateurs britanniques auxquels ils reprochaient la confiscation de leurs terres et de vouloir les domestiquer en imposant leur culture et leurs taxes (Gourou, 1954). Les insurgés ont mené plusieurs attentats contre des Britanniques mais aussi des Kényans ayant embrassé la culture britannique (Connan, 2014 : 95), provoquant l'état d'urgence au Kenya en 1952. Le mouvement Mau-Mau a alors fait l'objet d'une répression meurtrière par l'armée britannique, la police et les unités locales des *King's African Rifles* (Berman, 1990 : 352).

[51] John Manners a souligné que dans les bilans mondiaux de tous les temps des disciplines allant du 800m au marathon, figuraient entre 30% et 90% d'athlètes appartenant à l'ethnie kalenjin.

internes, les activités athlétiques[52] sont d'abord pratiquées en dehors de toute bureaucratie à travers les écoles, l'armée, la police ou l'administration pénitentiaire (Bale et Sang 1996 : 69-100). Il faut ainsi attendre 1924 pour assister à une première forme de bureaucratisation[53] de l'athlétisme au Kenya, avec la création de *l'Arab and African Sport Association* (AASA). Créé par le premier directeur de l'éducation dans les colonies, James Orr, cet organisme vise à organiser et administrer le sport dans les colonies est-africaines britanniques (Bale, 2007 : 14). Des rencontres d'athlétisme sont alors organisées à l'initiative de l'AASA, prenant parfois la forme de rencontres entre districts. Jusqu'au début des années 1950, le modèle sportif britannique n'est toutefois pas pleinement implanté et les compétitions présentent des formes hybrides, entre jeux traditionnels et sports[54] (Bale et Sang, 1996 : 69-102). Comme évoqué précédemment, cette hybridation est le reflet du processus de transformation qui s'opère entre les jeux traditionnels et le sport moderne au Kenya, apportant une nuance à la thèse de la rupture radicale défendue par Allen Guttmann. La création de la fédération kényane d'athlétisme en 1951, la *Kenyan Amateur Athletics Association* (KAAA), affiliée en 1954[55] à l'*International Amateur Athletics Federation*[56] (IAAF), par l'officier colonial aux sports Archie Evans avec la contribution de Derek Erskine[57] qui en devient le premier président, entérine un développement de l'athlétisme sous sa forme moderne. Cette institutionnalisation de l'athlétisme est renforcée par la création du *National Olympic Committee of Kenya* (NOCK) en 1955 sous l'impulsion de Derek Erskine qui en prend également la présidence (Anderson, 2017 : 20-25). Archie Evans reste de son côté impliqué dans l'athlétisme kényan jusqu'en 1960, où il représente le Kenya lors du vingt-deuxième congrès de l'IAAF à Rome[58]. La KAAA et le NOCK permettent, d'une part une autonomisation institutionnelle de l'athlétisme kényan, et, d'autre part, la participation de délégations kényanes aux compétitions internationales, notamment aux Jeux olympiques,

[52] Nous utilisons volontairement ce terme puisqu'au début du XXème siècle, des activités de courses, de sauts et de lancers étaient réalisées sans réels objectifs de réussite sportive. L'athlétisme sous sa forme sportive moderne n'apparaît réellement que dans les années 1920.
[53] Voir au sujet de la bureaucratisation Max Weber (1995).
[54] D'après ces auteurs, de 1920 à 1950, les réunions d'athlétisme sont un mélange de jeux traditionnels et de sport moderne ; on trouve des courses dont les distances sont approximatives ou des épreuves de lancers de lances, plutôt que de javelots, et les participants concourent en tenues traditionnelles. Cela montre les difficultés du sport moderne à s'implanter pleinement et la volonté de certaines ethnies de conserver une culture traditionnelle et de refuser le contrôle social des colonisateurs.
[55] Minutes of the 19th IAAF Congress, 23-24 1954, Berne, Switzerland, p. 7.
[56] La fédération internationale d'athlétisme est créée en 1912 sous l'acronyme IAAF qui désigne d'abord l'*International Amateur Athletics Federation*, avant de devenir en 2001 l'*International Association of Athletics Federations.* En 2019, la fédération internationale abandonne cet acronyme pour devenir *World Athletics*.
[57] Derek Erskine est un entrepreneur et homme politique britannique venu au Kenya après avoir découvert le pays lors de son voyage de noce. Passionné de sport, il œuvre et investit pour le développement de l'athlétisme (Anderson, 2017).
[58] Minutes of the 22nd IAAF Congress, 30 August and 9 September 1960, Rome, Italy, p. 5.

accroissant la visibilité internationale du pays. Vingt-trois athlètes kényans se rendent d'abord aux *Jeux de l'Océan Indien* à Tanarive à Madagascar en 1952, avant qu'une équipe ne participe aux *Jeux de l'Empire britannique et du Commonwealth* de Vancouver en 1954, précédés des championnats anglais, qui constituent la première compétition européenne ayant accueilli une délégation kényane (Bale, 2007 : 19). Deux ans plus tard, le Kenya, comme l'Éthiopie, participe pour la première fois aux Jeux olympiques à Melbourne. Cette entrée dans le concert international permet aux premiers athlètes kényans, et notamment à Nyandika Maiyoro de se distinguer. Le coureur kényan, après avoir remporté le 3000m à Madagascar, prend la quatrième place du trois *miles* aux championnats anglais puis aux Jeux du Commonwealth avant de terminer septième aux Jeux olympiques sur 5000m. Ses performances lui permettent de devenir une figure populaire dans la vallée du Rift, à laquelle s'identifient de futurs athlètes originaires de cette région, parmi lesquels le futur double champion olympique Kipchoge Keino (Bale, 2001 : 221-222). La visibilité des athlètes kényans s'accroît encore avec les premières médailles internationales obtenues aux *Jeux de l'Empire britannique et du Commonwealth* de 1958, après les troisième places d'Arere Anentia sur six *miles* et de Bartonjo Rotich sur 440 *yards* haies[59]. Déjà bien implanté à la fin des années 1950, l'athlétisme masculin apporte donc ses premiers résultats internationaux au Kenya tandis que l'athlétisme féminin commence tout juste à se développer. Les championnats de district scolaires ne commencent à accueillir des jeunes filles qu'au début des années 1950, puis les premiers championnats féminins de la colonie se déroulent en 1959 (Sikes, 2016 : 326), alors que les hommes ont gagné leurs premières médailles internationales. Le décalage en termes de développement de l'athlétisme féminin et de l'athlétisme masculin au Kenya est ainsi acté, et il faut attendre 1974 pour qu'une athlète kényane remporte une médaille d'or aux *Jeux du Commonwealth*.

Jusqu'au début des années 1960, plusieurs pays s'impliquent dans l'athlétisme kényan pour contribuer à son développement local, à travers l'armée ou les écoles (Bale, 1999 : 77-83). La France, quant à elle, ne s'en préoccupe pas encore vraiment, se concentrant alors davantage sur les athlètes issus de son propre giron colonial (Deville-Danthu 1997 : 346-417). Huit athlètes français accompagnés du directeur technique national de la FFA, Roger Debaye, rencontrent toutefois pour la première fois une équipe kényane, ainsi que le président de la KAAA, Derek Erskine, lors des Jeux de l'Océan indien de Madagascar fin 1952[60]. Suite à une impossibilité de

[59] Pour les résultats aux jeux du Commonwealth, voir le site officiel : https://thecgf.com.
[60] « Trente-deux jours à Madagascar… Un voyage efficient ! », Roger Debaye, *L'Athlétisme* n°107, décembre 1952-janvier 1953, p. 5.

passer par Brazzaville pour rentrer en France, comme initialement prévu, la délégation française effectue en outre, au retour de ce voyage, une courte escale au Kenya[61]. Reçus par les officiels de la KAAA, les athlètes participent à une compétition contre une équipe kényane qu'ils dominent assez largement à Nairobi, tout en constatant le travail de détection et de formation mené par les cadres britanniques au Kenya.

Sans que l'administration coloniale ne mette en place de réelle politique sportive, la période coloniale pose les jalons des succès de l'athlétisme kényan. Les Britanniques apportent dans ce pays leur pratique culturelle de l'athlétisme, favorisant l'émergence d'un modèle d'organisation sportive, au sens de Gasparini[62] (2015 : 9), ainsi que l'imposition de méthodes d'entraînement (Hamilton 2000). L'influence actuelle de certaines institutions comme la *Saint Patrick's High School* (fondée en 1961 par des missionnaires irlandais avant de devenir un haut-lieu de l'entraînement au Kenya[63]), l'armée, la police ou l'administration pénitentiaire, encore fortement liées à l'athlétisme kényan[64], s'inscrit en continuité de la période coloniale. Si les athlètes kényans attirent la curiosité de certains journalistes lors de ces compétitions (Jobert, 2006b), et quand bien même certains, comme Maiyoro, se distinguent à cette occasion, il faut néanmoins attendre les années 1960 pour que le Kenya accède à une véritable notoriété internationale grâce à ses résultats sportifs.

Cette première partie vise à identifier les différentes étapes de la construction d'une relation entre les acteurs français et kényans, parallèlement à l'avènement du Kenya au sein de l'athlétisme mondial. Cette relation est alors jalonnée par des infléchissements concernant les rapports de domination et de dépendance fondées sur les représentations que les journalistes et les acteurs institutionnels français développent à propos des athlètes kényans. Considérée comme une nation émergente en matière d'athlétisme au début des années 1960, le Kenya s'affirme progressivement au sein de l'athlétisme mondial jusqu'au milieu des années 1990. Cette progression, tant au niveau sportif qu'institutionnel, s'accompagne de représentations, elles-même mouvantes, émanant de la presse spécialisée ainsi que de processus décisionnels au sein des instances dirigeantes de l'athlétisme français, kényan et international. C'est l'analyse

[61] « Apothéose au Kenya », Roger Debaye, *L'Athlétisme* n°2 (nouvelle série), février 1953, p.10.
[62] Selon l'auteur : « *Ce premier "état" de l'organisation sportive non marchande se caractérise par une faible bureaucratisation, un moindre coût de la pratique sportive personnelle, des équipements sportifs relativement sommaires, un recrutement essentiellement bourgeois et un encadrement technique et administratif restreint et bénévole* ».
[63] Voir partie 1- chapitre 3.3.
[64] Source : www.athleticskenya.or.ke.

de ces représentations et de ces processus décisionnels qui va nous animer dans cette première partie, afin de comprendre la construction progressive d'un rapport d'interdépendance, conduisant deux pays qui n'ont quasiment pas de liens avant les années 1960 vers une relation postcoloniale. Notre objectif est de montrer que le concept de Savarese s'applique ici dans toute sa consistance, indépendamment de la singularité du cas franco-kényan. Nous illustrons ainsi le fait que la rencontre postcoloniale se matérialise aussi entre des pays qui n'ont pas eu de rapports coloniaux directs, comme c'est le cas entre le Kenya et la France. Parce que les acteurs et l'économie propres à une discipline sportive interfèrent, modifient, accélèrent la « *roue de l'histoire* », pour reprendre les termes de Marx. Nous mènerons cette démarche à travers l'analyse de comptes rendus de la FFA et de l'IAAF, d'une part, nous inscrivant dans une approche « décharnée » de l'histoire. Des archives de presse ou des témoignages recueillis lors de différents entretiens permettront, *via* une approche plus incarnée, d'apporter un éclairage subsidiaire aux archives officielles. Les trois étapes mises en évidence à partir des données analysées permettront de rendre compte des influences réciproques, exercées entre les acteurs français et kényans, qui contribuent à modifier les deux systèmes athlétiques. La complexité de la rencontre postcoloniale se substituant finalement à la simple rencontre post-coloniale.

CHAPITRE 1

La rencontre post-coloniale, une spéculation sur un potentiel athlétique (1960-1968)

---

1. Les relations franco-africaines en mal d'indépendance

Pendant la période coloniale, l'athlétisme français cherche, avec plus ou moins de succès, à enrichir son réservoir d'athlètes performants. En partenariat avec le journal *l'Auto,* la FFA mène ainsi en 1937 la mission *FFA/L'Auto*, programmée suite aux résultats décevants des athlètes français aux Jeux olympiques de Berlin, face aux exploits des athlètes noirs américains et aryens. Les objectifs annoncés de cette mission sont alors la création de liens entre la FFA et les pays de l'AOF, le repérage des possibilités athlétiques des populations de ces pays et éventuellement l'organisation de la venue d'athlètes issus des colonies en métropole (Frenkiel et Kemo Keimbou, 2010). En outre, la participation du journal *l'Auto* à cette expédition intervient dans une perspective plus commerciale : rechercher l'ouverture de marchés en AOF. Cependant, cette expédition ne permet pas aux trois missionnaires délégués par la FFA[65] de trouver de futurs champions, puisqu'ils constatent plutôt des situations de faiblesses physiques, mettant en cause la sous-nutrition, ainsi qu'un manque d'infrastructures. Finalement, dans les territoires de l'AOF, *« malgré les efforts financiers du gouvernement général, les appels réitérés du comité fédéral des sports en faveur de la discipline et différentes initiatives destinées à la populariser, l'athlétisme ne réussit jamais à mobiliser ni les pratiquants ni les foules »* (Bancel et Gayman 2002 : 348). S'il est difficile pour la FFA de développer l'athlétisme en AOF, les relations avec les pays du Maghreb sont plus prolifiques, essentiellement en demi-fond et se poursuivent au-delà de la période coloniale.

Au début des années 1960, avec l'accès à l'indépendance de la plupart des territoires sous contrôle français en Afrique, certaines relations privilégiées subsistent en athlétisme entre la

[65] Les trois personnes chargées de la mission sont alors Georges Etling, vice-président de la FFA, le lieutenant-colonel retraité André Martin (ancien commandant de l'équipe de cross-country du 6ème régiment de tirailleurs marocains) et Gaston Frémont de la commission technique de la FFA.

France et ses ex-colonies. Les jeux de la communauté en 1960, rassemblant la France et ses anciennes colonies africaines visent à renforcer la cohésion de l'ensemble franco-africain (Deville-Danthu, 1997 : 348). Ils deviennent les jeux de l'amitié en 1961 et 1963, s'élargissant alors à des pays africains anglophones, puis les jeux africains à partir de 1965. Si aux Jeux olympiques de Rome la France peut encore compter sur le soutien de certains athlètes africains[66], la FFA doit toutefois se priver dans ses équipes de France de certains de ses meilleures athlètes suite aux décolonisations, notamment de ses *« glorieux nord africains »*[67]. Les athlètes algériens et marocains, souvent formés par l'institution militaire, apportent de bons résultats au demi-fond français, essentiellement en cross-country[68] (Schotté et Erard, 2006 : 427). Ils représentent en effet durant la période coloniale un réservoir important d'athlètes performants en demi-fond, qui alimente les équipes de France avec succès, en témoignent les titres olympiques des ressortissants algériens Boughera El Ouafi à Amsterdam (Terret et Roger, 2009) puis Alain Mimoun à Melbourne. Les relations entre la France et le Maghreb sont tellement ancrées que même beaucoup plus tard, les insignes de chevalier de l'ordre national du mérite sont remises à Charly Bonardi, *« président de la Ligue d'Algérie à l'époque où les athlètes nord-africains apportaient un précieux renfort à l'équipe de France »*[69]. La fin de cette politique occasionnée par les indépendances n'est pas sans inquiéter la fédération ou l'armée, à travers laquelle les athlètes africains participent aux compétitions militaires. Ces deux institutions décident alors de mettre en place des mesures préventives : *« la perte des éléments nord-africains engage la Commission à souhaiter qu'une section de cross-country soit créée au S.I. d'E.P. et Sportive*[70] *et que soient rassemblés les meilleurs éléments du contingent sous les drapeaux afin d'y entrainer une équipe militaire constituée de jeunes éléments métropolitains capables de faire honneur à nos couleurs, en soulignant que ces championnats Militaires Internationaux deviendront de plus en plus difficiles pour les nôtres, la Tunisie, le Maroc et l'Algérie devant maintenant y prendre part pour leur propre compte »*[71]. L'importance de l'appui des ex-colonies d'Afrique du Nord se cristallise à travers une double inquiétude de la FFA de voir d'une part ses équipes amputées d'athlètes performants, mais

[66] L'Algérie n'obtient son indépendance qu'en 1962 et dans un contexte différent, le Sénégalais Abdou Seye dont le pays devient indépendant peu de temps avant les Jeux participe à cette compétition sous les couleurs françaises (Deville-Danthu, 1997 : 400-403).
[67] « Cross- country : course à travers la campagne oui… mais », Michel Renard , *L'Athlétisme* n°102, janvier 1963, p.12.
[68] Ces auteurs mettent en avant que lors des victoires de l'équipe de France au cross des Nations en 1952 et 1956, les équipes sont principalement composées de coureurs nord-africains (sur une équipe de six coureurs il y a quatre Marocains, un Algérien et un métropolitain en 1952 et trois Algériens et trois Marocains en 1956).
[69] Rubrique « carnet de la FFA », *L'Athlétisme* n°255, février 1983, p. 50.
[70] Service Inter armée d'Éducation physique et sportive.
[71] Rapport de la commission militaire du 15 janvier 1963, *L'Athlétisme* n°105, mai 1963, p.23.

également de devoir affronter ces mêmes athlètes au sein d'équipes concurrentes. Le secrétaire général du comité directeur de la FFA et membre du congrès de l'IAAF, Pierre Dasriaux, semble ainsi regretter l'époque coloniale révolue où *« tous ces hommes défendirent toujours vaillamment les couleurs françaises, mais, ce recrutement ayant disparu nous ne pouvons plus compter que sur les coureurs de l'hexagone, et comme peu d'athlètes s'étaient dirigés vers le cross parce qu'ils y étaient barrés par les coureurs d'Afrique du Nord, nous nous trouvons maintenant amenés à tout demander à quelques hommes de qualité »*[72]. Impactée par l'indépendance politique des territoires nord-africains, la FFA se trouve donc contrainte d'envisager son indépendance sportive vis-à-vis de ces territoires. L'institution française parvient finalement à se réjouir en 1966 de *« la première grande équipe de France qui ne comportait point d'athlètes nés en Afrique du Nord »*[73] depuis plus de trente ans.

Face au vide laissé par l'athlétisme colonial, l'institution sportive française cherche à maintenir des relations privilégiées avec ses anciennes colonies. On retrouve donc, en plus des Jeux africains, des stages de formation d'entraineurs et officiels, organisés par la FFA à destination des fédérations des ex-colonies, des tournées d'athlètes français dans les pays d'Afrique francophones ou encore la venue d'athlètes africains en stage en France. Il est ainsi question en 1963 d'un stage de huit mois à l'Institut National des Sport (INS) en direction des conseillers techniques africains[74] ou d'une *« réunion des dirigeants d'athlétisme d'Afrique francophone du 26 septembre au 2 octobre 1966 »*[75] évoquée dans une correspondance du secrétaire d'État aux affaires étrangères. Il est également fait référence à une lettre *« du secrétariat d'État à la coopération donnant des informations sur la venue en France d'entraineurs et d'athlètes des pays africains francophones au cours des mois de juillet et d'août 1967 »*[76]. Pierre Saraute, membre du comité directeur de la FFA, justifie alors la poursuite des relations franco-africaines dans la revue fédérale en affirmant que *« les solides amitiés que nous avons établies avec nos camarades africains ne peuvent rester sans lendemains. Ils nous réclament avec insistance des entraîneurs et surtout des places nombreuses dans nos stages. Leur donner satisfaction, dans une large mesure, relèverait d'une sage politique en nous permettant de toucher la jeunesse amie dans ces pays neufs et d'asseoir*

[72] « On cherche des crosse », Pierre Dasriaux, *L'Athlétisme* n°115, avril-mai 1964, p.5.
[73] Rapport moral par le secrétaire général, *L'Athlétisme* n°133 de février 1966, p.9.
[74] Rubrique « statuts et règlements », *L'Athlétisme* n°108, Août-septembre 1963, p. 16.
[75] Rapport du comité directeur du 22 août 1966, *L'Athlétisme* n°139, octobre 1966, p.29.
[76] Rapport du comité directeur du 24 juin 1967, *L'Athlétisme* n°146 de juillet 1967, p.30.

ainsi le prestige de notre pays »[77]. Cet intéressement autour de relations conservant une certaine verticalité reprend les rouages de la politique de la Françafrique initiée par le Général de Gaulle dès le début des années 1960 et poursuivie par ses successeurs. Cette politique vise à préserver des sites utilisés pour des manœuvres militaires[78] et assurer l'autonomie énergétique de la France par une exploitation de son *« pré carré africain »* (Gèze, 2005 : 160). Jacques Foccart, dirigeant du groupe d'extraction pétrolière français *ELF*, est alors missionné par le président De Gaulle pour rétablir des liens avec les nouveaux gouvernements formés dans les anciennes colonies africaines[79]. A l'exclusion des sombres manœuvres politiques qui lui sont associées[80] (Verschave, 1998), la mission de Jacques Foccart concernant l'énergie pétrolière s'inscrit dans un esprit proche de celle confiée à Jacques Dudal par le ministère de la coopération pour établir des relations avec les nouvelles fédérations sportives d'Afrique francophone[81]. Dans un dossier sur l'évolution de l'athlétisme africain francophone depuis les indépendances[82], *Le Miroir de l'athlétisme* revient sur l'action de ce dernier, missionné depuis 1963 par le ministère de la Coopération française pour développer l'athlétisme dans les ex-colonies françaises d'Afrique. Il est alors question de mettre l'accent sur la formation des entraineurs et officiels africains à plusieurs niveaux. Les formations d'entraineurs premier et second degré étant dispensées en Afrique, pour rester au plus proche des contingences locales en manque d'infrastructures, tandis que les formations d'entraineurs troisième degré ont lieu à l'INS à Paris. Cette institution créée à l'issue de la seconde guerre mondiale pour former les entraineurs nécessaires à la mise en place d'une véritable politique sportive sur le territoire français joue par la suite un rôle envers d'autres pays. L'INS permet par exemple, grâce aux stages organisés en direction des territoires colonisés, de *« resserrer les liens entre la France et ses colonies »* dans les années 1950 avant de devenir un lieu de l'expression du sport comme « *un élément de la politique française à l'étranger, notamment en Afrique* » après les indépendances (Levet-Labry, 2003 : 114-116). L'intervention de Jacques Dudal ne se limite pas à la sphère athlétique et pénètre le champ scolaire pour découvrir des athlètes à bon potentiel. Jean-Claude Sorlo retranscrit les propos de

[77] « les jeux de l'amitié », Pierre Saraute, *L'Athlétisme* n°91, janvier 1962, p.15.
[78] François Gèze évoque notamment les essais nucléaires menés dans le Sahara de 1967 à 1978.
[79] « Françafrique, la raison d'état », Patrick Benquet, documentaire vidéo, 2010.
[80] François-Xavier Verschave dénonce la complicité des services secrets français dans des entreprises criminels ou des conflits armés en Afrique dans la période qui suit les indépendances pour soutenir des régimes politiques permettant de maintenir un contrôle sur des territoires ou éviter que ces territoires ne tombent sous l'influence e d'autres nations européennes.
[81] Jacques Dudal, ancien entraineur national, puis responsable technique pour l'athlétisme en Afrique de 1963 à 1976 a ensuite occupé le poste de Directeur Technique National de 1977 à 1978, avant de devoir renoncer à cause de problèmes de santé. Il est décédé en 2013.
[82] « L'Afrique chausse ses pointes », Jean-Claude Sorlo, *Le Miroir de l'athlétisme* n°52, avril 1969, p.19 à 21.

Jacques Dudal qui affirme qu'*« une élite athlétique doit nécessairement reposer sur une masse d'adeptes. La pyramide sera d'autant plus haute que la base sera large, solide et bien conçue. Du sport dans l'enseignement primaire doit se dégager le sport d'élite »*[83]. Les relations athlétiques entretenues entre la France et ses ex-colonies impactent donc directement l'éducation physique scolaire dans les pays africains conformément à la politique sportive menée par Maurice Herzog en France (Attali et Saint-Martin, 2009). Ces relations s'inscrivent donc en continuité avec la période coloniale dans leurs modalités, reproduisant la politique « métropolitaine » dans les ex-colonies, mais aussi dans leur idéologie civilisatrice (Deville-Danthu, 1997 : 25-35). Titré *« Jacques Dudal et les sauvages »*, un encart dans la revue *L'Athlétisme* rapporte que *« pendant quinze ans Jacques Dudal a parcouru l'Afrique en tous sens fin d'apporter la bonne parole sportive aux populations les plus éloignées des grands centres »*. Cette *« bonne parole sportive »* s'inscrit en filiation avec l'idée de mission civilisatrice[84], dont le sport est un instrument, qui permet de justifier l'entreprise coloniale. La poursuite de relations sportives entre la France et les pays francophones donne lieu en 1969 à la création de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports ayant le Français en partage[85] (CONFEJES). Bien qu'elle ne compte pas que des pays africains parmi ces membres, la CONFEJES vise l'intégration politique et économique des pays africains francophones grâce au sport, par l'intermédiaire de stages de formation de cadres, de méthodes pour développer l'éducation physique dans les établissements scolaires, de bourses pour aider la préparation des athlètes aux Jeux olympiques ou l'accueil de cadres sportifs experts (Bouchet et Kaach, 2004 : 14). Concernant l'athlétisme, la CONFEJES organise annuellement des stages ouverts aux athlètes africains, comme en 1981 où 141 athlètes en provenance de 11 pays se réunissent à Douala au Cameroun sous la direction d'entraineurs français, notamment de Jacques Dudal[86], ou à Cotonou au Bénin en 1983[87]. Les séjours sont ponctués par un meeting auquel participent des athlètes français·e·s. Ces stages permettent par la suite de préparer les Jeux de la Francophonie que la CONFEJES met en œuvre à partir de 1989, à l'image du « *stage d'athlétisme de la CONFEJES* » se déroulant à Mulhouse pour préparer les premiers Jeux de la Francophonie de Casablanca[88].

---

[83] *Ibidem*.
[84] Voir Kipling Rudyard. « Le Fardeau de l'homme Blanc ». *McClure's Magazine* n°12 (1899).
[85] L'accronyme CONFEJES devient Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française en 1973.
[86] « Athlètes et entraineurs français à Douala », Yves Pinaud, *Athlétisme* n°236, mai 1981, p. 21.
[87] « Tournée en Afrique », Yves Pinaud, *Athlétisme* n°258, mai 1983, p. 15.
[88] Rapport du secrétariat fédéral du 11 avril 1989, *Athlétisme* n°321, mai 1989, p. 35.

Parfois avec l'appui du gouvernement français, la FFA contribue donc largement à maintenir des relations avec ses anciennes colonies. Jusqu'à la période actuelle[89], la persistance de ces relations avec des pays politiquement indépendants confirme que *« la décolonisation n'a en effet qu'exceptionnellement, et souvent de manière temporaire, entrainé la rupture de ces liens : des relations étroites ont généralement été maintenues – relations fondées, comme dans la période coloniale, sur un rapport de domination, mais aussi relation à double sens également profitables pour chacun des partenaires »* (Chevallier, 2007 : 366). Tout en maintenant activement des relations avec les anciens territoires français en Afrique, la FFA assiste avec intérêt à l'émergence sportive de l'Éthiopie, puis du Kenya, dans les années 1960.

2. Les promesses de l'athlétisme est-africain

Amorçant son internationalisation dans les années 1950, l'athlétisme est-africain - et plus largement africain - entre réellement en lumière le 10 septembre 1960, dans le sillage de la victoire de l'Ethiopien Abebe Bikila lors du marathon des Jeux olympiques de Rome (Violette, 2020 : 10-12). Cette victoire chargée de symboles, doublée d'un record du monde, permet au pays est-africain d'obtenir une forte visibilité devant les caméras de télévision du monde entier. Le soldat de la garde impériale éthiopienne s'impose en effet en solitaire, sous l'arche Constantin d'où sont parties les troupes mussoliniennes qui ont colonisé son pays en 1936, avant que celui-ci ne retrouve son indépendance à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Le passage devant l'obélisque d'Axoum, monument pillé par les Italiens alors qu'ils occupaient l'Éthiopie – restitué à l'Éthiopie seulement en 2005 – puis devant une haie de soldats italiens accentuent la charge symbolique de ce marathon. Minutieusement préparé par le gouvernement éthiopien, le cadre symbolique et médiatique de cette épreuve offre une opportunité unique au pays est-africain de prendre une revanche sur son ancienne nation colonisatrice (Gaudin 2008 : 74-75). Cette victoire à la fois sportive et politique change de manière significative la place de la course à pied dans ce pays, puisque le nationalisme sportif que l'on retrouve essentiellement dans le football touche désormais aussi dans la course à pied, qui devient ainsi un sport national (Gaudin, 2008 : 77). Largement récompensé par le gouvernement éthiopien (Crawley, 2018 : 25), Bikila devient un modèle, inspirant les futures générations de champions éthiopiens à se lancer dans la course de fond pour échapper à des conditions d'existences difficiles. En réitérant son exploit lors des Jeux olympiques de Tokyo quatre ans plus tard, le champion amorce

[89] Voir deuxième partie.

définitivement l'essor d'une lignée de champion·ne·s qui porte le drapeau éthiopien au sommet de l'athlétisme mondial des années plus tard (Abi Chacra, 2004 : 79-81).

Bien que plus discret à Rome pour sa deuxième participation aux Jeux olympiques, le Kenya est certainement inspiré par la réussite de l'Éthiopie, dans un contexte de création de liens et de solidarité panafricaine (Augustin, 2010). Nyandika Maiyoro, le premier modèle à l'échelle locale, est une nouvelle fois le coureur kényan le plus en vue, achevant sa carrière par une sixième place sur 5000m avec un nouveau record d'Afrique (Bale, 2001 : 221-222). C'est lors des *Jeux de l'Empire britannique et du Commonwealth* de Perth, deux ans plus tard, que le Kenya remporte ses premières victoires internationales dans une compétition prestigieuse : les médailles d'or sur 220 et 440 *yards*[90] du sprinter d'origine indienne Seraphino Antao viennent s'ajouter à la seconde place de Kimaru Songok sur 440 *yards* haies. Ces performances, favorisant la visibilité du pays, lui permettent de s'affirmer dans la sphère sportive dans un contexte politique marqué par la guerre froide, les indépendances et l'Apartheid. Le Kenya refuse ainsi quelques mois avant d'obtenir son indépendance, la tenue d'une assemblée du Comité International Olympique (CIO) à Nairobi en 1962 pour protester contre la composition des délégations portugaises et sud-africaines des Jeux Olympiques de Tokyo qui ne comprennent pas d'athlètes « indigènes ». Le Kenya est soutenu par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), ce qui aboutit à l'exclusion du Portugal et de l'Afrique du Sud des Jeux Olympiques de 1964 (Charitas, 2009). Quelques mois après son indépendance obtenue en 1963, le Kenya poursuit son ascension sportive en obtenant sa première médaille olympique à Tokyo. Déséquilibré dans la dernière ligne droite, Wilson Kiprugut parvient à revenir sur le Jamaïcain George Kerr pour lui souffler la troisième place en finale du 800m. C'est à partir de ce moment que les médias français commencent à s'intéresser de près à l'athlétisme kényan au sein duquel ils perçoivent un certain potentiel. En 1965, *Le Miroir de l'athlétisme* publie ainsi un article proposant un état des lieux de l'athlétisme au Kenya, suite aux Jeux africains de Brazzaville marqués par les performances de nombreux·ses. athlètes kényan·e·s[91] dont Wilson Kiprugut, Kipchoge Keino, Benjamin Kogo ou Kimaru Songok, tous victorieux. L'auteur prédit alors que « *l'athlétisme kényen qui n'en est qu'à ses balbutiements (jusqu'en 1964 l'entrainement se faisait au gré de chacun) a d'énormes possibilités* »[92]. Deux ans plus tard, après les

[90] Respectivement 201,168 mètres et 403,336 mètres.
[91] Le Kenya a remporté quatorze médailles aux Jeux africains de 1965, dont 4 médailles d'or et une médaille féminine.
[92] « Kenya terre de champions », *Le Miroir de l'athlétisme* n°15, août 1965, pp.14-15.

performances de Kipchoge Keino qui a battu les records du monde du 5000m et du 3000m en 1965 puis a remporté deux médailles d'or aux *Jeux de l'Empire britannique et du Commonwealth* de Kingston l'année suivante, la même revue acquiert les droits de reproduction d'un article paru dans la revue spécialisée *World sports*. Rédigé par l'entraineur britannique John Velzian, ce dossier rapporte l'histoire du développement de l'athlétisme au Kenya et identifie des facteurs explicatifs des performances des coureurs kényans[93]. L'auteur évoque alors des facteurs physiologiques, environnementaux et socio-culturels, propres notamment à l'ethnie des Kalenjins, au sein de laquelle émergent la plupart des champions du pays (Manners, 1997 : 14) :

« Il y a de nombreuses raisons aux succès de ces athlètes kalenjins. La première est qu'ils naissent et vivent à 1500m d'altitude. Cela leur procure de nombreux avantages comme toute leur physiologie de la respiration s'est adaptée à une atmosphère rare en oxygène, c'est pour eux un bénéfice considérable de participer à des compétitions à un niveau plus bas. L'altitude tempère également la température équatoriale et autorise les Nandis et les Kipsigis, d'origine nomade, à grouper leurs récoltes et à vivre comme des cultivateurs et des éleveurs sédentaires. Les enfants peuvent alors fréquenter régulièrement l'école et participer à des compétitions. De plus le climat relativement frais rend l'entraînement plus agréable et le terrain accidenté confère à cet entrainement une très haute qualité. Deuxièmement, les Kalenjins étaient à l'origine des tribus guerrières et cet esprit inné au combat, si nécessaire à l'athlète de haute compétition, se retrouve dans leurs performances. Un autre facteur qui joue à mon avis un rôle très important est la longueur de leurs jambes. Je voudrais préciser que les Kalenjins tiennent cette longueur de jambe de leurs fémurs, ce qui leur permet sur la piste une foulée très ample »[94].

La pluralité de cette analyse, originale à cette époque, tient notamment au fait que John Velzian est largement impliqué depuis la fin des années 1950 dans l'athlétisme kényan, notamment comme instructeur d'éducation physique à l'école de formation des enseignants, puis de la police, avant de devenir l'entraîneur national de l'équipe kényane d'athlétisme[95] (Bale et Sang, 1996 : 112). L'auteur évoque également les corporations comme la police et l'armée, au sein desquelles les coureurs sont recrutés et où, sans bénéficier d'aménagements de service,

[93] « Et puis vint Keino », John Velzian, *Le Miroir de l'athlétisme* n°29, mai 1967, pp. 7 à 9.
[94] *Ibidem*.
[95] John Velzian continue par ailleurs de s'impliquer de nombreuses années dans l'athlétisme au Kenya, notamment en organisant des formations comme en 1996 au centre régional de développement de l'athlétisme de Nairobi (Report of the IAAF development Commission, Minutes of the 41st IAAF Congress, 29-31 July 1997, Athens, Greece, p. 115). Il reçoit une plaque honorifique de mérite pour sa longue carrière dans l'athlétisme lors du congrès de l'IAAF de Daegu en 2011 (Minutes of the 48th IAAF Congress, 23 and 25 August 2011, Daegu, Korea, p. 3).

ils acquièrent la discipline et l'hygiène de vie nécessaires à l'entraînement de haut-niveau. Comme cela avait été le cas pour Bikila, l'auteur observe qu'*« il n'est alors pas étonnant que la plupart des champions kényans soient, non pas des Kalenjins, mais des Kalenjins servant dans la police ou l'armée »*[96]. Le lien entre les Kalenjins et l'institution militaire est à prendre en compte pour comprendre la domination de cette ethnie en demi-fond dans les années 1960. Si l'hypothèse d'une filiation entre les performances des Kalenjins et leurs pratiques traditionnelles développant l'endurance (comme le pillage de bétail[97]) ou la résistance à la douleur (en ce qui concerne la circoncision) a parfois été émise (Manners, 2007 : 49-50), leur proximité avec les forces armées semble plus convaincante pour expliquer le nombre important d'athlètes de haut niveau international émanant de ce groupe ethnique. Les Kalenjins représentent en effet 25,8% des effectifs dans les *King's African Rifles* en 1959, puis 20,8% des *Kenya Rifles* en 1969, alors qu'ils ne représentent qu'environ 10% de la population kényane (Parsons, 2003 : 38 ;75). Colm O'Connell confirme l'influence des « Forces[98] » sur le développement de l'athlétisme au Kénya. A une époque où l'athlétisme, comme de nombreux sports, est amateur, obligeant les athlètes à avoir un emploi, ces corporations mettent en place dans les années 1960 des programmes d'entraînements permettant aux athlètes de s'entrainer dans le cadre de leur service. De la même manière, les lycées sont devenus des lieux privilégiés du développement de programmes d'entraînement permettant de former des athlètes de haut-niveau. D'après Colm O'Connell :

"The first secondary school national cross-country was held in 1967… and it was won by a boy from St Patrick's[99] and that was our first national champion… and he is still alive and well, Paul Cherop, he lives over here. That was the beginning of St Patrick's as the idea of becoming a sport school. Then, in 1969 we had the first secondary schools track athletics on the track competitions and St Patrick's had his first national champion in 1969… a boy called Mike Boit who won Olympic medal in Munich in 1972, and he is now a professor in Kenyatta university. So, that was the beginning of St Patrick's and the schools. The schools were

[96] Kipchoge Keino et Naftali Temu, médaillés d'or aux Jeux du Commonwealth en 1966 et connus pour être les premiers champions olympiques kényans sont respectivement officier de police et militaire.
[97] Journaliste et écrivain « *largement reconnu comme une référence sur les athlètes est-africains* » (Pitsiladis et al., 2007 : XVI), John Manners a contribué à l'ouvrage scientifique collectif *East African Running, Toward a Cross Disciplinary Perspective*. Dans le chapitre 3, il fait le lien entre les résultats obtenus en course à pied par l'ethnie kalenjin et leurs activités traditionnelles. Il fait ainsi référence à un rituel de circoncision nécessitant une grande résistance à la douleur ou à une pratique de pillage de bétail consistant à voler les animaux d'un autre (sous) groupe ethnique. Si plusieurs ethnies ont recourt à cette pratique au Kenya, les Kalenjins la pratiqueraient de façon plus furtive que les autres, adoptant une technique exigeant endurance et vitesse.
[98] Les « *Forces* » regroupent l'armée, la police et les officiers de prisons.
[99] Il s'agit de Paul Cherop, un coureur kalenjin appartenant au sous-groupe ethnique Keiyo.

organizing competitions and at the same time…. At the same time St Patrick's was now coming on board and realizing that we can be good at sports, we can do sports.'"[100]

Héritage de la colonisation britannique, la *St Patrick's High School*, comme d'autres écoles, occupe encore aujourd'hui un rôle majeur dans la formation des athlètes de haut-niveau kényans (voir par ailleurs).

Figure 2 : Entrée principale de la Saint Patrick's High School à Iten (Kenya)

Le rôle joué par les écoles ou les corporations évoquées au sein de l'athlétisme s'inscrit dans une politique sportive gouvernementale plus large allant dans le sens d'une modernisation de l'organisation du sport après l'indépendance. Cela passe notamment par une bureaucratisation[101] de l'administration sportive du pays, au sens wébérien du terme, impliquant la spécialisation des compétences, la hiérarchisation, la qualification et l'évolution professionnelles des acteurs en termes de contractualisation, de rémunération et d'avancement (Weber, 1995 : 323-327). Bien que le sport ne soit pas au centre des préoccupations du gouvernement du jeune État présidé par Jomo Kenyatta (Mwisukha et Onywera, 2003), la création du *Kenya National Sports Council* (KNSC), en 1966, marque une avancée institutionnelle importante dans le développement du sport dans ce pays. Cet organisme se charge de faire le lien entre la politique gouvernementale menée à travers le Département des sports et les organisations sportives nationales et internationales. Il met notamment en

[100] Entretien avec Colm O'Connell à son domicile à la *St Patrick's High Scho*ol, Iten (Kenya), le 24 août 2018.
[101] Selon Max Weber, la bureaucratisation est indissociable de l'administration de masse dans les sociétés « *modernes* » dont l'économie est essentiellement organisée autour du système économique capitaliste (Weber, 1995 : 327-331). Le champ sportif, qui par son essence moderne épouse les normes et valeurs des sociétés capitalistes (Brohm, 1976 : 233-267), n'échappe pas à cette bureaucratisation qui se substitue progressivement à une auto-administration de l'organisation sportive par les sportifs eux-mêmes (Gasparini, 2015 : 3).

application la politique sportive inscrite dans le plan de développement national, dont la construction de la Nation kényane est un axe fort (Mählmann, Assembo, Korir, 1994 : 105-107). Tout en permettant au Kenya indépendant de s'affirmer sur la scène internationale, comme nous le verrons, le développement du sport et les progrès de son institutionnalisation traduisent également les difficultés des leaders politiques des mouvements indépendantistes, parvenus à la tête des gouvernements post-coloniaux, à s'extraire de la culture des anciens colonisateurs (Fanon, 2002a : 211-212).

Le sport kényan s'institutionnalise donc dans les années 1960 en continuité avec la période coloniale, s'appuyant sur les structures existantes pour organiser la formation d'athlètes selon des finalités qui dépassent le cadre sportif comme le révèlent les évolutions bureaucratiques s'appuyant sur des objectifs politiques. Ces évolutions qui se répercutent sur les résultats sportifs des athlètes kényans éveillent la curiosité des comités de rédaction des revues spécialisées comme en témoigne la diffusion du sujet de John Velzian dans le *Miroir de l'athlétisme*. En dehors de sa valeur documentaire, ce reportage témoigne d'une volonté, dès la fin des années 1960, de comprendre les récents succès des coureurs kényans, qui interrogent avant les Jeux olympiques de Mexico. L'intérêt pour les premiers succès kényans ne se limite toutefois pas au champ médiatique, suscitant également des évolutions au niveau institutionnel.

3. Une rencontre institutionnelle

Hormis le récit d'une escale d'une délégation française au Kenya dix ans plus tôt, il faut attendre 1963, quelques mois avant l'indépendance du Kenya, pour voir apparaître dans des comptes rendus d'instances fédérales de la revue officielle de la FFA, une volonté d'établir des relations entre la FFA et la *Kenya Amateur Athletics Association.* Il est mentionné cette année-là une *« lettre de la ligue d'Alsace informant qu'elle serait intéressée par la participation de l'athlète du Kenya Antao à sa réunion du 6 juillet. La Fédération du Kenya sera informée »*[102]. Cette correspondance pour organiser la venue du sprinter Séraphino Antao, ayant participé aux Jeux olympiques de Rome avant de gagner deux médailles d'or aux Jeux de l'empire britannique et du Commonwealth, est déclenchée par une lettre à la FFA *« de la fédération du Kenya faisant connaître que l'athlète Antao sera en Europe, fin juin début juillet »*[103]. Le

[102] Rapport du comité directeur du 16 avril 1963, *L'Athlétisme* n°105, mai 1963, p.21.
[103] Rapport du comité directeur du 4 mars 1963, *L'Athlétisme* n°104, avril 1963, p. 20.

sprinter kényan est conviée, de la même manière, par le club de la Baule à son meeting l'année suivante par l'intermédiaire d'une invitation *« De l'ASA La Baule à la Fédération du Kenya au sujet de leur athlète Antao, actuellement en Europe et pour la réunion du 8 août 1964 »*[104]. Des relations semblent donc se mettre en place par l'intermédiaire des fédérations ou des ligues, comités et clubs affiliés. Ces correspondances entre la FFA et la KAAA sont les seules relations de l'organisation française identifiées avec une fédération est-africaine. Cette exclusivité peut paraître paradoxale car l'Éthiopie s'est davantage illustrée lors de la précédente olympiade ; elle peut néanmoins s'expliquer par la sollicitation émise par la KAAA auprès des fédérations européennes concernant Seraphino Antao. Ce type de situation se reproduit avec d'autres athlètes, notamment après les Jeux olympiques de Tokyo, puisque Kipchogue Keino (cinquième à Tokyo sur 5000m) et le médaillé olympique Wilson Kiprugut sont directement conviés par la FFA à des meetings français en 1965 : *« dans l'éventualité de l'acceptation d'une invitation que la Fédération Française d'Athlétisme adresse à la Fédération du Kenya pour Keino et Kiprugut, deux compétitions sont envisagées : la première se déroulerait le 22 septembre vraisemblablement à Saint-Maur, la deuxième le 26 septembre probablement à Colombes. Les modalités sont à l'étude »*[105].

Ce protocole d'invitation des athlètes, à travers une correspondance entre institutions fédérales, s'explique par la volonté de l'IAAF de maintenir un regard sur les déplacements des athlètes dans les compétitions internationales. Au sein d'une fédération internationale fermement attachée à l'idéal amateur qu'elle porte en son nom[106], les déplacements d'athlètes à l'étranger, l'exposition des marques de produits manufacturés tout comme les indemnités journalières perçues lors des déplacements en compétitions et les prix remportés sont strictement réglementés. Le statut d'athlète amateur, défini en 1962 comme *« une personne qui participe à une compétition pour l'amour du sport et comme moyen de loisir sans aucune motivation de s'assurer un gain matériel »*[107], est une condition indiscutable pour participer aux

[104] Rapport de la commission technique et d'organisation du 31 mars 1964, *L'Athlétisme* n°115, avril-mai 1964, p.17.
[105] Rapport de la commission administrative du 24 juillet 1965, *L'Athlétisme* n°127, août 1965, p.24.
[106] Rédigés lors du congrès de Berlin en 1913, les statuts de l'IAAF donnent pour but à l'association de définir le terme « *amateur* » applicable à la compétition internationale en athlétisme. Le statut Amateur, rédigé à la même occasion, est défini dans l'article 1 comme « *une personne qui concourt uniquement par amour du sport* », tandis que l'article 2 précise que « *le fait de concourir pour de l'argent ou pour toute autre récompense financière dans un sport quel qu'il soit donne au compétiteur le statut de professionnel dans tous les sports* » (Bolling et Lindroth, 2007 : 33-40).
[107] Minutes of the 23rd IAAF Congress, 12 and 17 September 1962, Belgrade, People's Republic of Serbia, p. 18.

compétitions placées sous l'égide de l'IAAF. Reprises par les règlements généraux de la FFA[108], ces règles d'éligibilité visent à éviter toute dérive vers le professionnalisme, en conformité avec le règlement du CIO. En 1964, les déplacements à l'étranger pour des compétitions, limités à vingt-huit jours annuels, autorisent ainsi les athlètes à être remboursés de leur leurs frais quotidiens d'alimentation et de logement à hauteur de deux dollars par jour[109] ainsi que de leurs frais de transport. Chargée de veiller au respect de l'amateurisme au sein de l'athlétisme français, La FFA fait ainsi figurer dans ses règlements généraux la nécessité, pour les organisateurs de meetings accueillant des compétiteurs étrangers, d'obtenir une autorisation de la fédération nationale de l'athlète, qui devra l'envoyer par télégramme à la FFA. Ces règlements généraux précisent également qu'« *en principe, l'autorisation de participation ne pourra être accordée qu'autant que la FFA sera en possession, quinze jours au moins à l'avance, du nom des athlètes effectuant leur déplacement et des conditions de déplacement »*[110]. Concernant l'invitation de Kipchoge Keino et Wilson Kiprugut évoquée plus haut, l'application de cette procédure explique que *« le comité directeur n'ayant pas de réponse au télégramme de rappel adressé à la Fédération du Kenya pour la venue en France des athlètes Keino et Kiprugut décide l'annulation de ce déplacement »*[111].

Les années suivantes, les invitations transmises à la fédération kényane se perpétuent, sans être adressées à un athlète en particulier, comme l'invitation transmise en 1966 *« de l'US Melun à la Fédération du Kenya et à la fédération tunisienne pour son meeting du 22 Juin »*[112] ou celles du *Paris UC* et de la *VGA Saint Maur*[113]. Il faut néanmoins attendre 1967 pour voir apparaître des athlètes kényans dans l'enregistrement des résultats d'un meeting français, après que la fédération kényane ait donné *« son accord pour la venue des athlètes Keino, Temu et Kiprugut au mémorial Paul Méricamp »*[114]. Ce sont finalement Wilson Kiprugut et le médaillé aux Jeux du *Commonwealth* Benjamin Kogo qui participent à ce Mémorial les 7 et 8 juin 1967, au stade Jean Bouin à Paris[115]. Le premier prenant la cinquième place du 400m et la sixième du

[108] Règlements généraux de la FFA approuvés à l'Assemblée Générale du 22 février 1964, *L'Athlétisme* n°113, février 1964, p. 17.
[109] La limite de cette allocation journalière tend ensuite à augmenter, passant à 4 dollars en 1966 puis 10 dollars en 1978 avec une extension de la limite d'autorisation de déplacement fixée à 60 jours.
[110] Règlements généraux de la FFA approuvés à l'Assemblé Générale du 22 février 1964, *L'Athlétisme* n°113, février 1964, p. 23.
[111] Rapport du comité directeur du 23 août 1965, *L'Athlétisme* n°128 de septembre 1965, p.19.
[112] Rapport de la commission technique et d'organisation du 14 juin 1966, *L'Athlétisme* n°137, Juillet 1966, p.30.
[113] Rapport de la commission technique et d'organisation du 18 janvier 1966, *L'Athlétisme* n°133, février 1966, p.36.
[114] Rapport de comité directeur du 10 avril 1967, *L'Athlétisme* n°145, mai-juin 1967, p.25.
[115] Résultats du deuxième mémorial Paul Méricamp, *L'Athlétisme* n°146, juillet 1967, p.3.

800m, tandis que son compatriote remporte le 3000m steeple et termine sixième du 1500m. A l'image de Kipchoge Keino dès 1965[116], Naftali Temu, Wilson Kiprugut, Daniel Rudisha, Benjamin Kogo et de nouveau Keino se voient accorder en 1967 des prolongations de quatorze jours par le conseil de l'IAAF, leur permettant de courir à l'étranger en bénéficiant de l'indemnité journalière couvrant leurs frais quotidiens[117]. En cas d'invitation, les athlètes sont indemnisés de leurs frais de voyage, de nourriture et d'hébergement par le truchement des fédérations, la fédération du pays hôte versant la somme due à celle du pays dont l'athlète est ressortissant. A l'image des accords d'invitations dans les meetings, les transferts d'argent sont médiés par les fédérations afin d'éviter toute dérive individuelle pouvant conduire à une forme de professionnalisme. L'athlète est ensuite remboursé de ses frais par sa propre fédération, conformément à la règle établie par l'IAAF[118], interdisant ainsi tout transfert direct d'argent vers un athlète ou son entourage. Dans cette logique de protection de l'amateurisme, les primes pécuniaires sont proscrites et les prix remis aux athlètes doivent être des objets ne devant pas excéder la valeur de 12 livres sterling en 1960, puis 20 livres sterling en 1966[119], cette valeur atteignant progressivement 250 dollars en 1982[120], à l'aube de la professionnalisation de l'athlétisme. Dans un contexte où Donald Pain, président du comité sur les statuts de l'amateurisme et vice-président d'honneur de l'IAAF, affirme que « *le dopage en compétition est quelque chose d'aussi mauvais et destructeur pour notre sport qu'une infraction à la définition d'amateur* »[121], tout écart envers l'amateurisme est fermement condamné. Les radiations à vie de l'IAAF pour faits de professionnalisme prononcées à l'encontre des athlètes français Jules Ladoumègue dès 1932 (Lassus, 2000), puis Guy Drut après les Jeux olympiques de Montréal[122] en témoignent. Bien que ces meetings ne constituent pas officiellement une source de revenus, les coureurs kényans y trouvent une possibilité de voyager sans frais pour aller se confronter aux meilleurs athlètes mondiaux dans les courses européennes. Une telle démarche leur permet de progresser et de gagner en notoriété en participant à des compétitions

[116] Minutes of the 25th IAAF Congress, 30 August and 5 september 1966, Budapest, Hungary, p. 4.
[117] Minutes of the 26th IAAF Congress, 21-22 October 1968, Mexico, Mexique, p. 8.
[118] Minutes of the 25th IAAF Congress, 30 August and 5 september 1966, Budapest, Hungary, p. 11.
[119] Minutes of the 25th IAAF Congress, 30 August and 5 september 1966, Budapest, Hungary, p. 10.
[120] Minutes of the 32nd IAAF Congress, 2-4 September 1982, Athens, Greece, p. 55.
[121] Minutes of the 27th IAAF Congress, 30-31 August 1970, Stockholm, Sweden, p. 24.
[122] Après les Jeux olympiques de Montréal, le champion olympique du 110m haies a reconnu avoir perçu des sommes d'argent pour courir dans des meetings, remettant en cause sa « *qualité d'amateur* » (« Guy Drut est radié à vie par la fédération internationale », *Le Monde*, 16 novembre 1976). Le comité directeur de la FFA, soumis à la décision de l'IAAF, décide alors que l'athlète « *ne peut plus être membre de la FFA, des ligues, des comités départementaux et des associations affiliées* » (Rapport du comité directeur du 4 décembre 1976, *L'Athlétisme* n°203, mars 1977, p. 40).

moins confidentielles et plus relevées que les meetings africains, dont le nombre est restreint[123]. Kipchoge Keino devient ainsi le 27 août 1965 le premier athlète kényan détenteur d'un record du monde en réalisant 7'39''6 sur 3000m lors du meeting d'Helsingborg en Suède[124], lui valant une reconnaissance internationale quelques années avant ses premiers sacres olympiques[125]. Au-delà de l'émulation que proposent les compétitions européennes, elles se déroulent également dans des conditions plus favorables pour réaliser une performance chronométrique que les compétitions kényanes, d'une part en ce qui concerne la qualité des infrastructures, mais aussi les conditions géographiques. L'oxygène étant plus rare à haute altitude, la topographie du Kenya n'est ainsi pas bénéfique à la réalisation de performance en demi-fond[126]. Philippe N'Doo, athlète et journaliste kényan, confie au sein d'un article qu'il publie dans le *Miroir de l'athlétisme* avant les Jeux olympiques de Munich qu' « *il est pratiquement impossible d'obtenir les minima de qualification à très haute altitude. Aussi, comme ils l'ont fait l'an dernier, les Kényans seront obligés de participer à des tournées à l'étranger pour se qualifier* »[127]. Les organisateurs de meetings français, quant à eux, peuvent, grâce à l'appui des athlètes étrangers, proposer des compétitions de haut niveau, en adressant leurs invitations à des coureurs qui se sont distingués aux Jeux olympiques ou aux Jeux du Commonwealth.

Bien que le cadre de l'amateurisme défini par l'IAAF permette d'écarter d'éventuelles motivations financières incitant les athlètes à participer aux meetings français, il convient de préciser que les versements de primes ou d'importantes dotations matérielles en sous-main par les organisateurs constituent des pratiques courantes dans les années 1960, d'après Yves Pinaud[128]. L'ancien journaliste tempère toutefois que ce sont alors essentiellement les athlètes français qui sont concernés par ces enveloppes dans les meetings hexagonaux, les athlètes africains étant souvent moins bien considérés. De telles pratiques, faisant de l'ombre à l'idéologie amateur coubertinienne, sont notamment dénoncées par la fédération suédoise, *« qui ne souhaite pas de professionnalisme, mais constate des violations des règles actuelles »* dès

[123] Le seul événement d'envergure mondial étant les Jeux Olympiques, plusieurs pays africains et asiatiques soutiennent ainsi la fédération japonaise lorsqu'elle propose, dès 1966, la création de championnats du monde d'athlétisme quadriennaux, qui constitueraient une compétition supplémentaire ouverte aux nations hors d'Europe (Minutes of the 25th IAAF Congress, 30 August and 5 september 1966, Budapest, Hungary, p. 14).
[124] Minutes of the 25th IAAF Congress, 30 August and 5 september 1966, Budapest, Hungary, p. 41.
[125] « Et puis vint Keino », John Velzian, *Le Miroir de l'athlétisme* n°29, mai 1967, pp. 7 à 9.
[126] La capitale, Nairobi, se situe à 1700m d'altitude tandis que la région autour d'Eldoret d'où proviennent de nombreux coureurs oscille entre 2000 et 3000m d'altitude.
[127] « Les Africains veulent prouver que Mexico n'était pas un accident », Philippe N'Doo, *Le Miroir de l'athlétisme* n°93, mai 1972, p. 16-17.
[128] Entretien avec Yves Pinaud, le 17 septembre 2020 à son domicile de Moulins sur Allier.

1968, donnant lieu à la mise en place d'une commission d'investigation sur l'amateurisme à l'IAAF. Quatre ans plus tard, à l'occasion de l'installation par le congrès d'un comité sur les nouveaux statuts de l'amateurisme chargé de réformer les règles d'éligibilité de l'athlète amateur, le représentant de la fédération norvégienne, M. Bjercke, s'insurge que « *l'IAAF a été ridiculisée dans le monde entier pour sa stricte adhésion à ses règles d'amateur et bien que de petits pécheurs aient été pris ici et là, il y avait généralement beaucoup d'abus des règles et il était essentiel de trouver une solution moderne pour concilier les règles de l'IAAF avec la pratique actuelle* »[129]. Représentant de la fédération britannique, M. Abrahams confirme en 1976 que « *quelques athlètes de marque ont sans doute amélioré leur situation financière* » en participant à des meetings internationaux, au moyen de *« paiements en sous-main* »[130]. La volonté de l'IAAF de préserver un cadre amateur à travers les règlements internationaux semble donc régulièrement mise à mal par des pratiques officieuses à la discrétion des organisateurs de meetings. Ces pratiques illégitimes peuvent néanmoins constituer une motivation supplémentaire pour courir à l'étranger de la part des athlètes kényans.

Au cours des années 1960, des relations se mettent timidement en place entre la France et le Kenya. Face aux contraintes imposées par l'IAAF, ces relations s'institutionnalisent ensuite, puisque les fédérations (ou leurs représentants au niveau local) correspondent mutuellement et s'accordent sur la venue d'athlètes kényans en France. Les athlètes invités ne sont alors que des sprinters ou des coureurs de demi-fond qui se sont distingués aux Jeux olympiques ou aux Jeux du Commonwealth et viennent participer aux meetings français, pour des motivations essentiellement sportives, conformément aux règles de l'amateurisme. Originales dès cette époque, les relations athlétiques avec le pays est-africain constituent les premières relations de la FFA avec un pays africain qui n'est pas issu de son ex-empire colonial, avec lequel elle continue parallèlement d'entretenir des liens privilégiés. Bien que la fédération kényane soit consultée et que la venue des athlètes kényans en France soit soumise à son autorisation, l'initiative des invitations dans les années 1960 est à mettre au crédit de la fédération française. Seule initiatrice des invitations, qu'elles soient personnalisées ou non, la FFA semble en effet tirer les ficelles de cette relation, bénéficiant de l'appui d'athlètes kényans reconnus pour dynamiser les meetings hexagonaux. Simple rencontre post-coloniale - avec un tiret-, dans le sens où ces deux nations se découvrent dans la période suivant l'indépendance du Kenya, cette relation caractérisée par une forme de verticalité semble déjà s'inscrire au sein d'un processus

[129] Minutes of the 28th IAAF Congress, 30 August and 10-11 September 1972, Munich, Germany, p. 27.
[130] Minutes of the 30th IAAF Congress, 20, 21 and 22 July 1976, Montreal, Canada, p. 54.

postcolonial (sans tiret). Finalement, qu'il s'agisse des anciennes colonies françaises ou du Kenya, les relations entretenues entre la France et les pays africains en matière d'athlétisme confirment que *« même si l'entreprise coloniale a pris fin avec la décolonisation, derrière le principe d'égalité qui gouverne les relations entre États se profilent bel et bien des inégalités de puissance et des rapports de domination ; et ces inégalités laissent entrevoir la perpétuation de liens de dépendance inhérents à la colonisation »* (Chevallier, 2007 : 375). L'intérêt suscité par les athlètes kényans pour la presse spécialisée comme pour les institutions sportives françaises s'intensifie ensuite avec les Jeux olympiques de Mexico. Véritable tremplin pour l'athlétisme kényan, cet évènement contribue à faire évoluer ce rapport de domination en dehors de la logique coloniale.

CHAPITRE 2

De Mexico à Munich, vers une domination réciproque (1968-1972)

---

1. Le coup d'éclat mexicain

« En 1964 aux jeux de Tokyo, l'Afrique n'avait fait que montrer le bout de l'oreille. Trois médailles avaient été récoltées : une en or par Bikila sur marathon, une en argent par Gammoudi sur 10000m, une en bronze enfin par Kiprugut sur 800m. Ces médailles avaient été complétées par les places de finalistes de Koné (6ème du 100m) et Keino (5ème du 5000m derrière… Michel Jazy), de West, un Nigérien, quatrième de la longueur et par Wolde quatrième lui du 10000m. Mais c'est bien sûr à Mexico que l'essor africain se manifeste avec le plus de force. Bien entendu, il faut insister sur le fait que la capitale mexicaine est située à 2200m d'altitude, comme les hauts plateaux africains, ce qui constituait un avantage sans mesure pour les athlètes de ces régions. Ce fut une véritable marée africaine sur les épreuves de demi-fond et de fond. Keino enleva le 1500m, tandis que les trois premières places du 5000m (Gammoudi, Keino, Temu) comme les trois premières du 10000 (Temu, Wolde, Gammoudi) revenaient aux Africains. Ce n'était pas tout puisqu'il y eut encore un doublé au 3000m steeple avec les Kényans Biwott et Kogo et une victoire au marathon avec Wolde. Encore n'insistons nous pas sur la seconde place de Kiprugut au 800m, la quatrième de Gakou au 400m, la seconde du 4x400m du Kenya dans le relais »[131].

Dans ces résultats égrenés par Noël Couedel dans *Le Miroir de l'athlétisme*, ce sont essentiellement les athlètes d'Éthiopie et surtout du Kenya[132] qui sont mis en avant. Certes, un athlète ivoirien, un Sénégalais, un Nigérian et un Tunisien sont également évoqués, mais lors de cette compétition, c'est bien la délégation kényane d'athlétisme, comprenant pour la

[131] « L'explosion africaine », Noël Couedel, *L'Équipe athlétisme magazine* n°32, Septembre 1971, p.9 à 12.
[132] Les athlètes kényans cités sont Wilson Kiprugut, Kipchoge Keino, Naftali Temu, Amos Biwott et Benjamin Kogo.

première fois trois athlètes féminines[133] parmi ses dix-huit représentant·e·s[134] (Sikes, 2016 : 324), qui brille, remportant huit médailles dont trois en or[135].

Ces performances donnent au Kenya une forte visibilité internationale, seulement cinq ans après le retrait des colons britanniques du pays. Journaliste allemand pour *Le Miroir de l'athlétisme*, Jo Viellvoye proclame alors que « *les coureurs kényans – qui gagnèrent plus de médailles que la représentation masculine soviétique pourtant réputée la seconde du monde en valeur absolue – achevèrent une phase de l'indépendance kényane à Mexico* »[136]. Le sens de la formule de l'auteur ne doit pas faire oublier le poids du triomphe olympique et plus généralement du succès sportif dans la visibilité des nations nouvellement indépendantes. Journaliste et statisticien spécialiste de l'athlétisme africain[137], d'abord à *L'Équipe* avant de rejoindre la revue fédérale, Yves Pinaud constate ainsi dans *L'Équipe athlétisme magasine* que *« le Kenya est désormais connu autant par Keino ou Jipcho que par Mzee Jomo Kenyatta, le père de l''Uhuru'*[138]*. Au retour des champions olympiques de 1968 à Mexico, les banderoles de bienvenue agitées par des milliers de supporters enthousiastes proclamaient : "Vous avez fait du Kenya une puissance mondiale, nous vous en remercions !". C'est là un des mérites du sport de promouvoir dans l'opinion mondiale les mérites d'un pays dit fait de ses champions »*[139]. L'athlétisme permet donc au Kenya de reprendre à son compte un ensemble de pratiques diffusées par les colonisateurs, contribuant à affirmer son identité en tant que nation

[133] Trois athlètes féminines représentent le Kenya à Mexico : Lydia Stephens sur 100m et 200m, Tekla Chemabwai sur 400m et Elisabeth Chesire sur 800m. L'athlétisme féminin se développe plus tardivement au Kenya. La première compétition internationale à laquelle participent des athlètes kényanes sont les Jeux africains de Brazzaville en 1965 (Bale et Sang 1996 : 96). La première médaille olympique est remportée par Pauline Konga sur 5000m en 1996 à Atlanta, cinq ans après la première médaille mondiale remportée par Susan Sirma sur 3000m. Le premier titre mondial élite remporté par une athlète kényane est acquis aux championnats du monde de cross-country 1994 par Helen Chepngeno, et le premier titre olympique en 2008 par Pamela Jelimo sur 800m.

[134] L'équipe kényane comprend des athlètes sur 100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 5000m, 10 000m, 110m haies et 3000m steeple.

[135] Le Kenya remporte trois médailles d'or (Kipchoge Keino sur 1500m, Naftali Temu sur 10 000m et Amos Biwott sur 3000m steeple), trois médailles d'argent (Wilson Kiprugut sur 800m, Kiphoge Keino sur 5000m, Benjamin Kogo sur 3000m steeple et le relai 4x400m composé de Daniel Rudisha, Munyoro Nyamau, Naftali Bon et Charles Asati) et une médaille de bronze (Naftali Temu sur 5000m) (source : Rapport officiel des Jeux olympiques de Mexico, vol. 3, p. 518-539). La moitié de la délégation kényane repart donc médaillée.

[136] « Kenya : les champions du hasard », Jo Viellvoye, *Le Miroir de l'athlétisme* n°63, janvier 1970, p.8 à 13.

[137] Yves Pinaud est membre de *l'Association of Track and field Statistician* (ATFS), pour laquelle il est spécialiste du continent africain, et l'auteur de la série d'ouvrages statistiques annuels *L'athlétisme africain*, paru à partir de 1976. Il est reconnu comme un spécialiste de l'athlétisme africain par ses pairs à la FFA (« Trois livres recommandés », Roger Debaye, *Athlétisme* n°210, mars 1978, p. 72), dont il a été le chef de presse, et par l'IAAF (Association of track and field statistician report, Minutes of the 29th IAAF Congress, 29, 30 and 31 August 1974, Rome, Italy, p. 81).

[138] Le terme *Uhuru* signifie « Indépendance » en Swahili. Le fils du premier président kényan Jomo Kenyatta et actuel président du pays porte le prénom *Uhuru*.

[139] « Le phénomène kényen », Yves Pinaud, *L'Équipe athlétisme magazine,* n°56, Mai 1974, p.28 à 31.

indépendante, comme cela a été le cas avec le football en Irlande (Bairner, 2003) ou dans la plupart des États africains (Poli et Dietschy, 2006 : 173). Le cricket en Inde ou au Pakistan est un autre exemple par lequel des nations culturellement dominées se réapproprient une pratique importée par les colonisateurs avec succès pour prendre une revanche symbolique (Williams, 2003). Preuve que la rencontre postcoloniale a une dimension agonistique, elle est clivante et ne constitue pas une rencontre d'où émane la sympathie. Elle ne constitue pas pour autant une rupture, la culture des colonisateurs – ici le sport – se substituant aux cultures pré-coloniales, y compris après les indépendances où interviennent d'autres influences étrangères (Nicolas, 2017 : 91-98). Les Indiens investissent le cricket diffusé par les élites victoriennes à travers les couches supérieures de la société qui entreprennent ensuite un développement plus général de cette activité au sein des différentes communautés qui composent la société indienne. Les rencontres de cricket organisées au sein de l'empire britannique favorisent par la suite l'émergence d'équipes indiennes en opposition aux équipes anglaises, contribuant à faire naître un sentiment nationaliste dans une société communautaire. La médiatisation et l'implication de firmes multinationales indiennes dans le financement du cricket scellent finalement son développement en tant qu'activité compétitive, nationaliste et commerciale aux dépens des valeurs victoriennes de *fair-play* et d'esprit collectif à l'origine de la discipline. Ceci atteste également du fait que la rencontre postcoloniale conduit parfois à un bouleversement des valeurs. A partir des années 1970, l'Inde monte en puissance jusqu'à devenir un acteur majeur du cricket international surpassant une Angleterre en perte de vitesse dans les années 1980 (Appadurai, 2001 : 139-168). Bien que le processus soit différent, l'« *Indianisation* » du cricket semble en partie similaire à la façon dont la course à pied s'impose comme un sport ancré dans la culture de certaines ethnies au Kenya. Dans les deux cas se sont des activités qui sont importées dans les colonies par les colons britanniques, et leur sont même réservées avant d'être ouvertes aux « indigènes », participant à leur assimilation avant de faire l'objet d'une appropriation différenciée. Ces pratiques, dont le développement est conditionné à une certaine compatibilité culturelle avec les valeurs nationales ou ethniques[140], s'émancipent ensuite en dehors de l'influence des colonisateurs et participent à un élan nationaliste (Darbon, 2008 : 180). Une tradition sportive émerge alors au sein du nouveau pays indépendant. Cela permet d'expliquer en partie que les Kalenjins aient investi la course à pied plutôt que les sports

[140] Sébastien Darbon (2008 : 334-336) observe ainsi d'un point de vue anthropologique que le cricket s'est bien développé en Inde car c'est une activité qui semble porter des valeurs proches de celles valorisées dans la haute société indienne (comportement *gentleman*, légèreté du jeu, temps long…). *A contrario*, le rugby ne s'impose pas dans ce pays car les principes de jeu sont trop éloignés des valeurs et traditions indiennes.

collectifs, puisque des études ont mis en avant le partage de valeurs ascétiques et un besoin de réussite important favorisant les activités individuelles au sein de cette ethnie (Mählmann, 1989 : 134-135). Plus confidentiel à l'échelle internationale bien qu'il soit le sport le plus populaire, le football au Kenya fait également l'objet de ce double processus d'assimilation et d'appropriation différenciées au sein d'ethnies différentes. Implantées près des zones urbaines autour de Nairobi, les ethnies Luo et Luhya investissent le football pour en faire un terrain de revendications identitaires, notamment en rejetant la rigueur britannique pour mettre l'accent sur le plaisir du jeu (Njororai, 2009 : 868-874). Dans un contexte différent mais néanmoins fort sur le plan politique, le football en Algérie permet de mettre en avant des héros tels que Rachid Mekloufi, des symboles autour de l'équipe du *Front de Libération Nationale* (FLN), constituant la mémoire collective pérenne d'un processus d'émancipation (Frenkiel, 2011). De la même manière, la campagne mexicaine, se déroulant seulement cinq ans après l'indépendance du Kenya, contribue à faire de Kipchoge Keino un héros national auquel s'identifient de futures générations d'athlètes (Bale, 2001 : 220). Tout comme Bikila a ouvert une porte pour l'athlétisme éthiopien, Keino devient le modèle à suivre pour les futurs champions kényans.

Après un sprint épique face à l'éthiopien Mamo Wolde à l'issue du 10000m dans lequel Kipchoge Keino abandonne au cours du neuvième kilomètre, c'est pourtant Naftali Temu[141] qui devient le 13 octobre 1968 le premier champion olympique kényan. Amos Biwott s'impose le lendemain en finale du 3000m steeple devant son compatriote Benjamin Kogo. Une semaine plus tard, après avoir pris entre temps la médaille d'argent du 5000m, Kipchoge Keino, d'abord emmené par son compatriote Ben Jipcho sur un rythme élevé, prend les commandes de la finale du 1500m à deux tours de l'arrivée, creusant l'écart pour devancer de trois secondes l'Américain James Ryun, détenteur du record monde, et le champion d'Europe ouest-allemand Bodo Tümmler. Bien qu'il ne soit pas le premier champion olympique de son pays, Kipchoge Keino, comme Bikila, réunit les conditions nécessaires à l'acquisition du statut de héros national[142] (Koné, 2011 : 423-428). Le champion kényan s'en félicite lors d'une interview accordée à *l'Équipe athlétisme magazine* en 1969 : *« je suis fier de ce que tous les enfants qui courent un peu vite au Kenya se voient automatiquement appelés Keino »*[143]. Son ascension

[141] Naftali Temu, vainqueur du 10000m à Mexico est Kisii et non kalenjin, contrairement à Keino et Kogo.
[142] Selon Koné (2011), ces trois conditions sont le passage d'un statut modeste (paysan) à celui de champion olympique, la victoire olympique dans un contexte favorisant le retentissement politique (peu après l'indépendance du Kenya) et la répétition de l'exploit (Keino a remporté un second titre olympique aux Jeux olympiques de Munich).
[143] « Keino à cœur découvert », Noël Couedel, *L'Équipe athlétisme magazine* n°6, Mai 1969, p.32 à 34.

sociale inspire les jeunes générations, permettant à la course à pied de devenir une pratique culturelle largement investie dans certaines provinces du pays (Opiyo et Ouda 2017), essentiellement autour de la ville d'Eldoret, près de laquelle Keino grandit puis investit, rendant visible sa réussite. Le champion kényan qui possède notamment des magasins de sport et une ferme, fait construire un orphelinat à Eldoret, exposant aux yeux des habitants de la région une réussite et une reconnaissance qui vont au-delà du cadre sportif (Bale, 2001 : 223). Détenteur des records du monde sur 3000m, 5000m et 10000m en 1978, Henri Rono consacre ainsi le second chapitre de sa biographie à « *l'inspiration de Kip Keino* »[144]. Il relate l'impact de la victoire de son aîné à Mexico, devenant le principal sujet de discussion dans le district nandi où il grandit, le conduisant à arrêter de jouer au football pour se consacrer à la course à pied. Il évoque aussi la première fois qu'il aperçoit le champion acclamé par la foule, alors qu'il s'apprête à faire un discours dans un stade pour inspirer les jeunes générations, avant de suivre ses pas en commençant à s'entraîner avec ses pairs puis de s'engager dans l'armée deux ans plus tard, où il est détaché à 80% pour courir. Le triomphe de Keino à Mexico est un des facteurs explicatifs de la domination actuelle de ce pays, et plus particulièrement de l'ethnie kalenjin – *a fortiori* du sous-groupe Nandi[145] dont est issu Keino – dans les courses prolongées. Bien qu'aujourd'hui davantage de (sous-) groupes ethniques soient représentés parmi les champion·ne·s kényan·e·s, Colm O'Connell explique la force de la croyance en la supériorité des Nandis dans les courses de fond[146] lorsqu'il arrive à Iten en 1976. Cette idée s'incarne dans le recrutement au sein de l'équipe de cross-country de la *St Patrick's High School*, principalement composée de Nandis, alors que l'école est dans un district Keiyo. L'absence de modèles sociaux, vecteurs de réussite sportive et socio-économique, est une explication du désintérêt pour la course à pied des populations ouest-africaines, qui malgré leur proximité avec le Kenya aux niveaux géographique et socio-économique sont davantage tournées vers le football[147] (Koné, 2011 : 353-354). Suite aux Jeux de Mexico, le sport devient un vecteur de développement national (Mwisukha et al., 2003) et les athlètes qui ont permis de mettre le Kenya sur le devant de la scène internationale sont parfois instrumentalisés par le gouvernement

[144] Rono, Henri, 2010, *Olympic Dream*, Authorhouse, Bloomington, p. 13-17.
[145] Le terme « *kalenjin* » désignant « *la communauté de langue Nandi* » apparaît dans les années 1950. L'ethnie kalenjin est composée de sept sous-groupes ethniques : les Nandis, les Kipsigis, les Keiyo (aussi appelés Elgeyo), les Marakwet, les Pokot, les Sabaot et les Tugen (Médard 2002 : 200).
[146] Sur les 198 médailles olympiques distribuées de 1964 à 2012 dans les disciplines allant du 800m au marathon (incluant le 3000m steeple), les athlètes kényan.e.s ont remporté 32,7% des médailles. 84% des médailles kényanes l'ont été par des athlètes kalenjins dont 51,7% par des Nandis (d'après Tucker, Onywera et Sentos-Concejero, 2015 : 287).
[147] L'élection de l'ancien international Georges Weah à la présidence de la République du Libéria en 2018 est un exemple du retentissement de la réussite des footballeurs en Afrique de l'Ouest.

en tant que héros nationaux. Dans le contexte des années 1960-1970 où les héros sportifs prennent une dimension universelle (Duret, 1993 : 41-45), la popularité de Keino dépasse les frontières du Kenya, comme en témoignent l'interview dans *l'Équipe athlétisme magazine* et le reportage dans *le Miroir de l'athlétisme* qui lui sont consacrés. Favorisée par les médias et notamment l'essor de la télévision, la diffusion des exploits de Kipchoge Keino ont eu une résonance en France selon Yves Pinaud :

« Il y avait quelques meetings hein. Le Meeting d'Helsinki par exemple c'était un meeting réputé. Mais ils n'étaient pas censés toucher de l'argent à l'époque hein, à titre indicatif, ils devaient bien en toucher mais enfin… Et il y a eu un duel entre Ron Clarke et Michel Jazy avec Kipchoge Keino. Keino avait été invité à ce meeting parce qu'il avait déjà participé aux Jeux olympiques de Tokyo en 64, il avait pas fait monts et merveilles mais enfin il s'était fait repérer, hein. Et puis en 65 il y avait les Jeux africains, les premiers jeux africains à Brazzaville et Keino avait gagné, très facilement il faut bien le reconnaître, le 1500 et le 5000 et il courait à l'époque avec une casquette orange. Et donc ça avait frappé euh… Les gens n'aurait jamais imaginé qu'un grand athlète pouvait courir avec une casquette, ça a l'air idiot mais c'est vrai. Et donc ça lui avait donné une petite popularité quand même, hein, Keino a été le premier à être… C'était un type très bien Keino, euh… qui a créé un orphelinat etc… Il a fait beaucoup de choses. Et donc, fin des années 60, donc on connaissait déjà les Kényans… Donc on connaissait Keino »[148].

Le champion Kényan réunit donc les *« deux principes de grandissement »* que Pascal Duret distingue dans *« toute célébration de champions magnifiés »* : la grandeur des actes (performances ou records) et celle de la personne même du sportif (Duret, 1993 : 129). Il devient alors une référence autant sur les pistes d'athlétisme qu'en tant que *« modèle reproductible d'édification morale »* autant dans son pays qu'à l'étranger.

Les Jeux olympiques de Mexico marquent donc un premier tournant dans l'histoire de l'athlétisme kényan. Ils permettent en effet au Kenya indépendant de s'illustrer sur la scène sportive tout en révélant des champions dont la réussite pousse des générations d'athlètes à investir la course à pied. Les performances de la délégation kényane lors de cet événement sont représentatives de la double fonction des activités physiques et sportives en milieu colonial, à la fois instruments de socialisation au service du pouvoir colonial et théâtre d'expressions identitaires levier de la décolonisation (Bancel et Combeau-Mari, 2013 : 118). Le Kenya

[148] Entretien avec Yves Pinaud, le 17 septembre 2020 à son domicile de Moulins sur Allier.

confirme les résultats de la consécration mexicaine deux ans plus tard en remportant dix médailles dont quatre titres aux Jeux du Commonwealth d'Édimbourg. Cette régularité dans des compétitions prestigieuses lui permet de se démarquer progressivement des autres pays africains, dont l'Éthiopie. Yves Pinaud constate ainsi que *« la chance de l'Afrique, c'est le Kenya. Sans ce pays où l'athlétisme connaît un engouement et une réussite remarquables, l'Afrique serait au rang de l'Asie ou de l'Amérique latine »*[149]. Trop souvent considérés comme une entité, les pays africains, comme les pays occidentaux, n'ont donc pas les mêmes stratégies ni les mêmes politiques en matière de sport et connaissent ainsi des niveaux de développement inégaux. Si l'athlétisme se développe davantage dans ce pays que chez ses voisins (Éthiopie ou Tanzanie par exemple), c'est que le Kenya a un niveau de développement économique correct[150], un bon indicateur de niveau de santé (parmi les meilleurs d'Afrique) et une assez bonne stabilité politique. C'est également un pays relativement épargné par les catastrophes naturelles, et par la guerre, malgré des conflits inter-ethniques, ce qui favorise le développement régulier de l'athlétisme, relativement bien soutenu par les gouvernements successifs[151]. L'Éthiopie, autre grande nation de course à pied, et dans une moindre mesure la Tanzanie, connaissent à contrario un développement athlétique moins régulier, pouvant en partie s'expliquer par des difficultés économiques et les influences politiques qui les traversent. A titre d'exemple, la Tanzanie et l'Éthiopie ont expérimenté le marxisme, qui ne place pas le sport au centre de sa politique. (Bale et Sang, 1996 : 133-134). Cependant, malgré ses remarquables résultats essentiellement dans les épreuves de demi-fond, le Kenya ne va pas pleinement convaincre les observateurs de l'athlétisme français, voire mondial, qui vont souvent nuancer ces succès.

---

[149] « L'Afrique à huit mois des jeux », Yves Pinaud, *L'Équipe athlétisme magazine* n°34, décembre 1971, p.23-25.

[150] Le Kenya occupe la 70ème place au classement mondial sur le critère du PIB, selon le fonds monétaire international en 2017. Le Kenya affiche un PIB proche de celui de l'Ethiopie mais 35% plus élevé que celui de la Tanzanie.

[151] Président de la république du Kenya de 1978 à 2002, Daniel Arap Moï reçoit ainsi l'ordre d'or du mérite de l'IAAF en 2001 pour avoir œuvré au développement de l'athlétisme dans son pays (IAAF Council Report, Minutes of the 43rd IAAF Congress, 31 July – 2 August 2001, Edmonton, Canada, p. 150). Il convient toutefois de préciser que tous les gouvernements ne soutiennent pas l'athlétisme dans les mêmes proportions. En tant que Kalenjin, Daniel Arap Moï soutient son développement, ce qui n'est pas autant le cas de son successeur, Mwai Kibaki, originaire de l'ethnie Kikuyu, qui privilégie le golf pour impulser le tourisme et afficher un niveau de développement important du pays (Connan, 2014 : 292).

2. Le mal de l'altitude

Si le potentiel des athlètes africains éclate au grand jour à Mexico, certains attribuent cette déferlante de médailles au rôle très avantageux joué par l'altitude à laquelle se situe la capitale mexicaine, proche de celle des hauts plateaux kényans. Au cœur des débats sur les plans scientifique, médiatique et institutionnel à la fin des années 1960, la question de l'altitude prend une autre dimension avant les Jeux de Mexico, parasitant les valeurs du mouvement olympique (Kaperowski, 2009). Le CIO se trouve alors partagé entre une potentielle inégalité issue de l'avantage conféré aux populations vivant en altitude, et le caractère discriminatoire que revêtirait une exclusion de ces populations, dans un contexte politique déjà suffisamment pesant[152]. Cette irrésolution est renforcée par l'idéal amateur cher au mouvement olympique, et par répercussion à l'IAAF, empêchant les athlètes, soumis à l'obtention d'une autorisation limitée à vingt-huit jours annuels, de partir plusieurs mois en stage en altitude pour s'acclimater. Suite à ces Jeux olympiques, certains médias internationaux vont jusqu'à parler d'injustice où d'humiliation pour les amoureux de courses d'endurance (Bale, 2007 : 22) tandis que les journaux français se contentent d'installer un certain scepticisme concernant ces performances. Noël Couedel relève ainsi dans *L'Équipe athlétisme magazine* que « *ce fut évidemment beaucoup trop pour que l'altitude ne fut pas directement responsable de la majorité de ces succès. On oublia donc un peu les Africains, un peu trop, en se disant qu'il y aurait, un jour de septembre 1972, à Munich, une remise en ordre des valeurs. Cela est bien possible, cela n'est pas certain* (…) *Plus qu'à Mexico c'est à Munich que l'on jugera avec le plus de précision la valeur de l'athlétisme africain* »[153]. La période entre les Jeux olympiques de Mexico et ceux de Munich nourrit donc des interrogations sur la véritable portée des performances des athlètes kényans et sur leur potentielle mainmise sur le demi-fond mondial. La question de l'altitude est également relevée dans *Le Miroir de l'athlétisme*, où Raymond Pointule met en avant la domination des « *montagnards* »[154] sur le 10000m tandis qu'il est catégorique en ce qui concerne la finale du 1500m :

[152] Les questions politiques à cette époque font légion, entre revendication pour les droits de l'Homme aux États-Unis, Apartheid en Afrique du Sud, émancipation des anciennes colonies, ou encore guerre du Vietnam. Plusieurs pays menacent alors de boycotter les Jeux olympiques de Mexico pour lesquels la demande d'égalité politique est importante (Kasperowski, 2009 : 1279).
[153] « L'explosion africaine », N. Couedel, *L'Équipe athlétisme magazine* n°32, Septembre 1971, pp.9-12.
[154] « Les montagnards étaient là », Raymond Pointu, *Le miroir de l'athlétisme* n°47, novembre 1968, p. 5.

« Il va sans dire qu'au niveau de la mer Ryun aurait immédiatement emboîté le pas à Keino et que son dernier 400m en aurait eu raison. Mais ici, l'altitude a été impitoyable. Le plus étonnant peut-être c'est le temps fantastique réalisé par le Kényan à 2200m : 3'34''9 ! »[155]

A travers un reportage intitulé « *Les Jeux sans Mexico* », la revue évalue l'influence de l'altitude, mais aussi du revêtement de la piste (pour la première fois en tartan), pour chaque épreuve. Rédigé par l'Espagnol Antonio Hoyos de Castro, qui a œuvre par la suite au service statistique de la *Fédération Royale Espagnole d'Athlétisme*, ce reportage fait peu référence à un quelconque avantage des coureurs est-africains, si ce n'est à travers l'affirmation suivante : « *il est clair que Keino a le moins souffert de l'altitude* » sur le 1500m. Il est complété par de courtes interviews de quelques champions kényans auxquels l'auteur demande s'ils pensent avoir été largement favorisés par l'altitude[156]. Si Amos Biwott, vainqueur du 3000m steeple concède un éventuel avantage, les quatre athlètes interrogés contestent le fait que l'altitude soit une explication exclusive. Tandis que Naftali Temu met en avant sa préparation lui ayant permis de remporter le 10000m, le dauphin d'Amos Biwott, Benjamin Kogo se défend : « *mes camarades ont gagné parce qu'ils étaient les meilleurs. D'ailleurs en plaine Kipchoge, Naftali, Wilson et moi-même avons prouvé notre valeur* ». Adoptant une posture dominante, les journalistes français se permettent de mettre en doute la véritable portée des performances des athlètes kényans. Coureur français renommé dans les années 1960, Michel Jazy[157] exprime quant à lui son sentiment d'injustice vis-à-vis du paramètre de l'altitude, qui le conduit à arrêter sa carrière avant l'échéance mexicaine. Quelques mois avant les Jeux de Mexico, il écrit dans son autobiographie :

« Mais à quoi bon rêver : à Mexico, en 1968, par la faute de l'altitude, le demi-fond et le fond seront une vaste loterie et je n'ai aucun goût pour les paris stupides. Dès l'instant que tous les concurrents ne sont pas placés sur un même plan d'égalité, l'athlétisme ne m'intéresse plus. J'ai aimé passionnément ce sport pour sa rigoureuse justice chiffrée, mais, si ces chiffres ne sont plus le reflet de la vérité, je préfère retirer mes billes et jouer à autre chose. Si les jeux olympiques avaient eu lieu à Munich ou à Boston, dans des conditions parfaitement régulières, j'aurais peut-être (je dis bien peut-être) tenter d'emboîter le pas à Clarke ou à Keino »[158].

---

[155] « Keino : sa 6ème course fut la bonne », Raymond Pointu, *Le miroir de l'athlétisme* n°47, novembre 1968, p. 41.
[156] « Questions aux Kényans », *Le Miroir de l'athlétisme* n°48, décembre 1968, p.28-29.
[157] Michel Jazy a été vice-champion olympique du 1500m en 1960, puis champion d'Europe du 1500m en 1962 et du 5000m en 1966. Il a par ailleurs amélioré 9 records du monde et 17 records d'Europe sur des distances allant du 1500m au 5000m.
[158] Michel Jazy. 1967. *Mes victoires, mes défaites, ma vie*, Paris, Presses de la cité.

Les doutes exprimés par le champion français comme par les journalistes s'inscrivent en continuité avec les théories du déterminisme environnemental. Initiées à la fin du XIXème siècle par le géographe allemand Frieidrich Ratzel (1844-1904), ces théories postulent que l'environnement géographique conditionne la culture, les comportements humains, et privilégie les qualités naturelles à l'adaptation humaine, sans prendre en compte d'autres données comme les facteurs socio-culturels. Par la suite, la théorie de son élève, Ellen Churchill Semple, selon laquelle les populations vivant dans des zones montagneuses sont plus robustes que celles peuplant les côtes, a largement été diffusée, notamment au sein du milieu universitaire, au début du XXème siècle (Bale, 2002 : 147-158).

Sur le plan scientifique, de nombreuses études sont menées dès lors que Mexico est choisie pour accueillir les Jeux olympiques en 1963, afin de comprendre les effets de l'altitude sur le corps puis inclure ce paramètre pour optimiser l'entraînement des coureurs de fond (Wrynn, 2006). Ces études sont menées d'une part par le comité d'organisation des Jeux de Mexico lors des réunions préolympiques mais aussi par différents pays souhaitant optimiser la préparation de leurs délégations, sur des sites d'entraînement situés sur leur territoire national. Comme d'autres fédérations, la FFA s'intéresse de près à la question de l'altitude. Les athlètes français réalisent ainsi un test concluant en altitude lors de la réunion préolympique[159]. Organisée au centre d'entraînement de Font Romeu conçu en vue de préparer les sportif·ve·s français·e·s à l'échéance mexicaine[160], la nécessité de cette compétition préparatoire à l'échéance olympique est anticipée dès 1964 dans le programme quadriennal de la FFA[161]. Les avancées scientifiques concernant l'adaptation des athlètes à l'altitude sont également soulevées par le Professeur Plas lors d'une réunion des médecins de la FFA un an avant l'échéance olympique[162]. Contrairement à la presse qui pointe l'influence de l'altitude dans les courses de demi-fond, la FFA n'y fait pas référence à l'issue des Jeux olympiques de 1968, préférant savourer une olympiade jugée satisfaisante avec 19 finalistes sur une délégation de 41 athlètes, dont la médaille de bronze du relai 4x100m et le titre de Colette Besson sur 400m[163].

Selon des études plus récentes, le fait de vivre et de s'entraîner à haute altitude (environ

[159] « Records en séries lors de la réunion Pré-olympique » *L'Athlétisme* n°158, septembre 1968, p. 13.
[160] « Font-Romeu ou l'après Mexico, » *L'Equipe athlétisme magazine* n°39, juillet 1972, p. 42-43.
[161] « De Tokyo à Mexico, le plan quadriennal de la FFA », *L'Athlétisme* n°121, décembre 1964, p.16.
[162] Réunion des médecins de la FFA de Juin 1977, Paris, *L'Athlétisme* n°149, octobre 1967, p.3.
[163] Allocution du président de la FFA Henri Meley lors de l'assemblée générale de la FFA du 15 février 1969, *L'Athlétisme* n°163, février 1969, p. 4.

2400m) ne constituerait pas seulement un avantage ; cela génèrerait aussi une capacité amoindrie d'élimination des lactates et une diminution de la VO^2max en altitude par rapport au niveau de la mer. En effet, si l'altitude a des effets positifs lors d'une redescente au niveau de la mer[164], elle a aussi des effets limitant la performance[165] (Böning, 1997). Vivre et s'entraîner à des altitudes assez élevées, comme à Iten, au Kenya, située à 2400m au-dessus de la mer, ne serait ainsi pas le meilleur compromis pour optimiser l'entraînement. Certains physiologistes vantent plutôt l'efficacité du *« living high, training low »*[166] (Levine et Stray-Gundersen, 1997), qui permettrait de combiner les adaptations physiologiques en altitude, comme l'augmentation de l'Érythropoïétine (EPO), sans être forcé de diminuer les quantités ou les intensités d'entraînement à cause du manque d'oxygène. Toutefois, les natifs des régions montagneuses développeraient des capacités d'adaptation à l'altitude, notamment au niveau de la diffusion pulmonaire, selon le professeur Thierry Busso[167]. Il convient également d'ajouter que des études ont mis en avant le rôle de l'économie de course des athlètes kényan·e·s, qui peut indirectement être liée au milieu montagneux dans lequel ils évoluent. Les terrains sur lesquels s'entraînent quotidiennement les coureur·se·s kényan·e·s, vallonnés et escarpés, leurs permettraient d'avoir une meilleure consommation d'oxygène rapportée à la distance parcourue à une vitesse donnée que leurs homologues européens, notamment lorsque la pente augmente (Saltin et al., 1995b). Cependant, d'autres peuples vivent à des altitudes très élevées (les Boliviens, les Tanzaniens ou les Péruviens par exemple), sans pour autant obtenir des performances comparables aux Kényans, aux Marocains ou aux Éthiopiens dans les épreuves de demi-fond ou de fond (Schotté, 2012). Les facteurs physiologiques liés à l'altitude ne permettent donc pas, à eux seuls, d'expliquer les performances des coureur·se·s d'Afrique de l'Est.

Les doutes parcourant les journalistes concernant la domination kényane sur le demi-fond

---

[164] L'entraînement en altitude, de par la diminution de l'oxygène disponible dans le milieu, augmente la sécrétion d'érythropoïétine (EPO) par l'organisme. L'EPO favorise l'apport d'oxygène au niveau des muscles, et lors de la redescente, les athlètes bénéficient d'une quantité d'EPO supérieure tout en ayant une quantité plus importante d'oxygène disponible dans l'air, ce qui peut contribuer à améliorer les performances en endurance.

[165] L'entraînement en altitude provoque une diminution de la VO^2 max, qui nécessite une diminution de la charge d'entraînement.

[166] Littéralement « Vivre en haut, s'entrainer en bas », c'est-à-dire combiner les avantages cardio-vasculaires de la vie au-dessus de 2000m, tout en ne subissant pas les désagréments des limites physiologiques liées à l'altitude ; pour ce faire, il convient d'effectuer des séances d'entraînement à altitude modérée. Certains athlètes de haut niveau ont actuellement recours à des tentes hypoxiques pour simuler ce processus.

[167] Entretien avec le Pr Thierry Busso, réalisé le 20 janvier 2017 à l'IRMIS. Thierry Busso est professeur de physiologie au Laboratoire Interuniversitaire de Biologie de la Motricité (LIBM) à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne. Selon lui, les natifs des régions montagneuses auraient une meilleure diffusion pulmonaire (passage de l'oxygène des alvéoles pulmonaires vers le sang).

international sont cependant rapidement tempérés par les résultats des compétitions se déroulant avant la prochaine échéance olympique. Moins d'un an avant les Jeux olympiques de Munich, suite aux performances des kényans aux Jeux du Commonwealth d'Édimbourg en 1970, puis de la réunion pré-olympique l'année suivante, Yves Pinaud prévoit qu'« *en athlétisme, l'avenir est à l'Afrique, Munich permettra de le constater et c'est bien là un des intérêts majeurs des 17ème jeux olympiques* »[168]. *Le Miroir de l'athlétisme* publie quelques mois avant les Jeux olympiques de Munich un article rédigé par Philippe N'Doo, finaliste olympique sur 10000m aux Jeux du Commonwealth d'Édimbourg deux ans plus tôt et journaliste au *Daily nation* à Nairobi. A la fois juge et parti, l'auteur débute son plaidoyer au titre univoque en affirmant que « *les athlètes africains auront à cœur de démontrer que les médailles qu'ils gagnèrent à Mexico n'étaient pas dus à un "accident géographique" mais bien à leur mérite* »[169]. Une revue des principaux leaders de l'athlétisme africain, pour l'essentiel kényans mais aussi éthiopiens, ougandais et ghanéens, incluant quelques athlètes féminines, amène finalement l'auteur à conclure que « *quoi qu'il en soit, Munich est notre objectif. Nul doute que nous vaincrons !* ».

3. Vers un équilibre dans les relations institutionnelles

La période entre les Jeux olympiques de Mexico et ceux de Munich se déroule en continuité avec la précédente quant aux relations entretenues entre la FFA et les fédérations africaines. La FFA poursuit en premier lieu la politique postcoloniale de collaboration avec les pays africains francophones coordonnée par Jacques Dudal. Comme l'illustre une lettre du ministère des affaires étrangères, ces échanges peuvent concerner *« d'une part la participation d'entraineurs africains à un stage du 3ème degré à l'Institut National des Sports et d'autre part la formation d'officiels africains au cours de l'été à Font-Romeu »*[170]. Au cours de ce premier rassemblement, appelé *« Stage africain à l'INS »*, il est précisé dans le compte rendu du comité national de marche que *« sur demande de M. Dudal, MM. Chapperon et Geffroy exposeront les techniques et caractéristiques de la marche athlétique »*[171]. Outre la formation d'officiels et de cadres techniques, la FFA est également en lien avec l'INS, *« concernant la participation aux stages de Pâques d'un certain nombre d'athlètes des États africains francophones »*[172].

[168] « L'Afrique à huit mois des jeux », Y. Pinaud, *L'Équipe athlétisme magazine* n°34, décembre 1971, p.23- 25.
[169] « Les Africains veulent prouver que Mexico n'était pas un accident », Philippe N'Doo, *Le Miroir de l'athlétisme* n°93, mai 1972, p. 16-17.
[170] Rapport du comité directeur du 23 mars 1969, *L'Athlétisme* n°165, avril-mai 1969, p.21.
[171] Rapport du comité national de marche du 16 juillet 1969, *L'Athlétisme* n°167, août 1969, p. 20.
[172] Rapport du comité directeur du 22 février 1971, *L'Athlétisme* n°180, mars-avril 1971, p.17.

Mahjoub Faouzi, dans *Le Miroir de l'athlétisme*, revient sur le cas de la Fédération sénégalaise d'athlétisme, contrainte par la relation hégémonique qui la lie à la FFA. Il dénonce les difficultés de son président d'alors, Lamine Diack, qui *« se heurte au conformisme des dirigeants et à l'obstruction des coopérants (Jacques Dudal et son équipe). Ceux-ci voulaient de l'INS de Paris régenter et réglementer l'athlétisme sénégalais, se substituant aux cadres locaux et recourant quelquefois au chantage matériel pour préserver leurs abusives prérogatives »*[173]. A l'opposé de cette vive critique, Jean Claude Sorlo évoque dans la même revue, quelques mois après les Jeux de Mexico, la perspective qu'offre cette politique de *« contribuer à faire naître un ou des Keino en Afrique francophone en établissant des structures nécessaires à la pratique de masse la plus large possible, telle pourrait être l'ambition de la coopération »*[174]. L'approbation par l'auteur de la politique de coopération postcoloniale menée par la FFA avec le soutien du gouvernement français s'inscrit d'autant plus en continuité avec la période coloniale qu'il met en avant ou plutôt poursuit, à travers un tableau comparatif, une compétition entre ex-empires coloniaux à partir des records africains (figure 3). Malgré les résultats probants de l'athlétisme anglophone aux Jeux de Mexico, le journaliste soutient l'hypothèse que l'athlétisme africain francophone est techniquement plus complet que celui des pays africains anglophones essentiellement tournés vers les courses. Tout en étant projetées au service de l'athlétisme français, les performances africaines sont appréhendées à travers un filtre orientaliste, pérennisant un rapport hégémonique après les indépendances. Cette continuité avec la période coloniale, dans l'esprit du journaliste, s'inscrit dans le virage opéré après les Jeux de Berlin de 1936 par la presse communiste, pour laquelle « *il n'est plus question de promouvoir l'indépendance des peuples colonisés mais de défendre leur pleine et entière qualité de représentant de la nation sur la scène sportive* » (Sabatier, 2013 : 95). Un tel registre est néanmoins également employé par Yves Pinaud dans *L'Équipe athlétisme magazine*. Défendant la valeur et le potentiel des « *nations d'influence française* » restées dans l'ombre des pays anglophones, le journaliste affirme que « *ce que le Kenya a apporté en demi-fond et en fond, le Sénégal peut le faire en sprint et en sauts* »[175].

[173]« Afrique une ascension difficile », Mahjoub Faouzi, *Le Miroir de l'athlétisme* n°45, septembre 1968, p.7 à 9.
[174] « L'Afrique chausse ses pointes », Jean-Claude Sorlo, *Le Miroir de l'athlétisme* n°52, avril 1969, p.19 à 21.
[175] « Sénégal : l'an I de la renaissance », Yves Pinaud, *L'Équipe athlétisme magazine* n°60, septembre 1974, p. 46-47.

	FRANCOPHONES	ANGLOPHONES
100 m	**Ravelomantsoa** : 10'' 1 (Madagascar)	
200 m		**Addy** : 20'' 3 (Ghana)
400 m	**Gakou** : 45'' (Sénégal)	
800 m		**Kiprugut** : 1' 44'' 5 (Kenya)
1 500 m		**Keino** : 3' 34'' 9 (Kenya)
5 000 m		Keino : 13' 24'' 2
10 000 m		Keino : 28' 06'' 4
3 000 m st.		**Kogo** : 8' 31'' 6 (Kenya)
110 m haies	De Gaulle : 14'' (Tchad)	Awori (Ouganda) et Belleh (Nigéria) : 14''
400 m haies		**Songok** : 50'' 6 (Kenya)
4 × 100 m		**Nigéria** : 39'' 4
4 × 400 m		**Kenya** : 2' 59'' 6
Hauteur	Idriss : 2,17 m (Tchad)	
Longueur		**Ahey** : 7,77 m (Ghana)
Triple saut	**Dia Mansour** : 16,73 m (Sénégal)	
Perche	Elloe : 4,35 m (Côte-d'Ivoire)	
Poids	Kragbe : 16,96 m (Côte-d'Ivoire)	
Disque	Niaré : 56,80 m (Mali)	
Javelot		Oyakhiré : 71,52 m (Nigéria)

Figure 3 : Tableau comparatif des records africains selon qu'ils aient été réalisés par des ressortissants de pays francophones ou anglophones (« L'Afrique chausse ses pointes », Jean-Claude Sorlo, *Le Miroir de l'athlétisme* n°52, avril 1969, p. 21.)

Conformément aux perspectives imaginées par Jean-Claude Sorlo, l'organe de presse officiel de la FFA publie quinze ans plus tard un article rédigé par le journaliste ivoirien Lucien Pouamon, intitulé « *Gabriel Tiacoh le "Français" de Côte d'Ivoire* »[176], après la médaille d'argent remportée par son compatriote aux Jeux olympiques de Los Angeles. La formule de l'auteur est le reflet de l'article, parcouru par l'ambiguïté entre la nationalité ivoirienne de l'athlète et la relation postcoloniale qui le « lie » à la France depuis son enfance jusqu'à son club du *CSM Épinay,* en passant par sa rencontre avec Yves Pinaud qui l'a rapproché de la *Fédération ivoirienne d'athlétisme*. Quelques mois plus tard, le même journaliste, dans un article sur l'athlétisme africain, attribue une nouvelle fois le mérite des performances africaines à la France en affirmant que « *El Hadji Amadou Dia Ba*[177] *du Sénégal, déjà dans son pays c'était un champion, mais depuis qu'il est à l'INSEP, il est côté à la bourse des valeurs olympiques ; Tiacoh médaillé olympique, c'est du "made in France"* »[178]. Attaché à Gabriel Tiacoh que la disparition prématurée en 1992 semble encore émouvoir, Yves Pinaud est témoin de l'intérêt de la FFA pour l'athlète ivoirien, lui proposant de changer de nationalité afin qu'il courre sous les couleurs françaises[179]. L'ancien journaliste confie toutefois avoir dissuadé

[176] « Gabriel Tiacoh le "Français" de Côte d'Ivoire », Lucien Pouamon, *Athlétisme* n°276, janvier 1985, p. 32.
[177] Le sprinter sénégalais s'était illustré à plusieurs reprises lors des championnats d'Afrique au moment de l'article. Il deviendra finalement vice-champion olympique du 400m haies aux Jeux de Séoul en 1988.
[178] « L'athlétisme africain à la croisée des chemins », Lucien Pouamon, *Athlétisme* n°280, mai 1985, p. 43.
[179] Entretien avec Yves Pinaud.

Gabriel Tiacoh de céder à ces propositions, au regard des avantages, notamment au niveau économique, que son statut sportif privilégié lui confére en Côte d'Ivoire. Convaincu que la politique de coopération de Jacques Dudal dans les années 1970 s'inscrit dans une démarche désintéressée, justifiée par la poursuite de relations d'amitié entre anciens athlètes devenus dirigeants, Yves Pinaud admet un changement de perspective à partir des années 1980 :
« Il avait créé un tissu de relations mais Jacques Dudal n'aurait jamais eu l'idée d'emmener les athlètes africains se faire naturaliser français, hein. C'était une coopération, si je puis dire, sans idées préconçues, alors qu'après on s'est pas privé euh… Eunice Barber, par exemple, hein, on l'a fait naturaliser française le plus vite possible, hein. Et puis il y en a d'autres, beaucoup d'autres, il y en a beaucoup d'autres. Mais à l'époque, donc années 60, début des années 70 ça se faisait pas. […] En gros, il y avait des liens d'amitié. Parce que beaucoup de ces pays leurs dirigeants avaient couru pour la France. Lamine Diack euh… a porté le maillot de l'équipe de France, beaucoup d'athlètes ont… Avaient des contacts personnels avec les… Quand un… ça je l'ai connu de l'intérieur, mais quand un dirigeant africain venait à la fédération, quand c'était un ancien athlète il était accueilli comme un Français, comme le gars venant de Tarbes [rire] et ayant été dans l'équipe de France, hein. […] Il y a eu une politique après ; mais c'est assez récent si on peut dire, c'est à partir des années 80 où on a cherché à se renforcer avec des gens qui n'étaient pas des nationaux français, hein ».

Dans la revue fédérale, le journaliste français se réjouit au début des années 1980 que « *les tournées d'athlètes en Afrique à l'occasion des vacances de Pâques sont depuis longtemps une tradition* »[180] et affirme aux organisateurs de meetings, à propos des athlètes africains de passage en France, que *« ce sont des 'tous bons' et ils sont à Paris. Ils valent bien maints étrangers convoyés à prix d'or ! »*[181]. Cet extrait suggère une différenciation entre les athlètes africains en stage à l'INSEP et les athlètes étrangers, comme si le journaliste, par cette ambiguïté, attribuait le mérite des athlètes africains performants à la France. De telles publications dans la revue de la FFA illustrent la force mais aussi la pérennité des relations postcoloniales entretenues entre la France et ses anciennes colonies africaines[182]. Les relations entre la FFA et l'athlétisme africain ne se limitent cependant pas aux frontières de l'ancien empire colonial français puisque les relations avec l'athlétisme est-africain, et tout particulièrement kényan, se poursuivent après 1968.

[180] « Tournée en Afrique », Yves Pinaud , *Athlétisme* n°258, mai 1983, p.15.
[181] *Ibidem*.
[182] Voir en partie 2 la poursuite de ces relations postcoloniales.

Dans la lignée des relations initiées dès 1964, les clubs français, par l'intermédiaire de la FFA, vont proposer des invitations à la fédération kényane pour que des athlètes participent aux compétitions qu'ils organisent. Le *Paris Université Club* invite ainsi plusieurs fédérations, dont celle du Kenya en 1969[183] et 1970[184] au meeting Pierre Bonnenfant. Ces invitations ne concernent plus uniquement l'athlétisme sur piste, mais s'ouvrent au cross-country, sous l'impulsion de la fédération kényane qui prend les devants pour faire participer deux de ses athlètes au cross international de Vichy en 1970. Organisée par l'*International Cross Country Union* (ICCU), cette compétition également appelée championnats de l'ICCU est remplacée par les championnats du monde de l'IAAF à partir de 1973. Les championnats de l'ICCU ne peuvent être organisés que par un pays membre de l'ICCU, alors indépendante de l'IAAF, et ne sont ouverts qu'aux athlètes issus des pays membres, pour la plupart européens, excepté sur invitation[185]. Bien qu'étant affiliée à l'IAAF, la fédération kényane qui n'est pas membre de l'ICCU se voit alors dans l'obligation de solliciter une invitation auprès de la FFA, organisatrice de l'événement en 1970. Cette invitation est finalement refusée par la fédération française, prétextant que seules les équipes complètes peuvent être invitées[186]. Plus entreprenante, la KAAA affirme son rôle décisionnaire quant à la participation de ses athlètes aux compétitions hexagonales. Avant le Mémorial Paul Méricamp de 1969, le comité directeur de la FFA *« enregistre avec regret l'impossibilité pour les athlètes du Kenya de prendre part à ce mémorial ainsi qu'à d'autres réunions début juin en France par suite d'une coïncidence de date avec ses championnats nationaux »*[187]. Cette décision marque l'exercice d'une certaine autorité de l'institution kényane, soucieuse de maintenir ses athlètes tournés vers les championnats internationaux, pour lesquels les championnats nationaux sont un passage obligé. Renforçant son statut d'organisation bureaucratique, la KAAA semble donc vouloir contrôler les compétitions auxquelles participent ses athlètes afin d'éviter une dispersion de ces derniers vers des objectifs lucratifs en Europe ou aux États-Unis. Cela risquerait en effet de perturber la dynamique impulsée à Mexico, favorisant davantage un retentissement national en hissant le drapeau kényan sur les podiums des championnats internationaux. Nous verrons par la suite que cette volonté est toutefois mise à mal par la globalisation de l'athlétisme dans les années 1980, processus au sein duquel les athlètes kényan·e·s jouent un rôle majeur. La FFA reçoit

[183] Rapport de la commission technique et d'organisation du 13 mai 1969, *L'Athlétisme* n°166, juin-juillet 1969, p. 38.
[184] Rapport de la commission technique et d'organisation du 17 novembre 1970, *L'Athlétisme* n°177, décembre 1970, p. 17.
[185] Minutes of the 27th IAAF Congress, 30-31 August 1970, Stockholm, Sweden, p. 35.
[186] Rapport du comité directeur du 23 février 1970, *L'Athlétisme* n°173 de mars 1970, p.17.
[187] Rapport du comité directeur du 23 mars 1969, *L'Athlétisme* n°165, avril-mai 1969, p. 1.

également une lettre *« de la fédération du Kenya, invitant pour les 2 et 9 octobre 1971, le meilleur coureur français de 1500m »*[188] ; invitation qui témoigne encore d'un changement dans la relation franco-kényane, moins à l'initiative de la FFA. Cette affirmation de l'institution kényane vis-à-vis de la fédération française va de pair avec sa progression au sein du processus électoral du congrès de l'IAAF. Réparties en cinq groupes depuis 1966, les fédérations nationales possèdent un nombre de voix inégal, allant de sept pour les fédérations les plus influentes, appartenant au groupe AA, dont fait partie la France, à un vote pour celles du groupe D[189]. Bien que son fondement antidémocratique soit régulièrement pointé du doigt[190], David Burghley, alors président de l'IAAF, défend ce système qui permettrait aux pays les « *mieux développés sur le plan sportif* » d'avoir davantage leur mot à dire dans les décisions et les politiques de l'IAAF[191]. Associée au groupe C, titulaire de deux votes, la fédération kényane émet avec un certain aplomb la demande d'être transférée dans le groupe AA dès la session du 21 octobre 1968 du congrès de l'IAAF de Mexico, se déroulant en marge des Jeux olympiques, à l'issue des épreuves d'athlétisme. Fort des succès de ses athlètes quelques jours plus tôt, « *le Kenya a affirmé, par l'intermédiaire de son délégué, qu'il devrait être promu au groupe "AA" et qu'il n'accepterait en fait aucun autre reclassement* »[192]. La proposition étant ajournée à un prochain conseil de l'IAAF au cours duquel sera révisée la procédure de changements de groupes, la KAAA doit finalement patienter jusqu'au congrès de 1970, pour être transférée dans le second groupe (A) lui attribuant six votes ; les changements de groupe se faisant au regard du nombre d'athlètes présents en demi-finales lors des quatre derniers Jeux olympiques[193]. L'influence croissante de la fédération kényane quant aux prises de décisions au congrès de l'IAAF procure à ses représentants un espace de parole plus conséquent[194], leur permettant d'être davantage entendus sur les différents sujets abordés et de défendre leurs intérêts. Adjoint au responsable des sports du Kenya et représentant de la fédération kényane au congrès de

[188] Rapport du comité directeur du 28 décembre 1970, *L'Athlétisme* n°178 de janvier 1971, p. 29.
[189] Minutes of the 25th IAAF Congress, 30 August and 5 September 1966, Budapest, Hungary, p. 8.
[190] Depuis 1960, plusieurs fédérations, dont la fédération soviétique à plusieurs reprises, proposent de n'attribuer qu'un seul vote à chaque membre en remplacement de la procédure actuelle de vote jugée inégalitaire. M. Rodichenko (URSS) argumentait ainsi, au congrès de 1978, que les 24 pays du groupes AA, dont les deux tiers sont européens, auraient autant de pouvoir de vote que 109 autres pays, ce qui donnerait trop de pouvoir à l'Europe (Minutes of the 31st IAAF Congress, 5-6 October 1978, San-Juan, Puerto-Rico, p. 40). Il faut néanmoins attendre le congrès de 1987 pour que la mesure d'un vote par pays ne soit adoptée (Minutes of the 36th IAAF Congress, 26-27 August 1987, Rome, Italy, p. 23).
[191] Minutes of the 28th IAAF Congress, 30 August and 10-11 September 1972, Munich, Germany, p. 18.
[192] Minutes of the 26th IAAF Congress, 12, 21 and 22 October 1968, Mexico-city, Mexico, p. 13.
[193] Minutes of the 27th IAAF Congress, 30 and 31 August 1970, Stockholm, Sweden, p. 16.
[194] Les membres des fédérations appartenant aux groupes les plus influents se voient plus facilement attribuer la parole. Le représentant de la fédération sénégalaise, qui se trouve dans le dernier groupe, proteste ainsi contre les difficultés qu'il a à s'exprimer, la parole lui ayant été refusée à sept reprises (Minutes of the 28th IAAF Congress, 30 August and 10-11 September 1972, Munich, Germany, p. 19).

l'IAAF, Aish Jeneby intervient ainsi plus fréquemment sur des sujets aussi divers que les avantages technologiques[195], la faible part de représentants extra-européens lors des cérémonies de remises de médailles olympiques[196] ou le soutien envers la proposition réitérée d'une harmonisation du nombre de voix entre chaque fédération[197]. Dans la lignée de l'assemblée du CIO de Nairobi en 1962, M. Jeneby s'implique également ardemment dans les débats autour du sort réservé à la fédération sud-africaine pendant l'apartheid, s'exprimant parfois au nom du continent africain. Se positionnant « *contre quiconque n'avait aucune conscience de la dignité humaine* »[198], le délégué kényan n'hésite pas à demander des sanctions plus fermes contre l'institution sud-africaine, proposant dès 1970 d'étendre la suspension de championnats internationaux infligée à la fédération sud-africaine par l'IAAF, aux matchs entre nations. En 1972, constatant le manque de progrès dans l'intégration des athlètes noirs en Afrique du Sud, il demande de généraliser la suspension des athlètes sud-africains de toute compétition contre des athlètes étrangers[199]. Il s'oppose enfin à leur réintégration dans les compétitions internationales en 1974[200], conduisant à leur exclusion de l'IAAF[201] en 1976[202].

Bien que la relation avec le Kenya reste la plus significative, la FFA commence à élargir ses relations avec d'autres pays d'Afrique de l'Est après les Jeux de Mexico, débutant de timides échanges avec la fédération éthiopienne. Quatre éthiopiens participent ainsi au 5000m du meeting Pierre Bonnenfant à Charlety en 1969. Le comité directeur de la FFA reçoit parallèlement une lettre de la Fédération éthiopienne d'athlétisme *« concernant la venue en Europe de certains de ses athlètes fin juillet-début août 1971. La FFA ne peut, à cette époque où aucune compétition importante n'est organisée, les accueillir et le regrette vivement »*[203].

---

[195] Aish Jeneby émet une réserve sur une proposition de généralisation du chronomètre électrique qui désavantagerait les pays, dont le Kenya fait partie, qui n'ont pas accès à cette technologie (Minutes of the 27th IAAF Congress, 30 and 31 August 1970, Stockholm, Sweden, p. 33). S'appuyant sur le désavantage des athlètes africains issu de l'inégal accès aux chaussures de courses, M. Jeneby soutient ensuite une proposition de règle soumettant l'utilisation de nouveau matériel dans une compétition internationale à sa diffusion préalable au sein de tous les pays membres (Minutes of the 28th IAAF Congress, 30 August and 10-11 September 1972, Munich, Germany, p. 8).
[196] Minutes of the 28th IAAF Congress, 30 August and 10-11 September 1972, Munich, Germany, p. 25.
[197] Minutes of the 28th IAAF Congress, 30 August and 10-11 September 1972, Munich, Germany, p. 19.
[198] Minutes of the 27th IAAF Congress, 30 and 31 August 1970, Stockholm, Sweden, p. 28-29.
[199] Minutes of the 28th IAAF Congress, 30 August and 10-11 September 1972, Munich, Germany, p. 13.
[200] Minutes of the 29th IAAF Congress, 29, 30 and 31 August 1974, Rome, Italy, p. 18.
[201] Il faudra finalement attendre la politique démocratique menée par Nelson Mandela pour que la fédération sud-africaine soit réintégrée à l'IAAF, d'abord provisoirement en 1992 puis définitivement en 1995 (Minutes of the 40th IAAF Congress, 1-3 August 1995, Gôteborg, Sweden, p. 17). Le chef d'Etat sud-africain se verra par ailleurs décerner le « Prix IAAF Golden Order of Merit » au nom de sa contribution au développement de l'athlétisme en Afrique du Sud lors du congrès de l'IAAF d'Athènes en 1997 (Minutes of the 41st IAAF Congress, 29-31 July 1997, Athens, Greece, p. 48).
[202] Minutes of the 30th IAAF Congress, 20, 21 and 22 July 1976, Montreal, Canada, p. 73.
[203] Rapport du comité directeur du 13 avril 1971, *L'Athlétisme* n°181, mai-juin 1971, p. 20.

Le retentissement médiatique qui accompagne les succès des athlètes kényans, sur fond d'indépendance politique, lors des Jeux de Mexico permet donc certainement à la fédération kényane de confirmer son statut au niveau international, tout en s'affirmant face à des fédérations auparavant plus omnipotentes. Alors que les relations que la FFA entretient avec les fédérations africaines francophones s'inscrivent en filiation avec la période coloniale, les relations entretenues avec la fédération kényane, principales relations athlétiques en dehors des anciennes colonies françaises, semblent plus complexes. En effet, bien que ces relations aient été initiées *via* un rapport de domination à sens unique, le coup d'éclat de l'athlétisme kényan à Mexico redéfinit cette relation, qui tend à devenir plus équilibrée. Paradoxalement, si cette reconnaissance internationale semble, dans un premier temps, bénéfique à la fédération kényane d'athlétisme, elle est également annonciatrice d'une fragilité à venir concernant la gouvernance de l'athlétisme kényan dans les années 1980. De son côté, la FFA doit composer avec ce que Gaston Meyer annonce comme « *la crise du demi-fond français* »[204], discipline qu'il considère comme le « *fleuron de l'athlétisme* », préfigurant des difficultés à rivaliser au plus haut niveau mondial dans les années qui vont suivre[205]. Il s'avère donc que la rencontre postcoloniale, au sens d'une influence réciproque entre les acteurs kényans et français, qui émerge dans cette seconde période, n'est pas linéaire et que la domination d'un jour n'est pas forcément celle du lendemain.

[204] « Comment résoudre la crise du demi-fond français », Gaston Meyer, *L'Équipe athlétisme magazine* n°12, octobre 1969, p. 9-15.
[205] « Demi-fond : à nouveau l'ambition ? », Alain Billouin, *Athlétisme* n°391, juin 1996, p. 22-23.

CHAPITRE 3

La rencontre postcoloniale, de nouvelles formes de dépendances (1972-1994)

1. Une domination sportive incontestable

« Les exploits de Mexico furent confirmés en 1970 à Édimbourg (Jeux du Commonwealth), puis en 1972 à Munich (Jeux Olympiques) et en janvier 1973 à Lagos (Jeux africains) et en février 1974 à Christchurch (Commonwealth). Désormais ce pays d'Afrique orientale est une puissance de l'athlétisme mondial »[206].

Ce constat d'Yves Pinaud est tout à fait représentatif du sentiment général qui anime la presse spécialisée française concernant l'athlétisme kényan après les Jeux de Munich. Avec douze places de finaliste dont six médailles[207] incluant les titres de Kipchoge Keino sur 3000m steeple – également second sur 1500m – et du relai 4x400m, l'équipe kényane confirme son statut, cette fois indépendamment de l'influence de l'altitude qui a fait couler tant d'encre à Mexico. Cette confirmation est d'autant plus prégnante que la délégation kényane domine l'année suivante le classement des médailles des Jeux africains de Lagos, puis s'adjuge quatorze médailles (dont six en or) aux Jeux du Commonwealth de Christchurch en 1974. L'athlétisme féminin change également de dimension puisqu'après la première médaille internationale obtenue aux Jeux africains de Brazzaville en 1965 par Diana Monks sur 80m haies, les Kényanes remportent sept médailles à Lagos (dont une en or pour Tekla Chemabwai sur 400m), mais surtout une première médaille (en bronze, pour Sabine Chebichi sur 800m) dans une compétition internationale majeure, aux Jeux du Commonwealth de Christchurch. Pressentie par la presse kényane pour devenir la première femme kényane médaillée olympique, Sabine Chebichi arrête finalement sa carrière suite à sa première grossesse, comme de nombreuses coureuses d'élite kényanes (Sikes, 2016 : 334). Il faut attendre la médaille d'argent de Pauline

[206] « le phénomène kényen », Yves Pinaud, *L'Équipe athlétisme magazine* n°56, Mai 1974, p.28 à 31.
[207] Le Kenya a remporté deux médailles d'or (Kipchoge Keino sur 3000m steeple et le relai 4x400m composé de Charles Asati, Hezahiah Niamau, Robert Ouko et Julius Sang), deux médailles d'argent (Kichoge Keino sur 1500m et Ben Jipcho sur 3000m steeple) et deux médailles de bronze (Julius Sang sur 400m et Michael Boit sur 800m).

Konga, obtenue vingt-deux ans plus tard sur 5000m aux Jeux olympiques d'Atlanta. Les journalistes, comme les responsables fédéraux français, devant cette réitération de performances réalisées, cette fois, au niveau de la mer, ne peuvent plus douter de la suprématie du Kenya, essentiellement dans les épreuves de demi-fond. Nouvellement nommé au service statistique de la FFA, Jean Gilbert évoque ainsi *« l'arrivée au firmament »* des coureurs kényans[208]. L'idée semble alors admise que les athlètes est-africains, dont les meilleurs représentants sont les Kényans, vont dominer les courses de demi-fond et de fond à l'avenir[209]. Cette nouvelle démonstration de la réussite sportive du Kenya permet à la fédération kényane de progresser de nouveau dans l'organisation hiérarchique de l'IAAF, passant en 1974 du second groupe de pays (A) au premier (AA). Fort de ses succès sportifs, le Kenya rejoint ainsi les principales nations athlétiques, dont la France qui doit davantage son statut à sa qualité de membre fondateur de l'IAAF[210] (Bolling et Lindroth, 2007 : 14) qu'à ses résultats, et augmente son pouvoir de décision lors des votes du congrès, en obtenant sept voix[211]. Cette reconnaissance permet à la KAAA d'accueillir l'année suivante à Nairobi le premier conseil de l'IAAF se tenant sur le continent africain[212] puis d'obtenir un siège à cette instance de décision plus restreinte après l'élection de Charles Mukora en 1984[213].

La réussite olympique kényane marque néanmoins un coup d'arrêt après les Jeux de Munich, perturbée par l'affirmation idéologique et politique du pays africain à l'échelle mondiale. Le Kenya rallie en effet les boycotts successifs des Jeux olympiques de Montréal et de Moscou, dans des circonstances différentes. A l'image de plusieurs pays africains, le comité olympique kényan décide de ne pas participer à l'édition 1976 des Jeux olympiques pour protester contre la présence de la Nouvelle-Zélande, dont l'équipe de rugby a auparavant participé à un tournoi en Afrique du Sud (Monnin et Monnin, 2008 : 98-105), avec laquelle elle entretient des relations diplomatiques et économiques « normales » durant l'apartheid. L'OUA dénonce alors une violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui préconise depuis le début des années 1970 de suspendre toutes relations sportives avec

[208] « Évolutions », Jean Gilbert, *L'Athlétisme* n°217, mars 1977, p. 39.
[209]« Afrique an 2 », Mahjoub Faouzi, *Le Miroir de l'athlétisme* n°101, mars 1973, p. 5 à 7.
[210] Bien qu'elle ne soit pas favorable à la création immédiate d'une fédération internationale, la France représentée par l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques (USFSA) fait partie des 17 pays présents lors du congrès de Stockholm le 17 juillet 1912, au cours duquel a été fondée l'IAAF. Elle est en outre retenue parmi les cinq pays représentés au conseil de l'IAAF, par l'intermédiaire de Pierre Roy, avec l'Allemagne, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Hongrie, en plus de la Suède dont le premier président de l'IAAF Sigfrid Edström, et son secrétaire général, Kristian Hellström, sont ressortissants.
[211] Minutes of the 29th IAAF Congress, 29, 30 and 31 August 1974, Rome, Italy, p. 20.
[212] Minutes of the 30th IAAF Congress, 20, 21 and 22 July 1976, Montreal, Canada, p. 6.
[213] Minutes of the 34th IAAF Congress, 31 July and 1 August 1984, Los Angeles, USA, p. 3.

l'Afrique du Sud qui pratique l'apartheid. Précipité par le massacre de Soweto[214] survenu quelques mois avant les Jeux olympiques, l'injonction de l'OUA d'exclure la Nouvelle Zélande des Jeux de Montréal n'est pas entérinée par le CIO, prétextant que le rugby n'est pas une discipline olympique et que, par conséquent, la Nouvelle-Zélande n'a pas bafoué la charte olympique. Cette décision du CIO a ainsi conduit au boycott de 22 comités nationaux olympiques africains, parmi lesquels celui du Kenya, fort de la plus grande délégation africaine avec 64 sportif·ve·s, dont 36 en athlétisme. Si le Kenya s'est relevé de cet épisode, d'autres pays est-africains comme l'Ouganda ou la Tanzanie ont perdu l'occasion de s'exprimer et de mettre en avant une génération d'athlètes prometteurs[215] (Monnin et Monnin, 2008 : 112). Quatre ans plus tard, le Kenya pointe également parmi les pays boycottant les Jeux olympiques de Moscou. Éminemment politique, ce refus constitue pour le président Daniel Arap Moï l'occasion de se rapprocher, en pleine guerre froide, des États-Unis, instigateurs d'un boycott massif de plusieurs pays africains pour protester contre l'intervention militaire soviétique en Afghanistan (Kanin, 1980 : 22). Malgré ces boycotts, l'ombre du Kenya plane sur les comptes rendus des Jeux olympiques, justifiant le statut de *« puissance de l'athlétisme mondiale »* que lui attribue Yves Pinaud. Le chef chronométreur fédéral, Daniel Lamare, s'interroge ainsi dans le compte rendu des Jeux de Montréal dans la revue fédérale : *« mais qu'aurait fait le Kenya ? »*[216], sur 4 x 400m notamment, témoignant de l'intérêt porté aux athlètes kényans en dépit de leur absence. De la même façon, après les Jeux olympiques de Moscou où la France se comporte honorablement, les officiels de la FFA relativisent le classement au tableau des médailles, concédant *« qu'en ce qui concerne cette place, on doit reconnaitre que nous gagnons probablement deux rangs du fait du retrait des U.S.A. et de la R.F.A., le Kenya étant déjà absent en 1976 »*[217]. La mise en perspective du Kenya aux côtés des deux grandes nations de l'athlétisme que sont les États-Unis et la RFA est une nouvelle fois représentative du statut acquis par l'athlétisme kényan aux yeux des responsables fédéraux français. Après cette longue parenthèse, l'ascension olympique du Kenya reprend timidement à Los Angeles puis plus nettement à Séoul où *« la poussée africaine et notamment kényane s'amplifia avec un carton*

[214] Les policiers répriment violemment la révolte des étudiants sud-africains de Soweto, banlieue de Johannesburg, qui protestent contre l'imposition de l'enseignement de l'Afrikaans comme seconde langue. La violence de cette répression émeut l'opinion publique internationale et notamment les pays membres de l'OUA (Monnin et Monnin, 2008 : 100-101).

[215] Les auteurs évoquent notamment le cas de l'athlète ougandais John Akil Bua, devenu champion olympique du 400m haies à Munich en battant le record du monde, et du Tanzanien Filbert Bayi, vainqueur du 3000m steeple des Jeux du Commonwealth de 1974, qui obtiendra tout de même une médaille d'argent aux Jeux olympiques de Moscou.

[216] « Les Jeux de la XXIème olympiade », Daniel Lamare, *L'Athlétisme* n°202, janvier 1977, p.14.

[217] « Après les « jeux du boycott » comparaisons et évolutions… », Rubrique « Le coin des officiels », *Athlétisme* n°229, août 1980, p. 92.

plein du 800m au 10000m »[218]. Le pays est-africain poursuit jusqu'à la période actuelle la tradition athlétique initiée aux Jeux du Commonwealth et aux Jeux olympiques depuis les années 1950 (cf. Graphique 1 et tableau 4).

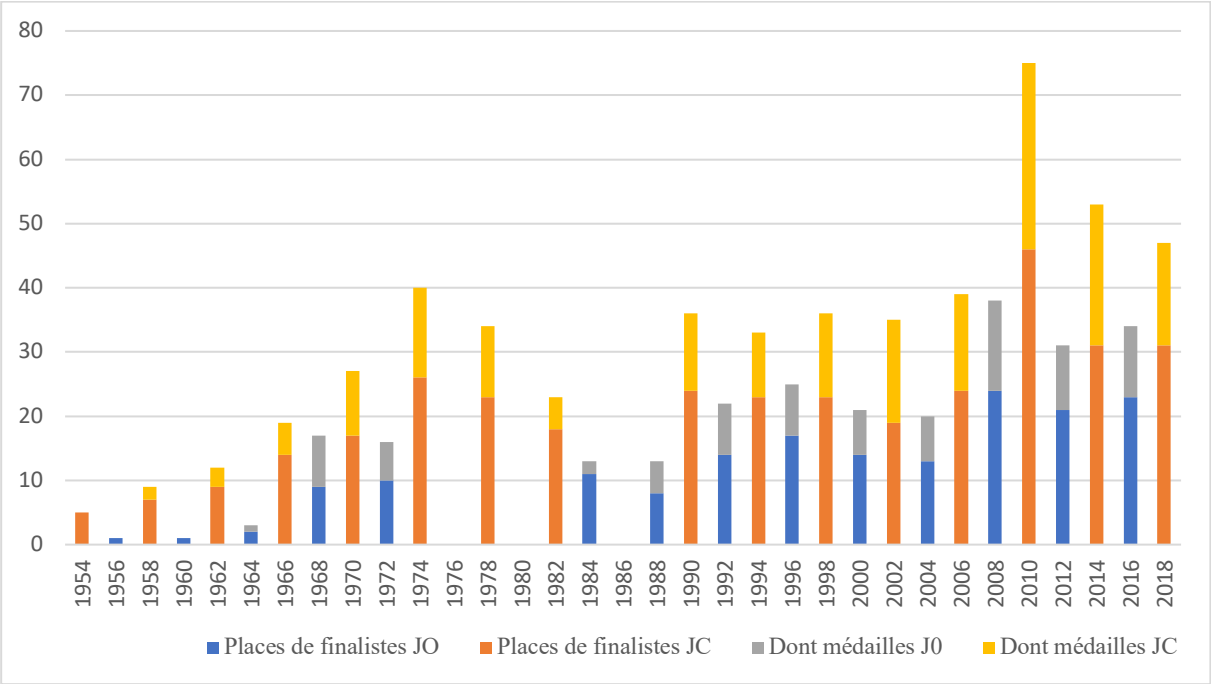

Graphique 1 : Nombre de places de finalistes et de médailles obtenues par le Kenya en athlétisme aux Jeux olympiques (JO) et aux Jeux du Commonwealth (JC) depuis 1954.

Éditions	1956	1960	1964	1968	1972	1984	1988	1992	1996	2000	2004	2008	2012	2016
Classement	26	32	21	7	6	10	6	6	4	7	6	3	3	2

Tableau 4 : Classement du Kenya à la *placing table*[219] dans les épreuves d'athlétisme des Jeux olympiques par édition (source : Rio 2016 IAAF Statistic Handbook, p. 47-61 et IAAF.org).

Le Kenya s'illustre également dans les nouvelles compétitions internationales amorcées par l'IAAF, au premier rang desquelles les championnats du monde de cross-country nés en 1973 de la fusion de l'ICCU avec l'IAAF, où il affiche une « *supériorité […] beaucoup plus*

[218] Jacques Chanéac, article « Il y a 4 ans à Séoul le scandale Johnson, le trouble Griffith », *Athlétisme* n°352 de juillet 1992, p.22. Le Kenya a remporté à Séoul les titres sur 800m, 1500m, 5000m et 3000m steeple puis une médaille d'argent sur 3000m steeple et sur marathon et une médaille de bronze sur 10000m.

[219] La *placing table* prend en compte les places de finalistes (jusqu'à la huitième place) dans chaque épreuve de l'athlétisme en attribuant 1 point pour une huitième place, 2 points pour une septième place, 3 points pour une sixième place, jusqu'à huit points pour une 1ère place. Le choix de cet indicateur plutôt que l'utilisation du tableau des médailles tient au fait qu'il est plus représentatif de la densité de performance d'une nation que le nombre de médailles obtenues. A titre d'exemple, en 2015 le Kenya a dominé le classement des médailles des championnats du monde devant la Jamaïque et les États-Unis car il a obtenu davantage de médailles d'or et de médailles d'argent mais il y avait davantage d'athlètes américains représentés sur l'ensemble des disciplines et on en trouvait plus dans les huit premiers des classements. Ainsi, la deuxième place du Kenya à la *placing table* cette année-là est certainement plus représentative de son poids dans l'athlétisme mondial que son leadership au classement des médailles.

absolue que sur la piste »[220] sur laquelle nous reviendrons en deuxième partie[221]. Comme les mondiaux de cross-country, les championnats du monde d'athlétisme de l'IAAF, créés en 1983[222] deviennent rapidement le théâtre des exploits kényans, essentiellement dans les épreuves de demi-fond[223]. Certaines disciplines apparaissent ainsi comme la « propriété » des athlètes kényans, la plus emblématique étant le 3000m steeple masculin : sur les dix-sept titres de champion du monde décernés de 1983 à 2019, treize l'ont été à des athlètes kényans et deux à un kényan naturalisé qatari[224]. Le pays est-africain s'affirme progressivement dans cette compétition, jusqu'à seconder régulièrement les États-Unis à la *placing table* dans les années 2010 (cf. Tableau 5) et dominer le classement des médailles aux mondiaux de Pékin en 2015.

Éditions	**1983**	**1987**	**1991**	**1993**	**1995**	**1997**	**1999**	**2001**	**2003**	**2005**	**2007**	**2009**	**2011**
Classement	35	7	4	5	8	5	5	4	4	6	3	4	2
Éditions	**2013**	**2015**	**2017**	**2019**									
Classement	3	2	2	2									

Tableau 5 : Classement du Kenya à la *placing Table* des championnats du monde d'athlétisme de l'IAAF (source : *IAAF World championships statistic handbook 2019*, p. 47-68 et iaaf.org).

L'athlétisme kényan prend donc une nouvelle dimension après les Jeux olympiques de Munich grâce à un demi-fond très performant. Ce pays est-africain d'environ cinquante-deux millions d'habitants parvient ainsi progressivement à s'intercaler parmi les nations phares de l'athlétisme, telles que les États-Unis, l'URSS – puis la Russie – et la RFA, et à surclasser la plupart des pays européens. Cette domination dans les épreuves de demi-fond est encore plus prégnante en cross-country où seule l'Éthiopie parvient à rivaliser. Face à cette montée en

[220] « Les Huns est les autres », Yves Pinaud, *Athlétisme* n°370, avril 1994, p. 40.
[221] Voir en deuxième partie, Chapitre 1-1.
[222] Les premiers championnats du monde d'athlétisme de l'IAAF comprenant un programme complet ont lieu en 1983 à Helsinki, mais des championnats du monde féminins se tiennent en 1980 à Sittard (Pays-Bas) sur 400m haies et 3000m car ces deux épreuves ne figurent pas au programme des Jeux olympiques de Moscou. Ce championnat du monde uniquement féminin se tient dans le cadre d'un match Pays-Bas, Pays de Galle, Eire au sein duquel figure un 10000m féminin afin de promouvoir les courses de longues distances féminines (Minutes of the 32nd IAAF Congress, 21 and 22 July 1980, Moscow, USSR, p. 23, p. 49).
[223] Le Kenya domine les classements masculins des championnats du monde par discipline à la *placing table* du 800m au marathon (incluant le 3000m steeple). Dans les épreuves féminines, on ne retrouve pas une telle domination à part sur 3000m steeple (seconde place sur 5000m, 10000m et marathon). Cela peut en partie s'expliquer par le fait que les athlètes kényanes ont une arrivée plus tardive dans le haut niveau international que leurs homologues masculins, ce qui justifie la domination sur 3000m steeple féminin, épreuve qui n'apparaît au programme des championnats du monde d'athlétisme qu'en 2005 (source : *IAAF World Championships Doha 2019 statistics handbook*, edited by Mark Butler, p. 87-383).
[224] Il s'agit de Stephen Cherono, athlète kényan naturalisé qatari en 2003 qui remporte les titres de champion du monde du 3000m steeple en 2003 et 2005 sous le patronyme de Said Saif Shaheen.

puissance de l'athlétisme kényan, les journalistes et les responsables fédéraux français tentent d'expliquer ce qui résonne désormais comme « *le phénomène kényan* »[225].

2. La racialisation de la domination sportive des athlètes kényan·e·s

Suite aux Jeux de Munich, le doute ne semble plus permis quant à la mainmise des coureurs kényans sur le demi-fond mondial. Les journalistes sportifs interrogent alors cette domination et tentent de l'expliquer à travers des articles chargés de préjugés racialistes, comme lorsqu'Alain Billouin, responsable des rubriques Athlétisme et sports olympiques à *L'Équipe*, se demande :

« *Le Noir a-t-il plus de possibilités que le blanc ? Les conditions géographiques et climatiques sont-elles à l'origine de pareilles dispositions ? Les caractéristiques ethniques, en un mot le style de vie africain ont-ils une influence directe favorable ? Oui. Incontestablement. Lorsque la France produit un Jazy et un Wadoux, un pays comme le Kenya peut déposer sur le vaste marché de l'athlétisme une cinquantaine de coureurs de premier plan dont les facilités sont tout simplement renversantes* ».[226]

Cette période marque dans les commentaires des journalistes une rupture dans la perception du coureur africain « noir » par rapport au coureur européen « blanc ». Cette opposition débouche sur des théories basées sur des croyances évoquant la génétique et l'idéologie du don, venant s'ajouter aux explications environnementalistes qui suivent les Jeux de Mexico. Un tel infléchissement est d'autant plus marqué que certains journalistes y voient une remise en cause d'un ordre socio-racial jusqu'alors préservé dans l'imaginaire médiatique concernant les épreuves d'endurance (Wiggins, 1989). Allant à contre-courant d'une évolution politique générale qui fait précéder le racisme aux théories environnementalistes, le champ sportif prend la direction inverse, l'environnementalisme post-Mexico se substituant à une forme de racialisme suivant les Jeux de Munich. Comme leurs confrères anglo-saxons, les journalistes français sont convaincus avant les années 1970 que si la supériorité des athlètes noirs dans les épreuves explosives ne fait aucun doute, ces derniers manquent de résistance pour être performants dans les épreuves d'endurance (Jobert, 2006b). C'est le cas de Marcel Hansenne, champion olympique du 800m à Londres, qui affirme après les Jeux du Commonwealth de 1974 : « *certains observateurs se demandent en effet si ce n'en est pas fini de la supériorité de*

[225] « le phénomène kényen », Yves Pinaud, *L'Équipe athlétisme magazine* n°56, Mai 1974, p.28 à 31.
[226] « Qu'est ce qui fait courir l'Afrique », Alain Billouin, *L'Équipe athlétisme magazine* n°50, Août 1973, p.32-34.

la race blanche sur les distances allant du 800m au 10000m (encore que cette dernière épreuve ait été remportée à Christchurch par un Néo-Zélandais) ».[227] Ce type de rupture fondée sur des critères ségrégationnistes n'est pas sans rappeler la reconnaissance par les journalistes de la supériorité athlétique des athlètes noirs, notamment dans les épreuves de vitesse et de détente, qui suit les Jeux olympiques de Berlin près de quarante ans auparavant, suite aux performances des athlètes américains dans le sillage de Jesse Owens. Dès lors, comme elle le fait après les Jeux de Berlin, puis dans une moindre mesure à la fin des années 1950, la presse française recourt à des justifications « *pseudo-scientifiques* » de ces performances (Deville-Danthu, 1997 : 319) :

« Il a été aussi constaté que les Kalenjins ont un plus long fémur que celui des hommes des autres tribus du Kenya ! Ils ont donc une plus grande foulée par rapport à leur taille. Les Kalenjins sont aussi remarquables par leur capacité pulmonaire (ce qui peut résulter de leur vie en altitude doublée d'une intense activité nomade : on retrouve cette caractéristique chez certaines populations indiennes de la Cordillère des Andes et du Mexique). Des experts pensent que seuls les Kalenjins ont spécifiquement ces caractères physiques et que les coureurs Kisii qui sont leurs voisins doivent leurs qualités à la course aux mariages inter-tribaux de leurs ancêtres avec des femmes Nandi ou Kipsigis ! »[228].

Tous les avantages évoqués ici par Yves Pinaud, s'appuyant sur la morphologie, la physiologie ou la génétique, n'ont jamais été validés scientifiquement comme explication de la domination de ces athlètes (Gaudin et Wolde, 2017 : XI). Comme nous l'avons vu en introduction, des chercheurs en sciences de la vie et de la santé ont tenté de mettre à l'épreuve ces discours, à travers des travaux en génétique (Scott et al., 2007 ; Wilber et Pitsiladis, 2012 : 92-102) ou des études physiologiques comparatives entre des athlètes kényan·e·s et européen·ne·s (Saltin et al., 1995 ; Saltin et al., 1995 : 209-221 ; Prommer et al., 2010 : 791-797), sans toutefois aboutir à des résultats probants et des explications significatives. Ces études parviennent à la conclusion que le peu de différences génétiques entre les populations « *caucasiennes* » [229] et est-africaines ne suffit pas à expliquer les quelques modifications physiologiques observées (Luery et al., 2006 : 246). Malgré son absence de légitimité scientifique, le discours médiatique racialiste a un retentissement important quant au regard porté par l'opinion publique sur les performances des coureurs est-africain·e·s. Comme les

[227] « Jeux du Commonwealth le défi africain », M. Hansenne, *L'Équipe athlétisme magazine* n°52, Février 1974, pp.15-17.
[228] « Le phénomène kényen », Yves Pinaud, *L'Équipe athlétisme magazine* n°56, Mai 1974, p.28 à 31.
[229] Les auteurs utilisent ce terme (qui possède une connotation racialiste) pour désigner les populations européennes « blanches ».

sportifs africains issus des colonies, les athlètes kényan·e·s « *ne doivent jamais leur succès à leur intelligence, leur créativité ou leur pugnacité dans l'effort. Seuls leurs dons naturels, leur instinct, en bref leur caractère primitif, permettent de rendre compte de leur réussite. Les commentateurs sportifs leur reconnaissent en somme des qualités qui n'ont pas l'occasion d'être réinvesties dans la vie civile* » (Jobert, 2006 : 192). Ainsi, si le discours autour de l'idéologie du don peut exprimer la difficulté de se séparer d'une doctrine séculaire dans la période suivant les indépendances, sa pérennité jusqu'à la période actuelle[230] (Denham et al., 2002) témoigne de l'empreinte qu'ont laissée les discours orientalistes dans la culture des pays occidentaux (Saïd, 2005 : 19).

Cette « *biologisation du social dans le sport* » concernant les athlètes est-africains (Gaudin, 2017) est d'autant plus partagée par des revues et des auteurs aux profils variés. Pour Charles Benejo, journaliste au *Miroir de l'athlétisme* : « *Les Africains sont prédisposés à la réalisation de grandes performances athlétiques surtout dans les courses de vitesse, de demi-fond et de fond* »[231]. Dans cette revue proche du *Parti communiste français*, le point de vue concernant l'idéologie du don est toutefois moins tranché que dans *L'Équipe*. Le spécialiste du football africain Mahjoub Faouzi, alors journaliste au *Miroir de l'athlétisme*, dénonce ces « *théories pré-établies* » et ces « *clichés* » qu'il attribue à « *une nouvelle race de "négrologues"* »[232], sans citer directement son concurrent. De la même façon que le *Miroir du cyclisme* s'oppose à *L'Équipe* sur le sujet du dopage dans le cyclisme à la fin des années 1960 (Charroin, 2005 : 6), *Le Miroir de l'athlétisme* semble vouloir se démarquer idéologiquement de son concurrent sur la perception des athlètes est-africain·e·s.

Contrairement aux théories environnementalistes qui n'ont pas été relevées dans la revue fédérale, les points de vue racialistes sont partagés par des cadres de la FFA, institutionnalisant la portée de ce type de discours. Vice-président du comité directeur de la FFA et représentant de cette dernière au congrès de l'IAAF, André Gédéon écrit ainsi en référence aux performances des coureurs kényans et éthiopiens aux premiers championnats du monde de l'IAAF à Helsinki, que « *ce sont les qualités naturelles qui permettent aux pays en*

[230] Les auteurs ont mené une étude sur les commentaires des journalistes sportifs lors des championnats universitaires NCAA (*National Collegiate Athletic Association)* de basket-ball 2000 et ont mis en évidence que les discours médiatiques reproduisaient les stéréotypes identifiés précédemment, plébiscitant les joueurs noirs pour leurs qualités athlétiques naturelles. Il y a toutefois une évolution par rapport aux années 1970-1980 puisque ces derniers sont davantage loués pour leur qualité d'intelligence et de leadership qu'auparavant.
[231] « Afrique : les dons ne sont pas tout », Charles Benejo, *Le Miroir de l'athlétisme* n°91, mars 1972, p. 22-23.
[232] « Afrique an 2 », Mahjoub Faouzi, *Le Miroir de l'athlétisme* n°101, mars 1973, p. 5-7.

voie de développement et sans passé athlétique d'atteindre le plus haut niveau »[233]. Suite aux championnats du monde de Rome en 1987, où le Kenya a terminé à la septième place de la *placing table* juste devant la France, Robert Bobin, récemment élu président de la FFA et membre du congrès de l'IAAF, tient des propos similaires en s'interrogeant sur l'avenir du système athlétique français qui devrait selon lui privilégier l'élite à la masse : « *les résultats romains des coureurs de demi-fond africains sont-ils le produit d'une masse athlétiquement cultivée ? Non. Ils sont le fait de quelques sujets exceptionnels placés dans des conditions très favorables* »[234]. Ces propos illustrent tout à la fois la perspective de s'inspirer d'un modèle qui fonctionne, tout en exprimant des limites à ce modèle qui sont de l'ordre du stéréotype, puisque mettant en avant le don et occultant la formation pourtant existante dans les systèmes africains. Cette approche biologique s'inscrit dans une vision plus large de l'athlétisme, associé à un « *sport de base* » par les dirigeants fédéraux depuis les années 1940, ces derniers considérant que « *l'athlétisme s'appuie sur une motricité supposée naturelle et utilitaire. Il est perçu comme le premier sport pratiqué par l'humanité et ferait à ce titre partie du patrimoine anthropologique de l'homme* » (Roger, 2011 : 91).

Les qualités naturelles attribuées aux athlètes kényans sont parfois idéalisées à tel point que l'on confère à ces athlètes un avantage injuste sur leurs concurrents européens (Bale, 2001 : 226). Une forme de résignation semble donc émerger dans l'esprit des journalistes et des responsables fédéraux qui établissent des classements alternatifs ségrégationnistes pour donner du relief aux performances françaises. Pour valoriser la onzième place de Paul Arpin derrière les athlètes kényans et éthiopiens, intouchables aux mondiaux de cross-country en 1988, Guy Manfredi, vice-président délégué au comité directeur de la FFA et représentant de la fédération française au congrès de l'IAAF, lui attribue ainsi dans la revue fédérale une honorifique *« première place des blancs »*[235]. Plus récemment, une telle opération a été réalisée au lendemain du record de France du 100m de Christophe Lemaître, figeant le chronomètre sous les dix secondes et faisant titrer au journal *L'Équipe*[236] : « *Lemaître dans l'histoire* », titre justifié par le fait que « *le jeune français est devenu le premier athlète blanc à franchir à son*

[233] « Les petits, les obscurs, les sans grades… », André Gédéon, *Athlétisme* n°263, septembre 1983, p.65.
[234] « Réflexions d'après Rome… Vers Séoul et Barcelone », Robert Bobin, *Athlétisme* n°305, septembre 1987, p.24.
[235] « Championnats du monde de cross-country à Auckland (N-Z) : Annette Sergent et les français tous bronzés », Guy Manfredi, *Athlétisme* n°311, mai 1988, p.7.
[236] Une de *L'Équipe* du 10 juillet 2010.

tour cette barrière mythique »[237]. Les coureurs kényans sont alors présentés comme un antagonisme des coureurs européens, conformément à la logique coloniale où « *la culture européenne s'est renforcée et a précisé son identité en se démarquant de l'Orient qu'elle prenait comme une forme d'elle-même inférieure et refoulée* » (Said, 2005 : 16). Lorsque le Kenya et l'Ethiopie sont sur le point de participer pour la première fois aux championnats du monde de cross-country, la commission cross-country et courses sur route de l'IAAF se félicite de la participation des deux nations est-africaines qui vient ajouter *« une nouvelle dimension à la compétition, notamment par leur approche unique de la course, qui contrastait fortement avec celle des athlètes européens traditionnels »*[238]. Ce contraste est également marqué au sein de la FFA. Devenu membre de la commission des classements à la FFA, Yves Pinaud constate ainsi que « *l'athlète kényan est un sportif proche de la nature. Son entrainement est d'ailleurs basé sur des courses à travers champs, avec des obstacles naturels. On est loin ici de la 'sophistication' de l'entrainement du coureur de demi-fond européen, contrôlé par son entraineur, voire son médecin, qui exige les meilleures installations (si possible des pistes en matières synthétiques), recevant des bourses de son gouvernement…* »[239]. Il regrette ensuite que « *cependant, cette conception assez idyllique du champion à la mode du Kenya est assez altérée. Certains grands athlètes du Kenya ont trop longtemps fréquenté leurs collègues européens et américains et ont perdu leur 'naïveté'* »[240]. Après avoir œuvré au prestige du demi-fond français en tant qu'athlète, Michel Jazy, qui se voit charger par la FFA de redynamiser le demi-fond français dans les années 1990, fait le constat d' « *un athlétisme à deux vitesses : celui des Africains, naturel, un peu fou, qui bénéficie d'un réservoir de talents énorme, et celui des coureurs d'un vieux continent qui ne peut se permettre le moindre gâchis* »[241]. La façon dont sont dépeints les athlètes kényans dans la revue fédérale est représentative de cet antagonisme qui oppose le coureur « naturel » au coureur « civilisé ». Ils sont présentés comme instinctifs, naïfs[242] ou font l'objet de descriptions empruntes d'exotisme. Rédigés avec légèreté et ironie, on trouve, notamment dans la revue fédérale, habituellement moins portée sur l'athlétisme international, des commentaires sur la signification du nom de Kiprotich Rono (qui se traduirait

[237] Le quotidien sportif qualifie cette performance d'« *historique* », alors qu'elle constituait à cette date la cinquante sixième performance de tous les temps et que Lemaitre n'est que le deuxième français à être passé sous la barre des dix secondes (après Ronald Pognon).
[238] Report of the IAAF and Road running committee, Minutes of the 32nd IAAF Congress, 2-4 September 1982, Athens, Greece, p. 86-88.
[239] « Le phénomène kényen », Yves Pinaud, *L'Équipe athlétisme magazine* n°56, Mai 1974, p.28 à 31.
[240] *Ibidem*.
[241] « Le cross Amore », Jean-Pierre Rech, *VO² magazine*, n°47, mai 1993, p. 25.
[242] *Ibid*.

par « *le fils du vacher et de la bergère* ») ou sur les dents manquantes d'Henri Rono[243]. Des descriptions enfantines de coureurs kényans leur attribuent une certaine naïveté comme à propos de Julius Korir[244] que l'on surnomme « *le petit kényan* » ou « *ce petit bonhomme de rien du tout […] pouvant s'habiller au rayon garçonnet* ». On parle également « *des athlètes dits « "naturels"* »[245], de « *kényans de service* »[246] ou de la « *garde noire* »[247]. On peut aussi lire que Kipchogue Keino, de retour au Kenya après avoir passé plusieurs années aux États-Unis « *semble avoir retrouvé le naturel que la civilisation US avait provisoirement chassé* »[248]. Dans tous ces commentaires, les coureurs kényans sont dépeints comme proches de la nature, naïfs et instinctifs ; autant de termes s'insérant dans un « *langage zoologique* » usuelle dans la période coloniale pour désigner les populations colonisées (Fanon, 2002a : 45). Cette terminologie renvoie à la vision rousseauiste du « *mythe du bon sauvage* » ou à celle de Georges Hébert à propos des « indigènes ». L'auteur de la méthode naturelle d'éducation physique s'inspire des populations colonisées qui selon lui se démarquent des Européens à la fois par une infériorité sur les plans culturel et cognitif et une prééminence sur les plans corporel et sensoriel (Bancel et Sirost, 2004 : 396). Comme pendant la période coloniale, « *la diffusion de ces idées offre une formidable visibilité à la croyance en l'extraordinaire capacité athlétique des noirs* » (Jobert, 2006a : 170). Ces croyances à propos des coureurs africains sont parfois mises en scène par certaines publicités dans les années 1990, *via* des marques, exhibant un côté « animal », « sauvage » des coureurs « noirs ». Comme *Nike* qui fait courir Ben Johnson contre un cheval, ou *Puma* qui compare Lindford Christie à une panthère (Koné, 2011), *Reebok* affiche Moses Kiptanui accompagné d'un court texte qui assimile le champion kényan à un « *être au sourire béat flottant légèrement au-dessus du sol* » [249]. Si l'arrière-plan est flouté dans la version française de la publicité, la version anglo-saxonne présente le tenant des records du monde du 3000m plat et du 3000m steeple en train de courir dans un décor de savane africaine (Bale et Sang, 1996 : 106). Cette image du coureur africain à l'état « *sauvage* » prend son origine au début du XXème siècle, dans la littérature occidentale. A cette époque, la littérature « *blanche* » rapproche la force physique des boxeurs noirs de l'animalité, opposée au comportement civilisé

[243] Rubrique « échos », *Athlétisme* n°244, février 1982, p. 51.
[244] Rubrique « Records », *Athlétisme* n°273, septembre 1984, p.82.
[245] « L'endurance en course à pied (3ème partie) », J. C. Colle, *Athlétisme* n°243, janvier 1982, p.48.
[246] « 5000m Saïd Aouita avait choisi le 5000 », *Athlétisme* n°273, septembre 1984, p.37.
[247] « 1ère coupe du monde de marathon Hiroshima 14 avril 1985 », G. Erckelbout, *Athlétisme* n°281, juin 1985, p.23.
[248] Rubrique « Échos », *Athlétisme* n°308, février 1988, p.41.
[249] Une publicité pour Reebok affiche Moses Kiptanui évoluant dans un décor rappelant la savane africaine, flanqué d'un court texte qui assimile le champion kényan à un « *être au sourire béat flottant légèrement au-dessus du sol* » (*Athlétisme* n°361, mai-juin 1993, p. 2).

des boxeurs blancs, justifiant ainsi la nécessité civilisatrice de la colonisation (Gaucher, 2008). Cette vision simpliste et caricaturale selon laquelle les journalistes ou les responsables fédéraux français décrivent les coureurs kényans, caractéristique d'une position médiatique usuelle face à une population perçue comme naturellement dominée (Navarro et al., 2019 : 6), reprend ici explicitement l'idéologie impérialiste civilisatrice. Les images utilisées par les journalistes français, mais aussi par certains dirigeants fédéraux, renvoient à « *un imaginaire, de clichés et de fantasmes produits par l'héritage socioculturel de l'auteur* » (Gaucher, 2008) à propos des sportifs africains, que l'on trouve aussi dans la littérature sportive de la première moitié du XXème siècle. La proximité avec la nature, les références exotiques, l'instinct animal sont autant de stéréotypes alors utilisés à l'égard des populations colonisées conduisant à des préjugés discriminatoires tels que leur mise à l'écart ou l'utilisation d'un ton paternaliste à leur égard[250]. Comme la presse sportive des années 1970, les métropolitains au début du XXème siècle éprouvent de la curiosité envers les athlètes noirs, s'intéressent à leurs modes de vie, tout en ayant des difficultés à dépasser les stéréotypes précédents (Deville-Danthu, 1997 : 204). La persistance de ces stéréotypes et des préjugés qui en découlent à propos des Africains après les indépendances, concernant des athlètes issus d'un pays n'ayant jamais appartenu au giron français, est révélatrice de leur ancrage culturel[251]. Entretenue par certains journalistes pour se conformer au lectorat, l'opposition entre athlètes « *noirs* » et « *blancs* » autour des stéréotypes précédemment évoquées reste ainsi une constante dans le champ médiatique sportif[252] (Forté, 2019). Cette opposition atteint toutefois ici le champ institutionnel lorsque les stéréotypes et clichés précédemment décrits sont relayés par des responsables fédéraux.

Les commentaires ne vont toutefois pas s'arrêter à des théories génétiques. Yves Pinaud, tout en évoquant l'idéologie du don, s'intéresse aux éléments socio-culturels qui peuvent

[250] Nous utilisons ici les notions de stéréotypes et de préjugés au sens de Ruth Amossy et Anne Herschberg Pierrot. Le stéréotype désignant les croyances, opinions et représentations à propos d'un groupe et de ses membres selon trois caractéristiques : la résistance au changement, la propagation en dehors de toute réalité objective et la résultante d'un apprentissage social. Les préjugés révèlent quant à eux les attitudes adoptées envers les membres du groupe en question. Les deux notions étant toutefois liées dans une configuration dépassant le simple rapport de cause à effet puisque les stéréotypes peuvent être utilisés pour légitimer une antipathie préexistante (comme une forme de discrimination) plutôt que d'être la cause de cette antipathie (Amossy et Herschberg Pierrot, 2016 : 33-38).

[251] Le chef d'État français Nicolas Sarkozy, lors d'une allocution à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar le 26 juillet 2007, faisait référence à plusieurs reprises au lien entre l'« *Homme africain* » et la nature en opposition à « *l'Homme moderne* », affirmant notamment que « *l'Homme moderne qui veut se réconcilier avec la nature a beaucoup à apprendre de l'Homme africain qui vit en symbiose avec la nature depuis des millénaires* ».

[252] Lucie Forté a mené une étude sur les textes parus dans *l'Équipe* pendant les championnats d'Europe d'athlétisme de 2010, mettant notamment en évidence une opposition entre le français Christophe Lemaître (associé à un univers civilisé, technologique et moderne) et le britannique Dwain Chambers (renvoyant au registre de l'animalité, de la jungle et de la sauvagerie).

expliquer le dynamisme de l'athlétisme est-africain. Il évoque ainsi les modes de vie des coureurs lors de leur enfance[253], période pendant laquelle la course à pied pourrait être utilisée comme un moyen de transport, en particulier dans des zones rurales où les écoles sont parfois éloignées des villages. Cette réalité distingue le cas kényan de la plupart des autres nations ayant mobilisé le sport comme processus d'émancipation. Les activités physiques et sportives se prêtent en effet souvent à la diffusion de résistances anticoloniales en mobilisant d'abord des fractions de la population évoluant en milieu urbain, proches de la modernité du pouvoir colonial et ainsi plus ouvertes aux pratiques émanant des colonisateurs (Bancel et Combeau-Mari, 2014 : 64). Des études corroborent le lien entre la ruralité, la pratique de la course à pied pendant l'enfance et le niveau de la VO^2max à l'âge adulte[254] (Saltin et al., 1995b). Cette correspondance serait d'autant plus significative qu'elle favoriserait l'accès au haut niveau international[255] (Onywera et al., 2006 : 419). De telles conclusions mettent en avant un transfert d'une pratique utilitaire de la course à pied qui, appuyé par une influence sportive émanant du milieu social, contribue à former un *habitus*[256] (Bourdieu, 2000 : 272) favorisant sa pratique compétitive, de la même façon que la pratique juvénile du lancer de sagaie chez certaines ethnies camerounaises conduit à des résultats intéressants en lancer de javelot (Terret et Tchomo, 2006). Si l'apprentissage du métier d'athlète en tant que construction sociale résultant d'une socialisation des jeunes athlètes au contact de leurs ainés selon une hiérarchie établie au sein des camps d'entraînement ne fait aucun doute (Wabuyabo et al., 2017 : 43), il convient toutefois de nuancer les résultats concernant l'utilisation de la course à pied comme moyen de transport. D'autres auteurs ont en effet mis en avant la densité relativement élevée d'écoles dans le district d'où proviennent la plupart des coureurs performants, ainsi que la forte proportion d'athlètes internes pendant leur scolarité, relativisant la nécessité d'une pratique utilitaire de la course à pied (Schotté, 2015 : 100). Sans être généralisés les transports scolaires se sont

[253] « Le phénomène kényen », Yves Pinaud, *L'Équipe athlétisme magazine* n°56, Mai 1974, p.28 à 31.

[254] Saltin et al. (1995b) ont mené une étude comparative sur différents groupes d'athlètes et non athlètes kényan·e·s et ont démontré que les adolescent·e·s kényan·e·s qui vivent en ville ont une V02max inférieure de 30% aux adolescent·e·s kényan·e·s vivant en milieu rural qui ne s'entraînent pas régulièrement. En outre, les jeunes Kényan·e·s qui vivent en ville ont une VO^2max similaire aux jeunes Scandinaves qui vivent en ville.

[255] Onywera et al. (2006) ont mené une étude sur 404 athlètes d'élite kényan.e.s. et 87 Kényans non-athlète formant un groupe contrôle. Cette étude montre que la moitié des coureurs d'élite étudiés parcourait des distances supérieures à 5km pour aller à l'école (pouvant aller jusqu'à 20km) et que 81 % d'entre eux parcouraient cette distance en courant.

[256] Selon Pierre Bourdieu, *« l'habitus n'est autre chose que cette loi immanente, lex insita, déposée en chaque agent par la prime éducation, qui est la condition non seulement de la concertation des pratiques mais aussi des pratiques de concertation puisque les redressements et les ajustements consciemment opérés par les agents eux-même supposant la maîtrise d'un code commun et que les entreprises de mobilisation collective ne peuvent réussir sans un minimum de concordance entre l'habitus des agents mobilisateurs (prophète, chef de part, etc.) et les dispositions de ceux dont ils s'efforcent d'exprimer les aspirations »* (Bourdieu, 2000 : 272).

également développés (cf. Figure 3), limitant les trajets pédestres des enfants pour se rendre en classe. La course à pied occupe en revanche une place importante à l'école, que ce soit en éducation physique ou à travers des championnats scolaires (du niveau local au niveau national) organisés par des associations de l'école primaire à l'université (Wabuyabo et al., 2017 : 15-23). Les premières expériences des athlètes kényan·e·s avec la course à pied se font ainsi souvent à l'école, essentiellement au lycée (Richter, 2017 : 171), comme le confirme la plupart des entretiens menés avec des athlètes. C'est également une pratique récréative prisée par de nombreux enfants et il n'est pas rare à Iten, village connu pour être le berceau de plusieurs champions, de voir des enfants courir après des groupes d'athlètes pendant plusieurs kilomètres[257]. Enfin, dans cette région très rurale, nombre d'enfants sont souvent actifs en aidant leurs parents dans les exploitations agricoles familiales et en se déplaçant beaucoup à pied. De tels comportements pendant l'enfance, favorisant l'activité physique, ne sont néanmoins pas observés dans tout le pays. Bien que 87% de la population kényane évolue en milieu rural, et que davantage de comportements sédentaires soient identifiés dans les villes, seulement la moitié des enfants et adolescents kényans s'astreignent aux soixante minutes d'activité physique journalière recommandées par *l'Organisation Mondiale de la Santé* (Onywera et al., 2016 : 197). Les propos de Colm O'Connell, entraineur de nombreux athlètes de haut niveau au Kenya depuis 1976, corroborent les bienfaits d'une enfance rurale pour entamer une carrière de haut niveau : « *No elite successful Kenyan athlete comes from a town or city, none, never... They are all from rural agricultural Kenya, every athlete*". Bien que la question de l'activité physique pendant l'enfance en lien avec un habitat rural constitue une hypothèse séduisante afin d'expliquer la densité de coureurs de haut-niveau au Kenya, elle n'est pas auto-suffisante. L'Afrique de l'Ouest où la majorité de la population vit en milieu rural et où de nombreux enfants sont physiquement actifs ne connaît pas la même réussite que le Kenya en course à pied, notamment parce que cette pratique n'est pas culturellement valorisée[258] (Koné, 2011). Yves Pinaud évoque ainsi la structuration de l'athlétisme kényan et son organisation rigoureuse autour de la KAAA tandis qu'Alain Billouin s'intéresse au système de détection et de formation

[257] Lors d'un séjour à Iten en Août 2018, j'ai pu constater que de nombreux enfants d'une dizaine d'années s'amusaient à courir avec nous quelques minutes lorsque nous passions devant eux. Un jeune de 11 ans a ainsi couru cinquante minutes à mes côtés, à une vitesse moyenne de 13km/h sur un parcours vallonné, avec des claquettes aux pieds.

[258] L'auteur illustre cette différence culturelle avec le Kenya par une analyse linguistique, soutenant qu' « *à travers le langage, c'est toute l'approche culturelle du geste de course qui diffère* » (Koné, 2011 : 102). Il argumente que dans le langage de l'ethnie Samago en Afrique de l'Ouest, « *courir* » et « *fuir* » se disent de la même manière, ce qui reflète une pratique sociale de la course peu valorisée, associée à une dimension utilitaire, parfois honteuse. A l'opposé, les ethnies kényanes où la distinction entre ces deux significations est linguistiquement marquée produisent le plus de coureurs.

des jeunes athlètes au Kenya[259]. Comme Mahjoub Faouzi, Charles Bénéjot nuance la primauté de l'idéologie du don dans le *Miroir de l'athlétisme*, concédant que « *les Africains possèdent des qualités physiques 'naturelles' certaines : mais elles s'avèrent nettement insuffisantes pour atteindre les grandes performances à l'échelle internationale. Trop longtemps, les sportifs africains ont cru que leurs seuls dons physiques seraient suffisants pour briller dans le concert de la haute compétition. Les miracles n'existent pas en athlétisme* »[260].

Figure 4: Bus de transport scolaire de la Saint Patrick's High School à Iten.

Les explications invoquant la génétique se substituent donc aux théories environnementalistes autour du rôle joué par l'altitude au fur et à mesure des succès des athlètes kényans dans les compétitions situées au niveau de la mer. Dans les propos de journalistes aux profils différents, comme dans ceux des officiels de la FFA, l'idéologie du don transparaît comme l'explication privilégiée de ces succès. Comme ce fut le cas en 1904 lors des Jeux anthropologiques de Saint-Louis, au cours desquels des peuples alors qualifiés par les Américains de « *primitifs* » s'affrontent en marge des Jeux olympiques dans des épreuves destinées à exacerber des hiérarchies raciales, et notamment la supériorité de la race blanche, « *les médias alimentent l'imaginaire populaire* » en attribuant un caractère racial aux performances physiques (Delsahut, 2010 : 685). Le succès de l'ouvrage du journaliste sportif américain Jon Entine (Martin Breteau, 2010 : 42) évoqué en introduction, est révélateur de la persistance et de l'ancrage de ces théories dans différentes cultures. Dépassant la sphère médiatique, ces stéréotypes se sont plus largement diffusés parmi les acteurs de l'athlétisme

[259] « Qu'est ce qui fait courir l'Afrique », A. Billouin, *L'Équipe athlétisme magazine* n°50, août 1973, pp. 32-34.
[260] « Afrique : les dons ne sont pas tout », Charles Benejot, *Le Miroir de l'athlétisme* n°91, mars 1972, p. 22-23.

français, comme kényan, influençant leur organisation. Bien que les deux pays n'aient pas de liens coloniaux, les stéréotypes et les préjugés associés aux athlètes kényans reprennent avec quelques nuances les rouages de l'idéologie coloniale, justifiant une analyse du point de vue des *postcolonial studies*. La démotivation de certains athlètes européen·ne·s, découragé·e·s par ces explications pseudo-scientifiques autour de l'idéologie du don (Baker et Horton 2003), va de concert avec la réappropriation par les athlètes kényan.e.s de stéréotypes les concernant, renforçant leur confiance en eux (Gaudin et Wolde 2017 : 235-236). Ces deux tendances liées sont des facteurs qui influent sur la façon dont se construit le marché athlétique professionnel dans les années 1980-1990, autour d'une rencontre postcoloniale.

3. Influences extérieures et professionnalisation

Malgré son institutionnalisation progressive, notamment au travers de l'influence croissante de la KAAA, qui selon Charles Benejot réussit « *à mettre sur pied une organisation cohérente et efficace qui favorise à la fois la masse et l'élite des athlètes du pays* »[261], l'athlétisme au Kenya ne se dispense jamais réellement des influences extérieures, même après l'indépendance du pays. Les Britanniques ont posé les jalons de l'athlétisme kényan pendant la période coloniale, favorisant son développement et son institutionnalisation, avant que des acteurs émanant de différents pays n'interviennent dans la période post-coloniale. De la même façon que les aides étrangères jouent un rôle important au niveau financier longtemps après l'indépendance (Onyango, 2015 : 190), elles contribuent à favoriser le développement de l'athlétisme jusqu'à la période actuelle.

Après John Velzian dans les années 1960-1970, l'entraineur ouest-allemand Walter Abmayr prend ainsi les commandes de l'équipe nationale d'athlétisme kényane dans les années 1980 et fonde la *Kenya Athletic Coaches Association* qui forme deux cent soixante entraineurs kényans entre 1981 et 1985 (Bale et Sang, 1996 : 113). Abmayr, qui développe également les statistiques au sein de l'athlétisme kényan[262], intervient alors comme d'autres techniciens

[261] « le phénomène kényen », Yves Pinaud, *L'Équipe athlétisme magazine* n°56, Mai 1974, p.28 à 31.

[262] Walter Abmayr contribue à moderniser l'athlétisme kényan via l'utilisation des statistiques et l'archivage des performances sur le modèle des fédérations de pays occidentaux. Il a ainsi complété un dispositif existant de suivi des performances des athlètes internationaux kényans, en y incluant les cinquante meilleures performances kényanes de chaque discipline. Ces bilans ont permis de hiérarchiser davantage les performances, ce qui a contribué à structurer l'athlétisme au sein du pays (Bale et Sang, 1996 : 113-114). Abmayr a en outre compilé les statistiques enregistrées sur l'athlétisme kényan dans des ouvrages, notamment *Kenya 1984, athletics best Performances*. Il a également collaboré avec le statisticien français Yves Pinaud dans le cadre de l'édition de la

allemands, en boxe ou en football, dans le cadre du *Gesellschaft für Technische Zusammensarbeit* (GTZ), un dispositif de coopération internationale engagé dans l'aide au développement envers les pays du Tiers-monde (Mählmann, 1989 : 119). Au-delà de ces initiatives nationales, les institutions internationales en charge de l'athlétisme cherchent, dès les indépendances, à contribuer au développement de l'athlétisme dans les anciennes colonies. Porté par l'idéal civilisateur en vigueur durant la période coloniale, le rapport du Comité européen de l'IAAF de 1964 clame ainsi qu' *« en cette période de progrès intensif de l'athlétisme dans le monde entier, et tout d'abord dans la grande partie des pays nouvellement indépendants, qui se développent rapidement, le rôle de l'Europe est important, une région qui possède une tradition et une expérience riches dans le développement de l'athlétisme. Avec un bon nombre d'organisateurs compétents et d'entraîneurs qualifiés, il est du devoir de l'Europe d'offrir son aide afin que l'athlétisme se développe plus équitablement et plus rapidement dans toutes les parties du monde. Nous sommes convaincus qu'avec l'initiative de l'IAAF et de son Conseil, nous pourrons obtenir à cet égard des résultats intéressants"*[263]. Fort d'un budget croissant à mettre à l'actif des droits télévisuels associés aux championnats d'Europe à partir de 1954, puis à la coupe d'Europe dès 1965, le comité européen de l'IAAF participe au développement de l'athlétisme dans les autres continents au cours des années 1960 (Roger et Terret, 2010 : 32-37). A partir de 1974, à la faveur d'une augmentation de son budget à mettre également sur le compte d'une progression des droits télévisuels, la fédération internationale décide du lancement d'un programme technique d'aide au développement[264]. Cette initiative, donnant lieu à la création d'une commission d'aide au développement composée de membres élus du congrès de l'IAAF, s'articule autour de trois axes : l'organisation de formations et de stages pour les entraineurs, la coopération avec les organisateurs de compétitions internationales en vue de l'organisation d'événements et la promotion de l'athlétisme en vue d'attirer de jeunes athlètes. Financé grâce aux profits générés par l'ouverture commerciale opérée par l'IAAF dans les années 1970[265], ce programme d'aide au développement est

série d'ouvrages statistiques annuels *L'athlétisme africain.*

[263] Minutes of the 24th IAAF Congress, 10, 22, 23 October 1964, Tokyo, Japan, p. 44.

[264] Minutes of the 29th IAAF Congress, 29, 30 and 31 August 1974, Rome, Italy, p. 44-45.

[265] Le président de l'IAAF, Primo Nebiolo, précise que les droits TV concernant la coupe du monde d'athlétisme, qui constituent 50% du budget de l'IAAF, permettent de générer des fonds importants pour les associations continentales via le programme d'aide au développement (Minutes of the 32nd IAAF Congress, 21 and 22 July 1980, Moscow, USSR, p. 21). Des partenaires sont également sollicités par l'IAAF pour aider ce programme, à l'image du partenariat avec *Dubaï International* générant 400 000$ sur trois ans (IAAF development aid commission report, Minutes of the 31st IAAF Congress, 5 and 6 October 1978, San Juan, Puerto Rico, p. 83). Enfin, le lancement du circuit mondial des meeting « *Golden Event* » au début des années 1980 permet aussi de financer ce programme d'aide au développement (Minutes of the 32nd IAAF Congress, 21 and 22 July 1980, Moscow, USSR, p. 28).

largement investi par les fédérations africaines à travers la politique menée par Lamine Diack au sein de la *Confédération amateur africaine d'athlétisme* (CAAA). Le président de l'institution continentale qui voit le jour en 1973[266] soumet en effet un programme pour l'Afrique à la commission d'aide au développement[267], permettant à la CAAA d'en devenir la principale bénéficiaire[268]. De nombreuses formations sont dispensées sur le continent par des entraineurs étrangers, dont certaines au Kenya. Deux entraineurs britanniques interviennent ainsi à Mombasa à l'occasion des championnats d'Afrique de l'Est et d'Afrique centrale organisés par la KAAA en 1979[269], puis trois mille dollars sont dépensés pour des formations techniques au Kenya entre 1982 et 1983[270]. En 1987, un centre d'aide au développement permanent est créé à Nairobi[271], afin d'accueillir des stages et des formations destinées aux fédérations d'Afrique anglophone[272], puis un centre d'entraînement de haute performance voit le jour à Eldoret en 2001 pour accueillir les meilleur·e·s coureur·se·s de fond du pays[273]. Cette implication des instances de gouvernance internationale participe à la dynamique de progrès de l'athlétisme kényan tant sur le plan des résultats sportifs que sur le plan institutionnel. Si les résultats de l'athlétisme kényan, comme ceux de l'athlétisme africain en général, sont en progrès à la fin des années 1980[274], la fédération kényane perfectionne également ses organisations. Le premier cross-country à l'échelle africaine est organisé en 1985 à Nairobi[275], prenant par la suite une dimension internationale en étant intégré à la seconde édition du challenge mondial de cross-country de l'IAAF en 1991[276]. Cette période correspond aussi à

[266] Minutes of the 29th IAAF Congress, 29, 30 and 31 August 1974, Rome, Italy, p. 26.
[267] Minutes of the 31st IAAF Congress, 5 and 6 October 1978, San Juan, Puerto Rico, p. 22.
[268] Destinataire de 29% du budget de la commission d'aide au développement, l'Afrique est le continent qui reçoit le plus grand soutien financier dans le cadre du programme d'aide au développement sur la période 1985-1987. Les fonds proviennent de l'IAAF, du fond de solidarité olympique du Comité International Olympique (CIO) et de l'*International athletic fundation* (IAF) (Report of the Development Commission, Minutes of the 36th IAAF Congress, 26 and 27 August 1987, Rome, Italy, p. 73.
[269] IAAF Development commission report, Minutes of the 31st IAAF Congress, 21 and 22 July 198O, Moscow, USSR, p. 65.
[270] Report of the African Amateur Athletic Confederation, Minutes of the 34th IAAF Congress, 31 July and 1 August 1984, Los Angeles, USA, p. 71
[271] Report of the Development Commission, Minutes of the 36th IAAF Congress, 26 and 27 August 1987, Rome, Italy, p. 74.
[272] L'Afrique accueille également en 1987 un centre d'aide au développement permanent au Caire, à destination des pays africains arabophones puis un un centre pour les pays africains francophone à Dakar dont la France participe au fonctionnement.
[273] IAAF Development commission report, Minutes of the 43rd IAAF Congress, 31 July – 2 August 2001, Edmonton, Canada, p. 249.
[274] Report of the African Amateur Athletic Confederation, Minutes of the 37th IAAF Congress, 5 and 6 September 1989, Barcelona, Spain, p. 193.
[275] Report of the African Amateur Athletic Confederation, Minutes of the 34th IAAF Congress, 31 July and 1 August 1984, Los Angeles, USA, p. 68.
[276] Cross-Country and Road running Committee Report, Minutes of the 39th IAAF Congress, 10-12 August 1993, Stuttgart, Germany, p. 99.

l'émergence de l'athlétisme féminin de haut niveau au Kenya et à l'élection à la commission féminine de l'IAAF d'Agnes Mwagiru[277], première représentante féminine de la KAAA au congrès de l'IAAF. Ces avancées sont consécutives à l'organisation de séminaires puis de formations sur l'athlétisme féminin, dispensés au centre d'aide au développement de Nairobi[278]. Les instances internationales ne sont toutefois pas les seules institutions à s'impliquer dans l'athlétisme kényan, et d'autres organisations contribuent à faire évoluer un système athlétique parfois plus convoité qu'épaulé.

En proposant des bourses aux athlètes kényans dès les premiers succès kényans dans les années 1960 pour renforcer leurs équipes d'athlétisme, les universités américaines jouent également un rôle dans la formation des athlètes kényans à l'extérieur du pays. Encouragée par les *Peace Corps*[279], cette démarche s'intensifie dans les années 1970-1980 où le flux d'athlètes kényans en direction des universités américaines augmente, si bien que le Kenya devient le pays le plus représenté parmi les athlètes étrangers au sein du championnat d'athlétisme de la *National Collegiate Athletic Association* (NCAA) de 1973 à 1985, essentiellement par des coureurs de demi-fond (Bale, 1991 : 76-78). Le rédacteur en chef de *l'Athlétisme*, Roger Debaye, s'interroge alors en parlant du sauteur en hauteur suédois Patrick Sjoeberg : « *Patrick Sjoeberg est peut-être, avec les coureurs kényans, celui qui a été sollicité le plus grand nombre de fois par les universités américaines* »[280]. Au sein d'un athlétisme international gouverné par l'amateurisme, les changements de pays motivés par l'attribution de bourses universitaires préoccupent l'IAAF dès les années 1960, l'obligeant à encadrer cette pratique en la soumettant à l'accord préalable des fédérations concernées[281]. Face à un phénomène ayant atteint une certaine ampleur, la fédération américaine multisport affiliée à l'IAAF, l'*Amateur Athletic Union* (AAU), admet à travers un rapport communiqué par son représentant, Daniel J. Ferris, ses difficultés à attester de dérives pourtant existantes quant à l'attribution des bourses universitaires : *« L'AAU des États-Unis est tout à fait consciente de la gravité du sujet actuel, qui pourrait menacer le maintien des idéaux de l'athlétisme amateur. Cependant, nous avons*

[277] Minutes of the 36th IAAF Congress, 26 and 27 August 1987, Rome, Italy, p. 20.
[278] Un séminaire sur l'athlétisme féminin est dispensé au centre d'aide au développement de Nairobi en 1987 (Report of the Development Commission, Minutes of the 36th IAAF Congress, 26 and 27 August 1987, Rome, Italy, p. 74) puis une formation sur le même thème en 1990 (Report of the African Amateur Athletic Confederation to the IAAF Congress, Minutes of the 38th IAAF Congress, 19, 20 and 21 August 1991, Tokyo, Japan, p. 179).
[279] Les *Peace Corps* sont constitués de volontaires américain·e·s envoyé·e·s dans les pays du tiers monde pour aider à leur développement. Au Kenya, ils contribuent à forger des liens avec les universités et les collèges américain·e·s, permettant aux meilleur·e·s athlètes d'obtenir des bourses pour partir étudier aux États-Unis (Bale, 1999 : 80).
[280] « Les stars de l'hiver : Patrick Sjoeberg », Roger Debaye, *Athlétisme* n°311, mai 1988, p.19.
[281] Minutes of the 24th IAAF Congress, 10, 22, 23 October 1964, Tokyo, Japan, p. 23-24.

le regret de dire que nos efforts pour obtenir des preuves concluantes de ces violations présumées n'ont pas abouti à ce jour »[282]. Pincus Sober, également membre de l'AAU, explique ces difficultés par la non-coopération de certaines universités qui estiment que la problématique de l'attribution des bourses universitaires ne dépend pas de l'IAAF. Si le cas des athlètes kényans n'est pas explicitement évoqué dans les débats sur les bourses universitaires américaines au cours des années 1960, il est alors question d'« *une petite nation athlétique avec quelques athlètes hors pair très sérieusement affectée* »[283]. Dans les années 1970-1980, des coureurs prestigieux, comme les champions olympiques Julius Korir, Paul Ereng, Peter Rono, ou le multiple recordman du monde Henry Rono passent par le système universitaire américain. Une telle situation n'est pas sans préoccuper la KAAA, aux premiers rangs desquels son président, Charles Mukora, et l'entraîneur national Jim Wambua. Les dirigeants kényans déplorent les difficultés financières et matérielles avec lesquelles doit composer leur fédération et regrettent que les universités américaines répondent aux besoins des athlètes, les détournant du « *rôle qui pourrait être le leur au Kenya* »[284]. Athlète de haut niveau international devenu membre de la commission des athlètes à l'IAAF, Michael K. Boit[285], qui étudie pendant sa carrière athlétique dans le système universitaire américain, adresse quant à lui des remerciements au nom de sa fédération aux pays qui ont offert des bourses universitaires aux athlètes africains, leurs permettant de « *se perfectionner sur le plan académique* »[286]. Si la fédération internationale souhaite encadrer le système d'attribution des bourses universitaires pour éviter qu'il n'occasionne un glissement vers le professionnalisme, il semble plutôt bénéfique aux athlètes kényans, sans être totalement délétère pour leur fédération. Cette dernière sous-traitant en quelque sorte des enjeux tels que la formation athlétique et académique des athlètes de haut niveau à des universités étrangères. L'influence des universités américaines mérite néanmoins d'être relativisée. Ces institutions recrutant des athlètes déjà performants formés au Kenya, il paraît légitime de s'interroger sur la nature de leur implication pouvant être perçue comme relevant moins du développement d'un réservoir d'athlètes que de son exploitation (Bale et Sang, 1994 : 216-218). John Bale et Joe Sang interprètent ainsi

[282] Minutes of the 25th IAAF Congress, 30 August and 5 September 1966, Budapest, Hungary, p. 12-13
[283] Minutes of the 25th IAAF Congress, 30 August and 5 September 1966, Budapest, Hungary, p. 13.
[284] « L'Afrique à la recherche de son second souffle », Noël Couedel, *L'Équipe athlétisme magazine* n°66, août 1975, p. 19-21.
[285] Michael K. Boit remporte la médaille de bronze sur 800m lors des Jeux olympiques de Munich puis la médaille d'or aux Jeux du Commonwealth d'Edmonton sur la même distance en 1978. Après des études secondaires à la *St Patrick's High School* à Iten, il étudie à l'Université de l'Est du Nouveau-Mexique, puis à l'Université de Stanford et à l'Université de l'Oregon. En 1987, il devient professeur associé à l'Université Kenyatta de Nairobi où il dirige le département de l'exercice et des sciences du sport. Parallèlement à sa carrière universitaire, il est élu en 1989 à la commission des athlètes de l'IAAF et en tant que responsable des relations publiques à la KAAA.
[286] Minutes of the 37th IAAF Congress, 5-6 September 1989, Barcelona, Spain, p. 38-39.

l'implication de ces universités auprès des athlètes kényans comme une forme d' « *impérialisme culturel* », contribuant à rompre le lien entre les athlètes et le Kenya, ces derniers préférant parfois représenter leur université que leur propre pays. Les auteurs pointent également le fait que les athlètes africains sont souvent énormément sollicités pour courir dans des meetings universitaires, parfois aux dépends de leur intégrité. Les athlètes kényanes n'ont eu, quant à elles, accès aux bourses proposées par les universités américaines qu'au début des années 1980, ce qui peut contribuer à expliquer, combiné à leur accès plus tardif aux meetings internationaux, le décalage de leur émergence au haut niveau international (Sikes, 2016 : 341-342).

Outre ces influences, les structures mises en place par les Britanniques pendant la période coloniale jouent aussi un rôle dans le développement de l'athlétisme au Kenya après l'indépendance. Fondée par des missionnaires irlandais en 1961 à Iten, la *St Patrick's High School* est ainsi connue pour avoir formé plusieurs champions kényans dont Mike Boit, Wilson Kipketer ou plus récemment David Rudisha et Rhonex Kipruto. Cette école est d'abord dirigée par des Britanniques, qui y développent le sport, dont l'athlétisme, jusqu'à la nomination du premier directeur kényan en 1994. Bien que le sport est déjà pratiqué à *St Patrick's* avant son arrivée en 1976, essentiellement pour améliorer la santé, la discipline, le travail d'équipe ou pour occuper les élèves internes, Colm O'Connell, avec l'appui d'autres acteurs étrangers, joue un rôle important dans son développement au sein de l'école. Le recrutement de jeunes enseignants sportifs permet à l'école de rapidement exceller dans plusieurs activités. Si l'institution d'Iten est aujourd'hui connue pour ses champions en athlétisme, elle s'est également distinguée dans d'autres activités telles que le hockey sur gazon, le basket-ball, le football et le volley-ball grâce auquel elle obtient les quinze premiers titres de champions nationaux scolaires.

En 1967, près d'Iten des missionnaires hollandais créent la *Sing'ore Girls High School*. Réservée aux jeunes filles, cette école développe également des programmes sportifs, notamment en athlétisme, sous l'impulsion de Colm O'Connell. En lien avec la *St Patrick's High School*, le missionnaire, convaincu de la capacité des filles à réussir en athlétisme à une époque où la course féminine sur les longues distances est un tabou, entreprend d'entrainer les filles de *Sing'ore*. Après avoir surmonté certains obstacles culturels quant à la place des femmes dans une société patriarcale, son implication permet à l'école de devenir l'équivalent de *St Patrick's* pour les filles : " *So, gradually, various taboos or obstacles were tackled through*

sports, various taboos regarding the girls were tackled through sports and I was involved in that movement in the early yearss. Now, the school of Sing'ore is probably even better than St Patrick's in terms of achievement in sports. So, it is through sports that some cultural obstacles were removed".

Si ces deux écoles, à leurs débuts, n'ont pas vocation à former des athlètes de haut-niveau mondial, leur statut évolue avec la professionnalisation de l'athlétisme qui accompagne la création du circuit professionnel des meetings. Prise en tension entre son idéal amateur originel et les évolutions du champ sportif, l'IAAF opère un véritable virage vers le professionnalisme au cours des années 1980[287]. L'institution doit ainsi composer avec les demandes répétées du CIO en direction des fédérations internationales de s'adapter aux contraintes modernes du sport, l'infiltration de flux financiers dans l'athlétisme par l'intermédiaire des promoteurs de meetings et de courses sur routes et la concurrence de fédérations désireuses de développer l'athlétisme professionnel[288] (Henning et Krieger, 2020 : 8). Face à ces contraintes remettant en cause son statut de premier sport olympique, auxquelles il convient d'ajouter la concurrence avec les autres fédérations internationales sur le plan médiatique[289], le congrès de l'IAAF choisit de s'adapter en votant l'autorisation d'un fond spécial pour les athlètes et l'élaboration d'un calendrier des meetings internationaux en 1982[290]. La première décision autorise les athlètes de très haut niveau à toucher des aides financières provenant de leur fédération en vue de pouvoir se préparer aux compétitions. La seconde résulte d'une volonté de la fédération internationale de reprendre le contrôle des principaux meetings internationaux existants, afin de limiter l'influence des organisateurs en vue d'éviter les dérives évoquées précédemment. Fruit de cette coopération entre les organisateurs et l'IAAF, le circuit des meetings *IAAF/mobile Grand Prix series* est lancé en 1985, composé de quinze meetings internationaux dont une finale se

[287] L'évolution de l'IAAF en direction du professionnalisme au cours des années 1980 amène le représentant de la fédération de St Vincent à proposer dès 1991 de conserver l'acronyme IAAF pour des raisons marketing, tout en y retirant le terme amateur, désormais jugé inapproprié (Minutes of the 38th IAAF Congress, 19, 20 and 21 August 1991, Tokyo, Japan, p. 37). Le refus du congrès d'entériner sa proposition de renommer l'IAAF *International Association of Athletic Federations*, finalement adoptée en 2001, est représentatif des tensions qui traversent la fédération internationale, comme en témoignent les nombreux débats sur des questions telles que les provisions pour les pertes de revenus des athlètes en compétition, le fond fiduciaire aux athlètes ou la mise en place du circuit des meetings.

[288] Entre 1973 et 1976, Michael O'Hara, un entrepreneur met en place *l'International Track Association*, une association professionnelle qui vient concurrencer l'IAAF.

[289] Selon le président de l'IAAF Primo Nebiolo, l'évolution du circuit international des meeting selon le format télégénique de la Golden League, entend « créer un spectacle sportif, d'une durée maximale de deux heures, qui convienne parfaitement aux médias, en particulier à la télévision, face à la réalité féroce d'autres sports" (Minutes of the 42nd IAAF Congress, 17-19 August 1999, Seville, Spain, p. 18).

[290] Minutes of the 32nd IAAF Congress, 2-4 September 1982, Athens, Greece, p. 44-49.

déroulant à Rome[291]. Le président de l'IAAF Primo Nebiolo se félicite lors du congrès de 1993 que ces événements, notamment grâce à *« l'augmentation substantielle de l'incitation économique des athlètes* », permettent au circuit de devenir « *l'un des événements sportifs les plus attractifs au monde* »[292]. Le conseil de l'IAAF se réjouit ainsi que « *la finale de cette année a été la plus attrayante après la décision du conseil d'introduire des récompenses de 2,3 millions de dollars dans dix-sept épreuves* »[293].

Ce circuit développe une forme de professionnalisme, dont la rémunération sujette à performance induit une précarité occasionnant le désinvestissement des athlètes européen·ne·s face à l'engagement massif des Africain·e·s, dont les Kényan·e·s (Schotté, 2012 : 61). Les athlètes kényan·e·s s'engageant dans des carrières professionnelles choisissent désormais leur lieu d'entraînement, qui n'est plus conditionné à une proximité géographique avec leur lieu de travail. N'ayant plus besoin de travailler grâce aux rémunérations perçues via les diverses primes et les sponsors, les athlètes gagnent en mobilité et affluent ainsi à Iten, dans ces écoles jouant le rôle de centres d'entraînement, bien qu'indépendantes de la KAAA :

Because Iten started to develop the idea of being a center of training and being a good place to train: climatically, altitude, environment, rural, isolation, concentration, a running culture began to develop in Iten. So, people began added eventually, formers started coming to Iten. It started when Kenyans coming to Iten, because remember, you are to key schools, which were the originators of this concept: St Patricks Iten and Sing'ore girls. So, people came back to Iten".

Forte de sa réputation, la *St Patrick's High School* accueille dans les années 1980 de nombreux athlètes désirant bénéficier d'un cursus académique et athlétique de qualité. Cette forte demande contraint Colm O'Connell à mettre en place un dispositif de formation athlétique indépendant du cursus académique de *St Patrick's*. Baptisé *St Patrick's Youth Program*, ce dispositif permet aux jeunes athlètes de bénéficier de l'entraînement de haut niveau dispensé par Colm O'Connell, tout en étant scolarisés dans l'école de leur choix. Débuté officiellement en 1981 par un camp d'entraînement, ce dispositif est le premier programme de formation destiné aux jeunes athlètes, filles comme garçons, établi au Kenya (cf. Figure 4). Des jeunes originaires de tout le pays participent à ce programme pendant leur scolarité au lycée et

[291] IAAF Council Report, Minutes of the 35th IAAF Congress, 23-24 August 1986, Stuttgart, Germany, p. 67.
[292] Minutes of the 39th IAAF Congress, 10-12 August 1993, Stuttgart, Germany, p. 18.
[293] IAAF Council Meeting Report, Minutes of the 39th IAAF Congress, 10-12 August 1993, Stuttgart, Germany, p. 58.

quelques athlètes d'élite y restent pendant la suite de leur carrière. Si Colm O'Connell s'est donné pour mission de détecter et d'accompagner les jeunes talents pendant la durée de leur scolarité, il continue, en effet, depuis les années 1990, à suivre certains athlètes d'élites au-delà du lycée, à leur demande :

"*So since the mid 1990's, I have been asked by a few, two, three, four, of my junior athletes, to continue as their coach, and that is how David Rudisha stayed in my program. Most of my juniors, when they finish school and when they finish being in the juniors ranks, they go to other training centers, other training camps. Some of the girls get married and their husbands coach them, some go to Kapsabet, some go to Kaptagat and train. Especially the girls, because I did not have the facilities very much for the girls to stay with me. So, you have Vivian Cheruyot who trained in Kaptagat, Edna Kiplagat got married and she lives just near here, the world champion in marathon. They moved on. But a few that I felt, "yes, you can still fit into the program. I can still continue with the same program with you, we work very well as coach and athlete together". Then, David Rudisha is one of those. The new man, Rhonex Kipruto, who just won the world junior, has already asked me to continue as his coach up to… whatever, maybe Olympics of 2020".*

Figure 5 : Le panneau du *St Patrick's Youth Program* devant la maison de Colm O'Connell dans l'enceinte de la *St Patrick's High School*.

Outre le programme de formation de Colm O'Connell, de nombreux camps d'entraînement gérés par des managers étrangers s'installant au Kenya à partir du début des

années 1990, principalement autour de la région d'Eldoret[294]. Bien que formant souvent des athlètes de niveau international, ces camps privés sur lesquels nous reviendrons en seconde partie, fonctionnent en dehors du giron fédéral, de la même façon que le programme de *St Patrick*. Bien que ce programme forme de nombreux·ses jeunes champion·ne·s amené·e·s à représenter le Kenya, à l'instar des championnats du monde junior 1986, où neuf des douze athlètes sélectionné·e·s provenaient du *St Patrick's Youth Program*, Colm O'Connell témoigne du manque d'implication de la fédération kényane, en dehors de la sélection des équipes nationales :

"*The program is completely run by myself, I have been very fortunate that down through the years, I've had various sponsors as the program became better known and as it started to produce more and more athletes and champions. Then, sponsors began to see… There are athletes coming from this program, we need to support this program and now we are largely supported as a gather training and our youth program by… (Il nous montre la direction de la pancarte indiquant le St Patrick's program sponsorisé par Adidas) (...) Not through the federation. The federation has played, no, no… The federation have… It might bevery difficult to say they have never, I can almost use the word "never", supported our youth program*".

Contrairement à l'Éthiopie, où l'organisation autour de clubs est comparable à l'organisation traditionnelle des fédérations européennes, l'athlétisme kényan est peu centralisé et la fédération kényane ne dispose pas d'un pouvoir fort ; la structuration est essentiellement corporative ou liée à des camps d'entraînement privés (Gaudin, Teka et Simyu Mwanga, 2016). La fédération kényane n'intervenant pas ou peu au sein de ces structures privées, elle ne peut canaliser l'opportunisme des acteurs de l'athlétisme national, comme réussissent à le faire des organisations bureaucratiques suffisamment puissantes et installées pour réduire l'incertitude en rendant prévisibles les réactions des athlètes et de leur entourage (Bagla-Gokalp, 1990 : 32). La politique institutionnelle libérale menée par la KAAA tranche avec la perspective centralisatrice en vigueur dans les pays africains francophones, qui, comme évoqué, continuent à subir l'influence des cadres français favorisant une reproduction de leur modèle d'organisation. Un tel contraste puise certainement son origine dans la façon dont les puissances coloniales ont administré les pays africains dans la période coloniale, les Britanniques laissant plus de latitude aux populations colonisées dans le cadre de l'administration indirecte contrairement à l'administration directe exercée par les Français (Charitas, 2009). Cette

[294] Voir en deuxième partie, chapitre 3-1.

situation entraîne certaines menaces sur lesquelles nous reviendrons dans les parties suivantes. Bien que la fédération joue un rôle de contrôle, de sélection et d'accompagnement des meilleurs athlètes du pays, l'athlétisme kényan continue donc largement à se développer sous influences étrangères après les Jeux de Munich. Qu'il s'agisse de missionnaires, d'entraineurs, d'agents sportifs ou de soutiens financiers, les acteurs étrangers demeurent impliqués dans les succès de l'athlétisme kényan en ce qui concerne la détection, la formation et les mouvements transnationaux des athlètes. Pas absente pour autant, la KAAA prend en charge la préparation des grands championnats internationaux en organisant des camps d'entraînements pour les athlètes sélectionnés en équipe nationale. L'éclatant succès aux mondiaux de cross de Budapest en 1994, couronné de sept titres de champions du monde, est ainsi préparé lors d'un regroupement de trois semaines à Embu, près du Mont Kenya, à 1380m d'altitude[295]. Ces influences extérieures peuvent néanmoins parfois perturber l'administration de l'athlétisme au Kenya, d'autant plus que la plupart des compétitions sont également externes au pays. Bien que s'étant largement imposé·e·s au niveau sportif, la fédération kényane et ses athlètes peinent donc à affirmer leur indépendance vis-à-vis des nations européennes et des États-Unis dans un contexte où l'Europe, et dans une moindre mesure l'Amérique du Nord, sont les places fortes de l'athlétisme mondial, tant en termes de prises de décision que d'organisation. Cette forme de dépendance devient néanmoins réciproque dès lors que l'appui des athlètes kényans devient indispensable pour ces nations « occidentales », caractérisant la « *configuration instable* » qui définit la rencontre postcoloniale. Sans être impliqués directement au Kenya pour prendre en charge la formation des athlètes, les acteurs de l'athlétisme français influencent à leur tour la venue des athlètes kényan·e·s dans les compétitions, contribuant à intensifier les flux d'athlètes kényan·e·s vers l'Europe.

4. Les athlètes kényan·e·s sur le marché athlétique français

Après les Jeux olympiques de Munich, la participation d'athlètes d'Afrique de l'Est aux meetings français croît régulièrement, comme en témoignent les résultats parus dans la revue fédérale. A titre d'exemple, huit athlètes kényans participent au mémorial Paul Méricamp de Paris et une équipe de 4x1500m aux relais Jacques Cœur à Bourges en 1975 ; treize athlètes se rendent au meeting de Nice en 1977, dont cinq sur les quinze participants du 3000m, puis cinq l'année suivante. La participation des coureurs kényans aux meetings français et plus

[295] « Les Huns est les autres », Yves Pinaud, *Athlétisme* n°370, avril 1994, p. 40.

généralement européens s'amplifie en outre dans les années 1980 avec la création du circuit international des meetings, dont la plupart se déroulent en Europe. Contrairement aux périodes précédentes, ce ne sont plus uniquement des athlètes s'étant distingués dans les grandes compétitions internationales qui sont invités, mais aussi des coureurs performants moins connus. C'est ainsi qu'en 1982 au meeting de Paris, le vainqueur des Jeux du Commonwealth 1978 et médaillé olympique à Munich Mickaël Boit remporte la série A, tandis que son compatriote Richard Tuwei, qui n'a jamais connu le lustre d'un podium dans une grande compétition internationale, termine second d'une série B un peu moins relevée. De la même façon, alors que les athlètes kényans participent habituellement à des meetings internationaux comme ceux de Saint-Denis, Dijon, Reims, Villeneuve d'Ascq ou Nice, un Kényan figure en troisième position du 3000m du meeting des Hauts de Seine d'Antony en 1989, un événement national de niveau moindre. Les athlètes kényans s'alignent également sur les cross français, régulièrement à Vanves à partir de 1978, puis au cross *L'Équipe* en 1987, à Bolbec en 1988 et 1989 ou encore aux Mureaux en 1989, après leurs premiers succès aux mondiaux de la discipline. Une forme d'interdépendance se met en place entre des organisateurs recherchant des coureurs performants et des athlètes attirés par les diverses primes versées, le plus souvent en fonction des performances réalisées. Ce système occasionne d'une part une dépendance administrative et financière pour la plupart des coureurs africains, et, d'autre part, le déclin des performances des coureurs européens sur piste dès les années 1980, tandis que la progression des performances des coureurs africains contribue à une amélioration générale des performances au niveau mondial[296]. Les organisateurs de meetings comme les coureurs kényans y voient un contexte favorable, les premiers bénéficiant du concours de coureurs performants dans leurs épreuves et les seconds y trouvant une source de revenus.

La domination des athlètes est-africains aux mondiaux de cross-country à partir des années 1980 va en outre leur permettre d'être de plus en plus présents sur les cross français au début des années 1990. La presse française relaie ainsi les succès du « *rouleau compresseur kényan* »[297], pour illustrer « *l'ampleur de la domination du Kenya* »[298] qui n'est talonné que par l'Éthiopie ou dans une moindre mesure le Maroc. Cette domination reconnue permet aux

[296] Manuel Schotté (2012) observe ainsi que pendant que le nombre de coureurs européens réalisant moins de 13'40 au 5000m a diminué de 60% de 1984 à 1996, le nombre de coureurs africains atteignant ce niveau de performance a été multiplié par cinq sur la même période.
[297] « Le cross à l'heure européenne », Francis Magois, *Athlétisme* n°371, mai 1994, p.38.
[298] « Championnats du monde de cross-country : A. DIAS prive le Kenya du grand chelem », Jacques Chanéac, *Athlétisme* n°360, avril 1993, p.33.

coureurs kényans de participer aux plus prestigieux cross français comme ceux du Figaro[299], des Mureaux, de Bolbec[300], de Vitrolles[301], de Tourcoing[302], au cross Auchan Nord éclair[303] ou au cross Ouest France du Mans. Les courses sur route qui émergent dans les années 1970 avant de se multiplier dans les années 1980[304] (Defrance, 1989 : 85) accueillent également de nombreux athlètes est-africain.e.s. La participation de deux Ethiopiens au marathon de l'Essonne en 1977[305] marque la première participation d'athlètes est-africains à une course sur route recensée en France. Logiquement, ce sont d'abord les coureurs éthiopiens que l'on retrouve dans les classements de la rubrique « *Résultats* » dans la revue fédérale : deux au marathon de l'Essonne en 1980, un à Marvejols-Mende en 1981 et en 1983, un aux 20km de Paris 1984, trois à Marvejols Mende 1986 et au marathon de Paris 1988. Alors que les Kényans sont davantage représentés dans les meetings sur piste, les Ethiopiens sont réputés pour leurs performances sur marathon depuis 1960, dans le sillage des trois victoires consécutives d'Abebe Bikila puis de Mamo Wolde sur les marathons olympiques de 1960, 1964 et1968. Cela fait écho à la représentation instituée par la presse, selon laquelle les disciplines athlétiques seraient compartimentées en fonction de l'origine géographique des coureurs. Ainsi, suite à leurs succès aux Jeux olympiques, Alain Billouin considère que *« l'Éthiopie, avec ses hauts plateaux et ses petits coureurs légers et fins comme Abebe Bikila, Mamo Wolde et Mirus Yfter, restera sans doute la meilleure sur les très longues distances. L'an passé sur les dix meilleurs marathoniens d'Afrique, huit venaient d'Éthiopie !* »[306]. En lien avec les théories racialistes évoquées précédemment, l'auteur fait ici référence à des qualités naturelles propres à une discipline en fonction du pays d'appartenance, confirmant que *« la référence à la nature, immuable et souveraine, donne une force particulière aux préjugés permettant de constituer des groupes définitivement séparés »* (Réa et Tripier, 2008 : 61). Déjà observée à l'échelle locale concernant les coureurs kalenjins – et plus particulièrement les Nandis –, cette ethnicisation des performances sportives s'applique également à l'échelle internationale, à travers des divisions géographiques simplistes. Outre la question de l'hégémonie des Ethiopiens sur marathon, empiriquement démentie depuis par la densité des performances des coureurs

[299] « Cross du Figaro : Fates revient, Pantel confirme », Jacques Chanéac, *Athlétisme* n°357, janvier 1993, p. 17.
[300] « Courir en hiver », Jean-Pierre Durand, *Athlétisme* n°358, février 1993, p.23.
[301] *Athlétisme* n°358, février 1993, p.41.
[302] « Cross IAAF de Tourcoing : toujours les Kényans », *Athlétisme* n°397, janvier/février 1997, p.6.
[303] « Cross Auchan nord éclair : Zola n'a pas perdu le nord », Jean Gilbert, *Athlétisme* n°369, mars 1994, p. 18.
[304] Voir en deuxième partie, chapitre 2-1.
[305] Rubrique « interrégions », *L'Athlétisme* n°204, avril 1977, p. 15.
[306] « Qu'est ce qui fait courir l'Afrique », Alain Billouin, *L'Équipe athlétisme magazine* n°50, août 1973, p.32 à 34.

kényans[307], il est également de coutume de lire que l'Afrique de l'Est serait le berceau naturel des coureurs de fond quand l'Afrique de l'Ouest serait celui des sprinters (Sacco et Grémion, 2001 : 150). Les représentations instituées par la presse influent sur la venue des coureurs est-africains sur les courses, dont les organisateurs visent le succès populaire. Après avoir accueilli des coureurs venant de pays frontaliers de la France, des pays de l'Est puis du Maghreb, Marvejols-Mende est la première course sur route française recensée à accueillir un coureur kényan en 1988. Quelques mois plus tard le champion d'Afrique du 3000m steeple Kiprotich Rono remporte le semi-marathon du Lion reliant Belfort à Montbéliard tandis que son compatriote William Musyoki prend la dixième place des 20km de Paris. Mary Chemweno, championne d'Afrique sur 800m et 1500m, termine l'année en s'adjugeant la corrida de Houilles[308]. Ces participations interviennent l'année suivant la victoire du Kényan Douglas Wakihuru aux championnats du monde de marathon à Rome en 1987, qui a peut-être contribué à légitimer la présence des athlètes kényan·e·s sur les courses sur route.

La différence entre les coureurs participant aux courses sur route et ceux invités dans les meetings sur piste est qu'ils ne figurent pas nécessairement parmi l'élite mondiale (Schotté 2005). Rédacteur en chef de la revue *Athlétisme,* Roger Debaye évoque les Ethiopiens ayant participé au marathon de Paris en 1988 « *sortis de l'ombre de leurs patrons* »[309], tandis que Gilles Bertrand parle de *« la sous-couche du Kenya, ceux qui ne brilleront jamais sur les pistes du monde »*[310] pour désigner les leaders du semi-marathon de Nice en 1999. Des manières de dire que ces athlètes ne sont pas les meilleurs de leur pays. Dès les années 1980, les athlètes kényan·e·s s'illustrent dans les marathons internationaux avec la première victoire d'un coureur kényan, Joseph Nzau, sur un marathon de haut-niveau international en 1983 à Chicago, puis d'une kényane, Pascaline Wangui, à Rome en 1989 (Simyu Njororai, 2012 : 191). La dynamique impulsée se confirme dans les années 1990, le champion du monde 1987 Douglas Wakiihuri remportant le marathon de New-York en 1990[311], le Kenya dominant la première coupe du monde de semi-marathon en 1992[312], la Kenyane Tecla Lorupe devenant la première

[307] Les coureurs kényan·e·s dominent depuis plusieurs année les bilans mondiaux du marathon devant les Ethiopien·ne·s. En 2011, les vingt meilleures performances mondiales masculines de l'année sur marathon ont toutes été réalisées par des athlètes kényans.
[308] Source : site internet de l'Association of Road Running Statistician (www.arrs.run).
[309] « Le marathon de Paris 88 a fait peau neuve ! », Roger Debaye, *Athlétisme* n°312, juin 1988, p.19.
[310] « Les joggers de Michel et de Charly », Gilles Bertrand, *VO² magazine*, n°105, mars 1999, p. 58-59.
[311] « Marathon de New-York toujours la même magie », Jacques Chanéac, *Athlétisme* n°336, décembre 1990, p.26.
[312] « Coupe du monde de semi-marathon Masya et McClogan ouvrent le bal », *Athlétisme* n°355, décembre 1992, p.8.

kényane à gagner le marathon de New-York en 1994[313], et John Kemboi le premier vainqueur kényan à celui de Paris en 1997[314]. Cette reconnaissance permet aux coureuses mais surtout aux coureurs kényans d'être davantage représenté·e·s sur les classiques françaises : le marathon de Paris (pour la première fois en 1990[315]), la corrida de Houilles où « *Alexandre Joly avait convié une armée de kényans* »[316] en 1992, la corrida d'Issy les Moulineaux[317], le marathon de Reims[318], le 10km de Brive[319] ou encore les 15km du conseil général de Seine St Denis[320]. De la même manière, des athlètes kényans s'imposent aux 10km de Saint-Just Saint Rambert dans la Loire en 1990, au semi-marathon de Vitry sur Seine en 1991[321], à Marvejols-Mende en 1992, Auray-Vannes et Marseille-Cassis en 1993, ou Sedan-Charleville en 1994[322]. Régulièrement, des coureur·se·s africain·e·s et notamment kényan·e·s participent aux championnats de France sur route qui sont organisés sur une course support. Le même phénomène se retrouve sur le marathon à Paris en 1992, 1993 et 1994[323], à Reims en 1997 ou sur 10km en 1998. Tout cela témoigne d'un intérêt mutuel entre les organisateurs et les athlètes, qui trouvent chacun leur compte, en tout cas provisoirement, dans cette situation. Le recours aux athlètes kényan·e·s entérine une nouvelle forme de migration sportive en France, après le recours plus « traditionnel » aux coureurs maghrébins amorcé dès la première moitié du XXème siècle. Initiées par l'intermédiaire de démarches institutionnelles dans les années 1970-1980, les migrations d'athlètes kényan·e·s vers la France sont davantage mises à l'actif de promoteurs indépendants extérieurs à la FFA avec le développement des courses sur route. Ces courses organisées en dehors du giron fédéral glissent alors vers le secteur privé commercial (Michon, 1992 : 142), favorisant l'émergence d'acteurs individuels tels que les organisateurs de courses mais aussi des agents sportifs.

Les premiers athlètes kényan·e·s qui participent à des courses sur route en France viennent par l'intermédiaire d'agents sportifs étrangers, avant que des agents français ne

[313] « New-York : 25 ans et pas une ride », Jacques Chanéac, *Athlétisme* n°376, décembre 1994, p.26.
[314] « Un néophyte au marathon de Paris », *Athlétisme* n°399, avril 1997, p. 6.
[315] « Brace récidive, Protais s'affirme », Jacques Chanéac, *Athlétisme* n°331, mai 1990, p. 27.
[316] « Courir en hiver », Jean-Pierre Durand, *Athlétisme* n°358, février 1993, p.23.
[317] « Farida Fates dans la cour des grands », Jean-Pierre Duarand, *Athlétisme* n°368, février 1994, p. 7.
[318] « Championnats de France de marathon : Blanchard et Guillot sacrés champions », Aldo Canti, *Athlétisme* n°405, octobre/novembre 1997, p. 20.
[319] « Championnats de France de 10km : ''Z'' et Yvelain reçus 10 sur 10 », Dominique Diogon, *Athlétisme* n°411, juillet 1998, p.10.
[320] « Quinze kilomètres de plaisir pur », J-C Derniaux, *Athlétisme* n°409, avril 1998, p.16.
[321] www.ARRS.run
[322] Les sites de ces classiques françaises proposent des historiques des palmarès de leurs courses.
[323] « Marathon de Paris, championnats de France : Rémond, Tanigawa et 18000 autres », Jacques Chanéac, *Athlétisme* n°371, mai/juin 1994, p.10

convoitent un marché français des courses sur route florissant au début des années 1990[324]. Gwenaël Vigot , dont nous aurons l'occasion de reparler dans la deuxième partie, est reconnu dans le milieu des agents sportifs français comme un pionnier en ce qui concerne la venue dans l'hexagone des coureurs kényans. Alors qu'il organise les 10km « Rallye » de Brest auxquels participaient régulièrement des athlètes étranger·e·s parmi lesquels des est-africain·e·s., il décide en s'inspirant d'agents étrangers de se lancer dans cette activité :

« *Ouais, alors j'étais organisateur, et euh… En étant organisateur, moi je faisais venir des athlètes, je travaillais avec un manager belge qui s'appelait, enfin qui s'appelle toujours René Devos, qui était la référence en Europe à l'époque, qui était un ancien athlète et qui s'occupait entre autres de Vincent Rousseau. Je sais pas si t'as connu Vincent Rousseau, recordman du monde euh… Il a eu le record du monde du marathon je pense, 2h07, ouais. Donc René c'était un peu mon mentor, il venait tous les ans à la course que j'organisais avec deux voitures pleines, deux minibus. Il y avait un Chilien : Angela Gilar, il y avait un Polonais, il y avait des Belges, Vincent Rousseau a gagné ici. L'année avant de faire 2h07 il gagne ici quoi. Et donc c'était… Moi j'avais quoi, je suis né en 64, j'avais vingt-cinq ans, et j'ai dit putain moi j'ai envie… je rêve de faire ça, j'étais fan d'athlé, je rêve de faire ça. Et je m'étais dit un jour, si j'ai l'opportunité, j'aimerais bien être agent. Et c'est comme ça que ma vocation elle est née, en étant organisateur et puis en voyant René manager, son métier d'aller sur des événements sportifs, côtoyer des grands champions, ça m'a donné envie de le faire quoi, donc c'est comme ça que j'ai démarré* ».

C'est finalement au fil des rencontres, à travers la course qu'il organise, que Gwenaël Vigot finit par franchir le pas pour se consacrer à l'activité d'agent sportif à partir de 1992, au moment où cette activité devient une profession encadrée juridiquement[325] (Frenkiel, 2014 : 49-50). Il choisit alors de superviser uniquement des athlètes kényan·e·s, alors convoités par les organisateurs de courses françaises :

« *Comme je te disais tout à l'heure depuis 1984 j'organisais euh… une grosse épreuve ici sur Brest où il y avait des grands champions européens on a eu des champions du monde à venir, on distribuait des primes de départ, on avait des belles primes à l'arrivée et ils (les coureurs kényans) sont venus comme ça une année sur Brest, ils étaient basés en Angleterre et*

[324] La France est l'un des pays qui compte le plus de courses sur route dans les années 1990-2000 d'après Gwenaël Vigot et Jean-François Pontier, référent du *running* à la FFA. D'après le premier nommé, c'est aussi l'époque où les courses sur route étaient les plus rémunératrices, offrant non seulement de bonnes primes de classement, mais aussi des primes d'engagement pour certains athlètes invités.

[325] Selon l'auteur, la loi Avice relative à la promotion et l'organisation des activités physiques et sportives (loi n°84-610 du 16 juillet 1984) est complétée par l'article 15-2 de la loi n°96-652 du 13 juillet 1992 en officialisant et en encadrant l'activité d'agent sportif.

je me suis lié d'amitié avec un athlète et puis il m'a demandé si il pouvait être hébergé en France plutôt qu'en Angleterre parce que le circuit était plus rémunérateur et puis ça a commencé comme ça avec un athlète, j'en ai pris deux et puis je suis allé au Kenya une dizaine de fois et puis euh… J'ai fait venir comme ça jusqu'à… Le plus que j'ai dû avoir ensemble sur le secteur ici ça devait être vingt-cinq athlètes qui étaient hébergés ici sur un centre que je louais et puis je dispatchais les athlètes sur différentes courses tous les week-end dans toute la France mais il y avait tellement de courses et tellement d'argent sur les courses qu'il n'y avait aucun souci et puis à l'époque les organisateurs avaient pas vu… Enfin il y avait pas de Kényans sur le circuit. C'était euh… Tout le monde commençait à parler des athlètes kényans qui étaient champions du monde de cross, qui étaient champions olympiques, donc ouais tout le monde était demandeur et était prêt à payer même pour les faire venir ».

Cette entrée des athlètes kényan·e·s sur le marché français des courses sur route entre la fin des années 1980 et le début des années 1990 marque une évolution importante concernant l'intensité des flux migratoires d'athlètes kényan·e·s en direction de la France. Si les meetings sur piste et les cross-country français sont ouverts à ces athlètes une vingtaine d'années plus tôt, leur nombre restreint et leur accès plus institutionnalisé ne donne lieu qu'à des participations d'athlètes kényan·e·s plus modestes. Beaucoup plus ouvert, le marché des courses sur route favorise la multiplication des intermédiaires et l'intérêt des coureur·se·s kényan·e·s. Face à la globalisation et à la professionnalisation du marché athlétique largement investi par ces athlètes, la fédération kényane riposte rapidement pour tenter de maintenir un contrôle sur ses athlètes. Après s'être montrée ferme quant à leur participation aux courses européennes simultanées à ses championnats nationaux dès 1969, la KAAA se positionne de nouveau en tentant de réguler la participation de ses athlètes aux compétitions étrangères en 1978. Le comité directeur de la FFA se voit ainsi informé cette année-là par l'*Association des Fédérations Européennes d'Athlétisme* (AEFA) de « *la circulaire adressée par la fédération du Kenya, par laquelle cette dernière demande que les athlètes kényans produisent une autorisation écrite de leur fédération pour toute réunion internationale en Europe* »[326]. La fédération kényane semble donc dès cette époque prise dans une tension entre sa fonction manifeste d'organisation et de développement de l'athlétisme national et une fonction latente de protection de ses athlètes convoités par des fédérations étrangères (Saint-Martin, 2013 : 93-99). Cela témoigne au demeurant d'une dimension plus coercitive des structures fédérales désormais bien institutionnalisées au Kenya. Charles Mukora, ancien président de la KAAA, s'oppose ainsi à une proposition de la fédération

[326] Rapport du comité directeur du 22 mai 1978, *Athlétisme* n°212 de juillet 1978, p.50.

suédoise visant à alléger les modalités d'invitation des athlètes aux meetings internationaux en autorisant un organisateur à traiter directement avec un athlète sans passer par sa fédération. Le dirigeant kényan *« regrette que de nombreuses fédérations européennes semblent avoir perdu le contrôle de l'invitation aux réunions internationales organisées dans leur pays. Si les fédérations nationales déléguaient des pouvoirs aux personnes et aux clubs qui promeuvent les réunions, elles perdraient complètement le contrôle de ce qui se passe. Le Kenya a, à plusieurs reprises, eu besoin que les athlètes participent à des camps d'entraînement avant les championnats régionaux, mais il a ensuite rencontré des difficultés, car ses athlètes étaient en possession de billets d'avion pour se rendre en Europe afin de participer aux compétitions. Son association croit que la fédération nationale doit garder un contrôle plus strict et il espère que les membres pénaliseront les athlètes qui enfreignent régulièrement les règles ».* Cette déclaration fait suite à une suspension prononcée par la KAAA à l'encontre d'athlètes kényans partis courir à l'étranger sans en informer leur fédération. La perte de contrôle de la fédération kényane sur ses athlètes identifiée par John Bale et Joe Sang à partir de 1994 (Bale et Sang, 1996 : 183), semble en réalité plus précoce, s'amorçant dès la fin des années 1970. Le second représentant de la fédération kényane, Robert Ouko, affirme ainsi à propos des athlètes suspendus que *« beaucoup d'entre eux ne résidaient pas au Kenya à l'époque, et à de nombreuses occasions, l'AAA du Kenya n'a appris leurs mouvements que par les médias. Après que l'IAAF ait informé tous les membres que les athlètes kenyans étaient suspendus, ils ont continué à participer aux réunions en Europe. Que pouvait faire l'IAAF avec une Fédération membre qui refusait, ou était incapable, d'appliquer la suspension imposée à un athlète par un autre membre de l'IAAF ? »*. Le discours de l'ancien champion olympique du 4x400m exprime une double difficulté, à la fois interne à l'organisation athlétique kényane, en ce qui concerne la localisation des athlètes, et externe, liée au manque de coopération des fédérations étrangères et à l'émergence d'intermédiaires individuels.

Les compétitions étrangères, intéressent les athlètes qui en font des objectifs pouvant néanmoins contrarier leur préparation pour les championnats internationaux privilégiés par la fédération. Dès cette époque semblent donc émerger des divergences, entre une fédération recherchant le rayonnement international et des athlètes tournés vers d'autres motivations. Ce type de désaccord entre les individus et l'institution sportive est observé en Algérie à la fin des années 1980, au moment où l'État, *via* les fédérations, souhaite instrumentaliser le sport de haut-niveau au service de la politique du FLN, tandis que les athlètes s'intéressent plus aux subsides matériels (Fatès, 2009 : 128). Une telle opposition engendre une forme de fragilité

institutionnelle puisque les valeurs de la fédération ne sont plus partagées par ses membres qui se tournent vers des opportunités lucratives individuelles émanant d'acteurs privés dans une logique commerciale. Caractéristique de la rencontre postcoloniale désormais entérinée, l'interdépendance qui caractérise les relations franco-kényanes dans le marché des courses sur route résulte d'une individualisation des relations, conséquence de la libéralisation de l'athlétisme au cours des années 1980. Nous verrons par la suite que le processus d'individualisation des relations enclenché au début des années 1990 se poursuit jusqu'à engendrer diverses formes de vulnérabilité parmi les acteurs, français comme kényans.

Conclusion de la première partie :

Après que les Britanniques aient bâti les fondations de sa pratique, parmi d'autres formes modernes de sport, amorçant son organisation bureaucratique et pratique, l'athlétisme au Kenya continue à se développer après les indépendances jusqu'à devenir une référence au niveau international. Fort de ses succès dans les grandes compétitions internationales, d'abord aux jeux du *Commonwealth*, aux Jeux olympiques, quelle que soit l'altitude de la ville hôte, puis lors de différents championnats du monde organisés par l'IAAF, l'athlétisme kényan apporte une visibilité importante au pays, essentiellement dans les années 1960, au moment de son indépendance. Dans un contexte politique marqué par la décolonisation de l'Afrique et les revendications identitaires, la pratique de l'athlétisme ouvre dans certaines provinces kényanes la voie vers une reconnaissance et une ascension sociale, à travers la réussite de héros locaux, puis nationaux. Nourrissant de multiples hypothèses explicatives au fur et à mesure de ses succès depuis les années 1960, le « *phénomène kényan* » s'inscrit donc davantage dans une construction socio-historique que dans des explications de teneur environnementaliste ou racialiste, invoquant la physiologie ou la génétique. C'est pourtant une surinterprétation des effets de l'altitude après les Jeux olympiques de Mexico, puis la croyance en l'idéologie du don après ceux de Munich qui prévalent dans les colonnes des médias pour expliquer les performances des champions kényans. Parfois relayés par des responsables fédéraux français, ces discours « *orientalistes* » stéréotypés reprennent les rouages de l'idéologie coloniale, attribuant des caractéristiques raciales aux coureurs kényans qui se voient opposés à leurs homologues européens. Loin de ne se limiter qu'au discours, cette « *idéalisation* »[327] des athlètes kényans a des répercussions sur l'organisation de l'athlétisme professionnel dans les années 1980 et au-delà. En provoquant un désinvestissement des athlètes européens découragés par une concurrence qu'ils jugent déloyale, ces discours simplistes pérennisent donc après les indépendances la domination culturelle initiée dans une logique manichéenne par la littérature européenne pour justifier la colonisation (Ashcroft, Griffiths et Tiffin, 2003 : 124).

Malgré cette domination sportive essentiellement sur les épreuves de demi-fond et la bureaucratisation progressive de sa fédération, l'athlétisme au Kenya ne se détache jamais réellement des influences extérieures, son développement s'appuyant encore largement sur des

[327] Au sens de John Bale (2001), l'idéalisation désigne un modèle rhétorique utilisé par les médias britanniques qui perçoivent l'athlète kényan naturel conformément à la vision du *« noble sauvage »* de Rousseau, lui conférant un avantage injuste sur ses concurrents qui doivent s'entrainer d'autant plus dur pour obtenir des résultats.

acteurs étrangers. A défaut d'une implication au niveau local comme c'est le cas dans les anciennes colonies françaises, la FFA établit rapidement des correspondances avec la fédération kényane, concernant des déplacements d'athlètes. Ces relations entretenues entre les deux fédérations insèrent progressivement les athlètes kényan·e·s dans le marché athlétique hexagonal, élargi par la professionnalisation de l'athlétisme, puis l'essor des courses sur route dans les années 1980. Menacée par l'attractivité de ce marché lucratif, dans lequel l'influence des organisateurs de courses et des agents sportifs se substitue à celle des institutions, la KAAA doit s'adapter en réglementant son accès afin d'éviter de perdre le contrôle de ses athlètes. Les règles en vigueur impactent cependant les athlètes et les poussent à s'adapter en contournant le cadre fédéral (Gasparini, 2000 : 36). Il convient toutefois de s'intéresser également aux influences des fédérations étrangères sur les athlètes kényan·e·s, et notamment la FFA qui ne cache pas sa volonté de préserver un lien « *entre la France et un athlétisme africain dont la valeur potentielle dépasse l'imagination* »[328]. Les moyens dispensés pour entretenir des relations postcoloniales avec les fédérations d'Afrique francophones témoignent de cette volonté et la potentialité d'une extension de ces relations à un pays comme le Kenya mérite d'être interrogé.

Finalement, la rencontre post-coloniale - avec un tiret - entre deux fédérations indépendantes désireuses d'établir des liens au début des années 1960 se laisse progressivement gagner par un rapport hégémonique mutuel. D'un côté l'athlétisme français, et plus largement européen, subit la domination sportive imposé par les athlètes kényans sur le demi-fond mondial, tandis que la fédération kényane se trouve préoccupée par des mouvements internationaux d'athlètes, notamment vers la France, de plus en plus difficiles à contrôler. Le processus postcolonial qui traverse ces relations semble en outre les mener progressivement vers une forme d'interdépendance exacerbée par l'émergence d'acteurs appartenant au secteur privé commercial, favorisant, après le temps des relations institutionnelles, celui des relations individuelles. La seconde partie de cette étude nous conduit ainsi à explorer plus en détail cette évolution d'une rencontre s'apparentant désormais davantage à une rencontre postcoloniale (sans tiret).

[328] « Les athlètes africains à Nice », *Athlétisme* n°212, juillet 1978, p.22.

DEUXIEME PARTIE

Une double vulnérabilité : entre mise à distance institutionnelle et interdépendances individuelles (1994-2005)

« *Nous avons donc un devoir à accomplir à l'égard de l'Europe : nous devons l'aider à se guérir des vieilles habitudes contractées par suite de l'exercice du colonialisme, l'amener à saisir le vrai sens de ses intérêts qu'elle n'arrive même plus à localiser. L'Europe toute seule est trop faible et a besoin d'un secours pour arriver à se faire* ».

Cheikh Anta Diop. 2003. *Nations nègres et culture: de l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire d'aujourd'hui*, Paris, Présence africaine.

Introduction

La première partie de cette étude nous a permis d'analyser la manière dont les timides relations sportives entretenues entre deux pays dépourvus de liens coloniaux ont évolué, à travers leurs fédérations d'athlétisme respectives, vers une relation postcoloniale sous-tendant un rapport de domination et une certaine interdépendance. Après avoir observé la façon dont se sont mises en place ces relations, à la faveur d'initiatives et d'encadrements institutionnels, cette seconde partie vise à détailler la poursuite du processus postcolonial au sein duquel elles s'inscrivent. Un changement de perspective s'opère avec l'entrée en scène d'organisateurs de courses et d'agents sportifs agissant en dehors de la tutelle fédérale. Ces acteurs individuels s'emparent du potentiel que représentent les athlètes kényan·e·s, tandis que les institutions sportives enclenchent, inversement, une mise à distance. Côté français, ces acteurs individuels commencent à réellement investir le marché athlétique, à travers les athlètes kényan·e·s, dès le début des années 1990, au moment de l'expansion des courses sur route dans l'hexagone. La création des championnats d'Europe de cross-country par l'Association Européenne d'Athlétisme (AEA) en 1994, point de départ de cette seconde partie, marque en outre la première étape du repli de l'institution européenne en réponse à l'écrasante domination kényane sur les championnats du monde de la discipline. Nous verrons que la relation établie est inégalement profitable aux athlètes kényan·e·s comme aux acteurs individuels ou aux institutions, engendrant des situations de vulnérabilité.

Thierry Terret définit la vulnérabilité comme « *un état particulier de sensibilité et de fragilité à la fois subjectif et objectif, face à un risque potentiel ou réel, et construit par la rencontre de facteurs individuels (par prédisposition ou apprentissage), groupaux (liés par exemple à l'ordre du genre), situationnels (associés par exemple à l'institution sportive), et conjoncturels (relatifs à un moment singulier)* » (Terret, 2013 : 8). Si cette définition intègre les dimensions individuelles et institutionnelles qui nous intéressent dans le cadre de notre étude, elle associe la vulnérabilité à un état qui ne traduit pas suffisamment le caractère évolutif des situations dans lesquelles se meuvent les acteurs européens comme kényans. Un temps synonyme de fragilité, caractérisant dans les années 1970 un état physiologique ou social (Thomas, 2008), la notion de vulnérabilité s'intègre désormais dans un processus multidimensionnel. Face à l'état stable que sous-tend la fragilité, le caractère mouvant de la vulnérabilité implique de s'inscrire dans le temps long pour, d'une part, comprendre son enracinement, et, d'autre part, porter le regard vers l'avenir afin de saisir la menace d'une

blessure potentielle[329]. A l'image de l'ancrage postcolonial de cette étude, une approche socio-historique semble donc pertinente, tant pour s'insérer dans les différentes périodes constitutives de la vulnérabilité, que pour en saisir la dimension sociale. C'est la raison pour laquelle cette seconde partie s'inscrit en continuité avec la précédente d'un point de vue méthodologique (mobilisant à la fois des archives institutionnelles et des archives de presse des revues *Athlétisme* et *VO² magazine*), tout en s'appuyant sur des entretiens semi-directifs menés auprès d'athlètes, d'organisateurs et d'agents sportifs, en France et au Kenya. Cette méthodologie permet de donner à cette partie un ancrage empirique plus incarné, moins institutionnel, moins structurel. Une telle approche permet de saisir la vulnérabilité dans sa complexité en faisant dialoguer la parole des acteurs, qu'il s'agisse des plus connus à travers la presse ou d'individus moins exposés médiatiquement à travers les entretiens, avec celle des organisations sportives.

Marc-Henry Soulet désigne quatre propriétés de la vulnérabilité permettant de dépasser la seule prise en considération de la fragilité liée à la nature humaine (Soulet, 2014b : 1-2). En premier lieu, la vulnérabilité induit la prise en compte d'acteurs multiples et du contexte dans lequel se construisent leurs interactions. La première partie de cette étude, posant la rencontre post-coloniale entre l'athlétisme français et l'athlétisme kényan et son insertion dans un processus postcolonial, est ainsi essentielle à la compréhension des situations de vulnérabilité qui seront présentées dans les pages qui suivent. Notre analyse se porte en effet sur des situations génératrices de vulnérabilité, c'est-à-dire des interactions entre des individus porteurs de propriétés singulières qui évoluent dans un environnement particulier (Soulet, 2014a : 31-32). Une telle approche permet d'éviter l'écueil consistant à considérer l'ensemble d'une catégorie de la population comme identiquement vulnérable. Si notre intérêt se porte sur les athlètes kényan·e·e et européen·ne·s, il serait ainsi réducteur de désigner ces individus comme vulnérables, de manière homogène ; certains bénéficient de davantage de sécurité, parvenant à s'extraire plus facilement de certaines menaces qui pèsent sur eux. Les relations d'interdépendance et de domination réciproque déjà constatées, qui se mettent progressivement en place aux niveaux individuel et institutionnel, fournissent en revanche un terrain propice au développement d'une vulnérabilité structurelle.

Se restreindre à la situation actuelle au regard de son évolution n'est cependant pas suffisant. La seconde distinction entre vulnérabilité et fragilité repose sur la propriété

[329] Cette idée de blessure potentielle est à la base de la notion de vulnérabilité, dont la racine latine, *Vulnus*, signifie « *ce qui peut être blessé* ».

« *intrinsèquement habilitante* » de la vulnérabilité (Soulet, 2014a : 34). Si la fragilité possède un caractère immuable, relevant du fatalisme et du pessimisme, la vulnérabilité suppose une « *capacité d'action* » des acteurs, suggérant *a contrario* une forme d'optimisme. Cette « *potentialité à agir* », dépassant la potentialité de la menace plus généralement mise en avant, implique une possible adaptation des individus pour éviter que n'advienne la blessure qui les guette, en atténuer l'impact ou panser ses effets le cas échéant. La notion de vulnérabilité est ainsi étroitement liée à celle de résilience, envisagée comme un mode opératoire englobant la vulnérabilité plutôt que comme une simple réponse (Lhomme et al., 2013). Nous verrons ainsi que lorsque les athlètes du vieux continent désinvestissent les championnats du monde de cross-country, les fédérations des pays européens s'adaptent sur le terrain institutionnel pour s'extraire d'une domination des athlètes africain·e·s qui menace leur équilibre sportif. De leur côté, les athlètes kényan·e·s recourent à différentes stratégies pour se maintenir sur un marché des courses sur route hautement concurrentiel et incertain, s'appuyant sur des agents sportifs et des organisateurs de courses dans une logique d'interdépendance.

C'est précisément cette interdépendance qui est concernée par la troisième propriété distinctive de la vulnérabilité, notion dialectique qui ne peut s'appréhender en établissant une fracture entre les acteurs. La vulnérabilité se trouve ainsi liée à la question de l'équilibre entre les notions d'autonomie et de dépendance, le maintien d'un certain degré d'autonomie exigeant le support d'autres acteurs ou d'institutions (Soulet, 2014a : 36). C'est bien parce que les individus sont interdépendants qu'il seraient vulnérables, leur autonomie se trouvant sous la double menace d'une rupture du lien social (Châtel, 2013 : 61) et de la soumission à la volonté d'autrui qu'occasionnerait une évolution asymétrique de la relation sociale (Soulet, 2014a : 36). En ce sens, la situation dans laquelle évoluent les athlètes kényan·e·s et les acteurs européens ne se caractérise pas par la même forme de vulnérabilité. Si les premiers sont sous le coup d'une dépendance à des agents sportifs et à des organisateurs leur ouvrant la porte d'un marché sportif perçu comme un potentiel ascenseur social, les seconds tendent à prendre leurs distances avec le cross mondial, rompant progressivement le lien avec des athlètes africain·e·s jugé·e·s hors d'atteinte, tout en ayant valeur de références. Les situations de domination ou de dépendance génèrent ainsi de la vulnérabilité sur plusieurs acteurs ou groupes sociaux, qui répercutent eux-mêmes cette vulnérabilité en cherchant à s'en extraire, voire en luttant contre d'autres groupes vulnérabilisés (Charroin, 2013). La mise à distance de l'hégémonie kényane par les institutions sportives, qu'il s'agisse de la FFA, de l'AEA ou de l'IAAF, place ainsi la fédération kényane

et ses athlètes en situation de vulnérabilité, tout en portant plus largement atteinte à l'éthique dont le mouvement olympique se veut le garant.

Enfin, Marc-Henry Soulet voit dans la vulnérabilité une dimension structurelle à travers le lien qu'elle entretient avec la protection. Les groupes sociaux, inégalement protégés, apparaissent comme plus ou moins en proie aux situations de vulnérabilité et ne sont pas tous dotés de la même propension à agir. La professionnalisation de l'athlétisme engagée dans la période précédente contraint ainsi les athlètes, travailleu·ses·rs sportif·ve·s évoluant en dehors de tout dispositif de protection sociale, à obtenir des résultats conditionnant la pérennité de leur activité (Fleuriel et Schotté, 2008 : 50-51). Soumis aux lois du marché des courses sur route mais également à des intermédiaires indispensables à leur intégration à ce marché, les athlètes kényan·e·s voient leur situation d'autant plus vulnérabilisée qu'ils évoluent en Europe en tant que travailleurs immigrés (Reinprecht, 2014 : 159). Bien que la plupart des athlètes ne s'installent pas à long terme sur le vieux continent, leur engagement professionnel les intègre dans les nouvelles figures du travailleur immigré, toujours affecté à des activités précarisées, mais s'inscrivant plus fréquemment dans le cadre de migrations temporaires plus ou moins longues (Réa, 2013). Parce que toute forme d'immigration implique avant tout une démarche d'émigration (Sayad, 1999 : 61-66), la vulnérabilité plus ou moins importante qui accompagne les athlètes kényan·e·s doit également être pensée au regard de leur situation au Kenya. Les ménages ruraux dans les pays en développement apparaissant comme des populations dites « *vulnérables* » en raison de l'incertitude liée aux activités agricoles et du manque de protection sociale, la migration[330] apparaît comme un moyen de diversifier les sources de revenus pour un groupe d'individus (Aknin, 2013). Bien que la réussite sportive et économique soit l'objectif des athlètes kényan·e·s migrant vers l'Europe, leurs trajectoires ne sont pas similaires, tou·te·s ne bénéficiant pas du même soutien ni des mêmes facilités à se lancer dans une carrière athlétique.

Les matériaux récoltés vont nous permettre dans un premier temps de comprendre la situation de vulnérabilité dans laquelle s'insèrent les fédérations européennes et l'AEA, débouchant sur le processus de mise à distance des athlètes kényan·e·s par les institutions

[330] D'après l'Organisation internationale pour les migrations reconnue par l'ONU, la migration concerne « *toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale* » (https://www.iom.int).

française, européenne et mondiale en charge de l'athlétisme. Nous analyserons ensuite le développement des courses sur route en France, le contexte particulier de ces épreuves constituant un tremplin pour la professionnalisation des athlètes kényan·e·s tout en se caractérisant par une précarité génératrice de vulnérabilité. Nous nous intéresserons enfin à la relation d'interdépendance qui se construit entre les athlètes et les agents sportifs, intermédiaires indispensables à la venue des athlètes kényan·e·s en Europe.

CHAPITRE 1

Deux niveaux d'ambivalence : la mise à distance des athlètes kényan·e·s par les instances internationales

1. La rançon du succès, un premier niveau d'ambivalence

Comme le montre la partie précédente, l'hégémonie kényane dans les courses de fond s'installe progressivement sur tous les terrains au cours des années 1980. D'abord prégnants sur la piste, les succès kényans gagnent peu à peu le cross-country puis la course sur route, que ce soit au niveau mondial ou dans les épreuves françaises. De telles performances ne laissent évidemment pas les journalistes et les membres de la FFA indifférents, générant une certaine ambivalence quant à leur façon d'appréhender ce phénomène. Leurs commentaires dans la revue fédérale oscillent en effet entre admiration et jalousie teintée de chauvinisme. Les journalistes se montrent dithyrambiques vis-à-vis des athlètes kényans, élevés au même rang que tout champion lorsqu'ils réalisent des performances de haut rang. Les qualificatifs « *fabuleux* »[331] accompagnant le record du monde du 10000m de Yobes Ondieki[332], « *majestueux* » [333] pour désigner le double champion du monde du 800m Billy Konchellah ou « *futur grand* »[334] concernant le champion du monde junior Paul Chirchir témoignent de cette admiration. Le responsable du demi-fond élite à la FFA, Philippe Dupont, affirme également dans une analyse technique que la foulée du Kényan naturalisé Danois Wilson Kipketer « *frise la perfection* »[335].

Ces propos élogieux ne sont toutefois pas systématiques, *a fortiori* lorsque les athlètes kényans font de l'ombre aux Français. Support des championnats de France de la discipline, le marathon de Paris 1994 est dominé par les athlètes étrangers, parmi lesquels des Kényans,

[331] « Fabuleux Ondieki », *Athlétisme* n°363, août 1993, p.33.
[332] Le kényan a réalisé 26'58''38 lors du meeting d'Oslo en 1993, passant pour la première fois de l'histoire sous la barrière des 27 minutes au 10000m.
[333] « Big Bang sur le fond », Jean Pierre Durand, *Athlétisme* n° 364, septembre 1993, p.28.
[334] « Le journal du mondial », *Athlétisme* n°413, septembre 1998, p. 16.
[335] Rubrique « technique, règlement, matériel », Philippe Dupont, *Athlétisme* n°432, août 2000, p. 43.

reléguant le champion de France Philippe Rémond à la neuvième place. Alors journaliste pour la revue *Athlétisme*, Jacques Chanéac le déplore : « *on ne peut se réjouir de l'extrême discrétion des coureurs français dont on chercha continuellement la trace et des nouvelles durant les trois heures de retransmission en direct sur France 3* »[336]. Les meilleurs français, absents du peloton de tête, n'ont pas la faveur des caméras, ce qui porte atteinte au retentissement national qu'est censé générer l'événement parisien. En intitulant son article « *marathon de Paris, championnats de France : Rémond, Tanigawa et 18000 autres* », l'auteur remet ainsi Philippe Rémond au centre de l'attention, le plaçant au même niveau que la lauréate féminine, la japonnaise Mari Tanigawa. Il se montre en revanche plus discret sur les performances des meilleurs hommes, leur reprochant un « *comportement attentiste* » qui les empêche de réaliser un temps inférieur à 2h10. En revanche, parfois davantage inspirés par leurs compatriotes, les journalistes français se délectent de la défaite des athlètes kényan·e·s face aux Français·e·s, comme lorsque « *sur un fantastique 5000m où Thierry Pantel, belliqueux et plein de jus, défia avec une formidable crânerie, les meilleurs Africains* »[337]. Lorsque les Africains sont battus par des athlètes tricolores, le regard porté sur eux est alors moins élogieux, péjoratif, voire méprisant. Ainsi, lorsque Mohamed Ouadi remporte le marathon de Paris en 2000, Paul Miquel se réjouit : « *au 35ème kilomètre, c'est Ouadi qui se prend pour D'Artagnan. Devant Roland Garros, poussé par une folle envie de vaincre, le 'légionnaire volant' décroche du peloton de tête pour tenter l'aventure ! A partir de cet instant, les Kényans, Tanzaniens et autres sont lâchés, perdus, dégoûtés* »[338]. Tandis que l'auteur adopte le registre épique pour mettre à l'honneur le marathonien français sur fond de symboles nationaux, il dépeint des athlètes étrangers à la dérive, sans les citer nommément, renforçant le triomphe de Ouadi. La performance du Français Abdellah Behar « *neuvième du cross long au beau milieu d'une horde de kényans* »[339] aux championnats du monde de cross-country de Villamoura au Portugal, s'accompagne également de termes peu flatteurs à l'encontre des coureurs est-africains. Le terme « horde » exprime en effet une dimension sauvage, animale, une forme d'indiscipline renvoyant aux stéréotypes identifiés dans la partie précédente. Ces commentaires emprunts d'une certaine rancœur sont aussi fréquents dans les articles traitant des championnats du monde de cross-country. S'inscrivant dans un recours à la métaphore usuel dans le journalisme sportif (Vanoudheusden, 2013), la domination quasiment sans partage des athlètes kényan·e·s

[336] « marathon de Paris, championnats de France : Rémond, Tanigawa et 18000 autres », Jacques Chanéac, *Athlétisme* n°371, mai-juin 1994, p.11.
[337] « Pantel Camara et Perec (2 fois!) surnagent », Jacques Chanéac, *Athlétisme* n° 362, juillet 1993, p.8.
[338] « Mohamed Ouadi, 32000 derrières et lui devant », Paul Miquel, *Athlétisme* n°429, mai 2000, p. 11.
[339] « Le joli printemps de Fatima Yvelain et d'Abdellah Behar », Paul Miquel, *Athlétisme* n°429, mai 2000, p.8.

sur cet événement est ainsi assimilée aux invasions barbares, à une dictature ou une affaire criminelle par certains journalistes[340].

Parfois relayés par les officiels de la FFA, ces commentaires ambivalents à l'égard des coureurs kényans prennent également une tournure négative lorsqu'il s'agit de protéger les intérêts d'un demi-fond français désormais majoritairement dans l'ombre de son rival est-africain. Face à la difficulté du demi-fond français de s'exprimer au niveau mondial, la revue *Athlétisme* lui consacre ainsi un dossier en 1996, interrogeant les moyens de lui redonner de l'ambition[341]. Parmi les acteurs interrogés, Jean-Claude Vollmer, coordinateur du demi-fond à la FFA, affirme pour justifier les difficultés actuelles que « *plus que jamais, le demi-fond et la course à pied sont devenus des disciplines universelles et l'arrivée des pays africains à tout bouleverser* ». L'entraineur national admet que *« la course à pied en France n'est pas un sport national comme au Kenya »* et déplore que *« les talents ne courent pas les rues et il faut bien considérer que la pratique de l'athlétisme au niveau scolaire a chuté de cinquante pour cent. On ne trouve plus de coureurs pratiquement dans les villes au niveau jeune mais plutôt du côté des campagnes et aussi parmi la communauté maghrébine ».* Comme ce fut le cas pour l'athlétisme sur piste dans la décennie précédente, la montée en puissance des athlètes kényan·e·s dans les compétitions sur route s'accompagne d'un déclin de la densité des performances françaises (cf. Graphique 2), et plus largement européennes[342]. C'est à la fois la cause et la conséquence du recours aux athlètes africains pour dynamiser les épreuves hexagonales[343].

[340] En témoigne le titre « *Les Huns est les autres* » dans la revue *Athlétisme* n°370 d'avril 1994 (p. 40), les expressions « *la dictature du Kenya* » en *Une* de *VO² magazine* n°57 ou « *le diktat de l'Est-africain* » dans le n°105 de mars 1999 (p. 21) et le titre « *le Kenya nous a tuer* » dont l'erreur d'orthographe volontairement accentué par la typographie du texte fait référence à l'affaire criminelle *Omar Raddad* survenue en 1991 (*VO² magazine* n°57, mai 1994, p. 37).

[341] Dossier : « Demi-fond : à nouveau l'ambition ? », Alain Billouin, *Athlétisme* n°391, juin 1996, p. 22-23.

[342] Selon le journaliste britannique Adharanand Finn dans son ouvrage *Courir avec les Kényans. Les secrets des hommes les plus rapides du monde.*

[343] La course internationale Marvejols-Mende compte sur les athlètes africains pour gagner en notoriété. En conséquence, si dans les années 1980 l'épreuve est remportée par des athlètes d'élite français·e·s comme Dominique Chauvelier (qui détient le record du nombre de victoires) ou Jocelyne Villeton, le classement masculin est dominé par les athlètes est-africains depuis la fin des années 1990, de même que le classement féminin depuis le début des années 2000. Cette tendance se vérifie dans la plupart des classiques françaises.

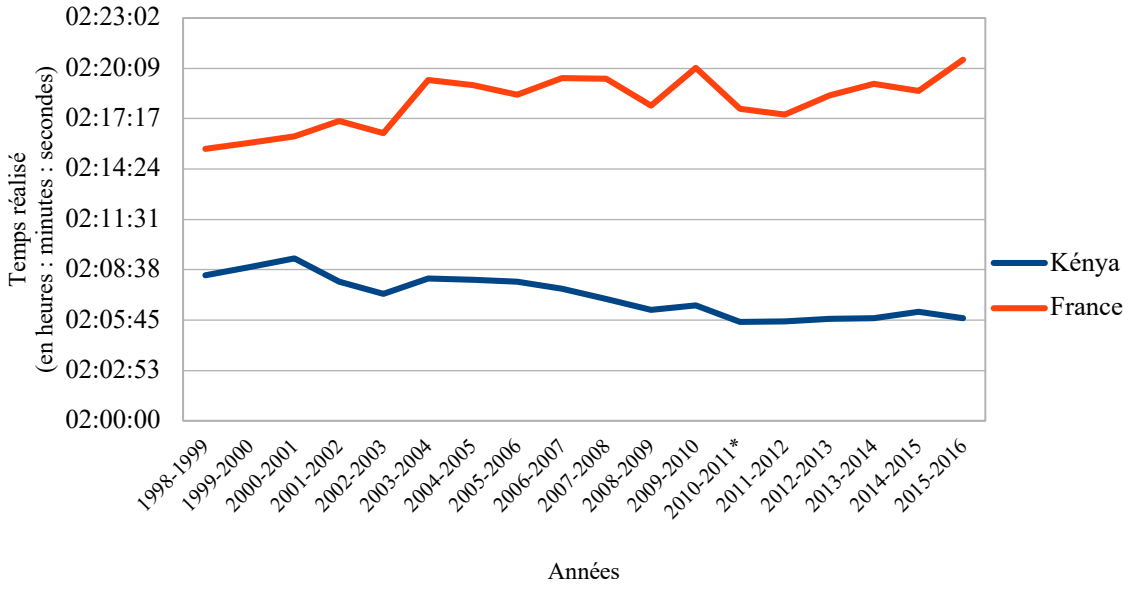

Graphique 2 : Évolution des moyennes des 20 meilleures performances des athlètes français et kényans sur marathon de 1998 à 2016 (source : base de résultats de la FFA et de l'IAAF)

Intitulé « *trop c'est trop* », un encart à l'initiative du responsable statistique de la fédération, Jean Gilbert, fustige en 1994 la décision initiale de l'IAAF d'implanter les championnats du monde de 1997 à Mexico[344]. La simple évocation de la ville hôte des Jeux olympiques de 1968, dont le choix par l'IAAF s'inscrit dans une politique de promotion de l'athlétisme dans les pays en développement, fait resurgir de vieux démons :

« *Le lobby a encore frappé. Quels types d'arguments ont pu utiliser les responsables des demi-fond kényans, éthiopiens, et chinois, pour se voir offrir, comme sur un plateau, les championnats du monde d'athlétisme de 1997 ? Mexico sera donc le lieu privilégié de sacrifice des coureurs de 1500m au marathon. Tout comme en 1968 qui ne vit que le seul Gammoudi faire barrage à la vague kenyo-éthiopienne. Il paraît qu'on parle déjà de grève dans les chaumières britanniques* »[345].

Les préjugés environnementalistes soulignant les avantages liés à l'altitude dont bénéficieraient les athlètes est-africain·e·s réactivent un sentiment d'injustice déjà identifié dans la presse spécialisée à la fin des années 1960. Si dans la période qui a suivi les Jeux olympiques de Mexico, les membres de la FFA n'émettent pas de jugement de cet ordre dans la revue fédérale, le contexte de domination kényane des années 1990 semble plus propice à la

[344] Minutes of the 40th IAAF Congress, 1-3 August 1995, Gôteborg, Sweden, p. 51.
[345] Rubrique « très libres propos », Jean Gilbert, *Athlétisme* n°368, février 1994, p.14.

contestation. Suite au retrait de la candidature de la capitale mexicaine, lié à une crise financière, la décision de déplacer ces championnats du monde à Athènes ne suffit toutefois pas à entraver la progression du Kenya dans cette compétition. La délégation kényane s'adjuge sept médailles à Athènes et se hisse au cinquième rang de la *Placing table*. Critique à l'égard de l'athlétisme kényan, le même responsable fédéral ironise, quelques mois plus tôt, à propos du système de sélection de la fédération kényane dont il remet en cause l'impartialité suite à la réhabilitation de coureurs censés être éliminés de la sélection :

« Le Kenya inaugure une nouvelle formule en matière de sélection. Elle consiste à exiger le retour au pays de ses expatriés européens, de les faire courir dans les épreuves nationales dites sélectives, de les voir abandonner dans celles-ci et de ne tenir aucun compte des résultats en question afin de pouvoir sélectionner des athlètes s'étant trouvé quelques faiblesses en cours de route… On ne peut être plus logique, transparent et équitable, il fallait simplement y penser »[346].

Faisant suite aux championnats du monde de Stuttgart d'où les athlètes français·e·s repartent sans la moindre médaille, alors que leurs homologues kényan·e·s montent à dix reprises sur le podium, la déclaration de Jean Gilbert illustre la rancœur qui gagne l'athlétisme français face à l'hégémonie kényane en demi-fond. Bien que le contexte soit différent, ce discours fluctuant en usage chez les journalistes et les responsables fédéraux français ravive l'*« affaire Siki »* [347] qui éclabousse la société française des années 1920. Au terme d'un combat face au boxeur français Georges Carpentier en 1922, la victoire du pugiliste sénégalais Louis Phall Siki est dans un premier temps bien accueillie par la presse française, qui salue son nouveau champion de France, avant de se montrer plus véhémente. Accusé d'avoir changé le cours de ce combat, ayant préalablement fait l'objet d'un arrangement devant déboucher sur la victoire de Carpentier, le boxeur surnommé « *Battling Siki* » se retrouve au cœur d'un lynchage médiatique et institutionnel, la *Fédération Française de Boxe* (FFB) se faisant l'écho des critiques diffusées dans la presse, lui retirant sa licence et ses titres[348] (Jobert, 2006 : 137-140). Bien que la conjoncture diffère, l'affaire Siki s'inscrivant dans une volonté de préserver une organisation socio-raciale pendant la période coloniale, les prises de position des journalistes et responsables fédéraux des années 1990 vis-à-vis des athlètes kényan·e·s entretiennent une

[346] « Stuttgart dans le rétro », Jean Gilbert, *Athlétisme* n°365, octobre 1993, p. 27.
[347] L'expression est utilisée par Thimothée Jobert (2006) pour signifier le parallèle avec l'affaire Dreyfus qui divise également la société française à la fin du XIXème siècle sur fond de discrimination religieuse.
[348] Il aura finalement fallu l'intervention du député sénégalais Blaise Diagne à l'assemblée nationale, qui en dénonçant la décision de la FFB, motivée par des convictions d'ordre raciales, a provoqué un conflit entre l'État français et l'institution pugilstique, aboutissant à la réhabilitation de Louis Phall Siki.

certaine proximité avec cette affaire. Leurs propos s'inscrivent ainsi dans le prolongement de la rencontre postcoloniale précédemment décrite, imposant une domination culturelle à l'hégémonie kényane dans les courses de fond. Favorisant la protection des intérêts des acteurs concernés autour du lustre sportif de la France, ces discours, reprenant l'ambivalence et l'essence stéréotypée des représentations sur les populations colonisées (Bhabha, 2007, 144), mobilisent des croyances en vue de s'extraire d'une domination sportive.

En position subalterne face à une nation devenue la référence mondiale sur les différentes épreuves de demi-fond et de fond, les journalistes et les responsables fédéraux français font donc usage de propos ambivalents pour évoquer l'athlétisme kényan. Parfois admiratifs des performances des coureur·se·s kényan·e·s, les acteurs français n'hésitent pas à se montrer plus hostiles lors de confrontations directes entre les athlètes français·e·s et kényan·e·s ou lorsque leurs intérêts sont menacés. La création des championnats d'Europe de cross-country sonne alors comme une réponse de l'institution européenne à la vulnérabilité que génère la rancœur émanant de ce déclassement.

2. Le vieux continent se renferme sur lui-même

A première vue, la mise en œuvre d'un championnat européen de cross-country semble s'inscrire dans une dynamique compétitive partagée avec la plupart des disciplines sportives. Du reste, les championnats d'Europe d'athlétisme sur piste se disputent depuis 1934. L'historiographie de la discipline depuis le début du XXème siècle, combinée aux circonstances de la création des championnats d'Europe de cross-country, donnent toutefois à ces derniers une position plus équivoque, les insérant au sein du processus postcolonial que nous avons commencé à détailler dans la première partie de cette étude.

La première fédération internationale de cross-country, l'ICCU, est créée en 1903 – 9 ans avant l'IAAF - à l'initiative des nations britanniques qui ont lancé les championnats internationaux de cross-country. Alors seulement composée de quatre nations, cette fédération, tout comme les championnats qu'elle organise, a davantage de retentissement outre-manche qu'au niveau mondial ou européen (Richardson, 1953 : 15-20). Ouverte à la France en 1907, la compétition rassemble longtemps des membres d'Europe de l'Ouest. Après leur indépendance, la Tunisie, puis le Maroc et l'Algérie constituent les premiers pays extra-européens à intégrer

officiellement le cercle fermé des membres de l'ICCU et son championnat, également appelé *Cross des Nations*, même si les athlètes maghrébins y participent sous les couleurs françaises dès le début du XXème siècle. L'Afrique du Sud, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande puis le Canada dans les années 1960 rejoignent ensuite le mouvement (Hutchinson, 2018 : 99). La brève incursion olympique du cross-country de 1912 à 1924 permet toutefois à des athlètes ne participant pas au *Cross des Nations* de se confronter au niveau international. Les coureurs scandinaves, s'illustrant notamment grâce aux Finlandais qui dominent alors le demi-fond, mais aussi des Danois, Belges, Italiens, Espagnols, Américains, Sud-africains et Brésiliens prennent part aux épreuves olympiques de cross-country aux côtés des nations représentées à l'ICCU. Bien qu'ouverts à quelques nations en dehors de l'Europe, l'ICCU et les championnats internationaux de cross-country sont largement sous influence ouest-européenne. L'implantation des championnats internationaux en témoigne, la compétition se déroulant exclusivement au Royaume-Unis ou en France avant la Première Guerre mondiale, avant de gagner la Belgique et la République d'Irlande durant l'entre-deux guerres puis l'Espagne et le Portugal à la suite de la Deuxième Guerre mondiale. Il faut attendre 1966 et la tenue de ces championnats au Maroc pour que la compétition dépasse les frontières de l'Europe. Il n'est alors pas question d'organiser un championnat d'Europe, les membres de l'ICCU s'opposant à la proposition de scinder les championnats internationaux de cross-country en plusieurs championnats continentaux[349]. Poussée par le désir de développer l'athlétisme, dont le cross-country, à plus large échelle, l'IAAF se substitue finalement à l'ICCU en 1971 pour organiser la compétition mondiale à partir de 1973. La fédération internationale d'athlétisme s'inscrit d'abord en continuité avec la politique restrictive de l'ICCU, privilégiant l'engagement d'équipes, essentiellement des anciens pays membres de l'ICCU, plutôt que d'athlètes individuels[350]. D'abord rebaptisée *Championnats de cross-country par équipe de l'IAAF*, la compétition s'ouvre ensuite progressivement à tous les membres de la fédération internationale et laisse place aux engagements d'athlètes individuels[351], devenant officiellement les *Championnats du monde de cross-country de l'IAAF* en 1984[352]. Au cours des années 1970, l'influence européenne est toutefois encore prégnante, puisqu'il faut patienter jusqu'à l'édition 1984, organisée à New-York, pour que la compétition se tienne hors-Europe depuis sa

[349] Minutes of the 25th IAAF Congress, 30 August and 5 September 1966, Budapest, Hungary, p. 20.
[350] Report of the IAAF Cross-country committee, Minutes of the 28th IAAF Congress, 30 August and 10-11 September 1972, Munich, Germany, p. 70.
[351] Report of the IAAF Cross-country committee, Minutes of the 31st IAAF Congress, 5-6 October 1978, San-Juan, Puerto-Rico, p. 79
[352] Report of the Cross-Country and Road Running Committee, Minutes of the 34th IAAF Congress, 31 July and 1 August 1984, Los Angeles, USA, p. 61.

récupération par l'IAAF[353]. Éminemment européen, le cross-country mondial est orchestré par les nations du vieux continent jusqu'au début des années 1980, autant d'un point de vue institutionnel[354] que sportif. Habitué à l'hégémonie européenne, le rapport de la commission cross-country de l'IAAF ne s'en étonne pas après l'édition de 1979, disputée à Glasgow dans des conditions difficiles :

« *il n'est donc pas surprenant que les nations d'Europe du Nord aient obtenu de bons résultats, l'Angleterre s'imposant nettement avec 119 points. Une foule sans précédent de 20 000 personnes, largement soutenue par un contingent d'Irlandais, a propulsé le pays hôte à une remarquable deuxième place (198 points), juste devant l'URSS (210 points). Sans doute encouragé par ses compatriotes, John Tracey (Eire) a conservé son titre avec brio, s'imposant nettement en début de course* »[355]. L'année suivante, dans une édition « *superbement organisée par la Fédération Française d'Athlétisme* », l'Angleterre conserve son titre sur l'hippodrome de Paris-Longchamp devant une équipe américaine emmené par Craig Virgin, premier athlète non européen à s'imposer individuellement dans la compétition masculine au terme d'« *un sprint final palpitant* »[356].

Si les États-Unis commencent à contester l'hégémonie européenne dès la fin des années 1970, à l'image des victoires de Craig Virgin en 1980 et de l'équipe américaine féminine en 1975 et 1979, l'entrée de l'Éthiopie et du Kenya dans la compétition en 1981 scelle définitivement la fin de la suprématie européenne sur le cross-country mondial. Dès 1981, l'Éthiopie s'impose par équipe sur le cross long masculin, après que six coureurs éthiopiens en tête de la course n'aient accéléré trop tôt suite à une erreur dans le décompte des tours, laissant la victoire individuelle à Craig Virgin qui devance au sprint l'Ethiopien Mohamed Kedir[357]. L'année suivante, l'Éthiopie installe sa domination sur les épreuves masculines, remportant les titres individuels et collectifs en junior et en sénior jusqu'en 1985. A partir de 1986, le Kenya commence à s'imposer dans cette compétition, partageant avec l'Éthiopie la plupart des titres

[353] Report of the IAAF Cross-country committee, Minutes of the 28th IAAF Congress, 30 August and 10-11 September 1972, Munich, Germany, p. 70.
[354] Au-delà de l'organisation des championnats de cross-country de l'IAAF, la commission cross-country et course sur routes de l'IAAF ne comprend que très peu de membres non européens jusqu'au début des années 1990. Bien que les membres européens soient toujours les plus représentés, la commission s'ouvre davantage aux membres représentants d'autres continents, notamment David Okeyo, représentant de la fédération kényane, à partir de 1995 qui en de devient le président en 2013.
[355] Report of the IAAF Cross-Country Committee, Minutes of the 32nd IAAF Congress, 21 and 22 July 1980, Moscow, USSR, p. 23, p. 53.
[356] *Ibidem*, p. 23.
[357] « Championnats du monde de cross-country Madrid 28 mars 1981 : symphonie inachevée des Ethiopiens », Pierre Weiss, *Athlétisme* n°235, avril 1981, p. 5.

et des médailles et régnant sur le classement par équipe du cross long masculin pendant dix-huit saisons consécutives[358]. La supériorité du Kenya est telle qu'en 1994, à Budapest, les athlètes kényan.e.s remportent sept des huit titres (individuels et collectifs, juniors et séniors) mis en jeu. Parmi cette cascade de victoires, celle d'Hellen Chepngeno sur le cross élite constitue le premier titre mondial féminin individuel du Kenya en dehors des jeunes catégories.

Trésorier de la FFA et membre du congrès de l'IAAF, Gabriel Erckelbout semble se résigner dès 1987 devant *« les invincibles africains du Kenya et de l'Éthiopie »,* en dépit du titre de championne du monde d'Annette Sergent et la troisième place de Paul Arpin cette année-là. Malgré la domination est-africaine sur la discipline, la France parvient encore à tirer son épingle du jeu aux championnats du monde de cross-country à la fin des années 1980, montant régulièrement sur le podium. Membre du comité directeur de la FFA, Monique Marmion se félicite ainsi après le mondial d'Auckland en 1989 que « *depuis 4 ans, le cross-country français aux championnats du monde vient de totaliser 11 médailles ce qui est remarquable*[359] ». A l'image des comptes rendus qui jalonnent la revue fédérale, les rapports de la commission cross-country et courses sur routes de l'IAAF se font toutefois régulièrement l'écho de la « *supériorité africaine* »[360] aux championnats du monde de cross-country. Suite aux championnats du monde de cross-country de 1990 organisés à Aix-les-Bains, un sentiment d'infériorité gagne le cross français. Salué sur le plan organisationnel par la commission cross-country et courses sur route de l'IAAF, « *les excellents championnats d'Aix les Bains* »[361] sont aussi marqués par « *la grosse contre-performance de l'équipe de France* » [362]. A l'image de l'Angleterre, la déception demeure tant chez les femmes que les hommes, loin du podium par équipe envisagé. L'année suivante, après les championnats du monde d'Anvers, Jacques Chanéac déplore que l'« *équipe de France n'a pu se ressaisir après le faux pas du mondial*

[358] De 1982 à 2017, les deux nations ont remporté tous les titres masculins par équipe en cross long et en juniors et tous les titres féminins par équipe en juniors (l'épreuve junior étant au programme de la compétition depuis 1989). Les deux nations ont remporté 24 titres (55%) de champion.ne.s du monde de cross long féminins par équipe et 34 titres (79%) masculins sur les 43 éditions des championnats du monde de cross-country qui ont eu lieu jusqu'en 2019. Le Kenya a remporté 12 titres féminins (28%) par équipe et 24 titres masculins (55%). Le Kenya s'est imposé tous les ans sur le cross long par équipe de 1986 à 2003, laissant depuis 5 titres à l'Éthiopie (source : *IAAF World Championships Doha 2019 statistics handbook*, edited by Mark Butler, p. 399-404).
[359] « John N'Gugi (Kenya), Annette Sergent (France) Roi et Reine de Stavanger », Monique Marmion, *Athlétisme* n°320, avril 1989, p. 21.
[360] Report of the Cross-Country and Road Running Committee, Minutes of the 38th IAAF Congress, 20-21 August 1991, Tokyo, Japan, p. 143.
[361] *Ibidem,* p. 143.
[362] « La fête était presque parfaite », Jacques Chanéac, *Athlétisme* n°330, avril 1990, p. 34.

90 »[363] contrastant avec la réussite affichée par le Kenya : « *Dix-huit médailles sur vingt-quatre décernées, quatre titres sur quatre par équipe (tous raflés par le Kenya) et sept titres sur huit individuels, c'est peu dire que le continent africain a une nouvelle fois écrasé de toute sa puissance le mondial de cross 91. Anvers a pleinement confirmé Aix* ». En 1994, malgré « *L'admirable médaille d'argent* » obtenue par l'équipe de France masculine « *derrière l'intouchable Kenya* »[364] aux mondiaux de Boston deux ans plus tôt, Francis Magois, également journaliste pour la revue fédérale, révèle finalement après les championnats du monde de Budapest survolés par la délégation kényane le « *fossé qui s'est creusé chez les séniors entre les crossmen kényans et européens* »[365].

Face au « *rouleau compresseur kényan* »[366], les crossmen français, comme ceux des autres fédérations européennes, semblent se désintéresser des championnats du monde, leur tournant progressivement le dos. Comme l'observe Yves Pinaud, « *les pays européens, en dehors de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie, du Royaume-Uni, de la France, et de ceux du Benelux, n'accordent plus guère d'intérêt au cross-country* »[367]. Leader de l'équipe de France vice-championne du monde à Boston, Thierry Pantel[368] livre son sentiment à propos de la domination des athlètes kényans à Jacques Chanéac : « *Bon, c'est vrai que ça fait chier de voir ces mecs caracoler loin devant. Et ce n'est pas une 9ème ou une 17ème place et un officieux podium européen qui changent les choses. Seuls les connaisseurs savent ce que ça signifie, mais les autres rigolent* »[369]. Le manque de reconnaissance pointé par Thierry Pantel est d'autant plus dommageable qu'en conséquence de la politique plus libérale menée par l'IAAF depuis le début des années 1980, les athlètes, dont le statut s'est professionnalisé, sont soumis à des enjeux commerciaux. Désormais dépendant·e·s de partenaires pourvoyeurs de revenus, ils sont contraints d'entretenir leur visibilité. Cette question est d'autant plus prégnante à une époque où de nombreuses compétitions placées sous l'égide de l'IAAF sont soutenues par des entreprises du secteur privé marchand[370], à l'image du circuit des meetings IAAF/*Mobile*.

---

[363] « Mondial de cross à Anvers : Skah et Jennings : bis repetita… », Jacques Chanéac, *Athlétisme* n°340, avril 1991, p. 25.
[364] « L'argent du courage et de l'amitié », Jacques Chanéac, *Athlétisme* n° 350, avril 1992, p. 35.
[365] Francis Magois, article « le cross à l'heure européenne » *Athlétisme* n°371, mai 1994, p.38.
[366] *Ibidem*, p.38.
[367] « Championnats du monde de cross-country : l'Afrique aux africains », Yves Pinaud, *Athlétisme* n°389, avril 1996, p.24.
[368] Thierry Pantel est champion de France de cross-country en 1990, 9ème individuel et 2ème par équipe aux championnats du monde de Boston en 1992.
[369] « Thierry Pantel : le temps qui reste », Jacques Chaneac, *Athlétisme* n°362, juillet 1993, p.34.
[370] Cette pénétration du secteur commercial dans l'athlétisme se traduit dans les désignations des compétitions internationales : championnats du monde de cross-country IAAF/*Snickers* entre 1992 et 1995, championnats du

Devant la défection des athlètes européen·ne·s aux championnats du monde de cross-country, les firmes européennes sont plus frileuses à apporter leur soutien à une compétition dans laquelle elles ne trouvent plus leur compte au regard de la domination des athlètes africain·e·s[371]. A travers cette situation où l'institution européenne voit ses acteurs se démobiliser devant une adversité qui semble les dépasser, se cristallise une situation de vulnérabilité conforme à la définition donnée en introduction, « *où n'a pas été abandonné le souhait (voire, de façon plus pernicieuse, l'injonction politique) à être quand même acteur et autonome.*» (Brodiez-Dolino, 2016). La précarité inhérente à la situation des crossmen européens, associée à des enjeux commerciaux, pousse donc l'institution européenne à s'adapter pour que ses ressortissants restent mobilisés. Suivant un format assez pragmatique, les rapports des conseils de l'AEA ou du congrès de l'IAAF évoquent peu les justifications de la création des championnats d'Europe de cross-country, si ce n'est une mise en avant de « *l'importance de ce futur événement pour le développement de la course de fond européenne* »[372]. Les revues analysées, en donnant la parole à des dirigeants fédéraux sont en revanche plus explicites[373]. Pierre Dasriaux, président de la commission statuts et règlements de la FFA et trésorier de l'AEA, après en avoir été le secrétaire général pendant près de vingt ans, justifie ainsi la création d'un championnat continental :

« *L'idée d'un championnat d'Europe est venue d'une certaine rancœur des équipes européennes causée par leurs résultats obtenus aux championnats du monde en raison de la domination des athlètes des autres continents. À partir des réflexions faites par les athlètes, il est apparu comme une nécessité de trouver une compétition où les coureurs européens puissent se mesurer entre eux* »[374] .

Dans ce contexte, le lancement des championnats d'Europe de cross-country le 10 décembre 1994 par l'AEA apparaît comme un moyen de mettre à distance une adversité est-africaine jugée trop concurrentielle pour que les Européens restent mobilisés en leur permettant de se disputer les premières places. Cette forme de résilience, « *processus dynamique impliquant l'adaptation positive dans le cadre d'une adversité significative* » (Arnaut, 2005 :

monde de cross-country IAAF/*Old Mutual* en 1996 puis IAAF/*Pirelli* en 1997. De la même façon la marque *Coca-Cola* est inscrite dans le nom des championnats du monde junior, *Coke* dans celui des championnats du monde de semi-marathon dès leur création en 1992 avant d'être remplacé par *Ricoh*. *Reebok* est inscrite dans le nom des championnats du monde de marche en 1993.

[371] D'après Yves Pinaud, entretien à Moulins sur Allier, le 17 septembre 2020.

[372] Minutes of the 67th European Athletics Association council meeting, 30 August – 1 May 1993, p. 15

[373] La pertinence de croiser des sources officielles avec des données issues de la presse ou d'entretien prend ici tout son sens.

[374] Francis Magois, « Le cross à l'heure européenne », *Athlétisme* n°371, mai 1994, 38.

4), se fait l'écho de la création du championnat du monde de la race blanche de boxe, mis en place au début du XXème siècle aux États-Unis. Ce championnat doit alors permettre aux boxeurs blancs de combattre entre eux pour un titre mondial, alors inaccessible face aux athlètes noirs qui dominent la discipline (Gaucher, 2007). Comme les instances internationales en charge de la boxe au début du XXème siècle, l'AEA a recours à une stratégie de repli sous-tendue par les préjugés racialistes évoqués en première partie. Bien que la couleur de peau ne soit pas explicitement évoquée, c'est l'idéalisation des athlètes est-africain·e·s, leur conférant un avantage naturel perçu comme injuste, à l'origine d'un fossé impossible à combler, qui pousse les dirigeants de l'athlétisme européen à prendre une telle décision. La mainmise de l'Afrique de l'Est sur le cross-country mondial remet en question l'ancrage européen de la discipline, conduisant les nations du vieux continent à opérer un retour en arrière. Le cross-country demeure de nouveau confiné à l'Europe, un peu plus de vingt ans après que l'IAAF ne se soit substituée à l'ICCU pour l'ouvrir au monde.

Après avoir fait débat quant à sa place dans le calendrier et sa valeur sportive[375], la nouvelle compétition européenne est bien accueillie par les meilleurs crossmen français, parmi lesquels Thierry Pantel, pourtant réticent, près d'un an avant la première édition, face à une situation qui d'après lui « *ne peut faire progresser personne* »[376]. Le vice -champion du monde par équipe en 1992 confie toutefois à la revue fédérale quelque mois avant le lancement de l'événement européen que « *les championnats d'Europe de cross-country ouvrent de nouvelles perspectives* »[377]. Alors jeune espoir du demi-fond français, Mustapha Essaïd annonce quant à lui en 1995 : « *cette saison, mon objectif est de remporter les championnats d'Europe de cross. Pour l'instant, les Ethiopiens et les Kényans sont inabordables, mais il ne faut pas se décourager pour autant et aller au bout de soi-même pour progresser* »[378]. Sans abandonner toute perspective à l'échelle mondiale, la compétition européenne constitue ainsi un objectif plus abordable pour les athlètes français. Elle prend rapidement le pas sur les championnats du monde. Quatre ans après la création de l'événement, le Directeur Technique National (DTN),

[375] « Le cross Amore », Jean-Pierre Rech, *VO² magazine*, n°47, mai 1993, p. 25. L'article donne la parole à plusieurs dirigeants et entraîneurs français concernant les championnats d'Europe de cross. Certains comme Georges Gacon voient l'intérêt de cette épreuve pour remotiver les coureur·se·s européen·ne·s, quand d'autres comme Roger Grange, entraîneur des internationaux Smaïl Sghyr et Eric Dubus à Bordeaux y voient une forme de résignation.
[376] Gilles Bertrand, « La chasse est ouverte », *VO² magazine* n°53, janvier 1994, p. 21-22.
[377] Francis Magois, article « le cross à l'heure européenne », encart « Thierry Pantel : « oui, à l'Europe » Athlétisme n°371 de mai 1994, p.38.
[378] « Le cross : une discipline à part entière », Francis Magois, Athlétisme n°385, octobre 1995, p. 11.

Richard Descoux, dont les propos sont rapportés dans la revue fédérale par Gilles Van Kote, se félicite de la création de cette nouvelle compétition après l'édition de Ferrare en Italie :

« De plus en plus de pays européens font la même analyse que nous, c'est-à-dire qu'il y a une mainmise de l'Afrique sur les championnats du monde et que l'Europe a besoin de se replier sur ses bases et de retrouver la confiance pour repartir de l'avant (...) Quand on voit la densité des équipes qui étaient présentes en Italie, on ne peut que se réjouir : le titre européen s'installe davantage chaque année et a acquis désormais une véritable valeur sportive »[379].

La revue *Athlétisme* marque également son intérêt pour cette nouvelle compétition, et de par son statut de revue fédérale, celui de la FFA. Elle consacre sa *Une* et plusieurs pages aux premiers championnats d'Europe de cross, d'où l'équipe de France repart avec deux médailles par équipe. Bien que seuls les pays européens soient représentés, le spectre des coureurs kényans plane sur les comptes rendus de la revue où l'on peut lire que « *les Portugais ont mené une course à la kényane pour remporter les deux titres masculins à Alnwick* »[380]. Bien que les championnats d'Europe de cross permettent aux athlètes européen·ne·s de s'affronter entre elles/eux pour les premières places, revalorisant ces pays, l'écart aux mondiaux, qui demeurent « *la référence absolue* »[381], demeure néanmoins conséquent. Francis Magois regrette ainsi que « *les deux podiums par équipe remportés par les Français à Alnwick la saison dernière, s'ils ont confirmé la valeur du cross français, n'ont pas pesé bien lourd lors du championnat du monde* »[382]. Ce double sentiment anime la FFA depuis la création des championnats d'Europe de cross-country : d'un côté, l'institution se félicite des bons résultats des Français·e·s au niveau européen ; de l'autre, elle constate l'important fossé qui la sépare des athlètes est-africain·e·s lors des mondiaux de la discipline.

Créés en 1994 pour répondre au désintérêt des athlètes européen·ne·s pour les championnats du monde, du fait d'une concurrence africaine jugée trop rude, les championnats d'Europe de cross-country semblent remplir leur objectif : revitaliser le cross du vieux continent[383]. Cependant, si la France comme ses voisins parviennent à s'illustrer dans cette

---

[379]« de l'audace, toujours de l'audace », Gilles Van Kote, *Athlétisme* n°417, février 1999, p.5.
[380]« Championnats d'Europe de cross à Alnwick : la France ponctuelle et au rendez-vous », encart « les Portugais à la mode kényane », Jacques Chanéac, *Athlétisme* n°377, janvier-février 1995, p. 10.
[381] « Le cross : une discipline à part entière », Francis Magois, *Athlétisme* n°385, octobre-novembre 1995, p.11.
[382] *Ibidem, p. 11.*
[383] L'association européenne d'athlétisme se félicite en 2003 que « *l'introduction des Championnats d'Europe SPAR de Cross-country en 1994 a sans aucun doute aidé au développement des courses européennes de longue distance et de Cross-country et plusieurs succès européens aux championnats du monde de l'IAAF depuis ces dernières années, sont la preuve distincte que cette décision était la bonne* » (Report of the European athletics association, Minutes of the 44th IAAF Congress, 19-21 August 2003, paris, France, p. 121).

nouvelle compétition, son existence ne va pas dans le sens d'une progression du cross européen, puisque les athlètes est-africain·e·s conservent leur hégémonie sur les championnats du monde depuis la création des championnats d'Europe (cf. Graphique 3), tandis que les fédérations européennes s'y distinguent de moins en moins[384] (cf. Graphique 4). Face à une réponse institutionnelle qui résonne comme une résignation, les championnats d'Europe de cross-country ne sont en réalité qu'une étape vers un processus élargi d'évitement des nations est-africaines.

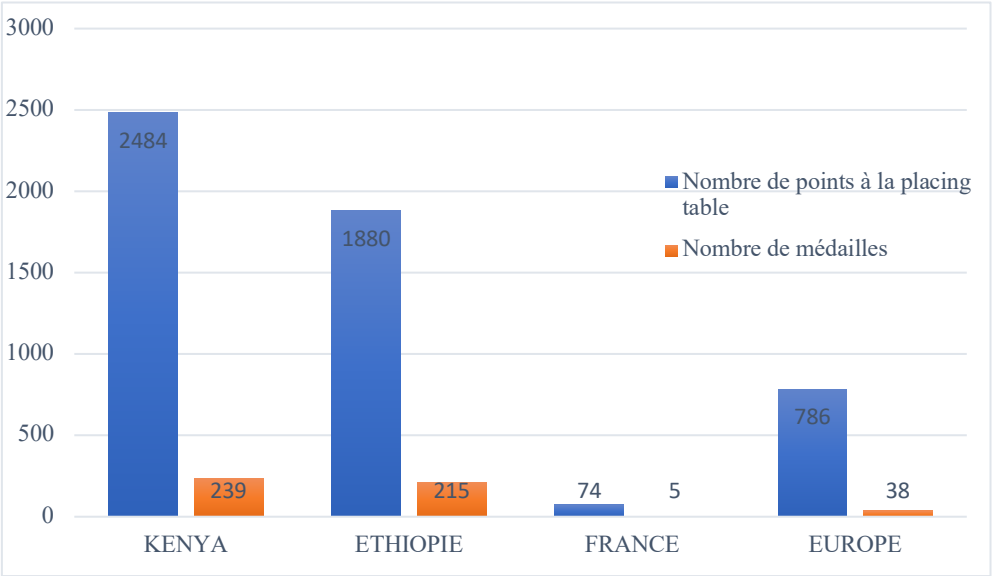

Graphique 3 : Nombre de points à la *placing table* et de médailles accumulé.e.s aux championnats du monde de cross-country par le Kenya, l'Ethiopie, la France et l'Europe entre 1995 et 2019 (source : calculs des points à partir des résultats des championnats du monde)

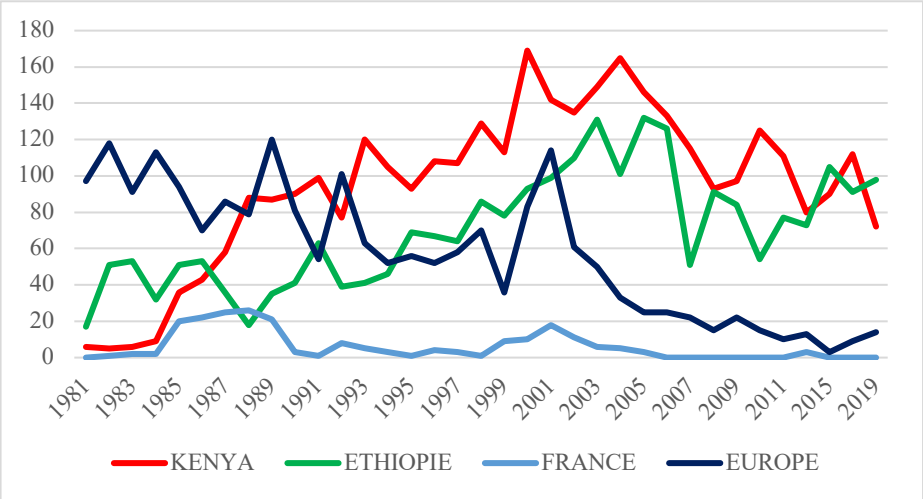

Graphique 4 : Évolution du nombre de points à la *placing table* du Kenya, de l'Éthiopie, de la France et de l'Europe aux championnats du monde de cross-country de 1981 à 2019 (source : calculs des points à partir des résultats des championnats du monde)

[384] A noter que la baisse générale du nombre de point à la *Placing table* observée à partir de 2006 correspond à la suppression des épreuves masculine et féminine de cross-court du programme des championnats du monde.

3. Un processus de mise à l'écart progressif révélant un second niveau d'ambivalence

Source de bons résultats, puisque les équipes de France y remportent au moins une médaille chaque année depuis sa création, ce championnat européen de cross-country est plébiscité par la FFA dans les années qui suivent sa mise en place. La fédération allant jusqu'à se féliciter après les championnats d'Europe de 2008 que « *la France est une nation majeure dans cette discipline et les résultats enregistrés par nos athlètes laissent espérer un avenir plus qu'encourageant* »[385]. Les performances réalisées au niveau européen ne suffisent toutefois pas à faire oublier les difficultés rencontrées par les équipes de France au niveau mondial. Dès 1998, dans un compte-rendu des championnats du monde de Marrakech pour la revue *Athlétisme*, Alain Mercier constate que « *le cross-country est encore plus que par le passé une affaire africaine. Et la France semble ne plus vraiment en faire partie* »[386], malgré l'apparition cette année-là du cross court. D'une distance de quatre kilomètres, cette nouvelle épreuve intègre de 1998 à 2006 le programme des championnats du monde en plus du traditionnel cross long disputé sur douze kilomètres. Cette création est l'œuvre de l'IAAF. Elle est censée étoffer le programme des championnats du monde en permettant de le prolonger sur deux jours, dans une perspective de rentabilité, tout en favorisant la participation des coureurs de distances inférieures[387]. Elle ouvre aussi des perspectives collectives pour les athlètes européen·ne·s. Perçu comme une « *épreuve nouvelle censée diviser les forces* »[388], le cross court est à même de permettre aux athlètes français·e·s de se distinguer, en profitant de l'attachement supposé des athlètes africain·e·s au cross long. Forts d'un réservoir conséquent de coureur·se·s performant·e·s, les Kényan·e·s dominent toutefois immédiatement les deux épreuves du programme. Arguant que ce nouveau format ne satisfait pas son objectif initial d'attirer les coureurs de 800m/1500m, l'IAAF choisit finalement de supprimer le cross court huit ans après sa création[389]. Si les Kényans remportent les quatre premières places de la première édition du cross court en 1998, cette nouvelle épreuve est toutefois profitable à l'équipe de France féminine. Les Françaises deviennent championnes du monde en 1999 puis terminent troisième en 2000 tandis que les Kényanes, qui ne commencent réellement à s'illustrer collectivement sur le cross court qu'en 2001, ne sont pas sur le podium. Avec une troisième place de l'équipe féminine et une seconde de l'équipe masculine sur les cross longs, tous les deux dominés par le

[385] FFA, PV n°11, bureau fédéral du 17 décembre 2009, p. 3.
[386] « La France perd le contact », Alain Mercier, *Athlétisme* n°409 d'avril 1998, p.10.
[387] Minutes of the 41st IAAF Congress, 29-31 July 1997, Athens, Greece, p. 33.
[388] « La France perd le contact », Alain Mercier, *Athlétisme* n°409 d'avril 1998, p.10.
[389] IAAF Cross-Country and road running Committee Report, Minutes of the 45th IAAF Congress, 2 - 4 August 2005, Helsinki, Finland, p. 316-317.

Kenya, l'édition 2001 reste à ce jour la dernière à avoir vu un maillot tricolore juché sur le podium mondial. Malgré ces performances épisodiques des équipes de France aux championnats du monde, les difficultés à rivaliser avec les athlètes africain·e·s sont régulièrement soulignées par les instances dirigeantes de la FFA. Le bureau fédéral relève après les mondiaux de Lausanne en 2003 que « *les douze médailles d'or sont revenues à l'Éthiopie et au Kenya et cette situation a un côté démoralisant*[390] », tandis qu'un vice-président de la fédération, Pierre-Yvon Lenoir, s'insurge : « *devant la domination des pays d'Afrique, qui va sans doute durer, ces championnats du monde de cross-country ont offert un spectacle désolant* »[391]. Devant ces remises en question, le DTN Robert Poirier est conscient que *« le problème du cross-country mondial est à étudier, des propositions doivent être faites à l'IAAF* »[392]. La même année, le trésorier de la FFA, Chistian Rogemans, propose de valoriser les championnats d'Europe de cross-country en offrant des primes aux athlètes participant à cette compétition[393]. Une nouvelle fois transparaît la volonté institutionnelle de valoriser la compétition européenne aux dépends de l'échéance mondiale. Cela se confirme trois ans plus tard, lorsque le président de la FFA Bernard Amsalem rapporte que *« les championnats du monde de Fukuoka (Japon) ont été comme toujours d'un niveau élevé ; terminer dans les trente premiers peut être considéré comme un exploit. Si la FFA a enregistré des satisfactions individuelles, par contre, il y a lieu d'être déçu par le résultat des équipes. Il est de plus en plus évident que s'il n'y a pas de stratégie collective, il ne faut engager à ces championnats du monde que des individuels* »[394]. Partagé par d'autres nations du vieux continent, ce nouveau désintérêt pour la compétition mondiale transparaît dans les comptes rendus de l'AEA[395] ou du comité cross-country à l'IAAF qui pointe « *l'absence manifeste de quelques grandes fédérations européennes* »[396] aux championnats du monde de cross-country. Ces propos résonnent comme la suite logique du repli des fédérations européennes sur les championnats d'Europe de cross-country. Bien qu'elle ait redynamisé le cross européen, l'épreuve géographiquement circonscrite ne permet pas aux athlètes du vieux continent de se relancer pour progresser aux championnats du monde comme l'imaginait Mustapha Essaïd dix ans auparavant. Le refus, voire l'incapacité, de comprendre et d'expliquer les performances des

[390] FFA, PV n°3, Bureau fédéral du 2 avril 2003, p. 2.
[391] FFA, PV n°3, Bureau fédéral du 2 avril 2003, p. 8.
[392] FFA, PV n°3, Bureau fédéral du 2 avril 2003, p. 7.
[393] FFA, PV n°13, Bureau fédéral du 17 décembre 2003, p. 8.
[394] FFA, PV n° 4, Bureau fédéral du 6 avril 2006, p. 1.
[395] Report of the European athletics association, Minutes of the 44th IAAF Congress, 19-21 August 2003, Paris, France, p. 114.
[396] IAAF Cross-Country and road running Committee Report, Minutes of the 45th IAAF Congress, 2 - 4 August 2005, Helsinki, Finland, p. 316.

athlètes kényan·e·s et de s'en inspirer conduit finalement les fédérations européennes à ne plus envisager la progression de leurs athlètes, pourtant inhérente au sport de compétition. Résignées sur le plan sportif, les fédérations européenne et internationale s'adaptent donc sur le terrain institutionnel, opposant à la réussite sportive des pays africains l'hégémonie occidentale sur les organisations sportives mondiales héritée de la période coloniale (Eichberg, 1984 : 97).

Suite à « *la grande domination des pays d'Afrique de l'Est* »[397] aux championnats du monde de cross-country de Bruxelles en 2008 (vingt-deux médailles sur vingt-quatre possibles), le désintérêt des athlètes européen·ne·s, dont les Français·e·s, est de nouveau pointé par le comité directeur de la FFA. Le DTN, Franck Chevallier, souligne qu'*« une délégation restreinte a été envoyée de par le contexte particulier de cette compétition ainsi que l'incohérence du calendrier international des épreuves pour les Européens* »[398]. La principale instance décisionnaire de la fédération est informée que « *l'IAAF se réunit pour discuter du problème du cross en Europe, puisque comme la France, les autres pays européens emmènent de moins en moins d'athlètes à ces championnats* ». Cette observation se traduit effectivement dans les résultats des compétitions où la fréquentation des mondiaux de cross-country par les nations européennes devient nettement inférieure à leur participation aux championnats d'Europe. Lors des championnats du monde de cross de 2008, pourtant organisés en Europe à Édimbourg, quatorze nations européennes sont représentées et seulement six alignent une équipe complète dans l'une des quatre épreuves du programme. La même année, trente-quatre nations dont vingt-deux équipes complètes prennent part aux championnats d'Europe de cross de Bruxelles[399].

Cette situation conduit la fédération internationale d'athlétisme, forte d'une majorité de représentants européen·ne·s[400], à opérer à son tour une mise à distance des athlètes est-

[397] IAAF Cross-Country Committee Report, Minutes of the 47th IAAF Congress, 11-13 August 2009, Berlin, Germany, p. 176.
[398] FFA, PV n°2, comité directeur du 4 et 5 avril 2008, p. 2.
[399] Les six épreuves rassemblent les cross élite féminin, élite masculin, espoir féminin, espoir masculin, junior féminin, junior masculin.
[400] Le rapport de l'Association européenne d'athlétisme pour le congrès de l'IAAF de 2003 se félicite ainsi que « *bien que ne disposant que de 23% des votes au congrès de l'IAAF, grâce à un mutuel point de vue commun, L'Europe a maintenu sa position au conseil de l'IAAF et les Fédérations Européennes ont gagné 40% des sièges dans de nombreux comités ; ceci est certainement une reconnaissance de l'expérience des cadres européens* » (Report of the European athletics association, Minutes of the 44th IAAF Congress, 19-21 August 2003, paris, France, p. 114).

africain·e·s. Après avoir mis en place un groupe de travail sur la question du cross-country[401], la commission cross-country de l'IAAF relève ainsi, quelques mois plus tard : « *malgré le fait que les championnats de cross-country de l'IAAF restent l'une des épreuves de course de distance les plus passionnantes au monde, le cross-country en général doit faire face à une stagnation ou à un faible développement dans plusieurs régions du monde* »[402]. S'appuyant sur ce rapport[403], le congrès de l'IAAF vote à l'unanimité l'organisation des championnats du monde de cross-country, jusqu'alors annuels, tous les deux ans[404], tranchant avec la perception du cross-country comme une « *branche florissante de l'athlétisme* »[405] dont il s'enthousiasmait au début des années 1980. Le congrès de l'IAAF justifie cette modification par la mise en place d'une alternance avec les championnats continentaux, devant être organisés les années sans championnats du monde. Cet argument pragmatique semble en réalité cacher une volonté institutionnelle de limiter l'impact des nations est-africaines, comme en atteste le calendrier actuel des compétitions. En effet, si conformément à la décision de l'IAAF, les mondiaux de cross-country sont organisés tous les deux ans depuis 2011, en alternance avec ceux de semi-marathon, les championnats d'Europe se tiennent toujours annuellement, témoignant du choix des fédérations européennes de se replier sur elles-mêmes en privilégiant cette compétition écartant les nations africaines. A l'image de la situation dans d'autres aires extra-européennes, les fédérations est-africaines trouvent difficilement leur compte dans cette décision, les compétitions africaines peinant à mobiliser les meilleur·e·s athlètes du continent pour gagner en reconnaissance[406]. Cette décision de l'institution internationale ne permet pas, en outre, de régler le problème du manque d'intérêt des fédérations européennes pour l'événement mondial. En 2010 la FFA questionne de nouveau la pertinence d'aligner des équipes françaises aux championnats du monde de cross-country, tandis que le comité cross-country de l'IAAF y déplore une participation des nations européennes « *encore bien inférieure à la participation aux championnats d'Europe* » [407]. Le président de la FFA Bernard Amsalem constate alors que

[401] IAAF Cross country committee report, Minutes of the 46th IAAF Congress, 21 – 23 August 2007, Osaka, Japan, p. 268.
[402] IAAF Cross country committee report, Minutes of the 47th IAAF Congress, 11-13 August 2009, Berlin, Germany, p. 177.
[403] Le rapport de la commission cross-country propose également la limitation des équipes à 6 coureur·se·s (dont les 4 premier·e·s permettent de classer l'équipe) contre 9 auparavant (6 coureur·se·s comptant pour classer l'équipe).
[404] Minutes of the 47th IAAF Congress, 11-13 August 2009 Berlin, Germany, p. 21.
[405] Minutes of the 32nd IAAF Congress, 21 and 22 July 1980, Moscow, USSR, p. 27.
[406] Report of the African Amateur Athletic Confederation, Minutes of the 44th IAAF Congress, 19-21 August 2003, Paris, France, p. 103.
[407] IAAF Cross-Country Committee Report, Minutes of the 48th IAAF Congress, 23 – 25 August 2011, Daegu, Korea, p. 184.

« *l'Europe a des difficultés pour rivaliser avec les athlètes est-africains et ce constat est particulièrement vrai pour les athlètes français. Compte tenu de ce contexte, le DTN doit s'interroger sur la présence des équipes de France lors des Championnats du Monde de Cross* »[408].

Bien qu'elle fasse l'objet de nombreuses réflexions, la domination est-africaine ne préoccupe pas la FFA et l'AEA uniquement à propos du cross-country. Plus largement, ce sont les difficultés dans l'ensemble des courses de fond qui sont pointées du doigt, notamment dans les courses sur route. Le directeur technique national Robert Poirier affirme en 2003, après les championnats du monde de semi-marathon, dont la course masculine est dominée par les nations africaines depuis sa création en 1992[409], qu' « *un recentrage sur les compétitions continentales paraît souhaitable* », ajoutant qu' « *il faut cependant conduire une réflexion sur l'avenir de nos participations au niveau mondial en raison de la domination africaine* »[410]. Bernard Amsalem répond alors « *que l'AEA a pris conscience de ce problème. Actuellement, il n'y a pas de championnats d'Europe de semi-marathon. Le débat est à venir* »[411]. S'il faut attendre les championnats d'Europe de 2016 à Amsterdam pour voir se tenir la première compétition continentale de semi-marathon, l'épreuve sur route est également impactée par le changement de périodicité imposée par l'IAAF. Les championnats du monde de semi-marathon sont organisés tous les deux ans, en alternance avec les championnats du monde de cross-country à partir de 2009, date avant laquelle ils étaient annuels. Conformément à la stratégie adoptée en cross-country, c'est à nouveau le choix de l'évitement qui est privilégié pour répondre à la domination est-africaine.

Devant les performances des athlètes est-africain·e·s, notamment kényan·e·s, les différentes institutions chargées de la gouvernance de l'athlétisme, à différentes échelles (FFA, AEA ou IAAF), optent donc pour une stratégie d'évitement, comme pâle résilience. Il est en effet décidé de modifier le calendrier des compétitions internationales dans le but de mettre à distance, dans le cas des championnats d'Europe de cross-country, ou de limiter l'impact, concernant la bi-annualisation des mondiaux de cross-country et de semi-marathon, des nations d'Afrique de l'Est au profit des nations occidentales. Ces choix tendent à écarter les athlètes

[408] FFA, PV n°2, comité directeur du 3 avril 2010, p. 3.
[409] Sur les 12 éditions qui se sont déroulées de 1992 à 2003, 11 ont été remportées par une équipe masculine africaine (sept par le Kenya), et dix par des athlètes masculins (8 par des Kényans).
[410] FFA, PV n°9, bureau fédéral du 6 octobre 2003, p. 4.
[411] FFA, PV n°9, bureau fédéral du 6 octobre 2003, p. 4.

africain·e·s, plutôt que de chercher à réellement comprendre les raisons de leurs performances exceptionnelles pour s'en inspirer et améliorer celles des athlètes occidentaux·les. Quatre ans après la décision de bi-annualiser les championnats du monde, le compte rendu du séminaire sur la course de cross-country organisé en 2013 à Belgrade pour répondre à la persistance des difficultés pour mobiliser les athlètes dans cette compétition commence pourtant par aborder la question de la domination est-africaine :

« le succès des nations d'Afrique de l'Est s'explique par leur mode de vie et leur entraînement acharné, selon les dire des entraineurs présents. les experts se sont exprimés dans le même sens, expliquant qu'il n'existait aucune preuve permettant de soutenir la théorie des avantages génétiques et physiologiques des Africains de l'Est »[412].

Si la première phrase laisse présager une évolution du discours déterministe appréhendé dans la partie précédente, la seconde témoigne au contraire de sa vitalité, cette hypothèse étant prioritairement interrogée pour résoudre les difficultés du cross-country mondial. Suivant une logique protectionniste, les décisions émanant des institutions encadrant le premier sport olympique remettent en cause « *le respect des principes éthiques fondamentaux universels* »[413] mis en avant par la charte olympique. Pourtant attachés à ces principes universalistes qui sont fréquemment rappelés au cours des différents congrès de l'IAAF et qui ont mené à la création de véritables championnats du monde de cross-country, les dirigeants de la fédération internationale se trouvent pris en étau entre leurs valeurs universalistes et la nécessité de préserver l'élite du vieux continent, ou plus largement « occidentale ». Ils affichent ainsi un second niveau d'ambivalence réactivant *« le fossé qui, dans les conditions coloniales, sépare la pensée éthique européenne de ses décisions pratiques, politiques et symboliques* » (Mbembé et al., 2006 : 118). Lamine Diack, président de l'IAAF, se permet ainsi d'ouvrir le congrès de l'IAAF de Berlin, au cours duquel est votée l'organisation des championnats du monde de cross-country tous les deux ans, en s'enthousiasmant que *« c'est en grande partie grâce à l'athlétisme que les Jeux olympiques deviennent universels – l'athlétisme leur confère non seulement un impact mondial, mais il insuffle aussi un sentiment de magie dans le cœur et l'âme de l'homme, ce qui fait des Jeux olympiques un phénomène unique et dynamique* »[414]. Placées en situation de vulnérabilité, ces institutions ont donc choisi de limiter les confrontations avec leurs concurrents. Elles choisissent des solutions résilientes écorchant profondément leurs

[412] IAAF Cross-Country Committee Report, Minutes of the 50th IAAF Congress, 18 – 20 August 2015, Beijing, China, p. 307.
[413] Charte olympique, état en vigueur au 2 août 2015, p.13.
[414] Minutes of the 47th IAAF Congress, 11-13 August 2009 Berlin, Germany, p. 2.

idéaux, témoignant d'une fébrilité face à la domination est-africaine ; celle-ci est pour une large part évitée, au lieu d'être appréhendée comme un éventuel point d'appui vers une performance sportive accrue. Ces fédérations répondent finalement à la domination sportive qui leur est imposée par une domination institutionnelle, utilisant leur pouvoir décisionnaire pour s'extraire du statut de « petit » qui leur incombe, de manière implacable. En lien avec les croyances concernant l'idéologie du don identifiées dans la partie précédente, dont les dirigeants fédéraux se font régulièrement l'écho, les mesures concernant l'encadrement institutionnel du cross-country prises depuis le milieu des années 1990 confirment qu'« *en sport, les croyances populaires à propos de la race et le racisme ont eu un impact majeur sur comment le sport est organisé, théorisé et compris* » (Rigney, 2003 : 47). Le désinvestissement des différentes fédérations, auquel il convient d'intégrer celui de la KAAA, laisse le champ libre à des initiatives individuelles structurant l'athlétisme kényan, et plus généralement la course sur route au plus haut niveau mondial.

CHAPITRE 2

Les courses sur route européennes, la ruée vers l'or

1. Un marché athlétique spécifique

Jusqu'aux années 1970, la pratique de la course à pied reste intimement liée à l'athlétisme, dont l'essence compétitive, codifiée et institutionnalisée se construit en rupture avec les courses populaires (Segalen, 2017 : 104-106). Si de rares épreuves, à l'instar de quelques courses sur route ou du prestigieux cross du *Figaro*, laissent une place aux coureurs non licenciés dans les années 1960, c'est au cours des années 1970 que la course à pied connaît une véritable massification à travers l'essor de manifestations de masse, bouleversant les codes de l'athlétisme traditionnel (Segalen, 2017 : 139-163). Jusqu' alors rigoureusement encadrées par la FFA, les épreuves de course à pied sur piste ou en cross-country, le plus souvent réservées aux athlètes licenciés, se caractérisent par une logique masculine, élitiste et amatrice. Le développement des courses sur route dans les années 1970 véhicule « *une contre-culture sportive* » (Lemaître, 2006) qui remet en cause ce modèle de l'athlétisme traditionnel, contribuant à établir un marché spécifique largement investi par les athlètes est-africain·e·s, plus particulièrement kényan·e·s.

Conformément à ce que nous avons observé dans la première partie, le nombre de courses hors stade, parmi lesquelles les courses sur route[415], augmente rapidement sur le territoire français dans le dernier quart du XXème siècle. D'une poignée d'épreuves au début des années 1970, nous sommes passés à trois mille dans les années 1980 jusqu'à atteindre cinq mille courses au début des années 2000 (Lemaître, 2006). Ce phénomène puise son origine dans l'essor du « *jogging* » au début des années 1960 aux États-Unis (Yonnet, 1982 : 1-2). Associant la course à pied à des valeurs de santé, de liberté et de bien-être, des milliers de citadins délaissent alors les stades pour arpenter les rues et les parcs en courant. Cette nouvelle forme de pratique a d'autant plus de succès qu'elle bénéficie du soutien des autorités médicales et est accompagnée d'une presse spécialisée émergente, notamment la revue *Runner's World* outre-

[415] La dénomination courses hors stade intègre les courses sur route, les courses en montagne et les *trails*.

Atlantique (Krieger et Henning, 2020 : 62). Créée par le Suisse Noël Tamini en 1972, la revue *Spiridon*, associant à la course à pied des valeurs de plaisir, de fête et encourageant la pratique féminine, fait la promotion de la course sur route en Europe et en France dans les années 1970-1980. La revue francophone s'oppose à certains dirigeants de la FFA hostiles au développement de la course hors stade et à leurs relais médiatiques, notamment le journal *l'Équipe* (Lacroix, 2007 : 415-417). La philosophie hédoniste qui parcourt ses colonnes contribue à attirer sur les routes des milliers d'adeptes et donne ensuite naissance à un véritable mouvement *Spiridon*, incarné par des *Spiridons clubs* régionaux rassemblant des coureur·se·s se sentant alors laissé·e·s pour compte par la FFA (Segalen, 2017 : 238-245). Souvent organisées par des promoteurs privés extérieurs au giron fédéral, qu'il s'agisse d'associations dédiées à l'organisation d'événements sportifs, d'associations caritatives ou d'entreprises, les courses sur route qui voient le jour en France dans les années 1970 sont le fruit de démarches individuelles de passionnés de course à pied (Blin, 2012). La classique Marvejols-Mende apparaît ainsi en 1973 à l'initiative de quatre coureurs, parmi lesquels l'organisateur actuel, Jean-Claude Moulin, qui imaginent une course reliant les deux communes de Lozère. L'originalité du format, s'appuyant sur un parcours d'une vingtaine de kilomètres, vallonné, sur route, reliant deux communes distinctes, s'inspire de celui de la classique Sedan-Charleville créée en 1906, se revendiquant la plus ancienne course de ville à ville de France. Dans les années 1970, ce modèle séduit rapidement le public et est adopté par d'autres courses qui fleurissent dans la même décennie. Les épreuves Saint Pol-Morlaix, Auray-Vannes, Marseille-Cassis, Alençon-Médavy, Paris-Versailles, ou Belfort-Montbéliard, toutes créées entre 1973 et 1984, s'établissent sur le même modèle et connaissent toutes une évolution similaire. Ouvertes aux coureur·se·s non licencié·e·s, ces classiques, dont la liste n'est pas exhaustive, rassemblent d'abord quelques dizaines, voire centaines de participant·e·s locales·ux avant de connaître un succès progressif, allant jusqu'à attirer des milliers de coureur·se·s venu·e·s de toute la France puis au-delà.

Cet engouement pour la course sur route, essentiellement en Europe et aux États-Unis, éveille l'intérêt d'une fédération internationale jusqu'alors focalisée sur l'athlétisme sur piste, et dans une moindre mesure le cross-country. Le représentant de l'*Amateur Athletic Union* (États-Unis), M. Houston, pointe dès le congrès de 1976 l'intérêt croissant pour les courses sur route à travers le monde et souligne la nécessité pour l'IAAF d'encadrer cette pratique avant que ne se créent des associations dissidentes se spécialisant dans ce type d'événements [416]. Bien

[416] Minutes of the 30th IAAF Congress, 20, 21 and 22 July 1976, Montreal, Canada, p. 48-49.

que sa proposition de former une commission courses sur route à l'IAAF soit d'abord refusée, le président de cette organisation, Adriaan Paulen, informe le congrès deux ans plus tard de la vigilance à avoir quant à la croissance de cette forme de pratique, notamment à travers le mouvement *Spiridon*[417]. Une telle attention se justifie par le début d'une institutionnalisation de la discipline par une association dissidente, l'*Union Internationale des Courses sur Route*[418], dont se méfie la commission cross-country de l'IAAF. Poussé par la concurrence, le congrès vote finalement en 1980 un élargissement des responsabilités de la commission cross-country, qui se voit attribuer la charge des courses sur route[419]. Cette commission est chargée de réglementer et organiser les courses sur route, « *qui se développent à un rythme phénoménal* »[420], à travers le monde. Elle compte sur l'expertise des membres de *l'Association of Marathon and Distance Races* regroupant des organisateurs de courses sur route à partir de 1982[421]. L'enjeu est d'autant plus important dans les années 1980, période de forte tension au sein de l'IAAF, entre volonté de préserver son idéal amateur originel et nécessité de tendre vers les prémices d'une professionnalisation. L'expansion des courses sur route en dehors du contrôle de l'IAAF condamnerait l'exigence d'Adrien Paulen de *« renforcer l'autorité de nos membres en contrôlant les rencontres internationales sur invitation, qui sont désormais entre les mains des organisateurs de réunions, en particulier en Europe »*[422].

La fédération française emboîte le pas à la fédération internationale concernant l'encadrement des courses sur route, non sans heurts. Autant par manque de moyens que par opposition idéologique à ce loisir de masse éloigné des finalités purement compétitives de l'athlétisme traditionnel, la FFA refuse d'abord la prise en charge des courses sur route dans les années 1970, laissant leur organisation aux mains de promoteurs indépendants (Defrance, 1989). Dans un article au titre évocateur[423], l'ancien directeur technique national, Roger Debaye, soulève également la question du professionnalisme induit par les primes couramment versées dans le cadre des courses sur route, amenant certains coureurs à potentiel du demi-fond à se détourner de l'athlétisme sur piste, jugé plus noble. Au sein de cette configuration qui

[417] Minutes of the 31st IAAF Congress, 5 and 6 October 1978, San Juan, Puerto Rico, p. 16
[418] Report of the IAAF Cross-Country Committee, Minutes of the 31st IAAF Congress, 5 and 6 October 1978, San Juan, Puerto Rico, p. 79-80.
[419] Report of the IAAF Cross-Country Committee, Minutes of the 32nd IAAF Congress, 21 and 22 July 1980, Moscow, USSR, p. 54.
[420] Minutes of the 32nd IAAF Congress, 21 and 22 July 1980, Moscow, USSR, p. 14.
[421] IAAF Council Report, Minutes of the 35th IAAF Congress, 23-24 August 1986, Stuttgart, Germany, p. 18.
[422] Minutes of the 32nd IAAF Congress, 21 and 22 July 1980, Moscow, USSR, p. 23, p. 48
[423] « Les courses sur route : tombeau ou réservoir du demi-fond », Roger Debaye, *Athlétisme* n°235, Avril 1981, p. 10-11.

oppose les pratiquants et organisateurs de courses sur route à la FFA, que Jacques Defrance qualifie de « *schisme* » (Defrance, 1989), le ministère de la jeunesse et des sports enjoint la FFA à encadrer cette forme de pratique dès 1982. Après avoir engagé des discussions jugées positives avec certains organisateurs, la FFA instaure donc cette année-là une commission des courses sur route[424]. Son premier objectif est révélateur de la défiance de la FFA à l'égard de ces épreuves : elle est chargée d'« *examiner les problèmes posés par les épreuves pédestres sur route, ouvertes aux licenciés et aux non licenciés* », et « *proposer des solutions nécessaires* ». La commission est également en charge de l'élaboration d'un calendrier, de textes réglementaires et d'une mission de conseil et d'information auprès des organisateurs et des pratiquant·e·s. C'est finalement en 1989 que la FFA reçoit du ministère de la jeunesse et des sports la responsabilité de donner son aval à l'organisation des courses sur route nécessaire à l'obtention de l'autorisation préfectorale, dans une atmosphère encore tendue. Les organisateurs de course s'insurgent en effet de ce qu'ils perçoivent comme « *une crise d'autoritarisme* » de la FFA[425], après des années d'indifférence, obligeant Guy Godbillon, vice-président de la commission nationale des courses sur route (CNCR), à communiquer avec eux dans la revue fédérale à des fins pédagogiques[426]. Une première coopération entre la CNCR et des associations d'organisateurs (*Association nationale des courses pédestre hors stade*, Mouvement *Spiridon*, *Association française des coureurs de fond*) a finalement lieu quelques mois plus tard, aboutissant à la mise en place d'un compromis tournant autour de deux catégories de courses[427]. La première pour les épreuves souhaitant s'affilier à la FFA, faisant l'objet d'un label national soumis à un droit d'inscription forfaitaire. Matérialisant une reconnaissance institutionnelle, ce label permet à la course en question d'être support d'un championnat de France ou d'être qualificative pour celui-ci. La seconde catégorie de course permet aux organisateurs de fonctionner avec une relative autonomie, sous le contrôle des commissions départementales des courses sur route, donnant lieu à des droits d'un franc par coureur à la FFA. Le nombre de courses sur route titulaires du label augmente progressivement, passant de 110 en 1991 à 300 en 1994[428]. Malgré des progrès dans les années 1990, la rupture entre les organisateurs de courses sur route et la fédération demeure lorsque Bernard Amsalem prend la présidence de la FFA en 2001. Rencontrant régulièrement les organisateurs, le nouveau

[424] Réunion plénière du 5 décembre 1981, *Athlétisme* n°243, janvier 1982 ; p. 32.
[425] « Un épouvantable malentendu », Jean-Pierre Rech, *VO² magazine* n°16, jjuillet-août 1990, p. 50. L'article fait mention de six organisateurs ayant démissionné de la commission nationale des courses sur route, parmi lesquels Jean-Claude Moulin.
[426] « Le point sur les courses sur route », Guy Godbillon, *Athlétisme* n°328, février 1990, p. 41.
[427] « Courses hors stade : vers l'apaisement », Guy Godbillon, *Athlétisme* n° 335, octobre-novembre 1990, p. 31.
[428] FFA, Bureau fédéral n°10 du 17 décembre 1993, *Athlétisme* n°368, février 1994, p. IV.

président recherche leur adhésion à la politique de la FFA, les encourageant à se rapprocher des clubs pour organiser leurs événements ou à s'insérer au niveau local dans le giron fédéral[429]. Cette politique de rapprochement entre la fédération nationale et les acteurs indépendants de la course sur route n'est pas une exception française, l'IAAF ne cessant de rappeler cette prérogative à l'ensemble de ses membres depuis le milieu des années 2000[430]. C'est ainsi que de nombreux organisateurs français indépendants rejoignent progressivement des structures rattachées à la fédération, à l'image de Jean-Claude Moulins, organisateur de Mavejols-Mende, devenu président du comité de Lozère d'athlétisme, François le Disses qui dirige l'organisation de Saint-Pol Morlaix et le comité des courses hors stade de la ligue de Bretagne d'athlétisme ou André Giraud, créateur de Marseille-Cassis et actuel président de la FFA. Si le secteur des courses hors stade ne dépend pas encore totalement de la FFA, Bernard Amsalem se réjouit de l'affiliation d'un nombre croissant d'épreuves à la fédération pendant sa présidence achevée en 2016, sans qu'elles ne souscrivent systématiquement à un label. Une publication du ministère des sports fait état de 6748 courses hors stade affiliées à la FFA en 2018 dont 680 possèdent un label. Parmi ces courses hors stade, la FFA recense 1092 courses sur route[431].

La plupart de ces courses, qui ne suivent pas les codes de l'athlétisme traditionnel, notamment en s'adressant à la masse des participants et non seulement à l'élite, ouvrent également immédiatement leurs portes aux concurrentes féminines, alors exclues des longues distances dans les compétitions codifiées par l'IAAF. Bien que le règlement de la FFA interdise la pratique des courses sur route aux femmes[432], de nombreuses épreuves, à l'image de Marvejols-Mende et de Saint Pol-Morlaix dès 1973, s'ouvrent aux femmes sur des distances allant jusqu'au marathon. Observé dans plusieurs pays, ce phénomène contribue à faire progresser la pratique des courses de fond[433] alors que les compétitions féminines sur piste placées sous l'égide de l'IAAF ne dépassent pas le 1500m jusqu'à 1983[434] :

---

[429] Entretien téléphonique avec Bernard Amsalem, le 28 novembre 2019.

[430] Le conseil de l'IAAF rappelle en 2005 que « *la majorité des courses sur route figurant au calendrier international ne se tiennent pas sous l'égide des fédérations membres de l'IAAF. Les courses sur route font partie de l'athlétisme et il est du devoir, du point de vue statutaire, de l'IAAF et de ses fédérations membres de régir, d'encourager et de promouvoir également ces compétitions sur le plan mondial* » (IAAF Council report, Minutes of the 45th IAAF Congress, 2 - 4 August 2005, Helsinki, Finland, p. 75). De 2007 à 2015, les rapports du conseil pour le congrès de l'IAAF encouragent systématiquement les fédérations membres à se rapprocher de la communauté des courses sur route dans leurs pays respectifs pour soutenir ses initiatives et travailler avec elle.

[431] « Les stratégies d'organisation des courses hors stade : un enjeu clé pour le développement du running », publication du ministère des sports, 14 mai 2019, note d'analyse n°17, p. 5.

[432] Règlement général de la FFA, *Athlétisme* n° 164, mars 1969, p. 11.

[433] Report of the IAAF Women's Committee, Minutes of the 32nd IAAF Congress, 21 and 22 July 1980, Moscow, USSR, p. 47.

[434] L'ICCU a ouvert le cross-country aux femmes à partir de 1970 sur 4km.

« En 1973 on a voulu créer une course plus importante et un kilométrage plus important, les autres c'étaient des courses avec kilométrage réduit. On a voulu créer celle-là entre Mende et Marvejols et… On était quatre à reconnaitre le parcours. A le faire le jour de Noël. Et c'est à partir de là qu'on a créé le premier Marvejols-Mende l'été donc au mois de juillet. Y a eu 180 coureurs et il y avait déjà une quinzaine de femmes, de féminines. C'était le seul endroit en France où les féminines pouvaient courir avec les hommes. Ça a été comme ça pendant presque 10 ans. Presque 10 ans. Et donc après ça a… L'année d'après y en avait 400, l'année d'après 800, etc, etc… Ça s'est développé normalement »[435].

Parallèlement au développement de la pratique féminine des courses sur route à travers le monde, la commission féminine de l'IAAF, successivement présidée par Marea Hartmann et Ilse Bechthold dans les années 1970-1980, se montre très active en faveur de l'ouverture aux femmes des épreuves d'endurance. La commission œuvre ainsi pour la reconnaissance des longues distances féminines par l'IAAF et le CIO, du 3000m au marathon, afin qu'elles intègrent le programme des championnats du monde et des Jeux olympiques. Constatant que « *de nombreuses courses de marathon pour les femmes ont été organisées dans le monde entier* »[436], la commission féminine de l'IAAF plébiscite dès 1976 la tenue d'un championnat du monde de marathon féminin. D'abord réticent, prétextant une pratique peu universalisée du marathon féminin, le conseil de l'IAAF soumet finalement la tenue de cette épreuve au vote du congrès, qui l'entérine en 1980[437]. Les athlètes féminines sont ainsi autorisées à courir le marathon aux premiers championnats du monde de l'IAAF en 1983 puis aux Jeux olympiques l'année suivante, en même temps que le 3000m sur piste, dont le succès dans les meetings à travers le monde est reconnu par les membres du conseil de l'IAAF[438]. Bien que le congrès décide de valider les records féminins sur 5000m et 10000m sur piste, ces distances ne sont en revanche pas intégrées aux championnats du monde. Jugeant le 10000m et le 5000m féminin insuffisamment pratiquées au sein des fédérations membres et ne désirant pas substituer trop rapidement le 5000m au 3000m récemment admis aux Jeux, le conseil de l'IAAF refuse de défendre l'intégration de ces épreuves au programme olympique devant le CIO[439]. Témoignant de l'engouement pour la course sur route féminine dans le monde, ce sont en revanche des

[435] Entretien avec Jean-Claude Moulin, organisateur de Marvejols-Mende, le 2 août 2018 à la maison des associations à Mende.
[436] Women's Committee Report, Minutes of the 30th IAAF Congress, 20, 21 and 22 July 1976, Montreal, Canada, p. 87.
[437] Report of the IAAF Women's Committee, Minutes of the 32nd IAAF Congress, 21 and 22 July 1980, Moscow, USSR, p. 18.
[438] Minutes of the 30th IAAF Congress, 20, 21 and 22 July 1976, Montreal, Canada, p. 33.
[439] Minutes of the 32nd IAAF Congress, 21 and 22 July 1980, Moscow, USSR, p. 19.

championnats du monde de 10km sur route uniquement féminins qui ont lieu en 1983 et 1984, avant qu'ils ne passent sur 15km en 1985[440], la commission féminine souhaitant privilégier le développement de la distance du 10000m[441] lors des championnats internationaux sur piste[442]. Ces mondiaux sur route ne s'ouvrent aux hommes qu'en 1992 avec la création des championnats du monde de semi-marathon. L'ouverture de la pratique des longues distances féminines sur route contribue notamment au développement de l'athlétisme féminin au Kenya, permettant à des athlètes kényanes d'obtenir à leur tour une visibilité grâce à leurs performances lors des marathons internationaux. En devenant la première africaine à remporter le marathon de New-York en 1994, tandis qu'aucune femme kényane n'a encore remporté une médaille d'or aux Jeux olympiques ou aux championnats du monde d'athlétisme, Tegla Loroupe affiche la réussite d'une athlète kényane dans une compétition prestigieuse largement médiatisée[443]. Les courses de fond sur route et particulièrement le marathon constituent donc des rampes de lancement pour Tegla Loroupe[444] puis Catherine Ndereba[445] et de nombreuses autres athlètes leur emboîtant le pas (Njororai, 2015 : 7).

Fortes de leur popularité croissante favorisée par la presse locale et spécialisée, mais aussi par l'ampleur du « *phénomène jogging* » en France dans les années 1980, les courses sur route ont un succès retentissant (Yonnet, 1987 : 77) qui s'amplifie dans toute l'Europe à partir de la fin des années 1990 (Schreeder et al., 2015 : 8). Deux logiques se confrontent au sein de ces événements, avec d'une part l'aspect compétitif, élitiste, inhérent à l'athlétisme fédéral, et d'autre part la nouvelle tendance ouvrant la course à pied à une masse d'adeptes en quête d'hédonisme (Lemaitre, 2006). La communication autour des courses sur route insiste souvent sur leur dimension festive, plébiscitée par les municipalités qui soutiennent financièrement et logistiquement ce type d'événements dynamisant les villes (Blin, 2012 : 281). A l'image de

[440] Report of the IAAF Women's Committee, IAAF Council Report, Minutes of the 35th IAAF Congress, 23-24 August 1986, Stuttgart, Germany, p. 83.
[441] Il faut attendre les championnats d'Europe de 1986 puis les championnats du monde de 1987 pour que le 10000m soit inscrit au programme, puis les championnats du monde de 1995 pour que le 5000m ne remplace le 3000m, en conformité avec le programme masculin.
[442]Report of the IAAF Women's Committee, Minutes of the 34th IAAF Congress, 31 July and 1 August 1984, Los Angeles, USA, p. 56..
[443] Helen Chepngeno devient quelques mois plus tôt championne du monde de cross-country mais cette compétition est plus confidentielle que les Jeux olympiques, les championnats du monde d'athlétisme ou les grands marathons.
[444] Tegla Loroupe remporte plusieurs marathons internationaux de 1994 à 2000 et bat les records du monde de l'heure, du 20km, 25km et 30km. Elle est par ailleurs médaillée de bronze du 10000m aux championnats du monde en 1995 et 1999.
[445] Catherine Ndereba remporte des marathons internationaux au début des années 2000, dont le marathon de Boston à quatre reprises. Elle est double championne du monde du marathon en 2003 et 2005 et deux fois vice-championne olympique sur la même distance en 2004 et 2008.

l'implication financière et logistique des collectivités locales dans l'organisation des étapes du tour de France dans une dynamique de sport spectacle (Boury, 2003), les courses sur route françaises s'inscrivent dans une stratégie de marketing territorial ciblant le sport de masse (Lapeyronie, 2009). Outre les pratiquant·e·s inscrits dans une modalité de loisir, qui sont majoritaires, l'introduction de primes dans les années 1980, bien que contraire aux valeurs de l'IAAF encore tournées vers l'amateurisme, incite des athlètes de haut niveau, parmi lesquels de nombreu·se·x athlètes africain·e·s, à investir ce secteur (Krieger et Henning, 2020 : 63). Il est essentiel d'insister sur une spécificité des courses sur route, parmi les multiples épreuves que compte l'athlétisme : sont regroupées sur la même ligne de départ deux « populations » distinctes, des coureu·ses·rs amateurs·rices venu·e·s dans une logique de loisir d'une part, et des coureur·se·s professionnel·le·s recherchant les moyens financiers nécessaires à leur subsistance d'autre part (Schotté, 2011 : 19). La recherche de performance concerne également certain·e·s coureur·ses amateur·trice·s en quête de progression (Faure, 1987), mais ces derniers se distinguent des professionnel·le·s dans la mesure où elles/ils ne figurent pas dans les premières places du classement et ne peuvent ainsi prétendre aux primes distribuées pour les meilleur·e·s coureur·se·s. Au-delà de la dimension sportive, cette distinction entre « *coureurs* » et « *athlètes* » tournés vers la performance, selon la terminologie de Martine Segalen (2017 : 38), est également marquée socio-économiquement. Si dans le cadre de notre étude, nous allons davantage nous intéresser à la seconde population, il n'en est pas moins important d'avoir conscience de l'hétérogénéité sportive et sociale au sein de laquelle elle évolue dans le marché des courses sur route françaises. Cette hétérogénéité est en effet à la base de la dialectique qui anime les organisateurs de courses, sur laquelle nous reviendrons, consistant à trouver un équilibre entre la réalisation d'un certain niveau de performance par l'élite et une adhésion quantitative et qualitative de la masse des participant·e·s à leur épreuve. Alors que les coureur·se·s loisirs appartiennent davantage à des catégories sociales favorisées[446] (Faure, 1987 ; Bessy et Lapeyronie, 2009 : 89), la plupart des athlètes kényan.e.s participant aux courses sur route européennes sont en situation de précarité[447]. Bien que la recherche de performance puisse animer ces deux populations, elles ont aussi des motivations pouvant apparaître contradictoires , les coureur·se·s amateurs·trices se caractérisant par un rapport au

[446] A titre d'exemple, le marathon attire davantage des groupes sociaux aisés (cadres et professions intellectuelles supérieures) et tend à s'ouvrir aux classes moyennes (employés et professions intermédiaires) (Bessy et Lapeyronie, 2009 : 89).

[447] Par précarité, nous entendons une forme permanente d'incertitude, assujettissant les gains financiers à la performance réalisée. La contre-performance pouvant conduire à une absence de revenus d'autant plus dommageable que de nombreux frais sont engagés par les athlètes, comme nous le verrons par la suite.

corps conscient, s'appuyant sur des finalités sanitaires, esthétiques, plus ou moins hédonistes, tandis que les professionnel·le·s recherchent l'utilité à travers un rapport au corps mécaniste (Boltanski, 1971). Au sein de cette hétérogénéité, le marché des courses sur route ouvre l'opportunité de mener une carrière professionnelle à davantage d'athlètes de moindre niveau, car le nombre de places dans les meetings sur piste est très restreint comparativement aux courses sur route.

Constituant un marché spécifique se démarquant de l'athlétisme traditionnel incarné par le cross-country et l'athlétisme sur piste, les courses sur route contribuent largement à la libéralisation de l'athlétisme, à la fois dans sa dimension économique, favorisant les flux financiers et humains, et dans sa dimension socio-sportive en réunissant dans les villes des pratiquant·e·s autour d'idéaux sociaux et notamment d'une liberté d'entreprendre (François et Robène, 2020 : 16). Qu'il s'agisse de l'ouverture précoce à la professionnalisation, de la pratique des longues distances féminines, ou de la massification des événements, ce marché bouleverse les codes de l'athlétisme traditionnel. Cette libéralisation, favorisée par une période de latence dans les années 1970 quant à l'encadrement des courses sur route, d'abord rejetée par la FFA (Defrance, 1989), ouvre une porte aux organisateurs de course et aux agents sportifs. Ces acteurs individuels vont ainsi prendre le pas sur les structures sportives traditionnelles pour organiser les compétitions sur route et vont fortement accroître les flux d'athlètes kényan·e·s dirigé·e·s vers l'Europe. Le développement des épreuves sur route offre ainsi un contexte favorable au développement de situations de vulnérabilité pour les coureur·se·s professionnel·le·s, tant par son organisation que par les interactions qu'il génère

2. Les organisateurs de courses : des promoteurs en quête d'équilibre

L'engouement pour les courses sur route mises en œuvre dans les années 1970 modifie considérablement la démarche des organisateurs à mesure que leur événement prend de l'ampleur. Nous nous appuierons sur les témoignages de Jean-Claude Moulins[448], François le Disses[449] et Gwenaël Vigot[450] respectivement organisateurs des semi-marathons Marvejols-Mende, Saint-Pol Morlaix, et du 10km Rallye de Brest (aujourd'hui disparu) pour comprendre la logique commerciale qui gagne rapidement leur course. Cette logique les amenant à passer

[448] Entretien avec Jean-Claude Moulin, Mende, 2 août 2018.
[449] Entretien avec François le Dissès, Morlaix, 12 août 2019.
[450] Entretien avec Gwenaël Vigot, Brest, 12 août 2019.

d'une notoriété locale à des manifestations internationales de masse, nécessitant de trouver un équilibre d'une part entre l'élite et la masse des participant·e·s, d'autre part entre athlètes internationales·ux et locales·ux.. Les athlètes kényan·e·s, qui figurent dans les pelotons de tête de ces événements depuis le début des années 1990, jouent alors un rôle central dans leur démarche promotionnelle.

Bien qu'au départ la finalité compétitive existe, les créateurs de courses étant souvent eux-mêmes des athlètes, il est surtout question d'animer la vie sportive locale à travers la mise en œuvre d'une course au format original. A l'image de Marvejols-Mende, c'est le succès rapide de ces événements qui conduit les organisateurs à accueillir dès les premières éditions des athlètes de renommée nationale, puis internationale, comme l'observe Jean-Claude Moulins :

« Non mais ça s'est fait assez rapidement parce que dès la deuxième année on a 400 coureurs… la deuxième année, la troisième année… (il consulte un livre intitulé « 30 ans de Marvejols-Mende » retraçant l'historique de la course) La troisième année on est déjà à 650 coureurs et 800 après, de suite ça saute assez rapidement quoi. Bon on passe les 1000 à partir de 77, 77 c'est la 4ème, c'est la 5ème année… oui. On est à plus de 1000 déjà. Et… bon c'est pas les Africains, mais y a déjà des Anglais, des Belges, etc… et qui gagnent quoi hein (…) Ouais, ouais, ouais c'est des internationaux qui viennent. Des Anglais je vous dis… Des Anglais, des Belges, des Danois, des Suisses, un international suisse… Qu'on retrouve plus trop après au premier rang parce qu'ils sont bouffés par les Africains. Quand les Africains arrivent, tous ces gens-là… Des Hongrois, en 78. Le premier c'est un Anglais, le deuxième et troisième c'est des Hongrois. 4ème euh… 5ème c'est un Hongrois ».

Organisateur du semi-marathon Saint Pol - Morlaix depuis 1997, François le Disses constate également l'arrivée précoce d'athlètes de haut niveau étranger·e·s sur la course, en évoquant Pierre Le Dain, à l'initiative de l'épreuve en 1973 :

« Si, il a fait venir quand même les meilleurs. Ah ouais c'était un visionnaire, c'était un visionnaire, alors avec pas de moyen évidemment, pas de moyen. Euh… Si tu regardes le palmarès, attends je vais remettre mes lunettes (il regarde le palmarès de l'épreuve qu'il a apporté) … Bon quand même 73 t'as Lucien Rault, international champion du monde par équipe, OK, tu descends… après t'as Gomez, Gomez international champion du monde par équipe aussi, avec Rault. Tu vois ils sont là, ils sont peut-être que 200 au départ mais ils sont là quoi tu vois. Et après tout de suite après tu vois les Belges, Schoots, il a dû être recordman d'Europe, de mémoire, après t'as Lévisse, t'as Goater le grand… Qui lui aussi a fait partie des meilleurs du monde. Tout de suite d'entrée, non non, lui, … voilà. Et il a adopté, il y a pas de

secret hein, euh… Comme à l'époque il n'y avait pas de prime, pas grand-chose, rien du tout, donc rapidement il a adopté le système "j'indemnise au moins sur les déplacements" quoi voilà ».

La participation des meilleur·e·s coureur·se·s nationales·ux puis mondiales·ux contribue ainsi largement à faire croître la notoriété de ces événements et leur fréquentation. Forte de cent cinquante-trois participant·e·s lors de sa première édition, Marvejols-Mende passe la barre des mille participant·e·s en 1977 puis celle des deux-mille sept ans plus tard avant d'atteindre les quatre mille au début des années 1990 (cf. Graphique 4) :

« Les meilleurs français étaient là, les meilleurs Français, les meilleurs Européens. Et… bah pourquoi ? parce que déjà la renommée elle avait été faite par la revue Spiridon, euh… qui… qui donc portait cette course quoi… qui correspondait parfaitement à ces… à ces buts : la fête… etc… Donc c'était… (long silence) Oui, oui oui oui, parce qu'elle correspondait parfaitement à ce que la revue prônait quoi : la course pour tous et pour les femmes, et comme je vous ai dit pendant 10 ans… pendant 8 ans, c'était le seul endroit où les femmes pouvaient courir. C'était interdit avant. Et puis… et puis après y a eu… Oui les coureurs étrangers qui venaient, qui venaient faire la fête, donc ça a fait un effet boule de neige quoi. Et la renommée a dépassé très très largement les frontières, les autres revues en parlaient, les télés en parlaient. Euh… Il y avait pas encore les grosses épreuves internationales qu'il y a maintenant. Pour les coureurs de haut niveau c'était le seul endroit aussi où ils pouvaient se faire un palmarès et aussi avoir euh… Bon quelques primes à l'arrivée quoi ».

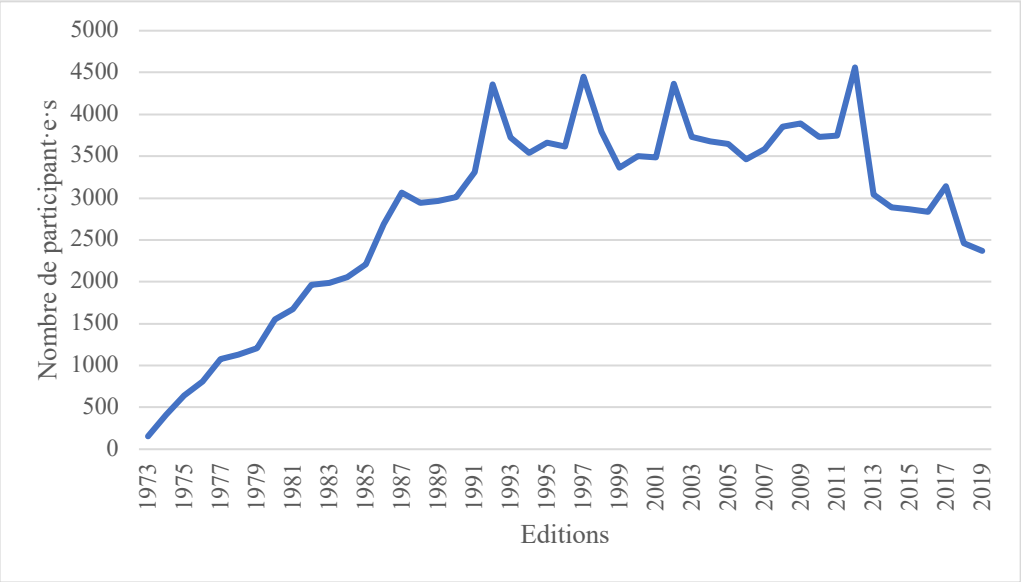

Graphique 5 : Nombre de participant·e·s au semi-marathon Marvejols-Mende de sa création à 2019 (source: www.marvejols-mende.org)

Ayant pris une dimension internationale en accueillant les meilleur·e·s Européen·ne·s, ces courses sur route s'ouvrent ensuite progressivement aux athlètes est-africain·e·s qui ont forgé leur réputation sur le tartan et dans la boue des cross, lors des différents championnats internationaux. Intéressé·e·s par les perspectives d'une professionnalisation plus précoce que sur les épreuves encadrées par l'IAAF, où l'attribution de primes est beaucoup plus réglementée, les athlètes kényan·e·s arrivent massivement sur les courses sur route hexagonales dès la fin des années 1980. Faisant figure de pionnière quant à la participation d'athlètes est-africain·e·s sur les courses sur route françaises, Marvejols-Mende accueille le vice-champion du monde de cross éthiopien Arega Abraha dès 1981, puis le Djiboutien Ahmed Salah deux ans plus tard, avant qu'il ne devienne vice-champion du monde du marathon. Barnaba Korir est ensuite le premier kényan à s'essayer à ce semi-marathon qu'il termine en treizième position en 1988, avant que son compatriote Samuel Kimayo ne « *pulvérise* »[451] le record de l'épreuve en 1997. Jean-Claude Moulin admet rechercher la venue de ces athlètes dont la réputation n'est plus à faire :

« Disons comme moi j'allais dans toutes les courses un peu en Europe euh… lorsque je voyais que des coureurs euh… Des coureurs africains euh… Africains ou autre hein. Parce que pas seulement Africains, les Russes sont venus aussi comme ça hein. En allant courir dans les pays de l'Est on a réussi à avoir de très bons coureurs, une année c'est des Russes qui ont gagné, les trois premiers c'étaient trois Russes. Mais bon… euh… puis l'Afrique après est arrivée lorsque… Enfin… Ils ont tout gagné aussi au niveau mondial. Ils ont commencé à gagner les championnats du monde de cross, alors qu'ils les gagnaient pas avant, c'était les Européens qui gagnaient. Des Anglais, des Belges, des Français, quelques fois. Et donc après quand ils sont arrivés ils sont plus forts que tous, ils sont plus forts ça y a pas de problème. Donc euh… l'Afrique de l'Est a vraiment pris le dessus en course à pied ».

L'arrivée des athlètes kényan.e.s à Saint Pol-Morlaix se fait plus tardivement puisqu'il faut attendre 1993 pour voir un Kényan sur la classique finistérienne, entérinant la fin de la domination européenne.

Devenus de véritables promoteurs de leurs événements, ces organisateurs cherchent à travers la présence des athlètes étranger·e·s à donner une visibilité plus importante à leur épreuve. Comme la revue *Spiridon* participe à la croissance de Marvejols-Mende dans les années 1970, les médias sont un terrain toujours convoité par les organisateurs. En vue d'attirer

[451] « Marvejols-Mende, l'Histoire de la légende », www.marvejols-mende.org, p. 2.

des participant·e·s sur son épreuve, François le Disses confie l'importance de l'enjeu médiatique qui passe par un niveau de performance susceptible d'intéresser les revues spécialisées :

« Bon d'abord, ma devise : le St Pol Morlaix ou le Taulé Morlaix, moi dans mon jargon quand je suis devant les médias et tout quand je discute, c'est une course populaire par excellence. C'est-à-dire que… accessible à tout le monde, mais euh… Où sur cette course populaire l'élite a une place de choix, parce que ma devise : l'élite tire la masse vers le haut hein, donc euh… Voilà. Et puis faut reconnaître que si je faisais blocage sur ces athlètes africains ou étrangers etc… J'attirerais moins les médias, parce que le média, le média professionnel, bon qu'il y ait de la quantité ça le satisfait, mais il veut aussi de la performance hein, il veut un fil conducteur pour discuter, pour euh… Il veut un champion, il veut… Voilà c'est son fond de commerce hein. Donc, à moi de faire, si tu veux une symbiose et de trouver euh… Voilà, c'est moi qui fais ça, voilà. ».

Épreuve phare du calendrier des courses sur route françaises, le marathon de Paris ambitionne également de progresser autant sur le plan de la masse que de l'élite pour rivaliser avec les marathons de New-York et de Londres, au sommet de la hiérarchie mondiale, tant sur le nombre de participant·e·s qu'au plan chronométrique. Adjoint au sport à la mairie de Paris et directeur général du marathon, Joël Lainé confie ainsi à la revue *Athlétisme* son double objectif de voir l'événement parisien atteindre les 18000 concurrent·e·s, tout en voyant le temps de référence de l'épreuve passer sous les 2h10, promettant 100000 francs à quiconque effacerait cette marque[452]. Bien que les organisateurs du marathon de Paris s'en préoccupent, cet enjeu médiatique est d'autant plus important pour des courses de province qui ne sont pas situées à proximité des métropoles et doivent donc recruter sur un territoire plus large. Jean-Claude Moulin affirme ainsi que « *c'est le désert en France, la Lozère, donc il faut faire venir les gens. Et donc les gens qui viennent, les populaires je parle, ce sont des gens qui viennent de toute la France. 90% sont des gens extérieurs au département. Et ça y a aucune course. Nous on est obligé de les faire venir donc il faut qu'il y ait une notoriété importante, il faut pour ça que les revues spécialisées en parlent et pour que ça continue à en parler et ben il faut entretenir aussi un niveau important devant. Voilà* ».

Le recours aux athlètes kényan·e·s dans les courses sur route françaises suit donc la logique de l'évolution de la course de fond au niveau mondial. De la même façon que les athlètes kényan·e·s suppléent leurs homologues européen·ne·s dans les épreuves sur piste puis

[452] « Paris dans la cour des grands », Jacques Chanéac, *Athlétisme* n°370, avril 1994, p. 13.

en cross-country, ils deviennent la référence mondiale des courses sur route. Recrutant d'abord ces athlètes par l'intermédiaire d'agents sportifs, dont nous reparlerons plus loin, les organisateurs interrogés profitent d'une demande très importante d'athlètes désireux·ses de participer à leur épreuve. Bien que bénévole, leur démarche s'inscrit donc en droite ligne de la politique promotionnelle des professionnels de l'encadrement sportif, collaborant avec des agents partisans de l'ouverture des sports (Defrance, 2011 : 34). Jean-Claude Moulins admet ainsi n'avoir aucune difficulté à recruter les athlètes africain·e·s pour constituer son plateau élite dès le milieu des années 1990, rappelant que *« l'Afrique de l'Est a vraiment pris le dessus en course à pied. Je dirais avec les Maghrébins, avec les Marocains et Algériens, qui sont aussi très forts. Mais c'est surtout l'Afrique de l'Est. Kenya, Éthiopie, Tanzanie, Ouganda, à un degré en dessous. Mais Éthiopie et Kenya dominent très très très largement. Donc ils ont dominé sur toutes les grandes courses au niveau mondial, et là-dessus il s'est formé des managers. Il s'est formé des gens euh… pour qui ça a été leur travail quoi, de faire venir ces coureurs-là, de leur faciliter le déplacement, de leur faciliter les hébergements, de les emmener carrément même pour certains en voiture. Donc y a eu pas mal d'écuries de managers qui se sont formées. Les premières à partir de ces années 94-95 je dirais. Et puis 2000 après ça a éclaté quoi. Y en a eu de partout des… Et y en a actuellement… Actuellement moi pour 10 coureurs kényans que j'accepte, j'en refuse 50-60. Oui, oui oui. On est assailli ».*

Corroborant cette forte affluence d'athlètes kényan·e·s projetant de courir en France, François le Disses confirme que *« c'est eux qui venaient, avec des managers. Avec des managers dont notamment Gwenaël Vigot hein. Gwenaël Vigot avait sur Brest un gros team hein, ils ont été jusqu'à vingt-trente athlètes ! Ils étaient à Brest, ils avaient des visas, ils venaient trois mois à Brest, et essentiellement ils étaient là hein ».*

Si Jean-Claude Moulin autant que François le Disses sont davantage préoccupés par l'exposition médiatique dont leur épreuve fait l'objet, d'autres organisateurs de courses de moindre notoriété peuvent sans doute trouver dans les athlètes kényan·e·s la garantie d'un niveau de performance qui sera nécessaire, dans le futur, à l'octroi et au maintien du label de la course qu'ils organisent. Les différents labels allant du niveau départemental à international, constituent un repère quant à la qualité de l'organisation et au niveau d'une compétition, pour des pratiquant·e·s coutumier·e·s des outils de communication de la FFA. Ils sont soumis à des exigences concernant le nombre de participant·e·s à une épreuve et un niveau de performance, défini·e·s dans le règlement des courses hors-stade de la FFA. A titre d'exemple, en 2017, le label international s'obtient si figure au classement de l'année précédente au moins une

performance de niveau « *International B* » au barème de la FFA ou quatre performances de niveau « *National 1* » ou « *National 2* »[453]. Bien que nous ne disposions pas de témoignages allant dans ce sens, le recours aux athlètes étranger·e·s, notamment kényan·e·s, pourrait alors être un moyen d'assurer un niveau de performance suffisant pour une épreuve afin de conserver un niveau de label élevé, lorsque le réservoir d'athlètes nationales·ux est insuffisant. Journaliste spécialisé dans la course à pied, Gilles Bertrand évoque dans un article portant sur la diminution drastique des primes distribuées dans les courses sur route en 2016, l'aubaine que constituent les athlètes africain·e·s pour les organisateurs désirant préserver un label national ou international[454]. Le tableau 6 présente pour chaque niveau de performance sur les distances du 10km, du semi-marathon et du marathon, le nombre de français ayant atteint les niveaux de performances précédemment cités en 2017. Il illustre la difficulté de miser sur les athlètes nationaux, notamment sur semi-marathon et sur marathon, pour atteindre les critères requis pour obtenir un label international. En effet, peu d'athlètes français sont capables d'atteindre un tel niveau sur ces distances, qui de surcroît ne peuvent être que rarement courues en compétition par un même coureur dans une même année. Bien que les données soient certainement inférieures à la réalité[455], le tableau 7 permet de se rendre compte de l'appui que peuvent constituer les athlètes kényans pour les organisateurs en vue de renforcer les plateaux élites des courses françaises qui défendent un niveau de label national ou international.

	International B	National 1	National 2	National 4
10km	1	4	21	179
Semi-marathon	1	3	11	57
Marathon	1	2	14	40

Tableau 6 : Nombre de coureurs français ayant réalisé des performances de niveau IB, N1, N2 et N4 en 2017 (source : athle.fr)

	International B	National 1	National 2
10km	29	69	125
Semi-marathon	100	173	238
Marathon	155	228	357

Tableau 7 : Nombre de coureurs kényans ayant réalisé des performances équivalentes aux niveaux IB, N1, N2 dans des courses labélisées par l'IAAF en 2017 (source : worldathletics.org)

[453] Guide des labels FFA pour les courses sur route 2017.
[454] « 500000 euros de primes pour le marathon français », Gilles Bertrand, *Spe15.fr*, 28 mai 2016.
[455] N'incluant que les courses labélisées par l'IAAF, ce tableau ne prend pas en compte les nombreuses performances réalisées par des Kényans au sein de compétitions non labélisées dans divers pays.

Bien que profitant volontiers de l'appui procuré par les athlètes africain·e·s, les organisateurs ont toutefois le souci de limiter leur participation sur un plan quantitatif. Sans refuser l'inscription d'un athlète, ils se fixent certains quotas d'invitations donnant lieu à une prise en charge de frais d'inscription, de déplacements, d'hébergement, de restauration et parfois à une prime de notoriété. Les athlètes non invité·e·s peuvent alors s'inscrire comme n'importe quel coureur, sans bénéficier des facilités que confère le statut d'invité. François le Disses évoque d'abord des raisons budgétaires qui le contraignent à limiter de la sorte le nombre d'invitations d'athlètes kényan·e·s, et plus largement étranger·e·s, dans ses épreuves :

« Moi j'ai bloqué, réparti sur la course, à quarante l'année dernière, quarante, j'aurais pu prendre d'autres hein, je peux pas, je peux pas. (…) Ah non ! Économiquement j'ai pas le budget, donc moi j'exploite personne hein, si le gars je lui dis tu viens, bah je l'indemnise sur son billet de train, euh… je l'héberge, je le nourris, mais bon ça c'est gratuit pour l'athlète que j'ai choisi mais pour moi c'est pas gratuit hein. Une nuit d'hôtel ou deux, souvent à minima, on est au bout, ils viennent à deux nuits, ça me fait deux nuits, euh… Un billet de train SNCF seconde classe Paris-Morlaix, parce que c'est ma base d'indemnité, euh… Aller-retour c'est 150 euros hein, donc c'est… Faut les nourrir et tout, moi je les bichonne ».

Jean-Claude Moulins ne prend quant à lui qu'exceptionnellement en charge les billets d'avion, réservant ce privilège à des athlètes connu·e·s ou d'ancien·ne·s vainqueur·e·s, et profite de la mise à disposition de dortoirs de l'internat du collège de Mende inutilisés pendant l'été pour l'hébergement. Moins préoccupé par l'aspect économique, il justifie la limitation du nombre d'athlètes invités par un désir de maintenir une certaine diversité au sein de son épreuve, en ne faisant pas une place trop importante aux athlètes kényan·e·s :

« Et moi… je prends… Je les prends pas tous, parce qu'il y aurait cinquante Kényans et quarante-neuf Kényans devant quoi. Et ça me tue la course ça. Donc j'en prends une dizaine de Kényans, comme sept, huit Ethiopiens et en priorité je garde la place pour ceux qui sont déjà venus, ceux qui ont gagné bien sûr en priorité. Ceux qui sont déjà venus, parce qu'ils connaissent la course, ils connaissent comment on fonctionne pour les hébergements et tout, pour nous c'est beaucoup plus facile. Et lorsque j'ai mes dix Kényans, ou dix, douze Kényans, stop. J'en prends plus. […] Non, composé que de la même nationalité ça tue la course. C'est ce qu'ils font à Paris ou ailleurs mais c'est pas bon, ça vaut rien. Et donc j'équilibre le plateau donc avec… Je prends des Ougandais, cette année 3 ou 4, 7 ou 8 Ethiopiens, 10 Kényans, des Marocains, des Algériens et après d'autres nationalités. Qu'est-ce qu'on a aussi… Parce qu'on a trente et quelques nationalités, des Belges, des Anglais, voilà. Des Russes, des Ukrainiens pas mal, on en a pas mal ».

Officiant à la fois comme organisateur de courses dans les années 1980-1990 puis comme agents sportif, Gwenaël Vigot corrobore l'idée selon laquelle limiter le nombre d'athlètes africain·e·s préserve le spectacle en y incluant une dimension racialisante. Il voit dans la présence massive de ces athlètes sur les courses un risque de désintérêt du public français, davantage tourné vers les représentant·e·s nationales·ux :

« Ah ouais… ouais, ouais… Moi je voyais des courses euh… 20km de Paris je crois que une année… Putain une année c'était euh… 98-99 peut être, ouais ça fait vingt ans quoi, il y avait peut-être les 25 premiers c'étaient des athlètes africains : Kenya, Éthiopie euh… Ce qui fait que le premier non Africain, ça devait être un Russe, bah il était beaucoup plus applaudi que les premiers, ah ouais, ouais,… […] Quand tu te retrouves avec vingt africains sur la ligne de départ et qu'ils occupent les vingt premières places, comme je te disais tout à l'heure, le premier non africain il est plus applaudi que celui qui a gagné la course quoi… Donc c'est sûr que… c'est… ça rejoint ce que je te disais tout à l'heure, ça a complètement tué le marché. Trop d'Africains sur les courses ça a tué le marché ouais. Parce que pour les spectateurs euh… ils vont reconnaître un… J'allais dire un Dominique Chauvelier euh… un truc comme ça, ils vont le reconnaître physiquement. Un Africain ils vont pas le reconnaître […] On va pas dire qu'ils se ressemblent tous parce que je les connais les Africains, mais dans les spectateurs tu entendais : mais de toute façon les Africains ils se ressemblent tous quoi, ils sont tous noirs et ils ont les cheveux crépus donc euh… Pour moi ça va un peu plus loin que ça mais c'est sûr que ça a tué le marché ouais ».

Du point de vue de Gwenaël Vigot, l'enjeu, concernant le public, dépasse celui d'une simple préférence nationale ou locale, mais rejoint plutôt la « *rationalité* » adoptée par les propriétaires américains d'équipes de baseball des années 1960-1970. Ces derniers s'attachent à ne pas dépasser une certaine proportion de joueurs noirs dans leur équipe, au-delà de ce que les supporters blancs estiment être une limite raisonnable, afin de préserver la fréquentation des stades (Coakley, 2006 : 92). En dehors de leur dimension racialisante, ces propos sont représentatifs de la domination des athlètes kényan·e·s sur les épreuves françaises les plus prestigieuses, comme sur des courses locales de moindre niveau. Le tableau 3 fournit ainsi quelques exemples non exhaustifs de courses dominées par les athlètes kényan·e·s, plus généralement africain·e·s, dans lesquelles les athlètes français·e·s ont des difficultés à s'exprimer, parfois en dépit de leur statut d'athlètes internationa·les·ux. Perçue négativement par la FFA, la présence massive des athlètes africain·e·s sur les courses françaises est également susceptible d'entraîner un désintérêt des athlètes français·e·s, dont les meilleur·e·s sont parfois

submergé·e·s par leurs concurrent·e·s. Bernard Amsalem évoque ainsi la perception de cette situation par la FFA comme un écueil :

« Non, non non, négative et surtout pour les athlètes français parce que quand vous voyez arriver à l'arrivée d'une course euh… Des, des… Dix athlètes kényans qui se suivent et le premier Français, qui est en équipe de France, il est onzième ou douzième, vous vous dites euh… C'est pas bien, c'est pas normal. Les courses qui sont organisées en France c'est aussi pour valoriser les meilleurs athlètes français c'est pas simplement pour… Alors il est pas interdit d'inviter des étrangers hein, je dis pas ça, mais à un moment donné ça posait problème par rapport aux Français. Et donc effectivement les athlètes étaient pas contents et nous non plus donc voilà, c'est ça ». Référent fond et *Running* à la FFA, Jean-François Pontier confirme ce découragement des athlètes qui dessert le marathon français, admettant « *qu'il y a un aspect négatif, il y a beaucoup d'athlètes qui sont découragés, parce que… Donc ils vont pas sur certaines courses parce qu'il y a trop de Kényans, et puis ils montent pas sur marathon parce que… Le marathon en France c'est impossible de gagner sa vie, quasiment impossible. Le gars il va faire 2h10 au marathon de Paris, il fait dixième de la course et il gagne zéro, et il fait 2h10. Donc bon, euh…* »[456].

[456] Entretien avec Jean-François Pontier à Aubière le 19 septembre 2019.

	Épreuves	Nombre d'athlètes kényan·e·s	Classement du premier Français
Niveau international	Corrida de l'Est républicain (Heillecourt)	32	19ème*
	20km de Paris	23	24ème
	Humarathon (Evry sur Seine)	19	16ème*
	Voie royale (Saint-Denis)	12	11ème
	Marathon de Reims	15	16ème
	Semi-marathon de Reims	11	14ème
	20km Marseille-Cassis	12	15ème
	Marvejols-Mende	10	8ème*
Niveau national	15km du Puy en Velay	18	17ème
	Semi-marathon Saint-Pol - Morlaix	29	7ème*
	20km de Maroiles	15	10ème
	Semi-marathon d'Oloron Sainte-Marie	15	16ème
	10km de Melun	16	18ème
	10km de Tours	13	10ème*
	10km de Montereau	13	18ème
	Semi-marathon de Niort	11	12ème
Niveau régional	Semi-marathon de Boulogne Billancourt	13	13ème
	10km la Provence (Marseille)	7	8ème*
	10km de Roanne	14	12ème*
	Semi-marathon d'Epinay sur Seine	11	14ème
	Semi-marathon de Trith	18	18ème
	Semi-marathon de Friville-Escarbotin	19	29ème
	Semi-marathon de Châlon en Champagne	8	8ème

Tableau 8 : Nombre d'athlètes kényan·e·s et classement du premier athlète français dans quelques courses françaises de niveaux international, national et régional (source : base de résultats de la FFA).

*Athlète en équipe de France

Face à ce contexte de domination kényane susceptible de provoquer un désintérêt du public, mais aussi des athlètes français·e·s pour les classiques hexagonales, les organisateurs de courses prennent à leur tour des décisions résilientes. Comme au niveau institutionnel, ces derniers mettent en place des stratégies visant à préserver la participation des athlètes nationales·ux ou locale·ux par la mise en place de classements alternatifs dont sont exclu·e·s les athlètes étranger·e·s. De tels règlements permettent d'attribuer des récompenses à des athlètes français·e·s qui ne peuvent prétendre aux primes du classement général, afin de les inciter à participer malgré la domination des athlètes africain·e·s. La grille des primes établie par l'organisation de Marvejols-Mende propose ainsi 47000 euros de primes pour le classement général masculin et féminin et 4800 euros pour un classement réservé aux athlètes français·e·s. Les primes du classement général sont réparties entre les 25 premier·e·s concurrent·e·s selon des sommes allant de 4000 euros pour les vainqueur·e·s à 320 euros pour les vingt-cinquièmes, auxquelles s'ajoutent des primes pour les 6 meilleurs français·e·s allant de 800 à 1000 euros.

La course va même jusqu'à proposer une grille supplémentaire[457] de 1500 euros de primes à destination des cinq premier·e·s athlètes lozérien·ne·s. D'autres manifestations, parmi lesquelles le 10km *Tout Roanne court* ou *les 15km internationaux du Puy-en-Velay,* proposent des grilles de récompenses réservées aux athlètes locales·ux, licencié·e·s dans le département ou la région où se déroule la course. L'organisateur du cross du *Sud-Ouest* à Gujan Mestras réserve quant à lui ses primes de course aux athlètes invité·e·s, lui permettant ainsi d'avoir un contrôle sur les athlètes d'élite engagé·e·s[458]. En plus d'un challenge regroupant quatre épreuves bretonnes à l'issue duquel sont « *fortement primé·e·s* » les meilleur·e·s coureur·se·s licencié·e·s en Bretagne[459] et d'une grille de primes réservée aux coureur·se·s breton·ne·s pour sa course, François le Disses recherche de nouveaux moyens d'inciter les meilleur·e·s athlètes locales·ux à participer à son épreuve :

« A moi de… de me démener, voilà, c'est tout. Et donc mon discours est très simple hein les gars… Bein… Euh… oui ils sont là mais ils sont comme vous, vous êtes sur la même ligne de départ et ils vont plus vite, bon… Euh… J'y suis pour rien. Par contre, je pense à vous j'ai créé euh… J'ai créé des grilles de primes pour les coureurs bretons et cette année… Tiens… Exclusivité française ! Tu as le scoop. Pour motiver toujours les coureurs bretons par rapport à ça, parce qu'effectivement ils ont besoin… J'ai créé des primes intermédiaires. C'est-à-dire… Tu as fait ma course… A la sortie de la côte de Penzé, la côte tu sais… elle est grande, elle est énorme, elle est à dix bornes. Là, les trois premiers hommes, femmes et… et hommes seront primés, régionaux. A mi-parcours ils vont prendre euh… Le premier je crois que c'est trois cents ou quatre cents, le deuxième moins… Ah oui oui oui ! Non mais attends… A condition… parce qu'il ne s'agirait pas que… Sorti du haut de la côte et puis dégager et prendre les trois cents… de finir la course ».

L'organisateur de Saint-Pol Morlaix se trouve pris en tension entre l'admiration qu'il voue aux athlètes africain·e·s associée à sa passion pour la compétition de haut niveau qu'il me confie à plusieurs reprises pendant l'entretien, et la nécessité de répondre aux attentes des athlètes français·e·s, voire de la fédération, et des médias. Il justifie ainsi le fait que la prime intermédiaire qu'il décide de mettre en place sur son épreuve exclut les athlètes étranger·e·s :

« si tu veux on va me dire tu privilégies encore les coureurs étrangers, ou les coureurs qui vont vite. Non. Là, pour dire Le Disses oui l'élite d'accord, mais pas que l'élite, voilà. Et donc

[457] Il est toutefois précisé que les coureur·se·s ne peuvent cumuler que deux grilles maximum.
[458] Entretien avec Jean-François Pontier à Aubière, le 19 septembre 2019.
[459] Le challenge breton du 10km regroupe quatre 10km organisées en Bretagne : la corrida de Langueux, le 10km de Pacé, Aradon-Vannes et Taulé-Morlaix (organisé en parallèle du semi-marathon St Pol-Morlaix). Le challenge établi sur les quatre épreuves propose 4095€ de primes pour les dix premier.e.s hommes et femmes..

voilà, et ça va plaire, ça va plaire, bah oui. Donc euh… Après, je suis désolé hein bon, j'ai envie de leur dire les enfants allez-y hein, poussez ! Moi je peux vous donner… Je peux même vous donner des tuyaux pour aller plus vite hein, je vous fais un programme hein (rire). Mais non, mais voilà. Mais non mais voilà… Bah, faut arrêter quoi, ils sont là, ils sont bons et ils vont vite bon ben c'est tout hein. (…) Oui, oui, voilà. Et moi, tant que je serai président, peut-être encore pour un certain temps puisque personne ne veut prendre ma place, je changerai pas de fusil d'épaule quoi. Moi je suis, d'abord, je suis un compétiteur, un ex-compétiteur, voilà, et je dis aux mecs : bah allez-y les mecs, vas-y, vas-y, vous êtes sur la même ligne hein, poussez ! Tenez, vous voulez faire ça, moi je te fais un programme hein vas-y hein ! C'est une boutade hein mais… Voilà donc… Après par contre, parce que je suis de la famille hein donc j'écoute le coureur, donc j'essaye de trouver un angle entre prime régionale, prime-ci, prime-là et là, prime intermédiaire pour les régionaux ».

Ces procédés résilients, destinés à limiter l'impact des coureur·se·s kényan·e·s et/ou à favoriser les coureur·se·s locales·ux, font écho à l'ambivalence ressortant des décisions prises au niveau fédéral concernant la création des championnats d'Europe de cross-country. De telles décisions posent à nouveau des problèmes éthiques, allant à l'encontre de l'idéal méritocratique souvent associé au sport (Verchère, 2016 : 39), puisqu'avec le système de primes réservées aux athlètes français·e·s ou locales·ux, il est possible qu'un·e athlète français·e soit mieux doté·e qu'un·e concurrent·e étranger·e l'ayant précédé·e. Le classement de l'édition 2017 de Marvejols-Mende permet d'illustrer cet écueil, puisque le premier Français s'adjuge 1440 euros de primes[460] en prenant la quatorzième place, une somme supérieure au Kényan qui a terminé cinquième de l'épreuve et n'a remporté que 1250 euros. Les mêmes formes de remise en cause de cet idéal méritocratique s'observent dans des courses de moindre niveau, les athlètes français·e·s bénéficiant des classements réservés aux athlètes locales·ux. En 2014, je termine douzième du 10km *Tout Roanne Court*, mais premier coureur local (licencié dans la Loire). Ce classement spécifique me permet de remporter 150 euros, tandis que les coureurs éthiopiens et kényans, respectivement sixième et septième de l'épreuve, qui réalisent des performances environ une minute plus rapide que la mienne, ne perçoivent que 100€. Le règlement de cette épreuve est d'autant plus inégalitaire que la valeur des primes mises en jeu est soumise à un certain niveau de performance. Les 150 euros qui m'ont été remis proviennent ainsi uniquement de mon statut de premier ligérien, ma performance chronométrique ne me permettant pas de

[460] 640 euros correspondant à la prime pour la quatorzième place au classement général à laquelle s'ajoutent 800 euros pour la place de premier Français.

prétendre aux primes du classement général[461]. Si les deux coureurs est-africains évoqués avaient réalisé la même performance chronométrique que la mienne, ils n'auraient donc pas touché de prime. Dans le même esprit, l'organisation des *15km internationaux du Puy-en-Velay* choisit de primer les dix premiers coureurs masculins au classement général et les douze premiers coureurs régionaux. Outre le fait que davantage de coureurs régionaux soient primés alors que plusieurs athlètes de niveau international[462] sont présents sur la ligne de départ, il est fréquent que certains coureurs régionaux remportent plus d'argent que des étrangers qui les précèdent, les primes étant cumulables. Justifiées par leurs vertus mobilisatrices, de telles mesures mettent finalement profondément à mal l'image d'Épinal à travers laquelle « *le spectacle sportif est d'abord une exaltation du talent. Mythe de la juste concurrence entre égaux (Ehrenberg, 1991), il sert de palliatif symbolique aux inégalités de la compétition scolaire puis professionnelle, en mettant en scène une hiérarchie fondée sur le mérite* » (Duret, 2008 : 29). Bien que toujours régulièrement pratiquées, ces formes de discrimination dans l'attribution des récompenses sont parfois dénoncés juridiquement, à l'image du marathon de Reims dont le système de rétribution, prévoyant une grille de primes réservée aux athlètes français·e·s, est pointé du doigt par le tribunal administratif en 1999[463].

Portés par l'ambition de maintenir leur course à un niveau de performance élevé, synonyme de visibilité médiatique, les organisateurs de courses interrogés recourent largement aux services des athlètes est-africain·e·s, essentiellement kényan·e·s, pour dynamiser leur épreuve. Contraints par le poids du cadre national de maintenir les athlètes français·e·s tourné·e·s vers leur course, ces organisateurs, devenus promoteurs, élaborent au sein de leur épreuve des stratégies résilientes par le jeu de l'attribution des primes. Ce système, source d'inégalités, va à l'encontre de l'idéal de méritocratie sportive à laquelle les organisateurs sont pourtant parfois attachés, preuve que « *s'il est indéniable que l'espace sportif s'internationalise, il importe de repérer que, dans le même temps, le cadre national reste structurant dans son fonctionnement* » (Schotté, 2008 : 108). En position subalterne au sein de l'organisation de l'espace sportif dans

[461] Les primes du classement général sont attribuées selon 5 paliers et sont ainsi plus ou moins importantes en fonction de la performance réalisée : mois de 28', moins de 28'40, mois de 29', moins de 31' ou moins de 32'. Les primes du classement local sont quant à elles soumises à la réalisation d'une performance inférieure à 33'. Ayant réalisé ce jour-là une performance de 32'14 je ne pouvais pas prétendre aux primes du classement général mais aux primes du classement local.

[462] Pour illustrer le niveau des athlètes participant à cette course, les Ethiopiennes Deratu Tulu et Birhane Adere championnes du monde ou les Kényanes Isabella Ochichi, vice-championne olympique, Edith Masaï, championne du monde de cross, et Mary Keitany vainqueure des marathons de Londres et New-York, ont toutes inscrit leur nom au palmarès de l'épreuve. le Kényan Rhonex Kipruto s'y est imposé en 2019 avant de prendre la troisième place des championnats du monde sur 10000m et de battre le record du monde du 10km sur route. .

[463] « Discrimination », *VO² magazine* n°105, mars 1999, p. 4.

lequel ils dominent pourtant les classements, les athlètes kényan·e·s subissent une discrimination de fait, justifiée par la discrimination de droit qui incombe à leur situation d'immigrés (Sayad, 2006 : 54-55). Les organisateurs ne peuvent toutefois se permettre de favoriser les athlètes locales·ux au point de renoncer aux athlètes kényan·e·s, ces derniers représentant la meilleure garantie pour leur épreuve d'atteindre un niveau de performance suffisamment élevé pour attirer les médias spécialisés ou justifier d'un niveau de label intéressant. Si les organisateurs sont dépendants de ces athlètes, cette dépendance est néanmoins réciproque, l'accès au marché des courses européennes constituant pour les athlètes kényan·e·s la meilleure voie vers une carrière professionnelle, vecteur d'ascension sociale. La discrimination est bien réelle. Pour autant, elle apparaît comme une étape presque incontournable pour les athlètes d'Afrique de l'Est soucieux·ses d'améliorer leur ordinaire, car évidemment, ramenées au coût de la vie au Kenya ou en Éthiopie, ces primes, certes inférieures à celles touchées par des athlètes locales·ux ou nationales·ux moins performant·e·s, sont tout de même importantes.

3. Une porte d'entrée vers une vie meilleure

Dans les années 1980, les flux d'athlètes kényan·e·s en direction de l'Europe et des États-Unis s'amplifient avec la mise en place du circuit international des meetings (Bale et Sang, 1996 : 131-132). Ces flux concernent des migrations caractérisées dans les années 1990 par des séjours rarement définitifs mais plus souvent temporaires, voire pendulaires (Morokvasic-Muller, 1999), les athlètes séjournant en Europe pour des périodes allant de quelques jours à environ trois mois avant de regagner leur pays. Comme le soulignent la plupart des théories étudiant l'origine et/ou la permanence des flux migratoires, ces derniers sont étroitement corrélés au marché du travail (Réa et Tripier, 2008 : 28-43). A mi-chemin entre une approche macro-économique associant les flux migratoires à l'attractivité des marchés de l'emploi et une approche micro-économique mettant en avant un processus décisionnel rationnel au niveau individuel, les migrations sportives étudiées ici n'échappent pas à ce paradigme. Comme nous l'avons observé, la multiplication des meetings sur piste alors uniquement situés en Europe et la rémunération sujette à performance qu'ils induisent développent une forme de professionnalisme dans laquelle s'investissent massivement les athlètes africain·e·s qui y trouvent une source de revenus (Schotté, 2012 : 61). Cette professionnalisation et les flux migratoires qui lui sont associés sont d'autant plus importants que l'essor des courses sur route

à travers le monde offre de nouvelles opportunités de gagner sa vie en courant pour des athlètes n'appartenant pas au top niveau mondial. Autour d'Iten, de nombreux·ses coureur·se·s investissent ainsi la course à pied dans la perspective d'en faire une activité professionnelle, si bien qu'à l'inverse des sociétés européennes, très peu de coureur·se·s en milieu rural ont une pratique loisir et davantage sont tourné·e·s vers des objectifs de performances (Richter, 2017 : 176). Confirmant cette tendance, une étude comparative en psychologie met en avant les différentes motivations qui animent les athlètes kényan·e·s et danois·e·s à s'investir dans la course à pied (Elbe et al., 2010). Poussés par des motivations extrinsèques, les athlètes kényan·e·s sont ainsi prêt·e·s à consacrer leur vie à la course à pied, à s'entraîner très dur pour être repéré·e·s par un agent sportif et échapper à la pauvreté en courant hors du Kenya. Fort·e·s d'un bon niveau de vie et d'un système de protection sociale, leurs homologues danois·e·s sont davantage animé·e·s par des motivations intrinsèques. Le vaste marché lucratif des courses sur route, offrant ces nouvelles perspectives, nécessite comme pour les compétitions sur piste de porter le regard en dehors de l'Afrique. Le rapport de la CAAA à l'IAAF alerte en effet en 1993 du problème du manque de compétitions en Afrique qui ne favorise pas la progression des athlètes[464]. Malgré des améliorations, cette difficulté de l'Afrique à accueillir des compétitions de haut niveau reste une constante, y compris en ce qui concerne les courses sur route, puisque sur les 113 courses sur route ayant un label international décerné par l'IAAF en 2019, seules 4 (3,5%) sont situées sur le continent africain, tandis que 55 (48,6%) sont en Europe, 39 (34,5%) en Asie et 13 en Amérique (11,5%). Seule l'Océanie avec 2 courses sur route (1,8%) est moins bien pourvue. Bien que le Kenya ne soit pas le pays africain le plus mal doté, avec un circuit national de courses sur route et un marathon international à Nairobi, il n'échappe pas à ce manque de compétitions, dont l'accès est en outre perturbé par des difficultés matérielles dans les années 1990. Associées à un niveau d'équipement informatique sommaire en milieu rural, les défaillances de communication de la fédération kényane jusqu'au début des années 2010, concernant les lieux et horaires des compétitions majeures telles que les championnats nationaux, sont pointées par certains athlètes interrogés. Avant la généralisation d'internet et des réseaux sociaux, les athlètes se voient ainsi privés des rares opportunités d'être repérés par un manager ou d'intégrer l'équipe nationale par manque d'information, au sein d'une configuration fédérale bureaucratique oligarchique (Moreau, 2004 : 51). Évoluant à Iten, dans une région rurale, loin de Nairobi où sont organisés les championnats nationaux, Paul Chepkuto est critique vis-à-vis de ce manque de communication qui ne lui permet pas de participer à ces

[464] Report of the African Amateur Athletic Confederation, Minutes of the 39th IAAF Congress, 10-12 August 1993, Stuttgart, Germany, p. 66.

championnats lorsqu'il est plus jeune et en bonne forme. La difficulté à recevoir des informations concernant les compétitions suffisamment à l'avance s'ajoute alors aux contraintes logistiques pour des athlètes ayant peu de moyens et vivant à six heures de route de la capitale. N'ayant jamais réussi à être repéré par un manager et à courir hors d'Afrique, Paul Chepkuto explique une partie de son échec à s'engager dans une carrière professionnelle dans la course à pied par ce défaut de communication.

Au-delà du problème du faible nombre de compétitions sur le continent africain, ces compétitions ne disposent ni du même prestige, ni de rétributions aussi conséquentes que les courses européennes[465] bien qu'elles proposent un niveau sportif particulièrement relevé. Après avoir commencé la course à pied au lycée en 1991, Josephat Kiprono Rotich s'entraîne plus sérieusement lorsqu'il devient gardien de prison puis officier de police à la fin des années 1990. Il court ainsi plusieurs compétitions au Kenya avant de rencontrer un manager, par l'intermédiaire d'un autre athlète, lui ouvrant les portes des compétitions européennes à partir de 2003. Malgré son statut de policier qui lui assure un salaire, il évoque l'épanouissement personnel mais aussi les bénéfices économiques que lui apporte sa carrière de coureur en Europe, d'abord aux Pays-Bas :

« For me to go to Europe, hum… I think it's a way again of changing your poverty, one. You change your poverty, from down to maybe, to somewhere you know you had now goodies. It changes you from nothing to somebody. So, when you are there, when you are running, and when I just to go to Europe, I did not choose, it's myself to go there. I think it's my friend, God, through my friend, that's made me to go to Europe »[466].

Isaiah Kosgeï commence quant à lui la course à pied après avoir fini des études qui ne lui permettent pas de trouver un emploi. S'il a déjà couru à l'école et participé à des compétitions scolaires, il ne commence à pratiquer sérieusement l'athlétisme qu'à l'âge de vingt-quatre ans, s'insérant dans un groupe d'athlètes par l'intermédiaire d'amis coureurs. Participant d'abord à des courses au Kenya à partir de 1996, il effectue son premier séjour en Europe trois ans plus tard, prenant part à des compétitions en France et au Luxembourg par

[465] A titre d'exemple le 10km d'Iten organisé le 25 août 2018 accorde des primes aux dix premiers hommes et dix premières femmes. Les vainqueur·e·s reçoivent 50000 shillings kényans (388 euros), les second·e·s 40000 shillings (311 euros) et les troisièmes 30000 shillings (233 euros). Bien que ces sommes soient importantes rapporté au coût de la vie au Kenya, elles sont difficilement accessibles au regard du niveau des concurrent·e·s et largement inférieures aux primes accordées sur un 10km d'un tel niveau en Europe qui avoisineraient 1000 euros.
[466] Entretien avec Josephat Kiprono Rotich à Iten, le 23 août 2018.

l'intermédiaire d'un manager français. Isaiah Kosgeï évoque l'exposition que lui confère son incursion sur le marché européen, développant sa confiance en lui :

« That's special in Europe. Hum… The first, this place changed my life apart from staying in Kenya because, one : it's exposed me, it's exposed me from local country to international country. Two: it gave me confidence of competing internationally… (…) Not winning but at least good place… like half marathon Bordeaux I was… Toulouse I was third place. Almost, it was good position so… It gave me confident of competing again. And… Again, it adds me some… some money for life. And… It gave me a continuity of competing in Europe now »[467].

Il justifie également la nécessité de partir à l'étranger par les difficultés à s'imposer au Kenya face à une vive concurrence, finalement moindre en Europe, affirmant : *« a lot of athletes from all categories are here: somebody who is running a 10k, somebody who is running a half marathon and marathoners, they are all there. All the champions are here. So… it's so hard »*. Josephat Kiprono Rotich confirme ce flagrant écart de niveau qui pousse les coureurs vers l'étranger, notamment en direction du vieux continent, à défaut de gagner leur place en équipe nationale :

« You know, the team consists of three athletes: the first and the second and the third. Maybe sometimes, they take one and two. So, you are three, to number maybe… number eight, when you go to Europe you will make… You will go and participate and you will win. And also, as maybe number three to number eight, when you go to Europe, you will not go for the same races all, you know there are a lot of races. So, you can find yourself alone there, maybe you are number eight here in Kenya, to go to a race in Europe maybe you are alone, you are a Kenyan alone and you can win. You know, in Kenya here, when you are top hundred in a race, you can win in Europe ».

Outre la confiance qu'il confère en permettant aux athlètes de jouer les premiers rôles en compétition, le marché européen des courses sur route apparaît surtout comme un moyen de gagner de l'argent et d'échapper à une rude concurrence locale. L'accès à ce marché ne constitue cependant ni les mêmes enjeux, ni les mêmes contraintes pour tou·te·s les coureur·se·s, en fonction de leur position dans la hiérarchie sociale ou sportive au Kenya qui les place plus ou moins en situation de vulnérabilité. Courir en Europe est une démarche qui implique une prise de risque, notamment quant aux engagements financiers que cela représente,

[467] Entretien avec Isaiah Kosgeï à Iten, le 22 août 2018.

nécessitant de mettre sa réussite entre les mains d'une personne plus ou moins familière jouant le rôle de manager, forme d' « *institution migratoire* » reliant les causalités structurelles et les motivations individuelles de l'immigration (Goss et Lindquist, 1995 : 334-344). Pour Josephat Kiprono Rotich, les gains remportés par la course à pied ne constituent ainsi qu'une sorte de complément de salaire et une prise de risque limitée, du fait de son statut de policier. Son appartenance à la section sportive de la police nationale kényane lui offre la possibilité d'être détaché à plein temps pour s'entraîner ou participer à des compétitions tout en conservant son salaire. Il a en outre la possibilité de reprendre son poste en cas de blessure, de méforme ou d'arrêt de sa carrière. Les dispositions que confèrent à Josephat Kirpono Rotich son emploi de policier sont précieuses dans le contexte de précarité au sein duquel évoluent la plupart des coureur·se·s sur route, sur lequel nous reviendrons. Cette précarité est d'autant plus prégnante à l'issue de la carrière de nombreux·ses athlètes, en proie notamment à l'instabilité financière, aux difficultés de trouver un emploi, à la solitude, voire à l'alcoolisme et à une crise d'identité (Rintaugu et al., 2017 : 52-53). Bien qu'il ait l'obligation de participer à certaines compétitions comme les championnats nationaux de la police, Josephat Kiprono Rotich jouit d'une certaine flexibilité lui permettant de courir pour son propre compte. Aujourd'hui coureur retraité, il appartient toujours à la section sportive de la police nationale kényane au sein de laquelle il officie en tant qu'entraîneur. Bien qu'il ne fasse pas partie des meilleurs coureurs de son pays[468], son statut de policier lui assure donc tout au long de sa carrière un niveau de sécurité important.

A l'opposé, Isaiah Kosgeï ne mise que sur la course à pied pour s'assurer les moyens de sa subsistance pendant sa carrière, son faible niveau d'étude ne lui permettant pas d'avoir un emploi qualifié. Comme de nombreux·ses athlètes, il est confronté à la contrainte de devoir choisir entre s'investir dans un emploi ou tenter de mener une carrière professionnelle en course à pied, la première option générant trop de fatigue pour mener la seconde de front (Schotté, 2012 : 189-190). Ce dilemme est d'autant plus insoluble que la course à pied offre de meilleures perspectives à long terme, tout en nécessitant un minimum de ressources économiques sans être immédiatement rémunératrice ; l'athlète doit donc se préparer et accéder à des opportunités avant de remporter ses premiers cachets. Isaiah Kosgeï cesse finalement de travailler dans la ferme de ses parents à la fin des années 1990 pour se lancer dans une carrière professionnelle

[468] Joséphat Kiprono Rotich possède des records à 2h19 au marathon et 29'52 au 10km, ce qui est très loin des meilleures performances kényanes.

en course à pied, avec toutes les incertitudes que cela comporte[469] (Mutuku et al., 2017). Il raconte les difficultés qu'il doit surmonter pour se lancer dans une carrière d'athlète avec très peu de moyens, d'abord au Kenya, dans un village où, contrairement à Iten, les coureur·se·s ne sont pas légion, avant d'accéder aux courses européennes :

« Yes, hum… During running, all through from the start it was not as there smooth, it was ups and down, and hum… In the past, in the start it was really hard. When I started running, there was no point of getting given a pair of shoes. So, even starting running, that is early like 1995, 1996, especially 1996 when I was earlier on running, training, before I come to go to Europe in 1999, it was tough because sometimes we could even train without shoes. Hum… We train… with… no special facilities for training, you know. You just go running with even a pair of short… school short or something like that, something that you can get. And it was hard to… to get help, because nobody knows you and nobody knows your aim, and in the village, people are not even aware of what's the plan of this person, what you do? I was one in my village, nobody knew and I was born in another part of Kenya where running is not popular, so… So, I had nobody could help. Even my parents were a bit almost disappointed, why I'm wasting my time running without a goal, so… It was hard but slowly ours things happened just friends, getting support from friends, explaining that I want to go to Eldoret to compete, he gave me transport, I go to explain to another person I need to go to compete in Nairobi, he gave me transport or… going to a friend in Nairobi asking him to accommodation, because I've competing maybe in one day or two days : "can you accommodate me? Yes. Ok, can you buy me food because I'm waiting for competition?" Or something like that… It was hard. And hum… After I can going to Europe, hum… When you get an injury, the manager could not give you full support, he could just get support that you can give you with to bring you to a physiotherapy or something like that but you will pay the cost, not him, they will deduct from your cost: "This was a physiotherapy, this was this"(il fait le geste de cocher quelque chose). So, if he buys you because a… for facilities or something like that, if he buys you facilities like shoes or something he will deduce again. So, it was hard, so you had to pay almost everything, if he buys your food he will deduct »[470].

[469] Les auteurs ont mené une étude sur 99 athlètes mettant en avant les challenge psychosociaux auxquelles ils doivent faire face : difficultés financières et matérielles accentuées par un manque de soutien de leurs proches et une aide sportive institutionnelle inexistante.

[470] Isaiah Kosgeï explique ses difficultés à débuter une carrière de coureur à pied au Kenya au milieu des années 1990. Confronté à des difficultés matérielles, notamment pour avoir des chaussures de course, il ne peut compter à ses débuts sur les membres de sa famille, ni de son village, où la course à pied n'est pas un sport populaire. Progressivement, il parvient à trouver de l'aide dans son entourage pour se rendre ou se faire héberger sur le lieu d'une compétition. Par la suite, l'entrée sur le marché des courses sur route européennes s'accompagne de

Comme Isaiah Kosgeï et Josephat Kiprono Rotich, les athlètes constituant l'élite de la majorité des courses sur route – en dehors des grands marathons internationaux ou de quelques classiques emblématiques – n'appartiennent pas au meilleur niveau mondial et ne remportent pas des cachets comparables aux primes offertes sur le circuit international des meetings dans les années 1990[471]. Il est cependant extrêmement difficile d'être invité sur les meetings sur piste internationaux, puisque les épreuves programmées n'offrent qu'une douzaine de places réservées aux meilleures athlètes mondiales·ux. Sélectionnée aux Jeux olympiques de Pékin après avoir réalisé la onzième performance mondiale de l'année sur 10000m en 2008, Penninah Arusei nous confie toutefois ne pas parvenir à obtenir d'invitation sur le circuit international des meetings de la *Diamond League*. Bien qu'elle fasse partie de l'élite mondiale de l'athlétisme sur piste, elle privilégie alors les courses sur route, plus rémunératrices que des meetings de second rang, en dehors des championnats nationaux et internationaux : « *After track, after Kenyan team track, I come to run road races. […] The track it is… The money is little, but road races the money is big]*. Si elle ne court que quatre 10000m sur piste cette année-là, dont deux au Kenya et la finale des Jeux olympiques, elle participe à 7 courses sur route sur des distances allant de 10 à 25km, principalement en Europe[472], ainsi qu'aux championnats du monde de semi-marathon de Rio de Janeiro où elle prend la cinquième place.

Le statut d'athlète de haut niveau international confère plus de sérénité et de sécurité aux athlètes, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration étant totalement pris en charge par les organisateurs des courses les mieux cotées. Après sa participation aux Jeux olympiques de Pékin puis une médaille de bronze aux mondiaux de semi-marathon de Nanning en 2010, Penninah Arusei reçoit ainsi par l'intermédiaire de son agent des invitations pour les courses européennes les plus prestigieuses avec une prise en charge intégrale de ses frais. Bien

difficultés financières pour assurer les frais quotidiens et ceux liés à la pratique sportive avec peu de moyens eu départ, le manager avançant les frais et déduisant systématiquement les sommes dépensées des primes remportées.

[471] En 1998, les athlètes qui remportent les 6 meetings de la première saison de la *Golden League* se partagent un million de dollars. Cette année-là, trois athlètes réussissent à remporter leur épreuve dans chaque meeting : Marion Jones (100m), Hicham El Guerrouj (1500m) et Haile Gebrselassie (5000m), soit environ 333333 dollars de gains par athlète pour le circuit des meetings auxquels il convient d'ajouter les primes remportées à l'issue de chaque épreuve (*IAAF Statistic Handbook 2017*, p. 424). A titre comparatif, Pierre Maury, agent sportif de Francis Kemboï, me confie qu'en 2000 l'athlète remporte 25000 francs (environ 4500 dollars) de gains cumulés sur les compétitions enchaînées quasiment chaque week-end pendant ses deux séjours en France de trois mois. Cet écart de revenus est d'autant plus important que les trois athlètes vainqueur·e·s de la *Golden League* se voient systématiquement prendre en charge leur transport depuis leur lieu d'entraînement et leur hébergement sur le lieu de la compétition tandis que Francis Kemboï n'a pas systématiquement ces avantages et se voit déduire les frais engagés de la somme accumulée.

[472] Seul le semi-marathon de New-Delhi a été couru hors d'Europe, toutes les autres courses ont été courues en Allemagne ou aux Pays-Bas.

qu'il n'ait jamais été sélectionné en équipe nationale, F. Kiptoo[473] a réalisé des performances de niveau international sur marathon[474], lui ouvrant les portes des grands marathons européens en se voyant également totalement défrayé, lui permettant de faire l'aller-retour depuis le Kenya pour une seule compétition : *« when you're preparing a marathon now, where I go and run, you had to run one race but very good. So you are preparing for one event. So, you are waiting when it's near the race, you travel five days before or three, four or five days before, and after that, the next two days you were back. (...) Because how do you know when you are running forty-two kilometers, you need time off to repair. Yes, you know you use a lot of energy so you have to come and rest a little, because you cannot say after a marathon: "I want to go and run another 10k or half the next week", you kill yourself, you career will be short »*.

Non seulement ces deux athlètes peuvent optimiser leur préparation et ainsi avoir plus de chances d'arriver en forme pour leur objectif, réduisant le risque de contre-performance et par conséquent la vulnérabilité inhérente à leur situation, mais ils sont en plus certain·e·s de s'adjuger un revenu puisqu'ils bénéficient de primes de notoriété compte tenu de leur statut. Il leur suffit ainsi de prendre le départ de la course pour s'assurer de toucher cette somme à laquelle vient s'ajouter une éventuelle prime associée à leur performance à l'issue de la course. Au vu de l'hétérogénéité des profils de coureur·se·s, ce n'est donc pas le niveau de l'athlète ou ses conditions d'exercice qui lui confèrent son statut de professionnel·le, mais davantage son engagement dans une carrière orientée principalement vers la recherche de gains financiers (Fleuriel et Schotté, 2016 : 5). Bien que pouvant être considéré·e·s comme professionnel·le·s, les athlètes en question ne font pas l'objet d'une véritable professionnalisation, en tant que *« transformation positive d'une activité en profession avec garantie de qualification et de rémunération »* (Weber et Lamy, 1999 : 3). Plus ou moins marquée en fonction du niveau de l'athlète, l'incertitude inhérente au marché de la course sur route assujettit la rémunération à la performance et est accentuée par l'ombre de la blessure ou de la méforme. Travailleur·se·s sportif·ve·s exerçant en dehors du cadre du travail, ces sportif·ve·s ne bénéficient en effet d'aucune protection (Fleuriel et Schotté, 2020 : 20-22), renforçant la vulnérabilité de leur statut. L'ombre de la précarité est d'autant plus prégnante que leur condition d'immigrés dans un marché des courses sur route structuré par le cadre national les prive d'une reconnaissance et de certains avantages financiers réservés aux athlètes nationales·ux[475] (Schotté, 2008 : 106-

[473] Le nom a été modifié car l'athlète interrogé souhaite rester anonyme. Entretien réalisé à Iten, le 21 août 2018.
[474] Il a réalisé moins de 2h07 sur marathon.
[475] Nous avons déjà évoqué à ce sujet les primes réservés aux athlètes nationales·ux dont sont exclu·e·s les athlètes etranger·e·s. Manuel Schotté évoque également des avantages financiers indirects tels que les contrats de

107). L'exclusion des athlètes étranger·e·s des primes réservées aux athlètes français·e·s, évoquée précédemment, tout comme la priorité souvent accordée aux athlètes nationales·ux pour intégrer le plateau élite d'une course, accroit la précarité des athlètes kényan·e·s qui ne luttent pas à armes égales pour les mêmes avantages. Parfois fixé·e·s par l'organisateur sur leur intégration dans le plateau élite dans les quinze derniers jours précédant une compétition, à l'image du semi-marathon Saint Pol-Morlaix, les athlètes kényan·e·s de niveau intermédiaire ne disposent en outre pas de conditions optimales pour se préparer. Bien que dominant les classements de nombreuses épreuves, les athlètes kényan·e·s occupent donc une position subalterne dans l'espace des courses sur route françaises, accentuant la vulnérabilité de leur situation autant qu'elle révèle la relation de domination qui surdétermine l'immigration, s'inscrivant elle-même dans le prolongement de relations coloniales (Sayad, 2006 : 31-79). Ainsi, bien que la France et le Kenya n'aient pas eu de liens coloniaux, les migrations des athlètes kényan·e·s vers le marché des courses françaises, plus généralement européennes, est représentatif de la réalité d'un marché « *eurocentré* » vers lequel convergent des athlètes assimilé·e·s à des « *ressources naturelles* » (Bale et Sang, 2013 : 220).

Malgré les incertitudes qu'elles représentent, les courses européennes ou américaines sont donc convoitées par les athlètes, quel que soit leur niveau. Les conditions d'émergence de ces courses, favorisant leur développement en dehors du cadre fédéral, en font un marché particulièrement libéral qui serait investi en 2003 par 2000 athlètes kényan·e·s à travers le monde d'après le secrétaire général de *l'Athletics Kenya* (AK)[476] (Manners, 2007 : 42). Parmi les pays comportant un nombre élevé d'épreuves sur son territoire, et notamment d'épreuves remettant des primes, la France est alors convoitée par les coureurs africain·e·s. L'accès à cet « *Eldorado »* est néanmoins fastidieux, notamment à cause de la difficulté à s'engager dans une carrière de coureur avec un faible capital économique, culturel[477] et plus rarement social[478] (Bourdieu et Passeron, 1987), mais aussi du contrôle exercé par la fédération kényane sur les athlètes désirant se rendre en Europe. La règle imposée par la KAAA, identifiée en première

sponsoring, les droits d'image, l'aide des clubs ou des primes émanant de la sphère privée dont les athlètes étranger·e·s sont privé·e·s ou moins bien doté·e·s.

[476] Nouveau nom de la fédération kényane d'athlétisme à partir de 2002.

[477] Notamment en ce qui concerne la France dont ils ne connaissent souvent pas la langue.

[478] La plupart des athlètes interrogé·e·s sont issu·e·s de milieux modestes, avec peu de ressources économiques, une méconnaissance de la culture européenne et aucun réseau social disponible en Europe. Les caractéristiques du milieu dans lequel ils évoluent à Iten, petite ville rassemblant des centaines d'athlètes parmi lesquel·le·s de nombreux·ses champion·ne·s, leur permettent cependant d'avoir accès à des opportunités. C'est ainsi par l'intermédiaire de connaissances que Josephat Kirpono Rotich, Isaiah Kosgeï et F. Kiptoo se sont lancés dans une carrière d'athlète et ont rencontré leur premier manager.

partie, selon laquelle les athlètes doivent être en possession d'une autorisation écrite de leur fédération pour courir en Europe, rejoint ainsi la précarité financière et la méconnaissance de la culture française dans la liste des obstacles rencontrés par la plupart des athlètes kényan·e·s pour accéder aux courses hexagonales. Malgré les conseils de leurs pairs, il est en effet difficile pour des athlètes évoluant souvent en milieu rural, loin des services disponibles à Nairobi, avec peu de ressources et aucune expérience de voyage en dehors du Kenya, d'organiser un voyage en France sans soutien. A ces difficultés vient s'ajouter la nécessité de satisfaire des formalités administratives conditionnant l'obtention d'un visa indispensable pour entrer dans le pays de destination. Si les relations athlétiques entre la France et le Maroc ou l'Algérie se sont instaurées sous l'empire colonial français (Schotté, 2012 : 23-28), celles entretenues avec le Kenya sont plus singulières, ces deux pays n'ayant pas eu de liens coloniaux et ne bénéficiant donc pas de la même proximité « culturelle » et économique. Ainsi, les filières sportives familiales ou amicales empruntées par les footballeurs algériens pour venir en métropole dans les années 1950 (Frenkiel, 2007 : 129-130) ou par les coureu·rs·ses marocain·e·s dans les années 1990 (Schotté, 2007a : 78) sont difficilement accessibles aux coureu·rs·ses kényan·e·s à la même époque. La singularité de la relation postcoloniale entre la France et le Kenya concernant les courses de fond tient ainsi notamment au fait qu'au départ, les athlètes kényan·e·s ne peuvent accéder aux courses sur route françaises par leur propre réseau mais dépendent d'un intermédiaire. Dans ce contexte, les agents sportifs deviennent ces intermédiaires incontournables dans une carrière, autant pour avancer les frais, organiser le voyage et procurer des opportunités de compétitions, que pour satisfaire les formalités administratives. Témoignant de l'implication importante d'acteurs privés étrangers au sein de l'athlétisme kényan, venant concurrencer le modèle fédéral (Moreau, 2004 : 52-53), ces managers, qui accompagnent les athlètes lors de leur séjour en Europe, sont souvent américains, français ou plus largement européens (Kanyiba et al., 2015 : 588). Comme c'est le cas dans le football africain à partir des années 1980, l'implication des agents sportifs auprès des athlètes kényan·e·s les amène à s'ouvrir à de nouvelles destinations qui ne sont pas nécessairement leur ancienne métropole (Frenkiel, 2014 : 14).

CHAPITRE 3

D'un continent à l'autre

1. Le développement de structures managériales

Comme évoqué précédemment, les différents obstacles rencontrés pas les athlètes kényan·e·s pour accéder au marché des courses sur route européennes vont placer les agents sportifs au centre de ce processus de migrations. A l'instar de ce qui a été observé avec les footballeurs camerounais, les agents sportifs ont une influence croissante depuis les années 1980 et ont contribué à modifier profondément les flux migratoires sportifs internationaux (Frenkiel, 2013 : 336).

Yves Pinaud relève en 1991 que *« l'élite [de l'athlétisme kényan] est désormais contrôlée par trois managers européens, Mc Donald, le Britannique, Dr Rosa, l'Italien et Abmayr l'Allemand »*[479]. Certains agents, devenus particulièrement influents, à l'image de Kim Mc Donald et Gabrielle Rosa[480], évoqués par Yves Pinaud, auxquels il faut ajouter l'Italien Gianni Demadonna[481] ou les Néerlandais Jos Hermens[482] puis Gérard Van de Veen[483], vont jusqu'à créer des camps d'entrainement au Kenya dans les années 1990. Ne se contentant pas de planifier les compétitions et d'organiser les voyages à l'étranger, ces managers supervisent toute la préparation de groupes incluant les meilleurs athlètes mondiales·ux et des jeunes prometteur·se·s. Au-delà de leur implication dans la migration de nombreuses·x athlètes kényan·e·s pour participer à des compétitions à travers le monde, ces agents sportifs contribuent à modifier l'organisation de l'athlétisme kényan. L'installation de camps d'entraînement

[479] « Bilan mondial : Etats-Unis et URSS au coude à coude, pousée de l'Afrique et de la Chine », Yves Pinaud, *Athlétisme* n°344, septembre 1991, p. 36.
[480] Gabrielle Rosa, travaillant avec des athlètes kényan.e.s depuis 1991 a créé la société *Rosa Associati* aujourd'hui géré par son fils Frederico Rosa.
[481] Gianni Demadonna travaillait pour Gabriele Rosa avant de se mettre à son compte en 1997 (« De missionnaires à boucs émissaires », Nicolas Herbelot, *L'Équipe* n°22925, 27 avril 2017).
[482] Jos Hermens est toujours à la tête de la société *Global Sport Communication*, gérant notamment la carrière du marathonien kényan Eliud Kipchoge, connu pour détenir le record du monde de la discipline et être le premier homme à avoir couru un marathon en moins de deux heures.
[483] Gerard Van de Veen est à la tête de la société *Volare* dans laquelle sont impliqués plusieurs membres de sa famille.

spécialisés dans la course sur route et plus spécifiquement le marathon au début des années 1990 encourage ainsi l'orientation des athlètes vers cette discipline, à une époque où la fédération kényane privilégie l'athlétisme sur piste, bien que des pionniers se soient illustrés dans des marathons internationaux dans les années 1980 (Njororai, 2012 : 190-191). Interrogé dans la revue *VO² magazine* en 1991, Kim Mac Donald confie à Odile Baudrier sa volonté de développer l'approche du marathon au Kenya, convaincu que les athlètes kényan·e·s peuvent réussir sur cette distance jusqu'alors essentiellement investie par des athlètes expatriés dans d'autres pays. L'agent britannique projette ainsi de créer un semi-marathon à Nairobi pour encourager la pratique de la course sur route et identifier des athlètes potentiellement performant·e·s, ainsi qu'un camp d'entraînement de préparation au marathon en altitude à Embu, où se prépare l'équipe nationale avant les mondiaux de cross-country. Si dans les années 1990, les managers supervisent toute la préparation des athlètes, de l'entraînement au Kenya aux séjours hors d'Afrique pour participer à différentes compétitions, ils s'impliquent aujourd'hui davantage dans la détection que dans l'entraînement, laissant cette tâche à des assistants ou des entraîneurs locaux. L'enquête ethnographique menée au Kenya en août 2018 nous a ainsi permis d'observer des groupes d'entraînement supervisés par les sociétés *Volare* appartenant à Gérard Van de Veen (cf. Encadré 3) et *Demadonna Athletic Promotions* gérée par Gianni Demadonna (cf. Encadré 4). Les éléments observés permettent de rendre compte de l'organisation de ces groupes et des enjeux impulsés par ces structures managériales, influençant la pratique locale de l'athlétisme dans le comté d'Elgeyo Marakwet, autour d'Iten, principal réservoir de l'athlétisme kényan

Encadré 3 : Sur la piste des courses européennes

Lors de leur séance sur la piste de Tambach, village situé à 7km d'Iten où ils sont acheminés en minibus, les athlètes de Gérard Van de Veen sont supervisés par deux entraîneurs kényans, sans que leur manager ne soit présent. Après un bref échauffement, les entraîneurs passent les consignes aux athlètes avant que ne commence la séance, consistant en douze répétitions de 600 mètres. L'entraînement est effectué en deux groupes, celui des meilleurs hommes et celui des femmes accompagnées de meneurs d'allures masculins de moindre niveau (cf. Figure 5). Dans le premier groupe, composé d'une quinzaine d'athlètes, une hiérarchie semble clairement établie, selon le modèle d'organisation des équipes cyclistes, avec des leaders de niveau international, des coureurs de niveau intermédiaire et des coureurs chargés de

mener l'allure (appelés « lièvres »). Le leader, Wilson Kipsang[484], ancien détenteur du record du monde du marathon, et certains de ses coéquipiers ne mènent ainsi aucune des douze répétitions, des meneurs d'allure se relayant tout au long de la séance pour imposer le rythme (cf. Figure 6). Certains de ces meneurs d'allure, éprouvés par l'effort qu'implique d'être à la tête du groupe à un rythme soutenu, ne vont pas au terme de l'entraînement, abandonnant la séance au fur et à mesure de son déroulement. Semblant sacrifier leur propre carrière pour se mettre au service d'autres athlètes, ces « lièvres » courent après certains présents que leur remettent leurs leaders en signe de gratitude[485], mais surtout après l'espoir de progresser au contact des meilleurs et de se voir accorder un précieux sésame vers une course à l'étranger par un manager reconnaissant. Institutionnalisé dans le cadre de *l'Institut National d'Athlétisme* marocain (Schotté, 2007b), ce processus de servitude volontaire prend ici une dimension individuelle, tout en apportant des retombées positives pour la structure managériale. Comme évoqué, Paul Chepkuto, faute de bénéficier de l'appui d'un manager, n'a jamais réussi à courir en dehors d'Afrique, passant à côté de la carrière de coureur que certains de ses amis d'un niveau pourtant comparable[486] ont réussi à mener. Connaissant Wilson Kipsang, il intègre le groupe d'entraînement du champion kényan de 2009 à 2013, se mettant à son service lors de ses séances d'entraînement, espérant comme de nombreux membres du groupe, se voir accorder une chance de courir en Europe. Physiquement marqué par son implication en tant que meneur d'allure, il devient finalement difficile pour lui de gérer sa forme et d'accéder à la récompense escomptée :

« You see now… When you pace during a training, you will be exhausted, when the time of rest will come, you will not be able to pace […]. We use to train very hard, because you are at the front every now and then so you push. You push and the time the race is around the corner… You are finish. You see? You are finish because every now and then you are at the front and you are ban. You ban yourself and when we train about three months or four months for a marathon… So, by the time, let's see will began from June and we are going for Berlin marathon… When you are training from June and you are pacer during training, when you get by September you will be exhausted ».

[484] Wilson Kipsang a détenu le record du monde du marathon (2h03'23 à Berlin) du 29 septembre 2013 au 28 septembre 2014. Il est par ailleurs vainqueur de plusieurs marathons de la série *World Marathon Majors* qu'il a remportés en 2013-2014 et médaillé de bronze aux Jeux olympiques de Londres.
[485] Paul Chepkuto se réjouit ainsi que F. Kiptoo, le leader du nouveau groupe qu'il a intégré, lui donne parfois de l'argent, de la nourriture ou une paire de chaussures.
[486] Paul Chepkuto court le semi-marathon en 64 minutes.

Paul Chepkuto comprend également l'appui que constitue son travail pour un coureur qui a plus à gagner de l'avoir à son service, et n'est ainsi pas aussi reconnaissant qu'espéré : *« Kipsang would not inform you a lot about manager while you tell him about management. He cannot work for you, because maybe they want you to help them in training and they don't want you to know a lot about abroad going… They cannot introduce you, because maybe sometimes they need you to just training them, maybe to pace them during training, so they can use you to pace for them. They need you in training ».*

Cet apport que constituent des coureurs intermédiaires comme Paul Chepkuto pour des champions tels que Wilson Kipsang est finalement une aubaine pour les managers qui profitent des services d'un coureur apportant à leurs athlètes de meilleures conditions d'entraînement sans rien avoir à offrir en retour.

Cette organisation est propre aux groupes dans lesquels figurent des athlètes de niveau international, les athlètes de moindre niveau intégrant souvent des groupes autonomes indépendants de leur manager, disposant de moins d'avantages. Ils ne bénéficient ni de lièvres, ni d'un transport leur permettant de se rendre sur des lieux d'entraînement variés, notamment à Tambach où se trouve la piste d'athlétisme la plus proche depuis que des travaux de rénovation du stade *Kamariny* d'Iten ont débuté en 2015. Ces athlètes participent davantage aux deux séances collectives hebdomadaires organisées à Iten les mardi et jeudi. Regroupant entre 200 et 300 athlètes sur les routes en terre vallonnées autour de la ville, ces séances de *fartleck* ritualisées[487] sont investies par des coureur·se·s de niveaux hétérogènes profitant d'une forte émulation (cf. Figure 7). L'entraînement en groupe est en effet largement plébiscité par les athlètes kényan·e·s, si bien qu'il est rare de croiser des athlètes esseulé·e·s à Iten. La majorité des athlètes, qui ne sont pas géré·e·s par un manager sur place, intègrent souvent des groupes plus informels, entrainés par d'anciens athlètes ou organisés autour d'un leader, sans bénéficier des facilités apportés par une société de management. Journaliste au *Guardian* et pour la revue spécialisée américaine *Runner's World*, Adharanand Finn dénombre un peu plus de 120 camps d'entraînement à Iten et ses alentours[488]. Cette densité importante de camps d'entraînement dans une zone rurale illustre la croissance de cette forme de socialisation, intégrant à la fois

[487] Le fartleck est un terme suédois se traduisant par « jeu d'allures ». Il s'agit d'un enchaînement de temps de course rapides alternés avec des temps de récupération, sans que ne soit fixée de distance précise à parcourir. Si dans son essence originelle les temps de course et de récupération ne sont pas précisément fixés et dépendent des sensations, ils sont ici rigoureusement définis. Le point de départ de cette séance bi-hebdomadaire est toujours à 9h15 en bas de la route qui longe l'hôpital d'Iten, tout comme le parcours de l'entraînement consistant en une boucle qui se termine en passant dans le centre d'Iten pour les plus rapides. Le contenu de la séance du jeudi consiste en 20 x 1', 17 x 2' ou 13 x 3'.

[488] Adharanand Finn, *Courir avec les Kényans. Les secrets des hommes les plus rapides du monde,* Paris, JC Lattès, *2012,* p. 80.

l'entraînement collectif, les composantes de la récupération ainsi que la familiarisation avec les usages de l'athlétisme professionnel, depuis la création du premier camp par Colm O'Connell en 1981. Les jeunes athlètes apprennent dans ces camps les compétences et les valeurs qui fondent leur identité athlétique commune et exploitent les réseaux sociaux de leurs ainés pour se créer des opportunités. Ils intègrent en outre les croyances, fondées sur les stéréotypes évoqués en première partie, à propos de la communauté et de la culture athlétiques, renforçant leur confiance en eux et en leur projet (Wabuyabo et al., 2017 : 43-44). Paul Chepkuto m'explique ainsi, lors d'une discussion informelle, être persuadé que les Kalenjins sont faits pour courir et sont convaincus qu'ils sont les meilleurs dans cette activité. Il croit aussi beaucoup aux effets de l'altitude, mettant la baisse de forme progressive des athlètes pendant leur séjour en Europe sur le compte de la fatigue, mais aussi d'une diminution des effets bénéfiques de l'altitude sur leur organisme au fil des semaines passées au niveau de la mer.

Figure 6 : Séance d'entraînement sur la piste de Tambach (Kenya) le 21 août 2018. Les femmes sont accompagnées de meneurs d'allure masculins tout au long de la séance.

Figure 7 : Séance d'entraînement sur la piste de Tambach (Kenya) le 21 août 2018. Wilson Kipsang (en 3ème position) est emmené par des meneurs d'allure qui se relaient tout au long de la séance.

Figure 8: Les athlètes attendant le départ de la séance de fartleck le long de la route de l'hôpital d'Iten, le 16 août 2018.

Encadré 4 : La voie professionnelle

Logé au *Belio's Camp,* appartenant à l'ancienne médaillée olympique Sylvia Kibet, l'un des groupes d'athlètes géré par la société de Gianni Demadonna vit en communauté à Iten, bénéficiant de certains avantages comme les services réguliers d'un masseur, le transport en minibus sur les différents lieux d'entraînement et une assistance logistique pendant les séances. Si les athlètes s'entraînent parfois autour d'Iten pour des footings de récupération ou certaines séances de travail intermittent, ils vont également fréquemment s'entrainer sur piste à Tambach ou Eldoret ou faire des sorties longues sur les routes en terre de Moïben, plus plates et moins accidentées que les alentours d'Iten. Cette mobilité leur permet d'avoir un entraînement plus qualitatif, favorisant la récupération et optimisant leur préparation. Après que la pluie ne soit tombée abondamment la nuit précédente, rendant les routes en terre impraticables, le groupe quitte ainsi le *Belio's Camp* en minibus dès 5h45 du matin pour se rendre à Eldoret, à une heure de route d'Iten, afin d'effectuer leur sortie longue hebdomadaire sur route goudronnée (cf. Figure 8). Le groupe est alors supervisé par Gabriele Nicola, l'assistant de Gianni Demadonna qui n'est pas présent au Kenya, lui-même assisté par deux entraîneurs kényans. Après un bref échauffement, Gabriele Nicola réunit le groupe pour livrer aux athlètes, tous masculins, les consignes de l'entraînement du jour. Scindés en deux groupes de niveau, ils doivent effectuer 35km en aller-retour sur une route ouverte à la circulation à une allure régulière donnée[489].

[489] 17,5km/h pour le groupe n°2 composé de marathoniens « valant » entre 2h10 et 2h15 et 19km/h pour le groupe n°1 composé de marathoniens « valant » entre 2h05 et 2h10.

Pendant la sortie, dont j'ai partagé quelques kilomètres avec le second groupe, nous croisons régulièrement d'autres groupes d'entraînement, au sein desquels figurent parfois des athlètes de haut niveau. Rompus à ce type de sortie, les coureurs du groupe évoluent sur la route d'Eldoret de façon similaire à une équipe cycliste, se relayant tour à tour pour mener l'allure ou restant « protégés » au sein du groupe, les premiers indiquant les éventuels obstacles (ornières, irrégularités de la route) aux suivants. Gabriele Nicola et ses assistants utilisent les minibus pour protéger les athlètes de la circulation, leur distribuer leurs gourdes pour qu'ils puissent se ravitailler, leur donner les temps de passage tous les 5km et raccompagner les athlètes qui ne font pas toute la sortie, faute de tenir le rythme ou parce qu'ils se préparent pour de moindres distances[490]. Sur les douze athlètes ayant pris le départ avec le premier groupe, six terminent finalement la sortie dans son intégralité, les autres réintégrant les minibus au fur et à mesure de l'avancée de la séance. Après quelques instants de récupération à l'issue de la sortie, pendant lesquels certains athlètes boivent pendant que d'autres pratiquent des étirements, Gabriele Nicola et ses assistants raccompagnent le groupe au *Belio's Camp.*

Figure 9 : Départ de la sortie longue sur route à Eldoret le 25 août 2018

Les deux séances décrites au travers d'un travail d'observation participante (encadré 3) et de participation observante (encadré 4) permettent de mieux comprendre la professionnalisation de l'organisation dans laquelle évoluent les athlètes kényan.e.s au sein des structures de management les plus influentes. Les meilleures conditions matérielles dont ils bénéficient, associées à des soins, des contrats avec des équipementiers et de meilleures

[490] Il y a dans le groupe des coureurs de semi-marathon qui n'effectuent pas la totalité de la sortie. A titre d'exemple, Cornelius Kangogo, athlète ayant réalisé 61 minutes au semi-marathon a couru ce jour-là 27km avec le premier groupe avant de monter dans le minibus.

opportunités d'accès aux compétitions, en lien avec les réseaux dont dispose l'agent, favorisent leur accès à une carrière internationale. Bien qu'ils n'investissent pas l'athlétisme kényan de manière aussi importante que les managers cités précédemment, des agents français contribuent néanmoins aussi à faire venir des athlètes kényan.e.s dans l'hexagone.

2. Les agents sportifs français face à la concurrence internationale

Si les premiers athlètes kényans arrivent en France par le biais d'agents étrangers, des Français prennent par la suite le relai d'une dynamique impulsée par Gwenaël Vigot, que nous avons présenté en première partie. Comme pour les organisateurs, ce sont souvent leur passion pour la course à pied et les rencontres associées qui les poussent vers leur fonction managériale. C'est ainsi leur pratique de la course sur route qui entraîne les quatre agents sportifs interrogés (Gwenaël Vigot, Joël le Nagard, Pierre Maury et Yannick Perroteau) vers cette activité. Fascinés par la performance sportive, c'est en rencontrant d'autres managers dans le cas de Gwenaël Vigot, ou directement des athlètes lors de compétitions, qu'ils sautent le pas. Cadre dans les ressources humaines d'une société de plasturgie en Auvergne, rien ne destine Pierre Maury à devenir agent sportif, si ce n'est sa passion pour la course à pied et le hasard des rencontres :

« *Et bon moi je suis un passionné de sport, j'ai toujours fait beaucoup de sport et j'ai fait aussi pas mal de course à pied à partir de… de la fin des années 80. Et quand je suis rentré dans la société Plastique Auvergne au début des années 90, avec mon patron nous avions cette passion commune de la course à pied, et on a pris la décision, je pense que ça devait être en 92 ou 93, de créer une équipe de course à pied au sein de l'entreprise. Donc cette équipe était composée de cadres, d'agents de maîtrise et d'ouvriers, et nous faisions des courses régionales et des courses aussi au niveau national, voire international, puisque on avait fait des marathons en Italie, le marathon de Venise, le marathon de Florence, le marathon de… Euh… On avait fait le marathon de New-York et on a fait plusieurs fois le marathon de Paris. Et euh… A l'occasion des courses régionales, nous faisions chaque année, on était partenaires de l'épreuve, nous faisions « Courir à Clermont », on faisait le 10km de « Courir à Clermont ». Et euh… Donc, alors par contre je me rappelle plus exactement l'année parce que je sais plus quand est-ce que j'ai… Je suis en train de regarder (il regarde sur son ordinateur), je sais plus si c'était en 96 ou 97, donc sur les 10km de « Courir à Clermont », on a rencontré Francis Kemboï (…) Ouais, ouais il était très connu. Je suis en train de regarder quand est-ce que j'ai*

vraiment commencé… (il cherche sur son ordinateur). Je sais plus si c'est… Ca devait être 96, donc c'était au mois de juin 96… Ou peut-être même… Non, donc on l'a rencontré en 96 et lui il était à l'époque avec un manager qui faisait ça aussi par passion, et il cherchait une structure plus… Plus importante pour faire venir ses copains. Il avait quelques copains qui souhaitaient aussi venir courir en Europe, lui ça faisait quelques années qu'il courait en Europe. Donc il avait déjà commencé d'ailleurs à être connu sur euh… En France, donc il y avait pas mal d'organisateurs de course à pied, de courses… Pas mal de courses oui qui le connaissaient et donc il cherchait cette structure. Et puis, avec mon patron, on s'est dit bah tiens si on créait une structure. Donc en 97 on a créé cette structure, on a créé une société : la société « Universel Management », dont l'objet était le management d'athlètes de haut niveau, on a créé aussi le club de « Il faut courir Thiers » dans lequel on licenciait donc les athlètes kényans qui venaient euh… Qui venaient donc pour courir en Europe et pour gagner de l'argent ».[491]

Francis Kemboï est alors géré par un autre manager français, Joël Le Nagard, un Gendarme qui commence la gestion d'athlètes de haut niveau en 1992 avec des athlètes soviétiques et Algériens, avant de rencontrer le Kényan, alors qu'il participe à Marvejols-Mende en 1994 : « *c'est là que j'ai rencontré Francis Kemboï, qui avait fait deuxième l'année précédente donc… Je l'ai contacté et lui il avait un manager anglais, parce qu'en général les Kényans ils étaient tous en Angleterre hein. Mac Donald enfin tous les grands… Il y avait pas de managers français hein, à part mon ami Vigot, qui était en Bretagne, Gwenaël, et… […] Bon il a réfléchi et puis après il est venu, l'année d'après il est venu* »[492].

Si plusieurs kényans sont hébergés outre-manche par des agents britanniques au début des années 1990, ils courent beaucoup en France qui offre un calendrier de courses sur route conséquent et rémunérateur à proximité de la Grande Bretagne. Après avoir licencié Francis Kemboï dans son club de l'*Elan* Ussel, Joël Le Nagard souhaite créer une structure pour se professionnaliser ; il franchit finalement le pas après sa rencontre avec Pierre Maury. Comme Gwenaël Vigot avec la société *Athlé Team International Management* ou Yannick Perroteau avec SPYPS[493], la création de la société *Universel Management* permet à Pierre Maury et Joël Le Nagard de gérer les contrats d'un nombre croissant d'athlètes et des sommes d'argent qui deviennent plus conséquentes :

[491] Entretien avec Pierre Maury à Thiers, le 11 janvier 2020.
[492] Entretien avec Joël Le Nagard, par téléphone, le 4 avril 2020.
[493] L'agent souhaitait que le nom de sa société soit un palindrome, il contient le S de sport, le P de Perroteau et le Y de Yannick.

« *Ah bah… Oui enfin, à partir du moment où on a créé la structure, il fallait quand même que la structure, bon ne perde pas trop d'argent, donc pour avoir une structure il faut quand même un certain nombre d'athlètes. C'est pour ça bon on avait dû démarrer euh… à quatre ou cinq. Je me rappelle hein c'est ici les premiers athlètes… Ah oui il y avait Paul Kipsambu. Donc il y avait Francis Kemboï, Paul Kipsambu, Hannah Njeri, il y avait James euh… James Tanki, alors lui aussi c'était un athlète extraordinaire, extraordinaire. Et puis ben James Theuri est arrivé je crois sur la deuxième euh… Il a dû arriver en 98. (…) J'en ai une vingtaine qui ont dû passer dans la structure mais je pouvais en accueillir maximum euh… dix-douze parce que bon j'étais limité en hébergement. Chez moi, à l'époque, donc j'étais célibataire, j'hébergeais les filles ici, et puis en bas à l'appartement j'avais les garçons. Donc euh… Dans l'appartement j'avais quatre grandes chambres donc bon, je pouvais pas en prendre d'autres non plus. Et puis après il y avait aussi la capacité organisationnelle, moi je pouvais pas m'occuper euh… C'est extrêmement compliqué à gérer pour trouver des courses pour leur permettre de gagner de l'argent pour évaluer les… Les potentiels de chacun, pour les mettre sur les courses où ils gagnent de l'argent, je pouvais pas envoyer un athlète je dirais d'un moyen… d'un niveau moyen sur une grande course. Enfin, il fallait… Il y avait vraiment un vrai travail de recherche pour optimiser leur potentiel et leur permettre de gagner de l'argent, je me suis toujours attaché à ce qu'ils rentrent chez eux avec de l'argent, c'était leur moyen de vivre hein. Et aucun de mes athlètes n'est jamais rentré chez lui, même s'il n'arrivait pas à gagner de l'argent, notamment ceux qui se blessaient, aucun de mes athlètes n'est jamais rentré chez lui sans qu'il ait au moins 1000… à l'époque donc avant l'Euro, c'était 1000 francs… Je leur donnais toujours de l'argent c'est pour ça j'ai perdu pas mal d'argent. Enfin j'ai perdu de l'argent, c'était ma passion donc je regardais pas ce que je perdais ou ce que je perdais pas, j'avais les moyens financiers de faire ce que j'avais envie de faire donc bon* ».

Ce dernier aspect évoqué par Pierre Maury est une constante parmi les agents interrogés qui confient tous avoir fait cette activité par passion, cherchant à ne pas perdre trop d'argent, à défaut d'en gagner, rompant avec certaines idées reçues sur les managers (Frenkiel, 2014 : 115). Le discours de chaque agent interrogé met davantage en avant la passion pour le sport, le plaisir de côtoyer des champions et de jouer un rôle dans leur réussite, plutôt que les intérêts financiers. Comme dans le football, il existe de fortes inégalités au sein du milieu des agents de l'athlétisme, entre ceux qui gèrent les carrières des meilleurs athlètes mondiales·ux et ceux qui organisent la venue d'athlètes de second rang en conservant une activité professionnelle en parallèle (Frenkiel, 2014 : 82-83). Les quatre acteurs interrogés ont ainsi tous mené leur activité

d'agent simultanément à leur métier, qu'ils soient cadre bancaire ou dans les ressources humaines, agent commercial ou gendarme.

Bien que gérant exceptionnellement des athlètes de très haut niveau qui leur permettent de gagner plus d'argent, à l'image de Gwenaël Vigot qui travaille un temps avec la vice-championne olympique Isabella Ochichi[494], ces agents subissent la concurrence de managers étrangers plus influents. Devenu agent au début des années 2000, d'abord en supervisant son neveu, puis se tournant vers les athlètes kényan·e·s, poussé par sa double passion pour le Kenya qu'il découvre par son métier et pour la course à pied qu'il pratique, Yannick Perroteau témoigne de cette concurrence[495]. Comme la plupart de ses confrères, l'agent français se rend au Kenya en février pour les championnats nationaux – également appelés *trials* – supports de sélection de l'équipe nationale pour les championnats du monde de cross-country, réunissant les meilleurs athlètes du pays :

« Bah vous avez vu à Iten, moi Iten bon je connais. Quand vous êtes allé à Iten, quand vous êtes sur le stade, ils sont combien à courir ? Ils sont 150, 200 ? Comment vous en choisissez un ? Parce que bon moi à mon niveau je m'appelle pas Demadonna ou Hermens, j'ai pas les moyens de recruter 50, 60 ou 100 athlètes, euh… Donc les premiers des trials, qui ont lieu en février, pour moi ils sont totalement inaccessibles, ils sont déjà… Soit ils sont déjà euh… Comment dire, sous contrat, soit ils veulent absolument être avec des gros managers. (…) Les dix premiers… Ouais les dix premiers, dix, quinze premiers sont inaccessibles, ce sont déjà des athlètes qui ont des précontrats ou qui sont déjà sous contrat avec des agents. Après moi, vous avez vu quand vous êtes à Iten, quand vous êtes à Iten sur le stade, il y a des mecs qui sont excellents et après ça devient du subjectif, euh… Vous prenez untel parce que ben euh… Tel athlète vous l'a recommandé »[496].

Sans l'appui des meilleur·e·s athlètes qui se tournent vers des structures plus influentes, il est difficile pour les agents français d'obtenir des invitations dans les courses les plus prestigieuses qui donnent lieu à divers avantages et sont plus rémunératrices. Pierre Maury évoque le cas du marathon de Paris, étendard de la course sur route française, difficile d'accès bien que l'un des athlètes qu'il manage, Paul Kipsambu, y termine second en 1999 :

---

[494] Vice-championne olympique du 5000m aux Jeux olympiques de Sydney, la Kényane a également remporté le titre de championne du Commonwealth sur la même distance. Ces performances lui ont ouvert les portes des courses sur route les plus prestigieuses en Europe et aux États-Unis.

[495] Stanislas Frenkiel (2014) a mis en évidence cette concurrence entre les agents sportifs dans le milieu du football, notamment les difficultés des agents français, soumis à la réglementation la plus sévère d'Europe, qui se font « *prendre* » des joueurs par des concurrents étrangers.

[496] Entretien avec Yannick Perroteau, par téléphone, le 23 septembre 2019.

« *A un moment donné je connaissais toutes les courses en France, je savais… Et puis à quelle saison il fallait que je contacte les… Au bout de trois, quatre ans… Enfin, ouais, au bout de trois ans je connaissais les organisateurs, je savais sur quelles courses les positionner euh… Le plus dur c'était de rentrer dans les grandes courses. C'était difficile de rentrer dans les grandes courses parce que là les structures euh… D'organisations de ces courses-là, bon il y a des… Il y a des… des systèmes où… On fait pas rentrer n'importe qui. Donc j'ai eu des… Notamment par exemple le marathon de Paris, pour bosser avec ASO c'était pas facile donc euh… J'avais pas d'invitation, donc j'arrivais quand même à les faire courir, on me donnait l'autorisation de les faire courir mais ils avaient pas d'invitation. (…) J'arrivais toujours à avoir l'hébergement, mais ils avaient pas de prime d'engagement. Normalement dans les grandes courses il y avait des primes d'engagement à l'époque, mais là j'avais pas de primes d'engagement* ».

Joël Le Nagard aborde quant à lui le différentiel de rémunération illustrant cette rivalité, entre des athlètes reconnus et d'autres qui, tout en gagnant de prestigieuses épreuves françaises, n'appartiennent pas au haut niveau international :

« Mais si vous êtes manager de Paul Tergat ou de Bekele ben… Bekele en une course, il fait un 10km en Angleterre, bon il va gagner 80000 dollars ou 100000 dollars quoi, vous voyez c'est pas… C'est pas les primes que gagnaient mes athlètes hein. Parce que je sais pas si… En France on n'a pas de courses, à part le marathon de Paris… A part le marathon de Paris, même le semi n'est pas richement doté pour un athlète de valeur olympique, c'est-à-dire que vous verrez jamais Bekele faire le semi de Paris hein ».

Outre la difficulté à recruter les meilleurs athlètes face à la concurrence des grosses structures managériales, Yannick Perroteau exprime aussi sa déception de voir certain·e·s athlètes qu'il manage partir vers ces agents plus influents, leur offrant un suivi plus poussé et de meilleures opportunités, une fois arrivés à un bon niveau :

« *Parce que moi à mon niveau, à la limite je faisais presque de la détection pour les gros et je me suis fait piquer plein plein d'athlètes, mais plein ! Plein… Luka Kanga qui finit deuxième au marathon de Paris bah il était avec moi pendant des années, dès qu'il est devenu un peu « bankable » bah je me le suis fait piquer par euh… Je me le suis fait piquer, euh… […] Ah oui, oui bien sûr, par des gros. Barnabas Kiptum, qui gagne Nice-Cannes, dans la foulée il signe avec Rosevin et voilà après depuis il a gagné quatre, cinq marathons, euh… J'en ai eu des tas. Nicholas Kiprono, pareil, qui fait, à l'époque il fait 60 minutes à la Prom Classic, c'était dans les années 2000, bah je me le fais piquer, par Hermens. Hermens m'a piqué aussi un Ougandais qui a fait cinq à New-York. La liste est longue hein d'athlètes que j'ai eus et*

même pas des très très bons des fois. Un mec comme Bitok par exemple, Benjamin Bitok, je sais pas si le nom vous parle, il a gagné quatre fois ou cinq fois le marathon de Toulouse. Bitok je l'ai pris parce qu'il m'était conseillé, c'était un copain d'Ngeni, donc je prends Bitok, il me dit vas-y, il avait juste un chrono à 2h17. Normalement personne le prend un garçon qui court 2h17, il me dit tu verras c'est un mec qui est bon il a gagné le marathon de Kampala en Ouganda, c'est un marathon difficile et puis tu verras c'est un mec… Ce que je faisais c'est que je le faisais venir sur un petit marathon à Albi, je l'ai fait venir à Albi en disant bon à Albi il va gagner, une fois qu'il va repartir à la maison il aura gagné 1000 euros pour faire un marathon et puis moi je le testerai. Donc il est venu, il a gagné, il est reparti avec 1000 euros à la maison, moi tous mes frais étaient payés, lui il est venu et il était content, je lui ai dit c'est pas trop mal, je l'ai fait revenir et dans la foulée il m'a gagné euh… Il a dû gagner quatre fois Toulouse, deux fois Annecy, deuxième à Caen, deuxième à Marseille, voilà c'est un mec qui m'a fait gagner un petit peu de sous, et à un moment donné boum il est parti. Je me le suis fait piquer par Volare, par Van de Veen, parce que c'était un mec effectivement, bah qui était capable de courir entre 2h09-2h10 et donc de ramener des sous dans une écurie quoi. Donc je me le fais piquer, alors qu'un mec comme ça quand il était blessé, pendant un an je lui ai envoyé un petit peu d'argent. Pas des grosses sommes, je lui envoyais cinquante euros de temps en temps, voilà. C'est pas du mécénat mais bon après faut pas non plus… Faut pas non plus être des… Que des salauds quoi ».

Également victime de cette concurrence, Pierre Maury regrette le départ de certain·e·s athlètes avec lesquel·le·s il travaille vers la structure de Gabriele Rosa :
« *Et puis je… Je cherchais presque la perle rare à un moment donné, je me disais si je trouve le… Mais bon, dès que j'en avais un qui était vraiment au-dessus du lot, il se barrait. […] Bah ouais chez un gros manager. […] Oh bah ils avaient une structure où ils avaient des moyens euh… qui étaient mis à leur disposition hein. Un gars comme Rosa il avait un… Il avait un camp d'entraînement au Kenya, enfin plusieurs camps d'entraînement, où les athlètes étaient pris en charge* ».

Émergents au cours des années 1990, les agents sportifs français travaillant avec des athlètes kényan·e·s subissent une forte concurrence de structures plus importantes à l'initiative d'agents étrangers qui, conformément à ce que nous avons développé en première partie, influencent fortement l'organisation de l'athlétisme kényan à défaut de le développer. A l'instar des universités américaines dans les années 1970-1980, les agents installés au Kenya s'appuient en effet sur un réservoir d'athlètes déjà performant·e·s, puisque sélectionné·e·s parmi les

meilleur·e·s des championnats nationaux. Bien qu'ils n'aient pas créé de structures d'entraînement à l'instar de leurs homologues étrangers, les agents sportifs français n'en deviennent pas moins incontournables pour permettre aux athlètes kényan·e·s d'accéder aux courses sur route françaises, même si leur situation rend compte d'une certaine vulnérabilité par rapport à certains puissants agents étrangers.

3. Des intermédiaires indispensables

Comme évoqué précédemment, les championnats nationaux de cross-country sont un passage incontournable pour tout agent désirant recruter des athlètes performant·e·s et pour tout·e athlète désirant s'exposer. S'il est compliqué pour eux d'envisager le recrutement des tou·te·s meilleur·e·s, les agents français établissent néanmoins des contacts avec des athlètes qui bien que n'appartenant pas à l'élite kényane, sont en mesure de jouer les premiers rôles dans les courses françaises. Une fois les athlètes recruté·e·s, souvent à l'occasion de ces championnats nationaux ou par connaissance, les agents doivent surmonter les difficultés financières, culturelles et administratives évoquées précédemment pour les faire venir en France. Gwenaël Vigot évoque ce protocole identique pour tous les agents interrogés :

« *Alors… Moi quand j'allais au Kenya au mois de février, alors je rencontrais un paquet d'athlètes. J'essayais d'établir un programme de courses, d'une année sur l'autre on retrouvait à peu près les mêmes compétitions hein, ça démarrait à peu près fin mars… Euh… Moi je rentrais en France après une semaine passée au Kenya, je restais en contact avec l'athlète par téléphone ou par fax à l'époque parce qu'il n'y avait pas de téléphones portables et il n'y avait pas internet non plus. Euh… Envois de fax à l'ambassade de France pour l'obtention du visa. A lui d'aller chercher son visa, donc c'est des visas de trois mois, des visas de touriste, à lui d'aller chercher son visa à l'ambassade de France pour venir en France. Je mettais à disposition un billet d'avion, je travaillais avec une agence de voyage à Nairobi. Euh… Donc je mettais un billet que lui ne payait pas. Donc ça je… sur un mois je faisais allez peut-être venir une quinzaine, une vingtaine d'athlètes et à la fin du mois l'agence de voyage m'envoyait la facture donc je réglais tous les billets. L'athlète arrivait à Paris, à Paris je mettais aussi un billet à disposition pour venir à Brest parce que… ben Paris-Brest c'est encore une heure d'avion. Et voilà je l'accueillais à l'aéroport et puis après ben ça s'enchaînait dès le dimanche d'après, tous les dimanches ils allaient faire une compétition en général. Visa de trois mois mais en général au bout de deux mois, deux mois et demi quand ils ont couru tous les week-*

ends ils commencent à fatiguer un peu, donc deux mois et demi après ils repartaient au Kenya. Période de repos euh… donc avril, mai, juin, période de repos juillet, août et septembre, octobre, novembre ré-enchaînement de courses sur route tu vois. Et après d'autres athlètes pour la période de cross novembre, décembre. C'est pas compliqué, non ».

L'avance des frais de transport, d'hébergement, de nourriture est indispensable pour des athlètes qui « *n'ont même pas dix euros sur eux* » quand ils arrivent en France, selon les propos de l'agent breton. D'abord sous la « tutelle » de leur agent, les athlètes gagnent en autonomie financière au fil des primes glanées en compétition. Isaiah Kosgeï évoque ce processus en décrivant son premier voyage en Europe, organisé par un manager français, entre le Luxembourg et la France :

« *This guy, the manager, organizes everything for me. I just have… After he has sent me all the documents, I get my visa, get my… everything… my ticket. When I landed at airport, he came and picked me. So, he picked me, travel to Luxembourg, back to Paris and travel again to Poitiers. He gave us a room to stay, we were two, gave us a room to stay, he buys the first food, like this your food and there was a kitchen, so we cooked ourselves. So, it was easy to cook for ourselves and he rents the food for us for the first time, and after competitions we can buy food in a store and cook for ourselves, go out for training, live in a house like what you doing here. Middle of the week he comes to see us and over the week-end we travel together to competition and back again* ».

Une fois les athlètes arrivés en France, il s'agit également de les loger et d'assurer leurs déplacements sur les différents lieux de compétition. Les agents sportifs ont alors recours à différentes alternatives, utilisant le plus souvent leur véhicule ou leur logement personnel ou louant des minibus, des appartements, voire un centre d'accueil dans le cas de Gwenaël Vigot. Les athlètes utilisent également parfois le train ou l'avion lorsque le transport est pris en charge par l'organisateur de l'épreuve à laquelle ils ou elles sont invité·e·s. A l'image de Joël le Nagard, certains voient leur méthode évoluer, s'inspirant de managers plus influents au fur et à mesure que leur activité se développe :

« *J'avais une grande villa à l'époque, et je les ai hébergés au départ chez moi et quand on a grandi un peu plus pour éviter les tensions aussi, bon, je les ai logés chez l'habitant dans des appartements à Tulle, parce que bon Tulle c'est une petite ville et euh… A l'époque j'étais amateur complet. Je me faisais un peu sponsoriser, parce que le but c'est ça hein. C'était se faire sponsoriser, un petit peu, en imitant un autre de mes amis qui avait des Kényans, j'oubliais, un grand manager belge, donc c'était comme ça qu'il fallait faire* ».

Les frais avancés par l'agent, concernant le voyage, les déplacements, la nourriture, ou plus exceptionnellement des soins médicaux[497], sont par la suite déduits du capital accumulé par l'athlète. L'agent retire également sa commission, plafonnée à 10% des gains de l'athlète à partir de 1992[498]. Sur les 25000 francs de gains qu'il accumule au cours de l'année 2000, Francis Kemboï perçoit finalement environ 15000 francs[499], après déduction de tous les coûts engendrés au cours de ses deux voyages en France et de la commission de Pierre Maury. Le recours à un agent concernant les démarches financières est également essentiel aux athlètes pour percevoir leurs gains. Souvent remises par les organisateurs sous forme de chèques, les primes ne peuvent être encaissées par les athlètes en France. C'est donc l'agent qui encaisse les chèques via le compte de sa société puis redistribue les sommes dues en argent liquide aux athlètes, ces dernier·e·s se chargeant de faire le change entre les monnaies européennes et les shillings kényans en rentrant au pays. Ces manipulations d'argent ne sont pas sans créer parfois des tensions, entre des acteurs qui se connaissent peu au début de leur relation et n'ont pas forcément le même rapport à l'argent. Yannick Perroteau rapporte ces tensions qui d'après lui conduisent parfois les athlètes à changer de manager :

« Et ce mec là justement il s'appelle Patrick Korir, ce mec-là, qui a gagné Toulouse aussi, ce mec-là un jour il prend son tableau Excel il me… Pour vous dire un petit peu l'état d'esprit des athlètes quand même hein, il vient me voir en me disant tiens tu m'as facturé, parce qu'ils étaient hébergés en région parisienne, tu m'as facturé dix euros pour aller à une course, je sais plus quoi c'était, c'était sur Paris, je sais plus laquelle, il me dit tu m'as facturé dix euros et c'est 9,80. Je lui dis… C'est possible… Ah ouais ouais mais donc tu me dois vingt centimes d'euro, alors qu'il était bénéficiaire de trois, quatre mille euros, tous frais payés hein, il me dis tu dois me rajouter vingt centimes d'euro. Putain et puis j'ai un doute, je dis putain… je lui ai compté dix euros mais je dis… Il me dit si si j'ai le billet, je dis fais le voir. Il me montre le billet, oh je lui dis putain t'as raison : c'était 9,80 aller, 9,80 retour. Voilà, donc vous vous rendez compte, je lui ai refacturé 9,80 de plus. Voilà, enfin, voilà vous voyez un petit peu la mentalité des athlètes quoi. Et moi combien de fois j'arrondissais à leur avantage, je me faisais pas chier avec des centimes d'euros ou des dizaines d'euros. Si ça faisait, si ça faisait 970 euros

[497] Les athlètes passent systématiquement devant un médecin dès leur arrivée pour obtenir un certificat médical nécessaire à toute participation à une course. Il arrive aussi que certain·e·s athlètes se blessent et aient besoin de soins médicaux. Plus exceptionnellement, ce sont des problèmes de santé non liés à la pratique sportive qui doivent être résolus, à l'image d'un athlète de Pierre Maury ayant dû être opéré de l'appendicite pendant son séjour en France.

[498] Article 15-2 de la loi n°92-652 du 13 juillet 1992.

[499] Selon l'INSEE, en prenant en compte l'inflation entre 2000 et 2020, 25000 francs équivalent à 4995,62 euros et 15000 francs à 2997,37 euros.

je leur filais mille. Alors qu'eux si ça faisait 1005, il fallait filer 1000 et puis que je trouve cinq euros en pièces dans ma poche quoi, parce que… Voilà. Soit je leur faisais… Quand c'était des petites sommes je leur filais en cash, 1000, 2000, 3000 je leur filais en cash, quand c'était plus gros je faisais un virement. Mais voilà, enfin je veux dire que les rapports avec les athlètes sont pas faciles, et pourquoi… Pour revenir à la question initiale, pourquoi ils partent ? Parce que l'herbe est plus verte ailleurs et ils ont toujours l'impression qu'un gros manager va leur rapporter beaucoup plus d'argent. Mais si vous êtes très très bon OK, mais quand vous êtes un athlète moyen, euh… Vaut mieux être le premier chez un petit, que deuxième ou troisième couteau chez un très gros quoi. Bon voilà, donc mais… Et j'en ai qui ont fait des allers-retours hein, qui sont partis chez des gros et qui sont revenus chez moi ».

S'il a fini par être rompu aux usages financiers avec son agent, Isaiah Kosgeï reconnaît avoir eu des difficultés de compréhension lors de sa première expérience en Europe avec un agent français dont il ne comprenait pas la langue : « *Sometimes it was not easy to understand because first times communication was also a problem, because you might get somebody to translate, nobody to translate, or something like that… So… and some address is you can tell, you cannot no… if the money was this, or this, or… You just ran and they say OK, we… This was the money, so you cannot ask no… But it was still good money to sustain* ».

Outre l'avance des frais et l'organisation logistique du séjour en France, les agents doivent satisfaire les formalités administratives requises par la fédération kényane en lien avec l'ambassade de France, situées à Nairobi. Conditionnant la possibilité pour les athlètes de pénétrer sur le territoire français, l'obtention du visa à l'ambassade est soumise à l'autorisation écrite de la fédération kényane, dans le prolongement de la règle édictée en 1972 par la KAAA. Yannick Perroteau, comme les autres agents, doit obtenir cette lettre d'autorisation avant d'entamer toute autre démarche :

« *C'est-à-dire qu'en fin de compte il fallait que l'athlète soit… Pour éviter effectivement trop de mouvement, il fallait que l'athlète prouve quand même qu'il soit un vrai athlète, on pouvait pas inviter… Je pouvais pas inviter le boucher d'Iten parce que c'est un mec que j'aime bien quoi. Il fallait que le mec il ait prouvé un petit peu qu'il avait un potentiel. Donc à partir de là, le garçon devait passer à Athletics Kenya avec une lettre d'invitation, que je lui avais faite en expliquant le programme de compétitions que je lui proposais. D'abord ça permettait à Athletics Kenya de voir que je proposais pas quatre marathons dans le mois, donc il y avait un programme intéressant, justification de l'hébergement, euh… De la prise en charge à l'aéroport ainsi de suite. Que le mec il arrivait pas tout seul à Roissy et après il se démerde*

hein donc euh... Donc les athlètes avaient besoin d'une lettre de sortie d'Athletics Kenya, avec cette lettre d'Athletics Kenya ils allaient à l'ambassade ».

Déjà identifiée au sein de l'athlétisme éthiopien (Labzaé, 2017), l'exigence d'une lettre de sortie de la fédération est donc une condition indispensable pour que les athlètes puissent courir à l'étranger. Cette contrainte imposée aux athlètes, entravant parfois leur carrière, va à l'encontre de l'idée selon laquelle la fédération éthiopienne opèrerait un contrôle beaucoup plus strict que la fédération kényane sur la participation des athlètes aux compétitions étrangères (Wolde et Gaudin, 2007 : 488). Au cours de sept entretiens menés avec des athlètes kényan·e·s, en France ou à Iten au Kenya, tou·te·s m'expliquent la nécessité de recourir aux services d'un manager pour organiser leur voyage, mais surtout pour obtenir la lettre de la fédération, indispensable afin de recevoir un visa. Ce sésame est une manière pour elle d'entamer un processus résilient en vue de contrôler l'activité de ses athlètes. Ces dernier·e·s intègrent donc une « *règle autonome* » les faisant se tourner vers les agents sportifs pour contourner la « *règle de contrôle* » imposée par leur fédération (Reynaud, 1993 : 103-115). Malgré trois invitations dans des courses à l'étranger qu'il présente à la fédération kényane, obtenues par le truchement de connaissances, Paul Chepkuto ne parvient jamais à quitter le pays, faute de bénéficier de l'appui d'un manager. Assez critique vis-à-vis de la fédération, dont il soupçonne les dirigeants de corruption, il confirme l'importance d'avoir un manager connu de l'institution pour espérer obtenir une lettre d'autorisation : « *When you don't know a big manager, they thought that you will go in France and you will stay in France, so they don't allow… When you don't have a big manager, registered manager, by the Federation, they will refuse you* ».

Constituant parfois un obstacle à une carrière de coureur, la lettre d'autorisation est justifiée par la fédération auprès des agents comme un moyen de s'assurer que les athlètes kényan·e·s privilégient la sélection nationale, qu'ils soient pris en charge dans des conditions décentes par des agents ayant les ressources économiques nécessaires et qu'ils ne cherchent pas à s'installer illégalement dans un autre pays. A l'image d'Isabella Ochichi ou de Penninah Arusei managées respectivement par Gwenaël Vigot et Gianni Demadonna, les athlètes de l'équipe nationale ne sont ainsi pas autorisé·e·s à quitter le pays plusieurs semaines avant la compétition pour laquelle elles ou ils ont été sélectionné·e·s. Les agents sportifs doivent donc être connus de la fédération kényane, auprès de laquelle ils doivent recevoir un agrément, en conformité avec « *le code de conduite pour les organisateurs et les représentants d'athlètes* » édicté par l'IAAF en 1991[500]. La fédération internationale cherche en effet dès cette époque à responsabiliser les fédérations,

[500] Code of conduct for competitions and athletes' representatives, Minutes of the 38th IAAF Congress, 20-21 August 1991, Tokyo, Japan, p. 101-119.

les athlètes et les organisateurs face à l'influence croissante des agents sportifs. Outre des directives à l'égard des agents, ce code de bonne conduite, sans véritablement imposer de règles, encourage les fédérations à encadrer l'activité des agents travaillant avec leurs athlètes et promet des sanctions pour les athlètes travaillant avec des agents non agréés. L'enregistrement des agents sportifs permet à la fédération kényane de réagir lorsqu'un·e de ses athlètes subit un litige, comme en témoigne Yannick Perroteau :

« *Je vous donne un exemple, marathon de Toulouse, on y revient, il y avait une prime au record homme, point final, et j'ai une fille qui bat le record femme. Euh… Là-dessus, quelqu'un, bon je vous dis pas son nom parce que vous devez le connaître, puisque il a été dans le business un petit peu, lui dit : t'inquiète pas Alice tu seras payée tu auras, comme Bitok, tu auras la prime du record. Moi tout de suite je dis à Alice : non, non, je dis non, non c'est pas marqué… Parce qu'en plus Toulouse c'est une course municipale qui fait l'objet de délibérations au conseil municipal à tout point de vue : au niveau des primes de départ, des billets de transports, des primes d'arrivée, tout est dans les délibérations du conseil municipal. La prime au record pour les femmes n'était pas marquée. Je dis à Alice : méfie-toi. Et donc je reçois les différentes primes, effectivement prime de record pour l'homme, et pour Alice que dalle. Donc je transfère à Alice ce que je devais lui transférer, sa victoire, et puis bon tous les avantages que j'ai pu négocier pour elle, et là-dessus elle me dit : mais non tu m'as pas donné… J'ai pas la prime de record. Je dis Alice mais je t'ai dit c'est pas marqué. Ah si, si je te crois pas. Elle prend sa belle plume, elle fait un courrier à David Okeyo, qui m'écrit en me disant : Yannick, Alice se plaint que tu as pas payé le… il me connaissait, il sait que je suis un mec intègre hein, donc il était pas inquiet, il me demande juste ma version. Je lui dis bah écoute non c'est pas marqué dans le règlement, je lui envoie la grille de primes officielle, effectivement il y a marqué prime record homme, pas record femme. Il me dit OK. Là-dessus je pensais que tout était terminé, et j'allais de temps en temps boire le thé à l'ambassade du Kenya à Paris, qui était rue euh… Derrière les champs Elysée, la rue… Enfin peu importe. Et, c'est une femme, l'ambassadrice, me dit : Yannick, on a un problème, Athletics Kenya nous demande de t'interroger concernant la prime du record d'Alice. Je dis bah qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse, j'ai déjà répondu. Bah ouais mais ça serait bien qu'on donne une réponse officielle. Bah je dis c'est pas compliqué, on est la semaine du marathon de Paris, le marathon de Toulouse a un stand et je sais que vous vous serez en visite au marathon pour voir les athlètes, ainsi de suite. Et je dis : je vous propose qu'on aille boire un verre sur le stand du marathon de Toulouse. On est allé avec l'ambassadrice sur le stand du marathon de Toulouse, qui leur a expliqué que oui Perroteau avait raison, il y a une erreur d'interprétation d' une personne qui était sur la ligne d'arrivée,*

qui a dit à Alice… Et ça s'est terminé, mais voilà jusqu'où ça peut aller un peu, c'est incroyable hein ».

Si la fédération kényane impose aux agents de remplir un formulaire, s'assure de leur solvabilité et leur demande d'être présents à la réunion d'information organisée en marge des championnats nationaux de cross-country au siège de la fédération, tous les agents interrogés admettent qu'il s'agit surtout de payer pour être agréé. A hauteur de l'équivalent de 500 euros dans les années 1990, cette somme triple au cours des années 2000, lorsque le nombre d'agents sportifs travaillant avec des athlètes kényan·e·s augmente, et avoisine les 3000 euros actuellement. Source de revenus pour la fédération kényane, le contrôle de l'activité des managers, semblant se justifier par des finalités sportives et humanistes, est également soumis à la corruption dans les années 1990-2000. Déjà évoqué à propos de détournements de gains d'athlètes par des officiels kényans dans les années 1980 (Bale et Sang, 1996 : 132), la corruption concerne également les procédures administratives. Plusieurs agents interrogés évoquent en effet le rôle joué par le secrétaire général de la KAAA puis de l'AK, David Okeyo, qui aurait reçu des présents ou des sommes d'argent en vue de faciliter des procédures d'autorisation, voire d'accorder des lettres d'autorisation à des managers non agréés. Le dirigeant kényan est par la suite impliqué dans une affaire de corruption au sein de l'IAAF sur laquelle nous reviendrons dans la troisième partie[501]. En plus du règlement des frais officiels à la fédération, deux agents interrogés admettent ainsi avoir directement donner de l'argent au secrétaire général afin de garantir l'obtention de leur agrément ou pour accélérer la procédure, justifiant ce procédé de corruption par la simple idée que « *c'est l'Afrique* ».

Conformément aux analyses de la période précédente, c'est le regard orientaliste qui prédomine une nouvelle fois pour observer l'Afrique. Les agents participent à entretenir un système de corruption existant dont la localisation sur le continent africain suffit à lui conférer à leurs yeux toute légitimité. S'appuyant sur une prétendue connaissance des acteurs africains – qu'ils soient athlètes ou dirigeants fédéraux -, une telle attitude traduit une persistance de la pensée coloniale formalisant une « *objectivation maximum* » des populations africaines, en leur assignant des caractéristiques figées et généralisables (Fanon, 2002b : 79). Comme nous l'avons identifié en ce qui concerne les médias et les dirigeants fédéraux en première partie, les agents sportifs perçoivent parfois les athlètes kényan·e·s différemment des athlètes

[501] Voir troisième partie, chapitre 1-2

européen·ne·s. Une telle approche les conduit à attendre de ces athlètes un investissement qu'ils ne demanderaient pas à des Européen·ne·s. Joël Le Nagard me confie ainsi avoir travaillé avec une athlète française, qui bien que moins performante que les athlètes africaines, se montrait plus exigeante envers le manager, l'amenant à la conclusion que « *Moi j'ai vite compris que j'aurais des problèmes avec les Français que je n'aurais jamais avec les étrangers* ». Ces comportements des agents témoignent de leur vision à part de l'Afrique, à travers laquelle « *beaucoup vivent une sorte de dédoublement (« l'Afrique c'est autre chose »), qui autorise plus ou moins consciemment à faire preuve, là-bas, d'une immoralité et d'un cynisme qu'ils ne s'autorisent pas en Europe* » (Verschave, 1998 : 26-27). C'est ce mode de pensée qui amène à certaines dérives concernant la gestion des athlètes kényan·e·s en France, sur lesquelles nous reviendrons en troisième partie. Plus largement, c'est également cet état d'esprit qui conduit plusieurs gouvernements français à mener la politique françafricaine après les indépendances et qui alimente au Kenya un système privé marchand (Gasparini, 2015 : 56), créant des flux importants de coureur·se·s à travers le monde, occasionnant une perte de contrôle de la fédération kényane sur ses athlètes.

Les athlètes ayant un manager lui font en effet toute confiance concernant la planification des compétitions, dès lors qu'il occupe une place centrale dans leur carrière, lui conférant un pouvoir supérieur aux autres acteurs (Gaudin et al., 2016 : 275). Ainsi, il semble parfois que les objectifs du manager deviennent ceux de l'athlète, comme nous en fait part F. Kiptoo :

« *That's the things that I have to speak with my manager, first. Yes, because he knows all the way… the right way for me to be able to run very well, so he can tell me maybe: "this race I prefer, this race is good you can perform. Wait and I can see the race here". He has to make the right choice and I have to follow what he says because you know it's the way that… you know it's the race that brings me on the better fit at the top Sunday. Hum… Maybe I thought I had three races but he can see that I'm not ready, I'm not yet there so he can tell me maybe. So he has to guide me and to drive me with race* ».

Interlocuteurs privilégiés des athlètes, les agents sportifs conduisent ces derniers à privilégier les nombreuses courses lucratives sur route, parfois aux dépends des championnats nationaux voire internationaux, contribuant à amplifier un phénomène dénoncé à l'IAAF par les dirigeants kényans dès 1978[502]. Ces derniers

[502] Voir première partie, chapitre 3-4.

continuent d'ailleurs de dénoncer les dérives et à demander un contrôle plus ferme de l'IAAF concernant les participations de leurs athlètes aux compétitions internationales, à l'image du président de la KAAA Isaiah Kiplagat en 1997, qui « *recommande de contrôler soigneusement toute compétition internationale car trop de jeunes athlètes kenyans ont déjà participé à des compétitions à l'étranger pour des raisons financières* »[503]. Cette divergence entre les objectifs institutionnels et individuels est également observée, dans une moindre mesure, au sein de l'athlétisme européen à travers certaines fédérations qui ont du mal à maintenir leurs athlètes mobilisés vers les championnats nationaux, tant ils sont poussés vers d'autres objectifs par leur manager[504]. C'est notamment le cas de la FFA concernant ses marathoniens. Au début des années 2000, à une époque où la FFA se préoccupe des résultats décevants des marathoniens français[505], son comité directeur s'inquiète que les managers « *organisent la saison des athlètes* »[506] . Le Directeur Technique National Robert Poirier dénonce alors le refus de certains marathoniens de participer au marathon des championnats d'Europe de Munich en 2002, préférant préparer celui de Chicago, plus rémunérateur[507]. Cet écueil est également prégnant au Kenya, conduisant de nombreux·ses athlètes à privilégier des motivations économiques individuelles au retentissement international recherché par la fédération[508] (Onywera et al., 2006 : 420 ; Jarvie, 2007 : 33). De telles divergences, combinées à un manque de soutien de leur fédération, poussent parfois les athlètes kényan·e·s à s'installer dans un autre pays, voire à changer de nationalité pour obtenir sécurité et meilleures conditions d'existence ou encore échapper à un système concurrentiel (Schotté, 2008 : 113-114). Face à cette « *fuite des muscles* » (Andreff, 2001 : 266_267) sur laquelle nous reviendrons en troisième partie, Isaiah Kiplagat soutient dès 1999 un durcissement du règlement de l'IAAF concernant les changements de nationalité[509], précisant que « *le Kenya a été très durement touché, perdant de nombreux athlètes qu'il avait formés* »[510]. Lorsque six ans plus tard le congrès étend cette règle aux jeunes athlètes n'ayant jamais représenté un pays en compétition, qui doivent donc attendre

[503] Minutes of the 41st IAAF Congress, 29-31 July 1997, Athens, Greece, p. 20.
[504] Report of the European Athletic Association, Minutes of the 42nd IAAF Congress, 17-19 August 1999, Seville, Spain, p. 83.
[505] FFA, PV n°10, bureau fédéral du 10 septembre 2003, p.3-4.
[506] FFA, PV n°1, comité directeur du 19 janvier 2002, p. 11.
[507] FFA, PV n°3, comité directeur du 25 mai 2002, p. 14.
[508] Selon Onywera et al. (2006), 33% des athlètes kényans de niveau international, donc susceptibles de représenter leur pays dans des championnats internationaux, ont des motivations économiques, tandis que seulement 14% recherchent la gloire olympique. D'après Jarvie (2007), la motivation économique atteint 48% pour les athlètes kényanes tandis que la gloire olympique chute à 6%.
[509] Le congrès vote une règle obligeant les athlètes changeant de nationalité à attendre trois ans après leur dernière sélection avec leur ancien pays pour représenter leur pays d'accueil, sauf en cas d'arrangement entre les deux fédérations où le délai peut être réduit à un an.
[510] Minutes of the 42nd IAAF Congress, 17-19 August 1999, Seville, Spain, p. 36.

trois ans pour représenter leur pays d'accueil, David Okeyo approuve de nouveau cette règle permettant de mettre fin à ce qu'il qualifie de « *braconnage* »[511]. Ce processus de migration privant certains pays en développement de jeunes athlètes parfois abandonné·e·s à la précarité est aussi dirigé vers la France. Ministre des sports, Marie-Georges Buffet, dénonce ainsi en 2001 « *ce pillage d'agents sans scrupules* », participant à une « *émigration sportive* » (Bonnet et Meier, 2004 : 196-197).

Impliqués dans les flux d'athlètes kényan·e·s qui migrent pour des périodes plus ou moins longues hors d'Afrique, les agents français contribuent à modifier le milieu des courses sur route françaises, conformément à ce que nous avons observé dans le premier chapitre de cette partie et en introduction. Intermédiaires indispensables pour tout·e athlète kényan·e désirant courir à l'étranger, ils influencent en outre considérablement l'organisation de l'athlétisme kényan. Comme « *l'Algérie indépendante apparaît sous la dépendance sportive de la France et de ses centres de formation* » dans le milieu du football (Frenkiel, 2011 : 90), l'athlétisme au Kenya est dépendant des agents sportifs étrangers, traduisant une domination postcoloniale persistante. Cette domination se singularise néanmoins par l'implication de pays, dont la France, n'ayant pas eu de liens coloniaux avec le Kenya. Conduisant la fédération kényane à installer un « *système de veille* » (Charroin, 2013) pour réguler leur activité, les agents alimentent également dans une perspective orientaliste un système de corruption qui la vulnérabilise d'autant plus. Bien que des responsables fédéraux kényans cautionnent et se font le jeu de cette politique, l'implication d'agents de plus en plus nombreux contribue à amplifier le phénomène de perte de contrôle dont est victime la fédération kényane depuis le début des années 1970. A l'image de difficultés institutionnelles observées en Éthiopie, les athlètes préfèrent parfois tourner le dos à la politique fédérale pour s'engager dans des carrières « privées » lucratives auprès des agents (Petros, 2017). Fragilisant l'institution en réduisant son influence (Kanyiba *et al*., 2015), l'action des agents sportifs est caractérisée par un rapport d'interdépendance avec les athlètes, cristallisé par une inévitable pression du résultat également génératrice d'incertitude.

[511] Minutes of the 45th IAAF Congress, 2-4 August 2005, Helsinki, Finland, p. 17.

4. La pression du résultat : interdépendance et divergences

Bien que tous les agents sportifs interrogés se défendent d'avoir organisé leur activité managériale autour de motivations économiques, les enjeux financiers circonscrivent largement le déroulement du séjour en Europe des athlètes kényan·e·s. Dans une démarche professionnelle, ces dernier·e·s cherchent à optimiser leur séjour en accumulant le plus d'argent possible, en vue d'apporter des ressources suffisantes à leur famille, voire à leur village, une fois rentré·e·s au Kenya. La démarche des athlètes kényan·e·s évoluant en Europe s'inscrit donc dans une dynamique migratoire usuelle consistant à se restreindre financièrement dans le pays d'accueil pour mieux servir leurs proches resté·e·s dans le pays d'origine (Bréant, 2013 : 31-32). La rentabilité du côté des athlètes, mais éloignée de la logique nationale à laquelle aspire la fédération kényane, est partagée par les agents sportifs qui engagent des frais conséquents pour assurer la venue puis le séjour des athlètes et doivent donc *a minima* combler leurs dépenses. Un agent me confie ainsi dans un vocable mercantile les raisons qui le poussent à mettre un terme à son activité, devenue moins lucrative avec l'évolution du marché des courses sur route à la fin des années 2000, caractérisée par une diminution drastique des primes et une augmentation importante du nombre d'agents sportifs, et par conséquent d'athlètes kényan·e·s :

« *A l'époque on était une quinzaine à la fin on était quarante quoi… c'est pour ça que j'ai aussi arrêté, ça devenait débile quoi… Comme je disais la dernière fois : tant que le kényan était rare en France, on pouvait proposer un produit rare et cher, dès qu'on était quarante avec des… en plus des pieds nickelés bénévoles entre guillemets qui proposent des athlètes sur des courses à trois cents euros y a plus un rond à gagner quoi…. C'est pour ça que j'ai arrêté aussi* ».

Outre les aspects logistiques, financiers et administratifs, les agents sportifs s'efforcent donc de constituer un calendrier de compétition économiquement rationnel, dont l'élaboration est conditionnée par le niveau des athlètes, les distances courues, les modalités de prise en charge des organisateurs et les primes disponibles. Ils développent ainsi un réseau, parmi les organisateurs des nombreuses courses françaises proposant des primes, au fur et à mesure des années. Si les meilleur·e·s athlètes voient parfois leurs frais entièrement pris en charge par les organisateurs, leur permettant de ne venir que quelques jours en France pour participer à une compétition (souvent un marathon), la plupart des athlètes passent plusieurs mois en France à enchainer les courses. La période de trois mois pendant laquelle les athlètes restent généralement en Europe correspond à la durée de validité de leur visa. Ils écument ainsi les compétitions, courant quasiment chaque semaine durant les saisons de courses sur route en

automne et au printemps ou la saison de cross-country en hiver[512] : *« Every week competition or sometimes there is a break, maybe a break of one week, then you compete the next one. But athletics every week. If you do 10k, you do another 10k next week, if you do half marathon sometimes you can break* »[513]. Ce rythme élevé de compétitions est difficile à soutenir, la pratique de la course à pied sur route étant traumatisante pour les muscles et la forte concurrence obligeant parfois les athlètes à s'engager intensément. Yannick Perroteau se défend toutefois de faire de « *l'abattage* », justifiant le rythme soutenu des compétitions par le statut professionnel des athlètes, qu'il juge suffisamment entrainés pour absorber de telles charges d'effort. Pierre Maury avance quant à lui que ce rythme infernal est encouragé par les athlètes dans une perspective de rentabilité. Il déplore ainsi que « *des fois c'était incroyable parce que c'était des athlètes de très très haut niveau hein, quand on est capable de courir moins de 29 minutes sur 10km… Ils allaient sur des courses pour gagner 300, 400, 500 euros. Et ils me disaient mais Pierre, je préfère gagner 300-400 euros sur un week-end que rien, de rester à la maison* ».

Comme Isaiah Kosgeï, Josephat Kirpono Rotich enchaîne les compétitions presque tous les week-ends lorsqu'il est en Europe, réservant la semaine à la récupération et à un entraînement allégé pour arriver le plus performant possible lors de la compétition du week-end suivant :

« You know, here in Kenya now, you have a program. And you know during the competitions, there is a training program for competitions. You don't train very hard. In competition, you train just to make your body busy, to maintain your shape. OK. So, when you will be in competition, you will have the power to go. And if you are training like here in Kenya and you are in Europe, you are looking for money, you will not make it. Since in some races you find them, you find that some athletes are very new, that's their first race, maybe you are in Europe for maybe one month, you have run maybe three races, but you find some races, you go for a race, you find new Kenyans, coming for their first race, so when you train hard there, you will not make… You will not make the podium. You need rest ».

La carrière des athlètes professionnel·le·s de second rang est ainsi rythmée par une période d'entraînement au Kenya de deux mois, une période de compétition intensive de trois mois en Europe puis une période de repos au retour, avant de repartir pour un nouveau cycle. L'objectif étant d'optimiser la préparation pour arriver le plus performant possible en Europe, un paramètre qui ne dépend pas seulement de l'athlète, mais aussi de la disponibilité de son

[512] Schématiquement, la saison d'athlétisme en France se déroule ainsi : courses sur route de septembre à novembre, cross-country de novembre à mars, courses sur route de mars à mai puis piste en juin-juillet.
[513] Entretien avec Isaiah Koisgeï.

manager. Comme l'avance Isaiah Kosgeï, « *another challenge was when you are in good shape here and the manager… and perhaps the manager doesn't want you to… to go back again… he doesn't want to give you the opportunity, he stays out. You train, train, train, and you're ready, you feel in good shape, so you wait, you wait, you wait and finally when the shape is almost again down, then he says : "oh, I have an opportunity of a race". All if you ask, I need this race, he says: "OK, let me try to arrange" and over sad end he say : "no, you are not doing that, you are doing this". So, he keeps on change, then you are not…* ». Josephat Kiprono Rotich confirme cette nécessité de trouver des opportunités pour ne pas « *gaspiller la forme* » au Kenya. Dans le marché concurrentiel de la course sur route, où la performance conditionne la rémunération, le maintien de leur forme est une préoccupation majeure des athlètes kényan.e.s, qui doivent entretenir leur capital physique en vue d'optimiser les trois mois de leur séjour. Josephat Kiprono Rotich explique alors chercher à progresser au fil des courses plutôt que d'arriver en pleine forme puis être fatigué dès la fin du premier mois et subir la concurrence de compatriotes nouvellement arrivés en France, plus disponibles physiquement :

« *You know, when you are going to Europe, and you are going of maybe for three months, you have to be almost hum… Eighty percent, eighty, eighty-five percent shape. So, that when you are running the first race, maybe you will be maybe number five, then the second race you improve. But to go when you are hundred percent shape, your growth will be coming down. You run good, you run almost good, then down, down, down… when you are coming, the manager is not happy. But when you run maybe number five today, then you come number four, then you come number three, then two, then… You are in good shape when you are coming, it's very good, even the manager himself will be happy. (…) Sometimes, you know, when you went to Europe, maybe first race and second race and third race maybe you ran very good. When you go for another race and you don't run good, and maybe you still have maybe one month or two months, it's better for you to come back than your manager to be disavowed about there, and also, then, to lose your manager. You know when he will be disappointed of then, you maybe not will be the end between you and the agreement* ».

Cette gestion de la forme, primordiale pour rester dans une dynamique de performance conditionnant une rentrée d'argent, est aussi cruciale pour conserver la confiance de l'agent. Témoignant de la situation de vulnérabilité au sein de laquelle ils évoluent, les athlètes sont sous la double menace de devoir rentrer au Kenya sans suffisamment de ressources et de voir leur manager mettre fin à leur collaboration s'ils ou elles ne sont plus assez performant·e·s, ou à plus forte raison se blessent, comme l'évoque Isaiah Kosgeï :

« *I was injured… I was injured once in France and it almost cost, almost all my money… So, I had to stop, treatment. I got an arm stream problem during a 10k and hum… I had to even to stop and come back, back Kenya and after going back again then when things are changing. And… another point of when the shape was out… When you trained, and you started competing, competing and when you compete like one month, the second month, then the shape goes down, so you are not earning again and you have to pay the house, you have to pay all (…) You can't be in shape for that long. So, when you stay one month it's OK, second month it's OK and the more you stay, then the shape goes down and the manager wants to get hum… Income. So, we still would you said now because maybe you are number six no money, number five little… So, the costs start going up compare to what you're earning. So, you have to conserve your shape or go back home* ».

Les agents interrogés reconnaissent effectivement régulièrement raccourcir le séjour d'un athlète en cas de blessure ou de méforme pour ne pas perdre d'argent en engageant des frais sans avoir de retour sur investissement. Les sommes importantes investies dans l'obtention des agréments, les frais de transport, d'hébergement et ceux liés à la vie quotidienne les poussent eux aussi à adopter une logique de rentabilité. Bien qu'il exprime sa passion pour les athlètes qu'il manage et des motivations plus sportives que financières à exercer son activité d'agent, Gwenaël Vigot témoigne de la situation où la décision de mettre fin au séjour de l'athlète est guidée par une logique économique, affirmant qu' *« en général l'athlète il insiste pour vouloir rester, en se disant je vais quand même gagner de l'argent, il ne veut pas rentrer chez lui sans ramener de l'argent mais quand tu te rends comptes qu'au bout de deux, trois courses ben ça va pas le faire, tu es obligé de, de, de… de lui dire de rentrer au pays quoi… Et ben de lui donner un peu d'argent pour qu'il puisse rentrer chez lui donc… ça, ça m'est arrivé aussi hein de donner l'équivalent de 100€, 150€ à un athlète pour qu'il rentre chez lui parce que sinon il rentrait chez lui et puis il n'avait rien. Parce que moi j'ai vu des athlètes hein, j'ai vu une fois, alors c'était un athlète qui m'en emmène un autre, il me dit ouais ouais tu verras il était très fort euh… Le gars il finissait pas une course devant les filles quoi, il était battu par les filles à chaque fois quoi, donc là ça fait… Je veux bien qu'une fois ça arrive une méforme, mais le week-end d'après c'est la même chose, là c'est retour au pays direct quoi, là par contre c'est une grosse perte là… C'est le billet d'avion, c'est quinze jours d'hébergement, donc c'est du 700, 800 euros de perte quoi… ouais, mais ça m'est arrivé ouais* ».

Toujours dans une logique économique, les propos de Yannick Perroteau s'adjoignent d'une rhétorique racialiste concernant le retour des athlètes avant la fin de la validité de leur

visa, dans le prolongement des stéréotypes sur l'idéologie du don évoquée précédemment, conduisant à attendre plus des athlètes africain·e·s :

« Moi tous les athlètes que j'ai eus repartaient toujours contents, ils repartaient tous avec du pognon, bon quand je dis tous c'est 99% hein, il y a toujours eu un ou deux que j'ai renvoyé plus tôt que prévu parce que j'ai arrêté les frais hein. Un mec pour qui j'ai investi 1500, qui au bout de deux courses a pas gagné un centime, je dis attends, attends tu vas pas… Les mecs ça me coûte, en bouffe, ça me coûte 150 euros par semaine hein, plus l'hébergement donc euh… Enfin bouffe et hébergement 150 euros on arrête les frais vite fait hein. J'appelle l'agence de voyage à Nairobi je lui dis vous me trouvez un billet pour… ça m'est arrivé je sais pas ouais deux, trois fois où j'ai… Où j'ai renvoyé l'athlète comme ça. […] Vous savez à un moment donné il vaut mieux se couper un doigt que se couper un bras hein, donc euh… Je préférais perdre 1000 euros que continuer à engager... Quand le mec, première course, il finit euh… Il fait 1h07, il finit juste derrière le premier blanc, que la deuxième course il doit faire 1h06 ou 1h06'30 et qu'il est juste devant le premier blanc, c'est le dernier Africain, mais largement derrière, que les autres font 1h02-1h03, c'est pas la peine de le garder. En plus, plus le temps est long… ».

Dans cette logique d'interdépendance financière, le calendrier de compétitions doit être relativement personnalisé pour permettre aux athlètes, et par répercussion au manager, d'optimiser le voyage et le temps passé en France. Il est par exemple plus envisageable pour un athlète de courir plusieurs 10km que d'enchaîner des semi-marathons ou des marathons pour lesquels la récupération est plus longue. En fonction du potentiel de l'athlète, il s'agit alors d'anticiper si l'athlète a plus intérêt à courir un semi-marathon puis un marathon sur des courses relevées, mais bien dotées, ou à enchaîner chaque semaine des courses de 10km plus abordables mais moins intéressantes financièrement. Face à la précarité de leur situation, les athlètes élaborent en concertation avec leur agent des stratégies leur permettant de réduire l'incertitude inhérente au marché dans lequel ils évoluent. Ainsi, après son accession à des marathons européens, à la faveur d'une tentative encourageante lors du marathon de Nairobi en 2004, Isaiah Kosgeï confie préférer courir dans l'année trois marathons de niveau intermédiaire, plutôt que deux marathons de très bon niveau comme le font les meilleur·e·s athlètes, pour s'assurer de gagner une prime intéressante :

« *Every year I had to go to Israel for marathon because they invite me, go to Netherlands for some marathons… So, I use to run three marathons a year… Three marathons a year (…)*

Yes, many people run two because they feel like they could run two top marathons and win money, but with me, I choose to run medium marathons to stand the podium and earn money ».

Coureur kényan installé à Rennes depuis 2014, Jackson Onami gagne sa vie en courant principalement sur les courses sur route de l'Ouest de la France. Sa situation l'obligeant à adopter une logique de rationalité, il confie ne jamais chercher à réaliser la meilleure performance chronométrique, mais à optimiser les compétitions auxquelles il participe en limitant la fatigue engendrée :

« Normalement je regarde avec le chrono que les gens ils font, parce que normalement… Je gagne la vie avec la course à pied, il faut que je fasse bien ! Du coup c'est pas la peine d'aller faire… D'aller faire la course et à la fin tu gagnes rien. Pour faire moins de trente minutes il faut pas faire beaucoup de courses, il faut bien entraîner avec l'objectif. Mais moi je peux pas faire parce que je gagne la vie avec ça. […] Oui. Oui, je sais que je suis capable de faire moins de trente. Là j'ai fait trente minutes trente et un et je suis capable de faire moins de trente. Mais je fais une course en moins de trente minutes et après je suis mort, les autres je peux pas, voilà, c'est pas la peine »[514].

Dans une logique de rentabilité, Isaiah Kosgeï et Jackson Onami détournent les primes de leur fonction incitative[515], visant à encourager les athlètes à aller le plus vite possible, pour s'assurer plus de sécurité financière (Frick et Prinz, 2007 : 33). Bien que généralement, les courses les plus rapides distribuent de meilleures primes à l'arrivée[516], la valeur des primes n'a pas systématiquement pour effet d'encourager les coureurs à aller plus vite. C'est donc davantage parce que les primes élevées attirent de meilleurs coureurs que cette corrélation entre la valeur des primes et le niveau de la compétition existe (Lynch et Zax, 2000 : 337). Dans la même logique, Isaiah Kosgeï explique accepter également des contrats de meneur d'allure (lièvres) dans certaines compétitions, se mettant notamment au service de la coureuse néerlandaise d'origine kényane Lornah Kiplagat. Moins avantageux qu'un podium dans une course individuelle, ces contrats sont toutefois plus faciles à honorer, assurant une rémunération et réduisant ainsi la pression du résultat tout en modérant la fatigue physique :

[514] Entretien avec Jackson Onami, à Pacé, le 31 octobre 2018.

[515] La théorie du tournoi est un paradigme qui met en avant la fonction incitative des primes dans le milieu du travail en entreprise, mais aussi la logique de rentabilité des acteurs. Ces derniers mesurent le rapport entre l'investissement et le niveau de récompense envisagé ce qui aboutit parfois à un investissement sous maximal. Cette théorie a été appliquée à différentes activités sportives avec des résultats divergents (Llorca et al. 2011 : 350-351).

[516] « Contrôle fiscal », Gilles Bertrand, *VO² magazine* n°20, décembre 1990, p. 11-14.

« *Also the good deal is that you are sure you gain together in money, not like when you go for a race. When you are in competition, you're not sure, so you are under pressure. The pressure of competing your own is more high compare to the pace, because you just… The pressure is only to make sure that your athlete finishes good* ».

Plus que la recherche de progression chronométrique, c'est la rationalité physiologico-économique qui guide les choix d'Isaiah Kosgeï, Jackson Onami et de nombreux autres athlètes de niveau intermédiaire pendant leur carrière. Aujourd'hui retraité, Isaiah Kisgeï a pu reprendre des études en 2012 grâce aux ressources qu'il a accumulées durant sa carrière, lui permettant aujourd'hui d'officier en tant que kinésithérapeute. Tout en continuant à courir pour le plaisir, notamment en France, pays avec lequel il souhaite conserver un lien au regard de ce qu'il lui a apporté, il promulgue ainsi des soins aux coureu·r·se·s habitant les alentours d'Iten ainsi qu'aux équipes nationales étrangères, dont l'équipe de France, qui viennent s'y préparer. D'autres athlètes comme F. Kiptoo ou Josephat Kiprono Rotich investissent dans des terres ou des maisons qu'ils mettent en location, leur assurant un revenu supplémentaire à l'aube de leur retraite sportive. A l'image des champion·ne·s kényan·e·s s'impliquant dans des projets à plus large échelle[517], les athlètes de second rang participent donc également au développement économique de leur territoire. Comme dans le cas des migrations entre la France et ses anciennes colonies (Escafré-Dublet, 2012 : 149), les migrations des athlètes kényan·e·s vers la France contribuent à une imbrication des économies. Sans qu'il n'y ait de dépendance économique entre la France et le Kenya, les athlètes kényan·e·s contribuent au développement d'un marché français dont la précarité n'encourage pas les athlètes nationales·ux à s'investir professionnellement, tandis que les gains financiers accumulés sur ce marché participent au développement économique de la région d'Elgeyo-Marakwet. A la faveur des investissements des athlètes qui précède l'implication des pouvoirs publics, la ville d'Iten développe ainsi progressivement un tourisme sportif, seconde ressource touristique du Kenya derrière les safaris (Milot, 2017 : 129), sur lequel nous reviendrons en dernière partie.

La relation d'interdépendance qui lie les agents sportifs aux athlètes kényan·e·s est finalement complexe et se dérobe à toute analyse manichéenne. La perspective freudo-marxiste selon laquelle les coureur.se.s kényan.e.s constitueraient une main d'œuvre « *exploitée par*

[517] A titre d'exemple, Kipchoge Keino a fait construire un orphelinat à Eldoret après sa carrière, Lornah Kiplagat et Sylvia Kibet un centre d'entraînementune à Iten où Edna Kiplagat a financé une école et Wilson Kipsang une un hôtel et une église.

certains agents sportifs, sorte de "négriers" modernes alimentant les stades en chaire à performance » (Liotard, 2005 : 229) mérite ainsi d'être nuancée. Certes, comme nous venons de le voir, la logique économique tient une place importante dans la relation évoquée, semblant prendre parfois le pas sur les dimensions sportive ou humaniste, cependant, l'interdépendance qui caractérise cette relation est loin de ne tenir qu'à des enjeux économiques. Conformément à la perception de Norbert Elias, cette interdépendance « *renvoie en effet aux relations de dépendance réciproque de tous ordres (économique, environnemental, géopolitique, etc…) qui, à différents niveaux, relient de fait les individus et les groupes les uns aux autres, souvent à leur insu ou sans que les groupes concernés aient conscience de l'étendue, des modalités et des conséquences de cette interdépendance* » (Delmotte, 2012 : 48). Largement mentionnées au cours des entretiens, la passion des agents pour la course à pied de haut niveau, souvent justifiée par une perte d'argent, ou la nécessité pour les athlètes de s'appuyer sur les agents pour satisfaire des démarches organisationnelles ou administratives, sont ainsi d'autres enjeux sous-tendant cette interdépendance. Condamnant l'étiquette de « *négrier* », associant l'exploitation économique des travailleurs migrants à celle des colonies (Cox, 1948), parfois accolée aux agents de sportif·ve·s africain·e·s, la plupart des agents interrogés se positionne en faveur d'une règlementation de leur activité par la FFA pour éviter certaines dérives, comme nous le verrons dans la dernière partie. Agents et athlètes ont besoin les uns des autres, ce qui ne les empêche pas d'avoir parfois des divergences révélant un déséquilibre dans leur relation, notamment lorsque les premiers ne se montrent pas immédiatement disponibles ou doivent envisager le retour au Kenya des seconds, contre leur volonté. Sans systématiquement relever de l'exploitation, c'est cette asymétrie qui caractérise la situation de vulnérabilité dans laquelle évoluent les athlètes kényan·e·s et les agents sportifs. Fortement déterminée par une relation de domination, cette forme d'immigration s'inscrit indirectement dans le prolongement de la colonisation, moins d'un point de vue culturel que sur l'investissement de travailleur·se·s, issu·e·s d'anciennes colonies, dans un marché précaire situé dans des pays développés dont les membres n'investissent pas la demande (Sayad, 2006 : 78-79). Dans cette perspective, les athlètes kényan·e·s partagent ce marché - pour ne pas dire se l'approprient - avec les athlètes issu·e·s des anciennes colonies françaises, notamment du Maroc, également engagé·e·s dans des carrières incertaines (Schotté, 2007a). Les athlètes voient leur autonomie d'autant plus menacée que leur statut d'immigré ne leur confère pas une insertion pérenne sur le marché européen et qu'ils possèdent moins de capitaux, ce qui impacte leur capacité d'action (Soulet, 2014a : 30-31) Une telle situation menace toutefois les deux parties, les athlètes n'atteignant pas toujours le niveau de ressources recherché et les agents ne comblant pas systématiquement

les dépenses engendrées. A l'image des organisations sportives prises dans une perspective macrostructurelle, ce sont donc aussi les acteurs qui sont vulnérabilisés au niveau individuel. Cette réciprocité au niveau individuel et institutionnel, concernant autant les coûts que les profits des migrations d'athlètes kényan·e·s vers la France (Sayad, 1999 : 143-152), constitue le cœur des enjeux de la période qui va suivre. Ce fonctionnement est ainsi profitable aux organisations sportives et aux acteurs des deux pays, voire à leur développement économique. La KAAA et la région d'Iten bénéficient de retombées positives de l'investissement des athlètes kényan·e·s en France et de leur collaboration avec des acteurs français, permettant à de nombreuses organisations d'obtenir un niveau sportif contribuant à une valorisation territoriale. La vulnérabilité qui caractérise l'individualisation de cette relation asymétrique la soumet toutefois à la menace de certaines dérives au regard de la précarité de ce marché difficilement contrôlable par les organisations sportives.

Conclusion de la deuxième partie :

Tandis que la partie précédente s'attache à présenter l'évolution de l'athlétisme comme porte-drapeau de la nation kényane, à travers les prouesses de héros flanqués du maillot national, cette partie s'intéresse au destin d'athlètes « anonymes », dominant les courses françaises sans être parvenu à s'extraire d'une inflexible hiérarchie dans leur pays. Au-delà d'un simple changement de focale, cette transfiguration est révélatrice de la rupture intervenue au sein de la relation franco-kényane au milieu des années 1990. Si la FFA a initié la venue en France des champions kényans dans les années 1960, ce sont des initiatives individuelles qui accompagnent la relative massification de ces flux trente ans plus tard. Électrons libres d'un système victime de son succès, au sein duquel les meilleures athlètes de la planète émergent parfois en dehors de toute gouvernance fédérale, le parcours des athlètes kényan·e·s de second rang révèle le profond paradoxe qui traverse l'organisation de l'athlétisme au Kenya à partir des années 1990. Largement sous influences extérieures, à l'image de ce que nous évoquions dans la première partie, l'athlétisme au Kenya est autant une menace à contenir qu'une ressource à exploiter pour les acteurs occidentaux, notamment français.

Admiratifs de ces athlètes, les organisateurs d'événements (qu'ils soient affiliés on non à la FFA), les journalistes et les responsables fédéraux plébiscitent leur venue en France ou en Europe, s'enthousiasmant de leurs performances qui attisent le spectacle dans les compétitions françaises. Qu'il s'agisse des fédérations française, européenne et mondiale ou des organisateurs de course, ces acteurs n'hésitent toutefois pas à prendre des décisions résilientes, amenant à une mise à l'écart des athlètes kényan·e·s, en vue de prévenir la démobilisation des athlètes européen·ne·s découragé·e·s par un rapport jugé inégalitaire. Point de départ de cette mise à distance, la création des championnats d'Europe de cross-country en décembre 1994 entérine, au niveau institutionnel, le recours à des alternatives discriminantes au mépris de valeurs universalistes et méritocratiques pourtant affirmées. Ce conflit de valeurs concernant « *la fille aînée de l'Olympisme* »[518] gagne également des organisateurs de courses pris en tension entre leur admiration pour les athlètes est-africain·e·s et la nécessité de satisfaire une certaine élite sportive française ou régionale par le jeu des primes distribuées. Si cette mise à distance demeure exclusive au niveau institutionnel sur la période étudiée, elle est en revanche

[518] La périphrase désignant l'athlétisme est prononcée par Lamine Diack, président de l'IAAF lors de son discours d'introduction du congrès de 2011 (Minutes of the 48th IAAF Congress, 23-25 August 2011, Daegu, Korea, p. 4).

plus nuancée concernant les organisateurs de course qui trouvent parmi les athlètes kényan·e·s des ressources susceptibles de dynamiser leurs événements et ainsi d'apporter l'éclairage médiatique nécessaire à leur succès. Bien que déséquilibrée, la relation qu'entretiennent les athlètes avec les organisateurs se caractérise donc par son interdépendance, à l'image de la relation entre athlètes et agents sportifs. Organisateurs et agents sportifs misent en effet sur des athlètes évoluant dans un contexte qui ne leur permet pas d'être autonomes économiquement ni administrativement. Aux enjeux économiques auxquels ils doivent faire face pour accéder au marché des courses françaises s'ajoute un contrôle de leur fédération qui les vulnérabilise autant que la KAAA, en proie à l'influence d'agents extérieurs sur fond de corruption. Cette relation illustre une fois encore la persistance d'un rapport de domination constant dans le processus postcolonial au sein duquel se sont créées les relations entre l'athlétisme kényan et les nations occidentales, directement ou indirectement ex-colonisatrices. Si les athlètes français·e·s sont confronté·e·s à l'hégémonie kényane sur le plan sportif, la carrière des athlètes kényan·e·s est, quant à elle, soumise aux décisions d'acteurs étrangers privilégiant leurs propres intérêts. Les rapports postcoloniaux ne sont donc pas la copie conforme des rapports coloniaux, au sens où les titulaires du pouvoir sont certes les structures des pays développés, mais ce sont les sportifs ressortissants de ces pays qui sont mis en situation de vulnérabilité, sans pour autant que leurs homologues africains soient en bien meilleure position, impliqués qu'ils sont dans des réseaux financiers chapeautés par des acteurs occidentaux.

Façonnée par cette interdépendance entre organisateurs, agents sportifs et athlètes kényan·e·s, le marché des courses sur route françaises éveille toutefois l'intérêt d'institutions françaises désireuses de réguler, sinon de tirer profit, de la présence massive de ces athlètes. Des initiatives de la FFA à celles de la légion étrangère, nous nous attacherons à comprendre à travers la troisième partie, la manière dont les institutions investissent le marché des courses sur route françaises et contribuent à redéfinir les flux qui lui sont associés dans la période actuelle.

TROISIEME PARTIE

Nouvelles formes de vulnérabilités et reconfiguration institutionnelle (2006-2020)

« *La conscience nationale au lieu d'être la cristallisation coordonnée des aspirations les plus intimes de l'ensemble du peuple, au lieu d'être le produit immédiat le plus palpable de la mobilisation populaire, ne sera en tout état de cause qu'une forme sans contenu, fragile, grossière. Les failles que l'on y découvre expliquent amplement la facilité avec laquelle, dans les jeunes pays indépendants, on passe de la nation à l'ethnie, de l'État à la tribu. Ce sont ces lézardes qui rendent compte des retours en arrière, si pénibles et si préjudiciables à l'essor national, à l'unité nationale.* ».

Frantz Fanon. 2002. *Les damnés de la Terre*, Paris, La Découverte, p. 145.

Introduction

Place forte de l'athlétisme dans le monde, à l'image de son analogue nord-américain, le marché des courses européennes, notamment françaises, apparaît flamboyant à l'aube du XXIème siècle. Les courses sont nombreuses dans l'hexagone, les primes distribuées intéressantes et les organisateurs bénéficient d'un soutien financier émanant de partenaires privés suffisamment conséquent pour fréquemment assurer une prise en charge complète des athlètes invité·e·s sur les épreuves phares du calendrier, incluant des primes de notoriété. Bien que des organisations sportives, notamment l'IAAF et la FFA, ou le droit français tentent de le réguler dès le début des années 1990, ce marché par essence très libéral laisse une large place aux initiatives individuelles. Comme nous l'avons observé dans la partie précédente, un tel contexte contribue à intensifier les flux d'athlètes kényan·e·s en direction de l'Europe et de la France, favorisant la multiplication des arrangements entre des agents sportifs souvent auto-proclamés et des athlètes poussé·e·s par le désir de réussite économique, financière, professionnelle à travers la course à pied. A son apogée entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, le marché des courses sur route françaises professionnel subit pourtant progressivement un déclin à la fois économique et conjoncturel à partir du milieu des années 2000. Peu régulé institutionnellement, ce marché devient d'autant plus perméable à certaines dérives, parmi lesquelles le développement de conduites dopantes par un nombre croissant d'athlètes kényan·e·s dès la fin des années 2000, impactant directement la fédération et l'État kényan. Cette période marque également la volonté de la FFA, poussée par la loi française et un désir de contrôler la professionnalisation des athlètes français·e·s, de reprendre le contrôle sur l'activité des agents sportifs, notamment en ce qui concerne les courses sur route s'inscrivant progressivement dans le giron fédéral. Paradoxalement, la conjugaison du déclin du marché des courses sur route françaises avec le renforcement du contrôle de l'activité managériale par la FFA, impactant l'engagement des agents sportifs, n'entraîne pas une inhibition significative de la venue des athlètes kényan·e·s sur les courses hexagonales. Ces dernier·e·s accèdent alors par d'autres biais à des courses, néanmoins souvent de moindre niveau, donc moins bien dotées financièrement.

Point de départ de cette troisième partie qui nous mènera jusqu'à la période actuelle, le milieu des années 2000 correspond en premier lieu à la période où le marché des courses sur route françaises commence à décliner. La fin de l'année 2005 correspond en second lieu à la

tenue de la première édition de l'examen conditionnant l'obtention de la licence d'agent sportif agréé par la FFA, marquant de façon concrète l'implication de la fédération dans la régulation de cette activité. Cette année voit également apparaître l'*ATHLEG*[519], club d'athlétisme de la légion étrangère française affilié à la FFA, dans lequel sont licenciés plusieurs athlètes kényans, dont certains obtiennent la nationalité française. S'inscrivant dans les nouvelles formes d'institutionnalisation des relations franco-kényanes au sein des clubs de la FFA indépendamment des agents sportifs, ce procédé contribue à expliquer la pérennité des flux d'athlètes kényan·e·s vers la France malgré le déclin et la régulation accrue du marché des courses sur route.

Cette troisième partie vise donc à montrer que malgré une conjoncture défavorable, de nouvelles formes d'implications institutionnelles contribuent à modifier les modalités de participation des athlètes kényan·e·s aux épreuves françaises, sans la perturber significativement au niveau quantitatif, bien qu'elle soit financièrement moins intéressante. Ces changements structuraux s'inscrivent dans la poursuite du processus postcolonial développé jusqu'ici. Tandis que les athlètes, les organisateurs de courses et les agents sportifs cherchent de plus en plus à s'extraire de la relation d'interdépendance, vecteur de vulnérabilité, qu'ils entretiennent, la légion étrangère et certains clubs français bénéficient de la valeur sportive des athlètes kényan·e·s au sein d'une diversité de configurations plus ou moins asymétriques. Nous mobiliserons au cours de cette ultime partie des archives institutionnelles de la FFA et de l'IAAF, et des données provenant d'entretiens semi-directifs menés auprès d'athlètes kényans vivant en France ou devenus Français ainsi que de différents acteurs de l'athlétisme français (organisateurs, agents sportifs, dirigeants).

Le premier chapitre s'attachera à expliquer la saturation du marché des courses sur route françaises et les difficultés à gérer des dérives de plus en plus fréquentes à compter du milieu des années 2000, avant que le deuxième ne mesure l'implication de la FFA, tant dans la régulation du marché des courses sur route que dans un potentiel élargissement de ses relations postcoloniales en direction du Kenya. Le dernier chapitre mettra enfin en avant les nouvelles formes d'institutionnalisation des relations franco-kényanes, témoignant d'un élargissement d'une relation postcoloniale entre l'athlétisme français et l'athlétisme africain. Ne se limitant pas aux relations franco-kényanes, les deux derniers chapitres de cette partie laissent une place

[519] Le club a été créé en 2005 sous le nom *USAD légion étrangère*, mais il a pris le nom *ATHLEG*, acronyme d'athlétisme et légion, en 2006.

importante aux liens que la FFA entretient avec les fédérations des pays d'Afrique francophone ou à ceux qui se développent entre le Kenya et divers pays. Une telle approche paraît heuristique, d'une part pour contextualiser la relation athlétique franco-kényane au sein de la politique postcoloniale de la FFA, mais aussi pour relativiser la singularité de cette étude, le Kenya se trouvant sous le coup d'influences étrangères multiples. Il serait ainsi inopportun de laisser penser que les relations athlétiques établies avec le Kenya dans la période post-coloniale relèvent d'une exclusivité française, d'autres pays formalisant des liens plus ou moins similaires avec le pays africain, dont certains aspects sont parfois plus importants.

CHAPITRE 1

Un marché athlétique à la dérive

1. Un marché plus précaire, une vulnérabilité plus prégnante

Comme nous l'avons constaté dans la partie précédente, l'engagement professionnel des athlètes sur le marché des courses sur route françaises, et plus largement européennes et mondiales, se caractérise le plus souvent par une incertitude plus ou moins importante. Usuelle dans le champ du travail sportif, l'incertitude inhérente à la carrière des athlètes professionnel·le·s « *entrepreneu·se·r·s de leur propre carrière* » (Fleuriel et Schotté, 2013) est d'autant plus prononcée pour les Kényan·e·s qu'elles et ils évoluent dans un cadre national défavorable. Leur évolution sur ce marché tend même à se dégrader à partir du milieu des années 2000, au moment où les courses sur route françaises entament un déclin au niveau économique, accentuant la précarité de la plupart des athlètes professionnel·le·s, pour la plupart africain·e·s, qui y participent. Observatrice avertie du milieu des courses sur route depuis plus de trente ans, Odile Baudrier[520] constate son apogée en France du milieu des années 1980 au début des années 2000, florissant autant par le nombre d'épreuves proposées, que par la participation et le montant des primes distribuées, puis son enrayement à partir du milieu des années 2000[521]. Son collaborateur et époux, Gilles Bertrand, relève ainsi dans un article sur le site d'actualité spécialisé dans l'athlétisme *Spe15.fr,* que seules 6% des courses sur route françaises attribuent des primes en 2016[522] contre 30% 25 ans auparavant[523]. L'auteur pointe également la diminution du budget global des primes dans les courses sur route. D'après Odile Baudrier, cette fragilité économique qui touche le milieu de la course sur route est d'abord une conséquence du retrait des marques fortement impliquées dans les années 1990, abandonnant

[520] Aujourd'hui spécialiste de l'actualité du dopage dans l'athlétisme, à travers le site internet *spe15.fr* qu'elle crée avec son mari Gilles Bertrand en 2015, Odile Baudrier possède une connaissance approfondie du marché des courses sur route françaises pour avoir contribué à sa structuration par la voie médiatique dès le début des années 1980 tout en ayant organisé diverses épreuves, comme nous l'avons vu en introduction..
[521] Entretien avec Odile Baudrier en visioconférence, le 9 décembre 2020.
[522] « 500000 euros de primes pour le marathon français », Gilles Bertrand, *Spe15.fr*, 28 mai 2016.
[523] « Contrôle fiscal », Gilles Bertrand, *VO² magazine* n°20, décembre 1990, p. 11-14.

leur partenariat avec certaines épreuves pour mettre en œuvre d'autres stratégies de communication, ce qui impacte lourdement le budget des organisations :

« En fait les marques à un moment donné elles se sont aperçues que la présence sur le terrain dans des épreuves dans lesquelles elles sont partenaires, bah c'est quelque chose qui coûte de l'argent, demande quand même pas mal de logistique, d'avoir des équipes sur le terrain, d'avoir des stands, voilà, donc tout ça il y a un coût direct sur l'événement, il y a le coût indirect aussi, et puis à un moment donné ces marques ont commencé à remettre en cause… C'est Nike qui a commencé à remettre en cause cette méthode classique du partenariat sur site d'épreuve, en disant finalement quelle est la visibilité réelle qui est apportée par un partenariat, une épreuve où on met des banderoles et où on met une arche ? Voilà il y a eu ces questionnements-là, donc ça, ça doit remonter maintenant à une vingtaine d'année, et la réflexion a été que finalement soit l'événement il est entièrement dédié à la marque, c'est comme ça que Nike a créé des épreuves de 5km à Paris, comme ils ont eu à un moment donné, les épreuves, je sais plus comment on les appelait là sur le bord de Seine, donc ces épreuves… Ou il y a eu des épreuves Paris central, Paris centre, etc. Donc soit l'épreuve elle est entièrement dédiée à la marque et là la marque elle amène ce qu'elle souhaite, parce que c'est vrai que la marque parfois elle a des exigences que l'organisateur ne peut pas, ne veut pas ou comprend pas et donc finalement il y a parfois des tensions aussi dans les relationnels avec les partenaires et donc il y a eu un retrait de Nike. Et puis après, bah ce qui est arrivé et qui a complètement déstabilisé le marché c'est quand même les réseaux sociaux aussi, parce que les marques se sont aperçues que en faisant des opérations avec euh… Bah soit ce qu'on a appelé au début les ambassadeurs qui testaient les produits, après ça a été les influenceurs, il y eu plein de terminologies qui ont fait que finalement euh… Ils arrivaient à valoriser leurs produits par des tests menés par différentes personnes et une visibilité sur internet qui parfois était pas négligeable, et qui était plus en phase aussi avec l'époque quoi, c'était plus moderne, c'était euh… Voilà, donc il y a eu un retrait qui a été du à ça, d'une part la difficulté de mesurer l'impact direct d'être sur un événement, son coût aussi, et après des solutions de rechange qu'on voit déployer encore maintenant tous les jours entre ce qui est Instagram, Twitter, Facebook, c'est vrai que la palette elle est très large et aussi beaucoup de gens passionnés qui ont voulu bah créer leur site, créer leur communauté et du coup cet esprit communauté, on va pas dire communautaire mais communauté, ça a séduit les marques parce que bah voilà c'est tendance, c'est moderne et effectivement ça… Donc c'est ça qui a amené une diminution du budget sur les événements sportifs ».

En conséquence de ces réorientations budgétaires, la plupart des épreuves françaises, devenues moins intéressantes financièrement, accueillent moins d'athlètes kényan·e·s (cf. Graphiques 6 et 7), comme le confirme Gwenaël Vigot. L'agent sportif en activité depuis le début des années 1990 partage l'idée que le marché est moins attractif qu'il ne l'a été :

« Par rapport aux années 90 et 2000, il y a moins de courses avec des primes, il y a moins de prise en charge des frais de déplacement, comme je pouvais avoir, moins de prise en charge des hôtels, euh… moins de primes à l'arrivée donc le business et le nombre d'athlètes kényans et le nombre de managers d'athlètes kényans qu'il y avait en France, et bin il a vachement diminué, vachement, vachement… […] Alors il y a plus de courses ouais, sur le… Mais des courses… Parce que les athlètes kényans faut pas se le cacher ils viennent pour l'argent. Euh… Il y a beaucoup moins de courses avec des primes euh… Comme moi, je voyais des courses, enfin des moyennes courses dans les années, début des années 2000 t'avais 1000, 1200 euros, 1500 euros au premier quoi… (Il reçoit un appel téléphonique concernant la livraison de t-shirts pour une course qu'il organise à Brest). Ouais des courses il y en a, comme je te disais, mais des courses avec des primes qui peuvent intéresser les athlètes africains, euh… Parce que c'est pour ça qu'ils viennent en Europe hein, bin il y en a quand même beaucoup, beaucoup moins. On va retrouver pas mal de courses avec 300-400 euros, sachant que l'athlète au départ il doit payer son billet d'avion, il doit payer son visa, il doit payer son hébergement, faut qu'il en fasse quand même un paquet de courses avant d'amortir tout ça. Donc je veux dire, sans être pessimiste, mais l'âge doré de la course avec des Kényans en France je pense qu'il est un petit peu derrière quoi ».

Selon Gwenaël Vigot, ce ne sont pas seulement les primes qui sont restreintes mais l'ensemble des soutiens financiers permettant aux athlètes de limiter les dépenses engendrées, notamment l'hébergement et le transport sur le lieu de compétition. De telles restrictions financières fragilisent davantage la situation des athlètes de second rang. Ces dernier·e·s, voyant les bénéfices réalisés s'amenuiser, doivent courir davantage pour amortir les frais engendrés et rentabiliser leur voyage. D'après l'agent breton, cette prise en charge minorée est aussi une conséquence du moindre intérêt des organisateurs ou des partenaires pour des athlètes dominant de nombreuses épreuves, parfois prestigieuses, sans parvenir à susciter la reconnaissance du public, auprès duquel ils génèrent désormais une forme de lassitude :

« Bon moi j'étais le premier à faire venir des athlètes kényans en France, en 1992, euh… Les deux ou trois premières années j'étais tout seul, ensuite il y a d'autres managers qui sont arrivés qui eux amenaient euh… Moi j'avais pour habitude d'amener quatre-cinq athlètes, six athlètes maximum sur une course entre les hommes et les femmes, et puis il y a des gars qui ont

flairé le business qui sont arrivés et qui sont arrivés avec 15-20 athlètes quoi. Donc ça a un peu… Voilà c'est… On l'entendait dans le public, dans les partenaires, moi les sponsors à la limite disaient : "bin non, les Kényans on les reconnaît pas", on n'identifie pas un Kényan, on va identifier un Français, on va identifier un Européen bon voilà, euh… Un Kényan bon en général ils sont de passage, ils font une saison, deux saisons maximum, sauf le top niveau mondial mais à ce moment-là ils se dirigent sur la piste et sur les grands marathons. Et euh… Comme ils disent ils restent deux ans maximum donc nous on n'a pas de retour derrière donc euh… Bah le business est devenu de plus en plus dur ».

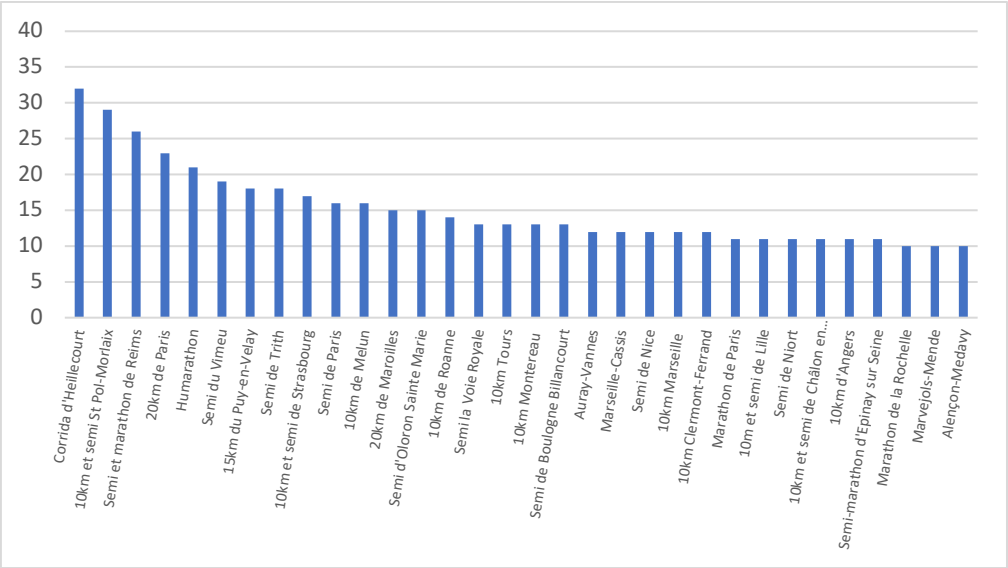

Graphique 6 : Les courses sur route françaises accueillant le plus d'athlètes kényan·e·s en 2005 (sources: athle.fr et ARRS).

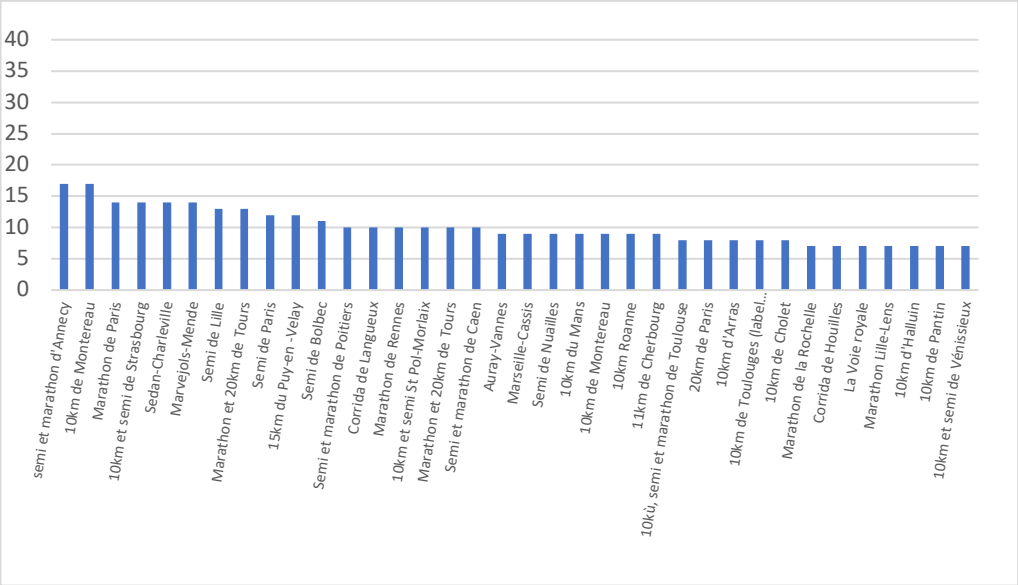

Graphique 7 : Les courses sur route françaises accueillant le plus d'athlètes kényan·e·s en 2017 (sources: athle.fr et ARRS).

Aux enjeux promotionnels et économiques évoqués, s'ajoutent des impératifs organisationnels en lien avec la sécurité et l'occupation de l'espace urbain. Ces contraintes poussent parfois les organisateurs à profiter de l'engouement croissant du public pour les courses en nature, depuis le début des années 2000, et à modifier en conséquence le format de leur épreuve. Fort d'une certaine compatibilité avec l'engouement pour les sports aventure à tendance écologique dans la société post-moderne (Charroin et Verchère, 2021), le *trail* bénéficie d'un engouement certain depuis le milieu des années 2000, prenant le pas sur les courses sur route dans le champ des courses hors stade[524]. Les *trails* sont également moins contraignants d'un point de vue logistique. La plupart des tracés empruntant des sentiers, l'organisation nécessite moins de bénévoles pour gérer la circulation routière et d'autorisations pour occuper des axes de communication parfois importants au sein des communes investies. Ce basculement pragmatique de la route vers le *trail* est d'autant plus observé par Odile Baudrier depuis les attentats qui ont touché la France en 2015, les obligations sécuritaires en milieu urbain dans le cadre du plan *Vigipirate* ayant été renforcées de façon drastique. Sur les 116 classiques et/ou épreuves labélisées aux niveaux régional, national et international par la FFA qui accueillent des athlètes kényan·e·s en 2005[525], 47 (40,9%) sont impactées par un arrêt de l'organisation, un changement de format ou une baisse significative du niveau de l'épreuve en 2017 (cf. Tableau 9). Certaines courses d'envergure n'existent plus, à l'image de *l'Humarathon*[1] de Vitry-sur-Seine, parrainé par le journal *l'Humanité,* ou de la Corrida de *l'Est républicain*[526] à Heillecourt, qui accueillaient des athlètes de très haut niveau dans les années 1990-2000 en distribuant des primes conséquentes, avant que les difficultés financières, la concurrence émanant d'autres épreuves et les contraintes organisationnelles n'aient raison d'elles. D'autres organisateurs parviennent à maintenir leur épreuve, mais à un niveau de performance significativement moindre depuis 2005. Sur ces 29 épreuves, seules 4 continuent à accueillir un·e athlète kényan·e douze ans plus tard[527]. La diminution, voire l'annulation du budget accordé aux primes et aux prises en charge des athlètes explique la baisse du niveau sportif de ces courses et l'absence d'athlètes kényan·e·s dans leurs classements. Malgré son statut de classique de niveau international, la course Alençon-Médavy est ainsi contrainte de

[524] « Les stratégies d'organisation des courses "hors stade" : un enjeu clé pour le développement du *Running », Sport Eco n°17,* Publication du ministère des sports, p. 6.
[525] Il y a en réalité davantage d'épreuves qui accueillent des athlètes kényan·e·s sans qu'elles ne soient labélisées, surtout en 2005 où les labels sont moins généralisés.
[526] Paul Tergat remporte l'épreuve à cinq reprises à la fin des années 1990, alors qu'il domine les championnats du monde de cross-country. En 2010, la dernière édition est remportée par Joseph Ebuya, champion du monde en titre de cross-country.
[527] Il s'agit du marathon d'Albi (4 Kényans en 2005 et 1 en 2017), du 10km de Melun (16 en 2005, 1 en 2017), du semi-marathon de Châlon-en-Champagne (11 en 2005, 1 en 2017) et d'Alençon-Médavy (10 en 2005, 1 en 2017).

diviser sa grille de primes de 10000 euros par deux en 2017[528], la prime de victoire passant cette année-là de 1000 à 500 euros, n'attirant plus qu'un seul coureur kényan, alors qu'ils sont une dizaine en 2005 lorsque le vainqueur reçoit 1500 euros[529]. Après réduction du budget de la grille des primes d'environ 40%, les 20km de Paris n'accueillent plus que 8 athlètes kényan·e·s en 2017, tandis qu'ils sont 23 en 2005. Suivant la même évolution, le semi-marathon de Châlons-en-Champagne, les 20km de Maroilles, les 10km de Melun et d'Angers voient tous le niveau de performance chronométrique de l'élite décroître de 2005 à 2017, en partie en raison de l'absence ou de la faible présence d'athlètes professionnel·le·s, notamment étranger·e·s, consécutivement à la baisse significative des primes accordées[530]. Composée d'un marathon et d'un semi-marathon de niveau international, l'épreuve « *Reims à toutes jambes* », dont le vainqueur du marathon reçoit 10000 euros en 2005, est quant à elle reprise en 2015 par la société *Amaury Sport Organisation* (ASO), qui privilégie l'aspect populaire et n'accorde plus de prime pour attirer l'élite, restreignant de fait le niveau de performance[531]. Le semi-marathon de Trith devient également une course populaire en renonçant à proposer des primes, alors qu'il accueille 18 Kényan·e·s en 2005, lorsque 1500 euros sont promis aux vainqueur·e·s. La conversion des courses sur route en *trails* ou en courses nature, privilégiant la convivialité à la performance et dont la distribution de primes ne correspond pas à la philosophie[532], ne suscite plus l'intérêt des athlètes kényan·e·s, absents des classements (Arnal et Champin, 2021 : 66). Fort d'un record à 1h02'41 réalisé par le Kényan Luka Kanda en 2007, le semi-marathon du Vimeu, à Friville Escarbotin, dans la Somme, accueille 19 athlètes kényan·e·s en 2005, tandis qu'il propose 12000 euros de primes dont 800 euros pour les vainqueurs, avant de prendre la forme d'un 10km plus modeste en 2010, puis de devenir un *trail* en 2015, après trois années d'interruption.

[528] « Alençon-Médavy : la 44ème édition en chiffres », François Boscher, *Ouest-France*, 25 mars 2017.

[529] Les données concernant les primes distribuées sur les courses sur route en 2005 proviennent de l'édition 2005 du *Carnet du Bipède.* Ce calendrier annuel recensant la plupart des courses hors stade françaises avec diverses informations sur leur organisation (horaires, nombre de participant·e·s, aspect logistiques, temps des vainqueur·e·s de l'édition précédente, primes distribuées, …) édité annuellement par Gilles Bertrand et Odile Baudrier, m'a généreusement été transmis par Jacques Royuela, coureur à pied et collectionneur passionné.

[530] Le budget des primes des 20km de Maroilles a été réduit de 25% sur la période 2005-2017, passant de 16000 à 12000 euros, tandis que les 10km de Melun et d'Angers voient leur prime de victoire passer de 500 à 200 euros et le semi-marathon de Châlon-en-Champagne de 600 à 300 euros.

[531] L'épreuve rémoise, dont les records masculins sont 1h01''13 pour le semi-marathon par le Rwandais Dieudonné Disi en 2007 et 2h06'05 pour le marathon par le Kényan Mark Kiplagat Kipchumba en 2012, a pris le nom de « Run in Reims » et est remportée aux alentours de 2h40 pour le marathon et 1h10 pour le semi-marathon.

[532] Seules quelques épreuves d'envergure tels que l'*Ultra trail du Mont-Blanc*, le *Marathon du Mont-Blanc*, la *Saintélyon* ou le *Grand Trail des Templiers* proposent des primes pour attirer les meilleur·e·s athlètes.

	Nombre de courses	Pourcentages de courses
Maintien de l'épreuve sous le même format avec un niveau équivalent	68	58,6 %
Arrêt de l'organisation	9	7,8%
Conversion en trail ou course nature	10	8,6%
Baisse significative du niveau de performance de l'épreuve	29	25%
TOTAL	116	100 %

Tableau 9 : Évolutions des 116 courses de niveau régional, national ou international labélisées par la FFA et/ou classiques non labélisées accueillant des athlètes kényan·e·s en 2005 (source : base de résultats en ligne de la FFA).

Bien que cette tendance à la diminution voire à l'annulation des primes et des prises en charge contribue à rendre certaines courses moins attractives, 217 athlètes kényan·e·s (ayant réalisé 601 performances sur 149 épreuves) participent à des classiques internationales ou à des courses labélisées par la FFA aux niveaux régional, national ou international en 2017, contre 274 douze ans plus tôt (pour 764 performances réalisées sur 132 épreuves). Bien que leur nombre ait diminué de plus de 20%, les athlètes kényan·e·s restent donc néanmoins toujours impliqué·e·s dans le paysage de la course sur route hexagonale.

Si certaines courses ont au contraire orienté leur politique en faveur de l'élite, remplaçant les courses précédemment citées en termes d'attractivité des athlètes professionnel·le·s, les coureur·se·s kényan·e·s se satisfont également davantage d'épreuves plus modestes, tant au niveau des performances réalisées que des prises en charge et des rémunérations. Cette concession leur permet en effet de continuer à exercer leur activité professionnelle. Si quelques épreuves augmentent leurs primes et sont davantage investies par les athlètes kényan·e·s (à l'image du marathon d'Annecy, qui ne propose que des lots en 2005 puis rétribue en 2017 les vainqueurs à hauteur de 6000 euros, de Marvejols-Mende, de la corrida de Langueux, du semi-marathon de Nuaillé ou des 10km de Cholet), d'autres n'ont guère besoin de réaliser cet effort pour attirer des athlètes d'élite étrange·r·es. La classique Sedan-Charleville accueille ainsi 14 athlètes kényan·e·s en 2017, contre 5 douze ans plus tôt, en ayant pourtant réduit la prime de victoire de 1500 à 1300 euros. Malgré une prime aux vainqueur·e·s divisée par deux entre 2005 et 2017, le semi-marathon de Bolbec compte 10 Kényan·e·s en 2017 tandis qu'ils ne sont que deux en 2005. Bien que l'épreuve « *Courir au Mans* » ait divisé ses primes de victoire par quatre entre 2017 et 2005, elle reste autant investie par les athlètes kényan·e·s, tout comme le marathon de Caen dont la prime promise aux vainqueur·e·s est abaissée de 1000

euros. Des courses de niveau régional à Toulouges, Pantin ou Vénissieux font partie des 30 épreuves accueillant le plus d'athlètes kényan·e·s en 2017 (cf. Graphique 7) alors qu'elles dotent les vainqueur·e·s de primes avoisinant 250 euros. Enfin, si parmi les épreuves créées plus récemment les marathons de Toulouse et Lille proposent une grille attractive avec 5000 euros attribués aux vainqueur·e·s, les marathons du Futuroscope à Poitiers ou de Rennes accueillent une dizaine d'athlètes kényan·e·s en dépit de primes de victoire s'élevant à 500 euros et 800 euros. Ces sommes apparaissent relativement faibles compte-tenu de l'effort qu'implique le marathon avec son lot de séquelles physiques compromettant la participation à des courses *a posteriori* et nécessitant une certaine fraîcheur physique peu compatible avec l'enchaînement de courses en aval. Bien que certaines épreuves restent attractives ou le deviennent, les primes sont globalement moins intéressantes que par le passé et les athlètes se satisfont davantage de courses faiblement dotées. Ainsi, si parmi les courses rassemblant le plus d'athlètes kényan·e·s en 2005, les 10km proposent au moins 500 euros aux vainqueurs, les semi-marathons au moins 600 euros et souvent plus de 1000€, il est fréquent en 2017 de trouver des athlètes kényan·e·s dans les classements de 10km ou de semi-marathons ne distribuant pas plus de 200 à 300 euros[533]. Confirmant les propos de Gwenaël Vigot, cette baisse de rétribution se cumule avec la diminution des prises en charges évoquée précédemment. Dans la lignée de ce qu'observent l'agent breton et Gilles Bertrand, Yannick Perroteau déplore cette évolution d'un marché devenu plus précaire. L'agent sportif se montre même assez virulent vis-à-vis des organisateurs et de certains managers auto proclamés, sur lesquels nous reviendrons, auxquels il reproche un certain laxisme contribuant à jeter un discrédit sur son activité :

« Donc ce qui veut dire qu'effectivement, il y a un nombre d'athlètes africains qui courent, qui circulent dans le monde que… Ou même en France, quand on voit la moindre course à 300 euros il y a deux ou trois Kényans c'est… Alors ça c'est une honte et pour moi les vrais négriers ce ne sont pas les managers, parce que nous on investit notre argent et on prend des risques, ce sont les organisateurs, qui eux ne prennent aucun risque. Quel est le risque d'un organisateur de mettre une grille de prime à 300 ou 400 euros et de dire… Bah dire aux Kényans : bah si vous voulez venir vous venez hein, je vous offre le dossard. L'hébergement ? Bah non vous rigolez ; les frais de déplacement ? Bah non vous rigolez. Qu'est-ce que font les mecs ? En fait ils dorment dans leur bagnole, ça c'est… On vous l'a déjà dit ça ou pas ? Il y en

[533] La situation est parfois encore plus précaire : lors de l'édition 2018 du semi-marathon de Bourg les Valence dans la Drôme, course à label FFA régional, le vainqueur burundais et les trois athlètes kényan·e·s ayant pris la troisième place masculine et les deux premières places féminines, tou·te·s licenci·é·es dans des clubs de la région Rhône-Alpes, ne remportent pas de primes mais reçoivent chacun·e un bon d'achat (d'une valeur allant de 60 à 100 euros selon le classement) valable dans l'enseigne de supermarché partenaire de l'épreuve.

a qui dorment dans les bagnoles et il y a des managers… Il y en a un euh… Enfin manager, il est pas manager puisqu'il est bénévole ce monsieur. Il a une petite écurie de Kényans, il en a fait dormir dans sa bagnole. Faut quand même le faire. Donc les vrais négriers aujourd'hui c'est plus les organisateurs, justement… Moi combien de fois je me suis battu, entre guillemets, avec des organisateurs en disant mais qu'est-ce que tu bosses avec ce mec ! Ah bah ouais mais toi tu me demandes de l'argent pour venir, lui il me propose des athlètes gratuits. Putain mais rien n'est gratuit dans la vie je suis désolé ».

Les propos de l'agent francilien traduisent une forme de rancœur émanant de désaccords entre des acteurs dont les intérêts divergent. Plus mesuré quant à la responsabilité des organisateurs, Gwenaël Vigot reconnaît le rôle joué par les agents sportifs dans cette précarisation, ces derniers contribuant, indépendamment des organisateurs, à l'augmentation du nombre d'athlètes kényan·e·s sur les courses françaises :

« Et oui, parce qu'à la limite t'as le droit, même si l'organisateur refuse, euh… il dit non moi j'ai assez d'Africains j'en prends plus, toi tu peux arriver avec ton équipe, tu les engages, comme des coureurs normaux, en payant le droit d'inscription, donc à la limite il va gagner, il va ramasser la prime. Donc c'est aussi les managers qui ont… Il y a pas que les organisateurs, les managers qui ont quand même engagé des athlètes contre l'avis des organisateurs en disant non moi j'ai mon quota d'Africains, et ils ne peuvent pas empêcher quelqu'un de s'inscrire… »

D'ores et déjà engagés dans une activité peu rentable, les agents sportifs se trouvent également impactés par cette précarisation du marché des courses sur route. Les organisateurs contribuant de manière raréfiée à la prise en charge des frais de transport, d'hébergement ou de restauration, c'est à eux que revient l'avance de ces dépenses qui constituent une charge financière supplémentaire dont l'amortissement n'est pas garanti. Alors même que les gains accumulés par les athlètes tendent à être moins conséquents, la perspective pour l'agent de réaliser un bénéfice, voire de rentabiliser ses dépenses, s'amenuise. A l'image du contexte dans lequel évoluent les athlètes, la situation des agents est d'autant plus incertaine qu'elle devient plus concurrentielle à mesure que s'y investissent de nouveaux acteurs, parfois en dehors du cadre légal[534], favorisant l'accroissement du nombre d'athlètes africain·e·s dans les courses françaises. Comme Yannick Perroteau, cette conjoncture défavorable amène finalement Gwenaël Vigot à cesser son activité avec les athlètes kényan·e·s :

[534] Voir Chapitre 2-1 de cette partie.

« Il y a eu tellement d'athlètes africains, enfin Kényans, on va dire Kényans, Ethiopiens et Tanzaniens basés en France, que à un moment les organisateurs ont même fini par décider de ne quasiment plus prendre en charge les frais de déplacements quoi. Moi je… Enfin ici on est sur Brest t'as vu où c'est hein… C'est quand-même au bout. Tu veux aller courir à Strasbourg, tu veux aller courir à Montpellier, tu veux aller à Toulouse, si t'as pas le remboursement des frais de déplacement, non ça vaut pas le coup. Donc c'est un peu aussi pour ça que moi j'ai commencé à faire venir moins d'athlètes et puis à prendre un peu de recul parce que on n'arrivait pas… on retombait pas sur nos pattes et on rentrait pas dans nos frais quoi ».

Déjà empreinte d'incertitudes et d'insécurité[535], l'activité professionnelle des athlètes kényan·e·s devient d'autant plus difficile à partir du milieu des années 2000 que le marché se précarise. Sous le coup d'une conjoncture moins favorable et tandis que les organisateurs recherchent moins leur concours ou ne leur accordent plus la même valeur financière, les athlètes kényan·e·s, et par répercussion leurs agents français, se trouvent davantage vulnérabilisé·e·s. Une telle configuration est à nouveau représentative de la relation interdépendante au sein de laquelle athlètes, organisateurs et agents évoluent, les décisions des uns impactant immanquablement la situation des autres. Trouvant dans le marché des courses sur route toutes les caractéristiques favorables à leur développement, les conduites dopantes concernent un nombre croissant d'athlètes kényan·e·s à compter de la fin des années 2000 et révèlent les difficultés qu'éprouvent les acteurs individuels ou les institutions à les enrayer.

2. L'athlétisme au Kenya dans la tourmente du dopage

Tandis qu'en 2015 le Kenya culmine au sommet de l'athlétisme mondial, prenant la première place du tableau des médailles des championnats du monde de l'IAAF de Pékin, un vaste scandale de dopage l'éclabousse. Rompant avec la vision « *naturelle* » associée aux athlètes kényan·e·s contrastant avec celle de « *machines* » accolée aux sportif·ve·s est-allemand·e·s dans les années 1980 (Bale et Sang, 1996 :43), ce scandale est largement investi

[535] Bien qu'il soit trop tôt pour en évaluer rigoureusement les effets, l'épidémie de *Covid 19* qui touche le monde depuis 2020 révèle l'incertitude et l'insécurité de cette activité professionnelle. Les divers confinements perturbant l'entraînement (y compris au Kenya), l'annulation de nombreuses épreuves dans le monde, *a fortiori* en ce qui concerne des épreuves de second rang, les fermetures de frontières, les perturbations du transport aérien et les strictes exigences sanitaires ont ainsi lourdement perturbé cette activité ne garantissant aucune compensation.

par les médias qui en sont aussi le déclencheur. Si la potentielle utilisation de produits dopants parmi les athlètes kényan·e·s est soulevée par la presse américaine dès la fin des années 1990, la situation économique difficile dans les provinces dont la plupart des coureur·se·s sont originaires est mise en avant pour réfuter cette hypothèse[536]. Les doutes reviennent néanmoins dans les médias, dès lors que des performances de pointe sont réalisées, y compris dans la presse française. La revue *VO² magazine* s'interroge ainsi sur l'intégrité de Catherine Ndereba en 2001, tandis qu'elle devient la première femme à courir moins de 2h19 au marathon[537]. Jusqu'alors source de suspicions sans preuve tangible, la question du dopage au sein de l'athlétisme kényan prend toute son ampleur à l'aube des années 2010.

Un premier reportage réalisé par le journaliste allemand Hajo Seppelt en 2012[538] met en lumière des pratiques dopantes parmi les athlètes kényan·e·s, provoquant d'abord l'indignation du gouvernement et de l'AK qui nient les faits malgré le nombre croissant de cas d'athlètes contrôlé·e·s positif·ve·s[539]. Le *Secrétariat aux sports, à la culture et aux arts* kényan nomme finalement un groupe de travail chargé de déterminer la prévalence de l'utilisation et de l'accès aux substances interdites dans le sport, les mesures à prendre à l'encontre des personnes reconnues coupables de dopage ainsi que les recommandations législatives pour enrayer cette menace. Placé sous la responsabilité du Dr Hassan Wario Aero, secrétaire de cabinet aux sports à la culture et aux arts, ce groupe de travail intervient dans un contexte d'absence de politique anti-dopage au Kenya, malgré la ratification en 2009 de la convention internationale contre le dopage dans le sport établi en 2005 par l'*Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture* (UNESCO). En dépit de l'installation de la *Kenyan anti-doping agency* (KADA) au sein du comité olympique kényan, le pays ne dispose en effet au moment de ce premier reportage, ni du cadre législatif adapté à la régulation du dopage prévu par la convention de l'UNESCO (Demeslay, 2013 : 17-18), ni d'un organisme indépendant chargé de réguler le dopage dans le sport kényan. Jusqu'en 2015, les préoccupations concernant la lutte contre le dopage ne sont pas au centre des priorités du gouvernement kényan jusqu'en 2015. L'apathie du ministère kényan chargé des sports concernant un projet de « *session pour le développement du sport* » qui prévoie en 2004 de formaliser un cadre institutionnel concernant

[536] C'est notamment le cas en 2000 dans la préface de John Manners de la seconde édition du livre de Toby Tanser, *Train hard, Win easy. The Kenyan way*, intitulé « Adressing the drugs question ».
[537] « Un record hors du commun », Gilles Bertrand, *VO² magazine* n°132, novembre 2001, p. 39-41.
[538] "Doping – top secret : Kenya - no wonder", Hajo Seppelt, diffusion sur ARD, août 2012.
[539] Selon le rapport du secrétaire d'État aux sports, à la culture et aux arts qui fait état de 18 cas d'athlètes contrôlé·e·s positives·fs entre1993 et 2014.

le dopage et d'installer une unité de dépistage et de lutte contre le dopage au sein d'un centre des sciences du sport traduit cette inaction (Wekesa, 2010 : 159-160). Placée sous la responsabilité des fédérations nationales, la lutte contre le dopage dans le sport kényan souffre d'un manque d'efficacité, étant soumise à des conflits d'intérêts plus qu'à une absence de formation des cadres[540]. La mission de développement sportif des fédérations, impliquant la valorisation des meilleur·e·s athlètes de leur pays, peut en effet interférer avec celle consistant à réguler le dopage (Wekesa, 2010 : 180-181). Le peu de considération pour la problématique du dopage dans une région où évolue une partie significative de l'élite mondiale de la course de fond interpelle ainsi la fédération internationale à travers sa commission des athlètes[541]. Le cas de l'AK est d'autant plus épineux que l'institution, jugée peu concernée par la question de la régulation du dopage dans l'athlétisme[542], est également gangrénée par la corruption.

Alors que l'IAAF est impactée par des scandales mêlant corruption et dopage à partir de 2015, des hauts-dirigeants de l'AK se trouvent au cœur de ces tumultes. Quelques mois après avoir succédé à Lamine Diack à la présidence de l'IAAF, l'ancien double champion olympique sur 800m et 1500m, Sebastian Coe, doit composer avec des soupçons de corruption impliquant d'anciens dirigeants de la fédération internationale. Face à ces scandales révélant l'opacité d'une gouvernance qui ne semble plus adaptée aux profits réalisés par l'organisation sportive depuis son virage commercial[543] (Verschuuren, 2016), le président de la fédération internationale est contraint de réunir en décembre 2016 un congrès spécial au cours duquel il affirme la nécessité pour l'IAAF de réviser son fonctionnement :

« Nous ne pouvons pas laisser cela se reproduire - je le répète : nous ne pouvons pas laisser cela se reproduire. Nous devons protéger notre sport. Nous devons mettre en place les structures qui assureront la sécurité de notre sport sur le terrain de jeu et en dehors, dans le stade et hors du stade. C'est déjà assez grave que tout cela se soit produit, mais cela ne peut pas se reproduire une deuxième fois, ni sous notre surveillance, ni sous celle de quelqu'un d'autre »[544].

---

[540] Des stages et des séminaires de formation sur le contrôle anti-dopage sont organisés au centre régional de développement de Nairobi à partir de 2005 comme le révèlent les rapports de la CAA pour le congrès de l'IAAF.
[541] IAAF athletes' commission, Minutes of the 49th IAAF Congress, 6 – 8 August 2013, Moscow, Russia, p. 206.
[542] "Anti-doping taskforce final report presented to cabinet secretary for sport, culture and the arts", Dr. Hassan Wario Aero, April 2014, p. 46-47.
[543] Au cours du congrès de l'IAAF de 2007, Lamine Diack se félicite que les droits TV et le sponsoring rapportent 200 millions de dollars sur la période 2005-2007, une situation financière qu'il juge « *extrêmement saine* » permettant d'assurer le fonctionnement de la fédération pour deux ans, tandis que « *par le passé l'objectif de l'IAAF était de constituer des réserves suffisantes pour couvrir un peu plus d'une année d'activité* » (Minutes of the 46th IAAF Congress, 22-23 August 2007, Osaka, Japan, p. 6).
[544] Minutes of the IAAF Special Congress, 3 December 2016, Monaco, p. 7.

Ce congrès exceptionnel aboutit à un vote en faveur de la mise en place de l'*Athletics Integrity Unit* (AIU), un organisme indépendant créé en avril 2017 pour lutter contre la corruption et le dopage au sein de l'athlétisme mondial. A l'image de *l'Agence Mondiale Antidopage* (AMA), mise en place à la suite de l'Affaire *Festina* qui ébranle le cyclisme à la fin des années 1990 (Demeslay, 2013), ce type d'organisme indépendant semble être aujourd'hui la voie privilégiée pour lutter contre les dérives dans le milieu sportif (Verschuuren, 2020). Parmi les dirigeants incriminés, figurent notamment l'ancien président Lamine Diack, mais aussi le président de l'AK Isaiah Kiplagat élu au conseil de l'IAAF et son vice-président, David Okeyo, président de la commission cross-country de la fédération internationale. Les deux dirigeants kényans, ainsi que certains de leurs collaborateurs à l'AK, sont alors suspectés de détournements de fonds de la fédération kényane émanant de son équipementier, ainsi que d'extorsion d'argent à des athlètes en échange de manipulations du processus de contrôle anti-dopage[545]. Blanchi en 2018 en ce qui concerne ces manipulations[546], David Okeyo est condamné et exclu de l'IAAF après avoir été reconnu coupable de détournements de fonds[547], tandis qu'Isaiah Kiplagat décède en 2016[548]. Placée sous la tutelle du NOCK, la KADA souffre également d'un manque d'autonomie pouvant entraver la lutte anti-dopage. Ce sont de nouvelles révélations médiatiques qui débouchent finalement sur la mise en place d'une réelle politique de régulation du dopage au Kenya et à l'installation d'un organisme anti-dopage indépendant.

Diffusé sur la chaîne ARD en 2015, un second reportage d'Hajo Seppelt[549] met simultanément en lumière un système de dopage étatique en Russie et des réseaux de dopage au Kenya, impliquant à la fois des internationales·ux et des athlètes de second rang. Suite à de nombreux contrôles positifs sur des athlètes kényan·e·s révélés après ce reportage, un rapport de l'AMA de 2016 pointe le caractère « *non sophistiqué, opportuniste et non coordonné* »[550] des pratiques dopantes au Kenya, rompant avec les structures de dopage observées dans le reste du monde. Cet argument justifie le traitement différencié des crises touchant simultanément le Kenya et la Russie[551], cette dernière faisant l'objet d'un dopage institutionnalisé (Bourg, 2019 :

[545] « Trois responsables kényans suspendus par la commission d'éthique de l'IAAF », *L'Equipe.fr*, 1er décembre 2015.
[546] « IAAF : David Okeyo blanchi », *L'Equipe.fr*, 7 décembre 2018.
[547] « David Okeyo exclu du conseil de l'IAAF », *L'Equipe.fr,* 30 août 2018.
[548] « Isaiah Kiplagat, l'ancien président de la fédération kényane est décédé », *L'Equipe.fr*, 24 août 2016.
[549] "Doping – top secret : the shadowy world of athletics", Hajo Seppelt, diffusion sur ARD, 1er août 2015.
[550] « Doping in Kenya », rapport du département intelligence et investigation de l'AMA 2016-009, p. 10.
[551] Les deux pays affichent le plus grand nombre d'athlètes inéligibles au 28 janvier 2021 : sur 518 athlètes inéligibles, 81 sont Russes et 57 sont Kényan·e·s.

60). Commandité par l'AMA suite à diverses révélations médiatiques[552], le rapport d'investigations menées aux laboratoires anti-dopage de Sotchi et de Moscou, sous la direction de Richard H. Mc Laren, met en avant des manipulations du processus anti-dopage destinées à protéger des athlètes, impliquant conjointement le Ministère des sports russe, l'agence russe anti-dopage (RUSADA) et le service de sécurité fédéral russe[553]. Tandis que son implication au sein de cette politique condamne la fédération russe à une suspension de son affiliation à l'IAAF dès le 13 novembre 2015, l'AK reste affiliée et les athlètes kényan·e·s continuent donc de participer aux compétitions internationales sous le drapeau de leur pays au contraire de leurs homologues russes[554]. Le rapport de l'AMA conclut que la situation au Kenya « *est radicalement différente des autres structures de dopage découvertes à travers le monde* »[555]. Cela tient notamment au fait que ce ne sont pas prioritairement les meilleur·e·s athlètes du pays qui sont concerné·e·s mais des athlètes de niveau plus modeste, évoluant en majorité dans les courses sur route étrangères[556]. Le dopage au Kenya n'est ainsi par érigé en système mais davantage le fruit de démarches individuelles. Sur 169 athlètes kényan·e·s suspendu·e·s pour avoir enfreint le code mondial anti-dopage entre 1993 et 2021[557], 75% (soit 126 athlètes) n'appartenaient pas aux dix meilleur·e·s de leur pays dans leur discipline et seulement 9,5% (16 athlètes) faisaient partie du plus haut niveau mondial[558] (Cf. graphique 8). Une telle répartition est à mettre en relation avec les données de l'AMA concernant les substances utilisées par les athlètes. Le rapport de l'institution anti-dopage pointe l'utilisation privilégiée de la nandrolone (35% des cas positifs), des corticostéroïdes (13% des cas) et de l'EPO (12% des cas), mettant l'usage de ces substances en relation avec les revenus perçus par les athlètes au cours de leur carrière. Il est observé que la valeur médiane des revenus des athlètes utilisant

[552] Quelques mois après le reportage d'Hajo Seppelt, les journaux américains *New-York Times* et *60 minutes* divulguent l'existence d'un système de dopage étatique pendant les Jeux olympiques de Sotchi en s'appuyant sur un témoignage de Grigory Rodchenkov, ancien directeur des laboratoires anti-dopage de Moscou et de Sotchi (*WADA Independent Person Report*, Richard H. Mc Laren, 18th July 2016).
[553] *WADA Independent Person Report*, Richard H. Mc Laren, 18th July 2016, p. 7.
[554] A noter qu'aux Jeux olympiques de Tokyo en 2021, le CIO n'autorise toujours pas la participation des athlètes russes sous leur bannière nationale, ceux·lles-ci concourant pour le Comité olympique russe sans que n'apparaissent le drapeau national et l'hymne russes.
[555] *Ibidem*, p. 10.
[556] Sur les 65 athlètes kényan·e·s actuellement suspendu·e·s de compétition pour conduites dopantes, 46 (70,8%) ont été contrôlé·e·s positifs·ves sur des compétitions sur route à travers le monde.
[557] Liste des sportif·ve·s du Kenya sanctionné·e·s pour dopage au 8 février 2021 transmise par *l'Anti-dopage agency of Kenya* (ADAK). La liste concerne 192 sportif·ve·s dont 169 (88%) en athlétisme, 12 (6,3%) en bodybuilding, 3 (1,6%) en boxe et en haltérophilie, 2 (1%) en natation et 1 (0,5%) en football, en rugby et en volley-ball.
[558] A titre de comparaison, sur les 9 athlètes français·e·s actuellement suspendu·e·s pour des infractions au code mondial anti-dopage dans le cadre de l'athlétisme, 6 sont des athlètes appartenant au moins aux six meilleur·e·s français·e·s de leur discipline, un athlète occupe le 70ème rang français sur marathon et un coureur occupe le 8274ème rang Français sur marathon. Enfin, un coureur occasionnel est suspendu dans le cadre du culturisme.

de l'EPO est cinq fois plus élevée que celle des consommateurs de nandrolone qui représentent 82% des athlètes ayant les revenus les plus faibles[559]. Auteure d'une « *prolifération inattendue* » dans l'athlétisme au début des années 2000[560], la nandrolone, un stéroïde anabolisant permettant de développer la masse musculaire, renforcer l'endurance mais également de supprimer les douleurs articulaires, se révèle être une substance jugée dépassée, facilement accessible et bon marché à la fin des années 1990[561]. Son utilisation prépondérante parmi les athlètes kényan·e·s au milieu des années 2000 révèle le caractère « *artisanal* » et « *imprudent* » (Bourg, 2019 : 34-35) des pratiques dopantes au Kenya, rompant avec les médiatiques « *affaires* » autour de réseaux organisés dans le cyclisme (Soulé et Lestrelin, 2012 : 128-129). L'enquête d'Hajo Seppelt ainsi qu'un rapport du groupe de travail dirigé par le secrétaire d'État aux sports, à la culture et aux arts kényan, mettent en avant la facilité d'accès aux produits dans les pharmacies, les hôpitaux, les laboratoires de chimistes ou dans diverses boutiques[562], facilitant les démarches individuelles. Tandis qu'elle enquête sur le dopage au Kenya, Odile Baudrier identifie « *un système d'avance de frais* ». A l'image du procédé adopté par les agents sportifs, divers acteurs kényans, parmi lesquels des médecins, des pharmaciens, des chimistes ou des commerçants, proposent ou administrent des produits qu'ils prennent en charge aux athlètes, attendant un remboursement pondéré d'une commission lorsque l'athlète remporte des primes de courses. Le rapport du groupe de travail gouvernemental pointe toutefois dès 2014 des responsabilités plus structurelles, notamment le manque de considération des responsables fédéraux kényans pour la problématique du dopage ou l'implication des agents sportifs étrangers, facilitant l'accès aux substances les plus sophistiquées comme l'EPO[563]. L'actualité valide cette conclusion deux ans plus tard avec la suspension par l'AK de deux agences de management parmi les plus influentes au Kenya : *Volare sport,* gérée par le néerlandais Gerard Van de Veen et *Rosa Associatti* créée par Gabrielle Rosa avant d'être reprise par son fils Frederico. Ce dernier est même incarcéré par la police kényane au cours de l'année 2016. Ce sont donc les athlètes au niveau individuel mais aussi les structures privées, incarnées par des acteurs reconnus, qui se trouvent sous la menace du recours au dopage. Après six mois de suspension en raison de nombreux cas de dopages parmi leurs groupes, les deux agences

[559] Le rapport identifie 65 athlètes kényan·e·s contrôlé·e·s positif·ve·s entre 2004 et 2018. Parmi les 33 athlètes ayant des revenus de carrière inférieurs à 25000 dollars, 27 ont été positif·ve·s à la nandrolone .
[560] IAAF Council report, Minutes of the 43rd IAAF Congress, 31 July-2 August 2001, Edmonton, Canada, p. 141.
[561] « Nandrolone, les raisons d'un succès », Patrick Laure, *Libération*, 20 août 1999. L'article est rédigé par Patrick Laure, médecin spécialiste des drogues de la performance au CHU de Nancy.
[562] "Anti-doping taskforce final report presented to cabinet secretary for sport, culture and the arts", Dr. Hassan Wario Aero, April 2014, p. 31.
[563] *Ibidem*, p. 46 -47.

peuvent reprendre leur activité normalement, suite à une interruption des poursuites à leur encontre par une fédération kényane dont il est difficile d'évaluer l'intégrité. L'absence de politique d'éducation anti-dopage au niveau local, à mettre en relation avec la faible implication de la fédération kényane en dehors du haut niveau, explique également la forte proportion d'athlètes de second rang ayant enfreint les règles anti-dopage. Les responsabilités institutionnelles ne peuvent donc pas être totalement absentes, bien que les démarches procèdent essentiellement de décisions individuelles. Un rapport rédigé conjointement par l'Université britannique de Stirling et l'Université Jomo Kenyatta de Nairobi pour l'AMA avance à travers une étude quantitative menée sur 327 athlètes que 51% des répondant·e·s admettent que ce sont d'abord les primes de course qui poussent les athlètes à faire usage de substances prohibées ; viennent ensuite le manque de connaissance (18%), l'influence de l'entourage de l'athlète (agent ou entraîneur) (14%), la facilité d'accès aux substances (6%) et l'ignorance des effets secondaires (8%) (Boit et al., 2014 : 59).

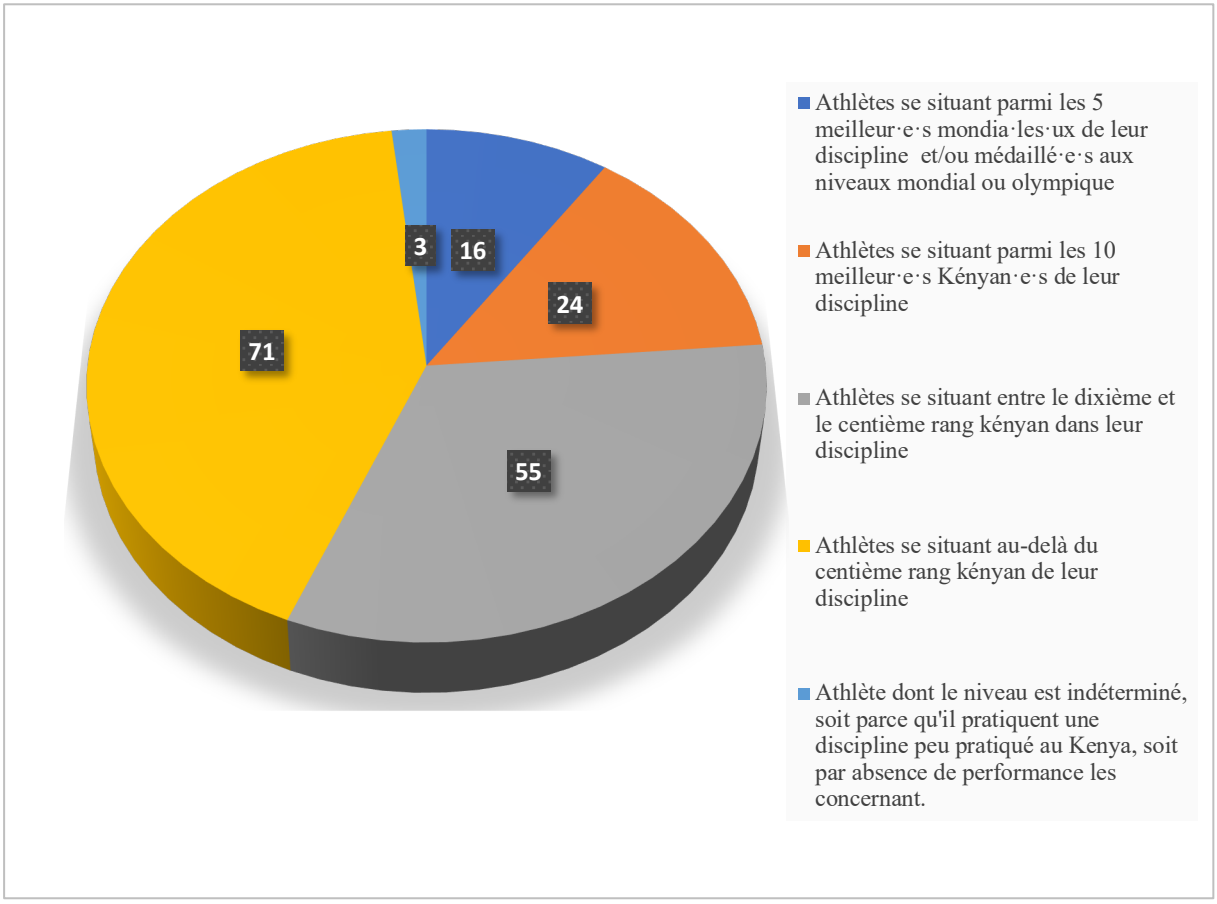

Graphique 8 : Répartition des 169 athlètes kényan·e·s ayant fait l'objet d'une suspension pour entrave aux règles anti-dopage entre 1993 et le 8 février 2021 en fonction de leur position dans la hiérarchie kényane (source : Liste des sportif·ve·s du Kenya sanctionné·e·s pour dopage au 8 février 2021 transmise par l'ADAK)

Bien que le Kenya ait évité une suspension par l'IAAF et le CIO, la situation contraint le pays à suivre les injonctions de l'AMA, consistant en l'adoption d'une loi anti-dopage et en l'installation d'une agence anti-dopage indépendante. Le Kenya s'efforce donc de satisfaire à ces obligations au cours de l'année 2016 en vue d'éviter une exclusion des Jeux olympiques de Rio de Janeiro. A partir d'avril 2016, la loi kényane intègre des sanctions pour les athlètes convaincu·e·s de dopage et prévoit la création de l'*Anti-doping agency of Kenya* (ADAK)[564]. Indépendante de toute autre organisation sportive, l'ADAK a un rôle d'éducation et de recherche, de régulation ainsi que d'attribution des autorisations à usage thérapeutique. Elle se charge en outre de l'administration des poursuites à l'encontre des athlètes ayant enfreint les règles anti-dopage, garantissant le respect des procédures en vigueur[565]. La politique anti-dopage kényane est également renforcée en 2018 par l'installation à Nairobi d'un laboratoire anti-dopage certifié par l'AMA, permettant d'analyser les échantillons prélevés lors des contrôles[566]. Le seul laboratoire anti-dopage certifié du continent africain se situant auparavant à Johannesburg, cette implantation constitue un sérieux appui pour analyser les échantillons prélevés dans les pays est-africains dans le délai de trente-six heures exigé par l'AMA[567]. Si la création de cette infrastructure, associée au conformisme du gouvernement kényan vis-à-vis des attentes de l'AMA, permet de garantir la participation du pays aux échéances internationales depuis 2016, elle n'assure pas pour autant la stabilité des organisations sportives du pays. De nouvelle révélations, émanant d'un reportage de Markus Harm, diffusé en 2019 sur la chaîne allemande ZDF, incriminent à la fois des athlètes kényan·e·s médaillé·e·s lors des championnats du monde de Doha ainsi que l'ADAK, dont l'intégrité et l'indépendance ne seraient pas garanties[568]. L'organisation aurait contribué à dissimuler les résultats de contrôles positifs pour protéger certains athlètes en lien avec l'AK.

Second pays en termes de nombre d'athlètes suspendu·e·s pour dopage derrière la Russie, le Kenya occupe actuellement une large place dans la presse, à la fois déclencheur et relai des scandales qui assaillent l'athlétisme. S'il est difficile d'évaluer les progrès réellement réalisés par le Kenya en matière de lutte contre le dopage, ces scandales contribuent surtout à redéfinir la perception que certains observateurs ont des athlètes kényan·e·s. Odile Baudrier admet ainsi

[564] « Kenya : la nouvelle loi anti-dopage adoptée », *L'Equipe.fr*, 22 avril 2016.
[565] Voir le site de l'ADAK : www.adak.or.ke.
[566] « Un nouveau laboratoire anti-dopage au Kenya en septembre », *L'Equipe.fr*, 27 août 2018.
[567] Le respect de ce délai est un enjeu d'autant plus important que les athlètes dont les échantillons font l'objet d'un retard dans le cadre de leur analyse peuvent invoquer un vice de procédure occasionnant son abandon.
[568] « Dopage : nouveau documentaire compromettant pour l'athlétisme kényan », *l'Equipe.fr*, 23 septembre 2019.

se sentir moins impressionnée par des athlètes auxquel·le·s elle attribue désormais davantage la réussite au dopage qu'à des supposées qualités naturelles ou à la rigueur de leur entraînement: « *Après le point qui est gênant là maintenant par rapport au Kenya c'est le problème du dopage. Et donc là on peut pas l'éluder parce que c'est vrai que nous les premiers, pendant des années, voilà on a estimé que c'était acquis : les Kényans couraient propre et donc dominaient par leurs qualités naturelles, sportives et leur capacité aussi à encaisser un entraînement très intense. Là maintenant, l'actualité c'est pratiquement tous les mois où on a un athlète kényan qui est contrôlé positif ou qui a un passeport biologique, et du coup ça ternit quand même l'image qu'on en avait et en fait cette domination pour moi maintenant elle apparaît biaisée et je trouve que c'est vrai que… Bah on a… Ca a modifié beaucoup le monde du running et de façon déloyale quoi, donc je pense que tant que le Kenya arrivera pas à avoir moins de cas de dopage, pour moi il y a pas de crédibilité et je dirais même au contraire parce que je pense que ceux qui se dopent le plus c'est justement les athlètes qui viennent courir en France parce que bah ils ont très peu de chances d'être contrôlés, il y a quand même en plus de moins en moins de contrôle dans les compétitions et puis bah s'ils ont mené bien leur protocole, voilà* ».

Véritables vitrines des courses sur route à travers le monde, ces athlètes souffrent désormais d'une image plus sulfureuse, certains journalistes, parmi d'autres observateurs, estimant avoir trouvé dans le dopage le chaînon manquant d'une controverse biologique qui règne depuis cinq décennies. Il est toutefois une nouvelle fois nécessaire de s'extirper de considérations purement biologiques pour aborder la problématique du dopage sous un angle sociologique, notamment en la reliant à l'organisation et à la précarité inhérentes au marché des courses sur route françaises.

3. Un terreau fertile au développement des pratiques dopantes

Bien que la FFA tende à s'en emparer, le développement du marché des courses sur route en marge du cadre fédéral s'avère propice à l'individualisation des relations entre les athlètes kényan·e·s et les acteurs français (agents et organisateurs). Un tel état de fait s'avère favorable au développement d'« *éléments conjoncturels pouvant pousser l'athlète à user de pratiques prohibées* » (Louveau et al., 1995 : 79). Il n'est pas question ici de proposer une analyse des raisons du recours de certain·e·s athlètes kényan·e·s aux conduites dopantes, mais plutôt de mettre en lien la structuration du marché des courses sur route avec des indicateurs favorisant

ces conduites. Une telle démarche permet de mettre en avant une forme de dérive (nous en verrons d'autres par la suite) favorisée par la configuration de ce marché peu régulé institutionnellement. D'autant plus vulnérables suite à la précarisation constatée précédemment, les athlètes kényan·e·s de second rang peuvent ainsi trouver dans le marché des courses sur route à travers le monde, notamment en France, un contexte propice à l'adoption de conduites dopantes.

L'engagement des athlètes sur le marché français des courses sur route génère d'abord une pression quant aux enjeux financiers sous-jacents, confiée par plusieurs athlètes interrogé·e·s. Les nombreux frais qu'elles/ils engagent, *via* une avance de leur agent le plus souvent, doivent *a minima* être comblés, et idéalement permettre de dégager une valeur ajoutée dépassant la simple compensation. Cet objectif nécessite la participation à de nombreuses compétitions, générant d'autant plus de fatigue que les primes et prises en charge diminuent. Au sein d'une entreprise rationnelle face à l'incertitude évoquée (Brissoneau et Bui-Xuan-Picchedda, 2005), le dopage permet d'enchaîner les courses en jouant les premiers rôles, et de maximiser, ce faisant, les profits financiers directs ou indirects. Au-delà des différentes primes remportées, la notoriété acquise par les athlètes performant·e·s auprès des organisateurs renforce leur capital social et leur apporte des opportunités d'être invité·e·s, voire défrayé·e·s dans le cadre d'autres compétitions. Jean-Claude Moulin admet ainsi ne prendre en charge qu'exceptionnellement les déplacements, réservant le remboursement du billet d'avion depuis le Kenya à des athlètes reconnu·e·s ou d'ancien·ne·s vainqueur·e·s du semi-marathon Marvejols-Mende dont il est l'organisateur. Bien que certaines vedettes de l'athlétisme kényan aient été reconnues coupables d'infraction au code mondial anti-dopage[569], la nature des pratiques dopantes au Kenya, essentiellement tournées vers des substances peu sophistiquées, très majoritairement utilisées par des athlètes de second rang, mérite d'être mise en relation avec la précarité du marché des courses sur route. A l'instar du milieu du cyclisme, les conduites dopantes apparaissent comme

[569] Parmi les athlètes ayant réalisé un podium mondial et/ou se situant parmi les cinq meilleur·e·s mondiales·ux de leur discipline, Alex Korio et Wilson Kipsang en 2019, Alfred Kipketer et Elijajh Manengoï en 2020, ont été suspendus pour manquement à trois contrôles anti-dopage en raison d'un défaut de localisation sur la plateforme ADAMS de l'AMA, parfois associée à la falsification de justificatif médicaux. Quintuple champion du monde de cross-country et champion olympique du 5000m en 1988, John Ngugi est sanctionné en 1993 pour refus de pratiquer un contrôle anti-dopage hors-compétition. Les marathoniennes Sarah Jepchirchir et Joyce Chepkirui sont suspendues en 2020 pour des anomalies de leur passeport biologique régulièrement contrôlé dans le cadre de leur appartenance au groupe cible de l'IAAF. La meilleure marathonienne mondiale de l'année 2013, Rita Jeptoo, le médaillé olympique Kipyegon Bett et les champion·ne·s olympiques Jemima Sumgong et Asbel Kiprop ont été contrôlé·e·s positifs·ves à l'EPO, tandis que Lydia Cheromei (2006), Susan Chepkemei (2008), Sammy Kitwara (2019), Lucy Kabuu Wangi (2019) et James Mwangi (2020) l'ont été respectivement au Clomifène, au salbutamol, à la terbutaline, à la morphine et à la testostérone.

le contrefort de carrières souvent courtes et interrompues, caractérisées par une importante précarité (Aubel et Ohl, 2015). Une telle approche du dopage par le prisme des carrières est d'autant plus adaptée au cas des coureurs kényan·e·s que l'incertitude et l'insécurité observées dans le système de recrutement en cyclisme sont renforcées en course à pied par l'absence de salariat[570], assujettissant entièrement la rémunération aux performances réalisées. Contrairement au milieu cycliste, la signature d'un contrat avec un agent sportif ou l'engagement auprès d'un organisateur n'assure en rien une rémunération, la prime d'engagement étant de moins en moins systématique pour des athlètes de second rang. Cette tendance s'amplifie à partir de 2005, quand les courses sur route françaises entament leur déclin économique et que la considération des athlètes africain·e·s s'amenuise, accroissant leur précarité.

Sans encourager explicitement les conduites dopantes qui pourraient nuire à l'image de leur épreuve, les organisateurs induisent malgré eux, au regard des systèmes de rétribution qu'ils proposent, un contexte favorable au développement de ce type de pratique. L'invitation d'athlètes à une épreuve sans prise en charge des frais de transport et d'hébergement implique l'engagement de leurs ressources propres, souvent modestes, ce qui ne leur laisse *in fine* d'autre choix que d'épouser une « *culture de l'excellence* » tournée vers l'enchaînement de victoires. Cette approche associant le recours aux conduites dopantes à la professionnalisation du sport (Paoli et Donati, 2014 : 2) est d'autant plus prégnante que les grilles de primes sont parfois extrêmement élitistes, valorisant la première place et la performance chronométrique. Épreuve française la mieux dotée, le marathon de Paris propose en réalité deux grilles de primes, allant du simple au double selon que la performance des athlètes se situe en dessus ou en deçà de 2h11'45. A l'image du marathon de Paris, les performances chronométriques, gage de rayonnement médiatique, sont valorisées dans de nombreuses épreuves. Le vainqueur du semi-marathon de Lille s'adjuge ainsi 5000 euros s'il réalise moins de 60 minutes, 2500 euros s'il n'y parvient pas, alors que les coureurs couvrant l'épreuve en plus de 64 minutes ne sont pas récompensés. Très courant dans les courses de haut niveau, ce type d'indexation agressive des primes sur le classement et/ou la performance s'observe également dans des épreuves plus modestes. L'organisation des 10km *Tout Roanne court* propose ainsi quatre grilles de primes ; le vainqueur peut remporter de 1000 euros (s'il réalise une performance inférieure à 28 minutes)

[570] Bien que le salariat soit loin d'être systématique dans le cyclisme professionnel (il représente 49% des contrats selon Olivier Aubel), les coureurs cyclistes engagés par les équipes sont rémunérés à partir du moment où ils participent à une course pour leur équipe, ce qui n'est pas forcément le cas des athlètes kényan·e·s.

à 250 euros (s'il couvre la distance en moins de 32 minutes). D'autres organisations prévoient des récompenses en fonction du temps réalisé, promettant aux athlètes une prime fixe s'ils atteignent un certain palier chronométrique. En plus des récompenses liées au classement général, les organisateurs du marathon d'Annecy promettent 2000 euros supplémentaires à tout coureur réalisant une performance inférieure à 2h08[571] ; ceux du semi-marathon de Nice proposent 100 euros à tout concurrent réalisant moins d'1h09 ; les *Foulées montereaulaises* offrent 75 euros aux athlètes couvrant les 10km en moins de 29 minutes. La plupart des courses distribuent aussi des primes plus ou moins importantes aux concurrent·e·s qui battent le record de l'épreuve. Afin de favoriser l'engagement des athlètes, plusieurs organisations attribuent des récompenses dont la valeur décroît fortement entre les places de tête. Tandis qu'elles ne diminuent que d'environ 20% en 1995[572], les primes entre le vainqueur du marathon de Paris 2018 et son dauphin et entre le second et le troisième sont ainsi divisées par deux[573]. Les récompenses décroissent souvent de 20% à 50% entre la première place et la suivante, comme au semi-marathon de Lille (-20%), à Marvejols-Mende (-25%) ou à Marseille-Cassis (-40%), incitant d'autant plus les athlètes à ne convoiter que la victoire et par conséquent à s'engager sans retenue. Difficilement compatible avec la nécessité de s'économiser pour enchaîner les compétitions pendant plusieurs semaines, une telle configuration pousse parfois les athlètes à mettre en œuvre des stratégies afin de s'organiser collectivement pour atteindre un niveau de performance plus rémunérateur.

Les athlètes engagé·e·s sur le marché des courses sur route ne bénéficient en outre que d'un faible appui fédéral, qu'il s'agisse de celui de l'AK ou de la FFA, pour les protéger des dérives et notamment les détourner de l'usage potentiel de substances prohibées et/ou d'acteurs pouvant les encourager à y recourir. Bien que s'entraînant fréquemment en groupe, les athlètes kényan·e·s ne bénéficient ni d'une éducation anti-dopage (leur fédération étant peu impliquée autant sur ce point que dans la gestion des athlètes de second rang), ni d'un encadrement technique ou médical susceptible de proposer des alternatives crédibles au dopage (Aubel, 2015). Initialement défiante quant à la professionnalisation de l'athlétisme et au développement de la course sur route, la FFA n'a de son côté que peu d'influence sur les acteurs clé de ce

[571] Le record de l'épreuve étant 2h11'33 depuis 2016.
[572] « Paris », *VO² magazine* n°66, avril 1995, p. 12.
[573] En 2018, si les concurrent·e·s réalisent moins de 2h11'45, le premier remporte 40000 euros, le second 20000 euros et le troisième 10000 euros. La diminution est ensuite progressive jusqu'au quinzième qui perçoit 1500 euros. Si les concurrent·e·s réalisent une performance supérieure à 2h11'45, le système est le même mais les primes sont divisées par deux.

marché, qu'il s'agisse des organisateurs ou des agents sportifs. Bien que cela tende à évoluer progressivement, ces derniers disposent d'une liberté d'action pouvant accroître l'insécurité et/ou l'incertitude des athlètes menacés par la précarité. L'absence de la fédération kényane au niveau local et la corruption qui l'érode, l'influence modérée de la FFA dans le milieu des courses hors stade, les exigences économiques des agents et la recherche de performance des organisateurs constituent autant de leviers qui, sans encourager les conduites dopantes, ne contribuent guère à les entraver. Un agent sportif me confie ainsi sa satisfaction de ne jamais avoir eu de contrôles anti-dopage positifs parmi ses athlètes, admettant toutefois n'avoir pas toujours été convaincu de leur irréprochabilité, au regard notamment de comportements l'ayant occasionnellement interpelé. Bien que n'étant pas encouragé·e·s à se doper par leur agent ou les organisateurs, les athlètes sont sommés de faire leurs preuves, non seulement pour obtenir des primes mais aussi ne pas être renvoyés au Kenya précocement faute de performances suffisantes. Outre cette configuration peu propice à entraver les conduites dopantes, la socialisation au métier de coureur·se professionnel·le en œuvre dans les groupes d'entraînement au Kenya peut s'avérer être autant un frein qu'un levier à la propagation des conduites dopantes. Si elles/ils évoluent souvent en dehors du « système » institutionnel, les athlètes s'entraînent souvent en groupe au Kenya, subissant l'influence de leurs pairs. Selon les discours et les pratiques de coureur·se·s expérimenté·e·s du groupe ayant parfois valeurs de modèles sociales·ux pour les plus jeunes, le recours aux pratiques dopantes peut être condamné ou encouragé, menant dans le second cas à la transmission d'une « *culture du dopage* » (Lentillon-Kaestner et Brissoneau, 2009 : 538).

Les expériences de Kennedy Lagat Kipyego et de Lazarus Too, deux athlètes kényans évoluant sur les courses sur route françaises, sont révélatrices de ce contexte propice au développement des conduites dopantes. Convaincu de dopage en 2016 à l'issue du marathon du lac d'Annecy qu'il remporte en 2h12, Kennedy Lagat Kipyego porte alors le maillot de l'ASPTT Annecy, qu'il a rejoint quelques semaines auparavant par l'intermédiaire d'un athlète du club désirant y créer une équipe d'élite[574]. Après avoir écopé de quatre ans de suspension de toute compétition, le coureur kényan se présente sous une fausse identité fin mars 2019 à Pierre Farjot, entraîneur au *Club athlétique roannais* et responsable de l'organisation des 10km *Tout Roanne court* dans la Loire[575]. Prétendant s'appeler Nicholas Cheruiyot Chumba et habiter chez un ami à Roanne, il sollicite le dirigeant afin de prendre une licence dans son club et intégrer le

[574] « Le Kényan Kipyego, le dopage de l'homme mystère d'Annecy », Odile Baudrier, *Spe15.fr*, 7 septembre 2016.
[575] Entretien téléphonique avec Pierre Farjot le 30 mars 2020.

plateau élite des 10km se tenant dix jours plus tard. Fort de victoires récentes au marathon de Metz ainsi qu'aux semi-marathons d'Orvaut et de Bourg-en-Bresse, possédant un visa et un certificat médical qui semblent en règle, le Kényan se voit prendre en charge sa licence par le club ligérien, moyennant sa participation aux interclubs, après concertation entre les principaux dirigeants qui ignorent le passif de l'athlète. La supercherie est finalement levée à l'issue de l'épreuve *Tout Roanne court*, au cours de laquelle il prend une huitième place lui permettant de prétendre à une récompense au classement général et à la prime accordée au premier coureur ligérien[576], eu égard à son statut d'athlète licencié dans un club de la Loire. C'est un concurrent marocain, également coureur professionnel, licencié dans un club voisin, qui dénonce la fraude à Pierre Farjot quelques minutes après l'arrivée, furieux de voir la prime réservée au premier coureur local injustement lui échapper. Malgré ses tentatives pour vérifier les informations de l'accusateur, Pierre Farjot ne parvient pas à faire la lumière sur cette affaire, ce qui le contraint à remettre à l'athlète kényan les récompenses escomptées. Il reçoit finalement le lendemain matin un appel téléphonique de la police de Cergy Pontoise, l'avertissant de l'usurpation d'identité de l'athlète et de son interpellation. Kennedy Lagat Kipyego n'est pas le seul athlète kényan licencié en France à avoir été suspendu par l'ADAK. C'est également le cas d'Esther Nganga, sociétaire de *Marseille athlétisme* de 2013 jusqu'à sa suspension en 2017, de Beth Karanja Muthoni, licenciée à l'*Athlé 66* en 2018 avant d'être contrôlée positive et de Joyce Kiplimo Jemutai, représentant le *Running 41* de son retour de suspension en 2017 à sa nouvelle condamnation en 2019. Renfort de choix pour l'un des meilleurs clubs français, l'internationale kényane Sarah Chepchirchir, détentrice de la troisième performance mondiale de l'année en 2017 sur marathon, porte les couleurs du *Lille Métropole Athlétisme* de 2013 à 2017, avant qu'une anomalie ne soit détectée sur son passeport biologique. Le cas de Kennedy Lagat Kipyego illustre les difficultés, pour des structures fonctionnant au niveau local et sur le mode du bénévolat, d'exercer un véritable contrôle sur les licences délivrées ou sur l'engagement sur des épreuves d'athlètes d'élite demeurant anonymes, malgré leur niveau sportif à la hauteur de celui des meilleur·e·s Français·e·s. Au sein d'une organisation amateur composant avec des sportif·ve·s professionnel·le·s, l'expérience des dirigeants et organisateurs roannais traduit la superposition d'enjeux antagonistes révélant les limites d'un système ne pouvant s'affranchir d'un degré supplémentaire de bureaucratisation (Bernardeau-Moreau, 2004 : 264-266). Du point de vue des athlètes kényan·e·s, cet épisode illustre autant la différence de traitement à laquelle elles/ils sont confronté·e·s, ne bénéficiant ni d'une récompense financière, ni d'une

[576] Nom des habitants du département de la Loire.

reconnaissance symbolique (Brun et Dugas, 2005 : 87) à la hauteur de leurs concurrent·e·s français·e·s, que l'enjeu que représente pour eux la course à pied, dépassant largement le cadre sportif. Au-delà de la défiance des décisions institutionnelles et des risques sanitaires qu'implique la prise de substances dopantes, l'identité de substitution empruntée par Kennedy Lagat Kipyego, le privant d'une véritable reconnaissance sportive, incarne ce dévouement inconditionnel à son activité de coureur professionnel. S'affranchissant de la morale et de l'éthique, voire de la légalité pénale en ce qui concerne l'usurpation d'identité. l'athlète semble prêt à toute forme de sacrifice et de dérive pour se maintenir sur le marché athlétique français.

Le parcours de Lazarus Too est pour sa part révélateur d'errements institutionnels trouvant leur origine dans le manque de concertation entre les organisations sportives (kényane et française) et les divers acteurs de la lutte anti-dopage. Le coureur kényan est contrôlé positif au Furosemide en décembre 2016 lors de sa victoire au marathon de Shenzen en Chine, avant qu'une sanction de deux ans d'inéligibilité de toute compétition placée sous l'égide de l'IAAF ne soit prononcée le 7 juillet 2017 par l'ADAK. L'athlète utilise cependant les recours auxquels il a droit par le biais de ses avocats, contestant les faits puis invoquant des vices de procédures, ce qui conduit sa sanction à n'être officialisée par l'ADAK que le 13 septembre 2018, tout en prenant effet à la date initiale de sa prononciation[577]. Malgré sa suspension, Lazarus Too continue de courir en France par l'intermédiaire de Claude Guillaume, un entraineur français jouant le rôle de manager - sans toutefois se déclarer comme tel - sur lequel nous reviendrons. Le Kényan remporte ainsi le marathon du Mont Saint-Michel en mai 2017 puis participe à 7 épreuves françaises lors de l'automne 2017 et 2018, tandis que sa suspension de compétition prononcée par l'ADAK est effective, remportant même, dix jours après l'officialisation de sa sanction, le marathon de Tours. C'est au cours de cette dernière épreuve, le 23 septembre 2018, qu'un journaliste dénonce les irrégularités de l'athlète dans la presse locale, le conduisant finalement à voir sa suspension portée à deux ans supplémentaires le 4 mars 2020[578]. Le cas de ces athlètes, parvenant à participer à plusieurs compétitions tout en étant sous le coup de suspensions prononcées par les organes en charge de la lutte anti-dopage, révèle la complexité d'une situation au sein de laquelle interviennent de multiples acteurs très différents du point de vue de leur organisation comme de leurs intentions. Comme au niveau international, ce sont finalement des acteurs extérieurs à la lutte anti-dopage, dans notre cas un coureur concurrent

[577] Report of the judiciary of the sports disputes tribunal, ADAK case n°17 of 2017, Hearing of the 26th April 2018.
[578] Report of the judiciary of the sports disputes tribunal, ADAK case n°12 of 2019, Hearing of the 19th September 2019.

ou un journaliste local, qui dévoilent des irrégularités échappant à des institutions dépassées. Si, à l'image de l'*Affaire Puerto* dans le domaine du cyclisme, ces expériences révèlent les failles des gouvernances sportives régulant le dopage (Soulé et Lestrelin, 2012 : 154), elles préfigurent également les difficultés supplémentaires à agir dans un contexte où l'accompagnement des athlètes, essentiellement organisé par des acteurs étrangers indépendants, échappe aux fédérations.

Particulièrement attractif pour les athlètes professionnel·le·s africain·e·s pendant plus d'une décennie à partir du début des années 1990, le marché des courses sur route françaises devient moins favorable à compter du milieu des années 2000. Les contraintes financières et organisationnelles qui pèsent sur de nombreuses épreuves ainsi que le moindre intérêt des organisateurs pour des athlètes dont la présence se banalise contribuent à précariser davantage leur activité. Pouvant favoriser leur maintien sur un marché toujours concurrentiel, les conduites dopantes adoptées par un nombre croissant d'athlètes kényan·e·s à travers le monde, dont une proportion importante d'athlètes de second rang, contribuent à jeter un discrédit sur les institutions en charge du sport kényan déjà gangrénées par la corruption. Si l'on s'extrait de la vision du dopage en tant que nouvelle explication biologique de la domination kényane dans les courses de fond, les scandales qui ébranlent l'athlétisme kényan révèlent aussi les limites de la rencontre postcoloniale exposée dans les deux premières parties de cette étude. Condamné·e·s à se soumettre à des acteurs étrangers, les athlètes kényan·e·s sont forcé·e·s de s'adapter en dehors de toute tutelle institutionnelle à un espace de travail sportif de plus en plus précaire au sein duquel elles/ils sont discriminé·e·s, tant sur le plan des rétributions financières que de la reconnaissance symbolique. Évoluant au sein de structures managériales aussi fragiles qu'incertaines - certains agents préférant s'extraire d'une précarité croissante dont ils sont parties prenante - les athlètes trouvent un contexte propice aux dérives en tout genre pour continuer durablement leur activité professionnelle. L'offre entretenue par les organisateurs et les agents sportifs sur ce marché français précaire ainsi que l'investissement pérenne des athlètes kényan·e·s témoignent d'un processus qui dépasse celui d'une simple mondialisation de l'athlétisme. En effet, tandis que la mondialisation favorise la coopération structurelle, permettant notamment aux équipes cyclistes professionnelles de bénéficier de meilleures conditions d'exercice pouvant contribuer à réguler le dopage (Aubel, 2015 : 42), l'expansion du « *dopage du pauvre* » (Bourg, 2019 : 79) qui sévit parmi les athlètes kényan·e·s est davantage la conséquence de la situation d'interdépendance évoquée dans la partie précédente. Placé entre les mains d'acteurs individuels dont l'activité est peu régulée par l'institution, le

marché des courses sur route souffre du manque d'investissement des institutions, kényanes comme françaises, pour s'adapter aux dérives constatées. Soucieuse d'administrer le secteur des courses sur route et consciente de ces dysfonctionnements, la FFA œuvre toutefois à la régulation de ce marché à partir du milieu des années 2000, peinant toutefois à y imposer son autorité. Il convient dès lors d'interroger cette volonté de régulation, ainsi que l'évolution du rapport postcolonial qu'elle entretient avec l'athlétisme africain.

CHAPITRE 2

La FFA, gardienne du temple

Face au développement du professionnalisme dans le sport, les dirigeants fédéraux s'érigent en « *gardiens du temple* » d'un idéal amateur sur lequel se sont construites leurs institutions (Fleuriel et Schotté, 2008 : 9-38). A l'image du président de la FFA Michel Bernard dès 1986, les dirigeants de cette fédération affichent leur hostilité au moment où leur sport se professionnalise :

« Je suis peut-être trop pessimiste, je suis peut-être déjà un sportif d'une autre époque, mais je souhaite de toutes mes forces que l'argent n'exerce pas plus de ravage au sein de l'athlétisme que n'en a exercé, et que n'en exerce encore, le dopage, ce fléau du sport moderne »[579].

Au-delà d'injonctions ministérielles, c'est cette défiance envers la professionnalisation de l'athlétisme qui anime la FFA, dans les années 2000, dans son entreprise de régulation de l'activité d'agent sportif (et par répercussion du marché des courses sur route sur lequel évoluent de nombreu·ses·x athlètes kényan·e·s). Désignant plus largement l'ancrage dans une tradition, en tant que pratique pérenne relevant d'une idéologie culturellement admise se transmettant par voie institutionnelle (Lenclud, 1987), l'expression « *gardien du temple* » reflète également la politique postcoloniale de la FFA qui se poursuit depuis les années 1980, se redéfinissant autour de la francophonie, excluant de fait le Kenya. En s'intéressant aux relations que la FFA entretient avec les fédérations des pays africains francophones, ce chapitre entend montrer les difficultés qu'ont les dirigeants fédéraux français à renouveler leurs partenariat pour formaliser des liens avec l'AK, laissant de nouveau les relations franco-kényanes à des initiatives individuelles. Il vise donc à comprendre la position conservatrice de la FFA à la base de difficultés, tant pour réguler un marché professionnel dont elle se méfie que pour formaliser des relations avec un pays pourtant devenu une référence du fond et du demi-fond mondial.

---

[579] « Les vœux du président pour 1986. Objectif commun : un athlétisme français fort ! », Michel Bernard, *Athlétisme* n°287, janvier 1986, p. 3.

1. La régulation fédérale de l'activité d'agent sportif

Intégré pour la première fois dans la loi française en 1992 (la *loi Avice* de 1984, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives n'en faisant alors pas mention), l'activité d'agent sportif est définie comme *« consistant à mettre en rapport à titre occasionnel ou habituel, contre rémunération, les parties intéressées à la conclusion d'un contrat par lequel un ou plusieurs sportifs s'engagent à participer contre rémunération à une ou plusieurs manifestations sportives »*[580]. Cette disposition fixe la limite de la rémunération de l'agent à « *10% du montant du contrat conclu* » et prévoit un régime d'incompatibilité et d'incapacité ainsi qu'un dispositif de contrôle et de sanction en cas d'irrespect de la réglementation (Frenkiel, 2014 : 50). Si cette loi contraint les agents à une relative transparence, les obligeant notamment à déclarer leur activité, elle ne propose pas pour autant un véritable cadre réglementaire à son exercice. La publication d'une liste d'agents agréés ainsi que d'un code de conduite pour les compétitions et les représentants d'athlètes par l'IAAF en 1991[581] (ayant une valeur essentiellement consultative), puis la mise en place en 1997 d'une carte d'identité des représentants d'athlètes réservée aux agents autorisés par les seules fédération membres[582], témoignent de la volonté de la fédération internationale de s'impliquer également, au titre du mouvement sportif, dans la régulation de l'activité des agents. Malgré ces mises en œuvre, dans les faits l'activité d'agent sportif reste peu encadrée par les institutions en charge de l'athlétisme avant les années 2000. L'influence de la FFA s'étend cependant à partir de 2002, lorsque la loi française intègre l'obligation pour les agents sportifs d'être titulaires d'une licence soumise au passage d'un examen dont les modalités sont fixées par une commission établie au sein de chaque fédération sportive[583] (Gatsi, 2007 : 94-96). Comme les autres fédérations sportives concernées par ce type d'intermédiation, la FFA met en place un examen d'agent sportif composé d'une partie générale de droit commune à toutes les disciplines et d'une partie spécifique à l'athlétisme (Frenkiel, 2014 : 75). Tandis qu'elle s'inquiète de l'organisation de l'athlétisme « *face à la montée des enjeux économiques* »[584] et notamment des « *managers […] qui organisent la saison des athlètes* »[585], ce nouveau cadre légal donne l'opportunité à la FFA de réguler une activité qui lui fait de l'ombre depuis une dizaine d'année. Président de la FFA

[580] Loi n°92-652 du 13 juillet 1992, Article 15-2.
[581] Code of conduct for competitions and athletes' representatives, Minutes of the 38th IAAF Congress, 20-21 August 1991, Tokyo, Japan, p. 101-119.
[582] Report of the IAAF Grand Prix Commission, Minutes of the 42nd IAAF Congress, 17-19 August 1999, Seville, Spain, p. 146.
[583] décret n° 2002-649 du 29 avril 2002
[584] FFA, PV n°3, Bureau fédéral du 15 mars 2001, p. 8.
[585] FFA, PV n°2, Comité directeur du 9 février 2002, p. 11.

de 1887 à 1993, Robert Bobin fustige ainsi l'influence des managers dès 1989, constatant que *« comme en matière de dopage, il faut protéger les athlètes. Cette fois contre les loups qui sont entrés dans la bergerie sous la forme de managers soucieux avant tout de leurs propres intérêts* »[586]. En vue de limiter l'implication des managers étrangers auprès des athlètes français·e·s, le comité directeur fédéral nomme cette année-là à la direction technique nationale un cadre technique chargé des engagements dans les meetings de l'élite internationale française[587]. Cette décision illustre la défiance des dirigeants fédéraux vis-à-vis de la professionnalisation de l'espace sportif qui s'affranchit de leur tutelle ; ils entendent bien reprendre la main sur les athlètes. Robert Bobin mène en effet un combat ardent contre le managérat privé, qu'il accuse de mettre la pression sur les athlètes de tous pays pour les détourner du giron des fédérations[588], prenant notamment l'exemple d'une équipe continentale africaine amputée « *par l'attitude de managers internationaux […] d'une dizaine de champions et médaillés olympiques* »[589]. Bien que Robert Bobin décède pendant son mandat en 1994, son combat est entretenu par son successeur, Jean Poczobut, pour lequel « *les marchands du temple ne doivent pas être les patrons de l'athlétisme* »[590]. C'est d'ailleurs Jean Poczobut, alors membre du comité directeur de la FFA, qui préside la première commission des agents sportifs en 2002[591], avec pour mission de « *préparer, organiser les examens, choisir les sujets et corriger les copies* » ainsi que « *la gestion des agents sportifs s'occupant d'athlètes français et les agents sportifs français* »[592]. A l'image de plusieurs fédérations européennes[593], la FFA s'inquiète au cours de son assemblée générale de 2003 du cas *« des managers privés qui ont pris du poids* »[594], tandis que le DTN Robert Poirier relaie des préoccupations partagées par d'autres fédérations d'athlétisme dans le monde concernant « *le développement des meetings, la place grandissante des managers et des équipementiers et l'autorité en déclin des fédérations* »[595]. Alors membre du comité directeur, André Giraud évoque quant à lui « *le rôle des représentants d'athlètes qui ont parfois des attitudes bloquantes et contraires aux intérêts*

[586] « Rencontre : Robert Bobin : Former, densifier moderniser », Jacques Chanéac, *Athlétisme* n°325, octobre 1989, p. 6.
[587] Rapport du comité directeur du 30 septembre 1989, *Athlétisme* n°325, octobre 1989, p. 48.
[588] Rapport du Bureau fédéral du 30 octobre 1992, *Athlétisme* n°357, janvier 1993, p. 38.
[589] Éditorial de Robert Bobin, *Athlétisme* n°357, janvier 1993, p. 38.
[590] « Assemblée générale de la FFA : bilan et perspectives », *Athlétisme* n°370, avril 1994, p. 38.
[591] FFA, PV n°5, Comité directeur du 30 novembre 2002, p. 11.
[592] FFA, PV n°8, Bureau fédéral du 2 octobre 2002, p. 8-9.
[593] Report of the European athletic association, Minutes of the 42nd IAAF Congress, 17-19 August 1999, Seville, Spain, p. 83.
[594] FFA, Compte-rendu de l'Assemblée générale du 6 décembre 2003, p. 80.
[595] FFA, PV n°8, Bureau fédéral du 12 juillet 2003, p. 8.

des partenaires et de la FFA »[596]. Les intérêts divergents entre la FFA et les agents sportifs contraignent la fédération à élaborer une « *charte des managers* »[597] en 2004. La FFA met également en place une formation payante pour les candidats à l'examen d'agent sportif[598], dont les frais d'inscription s'élèvent à 500 euros[599]. Cette contrainte financière qui pèse sur les candidats peut s'avérer dissuasive. Elle s'ajoute à une barrière cognitive, d'aucuns soulignant la difficulté de l'examen en question. Les agents interrogés accueillent favorablement ce nouveau cadre fédéral contribuant à prévenir les dérives et les excès, à l'image de Pierre Maury, bien qu'il ait cessé son activité lorsque l'examen a été rendu obligatoire :

« A un moment donné ouais, il y en avait… Moi ça me faisait braire quand je voyais des… en plus des athlètes qui étaient pas pris en charge correctement, donc c'était compliqué parce que à un moment donné on avait des relations euh… C'est un peu d'ailleurs… C'est marrant parce que Gwenaël [il fait référence à Gwenaël Vigot] et moi c'est un peu notre… A force de râler auprès de la fédé je pense que à un moment donné l'agrément français est sorti […] il y avait des athlètes qui venaient de n'importe où… Il y avait quelques petits managers, qui avaient deux, trois athlètes qui passaient par le biais je vous dis de certains clubs et… Et on a été content le jour où ils ont mis en place l'agrément. Et au début l'agrément donc ne nécessitait pas d'examen puis après à un moment donné ils ont mis un examen. Alors l'examen moi ça va bien, c'est pas la peine de… De me prendre la tête avec ça ».

La première session de l'examen se tient finalement le 26 octobre 2005[600], malgré les difficultés éprouvées par la FFA pour appliquer la loi sur les agents sportifs, jugée inadaptée aux sports individuels, notamment du fait de difficultés concernant la situation des candidats ajournés, censés ne plus pouvoir exercer[601]. Si cette incertitude conduit la fédération à reporter l'annonce des résultats, ce sont finalement 3 candidats sur 9 qui sont reçus à cette première session d'examen, parmi lesquels Yannick Perroteau. Le comité directeur de la FFA autorise les candidats ajournés (dont fait partie Gwenaël Vigot) à poursuivre leur activité jusqu'à la session suivante programmée en avril 2006, précisant qu'au-delà il ne leur sera plus permis d'exercer sans licence au risque d'être poursuivis en justice[602]. En 2011, l'IAAF met à son tour en place un examen en vue de délivrer son agrément, désormais nécessaire pour travailler avec

[596] FFA, PV n°10, Bureau fédéral du 10 septembre 2003, p. 10.
[597] FFA, PV n°5, Comité directeur du 27 novembre 2004, p. 4.
[598] Cette formation est facultative mais peut s'avérer un passage obligatoire pour les candidats au regard de la difficulté de l'examen(FFA, PV n°7, Bureau fédéral du 7 juillet 2004, p. 3).
[599] FFA, PV n°5, Bureau fédéral du 11 mai 2005, p. 3.
[600] FFA, PV n°4, Comité directeur du 19 novembre 2005, p. 2.
[601] FFA, PV n°11, Bureau fédéral n°11 du 16 novembre 2005, p. 7.
[602] FFA, PV n°1, Comité directeur du 21 janvier 2006, p. 7-8.

des athlètes figurant parmi les 30 premier·e·s mondiales·ux de leur discipline, indépendamment des agréments de la FFA ou de l'AK[603]. Au-delà d'un nouvel engagement financier annuel pour les agents, l'agrément de l'IAAF ne donne pas lieu à une équivalence les dispensant de se présenter à ce nouvel examen qui constitue une contrainte supplémentaire à l'exercice de leur activité[604].

Le comité directeur de la FFA évoque pour la première fois en 2006 la responsabilité des organisateurs, auxquels il est demandé de fournir à la FFA la liste des agents avec lesquels ils travaillent pour contraindre ces derniers à se mettre en règle, mais aussi de « *respecter la loi sur les agents sportifs* »[605]. Cela conduit la fédération à élargir le règlement sur les agents sportifs aux organisateurs de plateaux de meetings ou de courses sur route exerçant leur activité contre rémunération[606]. La commission des agents sportifs insiste ainsi davantage sur sa mission régulatrice à partir de 2006, après la seconde session d'examen permettant à quatre nouveaux agents d'obtenir leur licence. Elle se fixe pour objectif de *« sensibiliser les organisateurs et agents licenciés, d'être plus répressifs face aux personnes qui exercent la profession d'agent sans licence et face aux agents qui concluent des contrats avec des clauses illégales et enfin d'apporter des modifications aux labels avec des clauses à respecter* »[607]. Amener les organisateurs d'événements à ne travailler qu'avec des agents agréés est un enjeu pour les dirigeants de la FFA, surtout en ce qui concerne les courses sur route qui forment un marché sur lequel ils exercent peu de contrôle. Cela vise notamment à limiter l'influence d'agents négligents, afin d'éviter qu'à l'image des conduites dopantes précédemment évoquées, certaines dérives ne se reproduisent, notamment après l'affaire médiatisée qui mène à la condamnation de Jean Conrath par la justice en 2005. Ajourné au premier examen d'agent sportif, l'ancien champion de France du 5000m héberge en Alsace une quinzaine d'athlètes kényan·e·s, en échange d'un loyer, dans des conditions « *contraires à la dignité humaine* »[608]. La commission des agents sportifs se félicite en 2011 qu' « *un travail important a été fait auprès des organisateurs et les présidents de ligues sont invités à relayer les messages pour que les organisateurs de toutes compétitions ne passent des contrats qu'avec les seuls agents titulaires*

[603] IAAF Legal commission report, Minutes of the 48th IAAF Congress, 23-25 August 2011, Daegu, Korea, p. 213-214.
[604] FFA, PV n°1, Commission des agents sportifs du 6 décembre 2011, p . 1.
[605] FFA, PV n°3, Comité directeur du 21 et 22 juillet 2006, p. 7.
[606] FFA, PV n°3, Comité directeur du 4-5 août 2007, p. 6-7.
[607] FFA, PV n°7, Bureau fédéral du 12 juillet 2006, p. 4-5.
[608] « Un manager français accusé d'avoir maltraité quinze athlètes kényans », Patricia Jolly, *Le Monde*, 30 janvier 2006.

de leur licence »[609]. Bien qu'elle génère des contraintes supplémentaires, cette volonté fédérale est plébiscitée par les agents agréés, notamment Gwenaël Vigot qui milite pour un contrôle strict, dans un souci de lutte contre une concurrence pouvant s'avérer déloyale :

« *Moi à un moment je me suis battu à un moment euh… j'étais agréé par la fédération du Kenya, par la fédération française, et je voyais plein de personnes qui n'étaient pas agréées qui faisaient la même chose euh… Moi je payais de l'URSAF, je payais de la TVA, et je disais les gars ils font la même chose mais eux c'est du net quoi… Donc euh… Sans faire de la délation, j'ai demandé à la Fédération française de contrôler aussi, enfin il n'y a pas que moi, il y avait plusieurs agents mais enfin il y a jamais rien eu de fait quoi… Jusqu'au jour où il y a un manager dans l'Est de la France, je me rappelle avoir été faire une émission de télé avec Patrick Montel à l'époque, euh… Parce que justement il mettait comme tu dis des athlètes mais dans des conditions déplorables, déplorables, déplorables. Bah lui il s'est fait coincer parce que bin… sur dénonciation des athlètes et non pas de la fédération. Donc là ils ont mis un petit peu d'ordre là-dessus alors aujourd'hui je sais pas où ça en est mais euh… je te dis, pour moi il n'y a jamais eu de contrôle quoi. Ils peuvent que dénoncer, il y a jamais eu de dépôt de plainte contre un agent qui a pas la licence et qui exerce euh… Après il faut prouver aussi qu'il exerce euh… Souvent moi ces personnes-là, à qui j'ai pu parler en leur disant bah écoute tu places des athlètes sur les courses, t'as pas la licence d'agent, eux ils venaient me dire : bah ouais mais moi je prends aucune commission. A partir du moment où tu prends pas de commission ? Ouais c'est ce qu'ils disaient ouais… Par contre ça m'étonnerait qu'il fasse ça bénévolement (rire)* ».

Après avoir sommé sans succès les organisateurs de meetings internationaux et de courses hors stade à label international de lui communiquer la liste des agents sportifs avec lesquels ils travaillent, la commission des agents sportifs de la FFA décide de mettre en place un système de sanction envers les organisateurs non coopératifs, pouvant conduire à une procédure disciplinaire[610]. La commission choisit également de communiquer en direction des différents acteurs pour leur rappeler le cadre légal dans lequel ils évoluent. Il est ainsi rappelé aux agents de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle, de s'acquitter d'une cotisation annuelle envers la FFA, et de transmettre à cette dernière les contrats signés avec des athlètes ainsi que leur bilan comptable. Les organisateurs sont quant à eux priés de ne travailler et verser des primes qu'aux seuls agents agréés par la FFA mentionnés sur une liste qui leur est

[609] FFA, PV n°1, Bureau fédéral du 13 janvier 2011, p. 5.
[610] FFA, PV n°1, Commission des agents sportifs du 13 février 2013, p. 4.

fournie[611]. Ne concernant pas spécifiquement le marché des courses sur route, l'encadrement de l'activité d'agent sportif résulte davantage de la nécessité pour la FFA de satisfaire à des injonctions ministérielles et de sa volonté de contrôler une activité pouvant détourner les athlètes français des objectifs fédéraux. Ce contrôle accru influence néanmoins indirectement le marché des courses sur route et la participation des athlètes kényan·e·s.

Plus vigilante concernant l'activité des agents sportifs en France, la FFA se voit inévitablement impliquée dans la gestion de litiges concernant des athlètes kényan·e·s, ces dernier·e·s travaillant en nombre avec des intermédiaires français. Ce cadre permet notamment à la FFA de relever et d'alerter l'ambassade de France à Nairobi sur « *les agissements de certaines personnes se présentant comme agents, sans en avoir les qualifications* », qui « *s'occupent plus spécifiquement d'athlètes kényans* »[612]. Ancien athlète international dans les jeunes catégories où il avait déjà été sanctionné pour « *résultats frauduleux* », Julien Di Maria[613] est impliqué en 2013 dans l'organisation illégale de la venue d'un athlète kényan en France. Il fournit pour ce faire à l'ambassade de France au Kenya un faux document reproduisant le logo de la ligue d'athlétisme Nord-Pas-de-Calais. La même année, également dans cette région, une fratrie connue localement pour ses bons résultats dans les courses sur route du Nord de la France crée un club affilié à la *Fédération Sportive et Gymnique du Travail* (FSGT), la *Team élite Chopin*, au sein duquel sont licenciés des athlètes africain·e·s, notamment kényan·e·s qui participent à différentes épreuves sur route et en cross-country dans le Nord de la France[614]. Trois ans plus tard, la commission des agents sportifs *« est informée qu'une personne nommée Claude Guillaume a créé une association afin d'engager des athlètes africains sur des compétitions* »[615]. Ce dernier, entraineur au club *Running 41* à Blois, est d'autant plus pointé du doigt après la victoire au marathon de Tours 2018 de Lazarus Too (cf. Chapitre précédent), alors que le coureur est sous le coup d'une suspension pour dopage[616]. Lors d'une interview accordée à Odile Baudrier[617], Claude Guillaume affirme n'être qu'un entraîneur, à défaut d'être un manager, tout en admettant faire venir beaucoup d'athlètes kényan·e·s, qu'il recrute à

[611] FFA, PV n°2, Commission des agents sportifs du 24 septembre 2013, p. 2.
[612] FFA, PV n°8, Bureau fédéral du 15 septembre 2016, p. 3.
[613] Installé au Kenya, il travaille actuellement pour l'agence *Volare Sport* sans disposer de la licence d'agent sportif.
[614] « Le Run Team Elite des frères Chopin : un nouveau club qui vise l'excellence », *La voix du Nord*, 3 janvier 2013.
[615] FFA, PV n°2, Commission des agents sportifs du 11 mai 2016, p. 2.
[616] Le parcours de Lazarus Too est détaillé dans le chapitre précédent.
[617] Odile Baudrier « L'entraîneur Claude Guillaume pris dans la tourmente du dopage de Lazzarus Too », *Spe15.fr*, 14 octobre 2018.

Eldoret au Kenya, dans son club du centre de la France. Si sur la façon de procéder (recrutement, venue en France, participation aux courses), la limite avec la fonction d'agent semble poreuse, Claude Guillaume se défend de percevoir des commissions sur les gains des athlètes, comme peuvent y prétendre les agents agréés. Qualifiés par la FFA de « *faux managers* », ces acteurs isolés, non agréés, impliqués dans la venue en France d'athlètes africain·e·s, constituent un vice de forme puisqu'il est difficile de qualifier leurs agissements et de les sanctionner le cas échéant, notamment en ce qui concerne la perception d'une éventuelle rémunération. Au cœur de la définition légale de l'activité agent sportif, ce critère est difficilement vérifiable pour la FFA, consciente de cet écueil comme le regrette le responsable national du *running* :

« Et donc, voilà maintenant c'est un peu plus réglementé, les organisateurs qui normalement invitent des athlètes étrangers sont obligés de passer par des gens qui ont un diplôme soit national, soit international pour pouvoir inviter des athlètes étrangers, donc il y a une réglementation mais bon… Il y a encore des gens qui passent outre parce que en fait la réglementation elle est par rapport au fait que, à partir du moment où l'agent se rémunère sur… fait du bénéfice sur le truc, il est obligé d'avoir un diplôme. Et il y a des gens qui disent bah moi je m'occupe de X ou Y mais je prends rien et euh… ouais du bénévolat caché, et donc bon ça existe toujours un peu mais bon, il y a quand même une réglementation, une évolution assez favorable de la réglementation de ce point de vue-là qui a évité un certain nombre de dérives »[618].

Rechercher la coopération des organisateurs devient dès lors la seule solution pour réduire l'influence de ces acteurs. Agréé par la FFA, l'AK puis l'IAAF, Yannick Perroteau voit d'un très mauvais œil la collaboration de ces « *managers pirates* », selon ses termes, avec les organisateurs de courses :

« Un organisateur, au lieu de négocier avec des pirates, putain il négocie qu'avec des gens qui ont pignon sur rue ! Il y a une liste officielle au niveau de la fédération française d'athlétisme. Si vous voulez pas bosser avec des agents français, parce que effectivement vous avez besoin d'athlètes, peut être de plus haut niveau, d'une renommée un peu meilleure, ben vous passez au moins sur la liste IAAF, vous bossez pas avec euh… tartempion et euh… et Chopin, ou l'autre là… qui habite dans le centre de la France là… Vous bossez pas avec des mecs comme ça ! Quelle assurance vous avez que les mecs sont bien traités, que les mecs sont bien rémunérés […] Les organisateurs sont... C'est eux les premiers responsables de… de la précarité des athlètes africains qui sont en France ».

[618] Entretien avec Jean-François Pontier, Aubière, le 19 septembre 2019.

De tels propos illustrent bien les conflits d'intérêt générés par cette logique commerciale et concurrentielle. Ils s'avèrent difficiles à réguler. Guidés par le succès de leur épreuve respective, Jean-Claude Moulin et François le Disses acceptent indifféremment des demandes de managers français ou étrangers, d'entraîneurs voire directement d'athlètes basé·e·s en France ou au Kenya sans que l'agrément ne soit un critère déterminant. Échaudé par l'expérience malheureuse détaillée dans le chapitre précédent qu'il a vécue sur son épreuve (un athlète kényan suspendu pour dopage a falsifié son identité pour participer à *Tout Roanne Court*), Pierre Farjot admet quant à lui ne traiter désormais qu'avec des agents agréés. Yannick Perroteau voit dans la légitimité que confèrent certains organisateurs à ces « *faux managers* », en acceptant de travailler avec eux, une source de discrédit pour l'activité d'agent sportif aux yeux du grand public, comme il en fait un jour l'expérience :

« Mais putain mais les mecs comme ça, ça fait un tort fou au… Comment dire, au business. Parce que moi tiens justement un jour, pour rester un peu là-dedans, j'ai un mec qui m'appelle, j'avais mis mes athlètes à euh… A l'époque je crois que c'était Tout Lomme court, je sais pas si elle existe encore cette course, à l'époque il y avait des sous. Il y avait de l'argent et j'avais négocié l'hébergement et puis donc le transport. Bon bah c'était le minimum hein. Sans hébergement, sans transport je mettais pas mes athlètes. Je négocie ça. Cette course devait avoir lieu le lundi de Pentecôte où je sais plus quoi. Et le samedi il y avait une autre course qui s'appelait De la Terre à la mer ou je sais plus quoi, ou Du ciel à la mer, enfin je sais plus. C'était un semi-marathon et je mets pas mes athlètes puisqu'ils vont pas faire un dix le lundi et un semi le samedi. Donc euh… Ils prennent le train le dimanche tranquillement. Et à un moment donné il y a un mec qui m'appelle, qui m'insulte en me disant : "ouais t'es un négrier, tu fais dormir tes athlètes à la gare de Lille !". Je lui dis attends attends… "Ouais ouais, je les ai vus, ils sont à la gare de Lille, ils dorment dans la gare de Lille, ils viennent de courir le semi qui était"… Je sais plus ils devaient être sur Dunkerque ou je sais plus quoi, ou le Touquet enfin je me souviens plus bien. Et il me dit : "ouais et puis demain tu vas les faire courir à"… Je dis putain, attends, mes athlètes putain… Il y a l'hôtel qui va être… Parce que l'hôtel que j'avais payé, que je me faisais rembourser par l'organisateur. Je dis putain les mecs ils ont quand même pas renégocié avec d'autres, ils ont quand même pas renégocié l'hôtel, encaissé le pognon et dormi dans la gare. Et en fin de compte non. En fin de compte mes athlètes étaient bien à l'hôtel, ils dormaient tranquillement dans la piaule que j'avais payée, et ceux qui dormaient dans la gare c'étaient des mecs qui venaient donc bin de… de pirates, d'un manager pirate et qui avaient déjà couru donc le semi le samedi, qui allait courir le lundi et le dimanche.

Mais pour les gens ils faisaient un amalgame : Kényan, agent, négrier, enfin… En plus ces mecs-là nous jettent un putain de discrédit hein ».

S'insérant dans la loi française, le cadre réglementaire instauré par la FFA concernant l'encadrement des agents sportifs est finalement bien accepté par les agents eux-mêmes. Ces derniers déplorent toutefois le manque de coopération des organisateurs, pourtant parfois représentants de la FFA au niveau local, pour limiter l'influence d'agents non agréés dont la négligence, voire les mauvaises intentions, nuisent à leur réputation. Bien que la FFA ait accompli un pas dans la régulation du marché professionnel à travers l'activité des agents, et dans une moindre mesure des organisateurs, son aversion pour un tel marché la conduit à ne s'y investir que de façon limitée. Peu concernée par le sort des athlètes professionnel·le·s étranger·e·s évoluant sur le sol français, la FFA participe malgré elle à la précarisation du marché des courses sur route constatée précédemment. En effet, « *en refusant d'aligner la pratique athlétique sur le modèle du travail et des assurances qu'il garantit, les dirigeants fédéraux fournissent le terreau à une exploitation économique non régulée des athlètes par les organisateurs privés* » (Fleuriel et Schotté, 2008 : 69). Si la FFA fait preuve d'un certain conservatisme dans son appréhension du marché professionnel, cela se traduit également dans les relations postcoloniales qu'elle entretient avec les pays africains, essentiellement tournées vers la francophonie.

2. Des relations privilégiées avec l'athlétisme africain francophone

« *La France demeure un partenaire privilégié en facilitant la participation des athlètes [Africain·e·s] par l'octroi de titres de transport aérien et en prenant en charge les rubriques budgétaires lors des compétitions. A ces actions il faut ajouter la dotation de matériel technique, la construction d'infrastructures et l'octroi de bourses aux meilleurs athlètes […] La CONFEJES participe également à la mise en œuvre du programme de la CAA [Confédération africaine d'athlétisme] par la prise en charge de stages de préparation des athlètes aux compétitions internationales, en contribuant au fonctionnement des centres de haut niveau. Nous souhaitons que cette expérience inédite et exemplaire à tous égards se poursuive au grand profit de l'athlétisme africain* »[619].

[619] Report of the African Athletics Confederation, Minutes of the 44th IAAF Congress, 19-21 August 2003, paris, France, p. 101.

Comme s'en réjouit la confédération africaine d'athlétisme (CAA) dans son rapport pour l'IAAF, les relations privilégiées initiées entre la FFA et les fédérations des anciennes colonies africaines dès les indépendances se poursuivent jusqu'à la période actuelle. Dans le prolongement de la démarche d'entraide et de coopération formalisée dès les années 1960 autour de l'action de Jacques Dudal, la France continue de s'investir par l'intermédiaire de la CONFEJES[620], rebaptisée en 2011 *Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays francophones*, auprès des fédérations d'Afrique francophone. La France est ainsi remerciée par la CAAA pour avoir levé en 1991, sous l'égide de la CONFEJES, un fonds spécial de préparation olympique de plus d'un million de dollars sous forme de bourses pour les meilleur·e·s athlètes africain·e·s francophones[621]. Les rapports de la CAAA se félicitent systématiquement à partir des années 1990 de cette *« coopération qui peut être citée en exemple »* [622], jugée salutaire pour le développement de l'athlétisme africain. La France participe également à travers la CONFEJES à l'organisation de meetings ou de championnats africains et met des cadres techniques à disposition des fédérations africaines, à l'image des deux conseillers mobiles en formation sportive installés à Dakar et Yaoundé[623]. L'apport de la CONFEJES est souligné par Lamine Diack, ancien président de la fédération sénégalaise et de la CAAA avant qu'il ne soit nommé à la tête de l'IAAF, lors de son discours introductif du congrès de 2011, soulignant que *« grâce aux efforts combinés de l'IAAF, la solidarité olympique et de la CONFEJES, plusieurs athlètes basés dans des centres de haute performance ont été capables de monter sur le podium aux Jeux olympiques ou aux championnats du monde en athlétisme »*[624]. Au même titre que le CIO et *l'International Athletic Foundation* (IAF), dispositif d'aide envers les pays en développement de l'IAAF, la France participe *via* la coopération française, rattachée au ministère des affaires étrangères depuis 1999, au soutien financier et matériel de l'athlétisme africain :

« La "Coopération française" devient un partenaire incontournable de l'athlétisme africain, en couvrant les aspects budgétaires des compétitions et en aidant principalement la participation des athlètes par le don de billets d'avion. A cela s'ajoutent des dons de matériel technique, la construction de pistes synthétiques et des subventions aux meilleurs athlètes » [625].

---

[620] Voir le premier chapitre de la première partie sur les début de la CONFEJES.
[621] Report of the African Amateur Athletic Confederation, Minutes of the 38th IAAF Congress, 20-21 August 1991, Tokyo, Japan, p. 179.
[623] Report of the African Amateur Athletic Confederation, Minutes of the 40th IAAF Congress, 1-3 August 1995, Göteborg, Sweden, p. 61.
[624] Minutes of the 48th IAAF Congress, 23-25 August 2011, Daegu, Korea, p. 7.
[625] Report of the African Amateur Athletic Confederation, Minutes of the 42nd IAAF Congress, 17-19 August 1999, Seville, Spain, p. 73.

Le gouvernement français soutient aussi, avec le fond de solidarité olympique du CIO, le centre international d'athlétisme de Dakar, où sont formés les meilleur·e·s spécialistes africain·e·s en sprint, haies et sauts horizontaux[626]. Régulièrement soulignée dans les rapports de la CAAA ou de la commission développement de l'IAAF dans les années 1990, l'implication de la France en faveur de l'athlétisme africain francophone constitue jusqu'en 2015[627] la seule forme de soutien gouvernemental aux côtés de l'action du CIO ou de l'IAF[628]. Si une diversification des liens est envisagée par la CAA en 2001[629] puis en 2017[630], les actions de la coopération française et de la CONFEJES demeurent les uniques soutiens de ce type envers les fédérations africaines mis en avant par les rapports de l'institution continentale africaine jusqu'en 2017. Cette singularité souligne la prééminence du lien postcolonial qui régit les relations entre la France et ses anciennes colonies africaines, autant dans le champ sportif que politique, ce dont témoigne la représentation pérenne de la coopération au sein du gouvernement français[631] (Meimon, 2007 : 28).

En continuité avec la politique de la CONFEJES, Bernard Amsalem, président de la FFA, crée en 2005 l'*Association des Fédérations Francophones d'Athlétisme* (AFFA) qu'il préside toujours actuellement. Cette association a pour vocation de promouvoir la francophonie en développant plus spécifiquement des relations athlétiques entre les pays de langue française[632]. Dans une démarche solidaire, l'association, qui reçoit un financement de la CONFEJES *« consécutive à une demande forte de coopération avec les pays africains notamment »*[633], œuvre principalement à apporter une aide matérielle et de formation auprès

[626] *Ibidem*, p. 140.
[627] L'IAAF élargit cette année-là l'aide pour la coopération à des groupes intergouvernementaux provenant d'une dizaine de pays, donc la Conférence des ministres de l'éducation nationale des pays francophones (CONFEMEN).
[628] *Ibid*, p. 141-142.
[629] Le rapport de la CAA pointe d'abord cette année-là la perspective de « *consolidation et renforcement des excellents rapports avec les partenaires privilégiés de l'athlétisme africain* » incluant l'IAAF, le CIO, le Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA), l'Association des comités nationaux olympiques africains (ACNOA), la France et la CONFEJES. Il envisage ensuite « *une diversification de la coopération avec une ouverture vers d'autres pays comme les USA, l'Allemagne, le Canada, l'Italie, la Grande Bretagne, afin de rendre plus efficaces les actions en faveur du développement de l'athlétisme africain* » (Report of the African Athletics Confederation, Minutes of the 43rd IAAF Congress, 31 July – 2 August 2001, Edmonton, Canada, p. 174).
[630] Le rapport de la CAA envisage une ouverture de la coopération en direction du monde arabe, du Commonwealth et de l'Asie (Report of the African Athletics Confederation, Minutes of the 45th IAAF Congress, 2 - 4 August 2005, Helsinki, Finland, p. 260)
[631] Le ministère de la coopération, créé par De Gaule en 1959 perdure près de quarante ans avant d'être rattaché au ministère des affaires étrangères en 1998, tout en conservant un ministre délégué à la coopération jusqu'en 2017.
[632] Statuts de l'*Association des Fédérations francophones d'athlétisme*, ww.athlefrancophone.com.
[633] FFA, PV n°9, Bureau fédéral du 14 octobre 2009, p. 2.

des fédérations d'athlétisme des pays en développement, principalement francophones, mais pas seulement :

« Voilà, donc je préside également l'Association des Fédération francophones d'Athlétisme, que j'ai créée il y a quelques années. Alors cette association a une vocation plus de soutien, de formation, de solidarité à l'égard des pays francophones, on fait pas de compétitions pour l'instant hein, mais les choses vont évoluer, et jusqu'à présent on a fait du partenariat, on a aidé des fédés des pays pauvres à avoir du matériel, Bali, le Niger, des pays comme ça, Haïti quand il y avait eu le tremblement de terre, etc… On a aidé à avoir du matériel. Euh… On a fait de la formation, donc on forme des entraîneurs francophones, on forme des dirigeants aussi francophones, des salariés de fédérations donc dans des stages qu'on leur propose ici à la Fédération française d'Athlétisme, et puis on a fait aussi du partenariat, par exemple j'avais négocié avec Asics qui est notre partenaire équipementier, qu'il intègre dans le contrat l'aide aux pays pauvres, et donc 20 pays africains ont été aidés, habillés, par Asics, aux couleurs de leur pays pendant plusieurs années. Voilà, ce genre de choses. Mais, j'ai organisé une assemblée générale à Doha récemment, et on a décidé de continuer donc ce qu'on fait là, mais de programmer un certain nombre d'événements sportifs ».

Outre la préparation des Jeux de la Francophonie, regroupant quadri-annuellement des sportif·ve·s issu·e·s de pays francophones dans plusieurs disciplines depuis 1989, sous l'égide de la CONFEJES, l'association projette d'organiser des circuits de meetings et de courses sur route ouvert·e·s aux pays membres, ainsi que des championnats réservés aux jeunes athlètes. Dans la lignée de la politique orchestrée par Jacques Dudal à partir des années 1960, l'AFFA propose également d'intervenir par l'intermédiaire de la FFA dans la formation des athlètes francophones en leur ouvrant les infrastructures françaises :

« Ah mais on accueille des athlètes francophones dans nos pôles. Ça j'ai oublié de vous le dire, on accueille des athlètes. Alors en général ce qu'on fait c'est qu'on les accueille dans des pôles, souvent dans des CREPS hein, parfois à l'INSEP pour certains. Évidemment il y a un coût, et on essaie… On négocie toujours avec le CIO, avec le Comité international olympique, des bourses olympiques, il existe des bourses pour aider les athlètes à se former en quelques sortes et donc on le fait avec des bourses olympiques, les charges sont prises en compte par le CIO au travers de ces bourses, et du coup on en accueille un certain nombre un peu partout en France. Donc ça on le faisait oui ».

Outre l'AFFA, Bernard Amsalem préside également l'*Union Méditerranéenne d'Athlétisme* (UMA) depuis son lancement en 2011. Œuvrant à l'organisation de Jeux méditerranéens pour les athlètes de moins de 23 ans et d'un récent circuit de courses sur route,

cette association intègre 28 pays du pourtour méditerranéen. L'ancien président de la FFA justifie son investissement dans l'AFFA et l'UMA dans une perspective de coopération au service de la francophonie :

« C'est de la coopération… Non, c'est un côté coopération. La francophonie est un secteur que l'on doit porter et défendre, moi je me sens responsable en tant que président d'une fédé de développer des relations avec des pays francophones. Il y a les Jeux de la francophonie tous les quatre ans, auxquels on participe hein, et donc il est normal… Il y a des échanges culturels, échanges sportifs, échanges économiques aussi dans le cadre francophone, et donc il est normal que, en tant que fédération, je suis pas la seule fédé d'ailleurs hein, il y en a plusieurs qui ont créé ce genre de choses, on est une dizaine de fédés, de sports différents, et donc ça me paraît logique d'être actif dans ce domaine-là pour préserver et défendre la langue française, voilà, donc c'est dans ce cadre-là qu'on le fait, il y a un aspect sportif mais il y a un aspect aussi stratégique et politique ».

Bien qu'elle soit redéfinie autour de la langue française, la coopération envisagée par Bernard Amsalem ne rompt pas pour autant avec la politique postcoloniale gaullienne, considérant la contribution de la France au développement de l'Afrique comme un devoir moral (Deville-Danthu, 1997 : 414). Les associations évoquées permettent à la FFA de formaliser des partenariats avec d'autres fédérations, notamment de pays africains, dont l'Algérie[634], le Maroc[635], la Tunisie[636], le Mali[637], le Liban[638], le Togo et le Sénégal[639], concernant la formation d'athlètes ou de cadres sportifs, le soutien matériel, l'organisation d'événements ou la lutte anti-dopage. Si ces associations, comme les politiques postcoloniales qui précédent, s'inscrivent dans une démarche d'entraide et de coopération[640] et ont vocation à « *défendre la langue française* », elles peuvent aussi jouer un rôle stratégique de rapprochement avec les pays africains pour s'assurer de leur soutien lors des élections dans les instances internationales. Le rapport du bureau de la FFA met en avant le soutien que peuvent représenter ces pays au sein des instances internationales :

« *Pour la première fois, un Français, Jean Poczobut, entre à l'exécutif du conseil [de l'IAAF] comme Trésorier Honoraire. Néanmoins, aucun des autres candidats présentés par la*

[634] FFA, PV n°1, Bureau fédéral du 10 janvier 2007, p. 4.
[635] FFA, PV n°10, Bureau fédéral du 7 novembre 2007, p. 2.
[636] FFA, PV n°10, Bureau fédéral du 14 janvier 2010, p. 2.
[637] FFA, PV n°3, Bureau fédéral du 14 mars 2013, p. 2.
[638] FFA, PV n°10, Bureau fédéral du 21 novembre 2013, p. 2.
[639] FFA, PV n°3, Comité directeur du 22 juin 2018, p. 3.
[640] Il est essentiellement question de formation des entraîneurs, des athlètes et des cadres techniques étranger·e·s dans les dispositifs français, mais aussi d'aides matérielles, d'organisation de stages ou de compétitions.

France pour siéger dans les divers comités n'a été élu. La stratégie continentale a joué. Pour l'Europe, un trop grand nombre de candidats a amené à une dispersion des votes. La compétence ne suffit pas, il faut être connu des délégués. A l'avenir, l'Europe devra avoir une stratégie et il sera nécessaire de se rapprocher d'autres continents, l'Afrique par exemple, à laquelle nous apportons une aide en matière d'entraînement des athlètes »[641].

Bien que Bernard Amsalem s'en défende, les relations franco-africaines en athlétisme peuvent également révéler un intérêt sportif, conduisant la FFA à s'approprier les performances d'athlètes étranger·e·s. Si l'ancien président de la FFA confie son refus catégorique d'y avoir recours pendant son mandat, nous relevons la naturalisation française de 41 athlètes de haut niveau marocain·e·s[642], pour la plupart coureur·se·s de (demi-) fond, portant tou·te·s par la suite les couleurs de l'équipe de France d'athlétisme, entre 1990 et 2010[643], à une période où sont régulièrement pointés les difficultés du fond français[644]. Si certain·e·s suivent un processus de naturalisation classique ou passent par la légion étrangère, comme nous le verrons dans le dernier chapitre de cette partie, d'autres bénéficient de l'appui des pouvoirs publics, notamment pour réduire le délai d'interdiction de compétition internationale consécutif à un changement de nationalité. Médaillé de bronze sur 3000m aux championnats du monde en salle de Paris sous les couleurs du Maroc en 1997, tandis qu'il est licencié au *Stade Bordeaux UC*, Ismaïl Sghyr obtient ainsi la nationalité française en 2000, avant de participer aux championnats du monde dès l'année suivante sous les couleurs françaises, grâce à l'intervention du ministre des sports Guy Drut[645]. Concevant que le cas d'Ismaïl Sghyr ne soit pas un cas isolé, Bernard Amsalem admet que ce type d'intervention concerne d'autres athlètes. Sans que des athlètes étranger·e·s ne soient directement naturalisé·e·s, il semblerait qu'ils bénéficient parfois d'un appui des officiels fédéraux ou locaux auprès des pouvoirs publics (préfets ou gouvernement) pour mettre en avant leur dossier et encourager leur naturalisation ou accélérer la procédure. Le prédécesseur de Bernard Amsalem, Philippe Lamblin, regrette avant les Jeux olympiques de Sydney que *« des difficultés rencontrées avec les autorités sportives du Maroc n'ont pas pu*

[641] FFA, PV n°10, Bureau fédéral du 10 septembre 2003, p. 3.
[642] Ce nombre est établi en croisant des données de la liste des athlètes sélectionné·e·s en équipe de France sénior, leur fiche FFA affichant parfois une potentielle naturalisation et des données issue de la presse. Le nombre obtenu constitue un nombre minimum proche de la réalité mais il est possible que des athlètes d'origine marocaine ayant porté le maillot de l'équipe de France après naturalisation n'est pas été identifié·e·s.
[643] Source : sélections internationales dans la base de données de la FFA.
[644] Les rapports du comité directeur ou du bureau fédéral de la FFA mettent régulièrement en avant des difficultés au niveau mondial en cross-country, comme nous l'avons vu dans la partie précédente, et sur marathon (voir notamment PV n°10, Bureau fédéral du 10 septembre 2003, p. 3).
[645] FFA, PV n°6, Bureau fédéral du 11 juillet 2001 p. 3.

être toute aplanies, la participation de deux athlètes français originaires de ce pays est compromise. Il serait opportun d'organiser avec la fédération marocaine, après les Jeux, une réunion qui permettrait d'examiner les cas posant éventuellement problème »[646]. Dans la même logique, le DTN Robert Poirier déplore à l'issue des championnats du monde de cross-country en 2003 que « *des naturalisations en cours n'ont pas permis chez les jeunes d'avoir des équipes meilleures* »[647]. Une telle approche reflète certaines dérives des naturalisations de sportifs amenant à une inversion du processus logique, l'athlète n'étant plus sélectionné en équipe nationale au regard de sa nationalité française mais devenant français pour être sélectionné en équipe de France (Collomb, 2014 : 82). Sans refléter pour autant une politique fédérale prédatrice, ces déceptions illustrent une volonté de profiter des relations avec les fédérations étrangères pour s'appuyer le plus rapidement possible sur des athlètes naturalisé·e·s. Témoignant de ces nombreuses naturalisations d'athlètes de haut niveau marocain·e·s impactant leur fédération de départ, la convention conçue dans le cadre d'accords gouvernementaux entre la FFA et la fédération marocaine prévoit du reste la mise en œuvre d'un « *engagement pour lutter contre les naturalisations intempestives* »[648].

Dans la lignée de la politique de coopération postcoloniale initiée dans les années 1960, la FFA continue d'entretenir des relations privilégiées avec les pays africain·e·s francophones. Qualifiées d'entraide et de coopération envers les pays en développement autour de la francophonie, ces relations intègrent également des intérêts français en termes de rayonnement, à la fois au niveau sportif et institutionnel. Alors que la France se trouve dans le creux de la vague en ce qui concerne les courses de fond au milieu des années 2000, tandis que de nombreux athlètes kényan·e·s s'illustrent chaque week-end sur son territoire, il semble légitime d'interroger une potentielle volonté de la FFA d'élargir son aire d'influence au Kenya.

3. Des relations franco-kényanes en dehors du cadre fédéral

Dans les années 2010, la FFA diversifie ses partenariats, collaborant avec des pays avec lesquels elle n'entretient pas la proximité culturelle que l'on retrouve dans les anciennes colonies. Des relations extérieures sont formalisées sous formes de conventions avec d'autres

[646] FFA, PV n°4, Comité directeur du 16 septembre 2000, p. 3
[647] FFA, PV n°3, Bureau fédéral du 2 avril 2003, p. 7.
[648] FFA, PV n°10, Bureau fédéral du 7 novembre 2007, p. 2.

pays hors d'Europe comme la Jamaïque[649], dans le cadre du plan Antilles-Guyane visant à développer le sprint et les sauts horizontaux dans les territoires ultramarins. En lien avec son équipementier *Asics*[650], la FFA formalise également des liens avec la fédération japonaise, sous forme d'échanges où des athlètes et cadres japonais·e·s sont accueilli·e·s dans des structures françaises pour être formé·e·s, notamment en saut à la perche, tandis que des marathonien·ne·s français·e·s se rendent au Japon pour bénéficier de l'expertise de leurs hôtes dont les résultats dans cette discipline sont jugés « *excellents* »[651]. De tels partenariats ne concernent en revanche jamais le Kenya, malgré la domination reconnue de ce pays sur les courses de fond, et les difficultés inversement constatées par la FFA, notamment sur marathon où le niveau est jugé « *faible* » dès le début des années 2000[652]. Pour expliquer cette absence de partenariat avec un pays qui compte pourtant dans l'athlétisme mondial, les responsables fédéraux interrogés invoquent différents arguments. Responsable du secteur hors stade à la FFA depuis 2008, puis en charge du *running* du 10km au marathon depuis 2016, Jean-François Pontier évoque à la fois une mauvaise organisation de la fédération kényane et la dimension unilatérale que prendrait un tel partenariat, au regard de la forte spécialisation du Kenya en athlétisme :

« Euh… ça serait très compliqué. Bon, un, la fédération kényane elle est assez mal organisée, ils sont plein de bonne volonté hein. Moi, je les ai rencontrés parce que comme mes collègues savaient que j'allais souvent au Kenya, il y a eu les championnats du monde cadet il y a deux ans à Nairobi, donc j'ai profité d'un déplacement au Kenya pour m'arrêter à Nairobi deux jours et visiter les installations en amont des championnats du monde, pour faire un rapport à mes collègues. Donc j'ai été accueilli comme un roi quoi. Pourtant moi je suis rien du tout quoi hein. Et donc ils m'avaient logé dans un quatre étoiles à Nairobi, quand je connais certains hôtels sur lesquels j'ai été, je me dis putain… Et après j'ai visité toutes les installations, ils m'ont tout montré etc… Mais euh… Je vois… Je pense qu'ils auraient du mal à imaginer ce qu'on pourrait leur apporter. On leur apportera rien dans tout ce qui est demi-fond, fond et leurs autres disciplines sont quand même assez sinistrées quoi… Bon ils ont un mec au javelot… ».

Bernard Amsalem invoque quant à lui des raisons financières pour justifier l'absence d'un tel partenariat, affirmant qu' *« on peut convaincre le ministère de l'Outre-mer, le ministère des*

[649] FFA, PV n°1, Comité directeur du 18 janvier 2014, p. 4.
[650] FFA, PV n°9, Bureau fédéral des 15 et 16 décembre 2015, p. 9.
[651] FFA, PV n°2, Comité directeur du 5 avril 2014, p. 3.
[652] FFA, PV n°10, Bureau fédéral du 10 septembre 2003, p. 5.

sports sur les Antilles, Guyane, autant sur le Kenya on n'aurait jamais pu les convaincre ». L'ancien président admet également se méfier de l'ombre du dopage qui plane sur le Kenya :

« On se méfie aussi un peu, parce qu'on s'est rendu compte aussi qu'il y avait pas mal de dopage là-bas, et qu'il y avait autour des athlètes des espèces de réseaux mafieux en quelque sorte, qui tiraient profit en dopant les athlètes, donc on se méfie. C'est un site où bon on recommande pas aux athlètes d'y aller comme ça tous seuls, certains le font mais bon c'est à leurs risques et périls ».

Malgré ces suspicions, « *une petite dizaine* » de stages fédéraux d'une durée d'un mois avec un nombre réduit d'athlètes en préparation marathon ont été organisés par la FFA à Iten, au Kenya, depuis 2008. Ces manifestations ont néanmoins davantage vocation à profiter des avantages géographiques (altitude, faible décalage horaire, climat) de ce haut-lieu de l'entraînement kényan, selon Jean François Pontier, qu'à échanger avec les acteurs de l'athlétisme kényan, contrairement à ce qui a été fait avec le Japon dans le cadre du plan marathon. D'après le technicien français :

« Généralement ce qu'on fait c'est … euh… On prend un ou deux pacers[653]*, euh… Bon pour qu'ils soient pas tous seuls, qu'ils… qu'ils aient une bonne connaissance des parcours. Bon voilà. Mais… On va rarement d'une manière collective sur des entraînements avec des groupes. C'est-à-dire que ponctuellement on sait que le mardi matin, le jeudi matin il y a un fartleck et donc si on a prévu ça bah on part avec eux, mais on cale pas notre entraînement sur le leur mais si notre entraînement s'adapte au leur on le fait. On sait que le mercredi et le vendredi matin il y a un footing départ à la station-service ça part à quinze à l'heure, donc euh… Voilà si c'est ça qu'on a prévu on sait qu'à six heures il y a cet entraînement-là et on part avec eux ».*

Le technicien français admet rechercher un contexte géographique propice à l'entraînement en demi-fond plus qu'une relation d'échange à travers les stages fédéraux tels qu'ils sont pratiqués au Kenya :

« C'est plutôt compliqué, il y a très peu de coachs à Iten, les mecs s'entraînent en groupe, c'est le chef du groupe, c'est le mec qui en général est le meilleur, qui euh… Qui gère ça… A part Brother Colm, euh… qui est coach et qui a un assistant avec qui on a des relations et de temps en temps on fait des séances ensemble. Euh… Bon voilà c'est très compliqué d'avoir des relations, il y a pas un lieu où… Bah du fait qu'il y a plus de piste maintenant à Iten. Avant

[653] Meneurs d'allures chargés d'aider les coureurs lors des séances d'entraînement (également appelés lièvres).

il y avait la piste à Kamariny[654]*, donc les gens se rejoignaient à Kamariny, tu pouvais discuter avec les coachs, là maintenant c'est beaucoup plus compliqué quoi. Voilà il y a pas vraiment ça, il y a pas vraiment ça et euh… Bon, on y va pas au départ pour ça, on cherche : un l'altitude, deux le fait qu'il y ait pas de décalage horaire, trois qu'il fait chaud, etc… Bon après c'est peut-être un tort, ils auraient beaucoup à nous apprendre, sûrement hein ».*

Entraîneur au sein du *Clermont Athlétisme Auvergne* indépendamment de sa fonction fédérale, Jean-François Pontier organise également depuis quelques années des stages à Iten en direction des jeunes du *Pôle France* de Clermont-Ferrand inscrit·e·s à son club, dans un esprit différent des stages fédéraux davantage tournés vers la recherche de gain de performance :

« Et après le deuxième type de stage c'est par le biais du groupe d'entraînement que j'entraîne, sur Clermont, euh… par le pôle, on organise un stage pratiquement tous les ans, en février, en préparation aux France de cross. Bon c'est un stage on va dire à la fois sportif et à la fois culturel quoi, parce que quand on organise ce stage on fait euh… Bon moi j'ai pas mal de connaissances sur Iten, donc on fait euh… un trek où on fait le Mont Elgon, ça fait une visite, visite des écoles, visite de St Patrick's, on fait une soirée avec Brother Colm, j'invite Brother Colm, il parle… Putain, c'est un mec extraordinaire ce type… C'est un mec extraordinaire, il vient parler aux jeunes, les jeunes ils ont les yeux euh… Bon on invite soit Julien Wanders, soit un athlète pour qu'il parle d'entraînement, soit un athlète de haut niveau. Et donc on fait… Les jeunes ils ressortent de ça, ils sont émerveillés, non seulement de l'intérêt sportif d'aller se préparer à cet endroit, mais on fait pas que du sportif quoi ».

Malgré ces quelques séjours encadrés institutionnellement, ce sont surtout des initiatives individuelles qui conduisent les athlètes français·e·s à se rendre au Kenya dans le cadre de leur préparation, poursuivant une pratique initiée dès les années 1970 par certains coureurs européens avant que leurs successeurs ne diffusent cette pratique à laquelle Jean-François Pontier reconnaît plusieurs vertus :

« Moi je… Bon c'est pour ça que je vais souvent au Kenya, c'est pas seulement pour le pays, pour la culture et pour les amis que j'ai là-bas, c'est aussi par rapport au fait que je crois énormément aux bienfaits de l'altitude, et deux que je crois énormément aux bienfaits de l'altitude au Kenya, parce que c'est une altitude qui me paraît idéale, c'est un lieu qui me paraît

[654] La piste du *Kamariny stadium* est construite par les Britanniques pendant la période coloniale. Il s'agit d'une piste en cendrée bordée d'une tribune en bois sur laquelle se déroulent jusqu'en 2015 des entraînements mobilisant de nombreux groupes d'entraînement et des compétitions. La piste est en travaux depuis cette date obligeant les athlètes à se rendre à 7km d'Iten, sur la piste de Tambach, en accès libre et gratuit, la plus proche.

bien parce qu'il n'y a pas de décalage horaire avec la France, et que l'hiver c'est le seul endroit qui réunit ces conditions-là. C'est-à-dire que l'hiver c'est soit les États-Unis, et ça veut dire un décalage horaire à l'aller et un décalage horaire au retour qui est très difficile à… Parce que vous pouvez pas rentrer au dernier moment pour une compet quand vous venez des Etats-Unis. Au Kenya vous rentrez le jeudi pour la compet du dimanche. Euh… Et donc ça vous permet de réduire les temps dans lesquels vous… Donc de ce point de vue-là, et puis le dernier point : du fait qu'on est en altitude, que il y a quasiment pas de route, que il y a pas de piste synthétique, que les gens ne s'entraînent pas sur les pistes synthétiques, parce qu'il y en a une à Eldoret et maintenant il y en a une à Iten, les risques de blessures sont moins importants, il y a peu de gens qui se blessent là-bas, donc je pense ça représente pas mal d'avantages. Et après le dernier coût qu'on n'a pas évoqué, c'est quand même le coût. Sur place, faire des stages c'est vraiment pas cher. Et bon vous allez aux États-Unis ou à St Moritz, c'est pas le même coût quoi. Bon à part le billet d'avion, mais on peut avoir des vols quand vous partez sur des bonnes dates à 500 euros quoi, donc c'est pas excessif ».

En vue de préparer les Jeux olympiques de Munich en 1972, le champion d'Europe finlandais du 5000m et 10000m Juha Vaatainen et le vainqueur du cross des Nations, le Britannique David Bedford, expérimentent l'entraînement en altitude au Kenya[655], tout comme le quadruple champion olympique du 5000-10000m Lasse Viren (Doré, 2005). Quelques années plus tard, le Britannique Tim Hutchings, vice-champion du monde de cross en 1988[656], et l'Irlandaise Sonia O'Sullivan[657], championne du monde du 5000m, effectuent une partie de leur préparation au Kenya. La Finlandaise Annemari Sandell va même jusqu'à partager le stage terminal de préparation aux championnats du monde de cross-country de l'équipe kényane à Embu, avant de s'imposer sur l'épreuve junior de cette compétition en 1995, mettant fin à trois années de domination kényane[658]. Continuant à s'entraîner régulièrement au Kenya avec des membres de l'équipe finlandaise, Annemari Sandell s'entraine ensuite sous la coupe du Kényan Mike Koskeï, entraîneur national de la fédération kényane jusqu'à son éviction après les championnats du monde de cross-country de 1995[659]. En 1990, le Français Paul Arpin envisage également de se rendre au Kenya pour préparer des championnats du monde de cross-country

[655] « De Mexico à Munich. Ne pas confondre préparation A l'altitude et préparation EN altitude », Gaston Meyer, *L'Equipe athlétisme magazine* n°37, mai 1972, p. 19-21.
[656] Rubrique « flashes », *Athlétisme* n°326, novembre 1989, p. 35.
[657] « Göteborg, une vraie fête », *Athlétisme* n° 384, septembre 1995, p. 6.
[658] « Du lait de renne dans la sauce kényane », Gilles Bertrand, *VO² magazine*, n°67, mai 1995, p. 26-31..
[659] « Championnats du monde de cross. De cap et d'épée pour Tergat », Gilles Bertrand, *VO² magazine* n°77, mai 1996, p. 27.

qui lui tiennent particulièrement à cœur, puisque se déroulant à Aix-les-Bains, où il est licencié. Bien qu'une blessure le contraigne finalement à renoncer à ce projet, il confie à la revue fédérale l'intérêt que représenterait l'intégration de tels stages à la préparation de l'équipe de France[660]. Au début des années 2000, le marathonien français Benoît Zwierchewski se rend au Kenya[661], intégrant un camp d'entraînement pour préparer notamment le marathon de Paris qu'il remporte en 2002 avant d'y établir le record d'Europe en 2003[662]. Dès le milieu des années 1990, Geoffroy Deffrennes, journaliste pour *Athlétisme*, met en avant l'admiration du jeune athlète pour les coureurs est-africains[663] et sa précocité à intégrer l'équipe de France sénior dès sa sortie de la catégorie junior, percevant « *du sang kényan chez ce Benoît Z* » pour souligner une situation qu'il juge commune parmi les athlètes africain·e·s[664]. L'admiration de Benoît Zwierchewski pour les athlètes kényan·e·s, le conduit finalement à découvrir leurs méthodes d'entraînement, leur lieu et leur mode de vie pour progresser en se confrontant à eux. Une telle démarche s'inscrit en continuité avec les initiatives de Marcel Hansenne puis Michel Jazy, qui s'inspirent dans les années 1950-1960 des coureurs scandinaves en expérimentant la méthode d'entraînement naturelle sur les parcours finlandais de Volodalen, à contre-courant de la politique fédérale (Roger, 2010 : 105-106). C'est également cette motivation qui anime le spécialiste du 3000m steeple Bouabdelah Tahri à partir fréquemment au Kenya au cours de sa carrière, à compter du milieu des années 2000. Troisième aux championnats du monde 2009 où il améliore le record d'Europe de la distance, le Français exprime régulièrement son attachement pour le Kenya dans les médias et contribue à diffuser cette pratique parmi les athlètes français·e·s et le grand public. Il fait notamment l'objet en 2010 de deux reportages de l'émission *Intérieur sport*, connue pour s'immerger dans le quotidien de sportifs·ves de haut niveau dans différentes disciplines, dont l'un met l'accent sur sa préparation à Iten au Kenya[665]. Le Français co-écrit également un ouvrage en 2017[666], qui contribue à éveiller davantage la curiosité du public français à propos de l'entraînement des champion·ne·s kényan·e·s. Destiné à comprendre la domination du Kenya en course à pied selon différentes approches, cet ouvrage de vulgarisation fait le tour des différentes explications mobilisées pour interroger le phénomène, qu'il s'agisse de facteurs physiologiques, morphologiques, génétiques, mais aussi

[660] « Journal du mondial, Paul Arpin : les Kényans ne sont pas invincibles », Guy Hubert, *Athlétisme* n°329, mars 1990, p. 19.
[661] « Rencontre : Benoît Z », Cyril Pocréaux, *Athlétisme magazine* n°450, mai 2002, p. 12.
[662] Le Français termine troisième en 2h06'36, ce qui constitue toujours le record de France de la discipline.
[663] « Benoît de A à Z », Geoffroy Deffrennes , *Athlétisme* n°384, septembre 1995, p. VI.
[664] « Génération 95 : la bande des dix », Geoffroy Deffrennes , *Athlétisme* n°386, décembre 1995, p.25.
[665] « Bob runner – sur la piste rouge », Vincent Alix, *Intérieur sport*, diffusion sur Canal+, le 19 décembre 2009.
[666] Sordello, Jérôme et Tahri, *Bob, Running : les secrets de l'entraînement kényan : voyage au cœur de la réussite kényane*, Amphora, 2017.

de l'environnement géographique, des modes de vie ou de la construction socio-culturelle de l'athlétisme au Kenya. Les auteurs analysent ensuite l'entraînement, la récupération et la diététique des athlètes kényan·e·s avec à chaque étape un témoignage du champion français apportant son expertise basée sur sa propre expérience. Bouabdellah Tahri lance également à la fin de sa carrière un centre d'entraînement à Iten, le *Tahri Athletic Center*, venant compléter l'offre existante à destination des coureur·se·s étranger·e·s désireux·ses d'expérimenter les stages d'entraînement au Kenya (cf. Encadré 5). Outre la réputation du champion français, cette infrastructure offrant un hébergement confortable, une restauration sur le modèle européen, une salle de musculation ou des conseils sur les parcours d'entraînement, voire sur la planification des séances, contribue à démocratiser l'accès aux stages d'entraînement au Kenya. Des coureur·se·s étranger·e·s en dehors du haut niveau, parmi lesquels des Français·e·s, y séjournent dans le but de progresser tout en bénéficiant d'une expérience culturelle[667].

[667] Pendant un séjour à Iten en Août 2018, j'ai l'occasion de croiser plusieurs coureur·se·s français·e·s de niveau régional qui logent au *Tahri Athletic Center*, parfois en attendant de trouver un autre hébergement, d'une part parce qu'ils en appréciaient le confort mais aussi parce qu'ils ont pu facilement y réserver un séjour en s'appuyant sur la publicité qui en est faite en France, notamment via des pages sur les réseaux sociaux.

Encadré n°5 : Iten, la course à pied comme ressource touristique

Perchée à 2500m d'altitude, petite ville de 42000 habitants, Iten n'est encore au début des années 1960 qu'un village principalement animé par l'agriculture. L'essor démographique du village est à mettre en lien avec la construction de la *Saint Patrick's High School* en 1961, qui devient progressivement un haut lieu de la réussite académique puis sportive comme nous l'avons vu en première partie. Ce sont donc des flux humains en provenance des villages voisins, puis de tout le pays qui convergent vers Iten, phénomène amplifié par la création de camps d'entraînement privés par des acteurs européens dans les années 1980-1990. A la faveur d'investissements émanant d'agents sportifs ou de champion·ne·s kenyan·e·s, l'offre de services à destination des athlètes étranger·e·s se diversifie progressivement à mesure qu'ils investissent la ville pour expérimenter l'entraînement au Kenya (Milot, 2017).

L'agent belge Jean Paul Fourrier crée ainsi en 1995 le *Kerio View*, un hôtel-bar-restaurant luxueux dominant la vallée du Rift où des voyageur·se·s étranger·e·s, dont plusieurs équipes nationales, parmi lesquelles l'équipe de France, prennent parfois leurs quartiers (cf. Figure 9). La coureuse néerlandaise d'origine kényane Lornah Kiplagat fonde en 1999 le *High Altitude Training Camp*, un centre avec piscine et piste privée, la seule en tartan d'Iten. Le marathonien Wilson Kipsang crée quant à lui le *Keellu Resort Centre* en 2012, un complexe hôtelier moins luxueux mais réservé à une clientèle étrangère, à l'image du *Tahri Athletic Center* fondé en 2017 par le Français Bouabdellah Tahri. Double médaillée olympique sur 5000m, Sylvia Kibet gère le *Bellio Camp*, un camp d'entraînement plus modeste, parfois utilisé par des agents sportifs pour y faire séjourner les athlètes de leur groupe comme ce fut le cas en Août 2018 pour le groupe de Gianni Demadonna. D'autres athlètes, voire parfois des habitant·e·s qui en ont les moyens, investissent dans des maisons qu'ils louent à des athlètes étranger·e·s. Des magasins de sports proposant des chaussures de course à pied ou des textiles à destination des touristes, parfois aux couleurs de l'équipe nationale kényane, voient le jour le long de l'avenue principale, affichant comme les centres d'entraînement des prix rarement accessibles à la population locale. Au-delà des hébergements, des commerces ou des transports, la venue d'athlètes de tout le pays ou de touristes étranger·e·s profite également à l'offre d'emplois dans la ville (masseurs, organisateurs de séjours, etc…). L'offre de logements et de boutiques s'appuie sur la notoriété des athlètes locales·ux et sur des caractéristiques géographiques (altitude, conditions météorologiques, ruralité, proximité de l'aéroport d'Eldoret) intéressantes pour développer un tourisme sportif mis en scène par les arches placées sur les routes principales aux entrées de la ville (cf. Figure 10).

Figure 10 : Le *Kerio View* à Iten (Kenya)

Figure 11 : Arche placée à l'entrée de la ville d'Iten, le long de la route principale

Cette exposition amène un nombre croissant d'athlètes français·e·s à s'intéresser au Kenya pour effectuer des stages de préparation avant leurs différentes échéances sportives. Tel est le cas du coureur de 1500m, puis de 3000m steeple, Yoann Kowal, qui choisit dès 2010 le Kenya pour effectuer sa préparation hivernale après avoir visionné le reportage sur Bouabdellah Tahri et échangé avec lui[668]. De retour d'un stage à Iten en 2012, le jeune demi-fondeur invite durant trois mois chez lui deux athlètes kényans pour l'aider dans sa préparation pour les Jeux olympiques de Londres, en lui servant de partenaires à l'entrainement. A l'image de Yoann Kowal, plusieurs membres de l'équipe de France d'athlétisme[669] expérimentent les stages d'entraînement au Kenya, la plupart du temps en dehors de toute organisation fédérale. Le Franco-Suisse Julien Wanders[670], détenteur des records de France et d'Europe des 10km sur

[668] « Kipyoko, le soleil levant », Gilles Bertrand, *VO² magazine* n°224, juin-juillet 2012, p. 47-50.
[669] Par exemple : Mohrad Amdouni, Hassan Chahdi, Clémence Calvin, Djilali Bedrani, Liv Westphal, Jimmy Gressier, Alexis Phelut ou Nicolas Navarro.
[670] Il possède la double nationalité et représente la Suisse dans les compétitions internationales tout en étant éligible aux records de France dont il possède ceux du 10000m, 10km sur route et semi-marathon.

route et semi-marathon, fait quant à lui le choix de vivre la plupart de l'année à Iten, partageant ses entraînements avec des groupes d'athlètes locales·ux. Largement relayées sur les réseaux sociaux ou faisant l'objet de reportages[671], ces démarches individuelles s'inscrivent dans une volonté de s'inspirer des meilleur·e·s et de bénéficier de leur émulation, dépassant le simple intérêt de l'environnement. En droite ligne de la conviction ayant encouragé les dirigeants de la CAAA à créer des centres d'entraînement de haut niveau en Afrique, de telles initiatives contribuent à décentrer le regard du vieux continent parmi les athlètes européen·ne·s, démontrant « *qu'il est possible pour les athlètes africains et les athlètes d'autres continents de s'entraîner en Afrique, de progresser et de réaliser des performances de niveau mondial* »[672]. Certain·e·s athlètes français·e·s partagent ainsi plus facilement les séances d'entraînement de leurs homologues kényan·e·s que lors des stages fédéraux. Côtoyant régulièrement les athlètes français·e·s, essentiellement les marathoniens lors des stages ou des championnats internationaux, Jean-François Pontier est conscient de cet engouement des athlètes pour les stages au Kenya. Le responsable national des courses de fond à la FFA encourage les athlètes de haut niveau français·e·s à s'inspirer de leurs homologues kényan·e·s en effectuant des séjours plus longs au Kenya, admettant toutefois les sacrifices que demandent un tel choix :

« Après il faut changer les mentalités et se dire : bon, comme l'ont montré certains de nos athlètes hein, un mec comme Chahdi, un mec comme Amdouni, ils ont montré qu'ils étaient capables de faire moins de 2h10 sans avoir une préparation optimale et que justement en se donnant les moyens, euh… Mais les vrais moyens quoi, pas les mauvais moyens, hein, on est bien d'accord là-dessus, euh… On a les moyens aussi d'être bons. Moi, pour moi Wanders, même si on pense ce qu'on veut de Wanders, il a montré que en vivant là-bas, il peut faire les perfs des Kényans. Et il y a les jumeaux Robertson, il y a les jumeaux Robertson qui vivent là-bas depuis longtemps, ils montrent que c'est le fait d'être dans les mêmes conditions, d'investir, mais d'investir vraiment. Je veux dire le fait de… euh… d'aller trois semaines en stage une fois par an c'est pas suffisant pour dire euh… Bon, voilà, après nos gens sont dans un petit confort, il faut vraiment y mettre les moyens. Après c'est pas à la portée de tout le monde, il y a une vie de famille, il y a une vie euh… Et eux ils sont capables de faire abstraction de ça quoi, ils sont capables de faire abstraction de ça. Mais je pense qu'il y a quand même cet aspect négatif qui reste, il faut changer cette mentalité-là, et je reste persuadé que… Bon voilà moi je pousse mes

[671] Voir par exemple « La dernière barrière », Vincent Alix, *Intérieur sport*, diffusion sur Canal + le 24 juillet 2021.
[672] Report of the African Athletics Confederation, Minutes of the 45th IAAF Congress, 2 - 4 August 2005, Helsinki, Finland, p. 250.

athlètes à… Bon j'ai un gars qui vit ici aussi, que tu dois connaître, Alexis Phelut, bon il a fait deux aux championnats d'Europe de 3000 steeple. L'année dernière il a fait un premier stage au Kenya de neuf semaines, euh… Septembre octobre, il est retourné au Kenya six semaines. Bon lui il a fait le choix, alors c'est pas moi qui l'ai poussé, ça a été une discussion avec ses parents, il a fait le choix de se consacrer à l'athlé pendant deux ans et dire voilà, je vois si je peux réussir en athlétisme, mais il faut se donner les moyens, euh… Donc moi je pousse aussi les athlètes, donc là il va repartir au Kenya le 20 octobre pour sept semaines parce qu'on s'est aperçu qu'un stage de neuf semaines c'était un peu long, la fin était dure, il rêvait que d'une chose c'était d'aller au Mac Do. Et donc, là on fait un stage un petit peu plus court, il va rentrer pour faire des courses sur route après on va voir, il faut que… L'année prochaine il y a les championnats d'Europe, il se donne ça comme objectif, mais il faut aller au bout de son idée quoi hein. Souvent les gens ils ont l'impression de faire des efforts énormes alors que s'ils voyaient dans quelles conditions étaient les gars… ».

Si de telles expériences sont reconnues, encouragées et même perçues comme une solution potentielle aux difficultés du (demi-) fond français par les responsables fédéraux, elles ne font néanmoins pas l'objet d'un véritable encadrement institutionnel. Cette attitude révèle autant la prise de conscience de la dimension socio-économique – sinon socio culturelle – de la réussite des athlètes kényan·e·s, que les difficultés que doivent surmonter leurs homologues français·e·s désirant s'en inspirer. Contribuant à modifier les représentations déterministes du succès des athlètes kényan·e·s, les différents mouvements transnationaux entre le Kenya et la France favorisent ainsi parmi les acteurs le développement d'une position qui « *accroît [leur] conscience de la construction de la culture et de l'invention de la tradition* » (Bhabha, 2007 : 269). Selon les propos de Jean-François Pontier, la réussite d'une carrière professionnelle sur marathon implique une modification profonde des modes de vie des athlètes français·e·s, ces dernier·e·s devant engager à leur tour un processus migratoire source de vulnérabilité, de surcroît sans soutien fédéral. La démarche est d'autant plus incertaine, que la course à pied ne représente pas nécessairement pour eux/elles une porte d'entrée vers une vie meilleure. L'investissement dans une carrière de haut niveau les pousse parfois *a contrario* à faire des sacrifices pouvant engendrer un déficit économique, notamment en compromettant ou en retardant leur formation scolaire et/ou professionnelle (Elbe et al., 2010).

Principalement tournée vers les pays d'Afrique francophones avec laquelle elle poursuit ses relations privilégiées, la FFA ne formalise aucun lien avec le Kenya malgré la réputation de référence du pays dans des disciplines qu'elle juge pourtant en difficulté. Parfois à l'initiative

de stages de préparation au Kenya en direction des équipes de France de marathon, les cadres techniques français trouvent davantage d'intérêt dans les conditions géographiques de la ville d'Iten, que dans les modes de vie, les conditions d'entraînement ou les processus de socialisation des athlètes kényan·e·s à l'athlétisme professionnel. Ces stages fédéraux font en effet l'objet d'un entre-soi où les athlètes français·e·s sont quasi-systématiquement placé·e·s à distance de leurs homologues kényan·e·s dans la vie quotidienne comme pendant les entraînements. Parfois recrutés comme meneurs d'allures, les athlètes locaux sont davantage perçus comme une ressource exploitable que comme une source d'apprentissage. Comme les conceptions de l'entraînement en demi-fond sont soumises à des enjeux dépassant le champ sportif dans les années 1960 (Roger, 2010 : 115), l'approche fédérale poursuit le processus postcolonial enclenché depuis cette période, opposant fermement une domination culturelle à la domination sportive du Kenya. Plus représentative de l'inspiration que représentent les athlètes kényan·e·s, la démarche de partage relève davantage d'initiatives individuelles, certain·e·s athlètes français·e·s faisant le choix de l'immersion, partant s'entraîner avec des groupes locaux dont ils partagent tout ou partie du quotidien. Contrairement à la problématique de la lutte contre le dopage évoquée précédemment, l'institution est donc moins vertueuse que l'acteur dans l'instauration des relations franco-kényanes. Malgré le peu d'implication institutionnelle, les relations entre les acteurs Français et Kényans au niveau individuel influencent l'organisation de l'athlétisme en France comme au Kenya, qu'il s'agisse de flux humains ou économiques. Transformation du rapport colonial à sens unique, la relation postcoloniale induit donc davantage de réciprocité (Lacoste, 2006 : 15), au moins au niveau individuel. A l'image de son implication dans le marché des courses sur route, c'est en gardien du temple que s'érige la FFA, adoptant une posture conservatrice, tant sur le plan de son attachement à l'idéal amateur que de ses relations avec les pays africains. Une telle position explique finalement le peu de liens entre la FFA et l'athlétisme kényan, qu'il s'agisse de l'AK ou des athlètes kényan·e·s ; ceux-ci sont essentiellement le fruit de démarches individuelles. L'absence de relations institutionnelles avec le Kenya dans les années 2000 ne permet cependant pas d'expliquer la naturalisation de sept athlètes kényan.e.s de haut niveau entre 2002 et 2020, dont six ont par la suite représenté l'équipe de France. En effet, si cette pratique de naturalisation d'athlètes kényan.e.s est massivement utilisée dans certains pays, les responsables fédéraux français interrogés se défendent de l'avoir encouragée. On n'en trouve du reste pas trace dans les comptes rendus des instances fédérales. Il est par conséquent nécessaire d'éclairer cette question des naturalisations en interrogeant d'autres formes d'institutionnalisation.

CHAPITRE 3

Vers de nouvelles formes d'institutionnalisation

1. Les changements de nationalité

Les migrations de nombreu·ses·x athlètes kényan·e·s vers l'Europe, les États-Unis et plus récemment l'Asie, à la faveur du développement du marché des courses sur route dans cette région, ont été abordées dans la partie précédente. Nettement plus importants dans les années 1990 en conséquence de la professionnalisation de l'athlétisme et du développement des courses sur route à travers le monde, ces flux migratoires se caractérisent majoritairement par des séjours temporaires couvrant une période d'une ou plusieurs compétitions. Ces séjours peuvent toutefois s'allonger, voire se transformer en installation pour certain·e·s athlètes dans des pays leur conférant des conditions propices à leur épanouissement sportif, et plus largement leur existence. A l'origine de cette tendance, les migrations d'athlètes kényan·e·s vers les universités américaines dès les années 1960 se poursuivent dans la période actuelle tout en s'étendant à d'autres pays. Ce chapitre fait ainsi le choix de traiter la problématique des migrations de longue durée et des changements de nationalité en France mais aussi dans d'autres pays afin de donner une dimension globale à ce phénomène dépassant le cas français tout en soulignant sa singularité. Il sera également l'occasion de mettre en relation les pratiques postcoloniales « traditionnelles » évoquées dans le chapitre précédent avec les relations franco-kényanes.

Les pratiques de migrations de longue durée sont souvent initiées par des pionnier·e·s qui apprennent la langue et adoptent progressivement les codes culturels de leur pays d'accueil dans lequel ils se distinguent au niveau sportif, ouvrant la voie à d'autres athlètes inspiré·e·s par leur réussite. 90 athlètes Kényan·e·s vivent ainsi au Japon en 2011, fréquentant des universités et participant aux compétitions locales, prolongeant l'expérience de Douglas Wakiihuri, premier Kényan champion du monde du marathon en 1987 alors qu'il vit au Japon depuis quatre ans (Chepyator-Thomson et Ariyo, 2016 : 1835-1836). D'autres athlètes kényan·e·s se basent en Europe, notamment en France, où ils participant à la réussite sportive des clubs locaux, comme

nous le verrons plus loin. Certain·e·s vont même jusqu'à changer de nationalité, portant les couleurs d'un pays avec lequel elles/ils ont plus ou moins de proximité culturelle, poussé·e·s par des intérêts essentiellement sportifs et financiers souvent liés (Collomb, 2014 : 78-79). Les athlètes concerné·e·s recherchent de meilleures conditions d'existence non seulement pendant leur carrière, mais aussi à l'issue de celle-ci, afin de ne pas se trouver démuni·e·s comme certain·e·s champion·ne·s kényan·e·s confronté·e·s au manque d'accompagnement de leur fédération et de l'État kényan (Chepyator-Thomson et Ariyo, 2016 : 1835-1836). Cela passe par l'accès à de meilleures conditions d'entraînement et la proximité des grandes compétitions internationales. Les athlètes cherchent à se rapprocher des régions dans lesquelles se tiennent la plupart des compétitions et à s'extraire de l'importante densité qui caractérise l'athlétisme kényan dans les courses de demi-fond et de fond. La perspective d'une participation aux Jeux olympiques ou aux championnats du monde au sein d'une sélection nationale plus abordable amène ainsi certain·e·s athlètes à courir sous d'autres drapeaux (Njororai, 2011 : 456). Cela tient au fait que la densité d'athlètes kényan·e·s de classe mondiale dans certaines disciplines est telle, que les quotas fixés par l'IAAF ou le CIO pour encadrer le nombre d'athlètes par nation prive de nombreux Kényan·e·s figurant parmi l'élite mondiale d'une participation aux championnats du monde ou aux Jeux olympiques. Le tableau 10 met en avant cet écueil : plus de la moitié des 25 coureurs mondiaux sur 3000m steeple, 5000m, 10000m ou marathon étant régulièrement kényans, les trois places par épreuve attribuées à chaque pays pour les championnats du monde ou les Jeux olympiques laissent de nombreux athlètes de très haut niveau au ban de ces événements. Pour souligner cette concurrence exacerbée par le mode de sélection de l'AK, basé sur des *trials* visant à sélectionner les trois meilleur·e·s athlètes de chaque discipline lors des championnats du Kenya, le quintuple champion du monde de cross-country, Paul Tergat, affirme à Odile Baudrier que *« c'est très difficile d'intégrer l'équipe au Kenya. En fait, c'est plus facile de courir aux championnats du monde que de rentrer dans l'équipe nationale du Kenya »*[673]. Quatrième des très sélectifs *trials* kényans en juin 1996, Daniel Komen se voit ainsi privé de Jeux olympiques, malgré une saison au cours de laquelle il domine le circuit international des meetings et s'empare du record du monde du 3000 mètres[674]. Entraineur de Stephen Cherono, Renato Canova confie à la revue *VO2 magazine* que l'athlète choisit de prendre la nationalité qatarie et le nom de Saif Saïd Shaheen en 2003 pour mener sa carrière à l'abri des sélections kényanes, suite à la mise à l'écart de l'équipe nationale de son compatriote Wilfried Bungeï, malade lors des *trials*, en dépit de sa domination mondiale

[673] « Paul Tergat : l'atypique des hauts plateaux », Odile Baudrier, *VO² magazine* n°77, mai 1996, p. 12-14.
[674] « Records : limites illimitées », Robert Parienté, *Athlétisme* n°394, septembre-octobre 1996, p. 6-7..

sur le 800 mètres[675]. Ces migrations motivées par des intérêts sportifs évoquent dans une certaine mesure le cas des joueurs algériens évoluant dans le championnat de France de football dans les années 1980. Souvent porteurs de la double nationalité franco-algérienne, ils choisissent de jouer pour la sélection algérienne afin d'avoir une carrière internationale dans une sélection performante au niveau africain plus abordable que celle de l'équipe de France, alors très sélective (Frenkiel, 2011). La similitude avec les changements de nationalités des coureurs kényans doit toutefois être nuancée, puisqu'au-delà de l'aspect sportif, la situation des footballeurs algériens fait également appel à des motivations plus profondes, liées à leur histoire, se traduisant par un « *désir d'Algérie* » pour renouer avec leurs origines et s'extraire d'un racisme postcolonial difficile à supporter. Les athlètes kényan·e·s se tournent quant à eux vers des pays dont ils adoptent plus ou moins les traits culturels sans que cela ne relève d'un héritage historique. Bien que le Kenya soit une ancienne colonie britannique, aucun athlète de haut-niveau kényan enregistré par l'IAAF n'opte pour cette nationalité, confirmant l'afflux modéré d'athlètes issus de l'ancien empire colonial britannique vers la Grande-Bretagne, contrairement à la situation postcoloniale observée en France (Conor et Griffin, 2009).

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
800m	4	4	5	8	7	8	7	9	8	8	9	10	9	9	10
1500m	8	9	6	9	7	12	10	12	9	7	7	10	10	6	7
5000m	11	12	10	13	16	15	11	10	8	9	6	5	5	5	6
10000m	11	12	13	13	10	15	17	14	8	15	9	11	7	9	6
Marathon	17	15	16	17	18	15	24	13	16	12	16	15	18	8	9
3000m steeple	12	10	12	9	12	12	14	14	13	14	11	13	8	12	8

Tableau 10 : Nombre d'athlètes kényans masculins dans les 25 meilleurs athlètes mondiaux de chaque discipline de demi-fond/fond olympique par saison (source : trackfield.brinkster.net)

Premiers athlètes kényans à représenter un autre pays dans une compétition internationale, Robert Kiplagat et Wilson Kipketer obtiennent l'autorisation de l'IAAF de courir pour le Danemark en 1994. Si le premier atteint la finale du 1500m des championnats du monde d'Athènes en 1997, c'est surtout le second qui alimente les colonnes des médias, remportant l'année suivant sa naturalisation la finale du 800m des championnats du monde de Göteborg, premier de ses quatre titres mondiaux, auxquels il ajoute plusieurs records du monde. Il fait alors l'objet de nombreuses critiques des médias quant à la légitimité de son changement de

[675] « La baguette magique », Odile Baudrier et Gilles Bertrand, *VO² magazine* n°224, juin-juillet 2012, p. 53-62.

nationalité. Ironiquement surnommé le « *Kényan Viking de Copenhague* »[676] par Alain Billouin, Wilson Kipketer s'oppose aux représentations de la citoyenneté nationale des journalistes, fermement attachés à un ordre international fondé sur la notion d'État-nation et aux critères – y compris en terme de couleur de peau - qui lui sont associés, *a fortiori* en ce qui concerne le champ sportif (Hedetoft, 1999 : 13-17). Bien que Wilson Kipketer arrive dans son pays d'accueil dès 1990 sur les conseils d'un entraîneur danois pour y mener des études, comme le font nombre de ses compatriotes aux États-Unis depuis les années 1960, la rupture avec son pays d'accueil crée une ambiguïté autour de sa nationalité[677]. La confusion, notamment pour les journalistes, est d'autant plus prégnante que l'IAAF l'autorise à courir sous bannière danoise tandis qu'il n'en a pas encore la citoyenneté. Inhérents au sport de haut-niveau depuis les années 1930, les changements de nationalité participent ainsi à la formation d'une nationalité sportive indépendante de la nationalité étatique (Guillaumé, 2014). Lien qui unit l'individu à un État, la nationalité étatique dépend du droit public (ordre juridique étatique) tandis que la nationalité sportive, bien que s'appuyant souvent sur la première, se réfère au droit privé (ordre juridique sportif). « *Concept uniquement sportif définissant les règles de qualification des athlètes en vue de leur participation à des compétitions internationales* » (Dubey, 2014 : 91), la nationalité sportive se fonde sur des critères formalisés par les instances internationales sans qu'il y ait une harmonisation parfaite entre elles. Victime d'un manque d'uniformisation des règlements de l'IAAF et du CIO et d'un conflit entre les comités nationaux olympiques danois et kényan, Wilson Kipketer n'obtient pas l'aval du CIO pour participer aux Jeux olympiques d'Atlanta sous le drapeau danois en 1996, comme il le fait un an plus tôt aux championnats du monde de l'IAAF. La plupart des instances internationales, à l'image du CIO ou de l'IAAF, s'appuient pleinement sur la nationalité étatique pour définir la nationalité sportive, imposant toutefois entre l'obtention de la nationalité étatique et de la nationalité sportive un délai dont les modalités varient plus ou moins entre les institutions. La fédération internationale de rugby fixe quant à elle les critères d'attribution de la nationalité sportive indépendamment de la nationalité étatique, un joueur pouvant jouer sous certaines conditions pour la sélection nationale d'un pays dont il n'a pas la nationalité étatique (Guillaumé, 2014 : 37-38).

Dénoncés par la fédération kényane dès la fin des années 1990, les changements de nationalité dont font l'objet certains athlètes kényan·e·s, assimilés à une forme de « *pillage des talents* » (Bonnet et Meier, 2004), se poursuivent et s'intensifient au cours du XXIème siècle.

[676] « Terre Promise », Alain Billouin, *Athlétisme* n°423, septembre 1999, p. 20.
[677] « Göteborg : une vraie fête », *Athlétisme* n°384, septembre 1995, p. 12.

Membre exécutif de l'IAAF de 2011 à 2015, Bernard Amsalem confirme que l'Éthiopie et le Kenya, qui produisent la plupart des meilleur·e·s coureur·se·s de fond au monde, sont les plus touchés par les dérives liées aux changements de nationalité :

« On avait fait un groupe de travail au moment de Rio, pour faire un peu un point, regarder d'où venaient les athlètes, depuis quand ils étaient, etc… On avait ce travail d'état des lieux en quelque sorte et on s'était rendu compte qu'il y avait quand même beaucoup de détournements de mineurs, de jeunes athlètes mineurs, euh… Dans des conditions parfois pas normales quoi hein, euh… Alors ça touchait surtout des Ethiopiens et des Kényans, essentiellement, majoritairement, et là on a dit non il faut pas cautionner ce genre de chose quoi ».

Au début des années 2000, le Qatar, comme Bahreïn, adopte une politique sportive en vue d'améliorer sa visibilité internationale, dans le cadre d'une double stratégie à la fois défensive, pour s'assurer du soutien militaire des pays occidentaux dans le Golfe persique, et économique, visant notamment à développer le tourisme (Boniface, 2014 : 175-182). Les Émirats s'appuient ainsi sur leur capacité financière pour organiser et participer à de nombreux événements sportifs internationaux d'envergure[678], recourant à la naturalisation d'athlètes étranger·e·s pour renforcer leurs équipes nationales et pallier leur absence de « *tradition sportive* » (Gillon, 2006). Les championnats du monde de handball au Qatar en 2015, où la sélection « qatarie » atteint la finale avec le renfort de 13 joueurs naturalisés issus de 8 nationalités différentes[679], sont représentatifs de cette politique. Si cette politique s'apparente à une forme de *Soft Power* (Brannagan et Giulianotti, 2015), elle se prête également à une lecture sous la coupe du postcolonialisme, la considérant comme un projet s'inscrivant dans la construction d'États ayant obtenu relativement tardivement leur indépendance[680]. Bien que n'étant pas au centre de cette étude, la politique sportive des États du Golfe persique, dont l'analyse sous la coupe des *Postcolonial studies* dans une étude ultérieure s'avèrerait pertinente au regard de leur statut d'ancien colonisé aux velléités néo-colonisatrices[681], permet de situer le processus postcolonial jalonnant les relations franco-kényanes dans un contexte global. Conformément aux propos de Bernard Amsalem, ce sont essentiellement des athlètes d'origines kényane et éthiopienne qui

[678] Entre autres exemples le Grand prix F1 de Bahreïn depuis 2004, le Grand prix moto de Doha à partir de 2008, la course de voile *Oryx Cup* depuis 2005 ou les championnats du monde de handball en 2015. En athlétisme le marathon de Dubaï créé en 2004, le meeting IAAF de Doha depuis 1997, intégré à la *Diamond League* en 2010, et les championnats du monde d'athlétisme de l'IAAF en 2019. Le Qatar organisera également la coupe du monde de la FIFA en 2022. Doha s'est également portée candidate à l'organisation des Jeux olympiques 2016 et 2020.

[679] Dont le Français Bertrand Roiné, qui avant d'évoluer dans l'équipe nationale qatarie est champion du monde avec l'équipe de France en 2011.

[680] Le Qatar et Bahreïn sont indépendants du Royaume-Unis depuis 1971.

[681] Ces États utilisent leur influence économique pour reproduire « *une néo-colonisation par le capitalisme occidental dans le sport* » (Eichberg, 1984 : 98) en s'affirmant parmi les institutions sportives internationales tout en entretenant des relations verticales avec des fédérations de pays du tiers monde.

sont concernés par des transferts de nationalité en direction du Qatar et de Bahreïn en athlétisme. Plus que la quantité de transferts de nationalité, c'est la rapidité du processus de naturalisation et l'absence de liens culturels préalables avec le pays d'accueil qui singularise la politique sportive des pays du Golfe persique. Bien qu'ils alimentent également les débats, les cas de Wilson Kipketer, puis de Lornah Kiplagat et Bernard Lagat, sont ainsi différents de celui Stephen Cherono, renommé Saïd Saif Shaheen lorsqu'il prend la nationalité qatarie en 2003, quelques mois avant de remporter le titre mondial du 3000m steeple à Paris. Bien qu'ils aient déjà représenté le Kenya en compétition avant leur migration dans leur nouveau pays (pas totalement indépendante d'enjeux sportifs), les premier·e·s cité·e·s sont installé·e·s depuis plusieurs années dans leur pays d'accueil[682]. Ils en parlent la langue et accèdent à la citoyenneté par un processus de naturalisation légal, indépendant du droit sportif (Daadouch, 2016), notamment par le mariage (Njororai, 2011 : 456). Le Qatari obtient quant à lui un passeport temporaire dans le cadre d'une naturalisation rapide, issue d'un arrangement financier entre le Kenya et le Qatar amenant à une réduction du délai lui permettant de représenter son nouveau pays en compétition[683] (Poli, 2006 : 150). Le néo-qatari ne possède en outre aucun lien culturel préalable avec son nouveau pays pour lequel il change d'identité, contrastant avec la stricte législation du Qatar en matière d'obtention de la nationalité (Gillon, 2006).

Les athlètes de haut niveau concerné·e·s par les changements de nationalité intègrent souvent l'équipe nationale de leur nouveau pays, lui permettant de briller au niveau mondial ou continental. En sénior, ce sont ainsi 16 titres mondiaux[684] et 22 médailles individuelles mondiales ou olympiques[685] qui sont remporté·e·s par des athlètes d'origine kényane pour un

[682] Respectivement le Danemark, les Pays-Bas et les États-Unis.
[683] Le Qatar s'engage à financer une piste d'entraînement pour le centre national du Kenya et à octroyer au champion une pension à vie de 1000 dollars mensuels. Le délai d'attente avant de représenter le Qatar dans les compétitions IAAF passant de trois à un an.
[684] Wilson Kipketer est champion du monde du 800m en plein air en 1995, 1997 et 1999 et en salle en 1997 pour le Danemark, Stephen Cherono (devenu Saif Saïd Shaheen) en 2003 et 2005 pour le Qatar, Bernard Lagat sur 1500m et 5000m en 2007 et sur 3000m en salle en 2010 et 2012 pour les États-Unis, Gregory Konchellah (devenu Yusuf Saad Kamal) sur 1500m en 2009 et Rose Chelimo sur marathon en 2017 pour le Bahreïn. Lornah Kiplagat remporte trois titres mondiaux sur semi-marathon entre 2006 et 2008 ainsi qu'un titre mondial en cross-country en 2007 avec le maillot des Pays-Bas.
[685] Wilson Kipketer est médaillé d'argent aux Jeux olympiques en 2000 et aux mondiaux en salle 2003 sur 800m pour le Danemark, comme Lornah Kiplagat pour les Pays-Bas en 2005 sur semi-marathon et en cross-country ainsi que Bernard Lagat aux championnats du monde en 2009 et 2011 sur 5000m et aux mondiaux en salle 2014 sur 3000m pour les États-Unis. William Biwott Tanui (désormais Ilham Tanui Ozbilen) devient vice-champion du monde en salle du 1500m en 2012 avec le maillot turc. Saif Saïd Shaheen sur 3000m en salle en 2006, Richard Yatich (devenu Chami Mubarak) aux mondiaux de semi-marathon 2005 et de marathon 2007 remportent des médailles d'argent pour le Qatar, comme Abraham Cheroben sur semi-marathon en 2018 et Rose Chelimo sur marathon en 2019 pour le Bahreïn. Devenu qataris, Albert Chepkurui (désormais Ahmed Hassan Abdullah) sur semi-marathon en 2004 et 2008 et en cross-country en 2005, Shami Mubarak sur semi-marathon en 2005, James Kwalia Chepkirui sur 5000m en 2009 ont tous remporté des médailles de bronze aux championnats du monde.

autre pays entre 1995 et 2020. Il faut ajouter à cette liste les dix médailles collectives obtenues aux championnats du monde de cross-country et de semi-marathon par le Qatar et Bahreïn, dont les équipes sont presque exclusivement composées d'athlètes africain·e·s, essentiellement kényan·e·s et éthiopien·ne·s[686]. Privant les pays d'origine des performances d'athlètes qui y ont été formé·e·s, les changements de nationalité génèrent également d'autres dérives liées au changement d'identité dont font l'objet les athlètes naturalis·e·s dans les États du Golfe. Le conseil de l'IAAF signale ainsi en 2007 la suspension de trois athlètes d'origine kényane naturalisés bahreïnis, Taher Tarak Mubarak[687] (Dennis Kipkirui), Belal Mandour Ali (John Yego) et Khamis Aadam (Hosea Kosgei) pour avoir participé à des championnats du monde dans les jeunes catégories en dépassant l'âge règlementaire[688].

Malgré un processus d'institutionnalisation du sport plus précoce que les Émirats, la Turquie souffre également d'une faible culture sportive (Tinaz, Turco, Salisbury, 2014) et adopte depuis 2010 une politique sportive étatique proche de celle des pays du Golfe (Reich et Tinaz, 2018) visant à donner une image positive du pays dans une perspective diplomatique (Polo, 2015). Outre l'organisation d'événements sportifs majeurs[689], la Turquie recourt aux naturalisations de sportif·ve·s, notamment d'athlètes, essentiellement kényan·e·s, pour briller au niveau européen[690], le pays d'Asie mineure étant affilié à l'AEA. Si William Biwott Tanui (devenu Ilham Tanui Ozbilen) parvient à monter sur le podium du 1500m des championnats du monde en salle d'Istanbul en 2012, c'est essentiellement à l'échelle continentale que

C'est également le cas des athlètes kényan·e·s naturalisé·e·s bahreïni·e·s Yusuf Saad Kamal sur 800m en salle en 2008 puis en plein air en 2009 et d'Eunice Jepkirui Kirwa sur marathon en 2015. Devenu américain, Paul Kipkemoi Chelimo prend quant à lui la troisième place des Jeux olympiques en 2016 sur 5000m.

[686] 7 athlètes kényans, un Burundais, un Tanzanien et un Qatari composent les équipes masculines qataries qui remportent des médailles aux mondiaux de cross-country 2004 (2ème sur cross court), 2005 (3ème sur cross court et cross long), 2008 (3ème sur cross long) et au mondiaux de semi-marathon 2008 (3ème). 7 athlètes d'origine kényane, 6 d'origine éthiopienne et un d'origine Marocaine œuvrent dans les équipes Bahreïnies qui montent sur la troisième marche du podium des mondiaux de cross-country en 2013 (séniors féminines), 2015 (séniors masculins), 2017 (séniors féminines) ainsi qu'aux championnats du monde de semi-marathon 2018 chez les hommes comme chez les femmes.

[687] L'athlète devient champion du monde cadet du 2000m steeple en 2005 et vice-champion du monde junior du 3000m steeple en 2006 avant que ses performances ne soient annulées par l'IAAF.

[688] IAAF Council report, Minutes of the 46th IAAF Congress, 21 – 23 August 2007, Osaka, Japan, p. 86.

[689] Parmi lesquels le Grand prix de F1 d'Istanbul entre 2005 et 2011, la finale de la ligue des champions de l'UEFA à Istanbul en 2005, les Universiades en 2006, le masters de tennis féminin en 2011 et 2013.

[690] L'IAAF dénombre 10 naturalisations d'athlètes kényan·e·s mais la Turquie compte aussi dans ses rangs des athlètes médaillé·e·s aux niveaux européen et mondial d'origine éthiopienne, cubaine, jamaïcaine, Azérie.

s'expriment les athlètes kényan·e·s naturalisé·e·s turc·que·s·. 12 titres[691] et 14 podiums[692] aux championnats d'Europe d'athlétisme en salle et en plein air ainsi qu'en cross-country sont ainsi remportés par ces athlètes depuis 2011. Comme le Qatar et Bahreïn au niveau mondial, la Turquie s'appuie sur les performances des athlètes d'origine kényane pour obtenir également des résultats par équipe. Leader du classement des médailles des championnats d'Europe en 2016, elle doit ses quatre médailles individuelles à des athlètes d'origine kényanes et ses deux médailles collectives à des équipes composées à 50% à 75% d'athlètes kényan·e·s naturalisé·e·s. Les politiques sportives à l'œuvre dans les pays du Moyen-Orient contribuent à attiser le double processus de vulnérabilité identifié dans la partie précédente. Il devient en effet d'autant plus difficile pour les athlètes européen·ne·s de rivaliser dans des championnats internationaux, intégrant davantage d'athlètes est-africain·ne·s que ne le prévoient les quotas par pays, ainsi qu'aux championnats européens. De son côté, la fédération kényane, ainsi que d'autres institutions africaines[693], doit composer avec une « *fuite* » des talents (Gillon et Poli, 2006), d'autant plus importante que les athlètes kényan·e·s qui réussissent sous drapeaux turc ou émiratis continuent souvent de vivre au Kenya, restant des modèles locaux incitant de jeunes athlètes à les imiter, privant le pays d'une certaine continuité culturelle (Kanyiba et al., 2015). Si les athlètes naturalisés turcs obtiennent la citoyenneté de leur pays d'accueil, à la faveur d'une disposition légale spéciale en direction des athlètes, ceux qui optent pour les Émirats ne se voient attribuer qu'un passeport temporaire et regagnent leur pays à l'issue de leur carrière sportive (Reich et Tinaz, 2018 : 16), entretenant d'autant plus ce phénomène d'identification. Malgré l'intervention de l'IAAF pour encadrer les changements de nationalité, notamment en

[691] Paul Kipkosgei Kemboï (devenu Polat Kemboï Arikan) remporte le 10000m des championnats d'Europe d'athlétisme en 2012 et 2016 et les championnats d'Europe de cross en 2014. Vivian Jemutaï (devenue Yasmin Can) remporte quatre titres de championne d'Europe de cross, un sur 5000m et un sur 10000m entre 2016 et 2019. Stanley Kiprotich (devenu Ali Kaya) s'adjuge le 3000m des championnats d'Europe en salle en 2015 et les championnats d'Europe de cross l'année suivante. Mike Kipruto Kigen (Kaan Kigen Özbilen) remporte le titre européen en cross en 2017.

[692] Aux championnats d'Europe d'athlétisme en 2012 Patrick Kipkirui Langat (devenu Tarik Langat Akdag) prend la deuxième place du 3000m steeple et Polat Kemboï Arikan la troisième du 5000m. Ce dernier termine également second des championnats d'Europe de cross en 2013 et 2015. Dans la foulée de sa médaille mondiale en 2012, Ilham Tanui Özbilen prend la médaille d'argent aux championnats d'Europe en salle en 2013 et 2015. Ali Kaya prend la deuxième place des championnats d'Europe de cross et la 3ème sur 5000m en 2014 puis termine deuxième sur 10000m en 2016. Amos Kibitok (Aras Kaya) remporte les médailles d'argent du 3000m steeple en 2016, puis termine second et troisième des championnats d'Europe de cross-country en 2018 et 2019. Enfin, Yasmin Can est médaillée d'argent sur 3000m aux championnats d'Europe en salle 2017 et de bronze sur 5000m en plein air en 2018.

[693] La CAA envisage en 2013 de *« sensibiliser les institutions comme l'Union africaine sur la fuite des talents africains et les changements de nationalité en vue d'obtenir leur soutien pour juguler le phénomène* » (Report of the African athletics confederation, Minutes of the 49th IAAF Congress, 6 – 8 August 2013, Moscow, Russia, p. 154). L'institution africaine installe en outre en 2015 un comité pour la gestion des changements de nationalité, notamment pour protéger les jeunes athlètes (Report of the African athletics confederation, Minutes of the 50th IAAF Congress, 18 – 20 August 2015, Beijing, China, p. 269).

imposant un délai de trois ans pour représenter un nouveau pays, les naturalisations accélérées se poursuivent. Des arrangements matériels ou financiers entre la fédération du pays d'accueil et celle du pays d'origine permettent de profiter de la réduction de ce délai à un an en cas d'accord des deux parties. A ce propos, sans pouvoir l'affirmer preuves à l'appui, il est possible de douter une nouvelle fois de la volonté de la fédération kényane à protéger ses athlètes lorsque des intérêts financiers sont engagés.

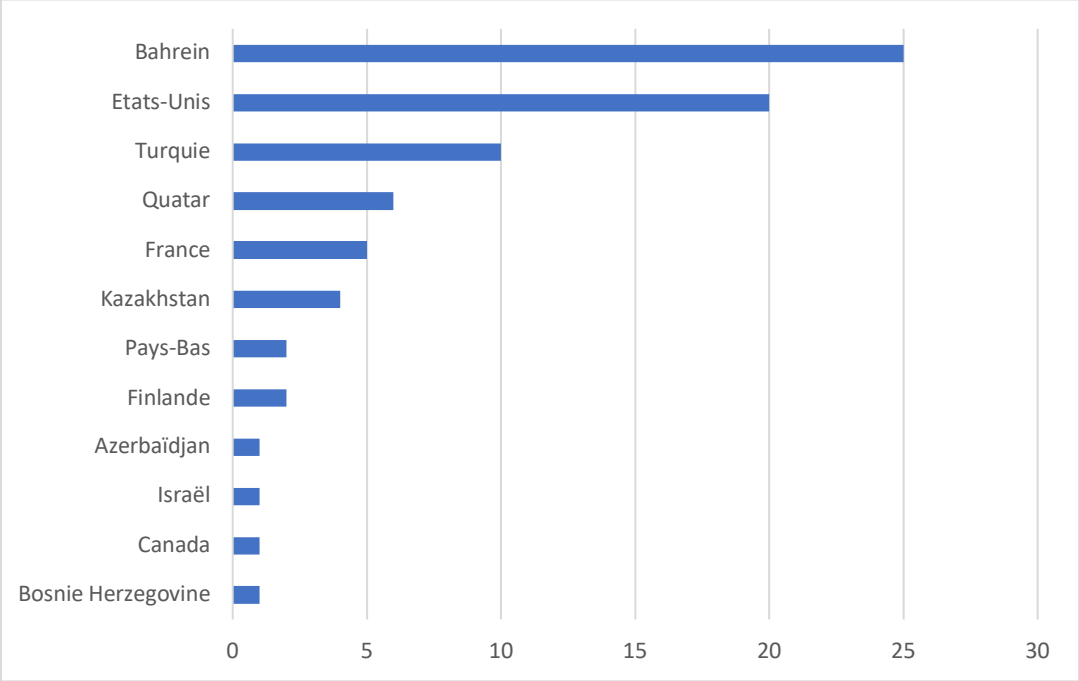

Graphique 9 : Nombre d'athlètes kénayan·e·s naturalisé·e·s par pays de 2000 à 2020 selon la fédération internationale d'athlétisme[694] (source : documents « *transfer of allegiance* » disponibles sur iaaf.org)

Si le cas des pays du Moyen Orient se singularise par la propension des athlètes à obtenir la nationalité d'un État avec lequel ils n'ont aucun lien culturel, le contexte est différent aux États-Unis et dans une moindre mesure en France, pays européen comptabilisant le plus d'athlètes naturalisé·e·s en dehors de la Turquie. Les cas de naturalisation d'athlètes kényan·e·s dans ces pays ayant une tradition sportive plus développée n'entrent pas dans le cadre d'une politique sportive étatique ou institutionnalisée par la fédération nationale – en tout cas pas officiellement – comme dans les pays du Moyen-Orient, mais les procédures légales en vigueur sont néanmoins respectées. Une distinction s'opère alors entre les « *naturalisés sportifs* »,

[694] Ces données tirées des documents « *transfer of allegiance* » de la fédération internationale ne prennent pas en compte tous les athlètes concerné·e·s. Cinq athlètes kényan·e·s naturalisé·e·s français·e·s apparaissent dans ces listes contre sept en réalité. De même les listes ne laissent apparaître que six athlètes naturalisés qataris alors qu'il y en a au moins deux fois plus (étonnement ce sont les champions médiatisés tels que Saif Saïd Shaheen qui sont absents des listes).

venus dans un pays pour des raisons extra-sportives et les « *sportifs naturalisés* » ayant obtenu la nationalité de leur pays d'accueil, avec lequel ils n'ont pas de lien, pour leurs performances sportives (Gillon et Poli, 2006). Jugée sur le respect d'un ordre fondé sur les États-nations, la légitimité d'un changement de nationalité repose sur l'adhésion du sportif à l' « *amour du maillot* », c'est-à-dire son attachement à son nouveau pays (Schotté, 2012 : 204-205). Cette distinction s'accompagne d'une différence de traitement dans la presse (Andres, 2009 : 5), mais aussi au niveau institutionnel pour dénoncer un marché des naturalisations dont de nombreux pays, incluant la France, alimentent la demande (Collomb, 2014 : 75-88). Bernard Amsalem témoigne de la façon dont les États du Moyen-Orient poussent la fédération internationale à adapter ses règlements en réponse à certaines dérives :

« Oui, alors on a modifié nos règles internationales à cause de la Turquie, à cause des Émirats, à cause du Bahreïn, enfin etc… Parce qu'on s'était rendu compte qu'ils détournaient des jeunes hein, ils les prenaient très jeunes, à seize ans, dix-sept ans euh… et souvent… Alors pas en Turquie, mais dans les Émirats, les États du Golfe, les athlètes qui venaient, qui donc euh… Représentant le nouveau pays, n'avaient pas en fait la citoyenneté, ils avaient un passeport Qatari ou Bahreïni ou je sais pas quoi, mais en réalité ils étaient pas citoyens du pays ! Ca veut dire que à la fin de leur carrière et bah ils étaient plus rien et on les renvoyait dans leur pays, et ça on trouve ça inadmissible, du coup on a modifié nos règlements internationaux depuis maintenant deux-trois ans. Donc : interdiction de changer de nationalité si on a moins de vingt ans, donc c'est pas la peine de faire des demandes, deuxièmement il faut trois ans de vie dans le pays pour devenir euh… Pour représenter le nouveau pays et deuxièmement il faut la nationalité du pays, voilà. Donc ça c'est les nouveaux règlements depuis trois ans, donc ça s'est pas accéléré au contraire c'est… Et en Turquie ce que j'ai su c'est que le gouvernement turc à un moment donné est intervenu auprès de la fédé pour leur demander d'arrêter de faire des bêtises quoi, donc ça s'est arrêté aussi. Voilà ».

Conformément aux propos du dirigeant français, la règlement de l'IAAF évolue en fonction des dérives constatées, l'institution devant s'adapter aux failles dans lesquelles s'engouffrent certaines fédérations accueillant des athlètes. Après une évolution en 2005 pointée dans la partie précédente, destinée à décourager les athlètes à représenter un nouveau pays en leur imposant un délai de trois ans entre deux sélections nationales pour des pays différents, le règlement de l'IAAF applique cette contrainte aux athlètes n'ayant jamais eu de sélection en équipe nationale :

« *La nécessité d'un remaniement de la règle 5 [concernant les changements de nationalité] s'est imposée en raison de la conduite de certaines Fédérations Membres qui ont régulièrement*

recherché dans d'autres pays de jeunes talents qui n'avaient jamais participé à des compétitions internationales, tout en leur assurant l'obtention immédiate de la naturalisation ; à cet égard, dans la règle actuellement en vigueur, la période minimum d'attente pour pouvoir représenter son nouveau pays en compétition internationale débute le jour de l'acquisition de la nationalité »[695].

A l'image de la plupart des instances internationales désireuses de maintenir une « *unité ethno-culturelle* » (Gillon et Poli, 2006), l'IAAF prévoit une mise à jour de son règlement en date du 27 juillet 2018 encadrant encore plus drastiquement les transferts de nationalité, notamment en ce qui concerne les athlètes ayant déjà représenté un pays dans une compétition internationale[696]. Outre les cas exceptionnels que constituent la création d'un État ou l'absence d'institutions sportives en son sein, les athlètes changeant de nationalité ont ainsi l'obligation d'attendre trois ans après leur naturalisation pour représenter leur nouveau pays dont ils doivent posséder la citoyenneté ainsi qu' « *un lien authentique, étroit, crédible et établi avec ce pays ou ce territoire* ». Afin de lutter contre les dérives touchant les jeunes athlètes, notamment dénoncées par les officiels kényan·e·s au congrès de l'IAAF[697], ces dernier·e·s doivent également être âgé·e·s d'au moins vingt ans à l'issue de cette période.

Bien que les procédures légales de naturalisation soient respectées aux États-Unis ou en France, les fédérations de ces pays bénéficient parfois de l'appui d'autres structures, notamment l'institution militaire. En dehors de la plupart des athlètes ayant acquis la citoyenneté américaine en suivant le processus légal de naturalisation, résidant durant plusieurs années aux États-Unis dans le cadre de leurs études universitaires (à l'image du cas médiatisé de Bernard Lagat[698]), certains athlètes kényans intègrent l'*US Army* pour accélérer ce processus. Plateforme du département d'État américain consacrée à la politique étrangère des États-Unis, le site *Shareamerica.gov* consacre un article aux athlètes kényans qui intègrent le *World Class Athlete Program* de l'armée américaine, un programme d'élite sélectif visant à préparer des sportifs militaires américains pour les grandes échéances internationales[699]. Outre les facilités que confère ce programme à ses bénéficiaires, leur offrant le temps nécessaire pour s'entrainer au

[695] IAAF Council report, Minutes of the 48th IAAF Congress, 23 – 25 August 2011, Daegu, Korea, p. 63.
[696] *Regulation on eligibility to represent a member in national representative competition*, en vigueur au premier novembre 2019, IAAF Book of rules C, p. 5.
[697] Minutes of the 42nd IAAF Congress, 17-19 August 1999, Seville, Spain, p. 36.
[698] Bernard Lagat, naturalisé américain en 2005 remporte un titre mondial, deux médailles olympiques et deux médailles mondiales pour le Kenya avant d'engranger quatre titres mondiaux et quatre médailles mondiales pour les États-Unis.
[699] « Du Kenya à l'US Army aux JO au Brésil », 22 juillet 2016, *https://share.america.gov*.

sein de l'armée, l'affiliation des étrangers à l'armée de terre leur permet de contourner le délai minimal de cinq ans nécessaire aux résidents permanents pour effectuer une demande de naturalisation. C'est par ce biais que Leonard Korir et Shadrak Kipchirchir, respectivement 14ème et 19ème sur 10000m, ainsi que Paul Chelimo, médaillé d'argent sur 5000m, intègrent la délégation américaine aux Jeux olympiques de Rio de Janeiro en 2016. 18 athlètes kényan·e·s naturalisé·e·s américain·e·s parmi les 20 enregistré·e·s par l'IAAF passent ainsi par le circuit universitaire de la NCAA et cinq d'entre eux s'orientent ensuite vers l'*US Army* avant d'intégrer l'équipe américaine.

La situation est similaire en France où sept athlètes kényan·e·s sont naturalisé·e·s français·e·s entre 2002 et 2020 (cf. tableau 11), six d'entre eux représentant par la suite l'équipe de France, empruntant des parcours de naturalisation indépendants du droit sportif, parfois en passant par la légion étrangère comme c'est le cas pour de nombreux athlètes de haut niveau marocains.

Nom de l'athlète	Année d'arrivée en France	Année de naturalisation	Processus de naturalisation	Nombre de sélections en équipe de France
Margaret Maury (née Kerubo)	1999	2002	Mariage	13 (entre 2002 et 2005)
James Theuri	2000	2006	Passage par la légion étrangère	11 (entre 2006 et 2014)
Simon Munyutu	2000	2006	Passage par la légion étrangère	6 (entre 2006 et 2009)
David Munyutu	2000	2006	Passage par la légion étrangère	0
Abraham Kiprotich	2002	2011	Passage par la légion étrangère	1 (en 2012)
Martha Komu Munyutu	2003	2011	Mariage	1 (en 2014)
Susan Kipsang Jeptoo	2009	2019	Naturalisation	2 (en 2020-2021)

Tableau 11 : Athlètes kényan·e·s naturalisé·e·s français·e·s

2. La légion étrangère : képi blanc et maillot bleu

Alors que les responsables de la FFA affirment ne pas s'impliquer dans les processus de naturalisation d'athlètes kényans, la légion étrangère institutionnalise l'installation de ces derniers en France. Une quinzaine d'athlètes kényans passent ainsi par l'équipe d'athlétisme de ce corps d'armée de 2002 à 2019[700].

Édifiée à Aubagne par le général Piquemal en 1996, l'équipe de cross-country de la légion étrangère poursuit la tradition sportive de cette entité en rassemblant des coureurs d'élite chargés de la représenter lors des compétitions militaires au sein du premier régiment étranger (Condado-Madera, 2010 : 171-176). Si la légion possède une équipe de cross-country depuis de nombreuses années, le fonctionnement élaboré par le général Piquemal se distingue des précédents, d'une part en détachant les coureurs pour qu'ils puissent se consacrer à l'entraînement et d'autre part en ne recrutant plus des coureurs parmi les légionnaires mais des légionnaires parmi des coureurs à pied civils de haut niveau[701]. Plusieurs coureurs étrangers, venant notamment du Maghreb, intègrent ainsi cette équipe à la fin des années 1990, dont le fonctionnement présente certaines similitudes avec celui de l'institution militaire pendant la période coloniale (Schotté, 2012 : 23-28). Comme les coureurs du 4ème Régiment de tirailleurs marocains dans les années 1950, les légionnaires participent également aux compétitions civiles sur cross, piste et route et même aux championnats de France de la FFA. Si les athlètes sont d'abord licenciés à *l'Olympique de Marseille athlétisme* dans le cadre d'un partenariat entre le club phocéen et la légion étrangère[702], le corps militaire, par l'intermédiaire du colonel Lanteres qui dirige le premier régiment étranger, crée en 2004 son propre club affilié à la FFA, d'abord baptisé *USAD légion étrangère* avant de prendre l'acronyme ATHLEG en 2006. Ce club est créé pour éviter que les athlètes légionnaires ne se licencient dans les clubs civils, parfois intéressés par des recrues de haut niveau pour se montrer plus compétitifs aux championnats de France interclubs, de cross-country ou de courses sur route[703]. La légion risquerait ainsi de perdre le contrôle sur ses athlètes et de ne pas bénéficier des retombées positives qui accompagnent leurs performances. Leur statut de légionnaire conduit immanquablement les

[700] Il s'agit de James Theuri (que l'on retrouve sous le nom de Jimmy Thimoty en 2002-2003 au moment où la légion modifie les noms des engagés) Simon Munyutu (apparaît également sous le nom de Symmond Maurice en 2002-2003), David Kinross, Abraham Kiprotich, David Munyutu, John Kyui, Alfred Masri, Peter Musyoki, Loïc Nendou, Abel Maïna Ndemi, Josephat Muraga, Simon Kiilu, Jared Onsare, Duncan Kipkurgat et Charles Ogari.
[701] Entretien téléphonique avec Pascal Jannot, le 7 novembre 2019.
[702] « Voyage au cœur de la légion », Patricia Jolly, *Athlétisme* n°417, février 1999, p. 18-20.
[703] Quatre athlètes légionnaires sont ainsi licenciés à *l'Olympique de Marseille athlétisme* en 2005 *« sans que les principaux intéressés en aient fait la demande et surtout sans avoir fourni un certificat médical »* (FFA, PV n°2, bureau fédéral du 10 février 2005, p. 4).

athlètes à privilégier les compétitions militaires, conformément au souhait de leurs supérieurs. Sélectionnant au départ les athlètes au sein de ses propres recrues, dont les coureurs identifiés potentiellement performants sont rassemblés au sein du premier régiment étranger[704], la légion recrute dès le début des années 2000 des athlètes de différentes nationalités, parmi lesquels des Kényans, sur les compétitions civiles. C'est ensuite le bouche à oreille qui permet aux dirigeants de l'ATHLEG de recruter des athlètes les contactant de leur propre initiative. Moniteur de sport à l'armée de terre, lui-même athlète passionné d'athlétisme, Pascal Jannot intègre la légion étrangère au fil de sa carrière et de la croissance de son capital social professionnel, prenant les commandes de l'ATHLEG de 2006 à 2014. Il confie alors avoir une majorité de coureurs kényans dans son équipe, tempérant toutefois :

« J'avais tellement de belles demandes notamment d'athlètes du Kenya que… alors je ne voulais pas non plus une équipe uniquement de Kényans, je voulais que l'équipe de l'ATHLEG soit à l'image de la légion. C'est pour ça d'ailleurs qu'après j'ai fait rentrer, à condition qu'ils soient à très très bon niveau, et qu'ils soient pas euh… à des perfs trop différentes des tous meilleurs que j'ai pu avoir, euh… Bah c'est pour ça que j'ai pris des Burundais comme Abraham Nyonkuru, hein, parce que c'était quand même pas n'importe qui, comme Jean-Claude Niyonizigiye, donc ça c'est des Burundais, après bon bah forcément j'ai repris beaucoup de Kényans, euh… J'ai fait rentrer Nathan Chebet, donc Ougandais, euh… Voilà j'ai… Mais en arrivant j'avais déjà quand même… Avec moi j'avais Kiprotich, j'avais Ruben Indongo, j'avais Patrick Tambwe, qui était Congolais, euh… Voilà il y avait quand même des athlètes euh… principalement kényans, mais également d'autres pays et très performants ».

Après différents tests physiques puis quatre mois de classes à Castelnaudary, comme toute nouvelle recrue, les athlètes intègrent l'équipe de coureurs d'élite où ils sont détachés pour s'entrainer, tout en devant assurer un service minimum de gardes et d'entraînements réguliers aux manœuvres militaires. Le statut ambigu de légionnaire-athlète, supposant des activités difficilement compatibles entre les exigences militaires et sportives, n'est pas sans créer certaines tensions au sein de l'institution, comme Pascal Jannot en fait l'expérience :

« J'avais des fois des chefs qui n'étaient pas très compréhensifs et qui mettaient pas vraiment des bâtons dans les roues mais qui ne me permettaient pas d'avancer comme j'aurais voulu avancer pour du haut niveau. Tout en sachant que je n'oubliais pas, puisque je reste un soldat, que je n'oubliais pas que mes légionnaires étaient légionnaires, voilà. Le problème c'est qu'il y en a qui, ne connaissant pas le haut niveau, ne connaissant même pas l'athlétisme,

[704] « Voyage au cœur de la légion », Patricia Jolly, *Athlétisme* n°417, février 1999, p. 18-20.

pensent qu'on peut faire quand même du haut niveau en… en faisant des manœuvres, ou en allant porter le sac et l'arme, donc ça c'est pas jouable. Moi je les emmenais quand même au tir tous les mois, et c'était du tir de guerre hein, c'était pas… Donc tous les mois je les emmenais au tir, je les mettais de garde en jouant sur la planif en essayant de les préserver quand il y avait une grosse compétition mais ils restaient quand même légionnaires, ils étaient quand même légionnaires avant d'être athlètes de haut niveau ».

Arrivé en France à la fin des années 2000, Simon Munyutu rentre en contact avec Pierre Maury par l'intermédiaire de Margaret Kerubo, en collaboration avec l'agent auvergnat avant de devenir son épouse. Le jeune athlète kényan écume d'abord les cross et les courses sur route de l'hexagone avant d'intégrer, avec son compatriote James Theuri, la légion étrangère en 2002, sur les conseils de son manager qui l'assiste dans les démarches administratives, contactant lui-même la légion en recommandant ses athlètes. D'abord licencié à l'*Olympique de Marseille* sous un patronyme modifié[705], comme l'impose alors la légion, puis dans le club de l'ATHLEG, les deux Kényans s'affirment rapidement aux championnats de France interarmées et obtiennent dans la foulée leurs premières sélections en équipe de France militaire. Simon Munyutu évoque alors le compromis entre la stabilité que lui confère son statut de légionnaire, et des contraintes imposées, impliquant une moindre liberté de mouvement et nécessitant un temps d'adaptation :

« Et dès qu'on était sélectionnés, disons dans l'équipe de France militaire, on pouvait pas… Ouais on était… On était obligé de ne pas faire des compétitions et de bien se préparer pour les compétitions militaires. A part ça, on pouvait pas… Ouais on pouvait pas faire tous les week-end une compétition parce que c'était… Ouais c'était pas… C'était obligatoire de bien s'entrainer avant de faire… Et le fait aussi de ne pas retourner au Kenya et d'avoir… euh… parce que c'est la force hein, le Kenya c'est comme la force, c'est là-bas où on s'entraine beaucoup. Ca, ça nous avait un petit peu bloqué de ne pas avoir la même force, de faire tous les week-end des compétitions »[706].

Ces athlètes étrangers représentent un soutien précieux pour la légion étrangère, lui offrant la possibilité de briller sur les compétitions militaires, notamment les championnats de France interarmées où elle concurrence le 40ème régiment d'artillerie rassemblant la plupart des athlètes de haut niveau français en contrat avec l'armée de terre. Bien que les légionnaires n'aient pas la possibilité de représenter leur pays d'origine dans des compétitions internationales civiles

[705] James Theuri apparaît sous le nom de Jimmy Thimoty et Simon Munyutu de Symmond Maurice.
[706] Entretien téléphonique avec Simon Munyutu, le 24 août 2018.

pendant la durée de leur engagement, ni de prétendre aux titres de champions de France ou aux sélections en équipe de France civile sans avoir été préalablement naturalisés[707], ils sont amenés, sans avoir la nationalité française, à représenter l'équipe de France militaire lors des différentes compétitions internationales militaires. Une telle disposition permet à l'équipe de Pascal Jannot de devenir « *l'ossature de l'équipe de France militaire* » lors des championnats du monde de cross-country et des Jeux militaires.

En participant également à des compétitions civiles, notamment les cross et les courses sur route français·e·s les plus réputé·e·s, les athlètes de l'ATHLEG alimentent le prestige recherché par les dirigeants de la légion étrangère. Bien que certains athlètes entraînés par Pascal Jannot conservent un agent sportif, à condition que l'entraineur le connaisse et l'autorise, ils bénéficient de son réseau d'organisateurs et de son aide pour les acheminer régulièrement sur des courses. Passionné par la performance sportive tout en restant fermement attaché aux valeurs de patriotisme et de discipline chères à l'institution militaire, Pascal Jannot exprime ainsi sa satisfaction de voir les athlètes qu'il entraîne porter l'image de la légion au tout premier plan :

« Il y avait, et ça a été le cas du colonel Lanteres qui a créé l'ATHLEG, il y avait des chefs légion passionnés, qui avaient le désir que cette équipe performe, euh… Parce que quelque part c'était une image, c'était une belle vitrine. En même temps que la musique est une belle vitrine, l'ATHLEG euh… Mais j'ai pas pu montrer malheureusement à de grands chefs, comment justement cette vitrine pouvait être perçue euh… Bah je dirais, par exemple, si j'avais pu mettre deux, trois fois… Ce qui a été deux, trois fois mon désir, mais le général avait, je dirais, d'autres choses à faire… C'était un général qui commande des soldats, il est toujours à droite et à gauche et quelques fois à l'étranger. J'aurais bien voulu mettre les deux, trois généraux que j'ai pu côtoyer, et qui ont commandé la légion alors que j'y étais, sur des motos pour qu'ils s'imprègnent un petit peu de tout ce que représentaient ces coureurs euh… Bin aux yeux des spectateurs, aux yeux des journalistes euh… C'est que, par exemple, je suis très ami aussi avec Jean-Pierre Bouix, le commentateur numéro un de toutes les courses sur route en France, et il a toujours été en admiration sur ce que faisaient mes coureurs et il ne ratait pas une course pour me faire monter sur le podium pour m'interviewer mais surtout essayer aussi d'interviewer les coureurs. Et puis je dirais que ce commentateur, comme d'autres, était très content d'avoir des athlètes de haut niveau mais qui parlent en plus Français. C'est vrai que c'est plus facile d'interviewer John Kyui qui gagne à Marseille-Cassis que d'interviewer un

[707] FFA, PV n°5, Bureau fédéral du 21 mai 2003, p. 2.

Kényan euh… En supposant que ça soit Kamworor, bah il sera compris du journaliste parce que le journaliste ou le commentateur parle Anglais, mais intéressera moins les spectateurs qui sont en bas du podium et qui aiment entendre quelqu'un parler en Français quoi. Voilà. A tel point que mes Kényans, pas seulement les Kényans mais, Nathan Chebet ou d'autres, impressionnaient parce que, quand il y avait une Marseillaise, ils se mettaient au garde à vous peut-être mieux que de jeunes coureurs français, et chantaient la Marseillaise alors que c'est pas forcément encore leur hymne, s'ils sont pas naturalisés quoi. A ce niveau-là moi en tant que Français ça me procurait beaucoup d'émotion parce qu'ils étaient dans un garde à vous impeccable, parce que légionnaires, mais aussi parce que respectueux de ce qu'on leur avait offert quoi, et ça c'est super hein ».

Mis en relation avec les propos de Gwenaël Vigot concernant le désintérêt du public pour des athlètes africain·e·s qu'ils ne reconnaissent pas, le discours de l'officier français révèle la persistance d'un jugement des athlètes étranger·e·s en fonction de leur degré d'assimilation (Fanon, 1952a : 29). Les forces vives de l'ATHLEG alimentent parfois également l'équipe de France civile, comme en 2012, lors des Jeux olympiques de Londres, où les trois marathoniens français engagés, dont l'ex-Kényan Abraham Kiprotich, sont tous des légionnaires ou anciens légionnaires devenus citoyens français. Après trois ans au sein de la légion étrangère, certains athlètes font ainsi valoir leur droit à la naturalisation et l'obtiennent, représentant par la suite l'équipe de France civile[708], comme le font l'athlète d'origine britannique Steven Tunstall dès les années 1980 ou plusieurs athlètes marocains dans les années 1990. Officiellement privés du soutien de la FFA, comme nous l'avons constaté auparavant, les athlètes doivent respecter le même processus que tout autre légionnaire pour obtenir leur nationalité française. Sélectionné aux Jeux olympiques de Pékin à l'issue de son contrat en tant que légionnaire en suivant cette voie, Simon Munyutu justifie ce choix de changer de nationalité en évoquant d'abord des raisons sportives :

« Au Kenya c'est pas facile de… d'intégrer dans l'équipe du Kenya d'athlétisme et d'avoir une chance peut-être d'aller aux championnats du monde ou aux Jeux olympiques ou les championnats même d'Afrique. Il faut être très… bien bien meilleur. Disons, à l'époque en France je me rappelle je terminais dans le top trois toutes les compétitions confondues... Ouais je finissais dans le top trois et des moments même je gagnais et… ça veut dire j'étais parmi les meilleurs français et c'est pour ça j'avais demandé de bien… de bien être naturalisé et puis de représenter la France. Et puis le fait aussi… ça c'est la première chose, disons c'était difficile

[708] Cela a été le cas pour Simon Munyutu, James Theuri et Abraham Kiprotich. D'autres athlètes sont naturalisés français sans toutefois avoir eu l'occasion d'être sélectionnés en équipe de France civile.

de trouver une place au Kenya. Deuxième, disons il y avait beaucoup beaucoup de pays mais il y avait que la France qui m'avait accueilli et j'avais envie de faire quelque chose pour la France ».

Si Bernard Amsalem et Jean-François Pontier se défendent de tout lien formel entre la FFA et la légion étrangère qui aurait amené la fédération à profiter du réservoir d'athlète performants de l'ATHLEG, Pascal Jannot admet quant à lui chercher à établir un rapprochement entre les deux institutions. Attaché aux athlètes qu'il encadre, l'officier désire notamment leur « *donner une porte de sortie* » après la fin de leur contrat de cinq ans en les insérant dans le circuit athlétique civil, au service de l'athlétisme français. Malgré cette volonté s'accompagnant de « *très bons rapports* » avec la fédération, qui communique régulièrement son soutien à l'ATHLEG, jamais un partenariat entre les deux institutions ne voit le jour[709], comme le confirment les comptes rendus fédéraux qui font très peu mention de la légion étrangère, sinon pour apporter des précisions sur le statut des athlètes légionnaires[710]. Jean-François Pontier, comme Pascal Jannot, justifie cette absence de partenariat par la volonté de la légion étrangère de donner une priorité au statut de légionnaire sur celui d'athlète, rendant l'institution imperméable à toute velléité fédérale.

Bien que six athlètes kényan·e·s, dont trois après être passé·e·s par la légion étrangère, se soient distingué·e·s dans les compétitions civiles, portant le maillot de l'équipe de France d'athlétisme lors des championnats et coupes d'Europe, des championnats du monde de l'IAAF, ou des Jeux olympiques, c'est essentiellement l'institution militaire qui profite de l'appui des athlètes kényans. A la faveur de règles particulières concernant la nationalité, en dehors du droit français comme du droit sportif, la légion étrangère recrute ainsi spécifiquement des coureurs de tous horizons pour gagner en prestige aussi bien dans les compétitions nationales interarmées que dans les compétitions internationales militaires. Sans bénéficier d'autre partenariat officiel que l'affiliation de son club à la FFA, la légion s'illustre également dans les compétitions françaises civiles, qu'il s'agisse des différents championnats de France, des cross-country ou des courses sur route sur lesquel·le·s les maillots de l'ATHLEG sont représentés sur les podiums à la grande satisfaction de la hiérarchie militaire. Si la FFA et la légion ne parviennent pas à formaliser un véritable partenariat, l'organisation sportive bénéficie

[709] Pascal Jannot et Jean François Pontier sont en contact et échangent, se côtoyant parfois lors de stages fédéraux ou de compétitions internationales civiles, sans toutefois que cela n'aboutisse à la signature d'une convention officialisant la relation entre les deux institutions.
[710] FFA, PV n°3, Comité Directeur des 22 et 23 juillet 2006, p. 7.

indirectement des naturalisations d'athlètes légionnaires garnissant parfois les rangs des équipes de France civiles. Le passage des athlètes kényans au sein de la légion, ne donnant finalement qu'exceptionnellement lieu à une naturalisation, contribue toutefois à dynamiser le processus d'affiliation des athlètes kényan·e·s dans les clubs d'athlétisme français.

3. De l'initiative individuelle au réseau

Depuis le milieu des années 1990, un nombre croissant d'athlètes kényan·e·s s'inscrit dans les clubs d'athlétisme français (cf. Graphique 10), contribuant à modifier les modalités de participation de ces athlètes aux épreuves françaises. Parmi les athlètes kényan·e·s participant aux classiques françaises et/ou aux courses sur route à labels national et régional, le taux d'athlètes licenciés est quasiment multiplié par deux entre 2005 et 2017, tandis que le nombre de performances des athlètes licenciées enregistrées sur ces épreuves représente la moitié des performances réalisées par les Kényan·e·s en France (cf. Tableau 12). Organisateur de la classique Marvejols-Mende depuis sa création, Jean-Claude Moulin confirme cette évolution : un nombre croissant d'athlètes kényan·e·s portent les couleurs de clubs français.

« Oui ça a changé parce qu'au départ, tous les Kényans étaient basés au Kenya. Enfin, ils arrivaient directement de là-bas. Actuellement, il y a au moins… je dirais pas un nombre, je le sais pas le nombre. Mais au moins la moitié de mes coureurs kényans qui viennent sont basés en France, sont déjà, déjà licenciés pas mal dans quelques clubs et sont… euh… ils tournent sur plusieurs courses. Donc soit ils passent tout l'été, soit ils y passent l'année et ils sont basés en France, ils viennent pas directement du Kenya. Ça avant ça n'existait pas. Là y en a… Combien y en a en France actuellement des Kényans qui tournent… Je sais pas peut être 40 ».

François Le Disses admet apprécier cette tendance qui facilite les démarches pour accueillir des athlètes kényan·e·s sur le semi-marathon Saint-Pol Morlaix à partir du milieu des années 2010 :

« C'est une grosse évolution. C'est-à-dire qu'avant ils venaient pris en compte par un manager, là il y en a beaucoup qui se débrouillent tout seul. Ils vont dans un club, ils vont à Clermont-Ferrand par exemple, ils intègrent le club, ils prennent une licence pendant trois mois, six mois, et derrière c'est le club qui ramasse la performance, qui récupère les points mais qui l'aide dans les déplacements etc… […] Alors, pour nous organisateurs, c'est une bonne chose. Pourquoi ? Parce que déjà, on se doit quand même… Tu sais très bien, je t'apprends rien, il y a un certificat médical, il faut qu'ils soient en règle aussi, parce que s'il

arrive un malheur ou un accident, si manque de bol le coureur, qu'il soit Africain ou Russe, il va à l'hôpital et puis il est pas en règle c'est pour ta pomme hein (rire). Donc si tu veux à la limite qu'il soit ventilé, entre guillemets, par un club, ça me déplaît pas. […] Le très haut niveau est avec des managers, mais après les gens, bon quand même d'un excellent niveau, ils arrivent à se débrouiller tout seul, voilà. C'est la tendance, la tendance, ah oui oui, et ça c'est une évolution que je constate depuis quatre cinq ans, parce que je suppose que si tu veux bon, ceux qui gagnent, voilà, il y a pas d'indemnités sur Dupond, Durand, etc… Voilà ».

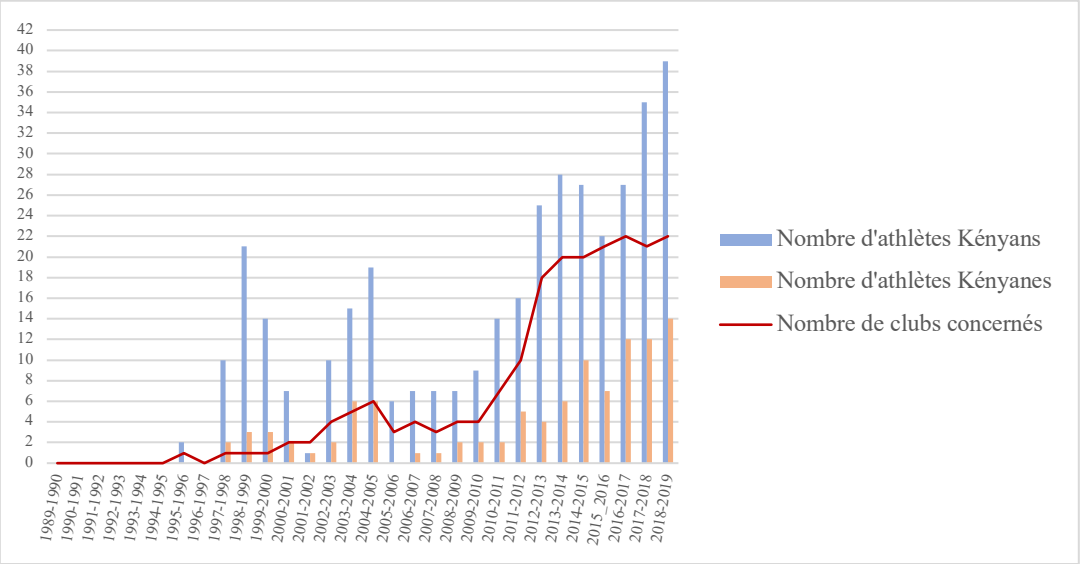

Graphique 10 : Nombre d'athlètes kényan·e·s licencié·e·s dans les clubs d'athlétisme français affiliés à la FFA et nombre de clubs concernés de 1990 à 2019 (source : base de donnée en ligne de la FFA et statistiques tirée de la revue Athlerama sur le site athletisme.site)

	2005	2017
Nombre d'athlètes	274 212H / 62F	217 160H / 57F
Nombre d'athlètes licencié·e·s	26 20H / 6F	40 26H / 14F
Pourcentage d'athlètes licencié·e·s	9,5% 9,4H / 9,7F	18,4% 16,3%H / 24,6%F
Nombre de performances enregistrées	764 542H / 222F	601 406H / 195F
Nombre de performances d'athlètes licencié·e·s	175 128H / 47F	305 194H / 111F
Pourcentage de performances d'athlètes licencié·e·s	22,9% 23,6%H / 21,2%F	50,8% 47,8%H / 57%F

Tableau 12 : Athlètes kényan·e·s dans les classiques et les courses sur route à labels régional, national et international françaises (source : athle.fr).

A l'initiative des premiers agents sportifs les ayant fait venir en France, l'affiliation des athlètes kényan·e·s aux clubs hexagonaux prend ensuite d'autres circuits. Après une forme d'institutionnalisation à travers l'influence de la légion étrangère décrite précédemment, cette pratique tend parfois à s'autonomiser à travers des réseaux amicaux ou familiaux similaires à ceux qu'empruntent les athlètes marocain·e·s évoluant en France (Schotté, 2008).

Déjà évoqué dans la seconde partie, l'*Elan Ussel* est le premier club français à accueillir des athlètes kényans dès 1995. Nicholas Andiena et Francis Kemboi l'intègrent alors par l'intermédiaire de leur agent, Joël Le Nagard, qui possède des relations amicales dans le club corrézien. Ce dernier souhaite offrir aux athlètes qu'il accueille une structure d'entraînement adaptée et la possibilité de participer à des championnats de France. Bien que ne donnant qu'exceptionnellement lieu à rétribution, ces championnats leur permettraient de gagner en notoriété auprès des organisateurs. Il nous confie comprendre finalement le peu d'intérêt d'une telle démarche au sein d'un club régional n'ayant pas la capacité de rémunérer ses athlètes :

« Bon Ussel c'était un bon club régional, c'était le meilleur club du Limousin avec Limoges mais euh… Bon, meilleur club régional ça veut rien dire du tout hein. C'est pas la SCO Sainte-Marguerite qui ont les moyens ou les clubs parisiens, Issy les Moulineaux ou… vous voyez. Je l'avais fait pour avoir une structure pour dire bon bah s'il fait dans les trois premiers aux France ça sera sur sa carte de visite, voyez. Mais en fin de compte j'ai vite réalisé que les athlètes euh… Comme vous devez le savoir, les athlètes ils se préparent au Kenya, en altitude, et ils descendent pour faire sept-huit courses, pas plus, et ils repartent chez eux. Alors le but c'est pas d'aller dans un club, même national ou régional, de faire deux ou trois compétitions et ne rien gagner. Pour eux ne rien gagner c'est le cas de le dire c'est un manque à gagner, c'est complètement inutile. Voilà. On l'a fait mais bon c'est pas… J'ai vite compris par la suite que c'était pas la peine […] Je savais très bien que l'athlète en question il serait jamais… Le jour des sélections… parce qu'il faut faire aussi les sélections pour les France. Les quarts de finale, demi-finale et ce jour-là… Ils ne restent pas en France hein, ils sont pas en France, ils sont au Kenya, et venir en France pour faire un quart de finale de [championnats de] France ça les intéresse pas du tout ».

Joël Le Nagard ne renouvelant pas l'opération l'année suivante, c'est Pierre Maury, devenant par la suite son associé, qui inscrit à son tour les athlètes avec lesquels il travaille dans une structure affiliée à la FFA. Au-delà de la société *Universel management*, l'agent thiernois décide, lorsqu'il entame son activité de management, de créer son propre club d'athlétisme, *Il faut courir Thiers,* qui accueille 36 athlètes kényan·e·s entre 1997 et 2001. Ne faisant pas de

promotion pour accueillir d'autres athlètes, Pierre Maury justifie cette démarche par la volonté de faire participer les athlètes aux championnats fédéraux et le manque de soutien des dirigeants de clubs existants qu'il rencontre. Contribuant à la renommée de Thiers à travers la France, le nouveau club bénéficie en outre de subventions municipales favorisant l'activité de Pierre Maury. *Il faut courir Thiers* est ainsi le seul club français à accueillir des athlètes kényan·e·s de 1997 à 2000, avant qu'un nombre croissant de structures ne leur ouvrent leurs portes, selon des modalités différentes, passant de deux en 2001 à 22 en 2019 (Cf. Graphique 10). Qu'ils soient agréés ou non, l'influence des agents sportifs est une permanence pour expliquer la présence des athlètes kényan·e·s dans les clubs français. A l'image de Pierre Maury qui intègre de nombreux·ses athlètes kényan·e·s à son club, un agent lillois encourage 20 athlètes kényan·e·s à intégrer le club de *Boulogne Côte d'Opale Athlétisme* entre 2001 et 2005. Plus récemment, Claude Guillaume que nous avons évoqué dans le second chapitre de cette partie, est à l'origine de l'affiliation de 23 athlètes kényan·e·s (qu'il entraîne une partie de l'année à Eldoret au Kenya) au club *Running 41* de Blois. Tandis que Claude Guillaume fait l'objet d'une surveillance de la FFA, eu égard à la porosité de sa fonction officielle d'entraîneur avec celle de manager, dont il ne possède pas les qualifications, la structure qu'il crée contribue à légitimer sa position.

A l'image de l'ATHLEG, qui rassemble la plupart des athlètes kényan·e·s licencié·e·s en France de 2006 à 2011, ce sont parfois d'autres influences que celle des seuls agents sportifs qui amènent les athlètes vers les clubs français. Bien qu'il mette un terme à son activité d'agent en 2005, Pierre Maury impulse au début des années 2000 une dynamique de réseau territorialisé qui perdure en dehors de son influence dans la période actuelle autour de Clermont-Ferrand. Marié à Margaret Kerubo qui prend alors son nom, il met fin au club *Il faut courir Thiers*, puis encourage son épouse à rejoindre Jean-François Pontier qui encadre un groupe de haut niveau au *Clermont Athlétisme Auvergne* afin qu'elle puisse bénéficier d'un entraînement structuré. Licenciée au club clermontois, Margaret Maury obtient par la suite plusieurs sélections en équipe de France, s'emparant notamment du record de France du 5000m en 2004 après avoir atteint quelques jours plus tôt la finale des Jeux olympiques d'Athènes. Certains athlètes travaillant avec Pierre Maury, notamment Francis Komu et sa sœur Martha, épouse de Simon Munyutu, rejoignent également la structure clermontoise. Une fois leur contrat de cinq ans avec la légion achevé, les conduisant à obtenir la nationalité française, James Theuri et Simon Munyutu rallient à leur tour le groupe de Jean-François Pontier au sein du club de Clermont-Ferrand en 2007. Quatre ans plus tard, le club auvergnant accueille Abel Maina Ndemi, après

qu'il ait terminé son contrat à la légion étrangère, suivant le parcours de son ami James Theuri, puis Isaac-Mukundi Mwangi, un athlète prometteur venu en France par l'intermédiaire de Jean-François Pontier. Bien que le responsable fédéral assure que son club n'encourage pas la venue d'athlètes kényan·e·s, celle-ci constitue un appui conséquent, participant au rayonnement du club auvergnat aux championnats de France de cross[711]. Outre leur classement dans les championnats et leur participation aux interclubs, les athlètes rapportent un certain nombre de points à leur club grâce à leurs performances chronométriques au cours de la saison[712], améliorant la visibilité du club (Nkodo-Samba, 2017 : 350). Cette visibilité influençant elle-même les différentes subventions dont bénéficie l'association de la part des collectivités locales et/ou de partenaires privés. Bien qu'un agent en soit le point de départ, la dynamique impulsée dans le club de Clermont Ferrand s'autonomise ensuite, entretenue par les athlètes eux-mêmes et par Jean-François Pontier qui apprend à connaître et à se passionner pour le Kenya à leur contact. A l'image de Simon Munyutu, qui rejoint le club *Section Athlétisme Toulouse Université* en 2017 tandis qu'il devient chauffeur routier dans l'armée de Terre à Blagnac, ce sont parfois également les choix professionnels des athlètes, suite à leur passage dans la légion, qui les conduisent vers d'autres clubs.

Coureur kényan licencié au *Stade Rennais Athlétisme*, Jackson Onami explique quant à lui sortir pour la première fois hors du Kenya en 2009, à 21 ans, pour gagner la France par l'intermédiaire de Gwenaël Vigot qu'il rencontre grâce à une amie travaillant avec l'agent breton. A l'occasion du 10km de Pacé, près de Rennes, il rentre en contact avec Loïc Rapinel, organisateur de l'événement et président de la section *Pacé en courant* du *Stade rennais athlétisme*. Après une période d'arrêt de la course à pied pour soigner une blessure à son retour au Kenya, Jackson Onami recontacte Loïc Rapinel qui parvient à obtenir un visa auprès de l'ambassade de France à Nairobi. Tandis que Jackson Onami n'est pas encore autonome financièrement, le dirigeant du club local parvient à lui trouver un logement, devient son entraîneur et l'aide pour ses déplacements sur les compétitions sans exiger de pourcentage sur ses gains comme le ferait un manager. Bénéficiant de l'appui des autres membres de son groupe

[711] Isaac-Mukundi Mwangi remporte la course des championnats de France de cross court en 2013 (sans pouvoir prétendre au titre de champion de France, n'étant pas Français), conduisant le *Clermont athlétisme Auvergne* au titre collectif. En terminant 3ème puis 4ème des championnats de France de cross long, Abel Maina Ndemi emmène également son équipe vers le titre de champion de France en 2014 et 2015.

[712] En fonction des performances chronométriques réalisées, les athlètes sont classé·e·s d'un niveau départemental à international, rapportant un certain nombre de point à leur club de 1 point pour un niveau départemental 8 à 30 points pour un niveau International A. Des points sont également attribués en fonction du nombre de licencié·e·s, ainsi qu'aux jeunes et aux licencié·e·s ayant une pratique loisir. Le total des points accumulé par chaque athlète d'un club permet à la FFA d'établir un classement des clubs.

d'entraînement, Jackson Onami apprend progressivement le Français et gagne sa vie avec les primes qu'il accumule dans les courses auxquelles il participe. Son installation en France lui permet de bénéficier de la proximité géographique des compétitions auxquelles il peut décider lui-même de participer, profitant des connaissances des épreuves locales de ses partenaires d'entraînement et de son entraîneur, sans dépendre de la volonté d'un agent sportif :

« D'abord ça change parce que, à chaque fois, si tu veux les courses elles sont pas loin, si tu te sens tu es en forme tu fais les courses mais au Kenya même si tu es en forme y a pas les courses du coup je pense que… Pour moi j'ai… Je suis bien installé en France parce que je fais l'entraînement et en même temps je fais les courses à pied. Et la course à pied ça gagne, je gagne la vie avec ça, et je pense que je suis bien ».

Si Jackson Onami me rapporte avoir eu au départ l'ambition de migrer vers un pays anglophone, comme le Canada ou les États-Unis, ce sont ses rencontres avec des acteurs français de la course sur route qui le conduisent finalement en Bretagne. Il confie à ce propos ses difficultés à s'affranchir de certaines contraintes environnementales et culturelles à son arrivée en France :

« C'était une vraie opportunité mais quand j'ai arrivé en fait j'étais obligé de rester toute l'année 2014 sans partir au Kenya mais là j'avais la tête qui tourne, j'avais envie de retourner parce que j'avais pas l'habitude. Déjà la météo, l'hiver, j'avais pas l'habitude de l'hiver, c'était très froid, je me sentais… Là je me suis perdu, parce que toutes les choses ça change, la météo d'abord, je vois pas la famille, je vois pas les amis, j'ai arrivé je parle pas Français, c'est que Anglais, du coup j'étais un peu dans le dur, oui, au début. Mais après, petit à petit, j'apprends la langue, je commence à avoir les amis et voilà jusqu'à maintenant je me suis bien installé, je suis content et je me sens comme je suis chez moi, déjà parce que les Bretons ils sont accueillant déjà ils sont pas… Il me prend comme euh… Comme une famille breton, ils sont très très très généreux ».

Au moment de notre entretien, il parle Français et s'entraine toujours avec Loïc Rapinel. Dans l'impossibilité d'avoir un contrat de travail en raison de sa situation soumise au renouvellement annuel de son titre de séjour, il vit dans un petit studio et gagne sa vie en remportant des cachets lors des courses sur route du Nord-Ouest de la France. Bien qu'il ait un niveau honorable, Jackson Onami ne réalise pas des performances au niveau des meilleurs français, comme la plupart des athlètes kényan·e·s évoqués précédemment[713]. Il appartient à une génération d'athlètes kényan·e·s de moindre niveau, davantage représenté·e·s dans les

[713] Jackson Onami a des records personnels à 30'53 au 10km, 1h07'48 au semi-marathon et 2h28'57 au marathon.

classements des courses françaises à partir du début des années 2010 et souvent licencié·e·s dans différents clubs français[714].

Le cas de l'*Athletic Club de Miramas* révèle une forme de relation différente entre le club et les athlètes kényan·e·s qui s'y licencient. Contrairement aux situations décrites précédemment, c'est un athlète kényan, Daniel[715], qui est à l'initiative de l'affiliation de ses compatriotes au club provençal à compter de 2016. Après avoir été licencié dans deux clubs marseillais, il rejoint le club de Miramas, ville où il travaille désormais dans le civil, avec le projet d'y faire venir des athlètes kényan·e·s de haut niveau, qu'il héberge dans son appartement pendant les périodes de compétitions sur route et/ou de cross-country. Avec pour seule contrainte de s'entraîner sur les horaires du club lorsqu'ils sont en France, 12 athlètes de haut niveau intègrent ainsi l'*AC Miramas* entre 2016 et 2019, parmi lesquel·le·s Paul Koech, vice-champion olympique du 3000m steeple à Athènes en 2004. Au sein de ce club de niveau régional affichant dès le départ son impossibilité de rémunérer les athlètes comme le font certains clubs français pour renforcer leur équipe aux différents championnats de France, une dynamique d'échange sportifs et culturels s'installe rapidement. Président de l'*AC Miramas*, Christophe Catoni se félicite de cette dynamique qui, tant par la disponibilité des athlètes que la volonté des autres licencié·e·s de les intégrer à des projets culturels, dépasse le champ sportif :

« Nous c'est ce qu'on a dit dès le départ, c'est ce que j'ai dit à la mairie, j'ai dit on a une opportunité d'avoir un vice-champion olympique dans le club, six ou sept athlètes de niveau international, bon bah l'opportunité on l'a saisie, on les aide comme on peut, c'est pas toujours facile mais on les aide comme on peut. Maintenant, nous ce qui nous intéresse avec ce club-là qui est un club d'une petite ville, c'est les jeunes et c'est l'entraînement au quotidien des jeunes et des moins jeunes. Mais c'est vrai qu'à travers le fait que parmi ces athlètes-là qui viennent s'entraîner au stade, qui sont un peu des exemples aussi en termes de résultats, en termes d'entraînement régulièrement sur le stade, en termes de séances qu'ils s'envoient, euh… Ca pousse quand même à l'admiration des gamins donc ça sert aussi à ça, voilà. […] Il y a aussi un projet avec le collège où ils échangent en Anglais avec eux, avec ces athlètes et avec des jeunes du village d'où ils sont. On essaie de créer une vraie vie autour de ça, voilà. Euh… Ils

[714] On retrouve notamment des athlètes dans ce cas autour de la région lyonnaise dans les clubs de *l'ASVEL*, *Décines Meyzieux athlétisme, Lyon athlétisme*, *Entente ouest lyonnais*.

[715] Christophe Catoni, président de *l'AC Miramas*, n'a pas souhaité me révéler l'identité complète du coureur qui selon lui ne désire pas s'exposer, refusant par exemple que son nom apparaisse dans l'organigramme du club. Bien qu'il ait été possible de retrouver cette identité en croisant différentes informations, nous ne révélerons que son prénom, conformément à la volonté de l'athlète et du dirigeant miramasséen.

sont intervenus déjà une ou deux fois dans le collège en Anglais en questions-réponses avec les gamins, sur le cross du collège bien évidemment, euh… L'intérêt du club il est là, c'est quelque chose qui… Qui se fait par ailleurs, pas toujours, et même quand il y a des athlètes de très haut niveau, ils font pas tous ça non plus toujours. Donc là on a la chance d'avoir des athlètes de très haut niveau étrangers, qui en plus jouent le jeu du club quoi »[716].

Si les résultats sportifs ne sont pas la priorité de ce club davantage orienté vers la formation des jeunes, l'arrivée des athlètes kényan·e·s constitue toutefois un appui non négligeable. Ces athlètes favorisent le rayonnement de l'AC Miramas au niveau régional, apportant « *2000 points de plus aux Interclubs* » tout en s'illustrant sur les cross et les courses sur route provençales. Le président du club admet aussi après les victoires de Christine Mutua et de Paul Koech, parrain de l'événement en 2020, que « *c'est quand même assez bien d'avoir deux athlètes Miramasséens qui gagnent le meeting élite de la ville* ». Les victoires de Dennis Rutoh aux championnats de France de cross et de 10000 mètres en 2019, celle de Gérald Vincent sur la classique Saint-Pol Morlaix ou la quatrième place de Paul Koech au prestigieux meeting international en salle de Liévin en 2018 contribuent également à accroître la visibilité du club au niveau national. De leur côté, les athlètes bénéficient de l'appui du club, qui, associé à l'aura d'un médaillé olympique, se soustrait à l'agent sportif, notamment en intervenant pour satisfaire le fastidieux processus d'obtention du visa décrit dans la partie précédente, avec plus ou moins de succès :

« D'ailleurs c'est une des raisons pour laquelle Patrice [le directeur sportif de l'AC Miramas] est allé au Kenya aussi, pour discuter avec la fédération kényane et pour discuter avec aussi le consulat. Donc il y a été. Et en fait on leur fait une invitation pour les compétitions auxquelles ils participent euh… Souvent d'ailleurs ils vérifient, de plus en plus, s'ils participent bien à ces compétitions-là, donc après on leur envoie la performance qu'ils ont faite en compétition. Et à côté de ça Paul Koech chez lui c'est un peu l'idole, c'est le Zidane kényan hein… Donc c'est vrai que quand c'est lui qui demande ça a plus de chances d'aboutir, même si des fois on est surpris de… Voilà, l'avion est réservé et hop ! au dernier moment ils peuvent pas le prendre parce qu'ils ont pas le visa, ça nous est arrivé hein, donc c'est pas magique ».

Au-delà des quelques avantages dont bénéficient les athlètes dans le cadre d'initiatives solidaires émanant des dirigeants ou d'autres membres du club, leur permettant de ne pas être dépendants d'un agent sportif, Christophe Catoni insiste sur l'aspect relationnel et la dimension d'échange qui est pour lui au cœur de la relation engagée :

[716] Entretien téléphonique avec Christophe Catoni, président de *l'AC Miramas*, le 31 mars 2020.

« Nous ce qu'on leur prend en charge déjà quand ils arrivent c'est la visite médicale, de fait, pour les licenciés. Mais ils pourraient la faire de leurs propres… Avec leurs propres moyens et être effectivement… Avoir un certificat médical qui dise qu'ils peuvent courir pour pouvoir faire des courses sur route. Et après on les aide parfois dans tout ce qui est inscription, par exemple pour Marseille-Cassis, bon c'est vrai que nous on s'entend très bien avec nos collègues de la SCO, on passe un coup de fil, ils sont inscrits dans le quart d'heure qui suit. Même si c'est en septembre pour octobre ou même si c'est trois jours avant, donc ça c'est vrai que ça aide. Euh… Après c'est le côté humain je pense qui fait vraiment toute la différence, c'est le fait de pas être isolés quand ils sont en France, et bah quand on fait… C'est des conneries mais quand on fait un repas des bénévoles du club on les invite systématiquement, quand il y a une… Par exemple pour donner une idée on a avec nous donc l' ancien médaillé olympique sur 3000m steeple, Paul Koech, donc Paul quand il est arrivé, c'était l'année dernière hein. Quand il est arrivé on était en train de déménager le bureau pour vous donner une idée hein, on était en plein déménagement, donc il a attendu, il s'est assis dans un coin du stade avec son collègue et il nous a attendu qu'on ait fini de déménager et puis après on a été le voir avec le directeur technique, on a discuté un petit moment, on lui a réexpliqué ce qu'on avait expliqué… Moi je parle pas du tout Anglais mais mon directeur technique, j'ai de la chance, parle très bien Anglais, donc on lui a réexpliqué ce qu'on avait dit, mais on savait pas que c'était Paul Koech au départ il s'était pas présenté, il avait juste dit Paul donc euh… Voilà. C'est en rentrant qu'on a dit bah oui effectivement, mais en toute humilité. Et c'est avec lui entre autres que se font les échanges par rapport à son école qu'il a lui au Kenya, de vêtements, de choses comme ça. Et par exemple, là sur Miramas, quand ils sont là pour faire les courses sur route au mois de novembre, on a un partenariat avec un collège qui… De la ville, qui fait son cross, et ça fait deux années d'affilée qu'ils viennent au cross, qu'ils courent avec les gamins, qu'ils remettent les récompenses, c'est… Voilà, ça apporte un côté un peu, euh… Ils sont pas isolés, c'est ça, ils continuent à vivre normalement quand ils sont en France. Bon quand ils vont aux France de cross on se déplace ensemble, donc on a fait un gros déplacement l'année dernière, pareil c'était un déplacement en commun. Enfin, ça permet de faire en sorte qu'ils soient intégrés tout simplement. Par contre on leur dit de suite quoi que nous on peut pas faire en sorte qu'ils deviennent Français c'est pas possible hein, on peut pas. Financièrement, on les aide mais comme on aide tout autre athlète c'est-à-dire on fait une petite récompense à l'AG, soit un bon d'achat, soit financière. Après nous ce qu'on essaie de faire c'est leur trouver des vêtements, des… Un survet, une paire de basket, par nos partenaires quoi voilà, pour qu'ils aient ça, voilà. Ce que ça leur amène en plus, je pense vraiment, c'est le côté humain […] Ce

qu'on fait par contre c'est que par exemple pour Marseille-Cassis, comme les primes sont versés par chèque et qu'ils ont pas de compte en banque en France, on les aide à récupérer l'argent en liquide, pour qu'ils puissent rentrer avec au pays, par exemple ».

La situation des athlètes kényan·e·s licencié·e·s à l'AC Miramas se singularise donc par une forme de réciprocité, tout en donnant la possibilité à Daniel d'offrir des opportunités de carrière à d'autres athlètes. Une telle configuration permet aux athlètes de s'entraider, notamment en partageant le logement de Daniel et en mutualisant les dépenses, tout en bénéficiant de l'appui du club, pour se soustraire de la tutelle d'un manager et ainsi accéder au marché des courses françaises tout en restreignant leurs frais. Totalement dépendante des agents sportifs avant 2010, la venue en France des athlètes kényan·e·s tend dans ce cas à se rapprocher de celle des athlètes marocain·e·s empruntant des réseaux d'immigrés (Schotté, 2012 : 191-196). Profitant des ressources et de l'expérience de Daniel combinées à la structure athlétique du club local, les athlètes kényan·e·s s'appuient sur un réseau, qui se singularise toutefois par l'absence d'ancrage dans un passé colonial et par conséquent dans un mouvement migratoire plus global (Schotté, 2012 : 65). S'étoffant de nouvelles·aux athlètes en contribuant à réduire la vulnérabilité inhérente à la migration, minimisant ses coût et ses risques (Massey et al., 1993 : 448-450), le réseau constitué autour de Daniel et de l'AC Miramas s'inscrit ainsi pleinement dans le processus postcolonial décrit depuis le début de cette étude. Toute proportion gardée, les athlètes marocain·e·s étant davantage inscrit·e·s dans de plus amples réseaux et plus représenté·e·s au sein des clubs français, les athlètes kényan·e·s évoluant à l'*AC Miramas* bénéficient également d'un « *minimum de stabilité économique et social indispensable à [leur] pratique* » (Schotté, 2008 : 87). C'est ensuite la notoriété acquise par les athlètes, au sein du club d'une part et auprès des organisateurs de courses d'autre part, qui leur permet d'accroître ce réseau. C'est notamment le cas de Dennis Rutoh, qui en remportant la course des championnats de France de cross-country intéresse davantage les organisateurs :

« Un garçon comme Dennis par exemple, Rutoh, tant qu'il avait pas gagné les France de cross court l'année dernière personne ne le connaissait, et aujourd'hui les courses sur route l'appellent pour qu'il serve de lièvre sur 10km, sur semi sur des choses comme ça. Voilà, donc ça fait un peu l'effet boule de neige pour lui. Je sais que Toulouse l'avait contacté, enfin il y a plein de… Plein d'épreuves qui l'avaient contacté pour voir s'il pouvait faire le lièvre quoi. Les championnats de France de 10km à Pacé, il était venu faire le lièvre aussi l'année dernière, et il avait gagné la course du coup parce qu'il avait fini la course (rire) ».

La construction progressive de ce réseau, leur permettant de réduire leurs frais et de gagner en stabilité, est d'autant plus importante pour les athlètes que le marché des courses sur

route devient plus précaire à compter de la fin des années 2000, comme nous l'avons déjà constaté. En s'extrayant de la relation de dépendance entretenue avec les agents sportifs, les athlètes parviennent donc à réduire la vulnérabilité incombant à leur situation.

Les différentes situations décrites sont autant révélatrices de l'hétérogénéité des parcours qui conduisent les athlètes kényan·e·s vers les clubs français que de la diversité des interactions qui s'instaurent entre les acteurs kényans et français. Bien que ces exemples constituent une liste non exhaustive de situations qu'il conviendrait de compléter à l'avenir, ils permettent d'établir une première typologie selon trois profils d'athlètes kényan·e·s qui font le choix d'intégrer un club FFA :

- Le premier rassemble quelques athlètes qui, s'appuyant en partie sur leur carrière athlétique, parviennent à obtenir la nationalité française ou la convoitent et s'installent en France dans une perspective de longue durée, voire définitivement. Le passage par la légion étrangère, pour les athlètes masculins, semble alors être une voie privilégiée dans cette perspective.
- Un second profil concerne des athlètes s'installant en France, utilisant l'athlétisme comme une activité leur permettant de gagner leur vie tout en ne possédant pas un niveau sportif assez élevé pour leur conférer une notoriété suffisante en vue d'espérer une reconnaissance sportive des autorités débouchant sur une démarche de naturalisation. Ces athlètes vivent en France et parviennent à y rester parfois plusieurs années.
- Enfin, d'autres athlètes sont licenciés en France, que ce soit par l'intermédiaire d'un agent ou d'un réseau amical, en vue de faciliter leur participation aux épreuves françaises. Ils ne vivent cependant en France qu'une partie de l'année pour participer à des compétitions puis retournent au Kenya. Suivant le modèle présenté en seconde partie, cette modalité leur permet toutefois de se passer des services d'un agent sportif, contribuant à réduire leurs frais et leur dépendance vis-à-vis d'un acteur qui, comme nous l'avons vu, agit selon ses intérêts, parfois contraires à ceux des athlètes.

Qu'elles aboutissent ou non à un changement de nationalité, l'affiliation des athlètes kényan·e·s aux clubs français et l'influence de la légion étrangère relèvent de procédés similaires à ceux qu'emploient les athlètes marocain·e·s désirant s'installer en France. S'agissant bien entendu d'un phénomène plus restreint, les relations qu'entretiennent les acteurs de l'athlétisme français avec les athlètes kényan·e·s relèvent de l'évolution du processus

postcolonial qui parcourt cette étude. Nullement ancrées dans des relations coloniales ou liées à une immigration extra-sportive, au contraire des relations entretenues entre la France et le Maroc, les relations franco-kényanes se poursuivent suivant le modèle d'interdépendance qui s'est progressivement développé depuis les années 1960. Des migrations majoritairement temporaires observées en seconde partie aux migrations parfois définitives ici relevées, les mouvements d'athlètes kényan·e·s à travers le monde se caractérisent par leur hétérogénéité. Plus complexes que l'« *immigration exemplaire* » directement liée à la colonisation (Sayad, 1999 : 121-123), les migrations d'athlètes kényan·e·s relèvent d' « *ethnoscapes globaux* », c'est-à-dire de groupes ethniques engagés dans des processus migratoires sans qu'ils ne soient *« étroitement territorialisés, ni liés spatialement, ni dépourvus d'une conscience historique d'eux-mêmes, ni culturellement homogènes* » (Appaduraï, 2001 : 89). A l'origine de ces processus migratoires hétérogènes, c'est finalement l'interdépendance asymétrique issue d'une domination tant imposée (au niveau sportif) que subie (au niveau culturel) qui donne corps aux différentes situations des athlètes kényan·e·s. Malgré cette domination réciproque et des difficultés touchant les deux parties, ce sont tout de même les acteurs ou les structures des pays développés, la légion étrangère ainsi que les organisateurs, agents, entraîneurs et dirigeants de clubs français dans notre cas, qui tirent les principaux bénéfices du processus postcolonial décrit tout au long de cette étude. Au sein d'une configuration s'inscrivant en proximité avec la période coloniale (Jarvie, 2007 : 30), les athlètes et la fédération kényans tentent de s'adapter à cette exploitation de « ressources », à défaut de la subir complètement.

Conclusion de la troisième partie :

Bien qu'elle rompe avec la précédente dans sa dimension socio-organisationnelle, cette troisième partie donne finalement à voir les conséquences des situations de vulnérabilité déjà observées. Ce sont en effet l'interdépendance entre les acteurs individuels révélée précédemment, et indirectement l'influence des institutions sur ces acteurs, qui se trouvent à l'origine des nouvelles configurations s'installant à partir du milieu des années 2000. Plus précisément, l'asymétrie constatée dans cette relation interdépendante, en faveur des organisateurs et des agents sportifs, se répercute sur les athlètes, qui se trouvent d'autant plus en situation incertaine et insécuritaire, contraint·e·s une nouvelle fois de s'adapter avec les différents capitaux dont elles/ils disposent. Traduisant l'ambivalence déjà évoquée quant à la présence des athlètes kényan·e·s sur les courses françaises, les décisions des organisateurs de course accentuent la précarisation d'un marché incertain et instable par essence. Pouvant difficilement se passer des athlètes kényan·e·s, les organisateurs continuent de leur ouvrir les portes des épreuves, se montrant toutefois moins incitatifs, tant au niveau des prises en charge financières que des rétributions. Cette moindre considération pour les athlètes kényan·e·s est tout autant la conséquence d'une conjoncture économico-organisationnelle moins favorable pour les organisations que de leur intérêt plus limité pour des athlètes dont la domination sportive se banalise et qui souffre d'une image plus sulfureuse qui leur est associée du fait des cas de dopages plus ou moins avérés. Menaçant le maintien de l'orientation des athlètes professionnel·le·s sur ce marché désormais moins rémunérateur, ce contexte impacte aussi l'implication des agents sportifs, doublement soumis aux difficultés de rentabiliser leurs investissements et aux injonctions de la FFA qui s'efforce de réguler leur activité. Si l'autorité de la FFA auprès des agents, et plus indirectement des organisateurs de course, tant pour répondre à des injonctions ministérielles que par défiance envers le professionnalisme, permet de contenir certaines dérives, elle ne suffit toutefois pas à combler son retard accumulé, d'ordre structurel. Conservant une relative autonomie vis-à-vis de la FFA, le marché des courses sur route, essentiellement administré par des amateurs bénévoles guidés par la passion, reste perméable à ces dérives, à l'image de la gestion des conduites dopantes impliquant un nombre croissant d'athlètes kényan·e·s et, par répercussion, leur fédération.

Face à la défection de certains agents officiels influents sur le territoire français, les athlètes kényan·e·s sont contraints de s'adapter pour se maintenir par d'autres biais sur un marché précarisé. Si des voies irrégulières comme le dopage ou le recours à des agents non

agréés sont parfois empruntées, d'autres privilégient des structures institutionnelles légales, voire promues par des agents publics, pour réduire la vulnérabilité inhérente à leur accès et à leur évolution sur ce marché. Impliquant parfois des migrations de plus longue durée, voire permanentes, l'équipe d'athlétisme de la légion étrangère et les autres clubs français sont ainsi davantage plébiscité·e·s par les athlètes kényan·e·s, facilitant leur accès aux courses françaises tout en offrant des rétributions d'ordres financier, symbolique ou social leur permettant de se passer du recours à un agent. Participant à l'établissement progressif de réseaux pluriels, ces nouvelles formes d'institutionnalisation modifient les modalités de participation des athlètes kényan·e·s aux courses françaises, à défaut de les réduire significativement. Ces dernier·e·s empruntent, toutes proportions gardées, des canaux similaires à leurs homologues marocain·e·s. Tandis que les relations franco-marocaines en athlétisme font l'objet d'un encadrement à travers des conventions entre les fédérations des deux pays, s'inscrivant dans une démarche de coopération postcoloniale autour de la francophonie, les relations avec le Kenya s'articulent essentiellement en dehors du cadre fédéral. A l'image de l'implication des organisateurs et des agents sportifs à travers les courses sur route, ce sont une nouvelle fois des acteurs individuels qui sont à l'origine d'initiatives contribuant à modifier le paysage de la course à pied en France et au Kenya.

Sans en dévoiler le dénouement, cette dernière partie révèle finalement une nouvelle évolution de la rencontre postcoloniale envisagée au début de cette étude. Tandis qu'elles ont initié les relations athlétiques entre le Kenya et la France, les fédérations des deux pays, sans pour autant s'ignorer, ne formalisent aucune forme de coopération à compter des années 1980, laissant le champ libre à des acteurs individuels mais aussi à d'autres institutions plus ou moins étroitement liées à la FFA. Les similitudes observées avec les relations franco-marocaines, formes plus « conventionnelles » de relations postcoloniales, que ce soit au sein de l'institution militaire ou des clubs civils autour desquels se mettent parfois en place des réseaux, témoignent d'interactions particulières. Si elles ne prennent pas directement racine dans la colonisation, ces interactions n'en sont pas moins le résultat du processus de migration engagé dans les années 1990, révélant lui-même une relation de domination en filiation avec la période coloniale (Sayad, 1999 : 122). Parce que la relation postcoloniale n'est pas la copie conforme de la relation coloniale, les réseaux diasporiques au départ du Kenya n'engendrent toutefois pas le sous-développement (athlétique) de ce pays, dont la colonisation est le facteur et le produit.

CONCLUSION GENERALE

« *L'Africain est conditionné, par les institutions culturelles et sociales séculaires, à une liberté dont l'Europe n'a guère idée, et il n'est pas dans sa nature d'accepter le servage pour toujours. Il se rend compte qu'il doit lutter sans cesse pour sa propre émancipation complète, sans quoi il est condamné à rester la proie d'impérialismes rivaux qui, chaque année, enfoncent plus profondément leurs crocs dans sa vitalité et sa force* »

Jomo Kenyatta. 1965. *Facing Mount Kenya. The tribal life of the Gikuyu*, Mercury Books, p. 31

Comme souligné au début de ce travail de thèse, il ne fait aucun doute que la France et le Kenya sont des États postcoloniaux, ayant été acteurs, chacun à leur façon, de l'entreprise coloniale. Au même titre que d'autres champs sociaux, le sport, et notamment l'athlétisme, en porte les stigmates, les deux systèmes athlétiques assumant l'héritage d'une période au cours de laquelle ils se sont construits en se nourrissant d'influences extérieures. Tandis que l'athlétisme français s'appuie sur ses « ressources » coloniales dès le début du XXème siècle, notamment en demi-fond et en fond, l'athlétisme kényan se façonne progressivement sous l'impulsion de colons reproduisant au Kenya l'inclinaison sportive du système éducatif britannique, puis d'acteurs en provenance d'autres nations dans le cadre de politiques d'assistance aux pays du tiers-monde. Survenant à l'aube des années 1960, la période des indépendances ne suffit pas à annihiler des relations établies avec l'ancien pays colonisateur/colonisé. La France continue de s'impliquer dans le développement de l'athlétisme africain francophone, dont elle tire régulièrement profit, tandis que l'athlétisme kényan reste sous l'influence de pays de plus en plus divers. Au-delà de l'ancrage postcolonial de chacun des systèmes athlétiques, cette étude s'attache à envisager leurs relations selon cet angle qui dépasse la dimension chronologique post-coloniale.

Le processus postcolonial qui nous a guidé tout au long de cette étude démarre ainsi par la rencontre de deux fédérations qui se connaissent peu au début des années 1960, tandis que les organisateurs de meetings français désirent se parer de coureurs performants. A une période où l'amateurisme est un sacerdoce pour les fédérations nationales, qui s'efforcent d'administrer les relations entre athlètes et organisateurs afin d'éviter toute dérive vers le professionnalisme, la FFA s'édifie dans un premier temps en structure dominante prenant l'initiative d'une relation verticale avec la jeune fédération kényane. Il ne faut cependant pas longtemps à cette dernière pour s'affirmer à mesure que les coureurs kényans s'illustrent dans les compétitions internationales, au premier rang desquelles les Jeux olympiques. Tout en favorisant un équilibrage de la relation entre la KAAA et la FFA, les succès de ces athlètes s'accompagnent toutefois de stéréotypes environnementalistes et racialistes, émanant de la presse et partagés par certains responsables fédéraux français. Fondant la domination kényane en demi-fond sur des déterminismes (environnementaux ou racialistes), ces stéréotypes engendrent un sentiment d'injustice amenant parfois les athlètes européens à se résigner au sein d'un marché athlétique aussi concurrentiel qu'incertain.

Alors que les organisateurs de meetings, de cross-country puis de courses sur route internationaux·les s'appuient de plus en plus sur des athlètes kényan·e·s faisant figure de références au niveau mondial, les athlètes européens désinvestissent dans les années 1980 ce marché athlétique en pleine professionnalisation. Ce premier niveau d'ambivalence vis-à-vis des athlètes kényans – puis kényanes à partir des années 1990 – conduit à la deuxième étape de ce processus, générateur de situations de vulnérabilité côté kényan comme français. La FFA, comme d'autres fédérations européennes, s'appuie sur l'AEA et l'IAAF pour maintenir ses athlètes tourné·e·s vers des championnats du monde de cross-country devenus la « propriété » des nations est-africaines. Forces de résilience pour préserver leurs intérêts, ces institutions rompent toutefois avec les valeurs du mouvement olympique et avec la dynamique d'universalisation du cross-country amorcée depuis les années 1970. Ce second niveau d'ambivalence est également partagé par des organisateurs de compétitions pris en étau entre leur admiration pour les athlètes africain·e·s, leur idéal méritocratique et la nécessité de préserver l'adhésion des athlètes locaux·les à leurs épreuves, les amenant à proposer des récompenses réservées à ces dernier·e·s. Soumis·e·s au contrôle de leur fédération désirant maintenir un regard sur un nombre croissant d'athlètes, privilégiant à la visibilité du drapeau national des compétitions lucratives, principalement situées en Europe ou aux États-Unis, les athlètes kényan·e·s se voient quant à elles/eux contraint·e·s de recourir à des agents sportifs étrangers pour sortir de leur pays et espérer accéder à ces courses rémunératrices. Exacerbée par un calendrier des courses sur route florissant, notamment dans l'hexagone, cette configuration interdépendante entre athlètes, organisateurs et agents sportifs n'en demeure pas moins sous la menace d'une précarité inhérente à ce marché.

La dernière étape de ce processus postcolonial révèle finalement les limites et les perspectives de la relation interdépendante qui s'est tissée entre les acteurs des deux pays. De plus en plus précaire, le marché des courses sur route français devient moins rentable, pour les athlètes qui y gravitent comme pour leurs agents, ces derniers devant en outre composer avec une politique fédérale plus contraignante. Cette précarisation associée à l'essence très libérale de ce marché crée un contexte qui se révèle favorable au développement de nouvelles formes de vulnérabilité, parmi lesquelles le dopage, ou de stratégies visant à limiter les frais engendrés pour les athlètes ou les agents. Une nouvelle fois fondée sur la réciprocité, l'affiliation des athlètes dans les clubs français, dont celui de la légion étrangère, constitue un sérieux appui pour ces structures, tout en offrant la possibilité aux athlètes de s'installer au plus près du marché qu'elles/ils convoitent, parfois sans recourir aux services d'un agent. Bien que prenant

une dimension structurelle, cette situation confirme l'individualisation des relations constatée dans les années 1990, puisque si les fédérations tentent de contrôler l'activité des agents sportifs, ce sont essentiellement des initiatives individuelles qui régissent la relation franco-kényane. Parfois rattachés à des structures affiliées à la FFA, ces acteurs agissent en dehors du mouvement fédéral, davantage tourné vers une politique postcoloniale plus conventionnelle, privilégiant l'essor de la francophonie au sein de fédérations issues d'anciennes colonies françaises.

Bien qu'en proie à des transformations, les relations entretenues par la France et le Kenya en athlétisme, sans qu'elles ne prennent directement leur origine dans la colonisation, sont donc régies par des modes de fonctionnement (ségrégation, verticalité des relations, préférence nationale, réseaux diasporiques ou pillage des « ressources ») similaires aux rapports de domination coloniaux ou postcoloniaux caractérisant l'ex-empire colonial français. La construction des relations athlétiques entre la France et le Kenya peut donc être assimilée à un processus postcolonial réinventé, malgré l'absence de liens coloniaux, suite à une transformation suivant le modèle de l'État franco-africain développé par Jean-Pierre Dozon :

« L'état franco-africain tel qui m'a paru émerger paradoxalement du processus de décolonisation décrit le mouvement par lequel un certain monde africain – la plupart des ex-colonies françaises, mais auxquelles il faut ajouter des ex-colonies belges ou portugaises, comme la république démocratique du Congo, le Rwanda ou l'Angola – est devenu régalien au sein de l'Etat français » (Dozon, 2006 : 198).

Initialement élaboré par les Européens pour imposer leur regard sur le reste du monde, *l'Orientalisme* ne doit donc pas pour autant être réduit à un simple mensonge émanant du vieux continent, car si la science vient en déconstruire certains tenants, la pérennité de ce type de discours, la façon dont les institutions s'en emparent et les décisions qu'il génère, illustrent sa force, sinon l'hégémonie culturelle dans laquelle il s'insère (Saïd, 2005 : 19). Cette étude témoigne ainsi de la manière dont la perception stéréotypée développée dès les premiers succès des athlètes kényan·e·s par les acteurs européens jalonne leur évolution sur le marché des compétitions françaises. Si elle ne fournit pas d'alternative aux hypothèses biologiques sur la domination kényane – mais telle n'est pas son ambition –, cette thèse dévoile en revanche la manière dont se construisent et perdurent ces approches déterministes influençant les décisions des acteurs français au niveau institutionnel ou individuel. En envisageant ces discours comme une construction culturelle persistante tout en révélant leur illégitimité scientifique, les

chapitres qui précèdent alimentent la critique de la rationalité qui leur est souvent conférée, puissant témoignage d'une dérive épistémologique. L'explication génétique de la domination kényane appréhendée comme une *hyperthèse*, entendue comme une conviction en quête de démonstration, et ce malgré la vanité des tentatives visant à valider cette conviction, renverse ainsi le processus inhérent à la démarche scientifique, fondant la preuve comme préalable à toute conclusion. Si cela est encore nécessaire, le travail proposé peut aisément constituer un nouvel éloge de la richesse de l'interdisciplinarité, tant le sujet de la domination kényane se prête à une analyse mêlant les regards des sciences du vivant à celui des sciences humaines et sociales[717]. Outre la démarche de confrontation des points de vue sur cette domination déjà abordée (Pitsiladis et al., 2007), une étude interdisciplinaire fournissant un cadre d'analyse de la dérive épistémologique évoquée *supra* pourrait contribuer à en réduire la portée.

Ne se limitant pas à l'étude des discours, ce travail met en avant les influences réciproques entre les institutions et les acteurs des deux systèmes athlétiques. Essentiellement traitées sous la dialectique de la vulnérabilité, terme à connotation négative puisqu'intrinsèquement porteur de la notion de menace, ces influences ne sont pas pour autant dépourvues d'enrichissements. La satisfaction confiée par certains athlètes kényan·e·s à propos de la croissance de leurs différents capitaux[718] ou celle des acteurs français, observateurs privilégiés, voire – de leur point de vue – parti-prenantes de la réussite d'athlètes jugé·e·s exceptionnel·le·s, constituent quelques-uns des ressorts de cet enrichissement. La primauté accordée à une approche par la vulnérabilité, ou plutôt les vulnérabilités, réside toutefois dans l'interdépendance caractérisant la relation postcoloniale établie, tranchant avec la dimension unilatérale du rapport colonial. D'autant plus importante dès lors que les athlètes européen·ne·s désinvestissent le marché athlétique malgré la position privilégiée de leurs fédérations au niveau des instances internationales, la domination sportive imposée par les athlètes kényan·e·s favorise la réciprocité, devenant l'alternative à une position exclusivement subalterne de l'athlétisme est-africain. Si à l'instar du sport en Chine, l'athlétisme au Kenya s'est formé autour d'un double

[717] Si le présent travail propose une approche socio-historique, l'anthropologie, la psychologie, l'économie ou la géographie ont chacune leur intérêt sur ce thème, l'ouvrage coordonné par Benoît Gaudin et Bezabih Wolde (2017) en est la preuve.
[718] Croissance du capital économique an lien avec les revenus accumulés, social en ce qui concerne les différentes rencontres (parfois marquantes, voire déterminantes, pendant leur carrière athlétique) et enfin culturel, certains athlètes confiant leur plaisir d'avoir voyagé ou la possibilité de reprendre des études à l'issue de leur carrière.

postcolonialisme, soumis aux influences extérieures[719] tout en utilisant le sport à des fins nationalistes (Hwang et Jarvie, 2003), il dépasse cette configuration en influençant lui-même l'organisation de l'athlétisme dans les nations étrangères, dont la France. En mettant en avant une réciprocité hégémonique sous-tendant des transformations et des situations de vulnérabilité au sein des deux systèmes athlétiques, cette étude ne se contente donc pas de mettre en avant des similitudes avec les situations coloniales dans la période post-coloniale. Si de telles analogies sont occasionnellement soulignées, concernant notamment la mobilisation de stéréotypes et l'ambivalence qui leur est associée, débouchant parfois sur des décisions excluantes, nous nous sommes employés à mettre en avant les transformations de la relation étudiée et leurs conséquences, au-delà de l'absence de liens coloniaux entre les deux pays. Les analogies constatées subissent par ailleurs elles-mêmes ces transformations. L'expression d'un racialisme postcolonial, bien que reproduisant des discours et des pratiques lié·e·s à la période coloniale, ne signifie pas pour autant que les individus vivent les mêmes formes de racisme que durant la colonisation, le préfixe « post » marquant à la fois un changement et une filiation dans la relation (Bouamama et Tévanian, 2006 : 252). Suivant cette idée, les justifications racialistes invoquées à l'occasion de la création des championnats d'Europe de cross-country ou la mise en place de primes excluant les athlètes étranger·e·s sont davantage le reflet d'une volonté de valoriser les athlètes français·e·s ou européen·ne·s pour les remobiliser que d'une lutte pour la préservation d'une domination socio-raciale. Enfin, bien que les relations franco-kényanes aient été initiées par les fédérations, elles se sont individualisées à l'aune de la professionnalisation de l'athlétisme, ne laissant qu'une place restreinte aux institutions. Une telle configuration tranche indubitablement avec la gouvernance structurelle de la période coloniale administrée par des structures d'État ou des entreprises.

Proposant un regard original sur les relations postcoloniales, cette étude n'en demeure pas moins un chantier ouvert qui mérite d'être prolongé au-delà de cette conclusion. Une attention particulière a été apportée à ce travail pour s'extraire de certaines critiques adressées aux *postcolonial studies* (Bancel, 2019 : 100-119) sans toutefois parvenir à l'acuité épistémologique initialement souhaitée. L'ambition de dépasser la « *fascination pour les textes* » pour en appréhender concrètement les conséquences et de prendre en considération l'hétérogénéité des acteurs semble ainsi respectée. Le principal écueil de ce travail réside

[719] Bien que dans le cas chinois soulevé par Hwang et Jarvie, les influences extérieures semblent davantage relever d'une forme d'impérialisme culturel (influence de marques américaines) ou de *soft power* (diplomatie du ping-pong) que d'un processus postcolonial.

certainement davantage dans le déséquilibre accordé à la parole des acteurs et des institutions de chaque pays engagé dans la relation étudiée. Cette thèse s'appuie ainsi davantage sur des sources institutionnelles d'influence française, ou plus largement occidentales, ne laissant que peu de place au point de vue de la fédération kényane. Il a malheureusement été vain d'entrer en relation avec cette dernière, les courriels envoyés à *Athletics Kenya* et à certains de ses représentants[720] demeurant sans réponse. L'accès à la parole rapportée de certains responsables fédéraux kényans, que ce soit *via* la presse ou plus significativement par l'intermédiaire des comptes rendus des congrès de la fédération internationale dans lesquels ils s'expriment régulièrement, relativise en partie ce déséquilibre. Un travail ultérieur d'analyse d'archives et d'entretiens au sein de la fédération kényane conserve en revanche un véritable intérêt. Si ce déséquilibre dans les archives mobilisées relève davantage de contraintes géographiques que d'une dérive européocentrique, il serait toutefois intellectuellement inconvenant de ne pas admettre les difficultés à se séparer d'un imaginaire européen pour se représenter l'histoire (Chakrabarty, 2020). Bien que l'enquête ethnographique menée au Kenya et les sept entretiens conduits avec des athlètes kényan·e·s ou d'origine kényane permettent d'envisager la relation étudiée sous ses deux versants, le point de vue européen reste prépondérant, ne serait-ce que par les bornes chronologiques privilégiées au cours de l'étude.

La singularité de l'approche proposée tout au long de cette thèse, amenant à interroger une multitude d'acteurs occupant différentes fonctions au sein du microcosme athlétique pour saisir l'hétérogénéité de leurs discours, confère également à l'ensemble une dimension aussi riche qu'inachevée. Si des convergences et divergences de points de vue entre les types d'acteurs ressortent de l'analyse, l'hétérogénéité au sein de catégories spécifiques doit faire l'objet d'investigations supplémentaires pour être davantage mise en avant. La situation des athlètes kényan·e·s installé·e·s en France mérite notamment d'être approfondie à travers des entretiens avec les athlètes et les acteurs appartenant à leur réseau, notamment ceux qui s'investissent dans leur venue en France et leur prime intégration sur le marché athlétique. Tout en nuançant la tendance à la réification des acteurs, de telles investigations pourraient mener à une typologie des réseaux empruntés et éventuellement à l'établissement de liens entre ces réseaux, conséquences de la rencontre postcoloniale mise en avant dans cette étude. La conduite d'entretiens avec des athlètes français·e·s expérimentant les stages d'entraînement au Kenya

[720] Lors de l'entretien avec Jean-François Pontier, ce dernier m'a donné les contacts de deux représentants d'*Athletics Kenya* avec lesquels il a déjà travaillé.

s'impose également comme une piste intéressante pour en saisir tous les ressorts et les motivations sous-jacentes.

Continuer d'interroger la singularité du processus postcolonial qui jalonne la relation franco-kényane apparaît enfin nécessaire pour en mesurer la portée. Si nous avons fait le choix de privilégier les relations entre le Kenya et la France, le spectre peut être plus largement étendu puisque, comme nous l'avons vu, d'autres nations sont impliquées, parfois plus intensivement, dans des relations avec l'athlétisme kényan. Pouvant être interprété comme une maladresse, le choix opéré de s'écarter ponctuellement des relations que le Kenya entretient avec la France pour observer celles qu'il a établies avec d'autres pays vise ainsi une première relativisation de la singularité des relations franco-kényanes. De la même manière, d'autres pays est-africains sont concernés par de telles relations avec des pays étrangers, dans une mesure moindre. Il semblerait ainsi pertinent d'étendre cette étude à d'autres aires géographiques pour comparer la nature et l'intensité des relations postcoloniales qui se sont établies entre les pays est-africains et les nations étrangères – la troisième partie nous ayant montré que cela ne se limite pas aux nations occidentales – afin de mesurer la véritable singularité du cas traité ici. Certes, les relations athlétiques franco-kényanes qui nous ont intéressés tout au long de cette thèse sont originales, mais la France est loin de constituer la seule influence avec laquelle doit composer l'athlétisme au Kenya. Tel est le paradoxe dans lequel se meut l'athlétisme dans ce pays : Jomo Kenyatta devient le premier président du nouvel État kényan en 1964, Kipchoge Keino un héros national dès 1968, contribuant à ouvrir la voie à une remarquable domination sportive offrant au Kenya un statut reconnu au sein de l'athlétisme international ; mais plus d'un demi-siècle plus tard, son indépendance athlétique semble plus lointaine que jamais.

BIBLIOGRAPHIE

Alphabétique et thématique

Bibliographie alphabétique

Abi Chacra, Élias. 2004. « Le trône du négus », *Outre-Terre*, vol. 8, n°3, p. 79-94.

Aknin, Audrey. 2013. « Migrations de travail dans les pays du Sud et vulnérabilité des ménages en milieu rural », *in* Bresson, Maryse ; Geronimi, Vincent ; Pottier, Nathalie (dir.), *La vulnérabilité : questions de recherche en sciences sociales*, Fribourg, Academic Press Fribourg, p. 87-106.

Amossy, Ruth ; Herschberg Pierrot, Anne. 2016. *Stéréotypes et clichés, langue discours, société,* Paris, Armand Colin.

Anderson, Malcolm. 2017. « "Men on the spot" - Athletics development in the 1950' Kenya: order or leisure? », *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 15 à 23.

Andreff, Wladimir. 2001. "The correlation between economic underdevelopment and sport", *European Sport Management Quarterly,* vol. 1, n°4, p. 251-279.

Andres, Hervé. 2009. « Les problèmes éthiques de la nationalité dans le sport », communication au colloque international *Éthique et sport en Europe*, Université Rennes II, 15-17 avril 2009, Rennes, France.

Appadurai, Arjun. 2001. *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.

Arnal, Thierry ; Champin, Hervé. 2021. « Le noir et le vert : la Course des terrils de Raismes, entre construction et recomposition de l'identité d'un ancien territoire minier », *Sciences sociales et sport*, n°17, p. 57-84.

Arnaut, Marie. 2005. « Le concept de résilience et ses applications cliniques », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 82, n°3, p. 4-11.

Ashcroft, Bill ; Griffiths, Gareth ; Tiffin, Helen. 2003. *The Empire Writes Back: Theory and Practice in Post-Colonial Literatures*. London, Routledge.

Ashcroft, Bill ; Griffiths, Gareth ; Tiffin, Helen. 2013. *Post-colonial studies: The key concepts*, London, Routledge.

Attali, Michaël ; Saint-Martin, Jean. 2009. *L'éducation physique de 1945 à nos jours. Les étapes d'une démocratisation,* Paris, Armand Colin.

Attali, Michaël. 2018. « La presse sportive : militantisme, socialisation et modes d'appréhension du réel », *in* Blandin, Claire (dir.), *Manuel d'analyse de la presse magazine*, Paris, Armand Colin, p. 179-190.

Aubel, Olivier. 2015. « Précarité économique et dérive des comportements : l'exemple du dopage dans le cyclisme », *Le journal de l'école de Paris du management*, n°1, p. 38-44.

Aubel, Olivier ; Ohl, Fabien. 2015. « De la précarité des coureurs cyclistes professionnels aux pratiques de dopage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°4, p. 28-41.

Augustin, Jean-Pierre. 2010. « Éléments géopolitiques du sport africain », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°250, p. 175-190.

Bairner, Alan. 2003. "Sport, Nationality and Postcolonialism in Ireland", *in* Bale, John ; Cronin, Mike (dir.), *Sport and Postcolonialism*, New-York, Berg, p. 159-174.

Baker, Joseph ; Horton, Sean. 2003. "East African running dominance revisited: a role for stereotype threat?", *British Journal of Sports Medicine*, vol. 37, n°6, p. 553-555.

Bale, John. 1991. *The brawn drain: Foreign student-athletes in American universities*, Urbana, University of Illinois Press.

Bale, John ; Sang, Joe. 1994. « "Out of Africa: the "development" of Kenyan athletics, talent, migration and the global sports system », *in* Bale, John ; Joseph Maguire (dir.), *The global sports arena: Athletic talent migration in an interdependent world*, London, Routledge, p. 206-225.

Bale, John ; Sang, Joe. 1996. *Kenyan running: movement culture, geography, and global change,* London, Franck Cass.

Bale, John. 1999. "Kenyan runners in a global system", *in* Sands, Robert R. (dir.), *Anthropology, sport and culture*, Westport, Bergin & Garvey, p. 73-95.

Bale, John. 2001. "Transgression, colonial rhetoric and the postcolonial athlete", *in* Andrews, David L. ; Jackson, Steven J. (dir.), *Sport stars: The cultural politics of sporting celebrity*, London, Routledge, p. 218-230.

Bale, John. 2002. "Lassitude and latitude: Observations on sport and environmental determinism", *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 37, n°2, p. 147-158.

Bale, John. 2007. "Kenyan running before the 1968 Mexico Olympics", *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge.

Bancel, Nicolas ; Gayman, Jean-Marc. 2002. *Du guerrier à l'athlète : éléments d'histoire des pratiques corporelles*, Paris, Presses Universitaires de France.

Bancel, Nicolas ; Sirost, Olivier. 2004. « Le corps de l'Autre: une nouvelle économie du regard », *in* Bancel, Nicolas ; Blanchard, Pascal ; Boëtsch, Gilles ; Deroo, Eric ; Lemaire,

Sandrine (dir.), *Zoos humains. Au temps des exhibitions humaines, Paris, La Découverte,* p. 390-398.

Bancel, Nicolas ; Blanchard, Pascal ; Lemaire Sandrine . 2005. « Introduction. La fracture coloniale : une crise française », *in* Bancel, Nicolas ; Blanchard, Pascal ; Lemaire Sandrine (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial,* Paris, La Découverte, p. 9-30.

Bancel, Nicolas ; Blanchard, Pascal . 2006. « Culture post-coloniale : le temps des héritages », *in* Blanchard, Pascal ; Bancel Nicolas (dir.), *Culture post-coloniale 1961-2006,* Paris, Autrement, p. 6-19.

Bancel, Nicolas ; Bernault, Florence ; Blanchard, Pascal ; et al. 2010. *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte.

Bancel, Nicolas ; Combeau-Mari, Evelyne. 2013. « Le sport en contexte colonial et postcolonial : une historiographie en friche », *in* Terret, Thierry ; Froissart, Thierry (dir.), *Le sport, l'historien et l'histoire,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 99-122.

Bancel, Nicolas ; Combeau-Mari, Evelyne. 2014. « Histoire du sport et perspectives postcoloniales », *Movement & Sport Sciences-Science & Motricité,* n°86, p. 61-69.

Bancel, Nicolas. 2019. *Le postcolonialisme*, Paris, Presses Universitaires de France.

Bazoge, Natalia ; Jamain-Samson, Sandrine. 2013. « Les championnes de Miroir Sprint (1967-1970) : des modèles de “filles réussies”, *in* Attali, Michaël ; Combeau-Mari, Evelyne (dir.), *Le sport dans la presse communiste*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, p. 231-248.

Beaud, Stéphane ; Weber, Florence. 2010. *Guide de l’enquête de terrain*, Paris, La Découverte.

Berman, Bruce. 1990. *Control and Crisis in Colonial Kenya: The Dialectic of Domination*, Oxford, James Currey Publishers, Eastern African Studies.

Bessy, Olivier ; Lapeyronie, Bruno. 2009. « Culture des loisirs et diffusion sociale du sport. L'exemple des marathoniens », *Movement Sport Sciences,* n°3, p. 83-95.

Bhabha, Homi K. 2007. *Les lieux de la culture : une théorie postcoloniale*, Paris, Payot.

Blanchet, Alain ; Gotman, Anne. 1992. *L’Enquête et ses méthodes : l’entretien*, Paris, Armand Colin.

Blin, Éric. 2012. « Sport et événement festif. La ville à l'heure des marathons et des semi-marathons », *Annales de géographie*, n°3, p. 266-286.

Blondeau, Cécile. 2002. « La boucherie : un lieu d’innocence ? », *ethnographiques.org*, n°2.

Boit, Michaël ; Dimeo, Paul ; Onywera, Vincent O. ; Theuri, Gitahi ; Kiplamaï, Festus ; Sigei Selina ; Tewart, Daniel ; Cronin, Lorcan. 2014. “Doping Education Status in Kenya: Evaluation of knowledge, attitudes and practice of doping among elite Kenyan athletes”, Report completed for the *World anti-doping agency* (WADA).

Boltanski, Luc. 1971. « Les usages sociaux du corps », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 26, n°1, EHESS, p. 3-33.

Bolling, Hans ; Lindroth, Jan. 2007. "*The Beginning of the IAAF. A Study of its Background and Foundation"*, IAAF.org.

Boniface, Pascal. 2014. *Géopolitique du sport*. Paris. Armand Colin.

Böning, D. 1997. "Altitude and hypoxia training-a short review", *International journal of sports medicine*, vol. 18, n°8, p. 565-570.

Bonnet, Nicolas ; Meier, Olivier. 2004. « Halte au pillage des talents en Afrique ! », *Outre-Terre,* n°3, p. 195-208.

Bouamama, Saïd ; Tévanian, Pierre. 2006. « Peut-on parler d'un racisme post colonial ? », *in* Blanchard, Pascal ; Bancel, Nicolas (dir.), *Culture post-coloniale 1961-2006*, Paris, Autrement, p. 243-253.

Bouchet, Patrick ; Kaach, Mohammed. 2004. « Existe-t-il un "modèle sportif" dans les pays africains francophones ? », *Staps*, n°3, p. 7-26.

Bourdieu, Pierre ; Passeron, Jean-Claude. 1987. *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit.

Bourdieu, Pierre ; Chartier, Roger. 2015. *The sociologist and the historian*, Cambridge, Polity.

Bourdieu, Pierre. 2000. *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Seuil.

Bourg, Jean-François. 2019. *Le dopage*. Paris, La Découverte.

Boury, Paul. 2003. « L'étape du Tour, page de feuilleton et jour de fête », *in* Porte, Patrick ; Vila, Dominique (dir.), *Maillot jaune. Regards sur cent ans du Tour de France*, Anglet, Atlantica, p. 393-410.

Brannagan, Paul M. ; Gulianotti, Richard. 2015. "Soft power and soft disempowerment: Qatar, global sport and football's 2022 World Cup finals", *Leisure studies*, vol. 34, n°6, p. 703-719.

Bréant, Hugo. 2013. « Migrations et flux monétaires : quand ceux qui restent financent celui qui part », *Autrepart*, n°4, p. 31-52.

Brissoneau, Christophe ; Bui-Xuan-Picchedda, Karine. 2005. « Analyse psychologique et sociologique du dopage. Rationalisation du discours, du mode de vie et de l'entraînement sportif », *Staps*, vol. 70, n°4, p. 59-73.

Brodiez-Dolino, Axelle. 2016. « Le concept de vulnérabilité », *La vie des idées, http://www. laviedesidees. fr*.

Brohm, Jean-Marie. 2017. *Théorie Critique du Sport. Essais sur une Diversion Politique*, Alboussière, Quel sport ? édition.

Brun, Jean-Pierre ; Dugas, Ninon. 2005. « La reconnaissance au travail : analyse d'un concept riche de sens », *Gestion*, vol. 30, n°2, p. 79-88.

Bujon, Thomas. 2009. *Boxing Club. Sociologie d'une salle de boxe thaïe en banlieue*, Saint-Etienne, Presses Universitaires de Saint-Etienne.

Burfoot, Amby. 1999. "African Speed, African Endurance", *in* Sands, Robert R. (dir.), *Anthropology, sport and culture*, Westport, Bergin & Garvey, p. 53-63.

Chakrabarty, Dipesh. 2020. *Provincialiser l'Europe. La pensée postcoloniale et la différence historique*, Paris, Amsterdam.

Charitas, Pascal. 2009. « Les conditions d'émergence du développement sportif olympique en Afrique. Analyse comparée entre le Royaume-Uni et la France (1944-1966) », rapport pour le Comité international olympique.

Charroin, Pascal. 2005. « L'affaire Simpson de 1967 : une rupture médiatique dans l'appréhension du dopage », *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale,* vol. 7, n°2, p. 1-14.

Charroin, Pascal. 2013. « Les années 68 et le sport : Le temps de l'émancipation ? », *in* Terret, Thierry ; Robène, Luc ; Charroin, Pascal ; Héas, Stéphane ; Liotard, Philippe (dir.)*, Sport genre et vulnérabilité au XXème siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 375-381.

Charroin, Pascal ; Verchère, Raphaël. 2021. « Le culte de l'aventure : analyse critique et comparée du phénomène écologique entre "néofoucaldiens" et "néotocquevilliens" », *Corps*, n° 19.

Chartier, Roger ; Vigarello, Georges. 1982. « Trajectoires du sport », *Le débat*, n°19, p. 35-58.

Charton, Hélène. 2017. « Homo Africanus academicus. Les limites de la fabrique d'une élite universitaire africaine en Afrique de l'Est », *Outre-Mers, Revue d'histoire,* n° 394, p. 127-148.

Châtel, Viviane. 2014. « Pour une éthique de la Vulnérabilité », *in* Soulet, Marc-Henry (dir.), *Vulnérabilité : de la fragilité sociale à l'éthique de la sollicitude*, Fribourg, Academic Press Fribourg, p. 55-78.

Chepyator-Thomson, Jepkorir Rose ; Ariyo, Emma Sande. 2016. "Out of Eastern Africa: An examination of sport labour migration in the post-independence era", *The International Journal of the History of Sport*, vol. 33, n°15, p. 1826-1846.

Chevalier, Jacques. 2007. « L'héritage politique de la colonisation », *in* Smouts, Marie-Claude (dir.), *La situation postcoloniale. Les « postcolonial studies » dans le débat français*, Paris, Presses de Sciences-Po, p. 360-377

Coakley, Jay. 2006. « Sport, questions “raciales” et “ethnicité” », *in* Ohl, Fabien (dir.), *Sociologie du sport. Perspectives internationales et mondialisation*, Paris, Presses universitaires de France, p. 89-103.

Collomb, Pierre. 2014. « Le marché des naturalisés », *in* Simon, Gérald (dir.), *Sport et nationalité*, Paris, LexisNexis, p. 75-88.

Combessie, Jean-Claude. 2007. *La méthode en sociologie,* Paris, La Découverte.

Condado-Madera, Emilio. 2010. *Histoires de l'Histoire de la légion*, Paris, Publibook.

Connan, Dominique. 2014. *La décolonisation des clubs kényans : Sociabilité exclusive et constitution morale des élites africaines dans le Kenya contemporain*, thèse de doctorat en sciences politiques, sous la direction de Johanna Siméant, Université Paris 1.

Connor, James ; Griffin, Amy. 2009. “The muscle trade: international track and field athlete mobility, colonialism and development”, *TASA Conference*, en ligne, p. 1-13.

Cox, Olivier C. 1948. *Caste, Class and Race, a Study in Racial Dynamics,* New York, Doubleday.

Crawley, Michael. 2018. *“Condition”: Energy, Time and Success Amongst Ethiopian Runners*, thèse de doctorate n philosophie, sous la direction de Neil Thin et Jamie Cross, Université d’Édimbourg.

Crowder, Michael. 1964. “Indirect rule- French and British style”, *Africa*, vol. 34, n°3, p. 197-205.

Cunningham, Tom. 2016. « “These Our Games”– Sport and the Church of Scotland Mission to Kenya, 1907–1937 », *History in Africa*, n°43, p. 259-288.

Cunningham, Tom. 2019. *Muscular Christianity: the Church of Scotland Mission, Gikuyu, and the question of the body in Colonial Kenya, 1906-1938*, thèse de doctorat en études africaines, sous la direction de Paul Nugent, Brian Stanley et Tom Molony, Université d’Édimbourg.

Daadouch, Christophe. 2016. « Quand le sport jongle avec les nationalités », *Plein droit*, n°1, p. 3-6.

Darbon, Sébastien. 2008. *Diffusion des sports et impérialisme anglo-saxon : de l'histoire événementielle à l'anthropologie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Darbon, Sébastien. 2014. *Les fondements du système sportif. Essai d’anthropologie historique*, Paris, L’Harmattan.

Defrance, Jacques. 1989. « Un schisme sportif. Clivages structurels, scissions et oppositions dans les sports athlétiques, 1960-1980 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 79, n°1, p. 76-91.

Defrance, Jacques. 2011. *Sociologie du sport*, Paris, *La Découverte*.

Delmotte, Florence. 2012. « La sociologie historique de Norbert Elias », *Cahiers philosophiques*, n°128, p. 42-58.

Delsahut, Fabrice. 2010. « Sport, race et médias aux Jeux anthropologiques de Saint-Louis en 1904 », *in* Attali, Michaël (dir.), *Sports et médias : du XIX*ème *siècle à nos* jours, Biarritz, Atlantica, p. 677-690.

Demeslay, Julie. 2013. *L'institution mondiale du dopage. Sociologie d'un processus d'harmonisation*, Paris, Pétra.

Denison, Jim. 2007. "The Haile Gebrselassie story: a biography of difference", *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge, p. 51-60.

Denham, Bryan E. ; Billings Andrew C. ; Halone Kelby K. 2002. "Differential accounts of race in broadcast commentary of the 2000 NCAA Men's and Women's Final Four basketball tournaments", *Sociology of Sport Journal,* vol. 19, n°3, p. 315-332.

Deville-Danthu, Bernadette. 1997. *Le sport en noir et blanc : du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965)*, Paris, L'Harmattan.

Diop, Cheikh Anta. 2003. *Nations nègres et culture : de l'Antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui,* Paris, Présence africaine.

Doré, Jean-François. 2005. « Le géant aux pieds d'argile : de la fragilité des arguments éthiques de la réglementation antidopage », *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, vol. 7, n°2.

Dozon, Jean-Pierre. 2006. « Une décolonisation en trompe l'œil », *in* Blanchard, Pascal ; Bancel, Nicolas (dir.), *Culture post-coloniale 1961-2006*, Paris, Autrement, p. 195-201.

Dubey, Jean-Philippe. 2014. « La nationalité des sportifs : la jurisprudence du TAS », *in* Simon, Gérald (dir.), *Sport et nationalité*, Paris, LexisNexis, p. 89-103.

Duret, Pascal. 1993. *L'héroïsme sportif*, Paris, Presses Universitaires de France.

Duret, Pascal. 2008. *Sociologie du sport*, Paris, Presses Universitaires de France.

Eichberg, Henning. 1984. "Olympic sport-neocolonization and alternatives", *International review for the sociology of sport,* vol. 19, n°1, p. 97-106.

Elbe, Anne-Marie ; Madsen, Christian ; Midtgaard Julie. 2010. "A cross-cultural comparison of motivational factors in Kenyan and Danish middle and long distance elite runners", *Journal of Psychology in Africa,* vol. 20, n°3, p. 421-427.

Elias, Norbert ; Scotson, John L. 1997. *Logiques de l'exclusion,* Paris, Fayard.

Entine, Jon. 2000. *Taboo: Why black athletes dominate sport and why we're afraid to talk about it*, New-York, PublicAffairs.

Erard, Carine ; Bancel, Nicolas. 2007. “Prosopographical analysis of sports elites: Overview and evaluation of a seminal study”, *The International Journal of the History of Sport*, vol. 24, n°1, p. 67-79.

Escafré-Dublin, Angéline. 2012. « Préserver les loyautés nationales. Le rôle des États d'origine dans l'immigration en France, 1962-1975 », *Annales de démographie historique*, vol. 124, n°2, p. 141-160.

Etienne, Richard. 2009. *Le pays des coureurs. Dans la foulée des Kényans*, Chêne-Bourg, Georg.

Fanon, Frantz. 1952. *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil.

Fanon, Frantz. 2002a. *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte.

Fanon, Frantz. 2002b. « Racisme et culture », *Présence africaine*, n°1, p. 77-84

Farge, Arlette. 1989. *Le goût de l’archive*, Paris, Seuil.

Fates, Youcef. 2009. *Sport et politique en Algérie*, Paris, L’Harmattan.

Faure, Jean-Michel. 1987. « L'éthique puritaine du marathonien », *Esprit,* vol. 125, n°4, p. 36-41.

Finn, Adharanand. 2012. *Courir avec les Kényans. Les secrets des hommes les plus rapides du monde,* Paris, JC Lattès.

Fleuriel, Sébastien ; Schotté, Manuel. 2008. *Sportifs en danger. La condition des travailleurs sportifs,* Bellecombes-en Bauges, Éditions du Croquant.

Fleuriel, Sébastien ; Schotté, Manuel. 2016. « Dépasser l’alternative amateurs/professionnels. Programme pour une histoire sociale des sportifs au travail », *Le mouvement social,* n°1, p. 3-12.

Fleuriel, Sébastien ; Schotté, Manuel. 2020. « Impensables travailleurs sportifs », *La Pensée,* n°1, p. 15-23.

Forté, Lucie. 2019. « Stéréotypes “raciaux” dans la presse sportive. Une analyse des mécanismes conduisant à la production d’énoncés “racialisants” », *Questions de communication*, vol. 35, n°1, p. 63-81.

François, Lechby ; Robène, Luc. 2020. « Corps et activités sportives dans l’espace urbain. Le cas du street workout à Bordeaux. Une approche socio-anthropologique de l’éducation physique », *Études caribéennes*, n°45, en ligne.

Frenkiel, Stanislas. 2007. « Les footballeurs du FLN : des patriotes entre deux rives », *Migrations Société,* n°2, p. 121-139.

Frenkiel, Stanislas ; Kemo Keimbou, David Claude. 2010. « La Mission FFA/L'Auto : “Pourquoi négliger nos noirs d'Afrique ? ” (3 décembre 1937–15 janvier 1938) », *Modern & Contemporary France,* vol. 18, n°1, p. 33-50.

Frenkiel, Stanislas. 2011. « L’équipe algérienne du “Front de Libération Nationale” (1958-1962) : au-delà du mythe », *in* Terret, Thierry (dir.), *Histoire du sport et géopolitique*, Paris, L’Harmattan, p. 221-243.

Frenkiel, Stanislas. 2011. « Grandir et travailler en France. Jouer pour l’équipe nationale algérienne de football dès 1980 », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, n°1289, p. 80-91.

Frenkiel, Stanislas. 2013. « Les transformations historiques des conditions d'émigration des footballeurs professionnels camerounais en France (1954–2010) », *Stadion,* vol. 37, n°2, p. 327-347.

Frenkiel, Stanislas. 2014. *Une histoire des agents sportifs en France. Les imprésarios du football (1979–2014)*, Neuchâtel, CIES.

Frenkiel, Stanislas ; Riot, Thomas ; Bancel, Nicolas. 2015. “Rethinking postcolonial worlds through physical activities”, *The International Journal of the History of Sport*, vol. 32, n°7, p. 847-848.

Garfinkel, Harold. 2008. *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, Presses Universitaires de France.

Gasparini, William. 2015. *Sociologie de l'organisation sportive*, Paris, La Découverte.

Gaucher, Julie. 2007. « La masculinité noire dans les romans sportifs. 1918 – 1945 », *in* Revenin, Régis (dir.), *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours*, Paris, Autrement, p. 251-265.

Gaucher, Julie. 2008. *Sport et genre : quand la littérature s'en mêle : féminités et masculinités dans l'écriture littéraire du sport (1920-1955)*. Thèse de doctorat en littérature française, sous la direction de Thierry Terret et Jean-Bernard Vray, Université Claude Bernard Lyon 1.

Gaudin, Benoît. 2008. « Athlétisme et nationalisme dans l’Éthiopie des années 1920-1960 », *Sciences sociales et sport*, n° 1, p. 49-78.

Gaudin, Benoît. 2014. “East-African Runners: Socially Constructed Sport Abilities and Migrations Networks”, Projet de recherche à l’unité de recherche migrations et société (URMIS).

Gaudin, Benoît ; Teka, Solomon ; Simyiu Mwanga, Samuel. 2016. « The Sport Migrations of East African Athletics/Les migrations sportives des athlètes est-africains », *Annales d’Éthiopie,* Persée-Portail des revues scientifiques en SHS, vol. 31, n°1, p. 269-289.

Gaudin, Benoit. 2017. « Biologisation du social dans le sport. L’“athlète naturel” est-africain », *in* Lemerle, Sébastien ; Reynaud-Paligot, Carole (dir.), *La biologisation du social : discours et pratiques*, Paris, Presses Universitaires de Paris Nanterre.

Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.). 2017. *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE.

Gatsi, Jean. 2007. *Le droit du sport,* Paris*,* Presses Universitaires de France.

Gay, Jean-Christophe. 2006. « Sur les pistes de la mondialisation », M*@ppemonde,* n°82, en ligne.

Gèze, François. 2005. « L'héritage colonial au cœur de la politique étrangère française », *in* Bancel, Nicolas ; Blanchard, Pascal ; Lemaire Sandrine (dir.)· *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial,* Paris, La Découverte, p. 155-163.

Gikuyu, Kibai Wa ; Kimani, Karanja Wa. 1999. *Out of Kenya. Kenyan Running Secret*, Boston, Ushirika Press.

Gillon, Pascal ; Poli, Raffaele. 2006. « Naturalisation de sportifs et fuite des muscles. Le cas des Jeux Olympiques de 2004 », *in* Oswald, Denis (dir.), *La nationalité dans le sport: enjeux et problèmes. Actes du Congrès des 10 et 11 novembre 2005*, Neuchâtel, CIES, p. 47-72.

Gillon, Pascal. 2006. « La politique sportive des Émirats du Golfe : comment obtenir une visibilité internationale »? », *Insaniya, Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, n°34, p. 29-38.

Goss, Jon ; Lindquist, Bruce. 1995. "Conceptualizing international labor migration: a structuration perspective", *International Migration Review*, vol. 29, nº 2, p. 317-351.

Hutchinson, Andrew Boyd. 2018. *The Complete History of Cross-Country Running: From the Nineteenth Century to the Present Day*, New-York, Carrel Books.

Guillaumé, Johanna. 2014. « Existe-il une nationalité sportive ? », *in* Simon, Gérald (dir.), *Sport et nationalité*, Paris, LexisNexis, p. 31-45.

Gupta, Amit. 2009. "The Globalization of Sports, the Rise of Non-Western Nations, and the Impact on International Sporting Events", *The International journal of the History of Sport*, vol. 26, n°12, p. 1779-1790.

Guttmann, Alen. 2006. *Du rituel au record : la nature des sports modernes*, Paris, L'Harmattan.

Hamilton, Bruce. 2000. "East African running dominance: what is behind it ?" , *British Journal of Sports Medicine,* vol. 34*,* n°5, p. 391-394.

Harley, Yolande ; Noakes, Timothy. 2007. "Studies of physiological and neuromuscular function of black South African distance runners", *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge, p. 159-198.

Hedetoft, Ulf. 1999. "The nation-state meets the world: National identities in the context of transnationality and cultural globalization", *European Journal of Social Theory*, vol. 2, n°1, p. 71-94.

Heinich, Nathalie. 2010. *La sociologie de Norbert Elias*, Paris, La Découverte.

Henning, April ; Jörg Krieger. 2020. “Dropping the Amateur: The International Association of Athletics Federations and the Turn Toward Professionalism”, *Sport History Review*, vol. 51, n°1, p. 64-83.

Hwang, Dong-Jhy ; Jarvie, Grant. 2003. “Sport, Postcolonialism and Modern China: Some Preliminary Thoughts”, *in* Bale, John ; Cronin, Mike (dir.), *Sport and Postcolonialism*, New-York, Berg, p. 73-90.

Jazy, Michel. 1967. *Mes victoires, mes défaites, ma vie*, Paris, Presses de la cité.

Jarvie, Grant. 2007. “The promise and possibilities of running in and out of East Africa”, *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge, p. 24-39.

Jobert, Timothée. 2006a. *Champions Noirs, Racisme Blanc : La Métropole et les Sportifs Noirs en Contexte Colonial (1901-1944)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

Jobert, Timothée. 2006b. « “Athlètes nés” ! Histoire de l’idéologie du don à travers l’exemple des athlètes “noirs” », *in* Roger, Anne (dir.), *Regards croisés sur l'athlétisme*, Montpellier, AFRAPS, p. 337-341.

Josse-Durand, Chloé. 2015. « Pluralisation des mémoires et éclatement de l’imaginaire national au Kenya : le rôle ambigu joué par les musées communautaires dans la réconciliation nationale », *Matériaux pour l’histoire de notre temps,* n°3, p. 10-17.

Kanin, David B. 1980. “The Olympic boycott in diplomatic context”, *Journal of Sport and Social Issues,* vol. 4, n°1, p. 1-24.

Kanyiba, Lewis R. ; Mwisukha, Andanje ; Onywera, Vincent O. 2015. “The gap between the management and success of elite middle and long distance runners in Kenya”, *African Journal for Physical Health Education, Recreation and Dance*, vol. 21, n°2, p. 586-595.

Kasperowski, Dick. 2009. “Constructing altitude training standards for the 1968 Mexico Olympics: the impact of ideals of equality and uncertainty”, *The International Journal of the History of Sport*, vol. 26, n°9, p. 1263-1291.

Kaufmann, Jean-Claude. 2016. *L’entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin.

Kenyatta, Jomo. 1965. *Facing Mount Kenya. The tribal life of the Gikuyu*, London, Mercury Books.

Koné, Yaya. 2011. *Anthropologie de l’athlétisme en Afrique de l’Ouest : la condition d’athlète*, Paris, L’Harmattan.

Krieg, Alice. 2000. « Analyser le discours de presse. Mises au point sur le “discours de presse” comme objet de recherche », *Communication. Information médias théories pratiques*, vol. 20, n°1, p. 75-97.

Krieger, Jörg ; Henning, April. 2020. “Who Governs a Movement? The IAAF and Road-Running—Historical and Contemporary Considerations”, *Journal of Sport History,* vol. 47, n°1, p. 59-75.

Labzaé, Mehdi. 2017. “Upstream from the (expected) Medals: Running with Hope in Addis Ababa”, *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 15-23.

Lacoste, Yves. 2006. « La question postcoloniale », *Hérodote*, vol. 120, n°1, p. 5-27.

Lacroix, Éric. 2007. « Spiridon (1972-1989) : une revue humaniste, un mouvement partisan », *in* Combeau-Mari, Evelyne (dir.), *Sport et presse en France : XIXème-XXème siècles*, Paris, Publieur, p. 407-424.

Lapeyronie, Bruno. 2009. « Retombées socio-économiques du tourisme sportif : exemples des marathons en France », *Téoros: revue de recherche en tourisme,* vol. 28, n°2, p. 37-44.

Lazarus, Neil. 2004. “Introducing postcolonial studies”, *in* Lazarus, Neil (dir.), *The Cambridge companion to postcolonial literary studies*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-16.

Lemaitre, Pierre. 2006. « Stratégies des organisateurs de courses sur route : vers la construction d’une modélisation. Étude de cas du Marathon du Médoc et de la Corrida de Houilles », *in* Roger, Anne (dir.), *Regards croisés sur l'athlétisme*, Montpellier, AFRAPS, p.383-391.

Lenclud, Gérard. 2009. « La tradition n'est plus ce qu'elle était... Sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n°9, p. 110-123.

Lentillon-Kaestner, Vanessa ; Brissoneau, Christophe. 2009. « Appropriation progressive de la culture du dopage dans le cyclisme », *Déviance et Société*, vol. 33, n°4, p. 519-541.

Levet-Labry, Eric. 2003. « L'Institut national des sports de 1945 à 1976 : du militantisme sportif à l'organisation rationnelle d'une politique sportive », *Cahiers de l'INSEP*, vol. 1, n°1, p. 107-119.

Levine, Benjamin D. ; Stray-Gundersen, James. 1997. « “Living high-training low”: effect of moderate-altitude acclimatization with low-altitude training on performance », *Journal of applied physiology,* vol. 83, n°1, p. 102-112.

Lhomme, Serge ; Serre, Damien ; Laganier, Richard. 2013. « Réflexions autour du binôme vulnérabilité-résilience », *in* Bresson, Maryse ; Geronimi, Vincent ; Pottier, Nathalie (dir.), *La vulnérabilité : questions de recherche en sciences sociales*, Fribourg, Academic Press Fribourg, p. 151-163.

Liotard, Philippe. 2005. « Sport, mémoire coloniale et enjeux identitaires », *in* Bancel, Nicolas ; Blanchard, Pascal ; Lemaire Sandrine (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial,* Paris, La Découverte, p. 227-236.

Loudcher, Jean-François. 2008. « À propos de la traduction française du livre de Allen Guttmann, *From Ritual to Record: the Nature of Modern Sports* », *Staps*, n°2, p. 39-51.

Louveau, Catherine ; Augustini, Muriel ; Duret, Pascal ; Irlinger, Paul ; Marcellini, Anne. 1995. *Dopage et performance sportive: Analyse d'une pratique prohibée*, Paris, INSEP.

Luery, Helen M. ; Eleftheriou, Kyriacos I. ; Montgomery, Hugh E. 2007. "Genetics and endurance performance", *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge, p. 234-256.

Lynch, James G. ; Zax, Jeffrey S. 2000. "The rewards to running: Prize structure and performance in professional road racing", *Journal of Sports Economics,* vol. 1, n°4, p. 323-340.

Macarthur, Daniel G. ; North, Kathryn N. 2007. "Genes and human athletic performance", *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge, p. 217-233.

Mählmann, Peter. 1989. "Perception of sport in Kenya", *Journal of eastern African research & development,* vol. 19, p. 119-145.

Mählmann, Peter ; Asembo, J. M. ; Arap Korir, M. 1994. "A target-oriented analysis of sports in Kenya", *Journal of Eastern African Research & Development,* vol. 24, p. 102-117.

Manners, John. 1997. "Kenya's running tribe", *Sports Historian*, vol. 17, n°2, p. 14-27.

Manners, John. 2007. "Raiders from the Rift Valley: Cattle raiding and distance running in east Africa", *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge, p. 40-50.

Martin-Breteau, Nicolas. 2010. « Un laboratoire parfait » ? Sport, race et génétique : le discours sur la différence athlétique aux États-Unis », *Sciences sociales et sport*, n°1, p. 7-43.

Martin-Breteau, Nicolas. 2013. « Sport, race, et politique : Taboo et la réception du discours sur les aptitudes athlétiques des races aux États-Unis », *Le mouvement social*, n°1, p. 131-147.

Mayes, Randall E. 2005. *The Cybenetic of Kenyan Running. Hurry Hurry has no blessing*, Durham, Carolina Academic.

Mbembé, Achille ; Mongin, Olivier ; Lempereur, Nathalie ; Schlegel, Jean-Louis. 2006. « Qu'est-ce que la pensée postcoloniale ? », *Esprit*, n°12, p. 117-133.

Médard, Claire. 2002. « Les Kalenjin du Kenya : entre ethnicité et territoire (The Kalenjin of Kenya: between ethnicity and territory) », *Bulletin de l'Association de géographes français,* vol. 79, n°2, p. 199-210.

Meimon, Julien. 2007. « Que reste-t-il de la Coopération française ? », *Politique africaine*, n°1, p. 27-50.

Merle, Isabelle. 1999. « Des archives à l'entretien et retour : une enquête en Nouvelle-Calédonie », *Genèses*, p. 116-131.

Michon, Bernard. 1992. « Sports et municipalités », *in* Michon, Bernard (dir.), *Corps, espaces et pratiques sportives*, Strasbourg, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, p. 139-154.

Milot, Tristan. 2017. "When Running Becomes a Factor of Development: The Case of the Town of Iten, Kenya", *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 129-141.

Monnin, Éric ; Monnin, Catherine. 2008. « Le boycott politique des Jeux olympiques de Montréal », *Relations internationales,* n°2, p. 93-113.

Moreau, Denis Bernardeau. 2004. *Sociologie des fédérations sportives. La professionnalisation des dirigeants bénévoles*, Paris, L'Harmattan.

Moreau, Denis Bernardeau. 2004. « Professionnalisation et formes nouvelles d'engagement militant dans les fédérations sportives », HAL, en ligne.

Morokvasic-Muller, Mirjana. 1999. « La mobilité transnationale comme ressource : le cas des migrants de l'Europe de l'Est », *Cultures & conflits*, n°33-34, en ligne.

Mukamurera, Joséphine ; Lacourse, France ; Couturier, Yves. 2006. « Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques », *Recherches qualitatives*, vol. 26, n°1, p. 110-138.

Mutuku, Eunice N. ; Kioli, Félix N. ; Gaudin, Benoît. 2017. « Psychosocial Challenges Facing Athletes (Medium- and Long Distance Runners) in Eldoret, Kenya », *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 85-91

Mwisukha, Andanje ; Njororai, Wycliffe W. Simiyu ; Onywera, Vincent O. 2003. "Contributions of sports towards national development in Kenya", *East African Journal of Physical Education, Sports Science, Leisure and Recreation Management*, vol. 1, n°2, p. 73-81.

Navarro, Laura ; Ross, Karen ; Saitta, Eugénie. 2019. « Stéréotypes dans l'exercice du journalisme », *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, vol. 8, n°2, p. 6-11.

Nicolas, Claire. 2017. « Des corps connectés : les *Ghana Young Pioneers*, tête de proue de la mondialisation du nkrumahisme (1960-1966) », *Politique africaine*, vol. 147, n°3, p. 87-107.

Njororai, Wycliffe W. Simiyu. 2009. "Colonial legacy, minorities and association football in Kenya", *Soccer & Society,* vol. 10, n°6, p. 866-882.

Njororai, Wycliffe W. Simiyu. 2010. "Global inequality and athlete labour migration from Kenya", *Leisure/Loisir*, vol. 34, n°4, p. 443-461

Njororai, Wycliffe W. Simiyu. 2012. “Distance running in Kenya: athletics labour migration and its consequences”, *Leisure/loisir,* vol. 36, n°2, p. 187-209.

Njororai, Wycliffe W. Simiyu. 2016. “Women athletes emerging from the shadow of men in Kenya: evidence from the Commonwealth, Olympic and World Athletics Championships”, *Sport in Society,* vol. 19, n°7, p. 1066-1082.

Nkodo Samba, Laurent. 2017. *Regroupement de clubs sportifs amateurs: enjeux stratégiques et logiques : le cas des clubs d'athlétisme de la métropole de Lyon*, thèse de doctorat en STAPS, sous la direction de Pierre Chazaud, Université Lyon1.

Noiriel, Gérard. 2008. *Introduction à la socio-histoire,* Paris, La Découverte.

Onyango, Moses. 2015. “Postcolonial politics in Kenya”, *in* Omeje, Kenneth (dir.), *The Crises of Postcoloniality in Africa*, Dakar, CODESRIA, p. 183-195.

Onywera, Vincent O. ; Scott, Robert A. ; Boit, Michael K. ; Pitsiladis, Yannis P. 2006. “Demographic characteristics of elite Kenyan endurance runners”, *Journal of sports sciences*, vol. 24, n°4, p. 415-422.

Onywera, Vincent O. ; Muthuri, Stella K. ; Hayker, Sylvester ; et al. 2016. “Results From Kenya’s 2016 Report Card on Physical Activity for Children and Youth”, *Journal of physical activity and health*, vol. 13, n°11, p. 195-200.

Opiyo, Atieno R. ; Ouda, James B. 2017. “The Power of Social Modelling on Self efficacy Building amongst Junior Running Athletes in Elgeyo Marakwet County District, Kenya”, *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 103-114.

Paoli, Letizia ; Donati, Alessandro. 2014. *The sports doping market. Understanding Supply and Demand, and the Challenges of Their Control,* New-York, Springer.

Parsons, Timothy. 2003. *The 1964 army mutinies and the making of modern East Africa*. Greenwood Publishing Group.

Petros, Leulseged. 2017. “Reasons for youth dropout from organized sport : the case of Ethiopian Youth Sport Academy Athlete Tirunesh Dibaba Sport Training Centre”, *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 63-70.

Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.). 2007. *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge.

Poli, Raphaële. 2006. « Conflit de couleurs. Enjeux géopolitiques autour de la naturalisation de sportifs africains », *Autrepart*, n°1, p. 149-161.

Poli, Raphaële ; Dietschy, Paul. 2006. « Le football africain entre immobilisme et extraversion », *Politique Africaine,* n°2, p. 173-187.

Polo, Jean-François. 2015. « Turkish sports diplomacy in the service of renewed power? The uses and limits of Turkey's "sport power" », *European Journal of Turkish Studies. Social Sciences on Contemporary Turkey*, n°21, en ligne.

Prommer, Nicole ; Thoma, Stefanie ; Quecke, Lennart ; et al. 2010. "Total hemoglobin mass and blood volume of elite Kenyan runners", *Medicine and Science in Sports Exercise*, vol. 42, n°4, p. 791-797.

Provenzano, François. 2018. « Le discours de la presse magazine », *in* Blandin, Claire (dir.), *Manuel d'analyse de la presse magazine*, Paris, Armand Colin, p. 85-104.

Rea, Andrea. 2013. « Les nouvelles figures du travailleur immigré : fragmentation des statuts d'emploi et européanisation des migrations », *Revue européenne des Migrations internationales*, vol. 29, n°2, p. 15-35.

Rea, Andrea ; Tripier, Maryse. 2008. *Sociologie de l'immigration,* Paris, La Découverte.

Reiche, Danyel ; Tinaz, Cem. 2019. "Policies for naturalisation of foreign-born athletes: Qatar and Turkey in comparison", *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 11, n°1, p. 153-171.

Reinprecht, Christoph. 2014. « La vulnérabilité des travailleurs immigrés âgés : autonomie et vieillissement dans des conditions précaires », *in* Soulet, Marc-Henry (dir.), *Vulnérabilité : de la fragilité sociale à l'éthique de la sollicitude*, Fribourg, Academic Press Fribourg, p. 157-174.

Reynaud, Jean-Daniel. 1993. *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin.

Richardson, Lawrence N. 1954. *Jubilee history of the International Cross-Country Union 1903-1953*, Birmingham, ICCU.

Richter, Rhea. 2017. "Running culture in Kenya", *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 171-181.

Rigney, Daryle. 2003. "Sport, Indigenous Australians and invader Dreaming: a critique", *in* Bale, John ; Cronin, Mike (dir.), *Sport and Postcolonialism*, New-York, Berg, p. 45-56.

Rintaugu, Elijah G. ; Ngetich, Eric ; Kamande, Isaac M. ; Mwisukha, Andanje. 2017. "Career transition of retired runners in Kenya. Implication for skateholders", *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 51-61.

Roger, Anne. 2010. « L'entraînement des coureurs français (1945-1970). À la recherche d'une méthode "française" », *Cahiers de l'INSEP*, vol. 46, n°1, p. 104-117.

Roger, Anne ; Terret, Thierry. 2010. *European Athletics: a continental history of track and field*, Stuttgart, Neurer Sportverlag.

Roger, Anne ; Bavazzano, Pierre. 2011. « Des activités athlétiques à l'école entre santé et performance », *Staps*, n°4, p. 85-102.

Rono, Henri. 2010. *Olympic Dream*, Bloomington, Authorhouse.

Sabatier, Fabien. 2013. « La presse sportive affinitaire et les trois grands engagements coloniaux des organisations communistes de France », *in* Attali, Michaël ; Combeau-Mari, Evelyne (dir.), *Le sport dans la presse communiste,* Rennes, Presse universitaire de Rennes, p. 91-100.

Sacco, Francesca ; Gremion, Gérald. 2001. « Le mythe de "l'avantage génétique" des sportifs africains », *Schweizerische Zeitschrift für Sportmedizin und Sporttraumatologie*, vol. 49, n°4, p. 149-152.

Saïd, Edward W. 2005. *L'Orientalisme : l'Orient Créé par l'Occident*, Paris, Seuil.

Saint-Martin, Arnaud. 2013. *La sociologie de Robert K. Merton*, Paris, La Découverte.

Saltin, Bengt ; Kim, Chang Keun ; Terrados, Nicolàs. ; et al. 1995a. "Morphology, enzyme activities and buffer capacity in leg muscles of Kenyan and Scandinavian runners", *Scandinavian journal of medicine & science in sports*, vol. 5, n°4, p. 222-230.

Saltin, Bengt ; Larsen, Henrik ; Terrados, Nicolàs. ; et al. 1995b. "Aerobic exercise capacity at sea level and at altitude in Kenyan boys, junior and senior runners compared with Scandinavian runners", *Scandinavian journal of medicine & science in sports*, vol. 5, n°4, p. 209-221.

Savarese, Éric. 2014. *La rencontre postcoloniale*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.

Savoie-Zajc, Lorraine. 2004. « La recherche qualitative/interprétative en éducation », *in* Karsenti, Thierry ; Savoie-Zajc, Lorraine (dir.), *La recherche en éducation : étapes et approches*, Sherbrooke, Éditions du CRP, p. 123-150.

Sayad, Abdelmalek. 1999. *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.

Sayad, Abdelmalek. 2006. *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. Tome 1 : L'illusion du provisoire*, Paris, Raisons d'agir.

Scheerder, Jeroen ; Breedveld, Koen ; Borgers, Julie. 2015. *Running across Europe: the rise and size of one of the largest sport markets*, London, Palgrave Macmillan..

Schotté, Manuel. 2005. « La condition de coureur immigré », *Plein droit*, n°2, p. 45-49.

Schotté, Manuel ; Erard, Carine. 2006. « Retour sur une "contribution" coloniale. Le succès des coureurs nord-africains dans l'athlétisme français des années 1950 », *Loisir et Société/Society and Leisure,* vol. 29, n°2, p. 423-448.

Schotté, Manuel. 2007a. « La construction d'un espace international de migrations sportives : les coureurs marocains en France », *Migrations Société,* n°2, p. 69-80.

Schotté, Manuel. 2007b. « Le “lièvre” en athlétisme. Conditions d’adhésion à un rôle relégué dans un univers vocationnel », *Agone. Histoire, Politique & Sociologie*, n°37, p. 151-162.

Schotté, Manuel. 2008. « Les migrations athlétiques comme révélateur de l'ancrage national du sport », *Sociétés contemporaines*, n°1, p. 101-123.

Schotté, Manuel. 2011. « Quand les “valeurs du sport” fragilisent les sportifs », *Savoir/Agir,* n°1, p. 19-24.

Schotté, Manuel, 2012. *La construction du “talent”. Sociologie de la domination des coureurs marocains*, Paris, Raisons d’agir.

Schotté, Manuel. 2015. « Pourquoi les coureurs à pied africains sont-ils plus performants ? Pour une explication sociologique », *Informations sociales*, n°1, p. 96-105.

Scott, Robert A. ; Goodwin, William H. ; Wolde, Bezabih ; Onywera, Vincent O. ; Boit, Mike K. ; O’Connell, William ; Pitsiladis, Yannis. 2007. « Evidence for the “natural” East African athlete », *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge, p. 257-282.

Segalen, Martine. 1994. *Les enfants d’Achille et de Nike. Une ethnologie de la course à pied ordinaire*. Paris, Métailié.

Seidler, Édouard. 1964. *Le sport et la presse*, Paris, Armand Colin.

Sharp, Craig ; Bale, John. 2007. “Introduction”, *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge, p. 1-8.

Sikes, Michelle. 2016. “Print Media and the History of Women’s Sport in Africa: The Kenyan Case of Barriers to International Achievement”, *History in Africa,* vol. 43, p. 323-345.

Smouts, Marie-Claude (dir.). 2007. *La situation postcoloniale: les postcolonial studies dans le débat français*, Paris, Les Presses de Sciences Po..

Souanef, Karim. 2019. *Le journalisme sportif. Sociologie d’une spécialité dominée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Soulé, Bastien. 2007. « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, vol. 27, n°1, p. 127-140.

Soulé, Bastien ; Lestrelin, Ludovic. 2012. « Réguler le dopage ? Les failles de la gouvernance sportive. “L’affaire Puerto” comme illustration », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, vol. 50, n°1, p. 127-159.

Soulet, Marc-Henry. 2014a. « La vulnérabilité: examen critique d’une notion », *in* Soulet, Marc-Henry (dir.), *Vulnérabilité : de la fragilité sociale à l’éthique de la sollicitude*, Fribourg, Academic Press Fribourg, p. 17-37.

Soulet, Marc-Henry. 2014b. « Vulnérabilité et enfance en danger : Quel rapport ? Quels apports ? », *in* Lardeux, Laurent (dir.), *Vulnérabilité, identification des risques et protection de l'enfance. Nouveaux éclairages croisés*, Paris, La documentation française, p. 128-139.

Sordello, Jérôme ; Tahri, Bouabdellah. 2017. *Running. Les secrets de l'entraînement kényan,* Paris, Amphora.

Spivak, Gayatri Chakravorty ; Vidal, Jérôme. 2006. *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Paris, Amsterdam.

Tam, Enrico ; Rossi, Huber ; Moia, Christian ; et al. 2012. "Energetics of running in top-level marathon runners from Kenya", *European journal of applied physiology,* vol. 112, n°11, p. 3797-3806.

Tanser Toby. 1997. *Train hard, win easy. The Kenyan way,* Mountain View, Tafnews Press.

Tanser, Tobby. 2009. *More fire. How to run the Kenyan way*, Yardley, Westholme Publishing.

Terret, Thierry ; Tchomo, A. 2006. « Du Bodgue Grao à "la sagaie du blanc". Le lancer du bâton chez les Toupouri de l'Extrême-Nord Cameroun et son transfert au lancer du javelot », *in* Roger, Anne (dir.), *Regards croisés sur l'athlétisme*, Montpellier, AFRAPS, p. 343-347.

Terret, Thierry ; Roger, Anne. 2009. "Managing Colonial Contradictions: French Attitudes toward El Ouafi's 1928 Olympic Victory", *Journal of Sport history*, vol. 36, n°1, p. 3-18.

Terret, Thierry. 2013. « Introduction », *in* Terret, Thierry ; Robène, Luc ; Charroin, Pascal ; Héas, Stéphane ; Liotard, Philippe (dir.)*, Sport genre et vulnérabilité au XXème siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 7-14.

Thomas, Hélène. 2008. « Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience, etc. », *Recueil Alexandries*, en ligne.

Tinaz, Cem ; Turco, Douglas Michele ; Salisbury, Paul. 2014. "Sport policy in Turkey", *International journal of sport policy and politics*, vol. 6, n°3, p. 533-545.

Todorov, Tzvetan. 1989. *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*, Paris, Seuil.

Tucker, Ross ; Onywera, Vincent O. ; Santos-Concejero, Jordan. 2015. "Analysis of the Kenyan distance-running phenomenon", *International journal of sports physiology and performance,* vol. 10, n°3, p. 285-291.

Vanoudheusden, Romain. 2013. « Comme les journalistes sportifs nous parlent : étude d'un lexique "hyper-appréciatif" », *in* Abecassis, Michael ; Ledegen, Gudrun (dir.), *Écarts et apports des médias francophones*, Oxford, Peter Lang, p. 227-244.

Verchère, Raphaël. 2016. « Le sport et l'ordre du mérite », *in* Queval, Isabelle (dir.), *Du souci de soi au sport augmenté : essais sur le corps entraîné, dopé, appareillé*, Paris, Presses des Mines, p. 39-45.

Verschave, François-Xavier. 2012. *La Françafrique : Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock.

Verschuren, Pim. 2016. « La corruption institutionnelle au sein du sport international : phénomène nouveau, problèmes anciens ? », *Revue internationale et stratégique*, n°1, p. 141-149.

Verschuren, Pim. 2020. « Des réformes symboliques ? Mise en œuvre et performance des dispositifs d'alertes internes dans le sport international », 1er congrès de la société savante de Management du sport, *Regards croisés sur les nouvelles organisations et modes de gestion du sport*, 10 et 11 décembre 2020, Université polytechnique des Hauts de France.

Vigarello, Georges. 1998. « Le marathon entre bitume et écran », *Communications*, vol. 67, n°1, p. 211-215.

Violette, Louis. 2020. « Abebe Bikila : portrait d'un champion olympique en témoin de son temps », *Sport History Review,* vol. 51, n°2, p. 278-299.

Wabuyabo, Issah K. ; Bukhala, Peter W. ; Gaudin, Benoît. 2017. "Socio-Cultural Determinant of Athletics Abilities among Kenyan Elite and Sub-elite Middle- and Long Distance Runners", *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 41-50.

Wacquant, Loïc. 2002. *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Paris, Agone.

Weber, Max. 1995. *Économie et société, tome 1 : Les Catégories de la sociologie*, Paris, Plon.

Weber, Florence ; Lamy, Yvon. 1999. « Amateurs et professionnels », *Genèses. Sciences sociales et histoire,* vol. 36, n°1, p. 2-5.

Wekesa, Moni. 2010. *Regulation of doping in sports: Implications for Keny*a, thèse de doctorat en droit, sous la direction de Patricia Kameri Mbote, Anastasia Nkatha Guantai et Migai Akech, Université de Nairobi.

Wiggins, David K. 1989. « "Great Speed But Little Stamina" : The Historical Debate Over Black Athletic Superiority », *Journal of Sport History*, vol. 16, n°2, p. 158-185.

Wilber, Randall L. ; Pitsiladis, Yannis. 2012. "Kenyan and Ethiopian distance runners: what makes them so good?", *International journal of sports physiology and performance,* vol. 7, n°2, p. 92-102.

Williams, Jack. 2003. « "Paki cheats!": Postcolonial tensions in England-Pakistan cricket », *in* Bale, John ; Cronin, Mike (dir.), *Sport and postcolonialism*, New York, Berg, p. 91-106.

Wirz, Jürge. 2006. *Run to win. The training secret of the Kenyan* runners, Aachen, Meyer & Meyer Sport.

Wolde, Bezabih ; Gaudin, Benoît. 2007. “The institutional organization of Ethiopian athletics”, *Annales d'Ethiopie*, vol. 23, n°1, p. 471-493.

Wrynn, Alison M. 2006. « “A debt was paid off in tears”: Science, IOC politics and the debate about high altitude in the 1968 Mexico City Olympics », *The international journal of the history of sport,* vol. 23, n°7, p. 1152-1172.

Yonnet, Paul. 1982. « Joggers et marathoniens », *Le débat,* vol. 19, n°2, p. 77-95.

Bibliographie thématique

Histoire générale :

Berman, Bruce. 1990. *Control and Crisis in Colonial Kenya: The Dialectic of Domination*, Oxford, James Currey Publishers, Eastern African Studies.

Charton, Hélène. 2017. « Homo Africanus academicus. Les limites de la fabrique d'une élite universitaire africaine en Afrique de l'Est », *Outre-Mers, Revue d'histoire,* n°394, p. 127-148.

Condado-Madera, Emilio. 2010. *Histoires de l'Histoire de la légion*, Paris, Publibook.

Crowder, Michael. 1964. "Indirect rule- French and British style", *Africa*, vol. 34, n°3, p. 197-205.

Diop, Cheikh Anta. 2003. *Nations nègres et culture: de l'Antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui,* Paris, Présence africaine.

Fanon, Frantz. 1952. *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil.

Fanon, Frantz. 2002a. *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte.

Fanon, Frantz. 2002b. « Racisme et culture », *Présence africaine*, n°1, p. 77-84

Farge, Arlette. 1989. *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil.

Josse-Durand, Chloé. 2015. « Pluralisation des mémoires et éclatement de l'imaginaire national au Kenya : le rôle ambigu joué par les musées communautaires dans la réconciliation nationale », *Matériaux pour l'histoire de notre temps,* n°3, p. 10-17.

Médard, Claire. 2002. « Les Kalenjin du Kenya : entre ethnicité et territoire (The Kalenjin of Kenya: between ethnicity and territory) », *Bulletin de l'Association de géographes français,* vol. 79, n°2, p. 199-210.

Meimon, Julien. 2007. « Que reste-t-il de la Coopération française ? », *Politique africaine*, n°1, p. 27-50.

Merle, Isabelle. 1999. « Des archives à l'entretien et retour : une enquête en Nouvelle-Calédonie », *Genèses*, p. 116-131.

Noiriel, Gérard. 2008. *Introduction à la socio-histoire,* Paris, La Découverte.

Parsons, Timothy. 2003. *The 1964 army mutinies and the making of modern East Africa*, Greenwood Publishing Group.

Sociologie et anthropologie générale :

Boltanski, Luc. 1971. « Les usages sociaux du corps », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 26, n°1, EHESS, p. 3-33.

Bourdieu, Pierre ; Passeron, Jean-Claude. 1987. *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit.

Bourdieu, Pierre ; Chartier, Roger. 2015. *The sociologist and the historian*, Cambridge, Polity.

Bourdieu, Pierre. 2000. *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Seuil.

Brun, Jean-Pierre ; Dugas, Ninon. 2005. « La reconnaissance au travail : analyse d'un concept riche de sens », *Gestion*, vol. 30, n°2, p. 79-88.

Delmotte, Florence. 2012. « La sociologie historique de Norbert Elias », *Cahiers philosophiques*, n°128, p. 42-58.

Elias, Norbert ; Scotson, John L. 1997. *Logiques de l'exclusion,* Paris, Fayard.

Heinich, Nathalie. 2010. *La sociologie de Norbert Elias*, Paris, La Découverte.

Kenyatta, Jomo. 1965. *Facing Mount Kenya. The tribal life of the Gikuyu*, London, Mercury Books.

Lenclud, Gérard. 2009. « La tradition n'est plus ce qu'elle était... Sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n°9, p. 110-123.

Reynaud, Jean-Daniel. 1993. *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin.

Saint-Martin, Arnaud. 2013. *La sociologie de Robert K. Merton*, Paris, La Découverte.

Weber, Max. 1995. *Économie et société, tome 1 : Les Catégories de la sociologie*, Paris, Plon.

Weber, Florence ; Lamy, Yvon. 1999. « Amateurs et professionnels », *Genèses. Sciences sociales et histoire,* vol. 36, n°1, p. 2-5.

Postcolonialisme :

Appadurai, Arjun. 2001. *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.

Ashcroft, Bill ; Griffiths, Gareth ; Tiffin, Helen. 2003. *The Empire Writes Back: Theory and Practice in Post-Colonial Literatures*, London, Routledge.

Ashcroft, Bill ; Griffiths, Gareth ; Tiffin, Helen. 2013. *Post-colonial studies: The key concepts*, London, Routledge.

Bancel, Nicolas ; Blanchard, Pascal ; Lemaire Sandrine . 2005. « Introduction. La fracture coloniale : une crise française », *in* Bancel, Nicolas ; Blanchard, Pascal ; Lemaire Sandrine (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial,* Paris, La Découverte, p. 9-30.

Bancel, Nicolas ; Blanchard, Pascal . 2006. « Culture post-coloniale : le temps des héritages », *in* Blanchard, Pascal ; Bancel Nicolas (dir.), *Culture post-coloniale 1961-2006,* Paris, Autrement, p. 6-19.

Bancel, Nicolas ; Bernault, Florence ; Blanchard, Pascal ; et al. 2010. *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte.

Bancel, Nicolas. 2019. *Le postcolonialisme*, Paris, Presses Universitaires de France.

Bhabha, Homi K. 2007. *Les lieux de la culture : une théorie postcoloniale*, Paris, Payot.

Bouamama, Saïd ; Tévanian, Pierre. 2006. « Peut-on parler d'un racisme post colonial ? », *in* Blanchard, Pascal ; Bancel, Nicolas (dir.), *Culture post-coloniale 1961-2006*, Paris, Autrement, p. 243-253.

Chakrabarty, Dipesh. 2020. *Provincialiser l'Europe. La pensée postcoloniale et la différence historique*, Paris, Amsterdam.

Chevalier, Jacques. 2007. « L'héritage politique de la colonisation », *in* Smouts, Marie-Claude (dir.), *La situation postcoloniale. Les « postcolonial studies » dans le débat français*, Paris, Presses de Sciences-Po, p. 360-377

Dozon, Jean-Pierre. 2006. « Une décolonisation en trompe l'œil », *in* Blanchard, Pascal ; Bancel, Nicolas (dir.), *Culture post-coloniale 1961-2006*, Paris, Autrement, p. 195-201.

Gèze, François. 2005. « L'héritage colonial au cœur de la politique étrangère française », *in* Bancel, Nicolas ; Blanchard, Pascal ; Lemaire Sandrine (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial,* Paris, La Découverte, p. 155-163.

Lacoste, Yves. 2006. « La question postcoloniale », *Hérodote*, vol. 120, n°1, p. 5-27.

Lazarus, Neil. 2004. "Introducing postcolonial studies", *in* Lazarus, Neil (dir.), *The Cambridge companion to postcolonial literary studies*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-16.

Mbembé, Achille ; Mongin, Olivier ; Lempereur, Nathalie ; Schlegel, Jean-Louis. 2006. « Qu'est-ce que la pensée postcoloniale ? », *Esprit*, n°12, p. 117-133.

Onyango, Moses. 2015. "Postcolonial politics in Kenya", *in* Omeje, Kenneth (dir.), *The Crises of Postcoloniality in Africa*, Dakar, CODESRIA, p. 183-195.

Saïd, Edward W. 2005. *L'Orientalisme : l'Orient Créé par l'Occident*, Paris, Seuil.

Savarese, Éric. 2014. *La rencontre postcoloniale*. Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.

Smouts, Marie-Claude (dir.). 2007. *La situation postcoloniale: les postcolonial studies dans le débat français*. Paris. Les Presses de Sciences Po.

Spivak, Gayatri Chakravorty ; Vidal, Jérôme. 2006. *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Paris, Amsterdam.

Verschave, François-Xavier. 2012. *La Françafrique : Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock.

Méthodologie en sociologie :

Beaud, Stéphane ; Weber, Florence. 2010. *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte.

Blanchet, Alain ; Gotman, Anne. 1992. *L'Enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Armand Colin.

Blondeau, Cécile. 2002. « La boucherie: un lieu d'innocence ? », *ethnographiques.org*, n°2.

Combessie, Jean-Claude. 2007. *La méthode en sociologie,* Paris, La Découverte.

Garfinkel, Harold. 2008. *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, Presses Universitaires de France.

Kaufmann, Jean-Claude. 2016. *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin.

Mukamurera, Joséphine ; Lacourse, France ; Couturier, Yves. 2006. « Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques », *Recherches qualitatives*, vol. 26, n°1, p. 110-138.

Savoie-Zajc, Lorraine. 2004. « La recherche qualitative/interprétative en éducation », *in* Karsenti, Thierry ; Savoie-Zajc, Lorraine (dir.), *La recherche en éducation : étapes et approches*, Sherbrooke, Éditions du CRP, p. 123-150.

Soulé, Bastien. 2007. « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, vol. 27, n°1, p. 127-140.

Analyse du discours de presse :

Amossy, Ruth ; Herschberg Pierrot, Anne. 2016. *Stéréotypes et clichés, langue discours, société,* Paris, Armand Colin.

Attali, Michaël. 2018. « La presse sportive : militantisme, socialisation et modes d'appréhension du réel », *in* Blandin, Claire (dir.), *Manuel d'analyse de la presse magazine*, Paris, Armand Colin, p. 179-190.

Bazoge, Natalia ; Jamain-Samson, Sandrine. 2013. « Les championnes de Miroir Sprint (1967-1970) : des modèles de "filles réussies" », *in* Attali, Michaël ; Combeau-Mari, Evelyne (dir.), *Le sport dans la presse communiste*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, p. 231-248.

Krieg, Alice. 2000. « Analyser le discours de presse. Mises au point sur le "discours de presse" comme objet de recherche », *Communication. Information médias théories pratiques*, vol. 20, n°1, p. 75-97.

Lacroix, Éric. 2007. « *Spiridon* (1972-1989) : une revue humaniste, un mouvement partisan », *in* Combeau-Mari, Evelyne (dir.), *Sport et presse en France : XIXème-XXème siècles*, Paris, Publieur, p. 407-424.

Navarro, Laura ; Ross, Karen ; Saitta, Eugénie. 2019. « Stéréotypes dans l'exercice du journalisme », *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, vol. 8, n°2, p. 6-11.

Provenzano, François. 2018. « Le discours de la presse magazine », *in* Blandin, Claire (dir.), *Manuel d'analyse de la presse magazine*, Paris, Armand Colin, p. 85-104.

Sabatier, Fabien. 2013. « La presse sportive affinitaire et les trois grands engagements coloniaux des organisations communistes de France », *in* Attali, Michaël ; Combeau-Mari, Evelyne (dir.), *Le sport dans la presse communiste,* Rennes, Presse Universitaire de Rennes, p. 91-100.

Seidler, Édouard. 1964. *Le sport et la presse*, Paris, Armand Colin.

Souanef, Karim. 2019. *Le journalisme sportif. Sociologie d'une spécialité dominée*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Vanoudheusden, Romain. 2013. « Comme les journalistes sportifs nous parlent : étude d'un lexique "hyper-appréciatif" », *in* Abecassis, Michael ; Ledegen, Gudrun (dir.), *Écarts et apports des médias francophones*, Oxford, Peter Lang, p. 227-244.

Histoire du sport et des pratiques sportives :

Attali, Michaël ; Saint-Martin, Jean. 2009. *L'éducation physique de 1945 à nos jours. Les étapes d'une démocratisation,* Paris, Armand Colin.

Augustin, Jean-Pierre. 2010. « Éléments géopolitiques du sport africain », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°250, p. 175-190.

Bancel, Nicolas ; Gayman, Jean-Marc. 2002. *Du guerrier à l'athlète : éléments d'histoire des pratiques corporelles*, Paris, Presses Universitaires de France.

Boniface, Pascal. 2014. *Géopolitique du sport*, Paris. Armand Colin.

Boury, Paul. 2003. « L'étape du Tour, page de feuilleton et jour de fête », *in* Porte, Patrick ; Vila, Dominique (dir.), *Maillot jaune Regards sur cent ans du Tour de France*, Anglet, Atlantica, p. 393-410.

Chartier, Roger ; Vigarello, Georges. 1982. « Trajectoires du sport », *Le débat*, n°19, p. 35-58.

Charroin, Pascal ; Verchère, Raphaël. 2021. « Le culte de l'aventure : analyse critique et comparée du phénomène écologique entre "néofoucaldiens" et "néotocquevilliens" », *Corps*, n° 19.

Darbon, Sébastien. 2014. *Les fondements du système sportif. Essai d'anthropologie historique*, Paris, L'Harmattan.

Erard, Carine ; Bancel, Nicolas. 2007. "Prosopographical analysis of sports elites: Overview and evaluation of a seminal study", *The International Journal of the History of Sport*, vol. 24, n°1, p. 67-79.

Frenkiel, Stanislas. 2014. *Une histoire des agents sportifs en France. Les imprésarios du football (1979–2014)*, Neuchâtel, CIES.

Gatsi, Jean. 2007. *Le droit du sport,* Paris*,* Presses Universitaires de France.

Gupta, Amit. 2009. "The Globalization of Sports, the Rise of Non-Western Nations, and the Impact on International Sporting Events", *The International journal of the History of Sport*, vol. 26, n°12, p. 1779-1790.

Guttmann, Alen. 2006. *Du rituel au record : la nature des sports modernes*, Paris, L'Harmattan.

Kanin, David B. 1980. "The Olympic boycott in diplomatic context", *Journal of Sport and Social Issues,* vol. 4, n°1, p. 1-24.

Levet-Labry, Eric. 2003. « L'Institut national des sports de 1945 à 1976 : du militantisme sportif à l'organisation rationnelle d'une politique sportive », *Cahiers de l'INSEP*, vol. 1, n°1, p. 107-119.

Loudcher, Jean-François. 2008. « À propos de la traduction française du livre de Allen Guttmann, *From Ritual to Record: the Nature of Modern Sports* », *Staps*, n°2, p. 39-51.

Monnin, Éric ; Monnin, Catherine. 2008. « Le boycott politique des Jeux olympiques de Montréal », *Relations internationales,* n°2, p. 93-113.

Sociologie du sport et des organisations sportives :

Brohm, Jean-Marie. 2017. *Théorie Critique du Sport. Essais sur une Diversion Politique*, Alboussière, Quel sport ? édition.

Bouchet, Patrick ; Kaach, Mohammed. 2004. « Existe-t-il un «modèle sportif» dans les pays africains francophones ? », *Staps*, n°3, p. 7-26.

Bujon, Thomas. 2009. *Boxing Club. Sociologie d'une salle de boxe thaïe en banlieue*, Saint-Etienne, Presses Universitaires de Saint-Etienne.

Defrance, Jacques. 2011. *Sociologie du sport*, Paris, *La Découverte*.

Duret, Pascal. 1993. *L'héroïsme sportif*, Paris, Presses Universitaires de France.

Duret, Pascal. 2008. *Sociologie du sport*, Paris, Presses Universitaires de France.

Eichberg, Henning. 1984. "Olympic sport-neocolonization and alternatives", *International review for the sociology of sport,* vol. 19, n°1, p. 97-106.

Fleuriel, Sébastien ; Schotté, Manuel. 2008. *Sportifs en danger. La condition des travailleurs sportifs,* Bellecombes-en Bauges, Éditions du Croquant.

Fleuriel, Sébastien ; Schotté, Manuel. 2016. « Dépasser l'alternative amateurs/professionnels. Programme pour une histoire sociale des sportifs au travail », *Le mouvement social,* n°1, p. 3-12.

Fleuriel, Sébastien ; Schotté, Manuel. 2020. « Impensables travailleurs sportifs », *La Pensée,* n°1, p. 15-23.

François, Lechby ; Robène, Luc. 2020. « Corps et activités sportives dans l'espace urbain. Le cas du street workout à Bordeaux. Une approche socio-anthropologique de l'éducation physique », *Études caribéennes*, n°45, en ligne.

Gasparini, William. 2015. *Sociologie de l'organisation sportive*, Paris, La Découverte.

Mählmann, Peter. 1989. "Perception of sport in Kenya", *Journal of eastern African research & development,* vol. 19, p. 119-145.

Mählmann, Peter ; Asembo, J. M. ; Arap Korir, M. 1994. "A target-oriented analysis of sports in Kenya", *Journal of Eastern African Research & Development,* vol. 24, p. 102-117.

Michon, Bernard. 1992. « Sports et municipalités », *in* Michon, Bernard (dir.), *Corps, espaces et pratiques sportives*, Strasbourg, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, p. 139-154.

Moreau, Denis Bernardeau. 2004. *Sociologie des fédérations sportives. La professionnalisation des dirigeants bénévoles*, Paris, L'Harmattan.

Moreau, Denis Bernardeau. 2004. « Professionnalisation et formes nouvelles d'engagement militant dans les fédérations sportives », HAL, en ligne.

Mwisukha, Andanje ; Njororai, Wycliffe W. Simiyu ; Onywera, Vincent O. 2003. "Contributions of sports towards national development in Kenya", *East African Journal of Physical Education, Sports Science, Leisure and Recreation Management*, vol. 1, n°2, p. 73-81.

Njororai, Wycliffe W. Simiyu. 2009. “Colonial legacy, minorities and association football in Kenya”, *Soccer & Society,* vol. 10, n°6, p. 866-882.

Onywera, Vincent O. ; Muthuri, Stella K. ; Hayker, Sylvester ; et al. 2016. “Results From Kenya’s 2016 Report Card on Physical Activity for Children and Youth”, *Journal of physical activity and health*, vol. 13, n°11, p. 195-200.

Verchère, Raphaël. 2016. « Le sport et l’ordre du mérite », *in* Queval, Isabelle, *Du souci de soi au sport augmenté : essais sur le corps entraîné, dopé, appareillé*, Paris, Presses des Mines, p. 39-45.

Verschuren, Pim. 2016. « La corruption institutionnelle au sein du sport international : phénomène nouveau, problèmes anciens ? », *Revue internationale et stratégique*, n°1, p. 141-149.

Verschuren, Pim. 2020. « Des réformes symboliques ? Mise en œuvre et performance des dispositifs d’alertes internes dans le sport international », 1er congrès de la société savante de Management du sport, *Regards croisés sur les nouvelles organisations et modes de gestion du sport*, 10 et 11 décembre 2020, Université polytechnique des Hauts de France.

Wacquant, Loïc. 2002. *Corps et âme. Carnets ethnographiques d’un apprenti boxeur*, Paris, Agone.

Activités physiques et sport en contextes colonial et postcolonial :

Bairner, Alan. 2003. “Sport, Nationality and Postcolonialism in Ireland”, *in* Bale, John ; Cronin, Mike (dir.), *Sport and Postcolonialism*, New-York, Berg, p. 159-174.

Bancel, Nicolas ; Sirost, Olivier. 2004. « Le corps de l’Autre: une nouvelle économie du regard », *in* Bancel, Nicolas ; Blanchard, Pascal ; Boëtsch, Gilles ; Deroo, Eric ; Lemaire, Sandrine (dir.), *Zoos humains. Au temps des exhibitions humaines, Paris, La Découverte,* p. 390-398.

Bancel, Nicolas ; Combeau-Mari, Evelyne. 2013. « Le sport en contexte colonial et postcolonial : une historiographie en friche », *in* Terret, Thierry ; Froissart, Thierry (dir.), *Le sport, l'historien et l'histoire,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 99-122.

Bancel, Nicolas ; Combeau-Mari, Evelyne. 2014. « Histoire du sport et perspectives postcoloniales », *Movement & Sport Sciences-Science & Motricité,* n°86, p.61-69.

Charitas, Pascal. 2009. « Les conditions d'émergence du développement sportif olympique en Afrique analyse comparée entre le Royaume-Uni et la France (1944-1966) », rapport pour le Comité international olympique.

Connan, Dominique. 2014. *La décolonisation des clubs kényans : Sociabilité exclusive et constitution morale des élites africaines dans le Kenya contemporain*, thèse de doctorat en sciences politiques, sous la direction de Johanna Siméant, Université Paris 1.

Cunningham, Tom. 2016. « “These Our Games”–Sport and the Church of Scotland Mission to Kenya, 1907–1937 », *History in Africa*, n°43, p. 259-288.

Cunningham, Tom. 2019. *Muscular Christianity: the Church of Scotland Mission, Gikuyu, and the question of the body in Colonial Kenya, 1906-1938*, thèse de doctorat en études africaines, sous la direction de Paul Nugent, Brian Stanley et Tom Molony, Université d’Édimbourg.

Darbon, Sébastien. 2008. *Diffusion des sports et impérialisme anglo-saxon : de l'histoire événementielle à l'anthropologie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Deville-Danthu, Bernadette. 1997. *Le sport en noir et blanc : du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965)*, Paris, L'Harmattan.

Fates, Youcef. 2009. *Sport et politique en Algérie*, Paris, L’Harmattan.

Frenkiel, Stanislas. 2007. « Les footballeurs du FLN: des patriotes entre deux rives », *Migrations Société,* n°2, p. 121-139.

Frenkiel, Stanislas ; Kemo Keimbou, David Claude. 2010. « La Mission FFA/L'Auto : “Pourquoi négliger nos noirs d'Afrique ? ” (3 décembre 1937–15 janvier 1938) », *Modern & Contemporary France,* vol. 18, n°1, p. 33-50.

Frenkiel, Stanislas. 2011. « L’équipe algérienne du “Front de Libération Nationale” (1958-1962) : au-delà du mythe », *in* Terret, Thierry (dir.), *Histoire du sport et géopolitique*, Paris, L’Harmattan, p. 221-243.

Frenkiel, Stanislas ; Riot, Thomas ; Bancel, Nicolas. 2015. “Rethinking postcolonial worlds through physical activities”, *The International Journal of the History of Sport*, vol. 32, n°7, p. 847-848.

Gaucher, Julie. 2007. « La masculinité noire dans les romans sportifs. 1918 – 1945 », *in* Revenin, Régis (dir.), *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours*, Paris, Autrement, p. 251-265.

Gaucher, Julie. 2008. *Sport et genre : quand la littérature s'en mêle : féminités et masculinités dans l'écriture littéraire du sport (1920-1955)*. Thèse de doctorat en littérature française, sous la direction de Thierry Terret et Jean-Bernard Vray, Université Claude Bernard Lyon 1.

Hwang, Dong-Jhy ; Jarvie, Grant. 2003. “Sport, Postcolonialism and Modern China: Some Preliminary Thoughts”, *in* Bale, John ; Cronin, Mike (dir.), *Sport and Postcolonialism*, New-York, Berg, p. 73-90.

Liotard, Philippe. 2005. « Sport, mémoire coloniale et enjeux identitaires », *in* Bancel, Nicolas ; Blanchard, Pascal ; Lemaire Sandrine (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial,* Paris, La Découverte, p. 227-236.

Nicolas, Claire. 2017. « Des corps connectés : les *Ghana Young Pioneers*, tête de proue de la mondialisation du nkrumahisme (1960-1966) », *Politique africaine*, vol. 147, n°3, p. 87-107.

Rigney, Daryle. 2003. “Sport, Indigenous Australians and invader Dreaming: a critique”, *in* Bale, John ; Cronin, Mike (dir.), *Sport and Postcolonialism*, New-York, Berg, p. 45-56.

Williams, Jack. 2003. « “Paki cheats!”: Postcolonial tensions in England-Pakistan cricket », *in* Bale, John ; Cronin, Mike (dir.), *Sport and postcolonialism*, New York, Berg, p. 91-106.

Athlétisme et course à pied :

Arnal, Thierry ; Champin, Hervé. 2021. « Le noir et le vert : la Course des terrils de Raismes, entre construction et recomposition de l’identité d’un ancien territoire minier », *Sciences sociales et sport*, n°17, p. 57-84.

Bessy, Olivier ; Lapeyronie, Bruno. 2009. « Culture des loisirs et diffusion sociale du sport. L'exemple des marathoniens », *Movement Sport Sciences,* n°3, p. 83-95.

Blin, Éric. 2012. « Sport et événement festif. La ville à l'heure des marathons et des semi-marathons », *Annales de géographie*, n°3, p. 266-286.

Bolling, Hans ; Lindroth, Jan. 2007. “*The Beginning of the IAAF. A Study of its Background and Foundation*”, IAAF.org.

Defrance, Jacques. 1989. « Un schisme sportif. Clivages structurels, scissions et oppositions dans les sports athlétiques, 1960-1980 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 79, n°1, p. 76-91.

Faure, Jean-Michel. 1987. « L'éthique puritaine du marathonien », *Esprit,* vol. 125, n°4, p. 36-41.

Gay, Jean-Christophe. 2006. « Sur les pistes de la mondialisation », M*@ppemonde,* n°82, en ligne.

Henning, April ; Jörg Krieger. 2020. “Dropping the Amateur: The International Association of Athletics Federations and the Turn Toward Professionalism”, *Sport History Review*, vol. 51, n°1, p. 64-83.

Hutchinson, Andrew Boyd. 2018. *The Complete History of Cross-Country Running: From the Nineteenth Century to the Present Day*, New-York, Carrel Books.

Krieger, Jörg ; Henning, April. 2020. “Who Governs a Movement? The IAAF and Road-Running—Historical and Contemporary Considerations”, *Journal of Sport History,* vol. 47, n°1, p. 59-75.

Lapeyronie, Bruno. 2009. « Retombées socio-économiques du tourisme sportif : exemples des marathons en France », *Téoros: revue de recherche en tourisme,* vol. 28, n°2, p. 37-44.

Lemaitre, Pierre. 2006. « Stratégies des organisateurs de courses sur route : vers la construction d’une modélisation. Étude de cas du Marathon du Médoc et de la Corrida de Houilles », *in* Roger, Anne (dir.), *Regards croisés sur l'athlétisme*, Montpellier, AFRAPS, p. 383-391.

Lynch, James G. ; Zax, Jeffrey S. 2000. “The rewards to running: Prize structure and performance in professional road racing”, *Journal of Sports Economics,* vol. 1, n°4, p. 323-340.

Nkodo Samba, Laurent. 2017. *Regroupement de clubs sportifs amateurs: enjeux stratégiques et logiques : le cas des clubs d'athlétisme de la métropole de Lyon*, thèse de doctorat en STAPS, sous la direction de Pierre Chazaud, Université Lyon1.

Roger, Anne. 2010. « L’entraînement des coureurs français (1945-1970). À la recherche d’une méthode “française” », *Cahiers de l'INSEP*, vol. 46, n°1, p. 104-117.

Roger, Anne ; Terret, Thierry. 2010. *European Athletics: a continental history of track and field*, Stuttgart, Neurer Sportverlag.

Roger, Anne ; Bavazzano, Pierre. 2011. « Des activités athlétiques à l'école entre santé et performance », *Staps*, n°4, p. 85-102.

Richardson, Lawrence N. 1954. *Jubilee history of the International Cross-Country Union 1903-1953*, Birmingham, ICCU.

Scheerder, Jeroen ; Breedveld, Koen ; Borgers, Julie. 2015. *Running across Europe: the rise and size of one of the largest sport markets*, London, Palgrave Macmillan.

Schotté, Manuel. 2007b. « Le “lièvre” en athlétisme. Conditions d’adhésion à un rôle relégué dans un univers vocationnel », *Agone. Histoire, Politique & Sociologie*, n°37, p. 151-162.

Schotté, Manuel. 2011. « Quand les “valeurs du sport” fragilisent les sportifs », *Savoir/Agir,* n°1, p. 19-24.

Segalen, Martine. 1994. *Les enfants d’Achille et de Nike. Une ethnologie de la course à pied ordinaire*, Paris, Métailié.

Terret, Thierry ; Roger, Anne. 2009. “Managing Colonial Contradictions: French Attitudes toward El Ouafi's 1928 Olympic Victory”, *Journal of Sport history*, vol. 36, n°1, p. 3-18.

Terret, Thierry ; Tchomo, A. 2006. « Du Bodgue Grao à “la sagaie du blanc”. Le lancer du bâton chez les Toupouri de l’Extrême-Nord Cameroun et son transfert au lancer du javelot, *in* Roger, Anne (dir.), *Regards croisés sur l'athlétisme*, Montpellier, AFRAPS, p. 343-347.

Vigarello, Georges. 1998. « Le marathon entre bitume et écran », *Communications*, vol. 67, n°1, p. 211-215.

Yonnet, Paul. 1982. « Joggers et marathoniens », *Le débat,* vol. 19, n°2, p. 77-95.

Athlétisme africain et sciences humaines et sociales :

Abi Chacra, Élias. 2004. « Le trône du négus », *Outre-Terre*, vol. 8, n°3, p. 79-94.

Anderson, Malcolm. 2017. « “Men on the spot” - Athletics development in the 1950’ Kenya : order or leisure? », *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 15 à 23.

Baker, Joseph ; Horton, Sean. 2003. “East African running dominance revisited: a role for stereotype threat?”, *British Journal of Sports Medicine*, vol. 37, n°6, p. 553-555.

Bale, John ; Sang, Joe. 1994. « Out of Africa: the “development” of Kenyan athletics, talent, migration and the global sports system », *in* Bale, John ; Joseph Maguire (dir.), *The global sports arena: Athletic talent migration in an interdependent world*, London, Routledge, p. 206-225.

Bale, John ; Sang, Joe. 1996. *Kenyan running: movement culture, geography, and global change,* London, Franck Cass.

Bale, John. 1999. “Kenyan runners in a global system”, *in* Sands, Robert R. (dir.), *Anthropology, sport and culture*, Westport, Bergin & Garvey, p. 73-95.

Bale, John. 2001. “Transgression, colonial rhetoric and the postcolonial athlete”, *in* Andrews, David L. ; Jackson, Steven J. (dir.), *Sport stars: The cultural politics of sporting celebrity*, London, Routledge, p. 218-230.

Bale, John. 2007. “Kenyan running before the 1968 Mexico Olympics”, *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge.

Burfoot, Amby. 1999. “African Speed, African Endurance”, *in* Sands, Robert R. (dir.), *Anthropology, sport and culture*, Westport, Bergin & Garvey, p. 53-63.

Chepyator-Thomson, Jepkorir Rose ; Ariyo, Emma Sande. 2016. “Out of Eastern Africa: An examination of sport labour migration in the post-independence era”, *The International Journal of the History of Sport*, vol. 33, n°15, p. 1826-1846.

Crawley, Michael. 2018. *“Condition”: Energy, Time and Success Amongst Ethiopian Runners*, thèse de doctorat en philosophie, sous la direction de Neil Thin et Jamie Cross, Université d’Édimbourg.

Denison, Jim. 2007. “The Haile Gebrselassie story: a biography of difference”, *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge, p. 51-60.

Elbe, Anne-Marie ; Madsen, Christian ; Midtgaard Julie. 2010. “A cross-cultural comparison of motivational factors in Kenyan and Danish middle and long distance elite runners”, *Journal of Psychology in Africa,* vol. 20, n°3, p. 421-427.

Gaudin, Benoît. 2008. « Athlétisme et nationalisme dans l’Éthiopie des années 1920-1960 », *Sciences sociales et sport*, n°1, p. 49-78.

Gaudin, Benoît. 2014. “East-African Runners: Socially Constructed Sport Abilities and Migrations Networks”, Projet de recherche à l’unité de recherche migrations et société (URMIS), en ligne.

Gaudin, Benoît ; Teka, Solomon ; Simyiu Mwanga, Samuel. 2016. « The Sport Migrations of East African Athletics/Les migrations sportives des athlètes est-africains », *Annales d’Éthiopie,* Persée-Portail des revues scientifiques en SHS, vol. 31, n°1, p. 269-289.

Gaudin, Benoit. 2017. « Biologisation du social dans le sport. L’“athlète naturel” est-africain », *in* Lemerle, Sébastien ; Reynaud-Paligot, Carole (dir.), *La biologisation du social : discours et pratiques*, Paris, Presses Universitaires de Paris Nanterre.

Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.). 2017. *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE.

Jarvie, Grant. 2007. “The promise and possibilities of running in and out of East Africa”, *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge, p. 24-39.

Kanyiba, Lewis R. ; Mwisukha, Andanje ; Onywera, Vincent O. 2015. “The gap between the management and success of elite middle and long distance runners in Kenya”, *African Journal for Physical Health Education, Recreation and Dance*, vol. 21, n°2, p. 586-595.

Koné, Yaya. 2011. *Anthropologie de l’athlétisme en Afrique de l’Ouest : la condition d’athlète*, Paris, L’Harmattan.

Labzaé, Mehdi. 2017. “Upstream from the (expected) Medals: Running with Hope in Addis Ababa”, *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 15-23.

Manners, John. 1997. “Kenya's running tribe”, *Sports Historian*, vol. 17, n°2, p. 14-27.

Manners, John. 2007. “Raiders from the Rift Valley: Cattle raiding and distance running in east Africa”, *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge, p. 40-50.

Milot, Tristan. 2017. “When Running Becomes a Factor of Development: The Case of the Town of Iten, Kenya”, *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 129-141.

Mutuku, Eunice N. ; Kioli, Félix N. ; Gaudin, Benoît. 2017. “Psychosocial Challenges Facing Athletes (Medium- and Long Distance Runners) in Eldoret, Kenya”, *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 85-91

Njororai, Wycliffe W. Simiyu. 2010. “Global inequality and athlete labour migration from Kenya”, *Leisure/Loisir*, vol. 34, n°4, p. 443-461

Njororai, Wycliffe W. Simiyu. 2012. “Distance running in Kenya: athletics labour migration and its consequences”, *Leisure/loisir,* vol. 36, n°2, p. 187-209.

Njororai, Wycliffe W. Simiyu. 2016. “Women athletes emerging from the shadow of men in Kenya: evidence from the Commonwealth, Olympic and World Athletics Championships”, *Sport in Society,* vol. 19, n°7, p. 1066-1082.

Onywera, Vincent O. ; Scott, Robert A. ; Boit, Michael K. ; Pitsiladis, Yannis P. 2006. “Demographic characteristics of elite Kenyan endurance runners”, *Journal of sports sciences*, vol. 24, n°4, p. 415-422.

Opiyo, Atieno R. ; Ouda, James B. 2017. “The Power of Social Modelling on Self efficacy Building amongst Junior Running Athletes in Elgeyo Marakwet County District, Kenya”, *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 103-114.

Petros, Leulseged. 2017. “Reasons for youth dropout from organized sport : the case of Ethiopian Youth Sport Academy Athlete Tirunesh Dibaba Sport Training Centre”, *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 63-70.

Richter, Rhea. 2017. “Running culture in Kenya”, *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 171-181.

Rintaugu, Elijah G. ; Ngetich, Eric ; Kamande, Isaac M. ; Mwisukha, Andanje. 2017. “Career transition of retired runners in Kenya. Implication for skateholders”, *in* Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 51-61.

Schotté, Manuel ; Erard, Carine. 2006. « Retour sur une “contribution” coloniale. Le succès des coureurs nord-africains dans l’athlétisme français des années 1950 », *Loisir et Société/Society and Leisure,* vol. 29, n°2, p. 423-448.

Schotté, Manuel, 2012. *La construction du “talent”. Sociologie de la domination des coureurs marocains*, Paris, Raisons d’agir.

Schotté, Manuel. 2015. « Pourquoi les coureurs à pied africains sont-ils plus performants ? Pour une explication sociologique », *Informations sociales*, n°1, p. 96-105.

Sharp, Craig ; Bale, John. 2007. “Introduction”, *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge, p. 1-8.

Sikes, Michelle. 2016. “Print Media and the History of Women’s Sport in Africa: The Kenyan Case of Barriers to International Achievement”, *History in Africa,* vol. 43, p. 323-345.

Violette, Louis. 2020. « Abebe Bikila : portrait d'un champion olympique en témoin de son temps », *Sport History Review,* vol. 51, n°2, p. 278-299.

Wabuyabo, Issah K. ; Bukhala, Peter W. ; Gaudin, Benoît. 2017. “Socio-Cultural Determinant of Athletics Abilities among Kenyan Elite and Sub-elite Middle- and Long Distance Runners”,

in Gaudin, Benoit ; Wolde, Bezabih (dir.), *Kenyan and Ethiopian athletics: towards an alternative scientific approach*, Addis Ababa, IRD/CFEE, p. 41-50.

Wolde, Bezabih ; Gaudin, Benoît. 2007. "The institutional organization of Ethiopian athletics", *Annales d'Ethiopie*, vol. 23, n°1, p. 471-493.

Athlétisme et performance sportive en sciences du vivant :

Böning, D. 1997. "Altitude and hypoxia training-a short review", *International journal of sports medicine*, vol. 18, n°8, p. 565-570.

Hamilton, Bruce. 2000. "East African running dominance: what is behind it ?", *British Journal of Sports Medicine,* vol. 34*,* n°5, p. 391-394.

Harley, Yolande ; Noakes, Timothy. 2007. "Studies of physiological and neuromuscular function of black South African distance runners", *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge, p. 159-198.

Levine, Benjamin D. ; Stray-Gundersen, James. 1997. « "Living high-training low": effect of moderate-altitude acclimatization with low-altitude training on performance », *Journal of applied physiology,* vol. 83, n°1, p. 102-112.

Luery, Helen M. ; Eleftheriou, Kyriacos I. ; Montgomery, Hugh E. 2007. "Genetics and endurance performance", *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge, p. 234-256.

Macarthur, Daniel G. ; North, Kathryn N. 2007. "Genes and human athletic performance", *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running: toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge, p. 217-233.

Prommer, Nicole ; Thoma, Stefanie ; Quecke, Lennart ; et al. 2010. "Total hemoglobin mass and blood volume of elite Kenyan runners", *Medicine and Science in Sports Exercise*, vol. 42, n°4, p. 791-797.

Saltin, Bengt ; Kim, Chang Keun ; Terrados, Nicolàs. ; et al. 1995a. "Morphology, enzyme activities and buffer capacity in leg muscles of Kenyan and Scandinavian runners", *Scandinavian journal of medicine & science in sports*, vol. 5, n°4, p. 222-230.

Saltin, Bengt ; Larsen, Henrik ; Terrados, Nicolàs. ; et al. 1995b. "Aerobic exercise capacity at sea level and at altitude in Kenyan boys, junior and senior runners compared with Scandinavian runners", *Scandinavian journal of medicine & science in sports*, vol. 5, n°4, p. 209-221.

Scott, Robert A. ; Goodwin, William H. ; Wolde, Bezabih ; Onywera, Vincent O. ; Boit, Mike K. ; O'Connell, William ; Pitsiladis, Yannis. 2007. « Evidence for the "natural" East African athlete », *in* Pitsiladis, Yannis ; Bale, John ; Sharp, Craig ; Noakes, Timothy (dir.), *East African running : toward a cross-disciplinary perspective*, London, Routledge, p. 257-282.

Tam, Enrico ; Rossi, Huber ; Moia, Christian ; et al. 2012. “Energetics of running in top-level marathon runners from Kenya”, *European journal of applied physiology,* vol. 112, n°11, p. 3797-3806.

Tucker, Ross ; Onywera, Vincent O. ; Santos-Concejero, Jordan. 2015. “Analysis of the Kenyan distance-running phenomenon”, *International journal of sports physiology and performance,* vol. 10, n°3, p. 285-291.

Wilber, Randall L. ; Pitsiladis, Yannis. 2012. “Kenyan and Ethiopian distance runners: what makes them so good?”, *International journal of sports physiology and performance,* vol. 7, n°2, p. 92-102.

Déterminismes raciaux et environnementaux :

Coakley, Jay. 2006. « Sport, questions “raciales et “ethnicité” », *in* Ohl, Fabien (dir.), *Sociologie du sport. Perspectives internationales et mondialisation*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 89-103.

Cox, Olivier C. 1948. *Caste, Class and Race, a Study in Racial Dynamics,* New York, Doubleday.

Delsahut, Fabrice. 2010. « Sport, race et médias aux Jeux anthropologiques de Saint-Louis en 1904 », *in* Attali, Michaël (dir.), *Sports et médias : du XIX*ème *siècle à nos* jours, Biarritz, Atlantica, p. 677-690.

Denham, Bryan E. ; Billings Andrew C. ; Halone Kelby K. 2002. “Differential accounts of race in broadcast commentary of the 2000 NCAA Men’s and Women’s Final Four basketball tournaments”, *Sociology of Sport Journal,* vol. 19, n°3, p. 315-332.

Forté, Lucie. 2019. « Stéréotypes “raciaux” dans la presse sportive. Une analyse des mécanismes conduisant à la production d’énoncés “racialisants” », *Questions de communication*, vol. 35, n°1, p. 63-81.

Jobert, Timothée. 2006a. *Champions Noirs, Racisme Blanc : La Métropole et les Sportifs Noirs en Contexte Colonial (1901-1944)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

Jobert, Timothée. 2006b. « “Athlètes nés” ! Histoire de l’idéologie du don à travers l’exemple des athlètes “noirs”, *in* Roger, Anne (dir.), *Regards croisés sur l'athlétisme*, Montpellier, AFRAPS, p. 337-341.

Kasperowski, Dick. 2009. “Constructing altitude training standards for the 1968 Mexico Olympics: the impact of ideals of equality and uncertainty”, *The International Journal of the History of Sport*, vol. 26, n°9, p. 1263-1291.

Martin-Breteau, Nicolas. 2010. « Un laboratoire parfait » ? Sport, race et génétique : le discours sur la différence athlétique aux États-Unis », *Sciences sociales et sport*, n°1, p. 7-43.

Martin-Breteau, Nicolas. 2013. « Sport, race, et politique : Taboo et la réception du discours sur les aptitudes athlétiques des races aux États-Unis », *Le mouvement social*, n°1, p. 131-147.

Sacco, Francesca ; Gremion, Gérald. 2001. « Le mythe de “l'avantage génétique” des sportifs africains », *Schweizerische Zeitschrift für Sportmedizin und Sporttraumatologie*, vol. 49, n°4, p. 149-152.

Todorov, Tzvetan. 1989. *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*, Paris, Seuil.

Wiggins, David K. 1989. « “Great Speed But Little Stamina” : The Historical Debate Over Black Athletic Superiority », *Journal of Sport History*, vol. 16, n°2, p. 158-185.

Wrynn, Alison M. 2006. « “A debt was paid off in tears”: Science, IOC politics and the debate about high altitude in the 1968 Mexico City Olympics », *The international journal of the history of sport,* vol. 23, n°7, p. 1152-1172.

Migrations, nationalité et représentation nationale :

Aknin, Audrey. 2013. « Migrations de travail dans les pays du Sud et vulnérabilité des ménages en milieu rural », *in* Bresson, Maryse ; Geronimi, Vincent ; Pottier, Nathalie (dir.), *La vulnérabilité : questions de recherche en sciences sociales*, Fribourg, Academic Press Fribourg, p. 87-106.

Andreff, Wladimir. 2001. “The correlation between economic underdevelopment and sport”, *European Sport Management Quarterly,* vol. 1, n°4, p. 251-279.

Andres, Hervé. 2009. « Les problèmes éthiques de la nationalité dans le sport », communication au colloque international *Éthique et sport en Europe*, Université Rennes II, 15-17 avril 2009, Rennes, France.

Bale, John. 1991. *The brawn drain: Foreign student-athletes in American universities*, Urbana, University of Illinois Press.

Bonnet, Nicolas ; Meier, Olivier. 2004. « Halte au pillage des talents en Afrique ! », *Outre-Terre,* n°3, p. 195-208.

Brannagan, Paul M. ; Gulianotti, Richard. 2015. “Soft power and soft disempowerment: Qatar, global sport and football’s 2022 World Cup finals”, *Leisure studies*, vol. 34, n°6, p. 703-719.

Bréant, Hugo. 2013. « Migrations et flux monétaires: quand ceux qui restent financent celui qui part », *Autrepart*, n°4, p. 31-52.

Collomb, Pierre. 2014. « Le marché des naturalisés », *in* Simon, Gérald (dir.), *Sport et nationalité*, Paris, LexisNexis, p. 75-88.

Connor, James ; Griffin, Amy. 2009. “The muscle trade: international track and field athlete mobility, colonialism and development”, *TASA Conference*, en ligne, p. 1-13.

Daadouch, Christophe. 2016. « Quand le sport jongle avec les nationalités », *Plein droit*, n°1, p. 3-6.

Dubey, Jean-Philippe. 2014. « La nationalité des sportifs : la jurisprudence du TAS », *in* Simon, Gérald (dir.), *Sport et nationalité*, Paris, LexisNexis, p. 89-103.

Escafré-Dublin, Angéline. 2012. « Préserver les loyautés nationales. Le rôle des États d'origine dans l'immigration en France, 1962-1975 », *Annales de démographie historique*, vol. 124, n°2, p. 141-160.

Frenkiel, Stanislas. 2011. « Grandir et travailler en France. Jouer pour l'équipe nationale algérienne de football dès 1980 », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, n°1289, p. 80-91.

Frenkiel, Stanislas. 2013. « Les transformations historiques des conditions d'émigration des footballeurs professionnels camerounais en France (1954–2010) », *Stadion,* vol. 37, n°2, p. 327-347.

Gillon, Pascal ; Poli, Raffaele. 2006. « Naturalisation de sportifs et fuite des muscles. Le cas des Jeux Olympiques de 2004 », *in* Oswald, Denis (dir.), *La nationalité dans le sport: enjeux et problèmes. Actes du Congrès des 10 et 11 novembre 2005*, Neuchâtel, CIES, p. 47-72.

Gillon, Pascal. 2006. « La politique sportive des Émirats du Golfe : comment obtenir une visibilité internationale »? », *Insaniya, Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, n°34, p. 29-38.

Goss, Jon ; Lindquist, Bruce. 1995. "Conceptualizing international labor migration: a structuration perspective", *International Migration Review*, vol. 29, n°2, p. 317-351.

Hedetoft, Ulf. 1999. "The nation-state meets the world: National identities in the context of transnationality and cultural globalization", *European Journal of Social Theory*, vol. 2, n°1, p. 71-94.

Morokvasic-Muller, Mirjana. 1999. « La mobilité transnationale comme ressource : le cas des migrants de l'Europe de l'Est », *Cultures & conflits*, n°33-34, en ligne.

Poli, Raphaële. 2006. « Conflit de couleurs. Enjeux géopolitiques autour de la naturalisation de sportifs africains », *Autrepart*, n°1, p. 149-161.

Poli, Raphaële ; Dietschy, Paul. 2006. « Le football africain entre immobilisme et extraversion », *Politique Africaine,* n°2, p. 173-187.

Polo, Jean-François. 2015. « Turkish sports diplomacy in the service of renewed power? The uses and limits of Turkey's "sport power" », *European Journal of Turkish Studies. Social Sciences on Contemporary Turkey*, n°21, en ligne.

Rea, Andrea. 2013. « Les nouvelles figures du travailleur immigré : fragmentation des statuts d'emploi et européanisation des migrations », *Revue européenne des Migrations Internationales*, vol. 29, n°2, p. 15-35.

Rea, Andrea ; Tripier, Maryse. 2008. *Sociologie de l'immigration,* Paris, La Découverte.

Reiche, Danyel ; Tinaz, Cem. 2019. “Policies for naturalisation of foreign-born athletes: Qatar and Turkey in comparison”, *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 11, n°1, p. 153-171.

Sayad, Abdelmalek. 1999. *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.

Sayad, Abdelmalek. 2006. *L’immigration ou les paradoxes de l’altérité. Tome 1 : L’illusion du provisoire*, Paris, Raisons d’agir.

Schotté, Manuel. 2005. « La condition de coureur immigré », *Plein droit*, n°2, p. 45-49.

Schotté, Manuel. 2007a. « La construction d’un espace international de migrations sportives : les coureurs marocains en France », *Migrations Société,* n°2, p. 69-80.

Schotté, Manuel. 2008. « Les migrations athlétiques comme révélateur de l'ancrage national du sport », *Sociétés contemporaines*, n°1, p. 101-123.

Tinaz, Cem ; Turco, Douglas Michele ; Salisbury, Paul. 2014. “Sport policy in Turkey”, *International journal of sport policy and politics*, vol. 6, n°3, p. 533-545.

Vulnérabilité et résilience :

Arnaut, Marie. 2005. « Le concept de résilience et ses applications cliniques », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 82, n° 3, p. 4-11.

Brodiez-Dolino, Axelle. 2016. « Le concept de vulnérabilité », *La vie des idées, http://www. laviedesidees. fr*.

Charroin, Pascal. 2013. « Les années 68 et le sport : Le temps de l’émancipation ? », *in* Terret, Thierry ; Robène, Luc ; Charroin, Pascal ; Héas, Stéphane ; Liotard, Philippe (dir.)*, Sport genre et vulnérabilité au XXème siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 375-381.

Châtel, Viviane. 2014. « Pour une éthique de la Vulnérabilité », *in* Soulet, Marc-Henry (dir.), *Vulnérabilité : de la fragilité sociale à l’éthique de la sollicitude*, Fribourg, Academic Press Fribourg, p. 55-78.

Lhomme, Serge ; Serre, Damien ; Laganier, Richard. 2013. « Réflexions autour du binôme vulnérabilité-résilience », *in* Bresson, Maryse ; Geronimi, Vincent ; Pottier, Nathalie (dir.), *La vulnérabilité : questions de recherche en sciences sociales*, Fribourg, Academic Press Fribourg, p. 151-163.

Reinprecht, Christoph. 2014. « La vulnérabilité des travailleurs immigrés âgés : autonomie et vieillissement dans des conditions précaires », *in* Soulet, Marc-Henry (dir.), *Vulnérabilité : de la fragilité sociale à l’éthique de la sollicitude*, Fribourg, Academic Press Fribourg, p. 157-174.

Soulet, Marc-Henry. 2014a. « La vulnérabilité: examen critique d’une notion », *in* Soulet, Marc-Henry (dir.), *Vulnérabilité : de la fragilité sociale à l’éthique de la sollicitude*, Fribourg, Academic Press Fribourg, p. 17-37.

Soulet, Marc-Henry. 2014b. « Vulnérabilité et enfance en danger : Quel rapport ? Quels apports ? », *in* Lardeux, Laurent (dir.), *Vulnérabilité, identification des risques et protection de l'enfance. Nouveaux éclairages croisés*, Paris, La documentation française, p. 128-139.

Terret, Thierry. 2013. « Introduction », *in* Terret, Thierry ; Robène, Luc ; Charroin, Pascal ; Héas, Stéphane ; Liotard, Philippe (dir.)*, Sport genre et vulnérabilité au XXème siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 7-14.

Thomas, Hélène. 2008. « Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience, etc. », *Recueil Alexandries*, en ligne.

Dopage et conduites dopantes :

Aubel, Olivier. 2015. « Précarité économique et dérive des comportements : l'exemple du dopage dans le cyclisme », *Le journal de l'école de Paris du management*, n°1, p. 38-44.

Aubel, Olivier ; Ohl, Fabien. 2015. « De la précarité des coureurs cyclistes professionnels aux pratiques de dopage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°4, p. 28-41.

Boit, Michaël ; Dimeo, Paul ; Onywera, Vincent O. ; Theuri, Gitahi ; Kiplamaï, Festus ; Sigei Selina ; Tewart, Daniel ; Cronin, Lorcan. 2014. "Doping Education Status in Kenya: Evaluation of knowledge, attitudes and practice of doping among elite Kenyan athletes", Report completed for the *World anti-doping agency* (WADA).

Bourg, Jean-François. 2019. *Le dopage*. Paris, La Découverte.

Brissoneau, Christophe ; Bui-Xuan-Picchedda, Karine. 2005. « Analyse psychologique et sociologique du dopage. Rationalisation du discours, du mode de vie et de l'entraînement sportif », *Staps*, vol. 70, n°4, p. 59-73.

Charroin, Pascal. 2005. « L'affaire Simpson de 1967 : une rupture médiatique dans l'appréhension du dopage », *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale,* vol. 7, n°2, p. 1-14.

Demeslay, Julie. 2013. *L'institution mondiale du dopage. Sociologie d'un processus d'harmonisation*, Paris, Pétra.

Doré, Jean-François. 2005. « Le géant aux pieds d'argile : de la fragilité des arguments éthiques de la réglementation antidopage », *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, vol. 7, n°2.

Lentillon-Kaestner, Vanessa ; Brissoneau, Christophe. 2009. « Appropriation progressive de la culture du dopage dans le cyclisme », *Déviance et Société*, vol. 33, n°4, p. 519-541.

Louveau, Catherine ; Augustini, Muriel ; Duret, Pascal ; Irlinger, Paul ; Marcellini, Anne. 1995. *Dopage et performance sportive: Analyse d'une pratique prohibée*, Paris, INSEP.

Paoli, Letizia ; Donati, Alessandro. 2014. *The sports doping market. Understanding Supply and Demand, and the Challenges of Their Control,* New-York, Springer.

Soulé, Bastien ; Lestrelin, Ludovic. 2012. « Réguler le dopage ? Les failles de la gouvernance sportive. "L'affaire Puerto" comme illustration », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, vol. 50, n°1, p. 127-159.

Wekesa, Moni. 2010. *Regulation of doping in sports: Implications for Keny*a, thèse de doctorat en droit, sous la direction de Patricia Kameri Mbote, Anastasia Nkatha Guantai et Migai Akech, Université de Nairobi.

Littérature indigène et biographies de coureurs :

Entine, Jon. 2000. *Taboo : Why black athletes dominate sport and why we're afraid to talk about it*, New-York, PublicAffairs.

Etienne, Richard. 2009. *Le pays des coureurs. Dans la foulée des Kényans*, Chêne-Bourg, Georg.

Finn, Adharanand. 2012. *Courir avec les Kényans. Les secrets des hommes les plus rapides du monde,* Paris, JC Lattès.

Gikuyu, Kibai Wa ; Kimani, Karanja Wa. 1999. *Out of Kenya. Kenyan Running Secret*, Boston, Ushirika Press.

Jazy, Michel. 1967. *Mes victoires, mes défaites, ma vie*, Paris, Presses de la cité.

Mayes, Randall E. 2005. *The Cybenetic of Kenyan Running. Hurry Hurry has no blessing*, Durham, Carolina Academic.

Rono, Henri. 2010. *Olympic Dream*, Bloomington, Authorhouse.

Sordello, Jérôme ; Tahri, Bouabdellah. 2017. *Running. Les secrets de l'entraînement kényan,* Paris, Amphora.

Tanser Toby. 1997. *Train hard, win easy. The Kenyan way,* Mountain View, Tafnews Press.

Tanser, Tobby. 2009. *More fire. How to run the Kenyan way*, Yardley, Westholme Publishing.

Wirz, Jürge. 2006. *Run to win. The training secret of the Kenyan* runners, Aachen, Meyer & Meyer Sport.

TABLES

Figures, graphiques, tableaux

Table des figures

Figure 1 : Situation d'Iten au Kenya, *Google Map* 40

Figure 2 : Entrée principale de la *Saint Patrick's High School* à Iten (Kenya) 68

Figure 3 : Tableau comparatif des records africains selon qu'ils aient été réalisés par des ressortissants de pays francophones ou anglophones 90

Figure 4: Bus de transport scolaire de la *Saint Patrick's High School* à Iten. 111

Figure 5 : Le panneau du *St Patrick's Youth Program* devant la maison de Colm O'Connell dans l'enceinte de la *St Patrick's High School*. 120

Figure 6 : Séance d'entraînement sur la piste de Tambach (Kenya) le 21 août 2018. 197

Figure 7 : Séance d'entraînement sur la piste de Tambach (Kenya) le 21 août 2018. 197

Figure 8: Les athlètes attendant le départ de la séance de fartleck le long de la route de l'hôpital d'Iten, le 16 août 2018. 198

Figure 9 : Départ de la sortie longue sur route à Eldoret le 25 août 2018 199

Figure 10 : Le *Kerio View* à Iten (Kenya) 280

Figure 11 : Arche placée à l'entrée de la ville d'Iten, le long de la route principale 280

Table des graphiques :

Graphique 1 : Nombre de places de finalistes et de médailles obtenues par le Kenya en athlétisme aux Jeux olympiques (JO) et aux Jeux du Commonwealth (JC) depuis 1954. 100

Graphique 2 : Évolution des moyennes des 20 meilleures performances des athlètes français et kényans sur marathon de 1998 à 2016 142

Graphique 3 : Nombre de points à la placing table et de médailles accumulé.e.s aux championnats du monde de cross-country par le Kenya, l'Ethiopie, la France et l'Europe entre 1995 et 2019 152

Graphique 4 : Évolution du nombre de points à la placing table du Kenya, de l'Éthiopie, de la France et de l'Europe aux championnats du monde de cross-country de 1981 à 2019 152

Graphique 5 : Nombre de participant·e·s au semi-marathon Marvejols-Mende de sa création à 2019 171

Graphique 6 : Les courses sur route françaises accueillant le plus d'athlètes kényan·e·s en 2005 234

Graphique 7 : Les courses sur route françaises accueillant le plus d'athlètes kényan·e·s en 2017 234

Graphique 8 : Répartition des 169 athlètes kényan·e·s ayant fait l'objet d'une suspension pour entrave aux règles anti-dopage entre 1993 et le 8 février 2021 en fonction de leur position dans la hiérarchie kényane 246

Graphique 9 : Nombre d'athlètes kénayan·e·s naturalisé·e·s par pays de 2000 à 2020 selon la fédération internationale d'athlétisme 293

Graphique 10 : Nombre d'athlètes kényan·e·s licencié·e·s dans les clubs d'athlétisme français affiliés à la FFA et nombre de clubs concernés de 1990 à 2019 304

Table des tableaux :

Tableau 1 : Nombre d'athlètes d'Afrique de l'Est dans les meilleures performances mondiales de tous les temps de 6 disciplines olympiques 18

Tableau 2 : Nombre d'athlètes kényan·e·s répertorié·e·s dans les classements des meilleures performances chronométriques de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) sur trois disciplines sur route au 17 juillet 2018 18

Tableau 3 : Liste des entretiens classés selon la fonction occupée par les acteurs dans l'athlétisme 46

Tableau 4 : Classement du Kenya à la placing table dans les épreuves d'athlétisme des Jeux olympiques par édition 100

Tableau 5 : Classement du Kenya à la placing Table des championnats du monde d'athlétisme de l'IAAF 101

Tableau 6 : Nombre de coureurs français ayant réalisé des performances de niveau IB, N1, N2 et N4 en 2017 175

Tableau 7 : Nombre de coureurs kényans ayant réalisé des performances équivalentes aux niveaux IB, N1, N2 dans des courses labélisées par l'IAAF en 2017 175

Tableau 8 : Nombre d'athlètes kényan·e·s et classement du premier athlète français dans quelques courses françaises de niveaux international, national et régional (source : base de résultats de la FFA). 179

Tableau 9 : Évolutions des 116 courses de niveau régional, national ou international labélisées par la FFA et/ou classiques non labélisées accueillant des athlètes kényan·e·s en 2005 237

Tableau 10 : Nombre d'athlètes kényans masculins dans les vingt-cinq meilleurs athlètes mondiaux de chaque discipline de demi fond/fond olympique par saison 287

Tableau 11 : Athlètes kényan·e·s naturalisé·e·s français·e·s 296

Tableau 12 : Athlètes kényan·e·s dans les classiques et les courses sur route à label régional et national françaises 304

Résumé

Titre : Les relations franco-kényanes dans les courses de fond : un processus postcolonial particulier

Partant du constat de la domination des athlètes kényan·e·s sur de nombreux·ses courses sur route et cross-country français·e·s depuis les années 1990, cette étude vise à interroger les relations entre les institutions et les acteurs individuels français·e·s et kényan·e·s en athlétisme selon une perspective socio-historique s'inscrivant dans le champ des *postcolonial studies*. S'il est indiscutable que la France et le Kenya sont des États postcoloniaux, eu égard à leurs anciens statuts respectifs de métropole et de colonie, appliquer ce qualificatif à leur relation semble moins conventionnel, le Kenya étant une ancienne colonie britannique. L'objet de cette étude est néanmoins de montrer à travers une approche socio-historique que malgré l'absence de liens coloniaux entre les deux pays, les relations franco-kényanes en athlétisme s'inscrivent dans un processus postcolonial. Après les premières correspondances entre les fédérations d'athlétisme française et kényane dans les années 1960, la relation au départ très vertical tend à s'équilibrer à mesure des succès kényans intervenant dans la période suivant l'indépendance du jeune État africain. S'imposant comme une domination sportive, ces succès sont largement soumis à une lecture racialisante et/ou environnementaliste persistante, émanant de la presse comme des responsables fédéraux français·e·s. Dans les années 1990, la relation franco-kényane s'individualise, tandis que l'athlétisme se professionnalise et que se développe un marché des courses sur route très libéral et potentiellement rémunérateur. Génératrice de situations de vulnérabilités, l'interdépendance qui caractérise cette individualisation amène les différents acteurs et les institutions encadrant l'athlétisme à s'adapter, modifiant l'organisation du marché athlétique en France comme au Kenya. A l'origine de nouvelles formes de vulnérabilités, ces transformations amènent à une reconfiguration de la relation franco-kényane au niveau institutionnel dans la période actuelle.

Mots clés :

Athlétisme - Postcolonialisme - Kenya - France - Vulnérabilité - Interdépendance

Abstract

Title : The relationships between France and Kenya in long distance running: a particular postcolonial process

Starting from the observation of the domination of Kenyan athletes in many French road and cross-country races since the 1990s, this study aims to interrogate the relations between French and Kenyan institutions and individual actors in athletics from a socio-historical perspective within the field of *postcolonial studies*. While it is indisputable that France and Kenya are postcolonial states, given their respective former status as metropole and colony, applying this qualifier to their relationship seems less conventional, Kenya being a former British colony. The purpose of this study is nevertheless to show through a socio-historical approach that despite the absence of colonial links between the two countries, Franco-Kenyan relations in athletics are part of a post-colonial process. After the first correspondence between the French and Kenyan athletics federations in the 1960s, the initially very vertical relationship tends to become more balanced as Kenyan successes occur in the period following the independence of the young African state. As a sporting domination, The Kenyan successes are largely subject to a persistent racialising and/or environmentalist reading by the French press and federal officials. In the 1990s, the Franco-Kenyan relationship became more individualised as athletics became more professional and a very liberal and potentially lucrative road racing market developed. The interdependence that characterises this individualisation generates situations of vulnerability and leads the different actors and institutions that manage athletics to adapt, modifying the organisation of the athletics market in France as well as in Kenya. At the origin of new forms of vulnerability, these transformations lead to a reconfiguration of the Franco-Kenyan relationship at the institutional level in the current period.

Keywords :

Athletics - Postcolonialism - Kenya - France - Vulnerability - Interdependence